EGLISE REFORMEE DE FRANCE

101ème SYNODE NATIONAL

TOULOUSE

1-4 mai 2008

© Eglise réformée de France
47, Rue de Clichy
75009 PARIS 09
Tél. : 01 48 74 90 92
www.eglise-reformee-fr.org

Réalisation :
Editions Olivétan
B.P. : 4464
69241 LYON Cedex 04

DECLARATION DE FOI

Au moment où elle confesse sa foi au Dieu souverain et au Christ Sauveur,

L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE

éprouve, avant toutes choses, le besoin de faire monter vers le Père des miséricordes le cri de sa reconnaissance et de son adoration.

Fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle est fondée,

dans la communion de l'Église universelle, elle affirme la perpétuité de la foi chrétienne, à travers ses expressions successives, dans le Symbole des Apôtres, les Symboles oecuméniques et les Confessions de foi de la Réforme, notamment la Confession de La Rochelle ; elle en trouve la source dans la révélation centrale de l'Évangile : Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

Avec ses pères et ses martyrs, avec toutes les Églises issues de la Réforme,

elle affirme l'autorité souveraine des Saintes Écritures telles que la fonde le témoignage intérieur du Saint-Esprit, et reconnaît en elles la règle de la foi et de la vie ;

elle proclame devant la déchéance de l'homme, le salut par grâce, par le moyen de la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qui a été livré pour nos offenses et qui est ressuscité pour notre justification ;

elle met, à la base de son enseignement et de son culte, les grands faits chrétiens affirmés dans l'Évangile, représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses et exprimés dans sa liturgie.

Pour obéir à sa divine vocation, elle annonce au monde pécheur l'Évangile de la repentance et du pardon, de la nouvelle naissance, de la sainteté et de la vie éternelle.

Sous l'action du Saint-Esprit, elle montre sa foi par ses œuvres : elle travaille dans la prière au réveil des âmes, à la manifestation de l'unité du Corps du Christ et à la paix entre les hommes. Par l'évangélisation, par l'œuvre missionnaire, par la lutte contre les fléaux sociaux, elle prépare les chemins du Seigneur jusqu'à ce que viennent, par le triomphe de son Chef, le Royaume de Dieu et sa justice.

A Celui qui peut,
par la puissance qui agit en nous,
faire infiniment au-delà de ce que nous demandons et pensons
à Lui soit la Gloire,
dans l'Église et en Jésus-Christ,
de génération en génération, aux siècles des siècles ! Amen

SYNODES REGIONAUX 2007

Nord-Normandie	16-17-18 novembre à Sailli-les-Cambrai
Région parisienne	23-24-25 novembre à Dourdan
Ouest	23-24-25 novembre à Châteauroux
Sud-Ouest	17-18-19 novembre à Temple-sur-Lot
Cévennes-Languedoc-Roussillon	16-17-18 novembre à Florac
Provence-Alpes-Corse-Côte-d'Azur	16-17-18 novembre à Toulon
Centre-Alpes-Rhône	9-10-11 novembre à Voguë
Est	23-24-25 novembre à Besançon – La Roche d'Or

DÉLÉGUÉS

VOIX DELIBERATIVES

Les délégués ci-dessous ont été élus par les synodes régionaux de 2006, pour une période de 3 ans. Ceux qui siègeront à ce Synode (selon les inscriptions reçues au 9 avril 2008) sont indiqués par un astérisque.

Nord-Normandie

TITULAIRES **:** *Ministres* : Olivier FILHOL*, Eric GEORGE*, Pierre-Emmanuel PANIS (*excusé*), Frédéric VERSPEETEN* ; *Laïcs* : Thierry FABIAN (*excusé*), Janine PIROTTE*, Brigitte RIVIERE*, Odile SANPITE*.

SUPPLÉANTS : *Ministres* : François DIETZ*, Cyrille PAYOT, Olivier PUTZ, Yvon THOMAS. *Laïcs* : Janice DURAND, Daniel HAERING, Nadine MASSON*, Elisabeth VARDON.

Région parisienne

TITULAIRES : *Ministres* : Leila HAMRAT*, Jacques JUILLARD*, Philippe KABONGO MBAYA*, Agnès von KIRCHBACH*, Jean-Paul MORLEY*, Vincent NEME-PEYRON*, Patrice ROLIN*, Simon WIBLE*. *Laïcs* : Marie-Claire BARET*, Ariane de BLIC*, Claire CHAUMET*, Philippe DERVIEUX*, Evelyne PAGES*, Michel RAYROUX*, François SCHLUMBERGER*, Isabelle VEILLET*.

SUPPLÉANTS : *Ministres* : Christian BACCUET, Enrico BENEDETTO Bettina COTTIN, Paul DORE, Frédéric GENTY, Dominique HERNANDEZ, Françoise STERNBERGER, Caroline SCHRUMPF. *Laïcs* : Jean-Fred BERGER, Marie BIANTSOMPA, Judith DORE, Jean FREY, Hélène KALLA-EPERRA, Jean LOIGNON, Alain MILLET, André PACCALIN.

Ouest

TITULAIRES : *Ministres* : Marc COUMONT*, Didier FIEVET*, David MITRANI*, Yves NOYER*. *Laïcs* : Jean-Charles BEAUCHAMP*, Christiane DENIS*, Gérard COUPRIE*, Pierre SOUTTER*.

SUPPLÉANTS : *Ministres* : David AFONSO, Agnès DESPLANQUE, Volker KRÖNERT, Mino RANDRIAMANANTENA. *Laïcs* : Jacqueline CLERC, Margreet DIELEMAN, Emile GENOUVRIER, André de KERPEZDRON.

Sud-Ouest

TITULAIRES : *Ministres* : Christian APPEL*, Jean-Jacques BONNEVILLE*, Pierre LAURENT*, Jean-Pierre NIZET*. *Laïcs* : Chantal FABRE*, Joël FRANCOIS*, Viviane GABARRA*, Françoise PRABONNAUD*.

SUPPLÉANTS : *Ministres* : Richard BENNAHMIAS, Armand SCHLUCHTER. Laïc : Christophe MERY.

Cévennes-Languedoc-Roussillon

TITULAIRES : *Ministres* : Georges FAUCHE (*excusé*), Eric GALIA*, Christophe GRANADE*, Jean-Christophe MULLER*, Nadine PY*, Pierre VINSON*. *Laïcs* : Martine AUDIRAC*, Colette BELON*, Annette DOUBRE*, Dorothée ESPAZE*, Jacques GUIN*, Monique MILLE*.

SUPPLÉANTS : *Ministres* : Fabienne AMBS, Jean-François BREYNE, Marie-Claude FAUCHE, Michel JAS*. *Laïcs* : Marie-Claire FOURCAUD, Francis PICA.

Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur

TITULAIRES : *Ministres* : Karin BURGGRAF*, Martine KENTZINGER*, Gilles PIVOT*, James WOODY*. *Laïcs* : Chantal AIME*, Daniel APPIA*, Philippe COTTEREL*, Frédéric RIGAL*.

SUPPLÉANTS : *Ministres* : Joël BAUMANN, Gilbert CARAYON, Silvia ILL, Nathalie PAQUEREAU. *Laïcs* : Alain APPARIS, Geneviève GRAFF, Waltraud VERLAGUET.

Centre-Alpes-Rhône

TITULAIRES : *Ministres* : Florence COUPRIE*, Jean DIETZ*, David FACCHIN (*excusé*), Isabelle MEYKUCHEL (*excusée*), Gérard PARDOEN, Olivier RAOUL-DUVAL*, Marc SCHAEFER*, Christophe SINGER*, Malcolm WHITE (*excusé*). *Laïcs* : Martine BAUD*, Elisabeth BOUDON*, Françoise COSTIL*, Philippe-Alain DEGUILHAUME*, Bernard DU GRES*, Olivier LESPINASSE (*excusé*), Fabienne LECOANET*, Yves LEVIN *(excusé*), Françoise PERRIER-ARGAUD*.

SUPPLÉANTS : *Ministres* : Gilbert von ALLMEN, Pierre BLANZAT*, Vincent CHRISTELER*, Jean-Luc CREMER, Didier DAVAL, Tünde LAMBOLEY, Bernard MILLET, Nicolas MOURGUES*, Philippe

PRIVAT. *Laïcs* : Annie AGIER, Marie ALLEVARD, Frédérique CAYRIER, Gérard CHAVANON*, Catherine DAVID*, Isabelle GUERPILLON, Marie-Laure LESEC, Maryse RAMEL, Cornelis VAN DER SLIKKE.

Est

TITULAIRES : Ministres : Eric DEMANGE*, Rudiger POPP*, Agnès SCHAEFFER*, Mutungilayi TSHIPANDA*. Laïcs : Joseph BOOH MBOG*, Colette DANTU*, Annie LEROY*, Edith PERIN*.

SUPPLÉANTS : Ministres : Caroline ENGEL, Anne-Marie FEILLENS, Marcel MBENGA. Laïcs : Sylvia ODOBEZ, Esther SANSEIGNE, Jean-Georges DORSI, Pierre PEIFFER.

Association pour la communion avec l'Église reformée d'Alsace et de Lorraine

TITULAIRES : *Ministres* : Geoffroy GOETZ*, Anne TROSINO*. *Laïcs* : Gisèle KOEHLER*, Claude REICHERT*.

VOIX CONSULTATIVES

Représentants des œuvres et mouvements

TITULAIRES : Mmes et MM. Olivier BRES*, Sœur Evangéline*, Christian GALTIER (*excusé*), Catherine PERIN*, Alain SALERY*, Bertrand VERGNIOL *(excusé*), Marion VEZIANT-ROLLAND*, François WALTER*, Michel WIDMER*, Sylvie WOLFF*.

Représentants de l'Institut protestant de théologie

Faculté de théologie de Montpellier : Nicolas COCHAND*
Faculté de théologie de Paris : Raphaël PICON*

Représentant de la faculté de théologie de Strasbourg :

Isabelle GRELLIER*

Représentants des conseils régionaux non délégués à voix délibérative

PRÉSIDENTS **:** MM. Christian BOUZY*, Jean-Daniel DOLLFUS*, Pierre GROSSEIN*, Marc LABARTHE*, Valérie MITRANI*, Jan-Albert ROETMAN*, Gérard SCRIPIEC*, Jean-Charles TENREIRO*.

TRÉSORIERS : MM. Didier BROWNE*, Alain CLAVEL*, Claude ESCALETTE*, Jean-Thomas HEINTZ*, Roger LE GALL*, Jacques PERRIER*, Denis RICHARD*, Lionel ULRICH*.

Membres de la délégation de l'ERF à l'assemblée générale de la FPF : Mmes et MM. Corinne AKLI*, Roger-Michel BORY*, Bertrand de CAZENOVE*, François CLAVAIROLY *(excusé*), André DECHAUSSE-CARILIAN*, Daniel GAUBIAC*, Christian GINOUVIER*, Alain GIRARD*, Jean HAFFNER *(excusé*), Pierre LAURENT* (déjà nommé), Marcel MANOËL*, David MITRANI* (déjà nommé), Antoine NOUIS *(excusé*), André PACCALIN, Janine PIROTTE* (déjà nommée), Jean-Daniel ROQUE*.

Membres de la délégation de l'ERF au Conseil du Service protestant de Mission - Défap : Mme et MM. Corinne AKLI* (déjà nommée) Thierry de BIEVILLE, Didier CROUZET*, Jean-Claude LEVEILLE (*excusé*), David STEWARD*.

Représentante de l'ERF à la Cévaa - Communauté d'Eglises en mission : Irène SCHAERER (***excusée***)

Article 34 § 3 *(membres à voix consultative qui ne peuvent pas être comptés dans la proportion de membres du Synode requise pour certaines élections ni être élus au bureau du Synode).*

Membres du conseil national (qui ne sont pas ou plus membres du Synode à un autre titre) : Mmes et MM. Jean-Marc BINEAU*, Corina COMBET-GALLAND*, Albert DUMON*, Claire GAUTHIER*, Vincens HUBAC*, Frédéric KELLER*, Esther WIELAND-MARET*, Jean-François ZORN*, André ZWILLING*.

Membres de la commission des affaires générales (déjà nommés) : Mmes et MM. Françoise COSTIL, Philippe KABONGO-MBAYA, David MITRANI, Françoise PRABONNAUD, Pierre SOUTTER, Frédéric VERSPEETEN*.

Commission des ministères
PRÉSIDENT : Christian BACCUET*
MEMBRE : Marie-Françoise ESCOT*

Équipe nationale d'animation
POUR LE PÔLE NATIONAL DE FORMATION (PNF) : Anne-Laure DANET*, Bernard DUGAS*, Raphaël PICON* (déjà nommé)
POUR LE SERVICE CATÉCHÉTIQUE : James WOODY* (déjà nommé)
POUR LA COORDINATION INTERRÉGIONALE POUR L'ÉVANGÉLISATION (CIPE) : Corinne AKLI* (déjà nommée)
POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES : Didier CROUZET* (déjà nommé)

Secrétariat général
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL **:** Bertrand de CAZENOVE* (déjà nommé)
TRÉSORIER DÉLÉGUÉ : Michel HAFFNER*
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : Evelyne TIERCET*

Conseiller juridique : Jean-Marc VIOLLET*

Institut protestant de théologie
PRÉSIDENT DU CONSEIL : Denis SOUBEYRAN*
ETUDIANTS EN THÉOLOGIE : Christine DECAMP*,
Emmanuel MAILLARD*
COMMISSION ACADÉMIQUE : Vincens HUBAC* (déjà nommé)

Etudiant à la faculté de théologie de Strasbourg :
Emmanuel ROUANET*

Fédération protestante de France
PRÉSIDENT : Claude BATY*

Chargé des relations oecuméniques de la FPF : Gill DAUDE (***excusé)***

Service protestant de Mission - DEFAP
PRÉSIDENT : Jean-Arnold de CLERMONT*
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Christian BONNET*

Les animateurs et rapporteurs pour les projets régionaux : Olivier FILHOL* (déjà nommé), Denis HELLER*, Pierre LAURENT * (déjà nommé), Jan-Albert ROETMAN* (déjà nommé), Odile SANPITE* (déjà nommée).

Pour information :

Membres du conseil national : Mmes et MM. Chantal AIME, Jean-Marc BINEAU, Roger-Michel BORY, Corina COMBET-GALLAND, Marc COUMONT, Eric DEMANGE, Annette DOUBRE, Albert DUMON, Daniel GAUBIAC, Claire GAUTHIER, Vincens HUBAC, Frédéric KELLER, Pierre LAURENT, Marcel MANOËL, Brigitte RIVIERE, Jan-Albert ROETMAN, Isabelle VEILLET, Esther WIELAND-MARET, Jean-François ZORN, André ZWILLING.

INVITES

Églises membres de la FPF

Armée du Salut :
Église Apostolique :
Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine :
Église de Dieu en France :
Église Évangélique Luthérienne de France : Joël DAUTHEVILLE*
Fédération des Églises Évangéliques Baptistes de France :
Mission Évangélique des Tziganes de France
Mission Populaire Évangélique de France : Jean-Pierre RIVE*
Union des Églises Évangéliques Libres de France : excusée
Union Nationale des Églises Réformées Évangéliques Indépendantes : Bernard BORDES*
Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine :

CPLR

Conseil : Geoffroy GOETZ* (déjà nommé)

Comité mixte catholique - protestant : Jean-Marc VIOLLET* (déjà nommé)
Formation permanente des pasteurs : Esther WIELAND-MARET* (déjà nommée)

Organismes internationaux :

Alliance réformée mondiale : Setri NYOMI*
Communauté d'Eglises en mission : Alain REY*
Communion d'Eglises protestantes en Europe : Fleur HOUSTON*
Conférence des Eglises européennes : Richard FISCHER*
Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe :
Conseil œcuménique des Eglises :

Eglises Sœurs

<u>Amérique</u>
Eglise Unie du Canada : Pierre GOLDBERGER*

Afrique
Eglise Evangélique presbytérienne du Rwanda : Ezechias RWABUHIHI*, Elisée MUSEMAKWELI*

Asie
Eglise Presbytérienne de la République de Corée (PROK) : excusée

Europe
Union des Eglises méthodistes et vaudoises d'Italie : Stefano MERCURIO*

Eglise Protestante Unie de Belgique : Ferdinand DEHOUSSE*

Eglise Protestante en Rhénanie : Rafael NIKODEMUS*

Fédération des Eglises Protestantes de Suisse : Irène REDAY*

Conférence des Eglises de Suisse romande : Antoine REYMOND*

Secrétariat général de la Conférence des évêques catholiques : Frère Michel MALLEVRE* (directeur du service national pour l'Unité des Chrétiens).

Eglise orthodoxe en France :

Services de la FPF
Service Radio : excusé

Service Télévision : excusé

Cimade : Hélène COURANT*

Eclaireuses et éclaireurs unionistes de France (EEUdF) : Manon LORTAL*, Marion VEZIANT-ROLLAND* (déjà nommée)

Eglise réformée de France

Relations internationales : Didier CROUZET* (déjà nommé), Chargé des Relations Internationales

Commission de liturgie : Olivier FILHOL* (déjà nommé), Isabelle VEILLET* (déjà nommée)

Commission « famille, conjugalité» : Pierre BLANZAT* (déjà nommé)

Commission nationale des finances : Denis BRANTE (finances DEFAP), Jean-Marc DEGON (analyse des comptes), Daniel GAUBIAC* (déjà nommé), Francis WALBAUM (assurances)

Chargé de mission du Conseil national pour les questions de communication : Internet : Jérôme COTTIN*

Editions Olivetan : Henri FISCHER*

Théovie : Katharina SCHÄCHL*

Ministres ERF nouvellement inscrits au rôle et ayant eu une reconnaissance liturgique durant l'année 2006 :

Zhora AÏT ABDELMALEK*, Ghilhen ANTIER*, Elisabeth BRINKMAN*, Michel CLEMENT*, Charlotte GERARD*, Nadine HELLER*, Christophe MONTOYA*, Paolo MORLACCHETTI*, Emmanuel MOURIER*, Michel PARET*, Tomasz PIECZKO*, Dina RADAFIARIJAONA*, Lionel TAMBON*.

Chargé de mission « Jeunesse » : Geoffroy PERRIN-WILM*.

Synode national de Toulouse :

Aumônerie du synode : Majagira BULANGALIRE*, pasteur ERF à Cambrésis I, et la chorale de la Communauté des Eglises africaines en France (CEAF)

Coordonnateur du secrétariat du synode : Alain BACCUET*

Interprète : Andrew BUCKLER*

Secrétariat technique : Joséphine ADEDZE*, Françoise FREMOND*, Nicolas RANGUELOV*

Chargée des relations avec la presse : Muriel MENANTEAU*

Comptoir de Librairie « Carêve »

Observateur pour la préparation du synode national 2009 :

Jean-Pierre MARTZ*

PROCES-VERBAL

DES SEANCES

ET DECISIONS

SEANCE DU JEUDI APRES-MIDI 1er MAI

Le synode est ouvert à 17 heures 10 au Centre des Congrès Pierre Baudis à Toulouse par le culte présidé par l'aumônier du synode, le pasteur Majagira Bulangalire, pasteur de l'ERF dans le Cambraisis et président de la Communauté des Églises d'expressions africaines en France (CEAF) : 1 Corinthiens 11/16-19 et 33-34. Trois attitudes priment : la recherche de l'unité pour le témoignage, le souci de la concorde et l'abandon à Dieu pour notre construction personnelle. Le groupe musical AAME (Amour, Agapé, Miséricorde, Eternel) de la CEAF participera à tous les cultes du synode.

Appel des délégués et invités

Le nombre de délégués inscrits ayant voix délibérative est de 87. La majorité absolue requise pour les votes est donc de 44.

Le secrétaire général, le pasteur Bertrand de Cazenove, procède à l'appel des membres du synode et des invités.

DECISION 1 : Election du bureau du synode

Sont élus :

** en qualité de vice-modérateurs : Christian Appel (SO) et Bernard Du Grès (CAR).*

** en qualité de questeurs : Martine Kentzinger (PACCA), Joseph Boo Mbog (E), Claire Chaumet (RP), Philippe-Alain Deguilhaume (CAR), Agnès von Kirchbach (RP), Simon Wiblé (RP).*

** en qualité de secrétaires : Chantal Aime (PACCA), Marie-Claire Baret (RP), Didier Fiévet (O), Eric Georges (NN), Christophe Granade (CLR), Sylvie Wolff (OM).*

Le modérateur élu au synode national 2007 à Sochaux-Montbéliard est le pasteur Agnès Schaeffer (E).

Ouverture de la session

La modératrice ouvre la 101ème session ordinaire du synode national et donne lecture de la Déclaration de foi de l'Église réformée de France.

Message de l'Eglise locale

Madame Pauline Jeanmougin, présidente du conseil presbytéral de l'Église réformée de Toulouse, souhaite la bienvenue aux délégués synodaux et aux invités. Après avoir parcouru l'histoire de Toulouse depuis le 2 ème siècle avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours, elle évoque la vocation européenne et mondiale de cette métropole de plus d'un million d'habitants. La vie de l'Église est disséminée dans toute l'agglomération mais un seul lieu de culte rassemble la communauté le dimanche. Le conseil presbytéral est composé de 16 laïcs et de 7 pasteurs (3 de « desserte », TO7, hôpitaux et prisons, armée et groupe germanophone). Le lien entre paroissiens est assuré par le journal « Couleurs Protestantes ». Les rencontres oecuméniques et le diaconat font partie de la vie de l'Église qui est vivante et qui a le souci du service.

Message de la modératrice

La modératrice, Agnès Schaeffer, remercie pour l'accueil fraternel, souriant et dynamique et pour l'organisation consciencieuse et minutieuse du synode. L'Église réformée de Toulouse est une sorte de concentré de toutes les questions actuelles qui se posent dans les régions de l'ERF. La présentation des expérimentations des huit régions fera entrer le synode dans le vif du sujet. Nous sommes engagés depuis le synode national de Sochaux 2007 à inventer d'autres formes d'Églises pour témoigner autrement. Il s'agit de prendre des orientations et d'assumer des décisions en ayant à coeur de préserver notre identité originale. Nous sommes réunis en synode national pour faire le deuil d'un passé nostalgique et poser ensemble de nouvelles fondations pour annoncer l'Evangile et accueillir ainsi avec confiance un avenir plein de promesses inattendues.

DECISION 2 : Emploi du temps

L'emploi du temps proposé par le conseil national est adopté sans modifications par 81 voix pour et une contre.

Message du président du conseil national

Le président du conseil national, Marcel Manoël, donne lecture de son message.

La séance est levée à 19 heures 30.

SEANCE DU JEUDI SOIR 1er MAI

La séance est ouverte à 21 heures 15.

Expérimentations (1) – Présentation des projets des régions

Jan-Albert Roetman (NN) et Pierre Laurent (SO) introduisent et conduisent avec humour la soirée inter-régionale au cours de laquelle chaque région présente, de manières diverses et imagées les expérimentations en cours.

PACCA : Catéchèse d'adultes ; parcours Alpha réformé « Oméga 7 » ; KT Plus ; Sophia Antipolis ; concerts ; théâtre ; ministère régional de conteuse biblique ; promenades « marche et prière » ; petits déjeuners théologiques ; cycles de conférences.

NN : Projets communs par secteurs ; cafés bibliques ; chargés de mission ; grands parents témoins ; expressions artistiques ; entraide et mises en réseaux ; accueil tourisme et lieux de mémoire ; solidarités pastorales.

E : Aumôneries (collèges, lycées, hôpitaux, prisons) ; équipes pastorales missionnaires (EPM).

RP : Impulsion du conseil régional auprès des Eglises locales ; cours Alpha ; vie communautaire ; catéchèse ; rassemblements de jeunes ; presse protestante ; visibilité extérieure (banderoles, presse ...) ; message du synode régional aux Eglises locales.

CLR : Mise en place de « brigadiers » ; décloisonnement des Eglises locales ; mises en commun ; définition des postes pastoraux ; diversité des ministères ; mandats régionaux à des laïcs bénévoles ; gestion immobilière ; présence sur les lignes de fractures de la société ; opérations sur les plages ; animateur régional jeunesse.

CAR : Entre tradition (petite communauté rurale de St. Julien du Gua, Ardèche) et modernité (Lyon) ; annoncer l'Evangile dans la cité (spectacle pour grand public « Bible en lumière » à Lyon) ; commandos de pasteurs pour des Eglises en difficultés ; découpages des Eglises locales ; susciter un nouvel élan financier.

O : Faire du lien pour relier et regrouper ; grands parents témoins ; chargés de mission régionaux ; rejoindre les « distancés » de l'Eglise et ceux qui ne connaissent pas l'Evangile ; mission au-delà de nos frontières

(ministre en Palestine) ; projet de ministère d'évangéliste régional ; regroupement d'associations cultuelles.

SO : S'écouter mutuellement (chacun jouant son instrument en accord avec les autres) ; exemple de l'Église réformée du Gers ; cafés théologiques ; conférences ; œcuménisme ; dialogues interreligieux.

Prière

La soirée se termine par la prière prononcée par l'aumônier du synode.

La séance est levée à 22 heures 55.

PREMIERE SEANCE DU VENDREDI MATIN 2 MAI

La séance est ouverte à 8 heures 30 par le culte présidé par l'aumônier du synode et animé par le groupe vocal AAME : Psaume 42.

Pôle national de formation (PNF)

Anne-Laure Danet et Bernard Dugas introduisent le travail des groupes en suggérant cinq priorités que notre Église pourrait donner à la formation aujourd'hui :

- Communiquer sur les réalisations et aider à leurs réutilisations par d'autres (site Internet de l'ERF à enrichir d'une plate-forme de communication axée sur la formation, journaux, catalogues de formation, listes de personnes ressources...).
- Développer la formation de formateurs, décentralisée et de proximité sur des temps courts et répétés. Cela nécessite de former au niveau national et régional des personnes pour relayer cette formation au niveau local ou consistorial.
- Proposer des modules de formation pratique qui permettent d'apprendre à mettre en oeuvre des techniques et des savoir-faire (animation de réunions, d'études bibliques, de chorales, de catéchumènes...). Il faut alors repérer les offres, notamment hors Église réformée ; solliciter des professionnels et proposer des modules de formation pratique opératoires et transposables.
- Apprendre à témoigner. Les formations pratiques ou théologiques sont toujours affaire de contenu et d'appropriation personnelle. Elles visent la personne dans son intégralité et veillent à susciter le désir et la

capacité d'être témoin de l'Evangile. Il faut apprendre à parler en « je », clarifier et dire ses convictions, oser débattre, s'exposer à la critique, s'engager.

- Renouveler nos pratiques dans une perspective clairement missionnaire (nouvelles formes de cultes, catéchèse inter-générations, adaptation des temps de l'Église aux rythmes de vie, interventions dans l'espace publique, débats de société...).

Coordination interrégionale pour l'évangélisation (CIPE)

Corinne Akli précise que la coordination, qui s'est réunie cinq fois dans les régions, intervient sur invitation pour comprendre ce qui se passe et découvrir les projets principaux. Elle veut moissonner ce que d'autres ont semé pour glaner toutes les idées et initiatives, pour analyser les pratiques et voir si une mutualisation est possible. Elle souhaite susciter des initiatives nouvelles. Elle a aussi comme mission de signaler au conseil national des projets qui pourraient être subventionnés par la Fondation pour les institutions européennes.

Cette première année est transitoire. Le tour des régions n'est pas encore terminé. Il fallait assimiler le nouveau cahier des charges avec un fonctionnement différent de la coordination Témoigner-Servir. La nouvelle équipe de neuf pasteurs et un laïc avec des motivations diverses a dû prendre le temps de se parler et de se comprendre.

Corinne Akli va quitter la coordination après six ans comme élue du synode et quatre ans comme permanente. Son successeur, Guy Balestier, prendra ses fonctions au premier juillet 2008. En fin de mandat, Corinne salue donc le synode.

Alliance Réformée Mondiale

Le pasteur Setri Nyomi, secrétaire général de l'ARM, salue le synode en constatant que l'ERF est une Église en mouvement. Il exprime sa reconnaissance à Dieu pour les façons multiples avec lesquelles elle témoigne de Jésus-Christ et lui demande de continuer à la guider tout au long de ce synode.

Dans les deux prochaines années l'ARM va préparer son union avec le Conseil œcuménique réformé (COR). Il s'agit de l'expression de notre engagement envers l'unité chrétienne qui commence au sein de notre famille réformée. Par ses délégués l'ERF pourra y exercer son influence. L'Unité de l'Esprit dans le lien de la paix sera le thème à venir. Il donnera l'occasion d'approfondir notre compréhension mutuelle de l'appel à l'unité. La présence de l'ERF est importante pour l'ARM.

Setri Nyomi exprime sa reconnaissance pour ce qui sera célébré l'année prochaine. La famille mondiale réformée a une dette envers Noyon et l'Église réformée qui ont donné Jean Calvin. En célébrant ce 500 ème anniversaire, l'ARM pensera à la présence vivante de la famille réformée en France.

Au nom du président de l'ARM, le pasteur Clifton Kirkpatrick, du Comité exécutif et de tous ses collègues à Genève, Setri Nyomi formule des souhaits pour que le synode soit enrichissant pour chacun sous la bénédiction de Dieu.

Expérimentations (2) – Lecture transversale de la revue Information Evangélisation

Jan-Albert Roetman (NN) indique que la lecture transversale du numéro 5, octobre 2007, de la revue Information Evangélisation qui va être faite par les rapporteurs va nourrir le travail des groupes afin de produire des éléments leur permettant de rédiger un message que le synode national transmettra aux synodes régionaux de l'automne 2008.

Pierre Laurent (SO) précise que l'objectif est d'encourager les Églises à poursuivre cette expérimentation et à la réussir. Il donne des indications pratiques sur la constitution des huit groupes.

Olivier Filhol (rapporteur) salue la liberté que les régions ont trouvé dans l'esprit de créativité et propose trois axes pour la lecture transversale de la revue :

- le rayonnement et la visibilité présents au cœur des huit projets présentés par les régions,
- la communion et le témoignage,
- les moyens.

1) Le rayonnement et la visibilité

Denis Heller (rapporteur) souligne la diversité des régions dans un même souci du témoignage. Les régions sont en phase avec la réflexion nationale sur « une Église qui se réforme pour l'annonce de l'Evangile ». Toutes les régions insistent sur les projets de vie locaux. Les Eglises locales sont plus ou moins avancées dans leur formulation mais chacune est obligée de jeter un regard lucide sur ses moyens et ses forces pour vivre son projet dans l'immédiat. Les régions sont, elles aussi, à des stades différents dans la formulation explicite de leurs projets. Il s'agit de passer d'une Église « ethnique » à une Église ouverte à la multitude, d'une simple « desserte » à l'annonce de l'Evangile.

Dans cette dynamique missionnaire le sujet tabou du nombre et de l'effet quantitatif semble être levé. La mission a un effet de croissance qualitative aussi bien que quantitative. Peut-on parler dans une perspective réformée d'annonce de l'Evangile, d'un « bon prosélytisme » possible ?

S'il y a une même mission, il y a aussi une même volonté de susciter des rassemblements visibles au niveau régional qui dynamisent et forment. Cette dynamisation se déplacerait du local et du consistorial au régional. Est-ce par défaut ou par choix ?

Le témoignage de l'Evangile donne lieu a bien des initiatives locales dans le domaine culturel. Comment passer du culturel au cultuel ?

Dans de nombreuses présentations régionales il est clairement affirmé que notre Église doit suivre les évolutions de la société et de la population. Or on constate la difficulté de telles opérations. Est-ce possible dans notre ERF ?

Dans les synodes régionaux comme dans le synode national d'Aix en Provence il est dit qu'il convient de s'engager davantage dans l'annonce explicite de l'Evangile. Pourquoi est-ce si difficile ? On préfère souvent une annonce qui s'adosse à une vie communautaire. Est-ce possible de faire en sorte que ces deux annonces se complètent et s'enrichissent ?

2) La communion et le témoignage

Olivier Filhol (rapporteur) précise que ce nouveau terme apparaît face à ces constats de mutations dans divers domaines. Comment vivre l'Église là où on est, tout en se sentant en communion avec ceux qui se rassemblent ailleurs ? L'espace géographique est en mutation et entraine à des rapprochements d'associations cultuelles et à des relations nouvelles. Comment établir la communion entre le milieu rural et le milieu urbain ? Comment mieux habiter l'espace ? Comment être présent et visible ? On a là tous les enjeux de desserte et d'accompagnement. Le souci premier des régions semble être l'accompagnement des réalités locales dans leurs diversités. Ces nouvelles dimensions font redécouvrir la communion spirituelle au niveau régional. Cette communion apparaît comme une force qui donne l'audace d'être témoin de la Bonne Nouvelle au coeur du monde.

Il ne faut pas oublier deux dimensions qui sont peu évoquées dans les projets des régions : la diaconie externe vers l'humanité et la parole de conviction offerte et abandonnée dans les domaines éthiques et dans les débats de société.

3) Les moyens

Odile Sanpite (rapporteur) rappelle que la mission de l'Église passe par les hommes et les femmes qui la constituent. C'est avec les dons spirituels

accordés aux chrétiens (Ephésiens 4) que les chrétiens accomplissent leur ministère d'annonce de l'Evangile. Dieu ne place pas des spectateurs au sein du corps du Christ. Il oriente tous les membres du corps à participer à la vie et à l'œuvre de l'Église avec une ingéniosité manifeste dans l'adaptation aux nouvelles réalités. Cette adaptation est souvent impulsée et orchestrée par les conseils régionaux.

En ce qui concerne le ministère pastoral, il s'agit du redéploiement des postes en fonction de la démographie, du renforcement des postes régionaux, de la solidarité consistoriale, des équipes nomades... De nouveaux ministères locaux ou régionaux émergent (chargés de mission, laïcs mandatés pour des missions précises...). Chaque région insiste sur la nécessité de la formation et de la mobilité.

Il y a les moyens logistiques : les locaux et leur adaptation, leur entretien et leur mise en conformité. Certaines régions procèdent à un inventaire rigoureux de leur patrimoine. Il s'agit d'animer et d'ouvrir en semaine les lieux utilisés certains dimanches seulement, de désaffecter ou vendre les lieux inutiles, de construire de nouveaux lieux.

Il y a enfin les moyens financiers. Toutes les régions cherchent à dépasser la morosité par le recentrage de l'Église sur ses missions, par le développement de l'animation financière et par une réflexion de fond sur la façon de fixer les contributions financières.

Les rapporteurs discernent enfin deux questions pour le débat qui va suivre :

- La place et le rôle du pasteur dans l'évolution du ministère de l'union en lien avec les ministères locaux et les nouveaux ministères régionaux (accompagnement spirituel, animation d'une équipe, formation théologique, conduite d'un projet).
- Les nouveaux ministères : une chance ou un pis aller ?

Olivier Filhol (rapporteur) rappelle, au terme de cette visite transversale, qu'il y a cette nécessaire formation pour grandir ensemble dans notre façon de rayonner, pour se sentir en communion et être porté dans notre témoignage au cœur du monde. Cette formation doit se développer dans trois directions :

- Au service du changement des mentalités par un ministère local de rencontres individuelles et de soutien mutuel pour sortir de la nostalgie du passé, éviter l'utopie et se libérer de nos peurs et de nos pudeurs. Il faut laisser l'Esprit habiter nos rêves pour mieux habiter nos réalités avec lui.
- Au service du partage et de la libération de la parole par une formation communautaire au niveau local, sectoriel et régional afin de

savoir confesser notre foi ensemble et la traduire dans des gestes qui parlent du Christ présent au cœur du monde.

- Au service des ministères locaux, régionaux et nationaux en affinant les spécificités de chacun pour apprendre à travailler en équipe pour un meilleur témoignage.

Alors que nous voulons nous donner les moyens de nous réformer et de nous former sans trop nous déformer et que nous voulons nous donner des axes de vie et des priorités, n'oublions pas que Dieu donne ce qu'il ordonne. Il est lui seul la source de la mission de l'Église.

Denis Heller (rapporteur) répond à Pierre Vinson (CLR) qui demande des précisions sur la « diaconie interne ». Les quelques éléments de diaconie mentionnés étaient souvent en effet « interne », c'est-à-dire de l'ordre de la communion fraternelle et de l'entraide au sein des communautés. Il y avait peu de choses sur la diaconie en tant que telle à l'égard des fragilisés de notre société. Or de nombreuses Eglises locales sont engagées dans une telle diaconie. Le mot « servir » a été peu utilisé dans cette présentation qui n'était heureusement pas exhaustive de tout ce qui est vécu dans les régions.

Rapport du conseil national (1)

Bertrand de Cazenove (secrétaire général) reprend brièvement les trois perspectives indiquées dans le rapport :

- L'unité institutionnelle luthéro-réformée. Il s'agissait pour le conseil national de donner suite à la décision du synode de Sochaux-Montbéliard 2007. Le débat de fond revient maintenant aux Eglises locales et aux synodes régionaux.
- Le programme des synodes 2009-2010. La réflexion sur la diaconie va commencer. Le synode peut dès maintenant donner des indications au conseil national.
- Une Église qui se réforme. La CAG a relevé que toutes les régions n'avaient pas commencé cette période d'expérimentation à la date de rédaction du rapport.

Bertrand de Cazenove rappelle les trois priorités de la mission de l'Union nationale votées à Sochaux : le témoignage, la formation et la solidarité. Il précise que le compte-rendu du sujet synodal de 2007 (Parole, parentalité, espérance) est bref car il n'appartient pas au conseil national d'en rajouter mais à chaque Eglise locale d'y travailler. Il souligne qu'il n'est pas possible de forcer des ministres à entrer en formation permanente.

Il attire l'attention du synode sur la question du nombre de ministres en activité dans l'ERF :

- 25 ministres partiront au 1er juillet et 12 arriveront (dont 8 proposants).
- Il y aura donc 13 ministres en moins en activités dans l'ERF.
- Il y a pourtant autant de départs à la retraite que d'arrivée de proposants. Mais 6 ministres de notre Église vont exercer leur ministère ailleurs.

Il faut envisager d'inviter des jeunes et des moins jeunes à se poser la question de la vocation au ministère pastoral.

François Dietz (NN) évoque la mise en marche vers une Église unie et souhaiterait des informations sur le fonctionnement et la vie des Eglises locales luthériennes. Dans la période de réforme dans laquelle nous sommes, il aimerait des éléments incitatifs concernant les modes de régulation de mandats successifs possibles d'un président de conseil presbytéral, d'un délégué au synode régional ...

François Schlumberger (RP) a découvert l'existence de l'Association pour les familles pastorales qui accorde des bourses pour les études supérieures. Il recommande une meilleure information auprès des pasteurs et de ceux qui se posent des questions sur une éventuelle vocation au ministère. Il demande une vraie coordination entre les différentes associations d'aide aux pasteurs.

Bertrand de Cazenove (secrétaire général) répond à François Dietz qu'il est en effet nécessaire de mieux connaître l'EELF. Il rappelle le numéro de mai 2007 de la revue *Information-Evangélisation* « Luthériens et Réformés ensemble » qui montre la façon différente de fonctionner de nos deux Églises. Sur la question du non-renouvellement de certains mandats, il est souhaitable que la question soit posée au niveau des régions et que l'expérimentation commence localement.

Bertrand de Cazenove (secrétaire général) répond à François Schlumberger que tous les éléments d'aide aux pasteurs sont pris en compte par le groupe de travail sur la rémunération des ministres qui fera un rapport au prochain synode national. Il renvoie à la fiche 3.2. du dossier financier (Prévoyance et entraide pour les ministres en activité) et donne quelques précisions sur l'Association pour les familles pastorales (APFP) et l'Entraide médicale protestante pastorale (EMPP).

La séance est levée à 10 heures 30.

DEUXIEME SEANCE DU VENDREDI MATIN 2 MAI

La séance est ouverte à 11 heures 05.

Fédération de l'entraide protestante

Olivier Brès (OM) rappelle que la question de la diaconie sera abordée dans les synodes régionaux 2009 et au synode national 2010. Il précise qu'à l'intérieur du réseau des oeuvres de la Fédération de l'entraide protestante se fait un travail important sur la relation avec les Églises et sur la référence protestante. Ce travail peut prendre une nouvelle dimension à travers le programme « Jeunesse et entraide », préparé avec les EEUdF, et les mouvements de jeunesse protestants. Il permet aux jeunes de découvrir que les oeuvres sont une manière de témoigner pour notre EGLISE. Ce programme va durer deux ans et va faciliter le lien entre les jeunes et les associations diaconales. Son responsable peut être contacté sur internet « jeunesse@fep.asso.fr ».

Olivier Brès insiste sur la nécessité que se regroupent et coopèrent entre elles les associations sociales et médico-sociales. Il y a là un très grand enjeu aujourd'hui au moment où l'Etat veut diminuer le nombre d'organismes gestionnaires d'équipements médico-sociaux. Il faut des regroupements entre associations protestantes si nous voulons préserver la référence protestante dans nos oeuvres. Regroupées, elles auront des forces pour rester ou redevenir créatives.

Mission populaire évangélique de France

Jean-Pierre Rive précise que la Mission populaire essaie de vivre la diaconie au quotidien. Elle a besoin de l'ERF pour cela. Par des projets communs l'Église peut l'aider à se ré-enraciner dans le cultuel sans lequel la diaconie devient un activisme déraciné et dispersé. La mission de l'Église est parole et diaconie, annonce et service. Elle est envoi par Jésus-Christ rencontré dans le culte, la prière, les sacrements et appel de Jésus-Christ rencontré auprès de tous ceux qui sont en souffrance dans et hors de l'Église.

Jean-Pierre Rive est donc prêt à étudier tout ce que la Mission populaire et l'Église peuvent faire ensemble.

Rapport du conseil national (2)

David Mitrani (CAG) énumère les points sur lesquels la CAG souhaite des précisions :

- Le fonctionnement et les travaux de la commission Conjugalité-Famille.
- Les questions éthiques posées par les organisations oecuméniques.
- Le nouveau fonctionnement de la formation permanente des ministres.
- Les inquiétudes du conseil national à propos du secrétaire général du COE.
- Le service national catéchétique.
- La Communauté des Églises d'expressions africaines en France (CEAF).

Bertrand de Cazenove (secrétaire général) donne quelques éléments de réponse :

- La commission « Conjugalité-Famille » est au travail sur les suites à donner au texte synodal « Parole, parentalité, espérance » sans qu'il soit nécessaire de faire un rapport chaque année. Elle prépare un prochain numéro d'*Information-Evangélisation*. Il faudra trouver le moyen de rendre ses travaux accessibles gratuitement à tous.
- Plusieurs Fondations ou comités étrangers (notamment en Suisse) contribuent régulièrement à la vie de nos Églises protestantes en France, en général pour des projets exceptionnels. La Fondation en faveur des institutions protestantes européennes, basée à Genève, est un des principaux partenaires de l'ERF. Elle a été initiée dans les années 80 grâce à de généreux donateurs anonymes.

Cette Fondation a financé dans le passé un certain nombre de projets FPF et ERF. Elle a participé au financement de Théovie de façon dégressive jusqu'en 2007 ainsi qu'à plusieurs projets qu'elle soutient encore actuellement. Elle vient d'accepter le principe d'une aide à des projets d'évangélisation pour l'ERF, notamment l'équipe missionnaire de la région Est. Le Conseil de la Fondation a décidé que ces actions devaient être soutenues de façon plus pérenne qu'auparavant et non plus dégressive. Le dialogue se poursuit avec cette Fondation vers qui va notre reconnaissance.

Didier Crouzet (Relations internationales) répond à la CAG sur la question de la prise en charge des problèmes éthiques travaillés par les organisations internationales oecuméniques (environnement, justice économique, mondialisation). Plusieurs initiatives ont été prises nationalement et localement. Une université d'été sera organisée avec la Faculté de théologie de Paris sur le thème : une nouvelle terre à l'horizon. Un numéro de la revue *Information-Evangélisation* vient de paraître sur « Les chrétiens, l'environnement et le développement durable ». De

nombreuses Eglises locales ont organisé des débats et des manifestations sur les thèmes de l'environnement. Notre protestantisme fait partie des Assises chrétiennes de la mondialisation. La FPF se préoccupe aussi de ces questions. Des dossiers concernant l'actualité telle l'énergie ou le pétrole, etc sont disponibles sur son site Web.

En ce qui concerne les rapports entre le service des relations internationales de l'ERF et le service oecuménique de la FPF, il faut savoir que dans notre protestantisme français le terme oecuménique désigne les relations interconfessionnelles alors qu'ailleurs il signifie tout ce qui est international. Sur un certain nombre de sujets un travail étroit se fait avec le responsable du service oecuménique de la FPF, par exemple pour la préparation de l'assemblée du COE de Porto Alegre ou pour des rencontres à Genève avec d'autres Églises membres du COE. Le groupe théologique du conseil national est aussi sollicité sur ces questions, par exemple sur le texte concernant la justice économique adopté à Accra par l'assemblée de l'Alliance réformée mondiale.

Le dernier comité central du COE a entériné le choix de son secrétaire général de ne pas demander le renouvellement de son mandat. Or on est dans une période dense de la vie du COE entre deux assemblées mondiales au moment où il faut mettre en oeuvre les suites de Porto Alegre demandant de réduire les programmes et de travailler davantage en synergie. Le prochain comité central ne se réunissant qu'en septembre 2009, il faudra gérer une période intérimaire après le départ de Samuel Kobia, dont le mandat se termine en 2008.

L'ERF étant membre de l'Alliance réformée mondiale, et les EREI du Conseil oecuménique réformé, l'ERF est directement concernée par le projet d'arriver d'ici 2010 à un organisme unique au niveau réformé mondial. Le conseil national soutient ce rapprochement mais a posé des questions sur le choix du terme communion dans le titre de la nouvelle organisation. En effet, par exemple, certaines Églises ne reconnaissent pas le ministère féminin ou réservent la prédication aux seuls ministres ordonnés. Cette communion ne doit pas être au rabais mais doit être pleine de contenu pour avancer vers l'unité du monde réformé et vers l'unité des Églises du Christ.

Didier Crouzet remercie enfin la CAG d'avoir lu si attentivement son rapport qui était plus exhaustif que d'habitude afin de donner une vision globale de tous les liens qui existent entre l'ERF, les Églises sœurs et les organisations oecuméniques.

Geoffroy Goetz (EPRAL) adresse au synode les salutations fraternelles du président de l'UEPAL, le pasteur Jean-François Collange, et remercie pour la qualité des débats de ce synode national. En tant que président de la CPLR, il précise que la mutualisation de la formation permanente des ministres permet à chaque Église de budgéter ses stages et

facilite une adaptation aux besoins de chaque Église. Il remercie Esther Wieland-Maret qui anime et coordonne ces stages avec compétence et dévouement. Il fait remarquer que le sujet synodal pour 2009 / 2010 sera la diaconie et qu'il sera commun aux quatre Églises.

Anne-Laure Danet (PNF) rappelle que le service catéchétique n'est pas l'affaire d'une seule responsable mais qu'il y a une équipe avec elle et un réseau qui se réunit deux fois par an et qui regroupe toutes les bonnes volontés investies dans la catéchèse dans les huit régions de l'ERF. Un travail de transversalité se fait donc toute l'année. Le rôle du service catéchétique est prioritairement de produire du matériel à partir des quatre orientations du synode de Cognac : une catéchèse résolument biblique ; existentielle ; destinée à tous (inter-générations) et dans le respect du pluralisme théologique de notre Église. Un nouveau matériel est proposé cette année qui devrait être mieux adapté aux besoins et aux attentes des Églises.

James Woody (Service catéchétique) présente les nouveaux documents :

- La plaquette présente trois expériences (Lyon-Brotteaux, Montpellier et Lyon Ouest-Change) et montre que la catéchèse qui tient compte des quatre orientations est non seulement réalisable mais qu'elle porte des fruits précieux pour la vie de l'Eglise locale. Cette catéchèse étant pour tous, un matériel doit pouvoir être utilisé par différents groupes dans l'Eglise locale ce qui permettrait d'en diminuer le coût. Les prix restent assez élevés mais les négociations avec Olivétan ne sont pas closes.
- Le nouveau matériel sur Marc devrait être disponible très prochainement. Il répond au souci d'avoir un Évangile pour toute l'année et sera en cohérence avec les propositions de lectures bibliques de la FPF pour 2009. Il sera inter-générationnel et même inter-ecclésial ce qui permettra des rencontres consistoriales et même des camps nationaux de catéchumènes.

Rüdiger Popp (E) pense qu'on peut décrire sociologiquement le phénomène de manque de vocations au ministère pastoral et de baisse d'effectifs comme une sorte de « dépasteurisation » de l'ERF et se demande s'il faut forcément la « repasteuriser ». Il rappelle qu'il y a d'autres ministères que le seul ministère pastoral. Il pose donc la question de la reconnaissance du ministère de diacre ou de chargé de mission.

Pierre Vinson (CLR) se réjouit des rencontres ERF – EREI et pense qu'il faut les appuyer en étant vigilants pour ne pas aller trop vite. Il donne l'exemple d'Alès où il y a des frilosités dont il faut tenir compte.

Jean-François Zorn (CN) répond que le conseil national a décidé d'entreprendre un dialogue renouvelé avec les EREI. Un échange de

courrier entre les deux Unions d'Églises a eu lieu en 2006 à propos du désir des EREI de supprimer le « I » de son sigle.

L'échange s'est situé sur le plan juridique et non ecclésiologique. Les deux bureaux des deux Églises se sont rencontrés en janvier 2007 et ont décidé de créer un groupe de travail, commun aux deux Églises, avec deux objectifs : rechercher une vision réconciliée des décisions de 1938 et proposer quelques lignes directrices pour organiser notre collaboration aujourd'hui.

Ce groupe est composé de trois membres ERF (Michel Jas, Gilles de Saint Blanquat et Jean-François Zorn) et trois membres EREI (Paul-Aimé Landes, François Krieger et Alain Vercier). Le groupe a travaillé tout au long de 2007 et a abouti au début de 2008 à un texte commun intitulé : « Vers une réconciliation des mémoires et une collaboration renforcée des EREI et de l'ERF ». Il a été adopté avec reconnaissance par le conseil national en mars 2008 mais pas encore par la commission permanente des EREI.

Ce texte propose quatre chantiers de réflexion auxquelles ont été associés d'autres membres de nos Églises :

1° Un chantier juridique tente de faire le point des décisions qui ont conduit à la constitution des deux unions d'Églises en 1938. (Associé : Jean-Marc Viollet, conseiller juridique de l'ERF).

2° Un chantier historique tente une mise en perspective des évènements séparateurs en vue d'une pacification de la mémoire. (Associé : Maurice Longeiret, ancien président de la commission permanente des EREI, historien).

3° Un chantier ecclésiologique confirme la volonté des deux Églises de collaborer à des projets communs dans les domaines de la vie communautaire et de la formation théologique et pastorale. (Associé : Roland Poupin ERF).

4° Un chantier missiologique pour affronter ensemble les défis communs aux deux Églises du témoignage dans une société laïque marquée par une inculture religieuse. (Associé : Jean-Raymond Stauffacher EREI).

Trois axes forts de cette réflexion nous réunissent : la volonté de confesser ensemble notre identité réformée ; la reconnaissance d'un rapport minorité-majorité ; la reconnaissance réciproque de nos deux Églises.

Institut Protestant de Théologie

Denis Soubeyran, président de l'IPT, rappelle que l'IPT est une association qui a sa vie autonome mais qui est au service de l'Église pour la formation des ministres ERF et EELF et pour la formation de niveau supérieur en théologie.

Il résume les principaux points de son rapport sur l'activité de l'IPT en 2007 :

1) Les étudiants : La fréquentation est en forte hausse (+ 18 %) mais est en diminution dans les cycles classiques (Licence – 16 % ; Master – 8 %).
2) Les enseignants : 15 postes de ministres sont mis à disposition par l'ERF et par l'EELF. Tous ces postes étaient pourvus pour l'année 2007.
3) Le personnel non enseignant : L'équipe de « direction » a été renforcée et réaménagée.
4) Les enseignements : Environ 80 enseignements ou modules d'enseignement ont été organisés. Il y a eu un approfondissement du cycle LMD et la mise en place d'accords pour le doctorat à Montpellier avec l'Université de Montpellier III et à Paris avec l'Institut catholique de Paris et l'Institut orthodoxe Saint Serge.
5) Les formations spéciales et les conférences : Il y a eu un renforcement de la formation à distance, des formations spéciales et des formations décentralisées.
6) La recherche théologique : La revue ETR est publiée régulièrement ; 74 articles ont été publiés dans des revues ; les enseignants participent à des colloques et des séminaires ainsi qu'à des jurys de thèses.
7) Les relations avec d'autres organismes se développent aussi bien à Montpellier qu'à Paris.
8) La première phase de la rénovation des bâtiments de la Faculté de Paris sera terminée en juillet.

En conclusion, Denis Soubeyran attire l'attention sur la diminution du nombre d'étudiants inscrits en première année et sur le développement des formations moins universitaires dans les régions.

Service protestant de mission – Défap

Christian Bonnet (secrétaire général) présente le texte « Pour un contrat missionnaire plus clair entre Églises réformées et luthériennes en

France » qui vise un souci de communication avec les Eglises locales en précisant les cinq axes prioritaires de leur engagement missionnaire. Ils sont le résultat d'une analyse de terrain mais ne concernent pas l'intégralité de l'activité du Défap. Ils prennent en compte la présence massive de chrétiens d'Églises d'Afrique, de Madagascar, etc ... dans nos Églises en France. Un de ces axes concerne les Églises ultra-minoritaires dans les pays à majorité musulmane. Le soutien aux Églises dans les départements d'outre-mer et à Haïti est également placé sous la responsabilité du Défap. Le souhait du Défap est d'avoir une ligne directrice grâce à un contrat clair avec les Églises.

Un 2ème texte du dossier préparatoire est un document d'introduction préparé par une petite équipe nommée par le conseil national autour de Didier Crouzet pour situer les enjeux du texte du Défap.

Groupes de travail

Jan-Albert Roetman (NN) et Pierre Laurent (SO) donnent des indications pour le travail des groupes de l'après-midi qui sera le 3ème temps de la réflexion sur les expérimentations et la solidarité inter-régionale. Les groupes devront garder en mémoire les interrogations posées par les trois rapporteurs.

La séance est levée **à**12 heures 35.

VENDREDI APRES-MIDI 2 MAI

Groupes de travail

Les groupes de travail sur les expérimentations régionales se réunissent à 14 heures autour de trois questions :

- Faut-il imaginer de nouvelles formes d'annonce de l'Évangile ?
- Quelles nouvelles formes d'évangélisation faut-il privilégier et organiser ?
- Comment articuler le lien entre l'évangélisation et la formation ?

Un résumé de chaque groupe avec quelques orientations et recommandations sera transmis aux rapporteurs pour l'élaboration du message aux synodes régionaux.

SEANCE DU VENDREDI APRES-MIDI 2 MAI

La séance est ouverte à 15 heures 40.

Eclaireuses et Eclaireurs unionistes de France (EEUdF)

Marion Véziant-Rolland donne quelques nouvelles du mouvement. La double identité (appartenance au mouvement scout et au protestantisme) a été réaffirmée avec force lors de la dernière assemblée générale en janvier dernier. Il y a également la volonté de répondre aux défis de la paix et de l'environnement. Le mouvement compte un peu moins de 5 000 membres répartis en 110 groupes locaux. Il a décidé d'engager des actions fortes de développement. Il est le dernier mouvement protestant de jeunesse qui reste. Il a un dispositif de formation reconnu à l'extérieur et dans l'Église. Il a ses faiblesses et éprouve de la difficulté à mettre son projet en oeuvre sur le terrain notamment dans sa dimension spirituelle. Il manque de cadres responsables.

Les responsables du mouvement présents à ce synode s'y sentent en famille et partagent la conviction que la rencontre avec Jésus-Christ donne un sens à la vie. Cette rencontre peut avoir lieu par l'évangélisation auprès des enfants. Ils sentent une convergence entre les préoccupations du synode et ceux du scoutisme unioniste concernant l'évangélisation et le développement du mouvement. Ils se demandent aussi comment rendre les structures plus performantes.

Il y a urgence à former la jeunesse qui est le présent mais aussi l'avenir de l'Église. La vocation du mouvement unioniste est de former des adultes engagés dans la société et dans leurs communautés, dans l'Église ou non. C'est pourquoi il propose des lieux de vie communautaire où on apprend à prendre des responsabilités et à rencontrer le texte biblique. Il s'y brasse des gens qui sont dans l'Église et des gens qui n'y sont pas.

Marion Véziant-Rolland termine en appelant les membres du synode à considérer les éclaireurs et éclaireuses unionistes comme une terre de mission et donc à bien accueillir les groupes et à y envoyer des jeunes comme cadres responsables. Le mouvement unioniste partage l'enjeu qui consiste à inventer d'autres formes d'Église pour témoigner autrement.

Rapport de la Commission des Ministères

Christian Baccuet (président) associe à ce qu'il va dire Marie-Françoise Escot, membre de la CDM présente au synode, pour bien signifier qu'il s'agit d'une commission et que les décisions sont toujours prises collégialement. Il évoque la personne d'Anne-Laure Coffinet,

décédée au lendemain de son élection à la CDM au synode de Sochaux l'an dernier et pense à sa famille et en particulier à ses deux fils étudiants en théologie.

Il rappelle que la CDM accompagne trois catégories de personnes : les étudiants en théologie désirant devenir ministres de notre Église, les ministres venant d'une autre Église de la Réforme et les ministres de notre Église qui changent de fonction. Il salue les nouveaux ministres reconnus liturgiquement depuis le dernier synode et qui seront accueillis au cours du culte de dimanche.

La CDM se trouve devant cinq questionnements qui concernent l'Église dans son ensemble :

1) La diversité des candidats que reçoit la commission est très enrichissante, mais elle pose la question du peu de postes disponibles pour des ministères spécialisés hors paroisse et qui conviendraient mieux à tel ou tel candidat. Il y a aussi des personnes qui sont moins théologiens que ce que nous attendons et pour lesquelles nous n'avons pas de ministère à proposer.

2) La CDM est parfois embarrassée devant la diversité des formes de conjugalité des candidats. Dans ses critères la forme de conjugalité est le mariage. Faut-il exercer une contrainte ? Il faut être attentif aux situations humaines lorsqu'on applique la règle actuelle.

3) Dans la période d'expérimentations dans laquelle nous sommes, une difficulté potentielle peut surgir concernant la nomination des ministres qui incombe jusqu'à présent au conseil presbytéral en lien avec le conseil régional. La question de savoir qui va accompagner et évaluer un ministère se poserait si on envisageait une nomination par secteur ou par consistoire. Trop d'intervenants risqueraient de compliquer la situation.

4) Malgré le petit nombre d'inscrits au stage de formation permanente après cinq ans de ministère, la CDM a la conviction qu'il est important de maintenir un tel stage. Le nombre de ministres qui ne suivent aucun stage de formation interroge la CDM.

5) Le constat qu'il y a moins de candidats cette année que les années précédentes n'est pas dramatique mais il faut y être attentif. Tous les étudiants de l'IPT ne sont pas membres de l'ERF et tous ne désirent pas devenir pasteur. Il devrait y avoir relativement peu de proposants l'an prochain mais davantage l'année suivante. La CDM est attentive à deux dimensions indispensables au ministère pastoral : être théologien et avoir le souci de l'unité. A partir d'une telle définition on peut se poser la question de l'appel au

ministère. C'est à chacun et à toute l'Église d'être plus courageux dans l'appel adressé personnellement à quelqu'un.

Jan-Albert Roetman (NN) précise que les présidents de conseil régional font tout pour encourager les ministres à participer aux stages de formation permanente non seulement après cinq ans de ministère mais à tous les stages proposés par la CPLR. Il faut que les conseils presbytéraux prennent conscience de l'importance des stages pour l'évolution du ministère pastoral et qu'ils encouragent les ministres à y participer.

Jean-Paul Morley (RP) estime qu'il y a contradiction entre ce que le synode de l'an dernier a dit sur la conjugalité et la règle appliquée actuellement par la CDM.

Christian Baccuet (président) remercie pour le soutien et la prière pour le ministère de la CDM.

Journal *Réforme*

Nathalie Leenhardt présente le dernier numéro de *Réforme* sur le Rwanda et salue les deux représentants de ce pays invités au synode : Elisée Musemakweli et Ezechias Rwabuhihi. Grâce à la Cévaa et au Défap elle est allée en reportage à Kigali au Rwanda pour voir comment l'Église presbytérienne vivait le travail de réconciliation quatorze ans après le génocide. Elle a visité la communauté des diaconesses, la faculté de théologie, des pasteurs et des membres de l'Église qui a besoin de notre soutien. Nous avons aussi besoin d'eux car ils ont beaucoup à nous dire sur ce qu'est le chemin du pardon et sur la force dans la fragilité.

Rapport du trésorier du conseil national

Daniel Gaubiac donne lecture de son rapport oral.

Conférence des Églises européennes (KEK)

Richard Fischer, secrétaire exécutif de la KEK à Strasbourg, transmet au synode les salutations de la KEK et de Jean-François Collange, président de l'UEPAL.

La KEK est une communauté d'environ 124 Églises anglicanes, protestantes, orthodoxes et vielle-catholiques sur tout le continent européen. Elle a une trentaine de permanents à Genève, Bruxelles et Strasbourg et trois commissions opérationnelles : Église en dialogue, Église et société et Commission des migrants. La KEK a signé la charte œcuménique et organise les rassemblements œcuméniques européens dont

Sibiu l'été dernier. Elle est au service des Églises pour un dialogue critique et constructif avec les institutions européennes.

La treizième assemblée de la KEK se tiendra à Lyon du 15 au 21 juillet 2009 à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Son mot d'ordre, inspiré d'Ephésiens 4, sera « Appelés à une commune espérance en Christ ». Une des originalités de cette assemblée sera l'exercice des « conférences de prospectives » dont une première aura lieu en septembre 2008 afin de dégager un profil pour l'œcuménisme et les Églises en Europe en 2025.

Cette assemblée sera aussi le trentième anniversaire de l'organe qui, à Bruxelles et Strasbourg, a suivi la construction européenne et qui a fusionné avec la KEK en 1999 pour donner naissance à la Commission Église et Société qui est un interlocuteur reconnu par les institutions de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

A partir du 1er juillet notre pays présidera l'Union européenne. Or, avant chaque présidence, la Commission Église et société organise avec son partenaire catholique, la Commission des épiscopats de la Communauté européenne, et les Églises présentes dans l'Etat concerné, un échange avec les autorités gouvernementales sur les priorités et préoccupations de l'heure.

La possibilité d'une rencontre Europe-Afrique est à l'étude pour des chefs d'Églises avec les autorités européennes durant la présidence française.

La Commission Église et société s'intéresse à la façon avec laquelle l'ERF aborde la question du dialogue avec les autorités publiques et celle du dialogue inter-culturel et interreligieux. 2008 a été déclarée année du dialogue inter-culturel par l'Union européenne. Le Conseil de l'Europe va publier un livre blanc sur ce sujet en y intégrant la dimension religieuse de la culture.

Groupes thématiques Défap et Théovie

Jan-Albert Roetman (NN) précise que les quatre groupes qui travailleront sur le projet de résolution préparé par le conseil national sur les orientations et la place de Théovie dans le nouveau dispositif de formation, devront réagir et proposer des améliorations en vue d'une nouvelle rédaction de ce texte.

Pierre Laurent (SO) précise que les quatre groupes qui travailleront sur le projet d'avis concernant le projet d'orientation missionnaire du Défap devront formuler des remarques afin de l'enrichir ou de le modifier si nécessaire. Il ne s'agira que d'un avis qui sera transmis au Défap dont l'ERF n'est qu'une des Églises membres.

La séance est levée à 17 heures, les groupes étant invités à se mettre au travail aussitôt et jusqu'à 18 heures avant le départ pour la Mairie.

Réception à l'Hôtel de Ville de Toulouse

Une adjointe de monsieur le Maire Pierre Cohen accueille le synode dans la salle des Illustres du Capitole à 18 heures 55.

Soirée festive organisée par l'Eglise locale

La pièce de théâtre « Voltaire sauve Calas » de Michel Mathe est donnée dans l'amphithéâtre St. Exupéry du Palais des Congrès à 21 heures. M. Jean Volff élargit une actualisation des thèmes de réflexion à la période contemporaine.

PREMIERE SEANCE DU SAMEDI MATIN 3 MAI

La séance est ouverte à 8 heures 30 par le culte présidé par l'aumônier du synode et animé par le groupe vocal AAME : Matthieu 28.

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Irène Reday adresse au synode les salutations de la Fédération des Églises Protestantes de Suisse, dont elle est une des vice-présidentes, en transmettant à l'ERF une invitation officielle à participer à la commémoration du 500ème anniversaire de Jean Calvin en juin 2009 à Genève. Le site Internet « Calvin09.org » géré par la FEPS en collaboration avec la FPF pour la partie francophone, donne toutes les précisions nécessaires.

Elle présente deux brochures :

- « La vérité dans l'ouverture, la foi chrétienne et les religions » éditée en vue d'initier le dialogue avec les Musulmans de Suisse.
- « Vivre la mort, un regard protestant sur les décisions en fin de vie » qui évoque les nombreuses questions médicales, théologiques et éthiques soulevées aujourd'hui.

Ces deux brochures peuvent être commandées ou téléchargées auprès de la FEPS.

A l'occasion de l'Euro 2008 de football en Suisse dans un mois un office oecuménique en Suisse et un autre en Autriche marqueront la participation des Églises chrétiennes à cet événement. Un match inter-ecclésiastique et interreligieux sera organisé. Les groupes féminins veulent alerter l'opinion publique sur la traite des femmes et la recrudescence de la prostitution lors de telles grandes manifestations.

Présentation des vœux

Vœu N° 1 : Cimade

Françoise Costil (CAG), indique que les signatures sont conformes et que ce vœu est accepté par la CAG.

Jean-Charles Tenreiro (RP) présente ce vœu au nom de la Cimade :

- Il y a dix ans que le synode national de Rezé les Nantes a voté un texte sur l'étranger, qui garde toute son actualité.
- Nous sommes à Toulouse où les Frères franciscains ont démarré l'action remarquable des cercles de silence qui ont essaimé un peu partout en France.
- La conjoncture ne s'améliore pas.
- Nous sommes attendus avec ce vœu alors que des situations délicates se rencontrent dans toutes les Eglises locales et que le monde nous fait signe.

La Cimade est dans la ligne de mire des autorités en ce moment. Nous avons à assumer avec elle la mission de veilleurs et d'éveilleurs. Il donne lecture de ce vœu :

Le synode national de l'Église réformée de France, réuni à Toulouse les 1,2, 3 et 4 mai 2008

1. *remercie les instances de l'Église réformée de France et de la Fédération protestante de France qui, en lien avec La Cimade, assurent un travail d'interpellation et de suivi auprès des Pouvoirs publics quant aux dernières lois sur l'immigration.*
2. *attire l'attention des Églises et de leurs membres sur les conséquences de la politique actuelle, du chiffre et des quotas d'expulsion, dont les effets sont contraires aux convictions chrétiennes et peuvent être dramatiques pour des étrangers qu'ils côtoient dans leurs paroisses, au travail ou ailleurs.*

3. *attend que les Pouvoirs publics, face à la revendication des salariés sans papiers, proposent, dans la clarté des procédures comme des conditions, des solutions humaines qui garantissent l'égalité de chacun devant la loi et son application.*

4. *demande au Conseil national de relayer auprès des Pouvoirs publics son inquiétude à l'approche du vote de « la directive européenne relative aux normes et procédures applicables dans les états membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier » qui*
 - *banalise l'enfermement des étrangers ayant eu un refus de séjour ou d'asile en Europe*
 - *envisage de porter à 18 mois la durée possible de l'enfermement*
 - *prévoit d'assortir la décision d'éloignement du territoire, d'une interdiction du territoire européen de 5 ans.*

 Il s'élève contre ce projet de directive, qui entraînerait un traitement inhumain des personnes, contraire à l'Évangile.

5. *Et de relayer une espérance que la future présidence française de l'Union européenne permettra de considérer les ressortissants des pays tiers de manière humaine et digne dans le respect de la Déclaration des Droits de l'Homme dont les pays européens sont signataires.*

Jean-Charles Tenreiro remercie les différents organismes qui ont relayé en France et en Europe la même préoccupation. Il signale que les pouvoirs publics demandent à la Cimade un peu plus de discrétion et envisagent que de nouveaux opérateurs pourront entrer prochainement dans les centres de rétention où seule la Cimade était autorisée jusqu'à présent.

Geoffroy Goetz (EPRAL) remercie pour ce vœu et signale que la durée de rétention de 18 mois actuellement pourrait prochainement passer à 6 mois ou même à 3 mois dans l'Union européenne ce qui serait une avancée pour certains pays qui ont une durée illimitée.

Didier Fiévet (O) souhaiterait ajouter un alinéa faisant écho à l'opération « Amoureux aux bans publics » montée par la Cimade et qui s'inscrit dans la suite des travaux du synode de l'année dernière alors que l'amour entre un homme et une femme qui ne sont pas du même pays devient une question cruciale et quotidienne dans les permanences Cimade et dans les centres de rétention.

A Philippe Deguilhaume (CAR) qui demande que la phrase « Il s'élève contre ce projet... » soit placée après le paragraphe 5 et non juste

avant, Jean-Charles Tenreiro répond qu'il préfère laisser cette phrase là où elle est.

Jean-Paul Morley (RP) demande le rajout d'une brève introduction théologique au début de ce vœu : « Se souvenant que tout être humain a été créé à l'image de Dieu et mérite d'être traité comme tel, le synode... ».

Vœu N° 2 : L'autorité dans l'Église

Françoise Costil (CAG), indique que ce vœu est accepté par la CAG.

David Mitrani (O) présente ce vœu en son nom personnel. Il estime qu'il vaut mieux attendre d'être avec les Luthériens pour débattre de la question de l'autorité au niveau ecclésiologique.

Il donne lecture de ce vœu :

Le synode national de l'Église réformée de France, réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008, demande au Conseil national d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine session synodale la question ecclésiologique de l'autorité seulement après l'Union avec l'Église Évangélique Luthérienne (EELF), ou au minimum en session synodale commune.

Jean-Christophe Muller (CAR) estime qu'un tel débat fait partie du processus d'union dans lequel nous sommes actuellement et qu'il ne faudrait pas le reporter à plus tard. Il serait bien de l'envisager ensemble au cours d'une session commune dès maintenant.

Rudiger Popp (E) ne voit pas pourquoi nous ne pourrions pas répondre à l'urgence en travaillant dès maintenant sur les problèmes des Eglises locales régies par la Discipline de l'ERF sans ignorer le point de vue luthérien.

Marcel Manoël (CN) estime que si cette étude doit être démarrée, il est évident qu'elle doit être faite en relation et en commun avec l'EELF. Si le synode vote ce vœu, il transformera le souhait plus ou moins exprimé du conseil national en demande pressante du synode national que ce sujet devienne effectivement et assez rapidement un sujet synodal.

Philippe Kabongo Mbaya (RP) demande de remplacer « la question ecclésiologique de l'autorité » par « la question de l'autorité dans l'Église ».

Joël Dautheville (EELF) estime que ce vœu souligne l'importance qu'il y a à travailler ces questions ensemble. C'est le souhait de nos comités directeurs qui veulent aussi travailler ensemble sur le ministère diaconal et la diaconie. Or cela fait beaucoup de choses. Il ne faudrait donc pas que ce vœu soit trop pressant mais qu'il laisse aux comités

directeurs le soin d'apprécier comment mettre en route ce processus d'union en continuant de travailler sur l'autorité dans l'Église.

David Mitrani (O) pense que ne doit pas subsister dans l'Église protestante unie un collège réformé d'une part et un collège luthérien d'autre part mais seulement des régions confessionnelles, en tous cas dans un premier temps. Le synode de la nouvelle union sera luthéro-réformé avec des délégués de dix circonscriptions régionales et le synode national de l'ERF n'existera plus. Il propose donc de remplacer les deux dernières lignes par : « ... la question de l'autorité dans l'Église en lien avec l'Église évangélique luthérienne de France et en tout cas en session synodale commune ».

Message du synode national aux synodes régionaux (1)

Pierre Laurent (rapporteur) remercie les groupes pour leur travail.

Jan-Albert Roetman (rapporteur) rappelle qu'il s'agit d'un message adressé aux synodes régionaux 2008 qui travailleront sur la vie régionale avec une reprise des expérimentations en cours.

Olivier Filhol (rapporteur) précise que l'enjeu est d'adresser un seul message à l'ensemble des 8 régions de l'ERF pour que chaque synode régional se saisisse d'exhortations dans la diversité des expériences et des projets et les répercute vers les Eglises locales.

Le débat des huit groupes de travail a donné un élan au besoin de confirmation de ce que nous croyons ensemble. Cette confirmation passe par l'édification grâce à une parole qui nous rencontre et par la confiance pour oser avancer ensemble dans la nouveauté. La finalité consiste à enseigner, à transmettre, à s'abandonner au souffle de l'Esprit et à vivre une réelle confiance en Dieu.

Nous sommes invités à être Église ensemble et à vivre notre foi dans la communion de l'Église universelle. Un groupe a dit qu'il fallait retrouver la mentalité du Réveil. Il faut être outil d'évangélisation et se laisser déplacer, rencontrer, former pour accompagner dans un souci d'ouverture et d'accueil.

Le cadre de l'exhortation proposée est donc celui de la communion et de la rencontre dans une fidélité à l'Évangile reçu. Rencontrer c'est savoir accueillir et aller vers les autres. C'est toujours un déplacement et c'est le ministère de tous. Il faut oser une parole au nom de la Parole, en veillant à la discrétion et au service de la liberté de l'autre, dans le souci de la gratuité et sans opposer parole et acte.

Nous sommes dans un contexte de mi-parcours. Il y a déjà un vécu en régions et un partage en synode national mais il y a encore des étapes avant que nous soyons invités à hiérarchiser les priorités. Le message est

donc un message d'exhortation à poursuivre dans la diversité et la créativité.

Odile Sanpite (rapporteur) donne lecture du projet de message du synode national aux synodes régionaux :

Le synode national réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008 a pris connaissance de la diversité des initiatives engagées par chaque région pour accomplir la vocation missionnaire de l'Église.

Avec reconnaissance il se réjouit de la créativité des Eglises locales et des régions en matière de témoignage et de service.

Un souffle, celui du Saint-Esprit, nous unit et nous rend frères et sœurs en Christ. Christ nous rassemble.

Le Saint-Esprit nous confirme dans la promesse : « A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » Jn13 : 35

C'est le temps de la communion.

Il appartiendra aux Eglises locales et aux régions de fortifier les liens de confiance, de fraternité et de solidarité, et d'exhorter au partage des joies et des peines.

Par l'accompagnement spirituel, l'édification et la formation de chacun, elles veilleront à nourrir la vie de foi de leurs membres et à enrichir la vie communautaire.

Là se vivent la joie de l'Evangile et les prémices du Royaume.

Là nous recevons l'audace et la force de témoigner.

Un souffle, celui du Saint-Esprit, nous porte, qui nous fait dépasser nos craintes, nos pudeurs ou nos timidités. Christ nous a rencontrés.

Le Saint-Esprit nous confirme dans la mission qui nous est confiée : « Vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière du monde » Mt 5

C'est le temps de la rencontre.

Il appartiendra à chacun de discerner les lieux, les temps et les conditions de cette rencontre qui répond à une attente, qui est suscitée par un désir.

L'accueil sans condition de l'autre, la qualité de notre écoute et notre souci du dialogue, permettent un échange en vérité.

Là l'Evangile peut se transmettre de personne à personne, de bouche à oreille.

Là se vit la joie du partage.

A travers les mots toujours à renouveler et des gestes qui parlent, sont posés les signes du Royaume.

Riches du temps de la communion et du temps de la rencontre, sous le souffle du Saint-Esprit, nous voici engagés ensemble, à imaginer des formes nouvelles de vie de l'Église, d'évangélisation et de formation. Poursuivons cette mise en place de nouveaux ministères, de nouveaux liens communautaires pour un meilleur témoignage.

La Parole et la grâce sont aujourd'hui sources de notre liberté de parler et d'agir.

Frédéric Verspeeten (NN) estime qu'il est temps que dans nos messages il y ait des incitations à tenter quelque chose. Ce message est beau mais il faudrait qu'il ose proposer quelques pistes concrètes.

James Woody (PACCA) ajoute à ce qui vient d'être dit qu'il faudrait inciter, dans la deuxième partie, à créer des opportunités pour sortir de nos champs habituels et pour aller vers les personnes qui ne viennent pas vers nous.

Corinne Akli (CIPE) demande un peu plus d'audace. Elle s'interroge sur le mot « discrétion » entendu à plusieurs reprises et qui lui fait penser à « buffet à discrétion », c'est-à-dire à volonté sans que l'on sache que c'est à libre service. Elle souhaiterait un peu plus de dynamisme dans l'expression « Il appartiendra à chacun » qui risque d'enfermer et de privatiser.

Rudiger Popp (E) pense que ce texte fait presque confession de foi. Il souhaite que ce message donne des critères pour savoir dans quel cadre notre évangélisation doit se placer notamment en ce qui concerne le projet « équipes pastorales missionnaires » (EPM) dans la région Est.

Jean-Daniel Dollfus (PACCA) estime que ce texte est bien construit mais qu'il lui manque du souffle et ne répond pas à ce qu'il attend. Le fond du texte signifie que le Saint Esprit est à l'œuvre mais il suffirait de le mentionner une seule fois au lieu de cinq.

Jean-Christophe Muller (CAR) se demande si on est en mesure d'adresser un message aux régions alors que nous sommes au milieu du processus et que nous ne savons pas très bien ce qui va en sortir. Les premières lignes et la mention du Saint-Esprit pourraient suffire.

Denis Heller (rapporteur) rappelle que ce qui était demandé à mi-parcours était simplement de regarder ce qui se vit. Ce n'est qu'à la fin de cette période d'expérimentation en 2010 qu'il y aura évaluation, analyse,

priorités dégagées et décisions. Les rapporteurs ont seulement voulu insister sur l'esprit qui se dégage de la créativité des expérimentations vécues et prendre acte de l'élan donné. Ils ont voulu encourager cet élan sans donner de recettes. Ce texte précise la spécificité de l'évangélisation réformée qui s'exprime dans les deux temps de la communion (la vie communautaire de l'Église) et de la rencontre sans conditions, dans le dialogue et la liberté.

David Mitrani (O) se demande si l'expérimentation en matière d'évangélisation ne devrait pas être le mode normal d'existence de l'Église. Le texte devrait préciser que l'Esprit nous engage. Le critère réformé étant l'articulation entre l'Esprit et l'Ecriture, il propose d'ajouter une troisième citation : Actes 2.47 : « Le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés ». L'acteur n'est ni le chrétien ni l'Église mais le Seigneur par l'Esprit. Il faudrait insister sur une exhortation à se laisser guider par l'Esprit qui parle par l'Ecriture.

Gérard Scripiec (SO) trouve ce texte trop ecclésio-centré. Le regard devrait être moins sur nous-mêmes que sur le monde qui nous entoure. Il faut aussi entendre les invitations des OM à faire chemin avec nous dans l'annonce de l'Evangile.

Sylvie Wolff (OM) rappelle que les OM font aussi partie de l'Église et font aussi de l'évangélisation. Elle regrette que cette dimension ne soit pas envisagée dans ce texte. Elle demande que la partie de la rencontre passe avant celle de la communion car on ne peut pas communier avant de se rencontrer.

Christophe Singer (CAR) serait lui aussi d'avis de ne garder que les premières lignes de ce texte ainsi que la mention du souffle du Saint-Esprit. Il estime que la suite du texte a tendance à faire davantage loi qu'Evangile. Il pense qu'on se souviendra davantage de ce texte s'il est court.

Michel Widmer (OM) s'aperçoit que le monde autour de nous change très rapidement et que l'Église va moins vite. Les synodes régionaux doivent gouverner l'Église dans leurs circonscriptions. Or gouverner c'est prévoir. Il faudrait donc que les Églises y aient un programme afin de ne pas prendre des décisions dans l'urgence et qu'elles tiennent compte des OM qui contribuent aussi à l'évangélisation.

Jacques Guin (CLR) rappelle qu'il y a des Églises en souffrance. Il respecte le souffle théologique de ce texte mais souhaite que la rédaction en soit reprise car il craint qu'il encourage ceux qui font référence à la confiance dans l'Esprit pour que surtout rien ne change.

Isabelle Grellier (Faculté de théologie de Strasbourg) ne comprend pas pourquoi ce texte s'adresse aux synodes régionaux alors que nous ne sommes pas une Église de régions. Elle ne comprend pas non plus

pourquoi il fait référence aux initiatives engagées par chaque région alors qu'elles sont engagées par les Eglises locales dans les régions. Elle pense que ce message devrait être adressé largement à chaque lieu d'Église y compris les OM. Elle souhaiterait trouver dans ce texte une réciprocité : on reçoit l'Evangile en l'annonçant. La joie de l'Evangile ne se vit pas seulement dans le temps de la communion mais aussi dans celui de la rencontre.

Jean-François Zorn (IPT) se réjouit de voir revenir le mot « mission » mais il souhaite qu'apparaissent les visées de notre vocation missionnaire. Les perspectives du néo-paganisme, de l'incroyance, de l'injustice devraient apparaître dans ce texte.

Gérard Chavanon (CAR) apprécie ce texte car il le trouve simple et nous encourage à nous laisser conduire par le Saint-Esprit. Les trois points importants dans ce texte sont le Saint-Esprit, la communion et la rencontre. Ce texte pourra être discuté dans les paroisses pour avancer.

Denis Heller (rapporteur) remercie pour toutes ces remarques et précise que les rapporteurs cherchaient à redire l'enracinement de la démarche d'évangélisation et sa finalité pour laisser ensuite libre cours à toutes les expériences et redynamiser l'élan commencé dans notre Église. Les rapporteurs vont maintenant retravailler ce texte en tenant compte de tout ce qui a été dit.

La séance est levée à 10 heures 35.

DEUXIEME SEANCE DU SAMEDI MATIN 3 MAI

La séance est ouverte à 11 heures.

Église Unie du Canada

Pierre Goldberger transmet au synode les salutations de son Église qui cherche, elle aussi, à repartir en mission en particulier dans le modeste secteur francophone. L'histoire de l'évangélisation, du colonialisme et du racisme des autochtones est désastreuse. Les Églises et l'Etat ont joué un rôle décisif dans un génocide culturel qui se poursuit encore aujourd'hui. L'Église Unie du Canada s'est engagée à tenter des relations nouvelles vers les autochtones dans les années 70 ce qui a posé des défis à l'Église et à la société (réappropriation des terres, droits au sous-sol minier, à la vente des produits de pêche, de chasse et d'agriculture). En 1986 l'Église a offert un acte de repentance solennelle aux autochtones. Elle soutient des centres de formation théologique où les autochtones reconstituent leur

histoire et cherchent à intégrer leur spiritualité traditionnelle dans la foi chrétienne. Les derniers pensionnats qui ont fait partie d'une politique d'assimilation et de destruction du peuple autochtone et dans lesquels les Églises ont joué un rôle ont été fermés en 1969. L'héritage est très lourd. L'Église s'est engagée à une réparation financière et juridique et cherche à reconstruire une ecclésiologie dans laquelle les autochtones ont leur place.

Examen du rapport de gestion du Conseil national (2)

A François Dietz (NN) qui demande si l'ERF a des délégués actuellement au sein de l'Alliance réformée mondiale, Marcel Manoël (CN) répond qu'il ne faut pas confondre l'assemblée et le conseil de l'ARM. Il n'y a pas de membres de l'ERF dans le conseil mais il y aura des délégués à la prochaine assemblée générale. Ils seront élus par le conseil national.

François Schlumberger (RP) attire l'attention sur la difficulté qui peut surgir si on maintien des collèges confessionnels au synode général national de l'Église protestante unie. Il ne faudrait pas qu'une telle situation perdure trop longtemps. Il faudra veiller à ce que, lorsque nous serons unis, nous ne distinguions plus les anciens réformés et les anciens luthériens.

Jean-Daniel Roque (délégué ERF à l'AG de la FPF) répond que si des spécificités sont maintenues au titre de la Constitution pour l'EELF ou de la Discipline pour l'ERF, il ne faudra pas qu'elles soient figées mais qu'elles évoluent. L'objectif est de ne pas les garder définitivement. Lorsque le synode général national sera réuni, il s’exprimera avec des bulletins de votes identiques sans faire de distinction entre réformés et luthériens. Lorsque des textes provenant de la Constitution EELF ou de la Discipline ERF devront être adaptés, il faudra alors des collèges confessionnels. Mais ce sera uniquement à ce moment-là. Il ne s'agit pas de figer une situation mais de permettre son évolution en tenant compte des règles qui ne sont pas pour le moment les mêmes pour les deux Églises. Il s'agit d'un outil temporaire et non d'un outil définitif et constituant.

Gilles Pivot (PACCA et membre du Comité de pilotage du projet pour une Église protestante unie) rappelle que les synodes régionaux vont être invités à se prononcer sur le projet de décision qui sera soumis au synode national de l'ERF et au synode général de l'EELF l'an prochain. Il conviendra de débattre sur les orientations générales du projet qui redisent que l'objectif est de mettre ensemble nos richesses, nos traditions et nos cultures pour mieux obéir ensemble à la mission de l'Église d'être témoin de l'Evangile et pour permettre une meilleure visibilité de nos Églises de la tradition protestante historique. Il faudra donner un nom à cette Église et placer en tête de ses statuts et règlements une déclaration d'union. L'adoption définitive de ce titre et de cette déclaration ne se feront que

lorsqu'on adoptera les textes constitutifs de cette union. Toutes suggestions seront les bienvenues. La proposition de déclaration d'union s'inspire largement de la Concorde de Leuenberg qui scelle une communion réelle entre nos Églises. Les propositions du groupe de travail des Commissions des ministères et le texte sur les questions institutionnelles et juridiques sont eux aussi des documents d'information et de travail. Il faut relever le défi pour nos Églises et avancer ensemble dans ce projet.

Roger-Michel Bory (CN et délégué à l'AG de la FPF) apporte quelques éclaircissements sur le projet de partenariat entre la Communauté des Églises d'expressions africaines en France (CEAF) et l'ERF en précisant que l'ERF a aussi d'autres relations, notamment avec les Églises luthériennes et réformées dans le cadre de la CPLR et avec la Mission populaire évangélique. Le projet de partenariat avec la CEAF est à l'initiative de cette Église avec une demande de formation en particulier des pasteurs. Elle est une union d'Églises qui comporte des Églises d'orientations théologiques différentes. Nous avons, nous aussi, un certain nombre de choses à recevoir d'une collaboration plus étroites avec ces Églises. Le projet *Mosaïc* rencontre des Églises qui ont besoin de découvrir la nécessité d'adhérer à une union d'Églises avant de pouvoir adhérer à la FPF. La CEAF est un exemple de cette possibilité d'entrer dans une union d'Églises. Ces échanges peuvent nous apporter beaucoup dans les domaines cultuels et culturels, dans la diaconie et dans nos relations nord-sud.

Esther Wieland-Maret (CN et Coordination de la Formation permanente) réagit devant l'affirmation de la CAG qui écrit que les stages de la CPLR serait « désertés » (Rapport de la CAG - Annexe 8 : Relations internationales – Corée). Il est assez rare que les stages soient annulés. Le remplissage de certains stages est parfois difficile mais ils sont en général assez bien remplis. Ils ne sont en tous cas pas désertés. Même le stage pour pasteurs après cinq ans de ministère est bien rempli (23 participants l'an passé, 19 cette année). Le manque vient du côté des pasteurs de l'ERF.

Françoise Costil (CAG) fait amende honorable au nom de la CAG qui pensait surtout à l'absence regrettable des pasteurs de l'ERF dans les stages, après cinq ans de ministère.

A Jean-Jacques Bonneville (SO) qui demande des précisions sur les problèmes et conflits qui ont eu lieu dans l'aumônerie des prisons, Marcel Manoël (CN) répond que la question de l'aumônerie des prisons est de la compétence de la FPF. Dans les années 80, l'ERF était la seule Église à se préoccuper de cette question d'aumônerie. Un règlement interne à l'ERF avait été établi à l'époque sur la question des vacations reçues par les aumôniers et qu'ils remettaient à l'ERF dans le cadre de l'égalité des salaires des ministres et en accord avec le Ministère. Ces fonds étaient

remis à des caisses régionales spécialisées sur l'aumônerie. Des transferts se sont faits petit à petit vers la FPF qui en a assuré la gestion.

Claude Baty (FPF) ajoute que la FPF a donc ce service de l'aumônerie des prisons depuis longtemps mais qu'il fonctionnait sans cahier des charges. La mise en route d'une organisation claire, il y a deux ans, a provoqué une période de tension. La dernière assemblée générale a adopté un cahier des charges et un fonctionnement clairs. Une convention sera prochainement signée entre les aumôniers régionaux, l'Église (au niveau national, régional ou local) et la FPF. Il y a eu contestation au départ sur le plan financier et ensuite sur des questions organisationnelles.

Jean-Daniel Roque (trésorier de la FPF) précise que rien n'a été modifié en ce qui concerne le fonctionnement du service justice-aumônerie des prisons depuis 2001. Des difficultés sont apparues en 2007 sur la compréhension des règles générales et elles se sont reportées sur les aspects financiers. Ces difficultés qui n'étaient pas fondées n'existent plus dans aucune région sauf une.

David Mitrani (CAG) fait remarquer que deux postes sont proposés à la suppression (Voiron et Nice III) dans le projet de décision sur les postes. La Discipline précise que le conseil national sur un rapport du secrétaire général transmet le dossier de demande de suppression de poste avec un avis motivé au synode national qui statue après examen du dossier par la CAG. Or une demande est bien arrivée à la CAG de la part de la région PACCA pour Nice III mais le dossier et son transit par le secrétaire général ont fait défaut. Aucun dossier concernant le poste de Voiron n'est parvenu à la CAG. Il n'est donc pas possible au synode de se prononcer sur ces suppressions cette année.

David Mitrani demande par ailleurs si la mention « Charge ministérielle d'aumônerie » dans le même projet de décision signifie une création. Dans ce cas il faudrait le mentionner.

Bertrand de Cazenove (secrétaire général) répond que la procédure synodale concernant la suppression des postes est nécessaire pour signifier que nous sommes une union d'Églises qui se préoccupe, par solidarité, des postes entre les différentes régions. Il précise que depuis 2002 les postes d'aumônerie hospitalière ne sont plus des « postes » mais des « charges ».

Pierre Grossein (CAR) précise que le poste de Voiron existe encore au niveau national dans les actes du synode national mais qu'il a totalement disparu depuis 1971 des documents régionaux. Un nouveau poste Grenoble IV-Voiron ayant été créé et pourvu avec une délégation au synode régional, il est nécessaire de supprimer le poste fantôme de Voiron à la demande du synode régional 2007.

Bertrand de Cazenove (secrétaire général) répond que supprimer ce poste ne changera rien au dispositif actuel pour l'Église de Grenoble-

Voiron. Il faut faire une distinction entre pasteur et poste synodal. Le poste de Voiron existait avec voix délibérative au synode mais sans poste pastoral. Il a maintenant été intégré à Grenoble.

La demande de suppression des postes de Nice III et de Voiron est donc reportée au synode national de 2009.

DECISION 3 : Rapport du Conseil national et ses annexes

Le rapport du Conseil national et ses annexes sont adoptés.

(75 voix pour ; 0 contre)

DECISION 4 : Associations cultuelles

a) Regroupement

Le synode national approuve :

- le projet de regroupement des associations cultuelles de « Tamaris-Alès et Salindres » et de « Vézenobres-Ners » dans l'associations cultuelle de « Alès Bassin alésien sud ».
- le projet de regroupement des associations cultuelles de Plan de Baix et de Beaufort-sur-Gervanne dans l'association cultuelle de « L'Est-Crestois »
- le projet de regroupement des associations cultuelles de Molières-Cavaillac et de Mandagout dans l'association cultuelle « du Viganais »

b) Dissolution

Le synode national prend acte de la dissolution des associations cultuelles sous la condition suspensive de l'intervention des actes et de toutes les formalités légales nécessaires à la dévolution des biens de :

- « Tamaris-Alès et Salindres » et de « Vézenobres-Ners » (CLR)
- Plan de Baix et Beaufort-sur-Gervanne (CAR),
- Molières-Cavaillac et Mandagout,

et de la dissolution pure et simple de :

- Gémozac (Ouest)
- Saillans (CAR)

c) Changement d'appellation

Le synode national accepte le changement d'appellation

- de l'association cultuelle d'Alès qui devient « association cultuelle de l'Église réformée d'Alès-Bassin alésien sud » (CLR) ;
- de l'association cultuelle d'Aouste qui devient « association cultuelle de l'Église réformée de l'Est-Crestois » (CAR) ;
- de l'association cultuelle Avèze-Le Vigan qui devient « association cultuelle de l'Église réformée du Viganais » (CLR) ;

d) Statuts

Le synode national accepte ou confirme l'affiliation des associations cultuelles d'Alès-Bassin alésien sud » (CLR), de l'Église réformée de Lyon (CAR) et de l'Église réformée de Carcassonne (SO), de l'Est-Crestois (CAR), du Viganais (CLR), des Hautes Pyrénées (SO).

(80 voix pour, 0 contre)

DECISION 5 : Postes

Le synode national adopte ou confirme les modifications suivantes :

Changement d'appellation :

- Lyon Saint-Fons devient *« Lyon Change et aumônerie des Maisons de retraite »* (CAR)
- Animation universitaire protestante devient *« Animation jeunesse et universitaire en région parisienne »* (RP)

Création d'une charge ministérielle d'aumônerie :

- Alès (CLR)

(80 voix pour ; 0 contre)

DECISION 6 : Récapitulatif du mouvement des ministres du 25 mars 2007 au 16 mars 2008

A - RÔLE

I. INSCRIPTION

Article 17 § 2 - 1°

BRINKMAN Elisabeth ***(pasteur)***	*01.07.2007*
CLEMENT Michel ***(pasteur)***	*01.07.2007*
HELLER Nadine ***(pasteur)***	*01.07.2007*
JACOB Linda ***(formateur en catéchèse)***	*01.07.2007*
MONTOYA Christophe ***(pasteur)***	*01.10.2007*
MORLACCHETTI Paolo ***(pasteur)***	*01.07.2007*
MOURIER Emmanuel ***(pasteur)***	*01.07.2007*
PARET Michel ***(pasteur et aumônier des hôpitaux)***	*01.07.2007*
PIEZCKO Tomasz ***(pasteur)***	*01.07.2007*
RADAFIARIJAONA Dina ***(pasteur)***	*01.07.2007*
TAMBON Lionel ***(pasteur)***	*01.07.2007*

Article 17 § 2 – 2° ; Article 17 § 2 – 3°

Article 17 § 2 – 4° ; Article 17 § 2 – 4° - 3

BENNAHMIAS Richard ***(informateur régional)***	*01.07.2007*
GALIA Eric ***(animateur jeunesse)***	*01.07.2007*
TAUFER Richard ***(aumônier des hôpitaux)***	*01.07.2007*

Article 17 § 4 – 4° ; Article 17 § 5

BELTRAMI Roberto (***Mis à disposition de la Mission Populaire)***	*01.01.2008*
BOSC Bertrand (***Mis à disposition de la Mission Populaire)***	*01.01.2008*
DOLINO Pierre-Olivier (***Mis à disposition de la Mission Populaire)***	*01.01.2008*

LAVIGNOTTE Stéphane (***Mis à disposition de la Mission Populaire)*** *01.01.2008*

MOLLET Robert (***Mis à disposition de la Mission Populaire)*** *01.01.2008*

MULLER Francis (***Mis à disposition de la Mission Populaire)*** *01.01.2008*

RIVE Jean-Pierre (***Mis à disposition de la Mission Populaire)*** *01.01.2008*

SCHLUMBERGER Laurent (***Mis à disposition de la Mission Populaire)*** *01.01.2008*

II. MAINTIEN

Envoyés

APPEL Marc ***(Centre International Réformé John Knox)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

BONNECHOSE (de) Marc ***(Oeuvres de Saint Jean)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

BOST Hubert ***(Ecole Pratique des Hautes Etudes)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

BRUN Pierre-Edouard ***(Aumônerie aux armées)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

CALDIER Michel ***(Le Châtelet)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

CHAPON Annie ***(Église française à Londres)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

CROISSANT Bernard ***(Aumônerie aux armées)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

DEHEUVELS Alain ***(La Cause)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

DEHEUVELS Nicole ***(La Cause)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

DELANNOY Bernard ***(Aumônerie aux armées)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

DOLINO Pierre-Olivier ***(Mission populaire Evangélique)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

DUBOIS Jean-Daniel ***(Ecole Pratique des Hautes Etudes)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

FACCHIN David ***(CEVAA - Lifou)*** *du 01.02.2008 au 30.06.2011*

LEGRAND Thierry ***(Faculté de théologie de Strasbourg)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

MAFFRE Patrick ***(Aumônerie aux armées)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

MOLLET Robert ***(Mission populaire évangélique de France)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

NUNEZ Jean-Paul ***(La Cimade)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

REMY Stéphane ***(Aumônerie aux armées)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

RIVE Jean-Pierre ***(Mission populaire évangélique de France)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

ROBERT Françoise ***(Aumônerie aux armées)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

ROGNON Frédéric ***(Enseignant à la Faculté de Strasbourg)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

SALQUE Anne-Lise ***(ERAL)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

SOULIE Serge ***(Centre de post-cure de la Croix Bleue)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

VANWEDDINGEN Freddy ***(ERAL)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

VERREY Christophe ***(ER du Valais – Suisse)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2010*

Congés

ANTIER Guilhen ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

ARNERA Matthieu ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

BECK PASSA Nathalie ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

BOUBEGRA Rachid ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

CASALIS Patrick ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

CHAUMET Nathalie ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

CORREIA Emmanuel ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

DEAUX Olivier ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

GAMBAROTTO Sylvie ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

JACOB Linda ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

MARTIN Pascale ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

MIZZI Michel ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

OUERRADIA Yousra ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

PERRIER Eric ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

REBOUL Isabelle ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

ROERICH Georgia ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

SIRE Simon ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

VAN DE KERK Arina ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

VERGNIOL Bertrand ***(convenances personnelles)*** *du 01.07.2007 au 30.06.2008*

III. DEPART

BAUKS Michaëla ***(était en congés pour convenances personnelles)*** *30.06.2007*

CATILLON Thierry ***(était en congés pour convenances personnelles)*** *30.06.2007*

DRONNE Jean-Michel ***(était en congé pour convenances personnelles)*** *30.03.2007*

ENGEL Caroline ***(était à Vosges Moselle II)*** *31.07.2007*

GEISER Joël
(était à Haut-Doubs) *31.07.2007*

KURSNER Alain ***(était en congé pour convenances personnelles)*** *30.03.2007*

LANCHANTIN Eve ***(était en congés pour convenances personnelles)*** *30.06.2007*

MARTIN Pierre-Daniel ***(était en congés pour convenances personnelles)*** *30.06.2007*

MISS Dieter ***(était en congés pour convenances personnelles)*** *30.06.2007*

VAN BEEK Maarten ***(était en congés pour convenances personnelles)*** *30.06.2007*

IV. DECES EN ACTIVITE

JOUVE Daniel ***(était à Bergerac II)*** *11.02.2008*

B - MOUVEMENT

I. NOMINATION

A - Titulaires

AIT ABDELMALEK Zohra **à St Sauveur de Montagut (CAR)**
venant de Vidourle III 01.07.2007

ANTERION Bernard **à Libourne (SO)**
venant de Rouen 01.07.2007

ANTIER Guilhen **à Dijon II (CAR)**
venant de congé 01.11.2007

AZZOUG Farida **à Agen (SO)**
venant de Grenoble IV 01.07.2007

BACCUET Christian **à Président de la CDM (UN)**
venant du Vésinet 01.07.2007

BADET Cécile **à Arles (PACCA)**
venant de Montagne du Tarn I 01.07.2007

BADET Christian **à Avignon I (PACCA)**
venant de Montagne du Tarn II (½ temps) 01.07.2007

BADET Christian **à Avignon I (PACCA)**
sur place (plein temps) 01.09.2007

BELTRAMI Roberto
Mis à disposition de la Mission Populaire (UN) 01.01.2008

BOSC Bertrand
Mis à disposition de la Mission Populaire (UN) 01.01.2008

BOURGEOIS Max **à Chargé de mission du CR (PACCA)**
venant de Sanary sur Mer (½ temps) 01.07.2007

BRADDOCK Quentin **à Rouen I (NN)**
venant de Tence 01.07.2007

BRAUN Andréas **à Le Chambon sur Lignon (CAR)**
venant de Orthez 01.07.2007

CALONNE (de) Emmanuel **à Fontainebleau (RP)**
titularisation sur place 01.07.2007

CAUX Claude **à Romans (CAR)**
venant de Valence 01.07.2007

CHANAS GOBERT Colette **à Est Crestois (CAR)**
sur place à 2/3 temps 01.01.2007

CLEMENT Michel **à Bocage Vendéen Est (O)**
titularisation sur place 01.07.2007

CLERMONT (de) Guillaume **à Orléans (O)**
venant de Lyon Oullins VIII 01.07.2007

DENIS Christophe **à Bordeaux VI (SO)**
venant de Moyenne Dordogne 01.07.2007

DIETZ François **à Dunkerque (NN)**
venant de Lille II 01.07.2007

DOLINO Pierre Olivier
Mis à disposition de la Mission Populaire (UN) 01.01.2008

DURAND LEISS Christine **à Aubervilliers (RP)**
titularisation sur place 01.07.2007

FAYE Thierry **à Basse Vaunage I (CLR)**
venant de Nîmes VII 01.07.2007

FISCHER Henri **Mis à disposition de Olivétan (UN)**
venant de Romans 01.07.2007

GEOFFROY Pascal **à Valréas (CAR)**
venant de Lamastre 01.07.2007

GERARD Charlotte **à Annecy (CAR)**
venant de congé parental 01.07.2007

GUIBAL Pierre-Emmanuel **à Grenoble IV (CAR)**
venant de Le Mazet 01.07.2007

HELLER Denis **à Passy Annonciation II (RP)**
venant de Président de la CDM 01.07.2007

HELLER Nadine **à Moyen Eyrieux (CAR)**
titularisation sur place 01.07.2007

HERNANDEZ Dominique **à Pantin (RP)**
½ temps 01.07.2007

KESSLER HEITZ Edith **à Haut Doubs (Est)**
venant de Meuse Nord Haute Marne 01.07.2007

LAVIGNOTTE Stéphane
Mis à disposition de la Mission Populaire (UN) 01.01.2008

LAURENT Pierre **à Bordeaux I (SO)**
venant de Mont de Marsan 01.07.2007

MBENGA Marcel **à Marne I (Est)**
venant de Vosges Meurthe 01.07.2007

MOLLET Robert
Mis à disposition de la Mission Populaire (UN) 01.01.2008

MONTOYA Christophe **à Toulon I (PACCA)**
titularisation sur place 01.10.2007

MORLACCHETTI Paolo **à Cannes (PACCA)**
venant de Vidourle I 01.07.2007

MORLEY Jean-Paul **à Paris Pentemont Luxembourg II (RP)**
venant de Boulogne S/Seine 01.07.2007

MOURIER Emmanuel **à Saint Agrève (CAR)**
titularisation sur place 01.07.2007

MOUYON Emmanuelle **à Chargée de mission**
du CN service catéchétique (UN) venant de congés 01.07.2007

MULLER Francis
Mis à disposition de la Mission Populaire (UN) 01.01.2008

NELSON Douglas **à Royan (O)**
venant de Vincennes 01.07.2007

NOUIS Antoine **à Villeneuve St Georges (RP)**
venant de Passy 01.07.2007

PARET Michel **à Fontenay le Comte (O)**
titularisation sur place 01.07.2007

PAYOT Cyrille **à Nîmes IV (CLR)**
venant de Aisne I 01.07.2007

PERNOT Marc **à Oratoire du Louvre (RP)**
venant de Meurthe et Moselle I 01.07.2007

PETER Jean-Yves **à Meurthe et Moselle I (Est)**
venant de Vendée Ouest 01.07.2007

PIECZKO Tomasz **à Maubeuge (NN)**
titularisation sur place 01.07.2007

PLET Philippe **à Rambouillet (RP)**
venant de congés 01.07.2007

RADAFIARIJOANA Dina **à Privas – Flaviac (CAR)**
titularisation sur place 01.07.2007

RAFENONIRINA Julia **à Choisy de Roi (RP)**
venant de Meurthe et Moselle III 01.07.2007

RIVE Jean-Pierre
Mis à disposition de la Mission Populaire (UN) 01.01.2008

ROBERT Jean-Christophe **à Tours & Touraine I (O)**
venant de St Germain en Laye 01.07.2007

SABATIER Jérôme **à Haut-Eyrieux (CAR)**
venant de Trièves Mattheysine 01.07.2007

SAINT BLANQUAT (de) Gilles **à Ariège II (SO)**
venant de Chargé de mission du SO 01.07.2007

SCHLUMBERGER Laurent
Mis à disposition de la Mission Populaire (UN) 01.01.2007

TAMBON Lionel **à Nice II (PACCA)**
titularisation sur place 01.07.2007

TAUBMANN Florence **à Limoges (O)**
venant de Paris Oratoire du Louvre 01.07.2007

VIALARD Marie-Françoise **à Chatellerault (O)**
venant de Bocage Vendéen Ouest 01.07.2007

VIDAL Gilles **à Toulouse I (SO)**
venant de Nouvelle Calédonie 01.01.2008

ZALAY Zoltan **à Rouen II (NN)**
venant de Montrouge 01.07.2007

ZANG Jean-Pierre **à Rueil Malmaison – Nanterre (RP)**
venant de la Vallée de l'Orge 01.07.2007

B - Intérimaires

a) Ministres sur un poste temporaire ou occupant temporairement un poste permanent

BERGERON Franck **à Montagne du Tarn I (SO)**
venant du Lauragais du 01.07.2007 au 30.06.2008

BOUSQUET MARC Isabelle à **Chargée de mission régionale (SO)**
venant de Toulouse du 01.07.2007 au 30.06.2008

CARRIERE SEYBOLDT Emmanuelle à **Chargée de mission du CN au service catéchétique (UN)**
venant de congés du 01.07.2007 au 30.06.2008

COTTIN Jérôme **à Chargé de mission du CN (UN)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

ENGEL Caroline **à Hors cadre (UN)**
venant de Vosges Moselle II du 01.07.2007 au 31.08.2007

FAUCHE Marie-Claude **à Chargé de mission du CN (UN)**
venant de Aumônerie des hôpitaux du 01.07.2007 au 30.06.2008

GEISER Joël **à Hors cadre (UN)**
venant de Haut Doubs du 01.07.2007 au 31.08.2007

NESPOULET Franck **à Lyon III – Lyon I (CAR)**
venant de Chargé de mission du CN du 01.07.2007 au 30.06.2008

MITRANI David **à Tours & Touraine II (O)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

ROHMER Céline **à Chargée de mission du CN à Théovie (UN)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

b) Venant d'une autre Église de la Réforme

ADZRA Victor **à Charenton Créteil (RP)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

KUDER Charlotte **à Hyères (PACCA)**
venant de l'UEPAL du 01.07.2007 au 30.06.2008

MULLER Marc **à Lourmarin (PACCA)**
venant de l'UEPAL du 01.07.2007 au 30.06.2008

RUSEN WEINHOLD Ulrich **à Nice hôpitaux (PACCA)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

SCHAECHTELIN Pierre-André **à St Quentin en Yvelines (RP)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

WEINHOLD Christina **à Nice I (PACCA)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

c) Reprises de ministère

d) Changement de fonction

CISSE Alkaly **à Aumônerie des hôpitaux (CLR)**
venant de Villeneuve St Georges du 01.07.2007 au 30.06.2008

HERVE Stéphane **à Aumônerie aéroport d'Orly (RP)**
venant de Nanteuil les Meaux du 01.07.2007 au 30.06.2009

MITRANI David **à Animation biblique et théologique I (O)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

e) Retraités intérimaires

C – Nomination du Secrétaire Général

D – Nomination par élection

VIOLLET Jean-Marc
à Conseil juridique de l'ERF du 01.07.2007 au 30.06.2010

II. ENSEIGNANTS IPT

COCHAND Nicolas
à Théologie pratique du 01.09.2007 au 30.06.2010

III. MINISTRES ASSOCIES

KUCK WITZIG Heidrun **à Chargé de mission régional auprès des Germanophones du Sud Ouest** 01.07.2007

IV. RETRAITES

BARRAL Rachel **(était à la Fondation Eugène Bersier)**	30.06.2007
BENOIT Alain **(était à l'Annonciation Bethel)**	30.06.2007
BESSET Jean **(était à Pentemont)**	30.06.2007
CHAUVIN Jacques **(était en congés pour convenances personnelles)**	30.06.2007
CLERMONT (de) Jean-Arnold **(était mis à disposition comme Président de la FPF)**	30.06.2007
COESTER François **(était à Vauvert St Gilles)**	30.06.2007
COSTIL Jean **(était à la Cimade à Lyon)**	30.06.2007
DAHAN Richard **(était mis à disposition de la Mission populaire évangélique)**	30.06.2007
DHOMBRE Freddy **(était à Arles)**	30.06.2007
HUMBERT Jean-Paul **(était à l'ERAL)**	30.06.2007
KORNIG Bernard **(était à la Communauté de Caulmont)**	30.06.2007
MULLER Denyse **(était en congés pour convenances personnelles)**	30.06.2007
LAVALLEE Lise **(était à Avignon I)**	30.06.2007
OLOE Dorte **(était à la Paris la Rencontre)**	30.06.2007
PIGEAUD Olivier **(était à Bordeaux I)**	30.06.2007
RIGOULOT Roland **(était en congés pour convenances personnelles)**	30.06.2007
VISME (de) Serge **(était en congés pour convenances personnelles)**	30.06.2007

(81 voix pour ; 0 contre)

Message à l'Église protestante d'Algérie (1)

Jean-François Zorn (CN) précise que l'Église protestante d'Algérie ne nous a pas sollicités pour ce message mais que dans son message au synode le président du conseil national a souhaité qu'il soit adressé à cette Église. Notre désir est d'affirmer notre solidarité avec des frères et des sœurs qui souffrent. Il ne faut pas oublier que ce message s'adressant à

l'Église protestante d'Algérie sera lu au-delà de cette Église dans un contexte de répression. Ce texte a été élaboré un peu dans la hâte avec l'aide de six personnes.

Ce projet de message comporte cinq axes :

1) Ce que nous ressentons dans le moment présent (1er paragraphe).
2) Comment nous interprétons ces faits (2ème paragraphe).
3) L'attitude du synode national (3ème paragraphe).
4) Une adresse sur le mode paulinien de l'armure pacifique du chrétien (4ème paragraphe).
5) L'engagement du synode (5ème paragraphe).

Jean-François Zorn donne lecture de ce projet de message paragraphe par paragraphe :

Le synode national de l'Église réformée de France réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008, s'est ému de la situation dans laquelle se trouve votre Église qui se voit notifier la fermeture de lieux de cultes et l'interdiction du témoignage public de l'Evangile. Il ne peut rester silencieux devant cette situation difficile et vous affirme sa communion en Christ dans l'épreuve et son profond soutien.

Nous comprenons que la loi du 20 mars 2006 qui établit un régime de tolérance religieuse en Algérie en fixant les conditions d'exercice des cultes autres que musulman, restreint aujourd'hui la liberté de conscience et d'opinion que vous souhaitez exercer alors que celle-ci est garantie par la constitution algérienne (art. 36).

Le synode de l'Église réformée de France ne peut rester silencieux devant cette situation difficile et vous affirme sa communion en Christ dans l'épreuve et son profond soutien.

Le synode vous encourage à mettre d'abord votre confiance en Dieu pour qu'Il vous garde en Christ, à vous armer de patience pour supporter l'épreuve, à renouveler votre courage pour assurer votre témoignage, à maintenir le dialogue avec les autorités du pays pour leur témoigner votre loyauté. Ainsi l'Église réformée de France a-t-elle dû vivre jusqu'au jour où la République française a garanti la liberté de conscience et le libre exercice des cultes au début du XXème siècle.

De son côté, le synode s'engage :

- *à tout mettre en œuvre pour que des relations d'entraide spirituelle s'établissent et se renforcent entre l'Église réformée de France et votre Église ;*

- *à plaider votre cause auprès des autorités françaises via la Fédération protestante de France afin qu'elles poursuivent le dialogue avec les autorités algériennes sur le point de la liberté religieuse dans votre pays.*

Bien fraternellement en Jésus-Christ.

Christophe Singer (CAR) se demande s'il est judicieux de faire allusion à la loi 1905 en France, au 4ème paragraphe, alors que trois départements vivent sous le régime des articles organiques sans que cela nuise à la liberté de culte et de conscience.

Leïla Hamrat (RP) suggère de remplacer « à vous armer de patience pour supporter l'épreuve », au 4ème paragraphe, par « à vous armer de patience pour traverser l'épreuve ».

Valérie Mitrani (O) demande s'il est possible d'envisager un contact avec les responsables de l'Église d'Algérie avant de leur adresser ce message afin de s'assurer que nous ne les mettons pas dans une situation encore plus difficile que celle dans laquelle ils sont actuellement.

Geoffroy Goetz (EPRAL) appuie cette dernière demande. Il rappelle que la liberté de conscience figure dans la déclaration des droits de l'homme de 1789. Il craint l'exploitation du paragraphe 4 par les autorités algériennes sur la question de la confiance en Dieu. Il faudrait par contre faire mention du souci du dialogue avec les musulmans.

James Woody (PACCA) craint que le paragraphe 4 donne l'impression de faire la leçon. Il se demande donc s'il ne vaudrait pas mieux le supprimer en gardant la mention du dialogue maintenu avec les autorités du pays.

Gérard Chavanon (CAR) ne pense pas qu'il faille supprimer ce 4ème paragraphe mais pense qu'il vaudrait mieux parler de notre confiance en Dieu pour ces frères qui sont persécutés.

Didier Crouzet (relations internationales) rappelle que les relations spirituelles existent depuis longtemps et qu'il n'est donc pas utile de s'engager à ce qu'elles s'établissent (5ème paragraphe). Il suffirait de parler de relations d'entraide car elles ne sont pas que spirituelles.

Philippe Kabongo Mbaya (RP) adhère à la démarche globale du texte mais il pense que nous ne mesurons pas très bien ce que représente le protestantisme dans son ensemble en Algérie. Il craint qu'un certain protestantisme accompagne et instrumentalise les régionalismes. Il rend attentif à ce qui arrive aux minorités chrétiennes en pays musulmans (Irak, Egypte). Il appuie la proposition de parler de notre confiance en Dieu plutôt que de celle des chrétiens en Algérie. Il souhaite que le début du 3ème paragraphe (« Le synode... ne peut rester silencieux.... ») soit placé

immédiatement après le premier paragraphe. Au 2ème paragraphe, il vaudrait mieux rappeler cette loi algérienne sans dire « nous comprenons ».

David Mitrani (O) préfère le maintien de l'expression « entraide spirituelle », la prière impliquant tout le reste. Il répond à Philippe Kabongo Mbaya que la liberté ne se divise pas et qu'on ne peut pas laisser sous-entendre que la loi de 2006 est bonne contre les missions américaines mais pas contre l'Église protestante d'Algérie. Ce qui nous est proposé n'est pas une déclaration mais un message adressé à l'Église protestante d'Algérie à qui nous n'avons pas à parler d'autres Églises protestantes ni des chrétiens en Irak. Il s'agit simplement d'un message à une Église particulière.

Anne Trosino (EPRAL) propose de remplacer « encourage à mettre votre confiance en Dieu » (4ème paragraphe) par « encourage à persévérer dans votre confiance ».

Jean-François Zorn (CN) remercie pour toutes ces remarques et précise qu'il n'est pas question d'entrer dans le conflit qui existe actuellement au sein de l'Église protestante d'Algérie en ce qui concerne un certain protestantisme régionaliste. Nous nous adressons à une Église particulière et nous n'avons pas à mentionner toutes les situations fort diverses.

Marcel Manoël (CN) rappelle qu'il s'agit simplement d'un message et non d'une prise de position sur la situation en Algérie. Nous n'avons pas à entrer dans les conflits internes à l'Église d'Algérie. Il informe le synode que le conseil national proposera une solidarité cultuelle en consacrant l'offrande du culte synodal à cette aide en Algérie pas seulement pour l'aspect financier mais avec toute la signification que le geste d'offrande peut avoir au cours du culte.

La séance est levée à 12 heures 40.

PREMIERE SEANCE DU SAMEDI APRES-MIDI 3 MAI

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Église évangélique presbytérienne du Rwanda

Le pasteur Elisée Musemakweli, président de l'Église presbytérienne du Rwanda, adresse les salutations de son Église et du modérateur de son

synode général, Monsieur Paul Mubiligi. Il apprécie la qualité des débats du synode national de l'ERF et partage son combat pour rendre concret les signes du Royaume.

Depuis la fin du génocide de 1994, l'Église presbytérienne du Rwanda a compris que son approche de l'évangélisation devait changer et qu'elle devait passer d'une évangélisation de masse à une évangélisation en profondeur. Il évoque les défis que posent les enfants « chefs de ménage », les traumatismes autour de la « semaine du deuil national » , le nombre de femmes victimes de sévices sexuels et le Sida. Face à tous ces problèmes, l'Église doit adopter une pratique pastorale nouvelle et intégrer tous ces défis dans sa mission. Elle essaie dans sa fragilité d'être une communauté d'écoute et de guérison. Elle partage avec toutes les Églises les défis de la violence, de la pauvreté, de la marginalité de l'Église et apprécie comment l'ERF prend ces questions au sérieux.

Le protestantisme en Occident, qui a contribué à l'avènement de la société moderne, doit participer à son changement pour en faire une société où chacun trouve son compte. Pour cela, il doit revisiter son passé pour y puiser les forces qui l'aident à recentrer son message et son action. L'Église doit prendre une position claire devant les grands défis du monde, comme celui de l'environnement.

Le pasteur Musemakweli dit sa reconnaissance d'avoir pu participer aux travaux du synode national et remercie particulièrement le conseil national, le Défap, la Cévaa et les journalistes de Réforme et de Mission.

Monsieur Ezéchias Rwabuhihi, député de la République du Rwanda, exprime sa reconnaissance de pouvoir participer au synode national. Il a été ministre de la santé pendant quatre ans et est maintenant membre du parlement rwandais. Il a été auparavant envoyé de la Cévaa et des Églises protestantes de la Suisse romande. Il se retrouve donc ici « en famille » avec des gens connus. Son expérience au Rwanda le pousse à l'optimisme aujourd'hui. Il reste encore beaucoup à faire. Il y a encore des problèmes relationnels entre le Nord et le Sud, entre la France et le Rwanda. Les relations diplomatiques ont été rompues et les intérêts de la France passent actuellement par la Belgique et ceux du Rwanda en France sont gérés par l'ambassade du Burundi à Paris. L'ERF doit rester vigilante pour que les relations entre nos deux pays s'améliorent et que nos pays ne restent pas crispés sur un passé douloureux.

Elisée Musemakweli remet quelques documents sur l'histoire de son Église à la modératrice.

Marcel Manoël (CN) répond en évoquant le poids de l'histoire dont nous avons à nous affranchir. En tant qu'Église nous avons eu de la difficulté et du retard à comprendre la gravité et les différents rebondissements de ce qui se passait au Rwanda. Nous savons que notre pays a été engagé dans ce conflit. C'est dans la recherche de la vérité, que

nous devrons affronter, qu'une démarche de réconciliation pourra être confortée. Cette réconciliation nous la recevons dans la responsabilité que nous assumons ensemble en frères et sœurs membres de la même communauté de la Cévaa. Il faut que nous agissions en tant que citoyens dans les relations entre nos pays pour que la vérité soit connue, que la réconciliation soit oeuvrée, les souffrances reconnues et le retour des exilés soit possible. Notre Église a sa part de responsabilité pour aider à l'établissement de nouvelles relations entre nos deux pays dans le respect et la liberté de chacun.

Marcel Manoël remercie pour l'appel de l'Église presbytérienne du Rwanda et lui transmet notre engagement, notre prière et notre volonté d'aller dans ce chemin avec elle.

Message du synode national aux synodes régionaux (2)

Olivier Filhol (rapporteur) présente la nouvelle mouture de ce projet de message en précisant que les rapporteurs ont gardé la structure initiale mais ont allégé la forme pour le rendre plus incisif. Ils ont veillé à y inscrire la démarche des synodes de Paris et d'Aix en Provence qui ont déjà défini notre mission et les lieux de notre témoignage. Il en donne lecture :

Dans la suite du synode de Paris 2006 « Une Église qui se réforme pour annoncer l'Evangile aujourd'hui » et dans le cadre de la période d'expérimentation 2007-2010, le synode national réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008 a pris connaissance de la diversité des initiatives engagées dans chaque région pour accomplir la vocation missionnaire de l'Église.

Avec reconnaissance, il se réjouit de la créativité des Eglises locales et des régions en matière de témoignage et de service.

Un souffle, celui du Saint-Esprit, nous unit et nous rend frères et sœurs en Christ.

Christ nous rencontre et nous rassemble.

C'est le temps de la communion

Là se vivent la joie de l'Evangile et les prémices du Royaume.

Là se nourrissent les affamés de foi, de justice et de liberté.

Là se fortifient les liens de la confiance, de la fraternité et du partage des joies et des peines.

Là nous recevons la force de dépasser nos craintes, nos pudeurs ou nos timidités et l'audace de témoigner.

> *« Car ce n'est pas un Esprit de timidité que Dieu nous a donné mais un Esprit de force, d'amour et de sagesse. » 2Ti 1. 7*

C'est le temps de la rencontre.

Là se vit la joie du partage.

Là se vit un échange en vérité par l'accueil sans condition de l'autre, la qualité d'écoute et le souci du dialogue

Là, l'Evangile se donne et se reçoit de personne à personne, de bouche à oreille.

Là sont posés des signes du Royaume à travers des mots toujours à renouveler et des gestes qui parlent.

> *« Le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés » Ac 2.47*

Engagés ensemble et avec les oeuvres et mouvements, nos partenaires, continuons d'adapter nos formes de vie d'Église et d'évangélisation. Poursuivons la mise en place de nouveaux ministères. Poursuivons la mise en œuvre de nos projets de vie.

C'est un Esprit de liberté que nous avons reçu pour parler et agir.

Que la Parole de liberté devienne aujourd'hui notre liberté de parole !

Jan-Albert Roetman (rapporteur) rappelle la conclusion de l'introduction de Marcel Manoël dans le numéro d'Information-Evangélisation sur les expérimentations dans les régions : elles ne sont « pas pour imposer des idées toutes faites ou tenter d'aligner nos diversités, mais pour nous soutenir les uns les autres, nous interpeller les uns les autres, nous confirmer ou non les uns les autres dans nos

expérimentations et nos démarches ». C'est dans cet esprit que les rapporteurs proposent ce message aux synodes régionaux.

Françoise Costil (CAR) ne retrouve pas, dans cette partie du temps de la rencontre, la justice, la liberté et son combat.

Jean-Christophe Muller (CLR) doute toujours de l'utilité fondamentale d'un tel message mais pense qu'il y a un encouragement à poursuivre. On ne pourra faire l'impasse, dans les années à venir, sur les difficultés rencontrées qu'il faudra aborder. Il vaut mieux ne pas les aborder cette année puisque nous ne sommes qu'à une étape qui demande encouragement. Il ne demande donc maintenant rien de plus que ce message.

Marcel Manoël (CN) appelle à la modestie. Il ne s'agit pas de rédiger un programme complet mais de donner, au point où nous en sommes, un message important car il a deux utilités :

- Beaucoup sont mal à l'aise dans nos Eglises locales, aussi bien ministres que membres engagés. Il est donc important de leur dire que le synode national est à l'écoute de ce qui se fait à la base et que la dimension synodale de notre Église nous permet de faire chemin commun.
- Il est aussi important de donner un message, pour nous-mêmes et pour l'extérieur, que nous sommes prêts à bouger, à redire notre foi en relation avec les questions d'aujourd'hui et à faire bouger notre institution.

Michel Jas (CLR) propose de ne garder que les six premières lignes de ce texte et la première ligne en caractères gras de la fin. Il demande donc la suppression de tout le reste et suggère qu'une référence soit faite au numéro d'Information-Evangélisation sur les expérimentations dans chaque région.

Denis Heller (rapporteur) tient à redire que cette mention du temps de la communion et de la rencontre est ressortie très fortement de tous les groupes. Ils ont tous affirmé qu'un mouvement d'évangélisation ne peut partir de décisions institutionnelles ou d'organisations ecclésiales mais qu'il a son point de départ dans un vécu relationnel de foi et de confiance, dans nos communautés et dans le désir d'aller à la rencontre de nos contemporains. C'est pourquoi les rapporteurs ont maintenu ces deux paragraphes.

Gérard Chavanon (CAR) demande le rajout de deux versets :

- Jean 13.35 : « A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres ».
- Matthieu 5.13, 14 : « Vous êtes le sel de la terre. Vous êtes la lumière du monde ».

Pierre Laurent (rapporteur) rappelle qu'il s'agit d'un message d'exhortation que nous donnons aux frères et sœurs des paroisses locales et aux synodes régionaux et non d'une motion d'orientation. Il propose donc d'en rester au texte tel qu'il est proposé par les rapporteurs.

Le synode est appelé par la modératrice à se prononcer pour le maintien du texte dans son ensemble :

(57 voix pour ; 13 contre)

Le texte est donc maintenu dans son ensemble.

A la demande de Marcel Manoël (CN), Gérard Chavanon (CAR) retire sa demande d'adjonction.

DECISION 7 : Message du synode aux synodes régionaux

Dans la suite du synode de Paris 2006 « Une Église qui se réforme pour annoncer l'Evangile aujourd'hui » et dans le cadre de la période d'expérimentation 2007-2010, le synode national réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008 a pris connaissance de la diversité des initiatives engagées dans chaque région pour accomplir la vocation missionnaire de l'Église.

Avec reconnaissance, il se réjouit de la créativité des Eglises locales et des régions en matière de témoignage et de service.

Un souffle, celui du Saint-Esprit, nous unit et nous rend frères et sœurs en Christ.

Christ nous rencontre et nous rassemble.

C'est le temps de la communion.

Là se vivent la joie de l'Evangile et les prémices du Royaume.

Là se nourrissent les affamés de foi, de justice et de liberté.

Là se fortifient les liens de la confiance, de la fraternité et du partage des joies et des peines.

Là nous recevons la force de dépasser nos craintes, nos pudeurs ou nos timidités et l'audace de témoigner.

> « Car ce n'est pas un Esprit de timidité que Dieu nous a donné mais un Esprit de force, d'amour et de sagesse. » 2 Ti 1.7

C’est le temps de la rencontre.

Là se vit la joie du partage.

Là se vit un échange en vérité par l’accueil sans condition de l’autre, la qualité d’écoute et le souci du dialogue

Là, l’Evangile se donne et se reçoit de personne à personne, de bouche à oreille.

Là sont posés des signes du Royaume à travers des mots toujours à renouveler et des gestes qui parlent.

> « Le Seigneur ajoutait chaque jour à l’Église ceux qui étaient sauvés » Ac 2.47

Engagés ensemble et avec les oeuvres et mouvements, nos partenaires, continuons d’adapter nos formes de vie d’Église et d’évangélisation. Poursuivons la mise en place de nouveaux ministères. Poursuivons la mise en œuvre de nos projets de vie.

C’est un Esprit de liberté que nous avons reçu pour parler et agir.

Que la Parole de liberté devienne aujourd’hui notre liberté de parole !

(60 voix pour ; 3 contre)

Examen du rapport de gestion financière (1)

Daniel Gaubiac (trésorier du conseil national) répond aux deux questions posées par écrit :

- Utilisation des véhicules : le conseil national se préoccupe de la réponse à apporter pour régler la situation du ministre qui ne dispose pas de véhicule personnel mais seulement d'un véhicule de service. L'utilisation de ce véhicule pour des déplacements privés risque de faire dire à l'URSSAF qu'il s'agit d'un véhicule de fonction. La question est à l'étude.
- Théovie : une réponse éventuelle à une question posée sur la gratuité sera donnée après le débat sur ce service.

Jean-Christophe Muller (CLR) incite le conseil national à être attentif à la question posée par la CAVIMAC[1] et rappelle le choix fondamental du

[1] Caisse d’Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes.

régime général fait par l'Église réformée après la Libération. Ce choix correspond à notre ecclésiologie et à notre façon de nous organiser comme la loi de 1905 nous le permet. Il serait anormal de sortir du régime général.

Daniel Gaubiac (trésorier du conseil national) répond qu'il n'est pas question de revenir sur notre statut et sur notre mode de fonctionnement actuel. Il n'y a aucune obligation d'adhérer à la CAVIMAC pour l'instant et nous restons dans le cadre du régime général.

Marcel Manoël (CN) fait remarquer que la CAVIMAC fait partie du régime général. Le risque auquel nous résistons est qu'il devienne le régime général obligatoire pour les ministres du culte. Si la question était posée nous ne pourrions pas donner de réponse avant plusieurs années puisque cela toucherait une question de fond et qu'il faudrait alors consulter les synodes.

David Mitrani (O) demande que la solution que retiendra le conseil national pour les voitures ne change pas tous les ans. Par ailleurs, il pose la question de l'augmentation de la rémunération des ministres. Le pouvoir d'achat de tous les généreux donateurs qui constituent notre Église n'ayant pas augmenté, il trouve indécent d'augmenter les ministres de notre Église d'un pourcentage supérieur au leur. Il votera donc contre cette augmentation.

Denis Soubeyran (IPT) répond qu'il est pour l'augmentation du pouvoir d'achat des ministres afin que les débutants, en particulier, soient correctement rémunérés. Il exprime sa reconnaissance pour le budget de l'IPT largement alimenté par l'ERF grâce à un mécanisme de contrat pluri-annuel qui lui assure une certaine stabilité sur les ressources. L'enveloppe progresse d'un certain pourcentage tous les ans dans la limite de progression des recettes du titre A. Une partie seulement de cette enveloppe arrive dans le budget de l'IPT puisque la rémunération des ministres mis à disposition comme professeurs y figure également. La réforme des aides pour les étudiants au niveau du Master est la bienvenue. Il est prévu une nouvelle indemnité prise sur l'enveloppe allouée à l'IPT pour les stagiaires en 2° année de Master. Il suggère que l'évolution de ce montant soit faite hors contrat entre l'IPT et l'ERF afin qu'il n'y ait pas d'incertitude sur les dépenses de l'IPT.

Daniel Gaubiac (trésorier du conseil national) précise que l'inflation étant supérieure à ce qui était envisagé, le conseil national demande au synode d'autoriser une augmentation de la rémunération des ministres de 2,8 % au lieu des 1,8 % prévus pour 2008 afin de maintenir leur pouvoir d'achat. Pour 2009, il demande au synode de maintenir la prévision de ce même taux d'augmentation de 2,8 %.

Marcel Manoël (CN) ajoute que cette correction pour 2008 est rendue possible sans trop augmenter les dons des membres de l'Église car depuis

le 1er juillet 2007,les dispositions de la loi Fillon sur les abattements concernant les bas salaires, nous sont plus favorables. Cette augmentation ne provoquera donc pas d'augmentation de nos budgets 2008 déjà votés.

Daniel Gaubiac (trésorier du conseil national) précise que l'aide apportée aux étudiants dans le cadre de la réforme a été fixée à 75 000 euros. Cette aide a été intégrée à la partie affectée à l'IPT sans que cela n'altère le montant voté pour l'IPT. Le budget sera adapté sans que cela touche la partie fonctionnement de l'IPT.

Jean-Thomas Heintz (trésorier du conseil régional CAR) rappelle que toute décision relative à la rémunération des ministres a un impact direct sur les budgets régionaux à travers le titre B. Les exonérations de charges permettent de continuer sur notre lancée actuelle en suivant le taux de l'inflation mais il faudra être vigilant sur les éventuelles conséquences des décisions prises sur les budgets régionaux. Il faut arriver à maintenir et même accroître le pouvoir d'achat des ministres et continuer à susciter des vocations sans plomber les budgets des régions. Il confirme par ailleurs que les comptes des régions ne sont pas audités par le commissaire aux comptes. Il est proposé qu'ils le soient dorénavant et, du coup, consolidés.

Marcel Manoël (CN) répond à Philippe Dervieux (RP) qui fait état d'un legs important d'un million et demi d'euros à Auteuil dont il ne trouve pas trace dans les comptes de résultat que, sous réserve de vérification, la délivrance de ce legs n'est pas intervenue dans l'exercice 2007. En ce qui concerne la partie du legs fait à l'Union nationale, le conseil national a pris la décision de principe de rétrocéder à l'IPT la moitié de la somme par respect pour la volonté de la testatrice et a demandé à la Fondation pour les pasteurs retraités de verser l'autre moitié.

Daniel Gaubiac (trésorier du conseil national) confirme que le legs n'a été effectivement touché qu'en 2008 et que la décision définitive n'est pas encore prise.

Il répond à une question qui vient de lui parvenir, en précisant que l'objectif de l'Union nationale est de maintenir le pourvoi des postes selon les souhaits des régions et si nos ressources le permettent. Le budget 2008 a été préparé avec deux contraintes : le maintien du pouvoir d'achat des ministres et l'équilibre de ce budget. L'augmentation de 2,8 % de rémunération en 2008 est compensée par les avantages liées à la loi Fillion. Il y aura un moindre pourvoi des postes, donc certaines économies, puisqu'il y a moins d'entrants dans le ministère. Pour 2009, les votes des synodes régionaux quant à leur progression sera autour de 1,2%. Le décalage sera donc conséquent et il faudra trouver des économies sur d'autres lignes budgétaires.

La séance est levée à 16 heures.

DEUXIEME SEANCE DU SAMEDI APRES-MIDI 3 MAI

La séance est ouverte à 16 heures 30.

Message à l'Église protestante d'Algérie (2)

Jean-François Zorn (rapporteur) donne lecture de la nouvelle rédaction du message.

DECISION 8: Message à l'Église protestante d'Algérie

Le synode national de l'Église réformée de France réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008, s'est ému de la situation dans laquelle se trouve votre Église qui se voit notifier la fermeture de lieux de cultes et l'interdiction du témoignage public de l'Evangile. Il ne peut rester silencieux devant cette situation difficile et vous affirme sa communion en Christ dans l'épreuve et son profond soutien.

Le synode constate que la loi du 20 mars 2006 qui établit un régime de tolérance religieuse en Algérie en fixant les conditions d'exercice des cultes autres que musulman, restreint aujourd'hui la liberté de conscience et d'opinion que vous souhaitez exercer alors que celle-ci est garantie par la constitution algérienne (art. 36).

Ayant connu dans son histoire une situation analogue avant de recouvrer la liberté de conscience et le libre exercice de son culte, l'Église réformée de France place sa confiance en Dieu : qu'il vous garde en Christ, vous arme de patience pour traverser l'épreuve, renouvelle votre courage pour assurer votre témoignage, maintienne votre dialogue loyal avec les autorités du pays.

Le synode s'engage :

- à tout mettre en œuvre pour que des relations d'entraide spirituelle se renforcent entre l'Église réformée de France et votre Église ;
- à plaider votre cause auprès des autorités françaises via la Fédération protestante de France afin qu'elles poursuivent le dialogue avec les autorités algériennes sur le point de la liberté religieuse dans votre pays.

Bien fraternellement en Jésus-Christ.

Extraits de la Constitution algérienne du 28 novembre 1996….

Article 1er : l'Algérie est une République démocratique et populaire.

Elle est une et indivisible.

Article 2 : l'Islam est la religion de l'état.

Article 36 : la liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables.

Article 41 : les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen.

(81 voix pour ; 0 contre

Service protestant de mission - Défap

Jan-Albert Roetman (rapporteur) rappelle qu'il s'agit de l'avis que le synode va donner au Défap.

Denis Heller (rapporteur) précise que le Défap poursuit une réflexion à long terme sur la mission aujourd'hui et les relations avec nos Églises. Or nous avons seulement à examiner aujourd'hui la feuille de route à court terme qui nous est proposée comme élément d'orientation pour l'engagement missionnaire de nos Églises pour une période de trois ans.

Les rapporteurs ont retenu quelques remarques des quatre groupes qui ont travaillé sur le texte du Défap et proposent l'avis que le synode pourrait adresser maintenant au Défap qui finalisera lui-même son texte selon les réactions des Églises qui en sont membres. Il s'agit donc pour le synode de donner un avis pour enrichir, compléter ou modifier cette feuille de route selon notre vision de la mission et de nos relations entre le Défap et notre Église.

Les rapporteurs ont retenu les remarques faites sur le « chapeau » théologique qu'il faudrait un peu développer en évoquant les dimensions de l'œcuménisme et de l'intercession. Ils souhaitent que le Défap se positionne par rapport à la décision du synode national de Paris concernant le rôle du Défap comme outil d'évangélisation au près et au loin. Il conviendrait enfin d'évoquer l'action en France à travers le projet Mosaïc porté par la FPF et par le Défap et qui concerne nos relations avec les Églises issues de l'immigration.

C'est volontairement que les rapporteurs n'ont pas retenu tout ce qui a été dit dans les groupes sur les relations entre la Cévaa et le Défap et sur les questions financières.

Denis Heller donc lecture de ce projet :

Le synode national réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008 donne un avis favorable au texte proposé par le Défap intitulé :

« Eléments d'orientation pour l'engagement missionnaire des Églises luthérienne et réformée à travers le Défap pour la période 2009-2011. »

Il le remercie pour cet effort de clarification et de communication et lui demande :

- *que les dimensions de l'œcuménisme et de l'intercession soient prises en compte dans le chapeau théologique introductif ;*
- *de se positionner par rapport à la décision 28 du synode de Paris 2006 qui donnait mandat au conseil national « de redéfinir, en lien avec les partenaires concernés, le rôle du Défap comme outil d'évangélisation au près et au loin ».*
- *de rajouter comme domaine d'action, la France, avec le projet MOSAÏC sur nos liens avec les Églises issues de l'immigration.*

Roger-Michel Bory (CN et délégué à l'assemblée générale de la FPF) souhaiterait que soit rajoutée la prise en compte de la justice, de la mondialisation, du développement durable et de l'environnement.

Michel Widmer (OM) évoque les diverses raisons soulevées dans son groupe pour expliquer le désintérêt de certaines Eglises locales pour le Défap : ambiguïté entre mission et diaconie, actions directes sans intermédiaires, trop d'échelons centraux au Défap, coordination difficile entre les cinq Églises membres du Défap, aspects financiers. Il y a un besoin de clarification de la mission du Défap.

En réponse à Christian Bouzy (CLR) qui demande, au nom de son groupe, qu'en préambule à ce texte d'orientation soient rappelés l'existence et le rôle de la Cévaa, Denis Heller (rapporteur) répond en rappelant que ce texte n'est destiné qu'au Défap.

Olivier Brès (OM) intervient en tant que membre du conseil de la FPF pour dire qu'il ne comprend pas que le projet Mosaïc soit mentionné ici alors qu'un effort de clarification avait été fait pour que ce projet soit placé sous la responsabilité de la FPF et non du Défap. Il estime que ce dernier paragraphe remet de la confusion où il y avait eu un peu de clarification.

Pierre Grossein (CAR) pense qu'il faut rappeler fermement l'attachement à la communauté Cévaa. Il propose que soit ajouté : « Il (le synode national) tient à rappeler l'attachement de l'ERF à la communauté Cévaa et à re-situer nos engagements missionnaires dans ce cadre communautaire ». Il souhaite que soit ainsi rappelé que notre appartenance à la communauté Cévaa est le cadre dans lequel s'inscrit notre engagement missionnaire depuis 40 ans.

Jean-Paul Morley (RP) propose, selon le désir de son groupe, d'ajouter à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « en préservant la visibilité sur les projets accompagnés » afin que l'ERF, qui n'est pas la seule Église qui décide, puisse quand même avoir une visibilité sur le

budget du Défap consacré à la Cévaa. Ayant voté contre le projet d'emploi du temps qu'il estime pas tenable, il transmet par écrit quelques suggestions aux autorités de l'Église.

Leïla Hamrat (RP), constatant que la dotation du Défap à la Cévaa représente 60 % de la dotation de l'ERF au Défap, estime que dans un souci de transparence et pour une meilleure information à la base, il faut questionner la Cévaa sur ses activités et ses projets et sur la manière dont elle utilise cet argent. Ayant entendu dire que la Cévaa avait accumulé un déficit cette année, elle demande pourquoi et qui va l'éponger. Elle aimerait aussi savoir ce qu'est réellement la Cévaa et comment elle fonctionne par exemple sur la question des grilles de salaire.

Christian Bonnet (Défap) répond que ce que versent les Églises n'est pas l'intégralité des recettes du Défap mais en représente environ 80 %. En dehors de la dotation des Églises il y a des subventions, des partenariats internationaux et des revenus de fonds placés. L'engagement au sein de la Cévaa ne provient pas seulement de l'ERF. Les comptes de la Cévaa sont parfaitement transparents et il est facile d'y avoir accès. Il est plus difficile d'avoir des retours sur les projets missionnaires car les Églises du sud n'entrent pas dans notre logique d'évaluation systématique et d'envoi de témoignages des actions menées.

Alain Rey (Cévaa) pense qu'il est important de situer le débat sur notre engagement missionnaire dans le cadre de l'engagement que nous avons au sein de la Cévaa. Si le document présenté par le Défap n'insistait pas sur cette dimension on risquerait d'être conduit vers des tensions entre la Cévaa et le Défap. Il y a une différence importante de nature entre les deux. Le Défap est un service des Églises de France. La Cévaa est une communauté d'Églises dans laquelle l'ERF est une Église fondatrice au même titre qu'une trentaine d'autres Églises. Les décisions et les comptes-rendus se font devant les instances de la Cévaa. L'instance parlementaire est l'assemblée générale qui se tient tous les deux ans et où les délégués des Églises peuvent s'exprimer. L'utilisation de l'argent mis à la disposition de la communauté par les Églises est transparente. Le déficit de 192 000 euros en 2007 sera épongé par une reprise des excédents antérieurs et aucun effort supplémentaire ne sera demandé ni aux Églises ni au Défap. Ce déficit est dû à un problème de recettes et non de dépenses. En ce qui concerne les salaires, un pasteur du Cameroun arrive au secrétariat de Montpellier la semaine prochaine. Or la loi sur les travailleurs immigrés oblige à présenter un contrat de travail avec un salaire minimum imposé et qui est de l'ordre d'une fois et demie le SMIG. Les salaires à la Cévaa sont liés à cette obligation de la loi.

Marcel Manoël (CN) informe le synode que lors d'une consultation entre les présidents des différents conseils des Églises françaises membres de la Cévaa et par ailleurs constitutives du Défap, un courrier a été adressé à la Cévaa pour lui demander de nous aider à la rendre plus visible en

France. Nous avons peu d'informations de son assemblée générale qui se réunit tous les deux ans. Or il nous faut de la visibilité pour que cette communauté dont nous sommes membres devienne un tissu de liens humains et d'échanges sans quoi elle risquerait de n'être plus rien dans nos Eglises locales. Il nous faut trouver des moyens pour que la Cévaa soit davantage visible dans la vie de nos Églises.

Jean-Christophe Muller (CLR) insiste sur la nécessité de tenir compte, dans l'implication des Eglises locales dans les actions missionnaires, du morcellement d'engagements dans la relation directe de nombreux membres de nos Églises qui n'intègrent pas toujours leurs engagements dans notre logique de communauté.

Jean-Paul Morley (RP) ne votera pas l'avis si l'exigence de visibilité sur les projets accompagnés n'est pas mentionnée.

Geoffroy Goetz (EPRAL) estime que cette clarification demandée à la Cévaa doit être entendue fortement par elle. Il ne comprend pas bien comment on peut combler le déficit de la Cévaa avec un excédent tout en ayant un budget futur en déficit.

Denis Heller (rapporteur) met un terme au débat en déclarant que le texte d'avis du synode national va maintenant être enrichi par un certain nombre de suggestions en particulier la nécessité pour le Défap de clarifier sa position par rapport à la Cévaa. La mention du projet Mosaïc sera supprimée. Un nouveau texte sera proposé au synode en sachant que c'est le conseil du Défap qui finalisera le texte feuille de route.

Théovie

Pierre Laurent (rapporteur) précise que les rapporteurs ont travaillé à partir d'un texte adopté par le conseil national après un débat animé. Les quatre groupes qui ont travaillé sur ce projet de résolution sont unanimes sur la volonté d'un moratoire concernant la création de nouveaux modules. Cette notion de moratoire a donc été introduite dans le nouveau projet présenté au synode. Un texte de contre proposition allait dans le même sens. Les groupes étaient également unanimes sur la transformation de manière plus pédagogique de ce qui existe.

Les rapporteurs n'ont pas introduit la question financière dans le texte car elle est la conséquence du choix qui va être fait par le synode. La proposition sur l'embauche éventuelle d'un chargé de mission avec une équipe bénévole à ses côtés n'a donc pas été modifiée à la fin du texte. Ils auront la responsabilité du suivi du matériel à mettre en place. La remarque sur la gratuité a été entendue mais il faudra bien que quelqu'un paye.

Pierre Laurent donne lecture du projet que les rapporteurs ont intitulé : Résolution de réorientation pour Théovie :

Le synode national de l'Église Réformée de France réuni à Toulouse…

Vu les décisions des derniers synodes (décision 30 du synode National de Cognac en 2004, décision 28A du synode national de Paris en 2006 et décision 7,2.2 du synode National de Sochaux en 2007),

Vu le rapport présenté par le conseil national,

décide la réorientation de Théovie en un service de formation largement ouvert à toute personne en recherche et à disposition des Eglises locales pour leur mission d'évangélisation.

Pour cela le synode fixe à Théovie les objectifs suivants :

1°) proposer un programme de formation biblique et théologique de base à destination des personnes en recherche :

- *par le moyen d'Internet et d'autres supports disponibles (CD-ROM)*
- *au service des Eglises locales (fourniture de livrets d'accompagnement)*
- *en utilisant les productions disponibles dans les Églises et régions, et les propositions de partenaires.*

2°) développer, dans le cadre de cet objectif propre, la collaboration :

- *avec les organismes de formation, services et partenaires de l'ERF… (en particulier avec l'IPT en vue d'une formation théologique, avec Olivétan pour des ouvrages théologiques accessibles à tous, avec le Service catéchétique pour des documents de catéchèse…) et de la FPF (Service biblique…) ;*
- *dans la mesure du possible, avec des organismes étrangers en lien avec des Églises sœurs, tels que l'Office Protestant de la Formation (Suisse romande).*

Pour mener à bien cette tâche, en particulier pour le choix des thèmes des modules, voire pour une contribution à leur élaboration, le service Théovie devra être en lien avec les différents organismes de

formation existants, les acteurs de formation dans les régions, consistoires…

Le programme de formation sera mis en œuvre au sein de l'équipe Théovie.

Les collaborations seront discutées au Pôle National de Formation.

Les orientations générales et le plan de production seront validés par le CN.

Le permanent, le chargé de mission (le cas échéant) et une équipe Théovie seront nommés par le conseil national.

Un cahier de charges précisant les tâches du permanent et de l'équipe sera élaboré par le Conseil national.

Dans ce cadre, le synode National encourage les régions à promouvoir le service Théovie dans les lieux de vie de l'Église et à accompagner l'animation de groupes de partage suscités par Théovie.

Isabelle Grellier (Faculté de théologie de Strasbourg) s'est aperçue que beaucoup ne connaissaient pas Théovie. On ne mesure pas assez à quel point nous avons là un outil riche qu'on n'a pas su valoriser et faire connaître. Les deux axes de réorientations proposés sont importants et complémentaires : service ouvert à toute personne en recherche grâce à Internet et dont la gratuité est indispensable et service ouvert aux Eglises locales qui en ont bien besoin. Elle incite donc chacun à découvrir Théovie et à l'utiliser et demande de réfléchir à la gratuité sans accepter le moratoire sur la production de nouveaux modules.

Frédéric Verspeeten (NN) pense qu'il serait regrettable de mettre Théovie à mort. Il faudrait en effet pouvoir proposer des modules libres d'accès à tous et qui seraient différents des cours Alpha. Nous avons là un outil performant qu'il faut apprendre à utiliser sans nous réfugier dans une copie des cours Alpha. Il ne faut pas oublier qu'il y a des pasteurs capables de faire de la théologie et qui peuvent animer et produire des enrichissements.

David Mitrani (O) fait remarquer que Théovie coûte jusqu'à présent cinq postes pastoraux. Théovie a fait un excellent travail mais on n'en a plus les moyens. Il pense qu'il faut donc arrêter et continuer à utiliser gratuitement tout ce qui a été fait en articulation avec le pôle de formation, Olivétan et le Point catéchétique. Un permanent pourrait organiser cela sur Internet pendant quelques temps. Il faut remercier Théovie pour ce qui a été fait et arrêter faute de moyens.

Geoffroy Goetz (EPRAL) se réjouit des deux axes complémentaires de réorientations proposées. Il suggère que cette orientation se fasse en

collaboration avec la CPLR, la Conférence des Églises romandes et l'Église protestante unie de Belgique comme cela se fait pour le Point catéchétique. Il signale que la CPLR ne doit pas être confondue avec des organismes étrangers.

Chantal Fabre (SO) a recueilli de nombreux témoignages de gens qui utilisent Théovie en paroisse. Il s'agit d'un outil merveilleux auquel les pasteurs participent dans les Eglises locales et qui mérite d'être défendu.

Rudiger Popp (E) s'étonne du regard à court terme porté sur ce projet. Il est un service de formation à distance qui doit exister dans le long terme. Il n'a rien à voir avec quelques jeunes qui cherchent le mot Dieu sur Google. Il propose que le premier axe soit rédigé ainsi : « un service de formation à distance largement ouvert à toute personne ». Il propose également de supprimer la phrase concernant un moratoire qui ne lui parait pas cohérente avec l'orientation générale et ajoute que ces réorientations n'ont pas à être revalidées par le conseil national qui pourrait seulement valider le plan de mise en oeuvre.

Pierre Laurent (rapporteur) répond que le synode doit prendre conscience que nous avons changé notre mode de fonctionnement. Le lieu de concertation pour travailler est le pôle de formation mais, dans la logique synodale, c'est bien le conseil national qui doit valider.

Jean-Christophe Muller (CLR) pense qu'il y a une contradiction dans ce texte et qu'il faut choisir entre une réorientation de Théovie et un moratoire. Si on arrête les productions de Théovie on met fin à son existence. Il propose donc de ne pas parler de moratoire mais de limiter la production.

Jan-Albert Roetman (rapporteur) répond que les rapporteurs ont suivi l'avis de trois groupes sur quatre qui demandent un moratoire sur la production. Le 4ème groupe demande une production très réduite afin d'adapter le matériel qui existe pour qu'il soit davantage au service des Eglises locales et des groupes. Les quatre groupes sont d'accord pour une telle adaptation pédagogique.

Florence Couprie (CAR) précise que si son groupe a parlé de moratoire c'était essentiellement pour réfléchir à ce qui n'a pas fonctionné concernant le premier objectif qui était d'atteindre ceux qui n'ont pas franchi le seuil de l'Église. Il serait dommage de réduire le matériel Théovie simplement à une demande de formation dans l'Église.

Christophe Granade (CLR) insiste pour que ce qui est produit sur Internet soit gratuit. Tout ce qui est actuellement payant sur Internet peut être contourné. Il y a une théologie de la gratuité dont il faut tenir compte. Ce qui est gratuit sur Internet est déjà un message. Il faut faire la différence entre ce qui est un portail sur Internet et ce qui est un lien qui

permet des forums inter-actifs. Il y a des sites provisoires comme par exemple Calvin09. Il faut créer des outils provisoires à côté d'outils permanents qui peuvent être téléchargés gratuitement.

Agnès von Kirchbach (RP) constate avec regret qu'une moitié du synode n'a pas pu étudier ces propositions en groupes. Elle remet donc en question la méthode de travail. Elle précise que le mot moratoire doit être réhabilité comme un temps d'appropriation et de réorientation et non d'euthanasie et de mort. Il n'est pas possible de s'adresser avec le même langage à ceux qui ne connaissent rien et à ceux qui connaissent beaucoup. Le temps du moratoire permettrait d'analyser et de restructurer le service en continuant à utiliser avec reconnaissance ce qui existe déjà.

Jean-Daniel Dollfus (PACCA) se déclare non-utilisateur de Théovie mais grand promoteur depuis sa création. Il a constaté que la première mention de Théovie dans les actes du synode national remontait au synode de Nîmes en 2002. Il cite le Fil (rapport des coordinations) qui précise que cette formation s'adresse à un public dans et hors de l'Église. Au synode de Cognac en 2004, le Fil indiquait que Théovie est un moyen de faire connaître l'Evangile à ceux qui ne le connaissent pas.

Au synode d'Aix-en-Provence en 2005, il s'agissait de faire connaître Théovie en dehors de nos milieux d'Église, un partenariat entre Théovie et le service de catéchèse étant à l'étude pour une meilleure mutualisation. Au synode de Paris en 2006, il était question du tarif ou de la gratuité du service de Théovie ainsi que de son financement.

Jean-Daniel Dollfus montre ainsi qu'il est facile de se renseigner sur Théovie en consultant les Actes du synode national et se demande comment on pourrait se prononcer en synode si on ne le connaissait pas.

Jan-Albert Roetman (rapporteur) remercie pour toutes les propositions faites et dont les rapporteurs vont tenir compte en vue d'une troisième version de résolution qui sera présentée au synode. Ils retiennent en particulier la question de la gratuité ; la collaboration nécessaire avec les ministres de notre Église ; la meilleure interprétation des termes utilisés (moratoire, formation à distance, personnes en recherche) et la question de la production.

Église protestante en Rhénanie (EKiR)

Le pasteur Rafael Nikodemus transmet au synode les salutations du président Nikolaus Schneider et évoque le partenariat entre son Église et l'ERF qui fait partie d'un réseau protestant européen.

La mondialisation est au cœur du débat du synode en Rhénanie cette année. Il est clair que l'Église doit faire face au défi lancé par la

mondialisation. Elle envoie ainsi un signe de solidarité avec les Églises partenaires dans l'hémisphère sud. Le synode a pris position théologiquement et éthiquement et offre un éventail d'options pour agir. Le but est de faire changer le comportement et l'action de l'Église. Des engagements concrets ont été pris pour l'action envers les pauvres, les faibles et les opprimés, pour la poursuite du processus conciliaire et la recherche de solutions alternatives à la violence dans le monde.

Nous vivons depuis toujours dans un contexte global : l'Église de Jésus-Christ. Il nous appartient donc de rendre vivants nos liens de communauté. L'ERF a été présente et active au Kirchentag 2007 à Cologne. Depuis 10 ans un travail est mené en commun avec la Cimade sur le droit d'asile en Europe. Nous nous attaquons ensemble et avec d'autres Églises en Europe aux conséquences de la mondialisation qui touchent aux réfugiés et aux migrants.

En 2009 l'EKiR commémorera l'anniversaire de Calvin. Une rencontre de pasteurs de l'ERF, de l'EKiR et de l'Église réformée de Hongrie sera organisée à l'automne 2009 sur l'éthique de Calvin et ses répercussions sur l'éthique protestante en Europe aujourd'hui.

Examen du rapport de gestion financière (2)

Daniel Gaubiac (trésorier du conseil national) répond à Philippe Dervieux en précisant que l'information demandée sur le legs Lainé se trouve dans le dossier financier.

Il répond à David Mitrani que les dépenses de Théovie n'équivalent pas actuellement à 5 postes pastoraux mais à 2,6 postes : 70 000 € seulement ont été prévus au budget 2008. La structure qui existe aujourd'hui fonctionne jusqu'au 30 juin 2008. Le maintien d'un poste a été envisagé pour la suite en fonction du choix que prendra le synode.

Jean-Charles Tenreiro (RP) présente un projet de décision demandant que la présentation orale du trésorier au synode donne quelques tableaux graphiques montrant les tendances sur les années écoulées et les perspectives sur les années à venir des grands volumes financiers.

Daniel Gaubiac (trésorier du conseil national) donne son accord.

DECISION 9 : Approbation des comptes de l'exercice (titre A) et des actes de gestion et d'administration du Conseil national en 2007

Le synode national,

Ayant pris connaissance du rapport de gestion financière du Conseil

national, des comptes de l'Union nationale (titre A) pour l'exercice 2007, ainsi que de la synthèse des contrôles réalisés par le commissaire aux comptes,

- APPROUVE les comptes de l'Union nationale (titre A) tels qu'ils lui sont soumis, soit 5 758 254 €, en recettes et dépenses,
- DONNE décharge au Conseil national de ses actes de gestion financière et d'administration légale des biens au cours de l'exercice écoulé,
- et DELEGUE au synode de chaque région le soin d'approuver les comptes B, C et D de sa circonscription.

(78 voix pour ; 0 contre)

DECISION 10 : Approbation du compte de résultat 2007 et du bilan au 31 décembre 2007

Le synode national,

Ayant pris connaissance du compte de résultat 2007 et du bilan au 31 décembre 2007 de l'Union nationale, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes,

- APPROUVE les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont soumis et affecte le bénéfice de l'exercice soit 1 120 439 € comme suit :

. réserve générale :	439 727 €
. fonds d'équipement :	545 097 €
. fonds retraite (dont Cellerier) :	98 904 €
. autres fonds :	36 711 €

- DONNE décharge au conseil national de ses actes de gestion financière et d'administration légale des biens au cours de l'exercice écoulé.

(78 voix pour ; 0 contre)

DECISION 11 : Traitement des ministres et budget A en 2008

Le synode national,

Vu l'article 21 du Règlement Général d'Application de la Discipline,

Vu les décisions X, XI et XII du synode national de Sochaux (2007),

Vu le rapport de gestion financière du Conseil national,

1) APPROUVE les décisions prises par le Conseil national relatives aux traitements, à savoir :

a) le traitement brut mensuel de base est porté à 991 € au 1er juillet 2007 et à 1 006 € au 1er janvier 2008,

b) le taux de base du supplément pour enfant à charge est fixé à 47,22 € par enfant et par mois à compter du 1er juillet 2008, celui à taux majoré à 91,06 € à compter du 1er juillet 2008,

c) le montant maximum de l'indemnité de résidence est maintenu à 919 €.

2) MODIFIE la décision XI prise par le synode national de 2007, qui prévoit un taux maximum d'augmentation du traitement brut mensuel de base de 1,8 % en 2008 par rapport à celui de 2007, et porte ce taux à 2,8 %.

3) APPROUVE le budget A pour 2008, arrêté à 5 802 960 € en recettes et dépenses.

(76 voix pour ; 2 contre)

DECISION 12 : Traitement des ministres en 2009

Le synode national,

Vu la décision XI du synode national de Sochaux (2007),

Sur proposition du conseil national,

FIXE à 2,8 % le taux maximum d'augmentation du traitement brut mensuel de base de l'année 2009 par rapport à celui de 2008, et charge le Conseil national d'arrêter semestriellement chaque montant mensuel.

(72 voix pour ; 2 contre)

DECISION 13 : Montant des contributions des régions au titre A 2009

Le synode national,

Sur proposition du Conseil national,

FIXE les contributions des régions au Titre A 2009 comme suit :

Régions	2008	2009	
Centre-Alpes-Rhône	1 316 100	1 342 400	
Cévennes-Languedoc-Roussillon	823 300	831 500	
Est	92 400	92 400	
Nord-Normandie	224 950	227 200	
Ouest	486 450	491 300	
Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur	476 900	481 700	
Région Parisienne	1 490 500	1 520 300	
Sud-Ouest	711 750	726 000	
Total	**5 622 350**	**5 712 800**	**+ 1,6 %**

(75 voix pour ; 1 contre)

A Pierre Soutter (O) qui demande l'incidence financière des missions supplémentaires confiées au commissaire aux comptes, Daniel Gaubiac (trésorier du conseil national) répond qu'un montant maximum a été retenu pour son temps de travail sur les comptes des régions mais qu'il faut espérer que ce montant sera inférieur aux prévisions.

Daniel Gaubiac signale par ailleurs qu'il convient d'ajouter à la décision 12, après « Vu la décision XI du synode national de Sochaux », la phrase suivante « modifiée par la décision 11 qui vient d'être votée ».

DECISION 14 : Mandat du commissaire aux comptes

Le synode national,

Vu la décision VI du synode national de Montpellier (1994),

Vu la décision II du synode national de Reims (1997),

Vu la décision XX du synode national de Bordeaux (2003),

Sur proposition du Conseil national,

- DECIDE de confier au commissaire aux comptes le contrôle des comptes de l'Union, relevant à la fois des responsabilités du Conseil national et de chacun des conseils régionaux, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de l'UNAC-ERF. Cette extension de mission s'inscrit dans son mandat qui se termine avec l'examen des comptes de l'exercice 2008.

(74 voix pour ; 0 contre)

DECISION 15 : Présentation de synthèse des perspectives financières de l'Union nationale

Il est demandé, qu'en complément du rapport financier écrit, soient présentées et commentées verbalement en quelques tableaux, les principales données financières faisant ressortir les évolutions récentes et les perspectives sur les trois prochaines années.

(75 voix pour ; 0 contre)

Election du modérateur du synode national 2009

Le conseil national propose comme modératrice Sœur Evangéline, Prieure de la Communauté des Diaconesses de Reuilly pour le synode national 2009 qui sera en partie commun avec le synode général de l'EELF afin que les mêmes résolutions soient prises concernant les grandes orientations du projet d'union entre les deux Églises.

DECISION 16 : Election du modérateur 2009

Sœur Evangéline est élue modératrice synode national 2009 par 75 voix.

(Marc Coumont, Geoffroy Goetz, Françoise Prabonnaud et Jean-Charles Tenreiro ont obtenu une voix chacun).

Secrétariat général de la Conférence des évêques catholiques

Le frère Michel Mallèvre, directeur du service national pour l'Unité des Chrétiens, est heureux d'avoir été invité pour son 5ème synode et a dû partager son temps entre le Congrès baptiste à Roubaix et le synode ERF. Il adresse au synode les salutations de la Conférence des évêques catholiques, de son secrétaire général, de l'évêque de Toulouse et de son auxiliaire.

Michel Mallèvre évoque avec reconnaissance son travail avec Gill Daudé et se réjouit de travailler avec Etienne Vion dans quelques

semaines.

La rencontre des délégués oecuméniques aura lieu du 2 au 5 décembre 2009 couplée avec le colloque du Centre unité chrétienne de Lyon à Francheville.

La session jeunes chrétiens ensemble aura lieu à Nîmes du 24 au 31 août prochains.

Le 20 ème anniversaire du Conseil d'Églises chrétiennes en France sera célébré le 14 mai 2008 avec la signature par les trois co-présidents de la Charte oecuménique européenne.

Michel Mallèvre constate enfin que l'ERF a toujours été très engagée dans le mouvement oecuménique. Elle peut donc aider l'Église catholique à sortir de la tentation du repli et de la sinistrose. L'œcuménisme est une longue école de patience mais il y a des résultats tangibles. Le document du Comité mixte catholique-protestants est presque terminé. Le processus engagé entre l'EELF et l'ERF est réjouissant car tout ce qui va vers l'unité va dans le sens de la volonté du Seigneur et pour sa gloire.

La séance est levée à 19 heures 05.

SEANCE DU DIMANCHE MATIN 4 MAI

Cette séance se tient au temple du Salin, 4 rue de la Trésorerie

La séance est ouverte à 8 heures 35.

Marcel Manoël (CN) remercie Corinne Akli qui siège pour la dernière fois au synode, en qualité de secrétaire de la CIPE, et lui remet la médaille de l'Edit de Nantes.

Vote des vœux

DECISION 17 : Vœu N° 1 : Cimade

Tout être humain est créé à l'image de Dieu et mérite d'être traité comme tel.

Aussi, le synode national de l'Église réformée de France, réuni à Toulouse les 1, 2, 3 et 4 mai 2008 :

1. remercie les instances de l'Église réformée de France et de la Fédération protestante de France qui, en lien avec La Cimade, assurent un travail d'interpellation et de suivi auprès des Pouvoirs publics quant aux dernières lois sur l'immigration.
2. attire l'attention des Églises et de leurs membres sur les conséquences de la politique actuelle, du chiffre et des quotas d'expulsion, dont les effets sont contraires aux convictions chrétiennes et peuvent être dramatiques pour des étrangers qu'ils côtoient dans leurs paroisses, au travail ou ailleurs.
3. attend que les Pouvoirs publics, face à la revendication des salariés sans papiers, proposent, dans la clarté des procédures comme des conditions, des solutions humaines qui garantissent l'égalité de chacun devant la loi et son application.
4. demande au conseil national de relayer auprès des Pouvoirs publics son inquiétude à l'approche du vote de « la directive européenne relative aux normes et procédures applicables dans les états membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier » qui :

- banalise l'enfermement des étrangers ayant eu un refus de séjour ou d'asile en Europe
- envisage de porter à 18 mois la durée possible de l'enfermement
- prévoit d'assortir la décision d'éloignement du territoire, d'une interdiction du territoire européen de 5 ans.

Il s'élève contre ce projet de directive, qui entraînerait un traitement inhumain des personnes, contraire à l'Evangile.

5. et de relayer son espérance que la future présidence française de l'Union européenne permettra de considérer les ressortissants des pays tiers de manière humaine et digne dans le respect de la Déclaration des Droits de l'homme dont les pays européens sont signataires.

(73 voix pour ; 1 contre)

DECISION 18 : Vœu N° 2 : L'autorité dans l'Église

Le synode national de l'Église réformée de France réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008, demande au Conseil national d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine session synodale la question de l'autorité dans l'Église, en lien avec l'Église évangélique luthérienne (EELF), en tout cas en session synodale commune.

(1 voix pour ; 2 contre)

Défap

Denis Heller (rapporteur) présente la proposition d'avis du synode national sur la « feuille de route » que le Défap adressera aux Églises.

Après quelques corrections apportées, il donne lecture de la nouvelle rédaction proposée par les rapporteurs.

A Jean-Christophe Muller (CLR) qui demande la suppression, au 4ème paragraphe, de la mention « du Sud », Denis Heller (rapporteur) donne son accord et indique que la fin de la phrase est donc désormais: « ... des préoccupations de toutes les Églises ».

DECISION 19 : DEFAP

Le synode national, réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008

- donne un avis favorable au texte proposé par le Défap *« Eléments d'orientation pour l'engagement missionnaire des Églises luthérienne et réformée à travers le Défap pour la période 2009-2011 »*
- redit à cette occasion l'attachement de notre Église à la Cévaa (Communauté des Églises en mission)
- remercie le Défap pour cet effort de clarification et de communication
- lui demande que soient prises en compte dans le chapeau introductif :
 . les dimensions de l'œcuménisme et de l'intercession
 . les dimensions de justice économique, de répartition équitable des ressources, de développement durable qui sont les préoccupations des Églises
- lui demande
 . de préciser brièvement en introduction les liens du Défap avec la Cévaa
 . de prendre en compte dans le 4ème principe, la nécessité de la visibilité des projets accompagnés
- lui demande d'entamer une réflexion avec le Conseil national de notre Église, à la suite de la décision 28 du synode de Paris 2006, qui évoquait *« le rôle du Défap comme outil d'évangélisation au près et au loin ».*

(74 voix pour ; 1 contre)

Christian Bonnet (secrétaire général du Défap) remercie le conseil national d'avoir proposé l'étude du texte du Défap au synode. Il remercie le synode pour l'encouragement qu'il apporte au Défap à continuer à clarifier ses relations avec la Cévaa pour le renouvellement de notre projet communautaire.

Théovie

Pierre Laurent (rapporteur) apporte une correction au point C.4 (suppression des mots « Les réorientations générales et » au début de la phrase qui devient : « Le plan de mise en oeuvre sera validé par le CN »). Il donne lecture du nouveau projet de résolution de réorientation pour Théovie présenté par les rapporteurs :

Le synode national de l'Église réformée de France réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008, exprime sa reconnaissance pour la qualité du travail effectué par l'équipe Théovie.

Le synode national, vu les décisions des derniers synodes (décision 30 du synode national de Cognac en 2004, décision 28A du synode national de Paris en 2006 et décision 7,2.2 du synode national de Sochaux-Montbéliard en 2007),

A. *Vu le rapport présenté par le conseil national, décide :*

A.1 la réorientation de Théovie qui s'ouvre sur deux axes :

A.1.1. un service de formation à distance ouvert à toute personne,

A.1.2. un outil au service des Eglises locales pour leur mission d'évangélisation.

A.2 Un temps d'appropriation du matériel existant avec une production limitée.

B. *Pour cela, le synode fixe à Théovie les objectifs suivants :*

B.1 proposer, en collaboration avec la CPLR, la conférence des Églises romandes et l'EPUB, un programme de formation biblique et théologique de base à destination des personnes à l'intérieur et au seuil des Églises, des groupes Théovie et d'autre part :

B.1.1. l'utilisation d'Internet, mettant gratuitement en ligne les modules existants.

B.1.2. l'adaptation pédagogique du matériel au service des Eglises locales, réalisant des versions CD-Rom, papier, ...

B.2 développer, dans le cadre de cet objectif précédent, la collaboration :

B.2.1. avec les organismes de formation, services et partenaires de l'ERF... (en particulier avec l'IPT et d'autres facultés de théologie en vue d'une formation théologique, avec Olivétan pour des ouvrages théologiques accessibles à tous, avec le Service catéchétique pour des documents de catéchèse...) et de la FPF (Service biblique...) ;

B.2.2. en lien avec les ministres dans l'animation locale.

C. *Pour mener à bien cette tâche :*

C.1 le service Théovie devra être en lien avec les différents organismes de formation existants, les acteurs de formation dans les régions, consistoires...

C.2 l'adaptation du programme de formation sera mise en œuvre au sein de l'équipe Théovie.

C.3 les collaborations seront discutées au Pôle national de formation.

C.4 les réorientations générales et le plan de mise en œuvre seront validés par le conseil national.

C.5 un chargé de mission (le cas échéant) et une équipe Théovie seront nommés par le conseil national. Un cahier des charges précisant les tâches du chargé de mission et de l'équipe sera élaboré par le conseil national.

D. Dans ce cadre le synode :

D.1 demande aux régions de promouvoir le service Théovie dans les lieux de vie de l'Église et d'accompagner l'animation de groupes de partage suscités par Théovie.

D.2 encourage les Eglises locales et les ministres à utiliser les outils proposés par Théovie, dans le cadre de leur ouverture au grand public.

Jan-Albert Roetman (rapporteur) précise que le mot « moratoire » a été remplacé au point A.2. par « Un temps d'appropriation » et qu'il a été précisé « avec une production limitée ». Il fait remarquer qu'au point B.1. la collaboration avec la CPLR , la conférence des Églises protestantes et l'EPUB a été placée dès le début et que la notion de gratuité sur Internet des modules existants est insérée dans le texte. Il fait remarquer enfin le rajout : au point B.2.2, de la phrase « En lien avec les ministres dans l'animation locale » et au point D.2, l'encouragement aux Eglises locales et aux ministres à utiliser Théovie.

Jan-Albert Roetman (rapporteur) donne son accord à Geoffroy Goetz (EPRAL) qui rappelle qu'il y a aussi un service catéchétique dans l'UEPAL et qui demande donc qu'au point B.2.1, les services catéchétiques soient mentionnés au pluriel.

Agnès von Kirchbach (RP) demande de rajouter à la fin de la ligne A.2 « pour une période de trois ans ».

A Philippe Deguilhaume (CAR) qui demande des précisions sur les engagements financiers qu'impliquerait la gratuité sur Internet au point B.1.1, Jan-Albert Roetman (rapporteur) répond que cela dépendrait de l'adaptation pédagogique au sein des Eglises locales selon le point B.1.2.

A Rudiger Popp (E) qui s'étonne de la disparition du permanent et qui demande des précisions sur le chargé de mission « le cas échéant », au point C.5, Pierre Laurent (rapporteur) répond que les rapporteurs ont été

sensibles à la préoccupation financière. Il demande de supprimer « (le cas échéant) » .

A Isabelle Veillet (RP) qui demande de remplacer le mot « gratuitement » par « gracieusement » au point B.1.1, Pierre Laurent (rapporteur) répond que les rapporteurs maintiennent le mot « gratuitement ».

A Charles Beauchamp (O) qui demande le rajout de « et de formation au témoignage personnel » à la fin du point A.1.2, les rapporteurs répondent qu'ils ne souhaitent pas ce rajout.

Frédéric Keller (CN) rappelle qu'il ne s'agit pas de créer quelque chose de nouveau mais d'adapter le service de Théovie. La notion de moratoire voulait simplement laisser le temps aux Eglises locales de recevoir et de s'approprier ce qui existe avant de produire de nouveaux modules.

Jan-Albert Roetman (rapporteur) signale que c'est exactement le sens du point A.2 .

Olivier Raoul-Duval (CAR) propose d'ajouter « et à venir » au point B.1.1, et de préciser au point B.1.2, que le matériel serait éventuellement payant et à la charge de celui qui le commanderait.

Pierre Laurent (rapporteur) demande d'ajouter à la fin du point B.1.2 : « diffusés au moindre coût » et signale que les rapporteurs n'acceptent pas les rajouts proposés par Olivier Raoul-Duval. Ils demandent que le début du point B.1.2 soit déplacé vers le début de B.1.

A Jean-François Zorn (CN) qui estime inimaginable que Théovie ne soit pas doté d'un permanent et qui demande donc que soit précisé que le chargé de mission serait le permanent, Pierre Laurent (rapporteur) répond que les rapporteurs demandent un vote du synode sur un tel amendement.

A Eric Gallia (CLR) qui demande que tout soit gratuit sur Internet et que la possibilité soit indiquée de donner ce que l'on veut pour aider Théovie, Jan-Albert Roetman (rapporteur) répond que les rapporteurs ne souhaitent pas modifier le texte proposé mais maintiennent simplement le rajout « au moindre coût » au point B.1.2.

Gérard Chavanon (CAR) serait heureux que le service de Théovie soit maintenu et lance un appel pour qu'il soit plus abordable par les paroissiens non théologiens.

A François Dietz (NN) qui demande s'il y aura un permanent ou un chargé de mission qui suivra cette réorganisation, Jan-Albert Roetman (rapporteur) répond qu'une telle personne serait accompagnée d'une équipe bénévole selon le point C.5.

A Pierre Laurent (rapporteur) qui se demande si un tel poste devrait être synodalisé, Marcel Manoël (CN) répond que depuis le synode de Sochaux-Montbéliard 2007, l'équipe nationale de formation peut proposer la nomination d'un chargé de mission qui peut être permanent ou non. Il rappelle l'importance de l'élément financier qui devra être engagé dans le cadre de l'enveloppe budgétaire que le synode vient de voter.

Le conseil national sera appelé à mettre en pratique cette réorientation de Théovie, il faut donc que le synode lui donne des indications claires sur la permanence ou non d'un chargé de mission.

Didier Browne (RP) estime qu'il n'y a pas de cohérence entre ce projet et le budget de 70 000 euros voté par le synode. Le terme de permanent est trop vague et il n'y a pas de perspectives au-delà de trois ans.

L'amendement demandant que soit précisé que le chargé de mission sera permanent est mis aux voix.

(37 voix pour)

Cet amendement n'est donc pas adopté.

Jan-Albert Roetman (rapporteur) donne lecture de l'ensemble du projet de résolution tenant compte des ajouts et modifications apportés.

DECISION 20 : Résolution de réorientation pour Théovie

Le synode national de l'Église réformée de France réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008, exprime sa reconnaissance pour la qualité du travail effectué par l'équipe Théovie.

Le synode national, vu les décisions des derniers synodes (décision 30 du synode national de Cognac en 2004, décision 28A du synode national de Paris en 2006 et décision 7,2.2 du synode national de Sochaux en 2007),

A. Vu le rapport présenté par le conseil national, décide :

A.1. la réorientation de Théovie qui s'ouvre sur deux axes :

A.1.1. un service de formation à distance ouvert à toute personne,

A.1.2. un outil au service des Eglises locales pour leur mission d'évangélisation.

A.2. Un temps d'appropriation du matériel existant avec une production limitée, pour une période de trois ans.

B. Pour cela, le synode fixe à Théovie les objectifs suivants :

B.1 Adapter pédagogiquement le matériel au service des Eglises locales, en collaboration avec la CPLR, la conférence des Églises romandes et l'EPUB, en un programme de formation biblique et théologique de base à destination des personnes à l'intérieur et au seuil des Églises, des groupes Théovie et autres par :

B.1.1 l'utilisation d'Internet, mettant gratuitement en ligne les modules.

B.1.2. réalisant des versions CD-Rom, papier, diffusées au moindre coût.

B.2 Développer, dans le cadre de cet objectif précédent, la collaboration :

B.2.1. avec les organismes de formation, services et partenaires de l'ERF… (en particulier avec l'IPT et d'autres facultés de théologie en vue d'une formation théologique, avec Olivétan pour des ouvrages théologiques accessibles à tous, avec le Service catéchétique pour des documents de catéchèse…) et de la FPF (Service biblique…) ;

B.2.2. En lien avec les ministres dans l'animation locale.

C. Pour mener à bien cette tâche :

C.1. le service Théovie devra être en lien avec les différents organismes de formation existants, les acteurs de formation dans les régions, consistoires…

C.2. L'adaptation du programme de formation sera mise en œuvre au sein de l'équipe Théovie.

C.3. Les collaborations seront discutées au Pôle National de Formation.

C.4. Le plan de mise en œuvre sera validés par le CN.

C.5. Un chargé de mission et une équipe Théovie seront nommés par le Conseil National. Un cahier de charges précisant les tâches du chargé de mission et de l'équipe sera élaboré par le Conseil national.

D. Dans ce cadre, le synode :

D.1. demande aux régions de promouvoir le service Théovie dans les lieux de vie de l'Église et d'accompagner l'animation de groupes de partage suscités par Théovie.

D.2 Encourage les Eglises locales et les ministres à utiliser les outils proposés par Théovie, dans le cadre de leur ouverture au grand public.

(65 voix pour ; 9 contre)

Église évangélique luthérienne de France

Joël Dautheville, président du conseil exécutif de l'EELF, se dit très heureux d'avoir été invité au synode et se réjouit de la marche commune qui prend forme entre l'EELF et l'ERF dans différentes régions (synodes régionaux, pastorales, etc.). Il évoque avec reconnaissance l'IPT, les participations croisées aux comités directeurs, des événements locaux à Lyon et à Paris, et la presse protestante. La dynamique lancée est confortée par les synodes qui encouragent à poursuivre la phase d'expérimentation. Il souhaite qu'elle soit la plus riche possible pour nos Églises et pour le témoignage dans notre pays.

Église protestante réformée d'Alsace-Lorraine

Geoffroy Goetz, président de l'EPRAL, informe le synode que du 30 octobre au 1er novembre 2009 aura lieu la fête du protestantisme à Strasbourg dans le cadre de la FPF sur le thème : Protestants, frères, témoins ensemble. Dix milles personnes sont espérées ainsi qu'une chorale de mille à mille cinq cents participants. Pour préparer cette fête, il serait utile de réfléchir à la possibilité d'organiser des pré-rassemblements régionaux.

Geoffroy Goetz demande que soit précisé dans les actes du synode qu'il représente aussi l'EPCAAL.

Remerciements

Agnès Schaeffer (modératrice) remercie toute l'équipe de préparation et d'organisation du synode.

Marcel Manoël (CN) remercie la modératrice qui a su garder son calme souriant malgré la densité de l'ordre du jour de ce synode. Il remercie également les deux vice-modérateurs, l'aumônier du synode et le groupe vocal de la CEAF, le traducteur, les secrétaires et les questeurs ainsi que l'équipe des rapporteurs. Il remercie particulièrement l'équipe d'accueil du synode

Agnès Schaeffer (modératrice) répond en remerciant chacun et particulièrement les membres du conseil national et Marcel Manoël pour leur soutien. Elle a accepté la charge de modératrice du synode comme un

service qu'elle n'aurait pas pu accomplir sans l'aide des deux vice-modérateurs.

La séance est levée à 10 heures 15.

Culte

Le culte synodal, présidé par l'aumônier du synode, le pasteur Majagira Bulangalire, avec la participation du groupe vocal AAME est célébré dans le temple du Salin à 10 heures 30.

L'accueil liturgique des ministres nouvellement inscrits au rôle de l'ERF par la reconnaissance liturgique de leur ministère est célébré au cours de ce culte : Zhora Aït Abdelmalek, Ghilhen Antier, Elisabeth Brinkman, Michel Clément, Charlotte Gérard, Christophe Montoya, Paolo Morlacchetti, Emmanuel Mourier, Michel Paret, Thomasz Pieczko, Dina Radafiarijaona et Lionel Tambon. Sont excusées : Nadine Heller et Linda Jacob.

L'offrande est destinée à l'Église protestante d'Algérie.

A l'issue du culte, la modératrice déclare close la 101ème session ordinaire du synode national de l'Église réformée de France.

TITRE I

MESSAGE DU PRESIDENT

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL

Message d'ouverture au Synode national du président du conseil national

Démarche synodale, réforme et évangélisation

Frères et sœurs,

C'est donc la deuxième fois que l'Église réformée de Toulouse accueille le Synode national de l'Église réformée de France. En 1960, en commençant son rapport, le président Pierre Bourguet avait fait allusion à l'austérité des "purs" et des "parfaits" pour expliquer le fait que cette session n'aurait pas le *faste momentané* (sic !) de la précédente, à Paris, qui avait été l'occasion de la célébration du 400ème anniversaire du premier Synode réformé en France. Je pourrais reprendre ces considérations puisque, cette fois-ci, le Synode de Toulouse précède d'un an la célébration du 450ème anniversaire du même événement. Mais, si nous ne bénéficions pas de la *cohorte nombreuse de frères étrangers illustres* (re-sic !) que drainent les anniversaires, nous avons la joie d'accueillir plusieurs invités de marque, que je salue à mon tour. Je dis "de marque" dans le sens où ils marqueront dans notre Synode la dimension universelle et œcuménique de la vie de l'Église, avec la communion et la solidarité qu'elle implique.

Beaucoup d'entre nous trouveront dommage de ne pas avoir le loisir de connaître mieux la vie de cette Église réformée de Toulouse, avec en particulier sa dimension internationale et la richesse de ses engagements dans la cité. J'avais espéré un moment que nous aurions un peu de temps pour visiter les différents lieux de vie de l'Église et rencontrer ses membres, en particulier le Foyer du Mirail et les acteurs de TO7, les communautés germanophone et malgache, la librairie coopérative CAREVE… Mais le programme synodal s'est rempli comme à l'habitude ! Merci à nos amis de leur invitation et à toutes celles et ceux – paroissiens, membres d'autres Églises, responsables municipaux… – qui contribuent à l'*hospitalité certainement et à tous égards chaleureuse*, comme le disait Pierre Bourguet, qui nous permet d'enrichir de fraternité le temps synodal qui s'ouvre.

*

**

Comme chaque année, nous arrivons à cette session synodale chargés de l'année écoulée. Enrichis d'expériences, d'épreuves parfois… Enrichis de celles et ceux que nous avons rencontrés, avec qui nous avons travaillé, et en particulier de celles et ceux qui vivent un ministère dans notre Église, quel qu'il soit. Et nous aurons la joie de recevoir le signe de cet enrichissement au travers de l'accueil de celles et ceux qui ont été liturgiquement reconnus dans le ministère de l'union qui leur a été confié. Bienvenue à eux pour cette expérience synodale qui, je l'espère, fortifiera leur engagement pour le service de l'Evangile.

Mais appauvris aussi, et en particulier de celles et ceux à qui nous avons dit adieu en les confiant à la grâce et à la paix du Seigneur. Je vous invite à vous souvenir en particulier de celles et ceux qui ont partagé parmi nous le ministère de l'union : les pasteurs René Soete, Jean-Pierre Feuillie, François Barre, Jean Eizaguirre, Eric Perrenoud, Francis Bosc, Daniel Pfender, Paulette Stiegelmann, Jacques Mottu, Pierre Rochat, Pieter van Vliet, Yves Risler, Claude Vercier, Jacques Rigaud, Francis Meuret, André Lelièvre, Pierre Coste.

Bien évidemment, je pense de manière toute particulière aux deux collègues qui nous ont été enlevés trop tôt : le pasteur Laurent Coupon décédé d'un cancer qui l'a physiquement affaibli peu à peu, mais sans lui enlever la force de la paix et de l'espérance ; et le pasteur Daniel Jouve brutalement décédé au cours d'une promenade pyrénéenne. Chacun connaissait sa disponibilité joviale, qui était le visage amical qu'il donnait à un engagement opiniâtre, à l'ardéchoise. J'en ai particulièrement bénéficié dans la région Centre-Alpes-Rhône pendant les années où Daniel a été mon très proche vice-président avant de me succéder.

Je voudrais encore évoquer les noms d'André Appel, pasteur de l'EPCAAL dont le ministère a largement bénéficié à l'ensemble des Églises de France ; et parmi les membres de notre Église ceux d'Anne-Laure Coffinet, décédée peu de jours après que notre Synode l'ait élue comme membre de la Commission des ministères, et de François Cottin qui, parmi ses nombreuses responsabilités, avait exercé celles de président de l'Association pour les familles pastorales.

Je disais « appauvris » de tous ces deuils ; mais peut-être faudrait-il dire aussi « enrichis » de leur témoignage et de leur engagement, enrichis de la communion en Christ qui nous soutient toujours malgré la séparation. En disant maintenant en Synode notre reconnaissance au Seigneur, nous disons aussi notre solidarité fraternelle à leurs familles et leurs proches.

*

**

En 1960, le Synode national de Toulouse avait traité du sujet « Christianisme et nationalismes » à partir d'un rapport présenté par celui qui était encore le professeur – et pas encore le célèbre doyen – Jean Carbonnier. Une étude conduite dans un contexte difficile : l'indépendance naissante des anciennes colonies, plus ce que l'on appelait le « drame algérien », et ce que signifiaient en nationalisme français la doctrine et la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire. Nous n'allons pas refaire l'histoire et juger des déclarations du temps à la mesure de ce que nous savons aujourd'hui de ces événements et de leurs conséquences. Mais il nous sera certainement utile de nous souvenir de la vigilance à la fois humble et ferme que les synodaux ont voulu exercer devant les dérapages déjà perceptibles des excès nationalistes. Je cite : tendance à *faire de la nation une idole*, *formes violentes et persécutrices (racisme, antisémitisme)*, *démesure et orgueil dans la direction des affaires publiques*…

Une vigilance exercée à partir d'une conviction qui n'a certainement rien perdu de son actualité : « *L'Église est, dans le temps des nations, le peuple prophétique du Royaume de Dieu. Constituée d'hommes* (j'ajoute : et de femmes !) *vivant dans telle ou telle nation, elle a pris historiquement la forme d'Églises nationales. Mais par delà cette organisation, elle reçoit du Seigneur la grâce de son unité et est appelée à la manifester visiblement, en particulier dans le labeur œcuménique. Tout en résistant à la tentation de devenir elle-même une puissance de ce monde, un Etat au-dessus des Etats, l'Église doit se libérer des nationalismes qui brisent son universalité prophétique et la solidarité entre les peuples.*[1] ».

J'y reviendrai, mais je voudrais, puisque j'ai évoqué l'Algérie, parler de la situation actuelle des chrétiens dans ce pays. En 1960, l'Algérie était encore le lieu de la 16ème circonscription de l'Église réformée de France, avec 21 associations cultuelles et 23 postes de pasteurs. C'est dire que, malgré la nécessaire réserve que la sagesse a imposé après l'indépendance algérienne, cette Église nous est toujours particulièrement proche. Avec elle nous nous sommes réjouis quand sa vie s'est affirmée ; avec elle nous souffrons aujourd'hui. Je sais que les choses sont parfois ambiguës, que l'on essaie de faire jouer l'une contre l'autre des sensibilités différentes quant au témoignage évangélique en milieu musulman, et que ce qui se passe est couvert par le manteau de la légalité. Mais il faut appeler les choses par leur nom : lorsque l'on ferme des temples sous des prétextes divers, lorsque des fonctionnaires sont révoqués à cause de leur foi chrétienne, lorsque des personnalités sont expulsées, cela s'appelle une persécution religieuse.

[1] Extrait de la décision XV du Synode national de Toulouse, 1960 (Actes du Synode p. 26).

Notre mémoire protestante fait nécessairement le lien avec les temps préparatoires à la Révocation de l'Edit de Nantes, et la politique conduite pour faire disparaître alors le protestantisme du royaume catholique de France. Il ne s'agit certes pas de ressusciter aujourd'hui une guerre de religion, en entrant dans le jeu des islamismes nationalistes ! Et il est heureux de constater que beaucoup d'algériens ont osé prendre la parole pour défendre la liberté religieuse, en manifestant ainsi son caractère fondamental pour la dignité et la liberté de toute personne humaine, mais aussi son caractère hautement symbolique : car on sait bien que s'attaquer à la liberté religieuse n'est souvent qu'un prélude à la mise en cause d'autres libertés.

La Fédération protestante, et son président Claude Baty, ont en notre nom multiplié les démarches pour agir autant qu'il est possible, notamment sur le plan international. Mais il me semblerait important que notre Synode s'engage, au travers d'un message pour nos frères et sœurs d'Algérie, dans une solidarité à la fois spirituelle et concrète, par une attention soutenue, notre prière persévérante, et toute action de soutien qui nous serait possible.

Vie synodale et réforme de l'Église

J'en viens maintenant à notre session synodale. Lorsqu'on lit les Actes de 1960, on constate qu'il n'y avait alors qu'un seul « Rapport sur les travaux du conseil national » présenté par son président. C'est l'année d'après qu'intervient la distinction entre ce rapport qui sera rédigé dès 1962 par le secrétaire général et le « Rapport du président » qui peut ainsi se détacher de la gestion quotidienne pour proposer au Synode une réflexion plus large. C'est ce que je vais essayer de faire en retraçant tout d'abord les grandes orientations de notre chemin synodal. Je vais sans doute beaucoup répéter, mais vous connaissez le vers de Boileau : *Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage…*

Depuis plusieurs années nous sommes entrés dans un mouvement de réforme de notre vie d'Église. Pas seulement une réforme pour ajuster ses fonctionnements à l'évolution des réalités de sa vie comme de son environnement social. Mais une réforme qui vise à ce que, ensemble, nous nous réapproprions notre mission commune de témoignage et de service de l'Evangile dans le contexte de notre société du 21ème siècle. Permettez-moi d'en retracer quelques étapes récentes[2].

[2] On pourrait retrouver les racines de ce mouvement dans les textes synodaux ecclésiologiques des années 70 : « *Civilisation nouvelle et rassemblement de la communauté chrétienn »* (1970), « *Mission de la*

En faisant le bilan de la démarche « Débats 2000 – 2000 débats », le Synode de Nîmes 2002 centrait son message sur trois verbes : « *Ecoutons ! Débattons ! Rencontrons* ! ». Le Synode prenait ainsi clairement acte de ce que la mission de l'Église ne pouvait se limiter à subsister en se défendant plus ou moins bien des changements culturels et sociétaux qui la contestaient, comme de ses propres faiblesses. Mais qu'elle était appelée à vivre, à se mettre en jeu, à se risquer dans le témoignage public, dans un dialogue ouvert, engagé et engageant.

A Bordeaux, en 2003, et en parlant d'Église universelle, le Synode se donnait trois objectifs :

- *Mission : annoncer l'Evangile à ceux qui ne le connaissent pas ou plus*
- *Justice : travailler à un monde solidaire*
- *Unité : manifester l'unité du corps du Christ,* et *œuvrer à un monde réconcilié*.

A Aix-en-Provence, en 2005, en confessant la Seigneurie du Christ – « Une autorité qui rend libre » – dans le contexte de la société française sécularisée et de sa laïcité républicaine, le Synode exhortait à témoigner de la pertinence du message chrétien avec trois accents prioritaires :

- ***La dignité irréductible de l'humain*** *: La société dans laquelle nous vivons encourage le culte de la performance, de la rentabilité et de la réussite. L'être humain lui-même est parfois devenu une valeur marchande… Au cœur de la foi chrétienne réside l'affirmation de la valeur inconditionnelle de chaque personne devant le Dieu de Jésus-Christ…*
- ***Un avenir ouvert*** *: …Le manque d'horizon conduit à se réfugier dans la nostalgie ou à se replier sur le seul moment présent. Nous croyons que Jésus-Christ est venu ouvrir une brèche dans une réalité apparemment fermée et bloquée. Sa résurrection fonde notre espérance… L'Esprit nous rend capable d'imaginer et de construire les formes possibles de notre avenir individuel et collectif.*
- ***Un appel à traduire la Bonne Nouvelle*** *: … C'est un Esprit de liberté que nous avons reçu pour parler et agir sans nous laisser troubler par le conformisme ambiant. Que la parole de liberté devienne aujourd'hui notre liberté de parole !*

communauté chrétienne et diversité des ministères » (1973), « *La transmission de l'Évangile »* (1975-76)…

Et enfin, en traitant de « Parole – Parentalité – Espérance », le Synode de Sochaux-Montbéliard 2007 s'est aventuré dans le domaine de l'éthique, non pour y défendre une loi, mais pour y témoigner de la parole de liberté. La question précise était celle de la famille et de ses évolutions actuelles. Mais, à partir de cette question, il me semble que le Synode a profilé une attitude plus générale pour notre mission dans une société qui évolue fortement, parfois de façon inquiétante ou choquante :

« *Au nom de l'Evangile de Jésus-Christ, nous voulons porter un regard favorable sur les personnes qui vivent ces transformations.* »

Pardon de ces nombreuses citations. Mais elles me semblent nécessaires, non seulement pour répondre aux critiques de ceux qui prétendent que l'Église réformée est sourde aux questions de la société actuelle et qu'elle n'a pas de vision claire de sa mission, mais aussi pour que nous puissions nous-mêmes nous réapproprier cette vision et cette mission. Il y a là un lent et long travail à poursuivre, certes parfois difficile, certes peu spectaculaire, certes peu médiatique, mais – je le crois – fécond pour nous fortifier dans une mission commune.

J'ai été intéressé de voir que les synodes régionaux qui ont traité de "transmission de l'Evangile" l'automne dernier se sont situés dans la même ligne. Permettez-moi encore quelques citations :

Cévennes-Languedoc-Roussillon : « *Les gigantesques bouleversements que nous vivons en ce début de 21ème siècle, la sortie de la période de chrétienté ne doivent pas être ressentis comme "perte de l'essentiel", mais tout au contraire comme une chance à revenir à l'essentiel : être les témoins d'une parole qui relève, qui pardonne et qui libère…* »

Centre-Alpes-Rhône, avec un peu d'humour : « *Voici venu pour nous un temps plus favorable que jamais pour transmettre l'Evangile. Et nous n'avons plus que de bonnes raisons pour le faire. En effet nous sommes dépouillés de toutes nos sécurités humaines… Nous sommes pleins de reconnaissance, et c'est dans la reconnaissance que nous voulons humblement faire ce que Dieu nous donne et nous ordonne de faire pour transmettre son Evangile.* »

Et enfin la Région parisienne : « *Bonne nouvelle ! Nous avons été saisis par l'Evangile. Nous en sommes reconnaissants. Il est notre joie !* »

Ainsi se dessine le portrait d'une Église :

- Qui avoue sa faiblesse et ne se fait pas d'illusions sur elle-même, mais qui se tourne vers son Seigneur et met en lui sa confiance ;
- Qui veut se recentrer sur sa mission : annoncer l'Evangile de Jésus-Christ, parole de liberté, et en donner des témoignages significatifs ;

- Qui, pour cette mission, se veut ouverte à toutes et tous, accueillante à toute démarche de foi, participante à tout dialogue ;
- Qui, loin de réclamer une part de pouvoir au nom de sa compétence spirituelle ou morale, ou loin de se poser en juge des évolutions de notre société, veut y être témoin de liberté et acteur de libération, témoin critique certes, mais témoin d'une parole de bénédiction.

Un portrait qui se confirme ainsi de Synode en Synode. Non pas pour que nous nous complaisions à nous y regarder. Mais parce qu'il nous rappelle notre mission commune, en donne le sens, la balise, nous y encourage. Et nous avons bien besoin de cela quand nous nous retrouvons parfois en situation de faiblesse et de découragement. Dans une communauté locale rabougrie et qui désespère. Ou avec un projet formidable qui échoue. Ou déçu par des incompréhensions et des résistances. Ou épuisé par de trop nombreux engagements… Nous avons besoin de la démarche synodale, du « chemin commun », pour nous soutenir et nous exhorter.

Je regrette d'ailleurs que ce chemin commun s'arrête trop souvent à la porte de nos communautés locales, de nos cultes et de nos conseils locaux. Une brève information « de retour du Synode », souvent assez ennuyeuse pour ceux qui ne l'ont pas vécu… Un volume des Actes qui moisit doucement sur une étagère de la sacristie. Et on oublie vite… Oublier du papier, ce ne serait pas grave. Mais c'est oublier une parole échangée, c'est oublier les frères et les sœurs avec qui l'on a partagé. C'est oublier ce que l'Esprit nous a donné de vivre ensemble… Et c'est dommage. Le dommage de la négligence. Le dommage aussi parfois de l'orgueil qui nous pousse à tout vouloir réinventer nous-mêmes.

Pourquoi n'utilisons-nous pas certains de nos textes synodaux dans notre liturgie cultuelle ? La déclaration d'Aix-en-Provence, « *une autorité qui libère* » est ainsi, par exemple, au prix de quelques aménagements stylistiques, une magnifique confession de foi dans la Seigneurie du Christ, parfaitement située dans notre contexte postmoderne !

Pourquoi n'utilisons-nous pas plus tel ou tel texte synodal en catéchèse, par exemple le texte de Sochaux sur la famille dans une catéchèse intergénérationnelle ?

Encore une fois : il ne s'agit pas de nous complaire en nous citant nous-mêmes, mais de resserrer nos liens, de fortifier notre communion, pour une écoute commune de la Parole de Dieu, et un service ensemble.

Evangélisation et institution

J'en viens maintenant aux trois domaines que le conseil national a choisis de mettre à l'ordre du jour de cette session synodale. Tout d'abord le partage interrégional des projets et des expérimentations. Ce qui se joue là, c'est la manière dont notre institution ecclésiale sert – ou ne sert pas – notre mission.

Les Réformés ont un rapport complexe avec l'institution ecclésiale. Ils ont parfaitement intégré son caractère second par rapport à l'Evangile fondateur, mais transforment parfois allègrement ce « second » en « secondaire », voire en « négligeable ». J'ai été ainsi étonné d'entendre un membre d'un conseil régional défendre l'idée que dans l'Église on n'a pas besoin de Discipline, et que chacun devrait pouvoir faire comme il veut.

De fait, ce n'est pas une nouveauté dans notre Église réformée, et je ne résiste pas à l'envie de citer encore Pierre Bourguet en 1960 : « *A quoi bon passer sous silence les soucis qui compliquent et entravent la tâche de l'Église, surtout quand on conclut qu'ils auraient bien pu ne pas surgir ? Il arrive que des querelles de clochers, de sourdes rancunes familiales anciennes, des questions de personnes, exigent qu'on leur consacre un temps précieux et – ce qui est plus grave – suspendent au moins pour un temps le développement de l'œuvre spirituelle. Il arrive aussi que le zèle incontestable mais "sans discernement" (dirait saint Paul) de tel ou tel serviteur de Dieu, se manifeste par une obstination qui n'est plus de la persévérance, et par des initiatives qui n'ont pas grand-chose de l'authentique prophétisme. Il arrive enfin que le fonctionnement de notre régime ecclésiastique incite les Églises importantes à envisager cette importance sous l'angle des "droits" (?) qu'elle semble conférer, plutôt que sous l'angle des obligations morales à l'égard de paroisses moins privilégiées… »*[3].

En même temps, nous attendons beaucoup de l'institution au point que nous proclamons souvent que nous sommes déçus par elle, sans trop préciser s'il s'agit de règles, de conseils et d'assemblées ou d'hommes et de femmes qui y exercent des responsabilités particulières. Jusqu'à la ressentir comme « maltraitante » – comme dans un courrier des lecteurs publié récemment dans *Réforme* – lorsqu'elle doit prendre des décisions difficiles, mais pourtant nécessaires.

Bref, il y a un malaise ! Et c'est bien pour le traiter que le Synode national de Sochaux a ouvert une période d'expérimentation afin de favoriser l'émergence de nouvelles façons de vivre ensemble, de nouveaux

[3] Actes du Synode national de Toulouse, 1960, p. 52.

ministères et de nouveaux partages de ministère[4]. J'avais souhaité que cela soit accompagné d'un débat de fond sur l'autorité dans l'Église, sorte de troisième volet ecclésiologique de la même réflexion sur la Seigneurie du Christ que nous avons menée en 2005 et 2007 dans les domaines théologique et éthique. Mais l'engorgement du calendrier synodal et l'attente urgente qui s'est manifestée autour des questions de diaconie, que nous devrions aborder en 2009-2010, ont retardé cette programmation.

Mais la nécessité de réformer notre institution demeure. Je voudrais en indiquer quelques raisons :

1°) Dans l'ecclésiologie réformée, l'institution n'est pas la garante de l'apostolicité, de la sainteté et de l'unité de l'Église, mais elle est un instrument pour leur service. A une époque où notre Église se saisit de sa mission en nouveaux termes, comment ne devrait-elle pas réformer son institution ? En particulier, alors que la prédication de l'Evangile était organisée essentiellement sous le mode de la desserte pastorale, comment ne pas donner une traduction institutionnelle au besoin d'annonce publique nouvelle de l'Evangile ?

2°) L'institution est un service et non une fin. Il nous faut résister au penchant traditionnel français de considérer que la rédaction d'un règlement résout un problème. Et tout autant résister à la tentation moderne de ne plus vouloir se donner de règles pour notre "vivre ensemble", ce qui ouvre évidemment la voie à la prise de pouvoir des plus forts, ou à n'importe quel caprice individuel.

3°) Aujourd'hui, l'institution doit certainement avoir une forme plus dynamique et plus souple pour accueillir plus et moins contrôler, promouvoir plus et moins freiner, soutenir plus et moins règlementer. Je dis bien "plus" et "moins" en souhaitant que nous fassions bouger une sorte de curseur sur l'échelle des priorités, parce que si nous avons besoin de plus de possibilités d'accueil pour les initiatives, de promotion de nouveautés et de soutien des plus faibles, nous avons toujours besoin de contrôle, de frein et de règlement, qui sont aussi un service fraternel, malgré leur caractère ingrat.

Je souhaite donc que dans l'échange sur les réalités et projets régionaux qui va avoir lieu pendant cette session, nous puissions commencer à discerner la réforme de notre institution ecclésiale qui pourra servir sa mission aujourd'hui.

[4] Voir en particulier les « Eléments d'orientation pour l'union nationale » (SN 2004 – Actes pp. 146ss) ; « Une Église qui se réforme pour annoncer l'Evangile aujourd'hui » (SN Paris 2006, décision 28, Actes pp. 78ss) – « Une Église qui se réforme » (SN 2007, décision 7, Actes pp. 34ss).

Evangélisation et mission

A l'heure où nos Églises redécouvrent la nécessité d'être plus missionnaires « ici », la question de la mission « là-bas » se pose de façon nouvelle, avec un faisceau complexe et embrouillé de bons et mauvais arguments :

- Un reste d'esprit néo-colonialiste (c'est nos projets qui importent) mélangé à un sentiment de culpabilité post-coloniale (il faut cesser d'intervenir dans « leurs » affaires)
- Un fond de nationalisme égoïste (plutôt la Corrèze que le Zambèze) mêlé à une authentique prise de conscience de nos faiblesses (nous n'avons plus les moyens)
- Un doute sur la mission (est-elle autre chose que de l'humanitaire ?) et le sentiment croissant de la priorité à donner à l'évangélisation chez nous.

Le Synode national de Paris a traduit cela – peut-être de manière un peu lapidaire – par une petite phrase qui a fait l'objet de beaucoup de discussions : « *redéfinir, en lien avec les autres partenaires, le rôle du Défap comme outil d'évangélisation, ici et là-bas* ».

Le conseil du Défap – qui est le service missionnaire de ses cinq Églises françaises membres – a donc pris l'initiative de proposer des priorités pour son action, et le conseil national a souhaité que le Synode puisse en débattre. L'exercice est un peu difficile car le Synode national n'a aucune autorité directe sur le Défap, et il s'agit donc d'entrer dans un dialogue où nous exprimons nos questions comme nos encouragements, mais où il s'agira aussi d'entendre ceux de nos partenaires. Mais j'ai confiance dans les vertus enrichissantes du dialogue, ceci d'autant plus que les enjeux sont importants. Permettez-moi d'en souligner quelques-uns.

1°) Nous sommes à l'heure où la mainmise de l'ultralibéralisme sur l'économie mondiale aboutit non pas au progrès de tous, comme promis, mais au retour de la famine parmi les plus pauvres. C'est dire que nous entrons dans une période où les dérapages nationalistes – dont parlait le Synode national de Toulouse en 1960 – risquent fort de marquer notre actualité, chez les uns et chez les autres, avec une politique internationale qui cèdera de plus en plus à la méfiance et aux barrières soi-disant protectrices au lieu de se construire – me semble-t-il de manière à la fois plus juste et plus réaliste – sur la solidarité.

Il est donc significativement évangélique que nous renforcions notre participation à la communauté des Églises qui veulent vivre une autre qualité de relations, de manière à la fois protestataire contre l'ordre établi

et prophétique pour l'avenir. La Cévaa nous offre cet instrument, non pas comme institution identitaire ou exclusive, mais comme vision largement ouverte. La priorité du Défap reste à mon sens de nous faire entrer dans cette vision, en participant à des projets estampillés Cévaa, certes, mais plus largement en favorisant tous les échanges et toutes les initiatives qui visibilisent la réalité de la communauté ecclésiale et sa solidarité dans le témoignage de l'Evangile. J'ai par exemple assisté au retour de plusieurs de nos pasteurs de l'opération d'échanges que le Défap a conduite à notre demande, et je peux vous assurer qu'ils en ont été bouleversés dans leur conscience d'avoir à être témoins d'Evangile ici comme là-bas.

2°) La Mission, conduite dans un esprit évangélique, a encore son mot à dire et des gestes nouveaux à initier dans les relations internationales. Par exemple, lors de l'assemblée générale du Défap, j'ai été passionné par le témoignage d'un membre de la Mission évangélique au Tchad qui soutient l'orphelinat d'Abéché auquel avaient été confiés provisoirement les enfants rassemblés par « l'Arche de Zoé » après l'échec de ce projet qui mêlait de manière ambiguë l'engagement envers des enfants en situation précaire et le désir d'adopter de familles françaises. Cet équipier – par ailleurs membre de l'Église réformée de France – nous a expliqué le projet de cet orphelinat d'aider au rétablissement sanitaire et éducatif des enfants… mais en lien avec un membre de leur famille, et avec l'objectif de les y réinsérer, et de suivre cette réinsertion ! Une pratique connue et acceptée de tous dans la région, bien différente de l'abandon définitif demandé par l'Arche de Zoé ! Une pratique scandaleusement censurée par les médias sans doute inquiétés par l'adjectif « évangélique ». Mais une pratique dont la dimension totalement désintéressée est me semble-t-il hautement significative.

3°) Une nouvelle dimension du projet global « évangélisation et mission » est en train de naître autour du projet missionnaire "Mosaïc" que Cevaa et Défap ont soutenu à la demande de nos Églises de France, et que la Fédération protestante a décidé de continuer. Je n'entre pas ici dans le contenu de ce projet, avec sa nécessaire audace pour oser rencontrer, et sa nécessaire prudence pour ne pas cautionner n'importe quel intérêt personnel ou n'importe quelle cause nationaliste. Mais je voudrais en souligner l'enjeu pour moi majeur.

Cette réalité des Églises que nous avons d'abord accueillie parmi nous avec méfiance avec le qualificatif "ethnique" est – me semble-t-il – propre à casser le vis-à-vis toujours potentiellement conflictuel entre Nord et Sud, et la concurrence infondée entre mission et évangélisation. Ces Églises sont parmi nous missionnaires et contribuent à l'évangélisation de nos concitoyens. Elles contestent la méfiance interraciale et proposent l'instauration de relations nouvelles, tout à la fois respectueuses des

diversités culturelles, mais pleinement solidaires. Notre parcours avec elles est loin d'être achevé, et il me semble qu'une des tâches prioritaires à venir sera d'inventer une nouvelle forme de visibilité de l'unité de l'Église qui propose une autre mondialisation que celle de l'uniformisation et de l'inégalité. Il n'est pas impossible – et c'est en tous cas mon vœu – que la forme d'Église unie que nous voulons construire avec l'Église évangélique luthérienne de France puisse y contribuer. Puisque ce projet que nous avons lancé avec enthousiasme à Sochaux-Montbéliard est maintenant à l'étude dans nos Églises, je voudrais souligner combien il serait dommage qu'il soit réduit à un rafistolage institutionnel, et qu'on oublie le défi qu'il nous lance pour l'approfondissement de notre mission et la visibilité de nos Églises. L'Église protestante unie, ce n'est pas une affaire interne, mais un projet missionnaire ! Gardons-lui cette dynamique et cette ouverture aux autres.

Les conséquences de la démarche « Mosaïc » seront certainement multiples pour la vie même de nos Églises. Nous en avons une première avec le projet de partenariat entre notre Église et la « Communauté des Églises d'expression africaine en France » que le conseil national présente en annexe de son rapport de gestion. Projet incarné parmi nous dans la personne de notre aumônier, le pasteur Majagira Bulangalire, pasteur de l'Église réformée de France dans le Cambrésis et président de la CEAF, et du groupe musical qui l'accompagne. Projet et donc déjà réalité d'une solidarité qui s'affirme et se construit, non pas la solidarité ambiguë entre dominants et dominés, mais une solidarité de partenaires libres et responsables, une solidarité de sœurs et de frères.

Evangélisation et formation

J'en viens enfin à la troisième question posée à notre Synode : la proposition de réorientation du Service Théovie. Il faut bien reconnaître que cette question s'est posée à partir de considérations financières, mais le conseil national n'a pas voulu se limiter à ces seules considérations là. Car notre responsabilité synodale de gouvernement ne se résume pas à la bonne gestion d'un budget, mais, selon les priorités qui nous ont été fixées à Sochaux-Montbéliard, à :

- *Donner des impulsions, favoriser des solidarités et fournir des instruments pour témoigner de l'Evangile*
- *Proposer des lieux et outils de formation*
- *Favoriser la solidarité*.[5]

[5] Extraits du rapport du conseil national adopté par la décision 7 du synode national 2007. Actes pp. 374-375.

La manière correcte de poser la question est donc : est-ce que Théovie peut être, au service de nos Églises, un lieu utile pour une formation liée au témoignage de l'Evangile ?

L'enquête faite par le Pôle national de formation a montré la richesse des propositions de formation qui existent déjà : formations bibliques, notamment avec le service biblique de la Fédération, formation théologique avec l'IPT, formation aux ministères locaux (conseillers, prédicateurs, visiteurs…) essentiellement dans les régions, les programmes d'initiation comme les Cours Alpha, les sessions diverses, les sites internet, etc., sans parler des programmes catéchétiques intergénérationnels ! Chacun a – si je puis dire – sa pertinence et sa « clientèle ». Mais peut-être nous manque-t-il un instrument pour nous aider à "franchir le seuil", selon l'expression rendue célèbre par Laurent Schlumberger : un instrument pour nous aider à trouver et à creuser les mots de la foi, pour la dire et la construire ; un instrument pour une formation construite sur le dialogue ; un instrument pour aborder à la fois une formation théologique de base et la mettre en jeu dans les problématiques de notre actualité… Je sais bien que tout cela doit être notre souci à chacun ! Mais pouvons-nous chacun tout faire ? Réfléchir à tout ? Dans l'histoire de la mise en place de Théovie, alors que le projet initial s'adressait prioritairement à des personnes individuelles plutôt « à la marge » de nos Églises, on a vu émerger cette attente de travail ensemble, plus en lien avec les communautés locales, plus tournée vers les questions liées au témoignage de l'Evangile aujourd'hui. C'est cette prise en compte que propose le projet qui vous est soumis.

Pour cela, le conseil national s'est souvenu de la difficulté exprimée par des membres du synode de Paris d'avoir à prendre des décisions sur de simples rapports d'information, et de la demande que le conseil propose un scénario. C'est ce que le conseil a fait cette fois-ci à propos de Théovie. Pas sans de vifs débats internes, ce qui vérifie sans doute heureusement que le conseil n'est pas une équipe partisane, mais bien la continuation du Synode entre ses sessions, dans son unité comme dans sa diversité et ses débats ! Mais maintenant la décision vous revient.

*
**

Je ne doute pas, sur ce dernier sujet comme sur les autres, que les travaux synodaux permettront à nos diversités théologiques, ecclésiales, pédagogiques, culturelles, et politiques… de s'exprimer. Mais je vous exhorte à ce que la démarche synodale nous permette aussi de vivre notre unité et de manifester concrètement notre solidarité, dans la construction des décisions communes comme dans leur mise en œuvre.

Et qu'ainsi notre Synode vive lui-même de la foi qu'il confesse !

Nous croyons en Jésus-Christ : Il est venu pour servir et non pas pour être servi. Reconnaître son autorité, c'est d'abord accepter de se laisser servir par lui.

Il nous donne la liberté, la confiance, le courage pour être comme pour agir.

Nous croyons en Jésus-Christ : Il nous libère de notre désir d'exister par nous-mêmes, ou en fonction des autres, et de chercher ainsi l'assurance de notre valeur.

Grâce à son autorité, nous ne sommes plus le centre de nous-mêmes.

Il donne à notre vie une dignité et une identité que nous n'avons plus à conquérir.

Nous croyons en Jésus-Christ : Il a vécu de la Parole du Père.

Son autorité est créatrice et elle nous fait grandir dans notre humanité.

Son autorité ne contraint pas. Elle construit des relations de confiance.

Elle est crédible et légitime.

Marcel Manoël, 1er mai 2008

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL
SYNODE NATIONAL 2008

SOMMAIRE

RAPPORT

D'un conseil à l'autre
Vie synodale
Évangélisation, Formation, Relations
Régions et Églises
Institut protestant de théologie, Ministres
Partenaires
Perspectives

ANNEXES

1) Réponses aux vœux des synodes régionaux
2) Commissions et délégations
3) Champs d'expérimentation
4) Équipe d'animation de l'union
5) Coordination interrégionale pour l'évangélisation
6) Pôle national de formation
7) Service catéchétique
8) Relations internationales
9) Collège des Œuvres et Mouvements
10) Théovie
11) Internet
12) Communauté d'Églises d'expressions africaines de France

DOCUMENTS D'INFORMATION

1) Vers une Église protestante unie
2) Information sur la Fédération protestante de France
3) Relations œcuméniques
4) Récapitulatif du Mouvement des proposants

D'UN CONSEIL À L'AUTRE

RENOUVELLEMENT

Avec 8 nouveaux membres sur 20, c'est un conseil national fortement renouvelé qui s'est mis à sa tâche[1] au lendemain du synode national. Lors de sa première session, le conseil a réfléchi à ses méthodes de travail : nombre de séances, emploi du temps, animation et présidence, fonctions du bureau, etc. Le conseil a fait le choix de garder le même nombre de sessions (6 annuelles), mais au vu des nombreux sujets à traiter, et compte tenu de la participation des secrétaires nationaux à l'évangélisation, à la formation et aux relations internationales aux séances du conseil[2], il a expérimenté des temps de travail en groupes sur des sujets spécialisés.

Le conseil s'est réuni en juin dans les locaux de la faculté de théologie de Montpellier où il a tenu des séances communes avec d'autres nouvelles équipes également élues au synode : la commission des ministères, la coordination interrégionale pour l'évangélisation et le pôle national de formation. Il s'agissait pour ces équipes de faire connaissance, d'échanger sur les cahiers des charges des unes et des autres, et de commencer à traiter les questions en cours. Le conseil s'est réuni avec le comité directeur de l'Église évangélique luthérienne à propos de l'Institut protestant de théologie et du processus d'union EELF/ERF. Joël Dautheville, président du conseil exécutif de l'EELF a participé à plusieurs parties de sessions du conseil.

Au fur et à mesure des réponses aux sollicitations, le conseil national a procédé au renouvellement des commissions techniques, des délégations (Cf. liste en annexe 2) et de certains mandats : le secrétaire général, Bertrand de Cazenove et la secrétaire nationale à la formation, Anne-Laure Danet, ont été renouvelés pour un troisième mandat triennal (2008-2011) ; le conseil national a lancé un appel à Corinne Akli, actuellement secrétaire nationale à l'évangélisation, pour un poste d'évangélisation

[1] D 36 § 1 : « Le conseil national représente le synode national dans l'intervalle de ses sessions et lui rend compte annuellement de sa gestion ». Cf. la note du conseiller juridique, Actes du SN 2007, p. 416.

[2] Selon les cahiers des charges votés au synode de Sochaux. Participent également aux séances le secrétaire général, la secrétaire administrative, le trésorier délégué, le conseiller juridique.

« de terrain » en région parisienne ; Jean Marc Viollet, conseiller juridique de l'ERF, a été renouvelé dans sa fonction pour un nouveau mandat de 3 ans ; Guy Balestier a été nommé par le conseil au poste de secrétaire national à l'évangélisation au 1er juillet 2008.

PARTAGE D'ACTUALITÉ

A chacune de ses séances le conseil partage des nouvelles des personnes, ministres et laïcs, éprouvant à chaque fois combien nous sommes liés les uns les autres dans la communion du corps du Christ. La vie des Églises et celles des 8 régions de l'ERF sont évoquées lors de ce partage, à l'occasion d'échos de synodes régionaux ou d'événements particuliers. Les participations de membres du conseil national à des rencontres internationales nourrissent ces échanges, avec cette année le rassemblement œcuménique de Sibiu organisé par la Conférence européenne des Églises (KEK) et le conseil européen des conférences épiscopales, le synode de la Table vaudoise, le colloque des Églises protestantes des pays latins à Lisbonne, l'approfondissement d'un partenariat avec l'Église presbytérienne de la République de Corée (PROK), le 450ème anniversaire de l'Église réformée de Lituanie, un colloque avec l'Église protestante de Rhénanie et la Cimade sur les migrations, des synodes en Allemagne, au Royaume Uni, au Togo, autant d'occasions d'éprouver la richesse et la fragilité des Églises, chacune dans leur diversité confrontée à un même défi : témoigner de Jésus-Christ malgré les frontières ethniques, sociales, politiques, confessionnelles.

Parmi les sujets de réflexion suscités par la conjoncture, autres que ceux découlant des vœux des synodes régionaux (Cf. annexe 1), le conseil a particulièrement suivi la mission de Danielle Vergniol, envoyée ERF (Région Ouest) par le conseil œcuménique des Églises en Israël-Palestine (Un programme international de visite et de soutien) en recommandant qu'il lui soit fait appel en région pour que son témoignage soit entendu ; le conseil a aussi entendu la situation très difficile de l'Église protestante d'Algérie, situation suivie par la Fédération protestante de France.

Toutes ces nouvelles sont bien sûr importantes pour le conseil national, qui les associe à ses réflexions synodales sur l'annonce de l'Évangile, et à ses temps d'aumônerie et de culte.

VIE SYNODALE

SUITES AU SYNODE DE SOCHAUX

L'accueil chaleureux et l'organisation efficace des membres de l'EELF Montbéliard resteront dans les mémoires du conseil. Il a été noté que la façon « réformée » de travailler en séance la rédaction ultime d'un texte avait quelque peu surpris des délégués luthériens.

Le conseil a partagé le sentiment que la dernière période du mandat des coordinations ne s'était pas achevée sans regret ni douleur.

Les travaux du synode ont appelé le conseil à donner principalement suite à trois décisions :

- Une Église qui se réforme pour annoncer l'Évangile (D 7),
- Parole, Parentalité, Espérance : quels repères pour les familles ? (D 24)
- Le processus d'unité institutionnelle EELF/ERF (D 25).

Une Église qui se réforme pour annoncer l'Évangile

Cette décision du synode de Sochaux comporte deux éléments, *résumés* ci-dessous pour mémoire :

1) L'ouverture d'une période (2007-2010) de révision de certains articles de la Discipline autorisant, sous couvert des CR, du CN et du SN, la mise en place d'expérimentations, afin essentiellement de :

- *Prendre en compte les réalités diverses de la vie de l'Église, du niveau local au niveau synodal : AC, églises de secteur, solidarités consistoriales, formes nouvelles à inventer,*
- *Préciser la réalité du partage des responsabilités dans ces différentes situations et en favoriser de nouveaux,*
- *Définir la manière dont des ministères divers (locaux et de l'union, personnel et collégiaux) peuvent être mis en place, accompagnés, évalués.*

2) La définition de 3 priorités pour la mission de l'union nationale, et donc son organisation :

- *Donner des impulsions, favoriser des solidarités, fournir des instruments pour témoigner de l'Évangile (partage*

d'expériences, outils de témoignage, interaction Défap/ Relations internationales)

- *Proposer des lieux et outils de formation au témoignage pour les futurs ministres, pour les ministres, pour de nouveaux ministères et pour les églises.*
- *Favoriser la solidarité : développement de l'interrégional et des services de l'union en direction des Églises locales, des régions et des partenaires.*

Les premiers échos de la mise en place des expérimentations sont recensés dans l'annexe 3.

Le 2ème élément de cette décision constitue le socle des critères de référence du CN pour les choix qu'il est amené à faire ou à proposer, en ce qui concerne les travaux de la CIPE, les demandes du PNF, les questions de l'équipe d'animation, le processus ERF/EELF, la CPLR…

Parole, parentalité, espérance : quels repères pour une famille ?

Le texte synodal a été diffusé ; Le conseil a été d'avis que la commission « Conjugalité - Famille » réfléchisse à la façon dont pouvaient être mises en place concrètement, par les Églises et/ou les régions, des aides dans les domaines de la conjugalité, de la transmission, des relations entre les générations et de l'accompagnement ecclésial concernant les difficultés rencontrées (Y compris la décision 26 à propos des difficultés croissantes auxquelles doivent faire face les familles étrangères et franco étrangères). Il conviendra ensuite que le pôle national de formation soit sollicité. Un numéro d'Information/Évangélisation (janvier 2009) fera suite à cette décision synodale.

On notera, pour information et suites à donner, l'écho selon lequel ce texte a été reçu avec intérêt de la part de milieux évangéliques et catholiques.

Une interpellation des Associations Familiales Protestantes ayant été votée par le synode quant à la cohérence de leur appartenance au collège des Oeuvres et Mouvements (D 27), le conseil national a délégué des représentants à une rencontre avec des membres du comité directeur des AFP. Ceux-ci ont clairement réitéré la volonté des AFP nationales de faire partie du collège des oeuvres et mouvements de l'ERF, qui signifie qu'elle se considère bien comme un lieu de vie de l'Église réformée de France, et partage sa mission et ses convictions. Le conseil en a pris acte, et recommande aux collèges des OM régionales de se rapprocher – si nécessaire – des AFP locales ERF.

Projet d'une Église protestante unie

En 2007, à Sochaux, les synodes luthériens et réformés se sont réjouis de la perspective de création d'une Église protestante unie en vue d'un meilleur témoignage de l'Évangile. Ils ont donné leur accord à un processus d'unité institutionnelle EELF/ERF. Le conseil national a renouvelé les membres ERF [3] de l'équipe mixte de pilotage de ce projet avec mission :

- de veiller à l'information des Églises locales (explications, tract, site Internet) et à celle des synodes régionaux (rapport synodal, document d'information),
- de préparer la consultation des Églises locales en vue des décisions à soumettre aux synodes régionaux 2008 et synodes nationaux 2009 (recherche d'un nom, texte constitutionnel, harmonisation des rôles des ministres),
- de suivre des équipes sur programme pour les questions théologiques, ecclésiologiques, juridiques et administratives.

Les comités directeurs des deux Églises, réunis en séance commune en janvier 2008, ont mis au point le document à proposer aux débats des Églises locales, des consistoires et à la décision des prochains synodes régionaux. Ce document, intitulé « Vers une Église protestante unie », présente les grandes orientations du projet, une esquisse de déclaration d'union et une proposition de nom » (Documents d'information n°1).

En résumé : «Le but premier de l'union telle qu'elle est proposée dans ce projet est d'unir les dons qui nous sont faits en vue d'un meilleur témoignage et service de l'Évangile dans notre pays. Il ne s'agira pas d'uniformiser obligatoirement des conceptions et des pratiques ecclésiales, mais de témoigner et de servir ensemble. Fondée sur le modèle de communion proposée par la Concorde de Leuenberg, et de la manière dont elle a mis en lumière la compréhension commune de l'Évangile qui découle de la Réforme, l'union proposée est conçue non comme un aboutissement mais comme une base commune de vie et de mission, ouverte à des développements futurs et à d'autres. Si le projet prévoit des régions confessionnelles, certaines luthériennes, d'autres réformées, l'union serait rendue visible par une déclaration d'union, par

[3] Eric Demange, Marcel Manoël, Gilles Pivot. Par ailleurs il a été convenu qu'un membre du CN de l'ERF participe régulièrement aux sessions du conseil exécutif de l'EELF et réciproquement. Pour les questions administratives et juridiques, côté ERF, le conseil a désigné Jean-Daniel Roque et Jean-Marc Viollet.

la constitution d'une seule Union nationale, d'un synode national unique et d'un seul rôle des ministres ».

Dans la même séance, la commission des ministères a rendu compte aux deux comités directeurs de la réflexion d'un groupe de travail EELF/ERF sur les ministères, en particulier sur la question de l'ordination (luthérienne) et la reconnaissance des ministères (réformée). En notant que les similitudes sont plus importantes que les différences, les comités directeurs ont encouragé la commission à poursuivre un travail pédagogique d'explicitation des termes, enjeux et pratiques.

SYNODES RÉGIONAUX 2007

Des échos des 8 synodes régionaux ont été partagés en conseil. La plupart des régions avaient choisi de traiter du thème de la transmission, plus sous la forme d'un partage d'expérience et de réflexion, que de la rédaction et du vote d'une résolution commune. Des textes issus des travaux de ces synodes feront l'objet d'une recension par la commission conjugalité-famille et la revue *Information-Evangélisation* (janvier 2009).

Suite à plusieurs vœux des synodes régionaux concernant le logement des personnes de faibles ressources et les conséquences des nouvelles lois sur l'immigration, le conseil national a publié un communiqué de soutien (annexe 1).

Un groupe de travail (ministres et trésoriers) a été constitué pour reprendre la question d'un vœu de la Région parisienne attirant l'attention du synode sur la rémunération des ministres ; une note d'information préalable a été envoyée aux ministres et aux conseils presbytéraux (annexe 1, réponse aux vœux). En attendant le rapport, l'Union restera vigilante quant aux revalorisations nécessaires des traitements et des pensions de retraite au regard de l'évolution de l'indice des prix.

SYNODE 2008

Dans la ligne du calendrier indiqué au synode 2007 (Actes du SN, p. 149) et afin de continuer le travail entrepris en 2006 et 2007, le conseil national a mis trois questions à l'ordre du jour : les expérimentations en régions, le service de formation Théovie, et les orientations de notre engagement missionnaire.

Une équipe de réflexion et d'animation a été constituée, avec notamment pour souci que ces trois sujets ne soient pas déconnectés les uns les autres, mais s'articulent dans la perspective des priorités de l'union.

- En ce qui concerne les régions, le conseil propose au synode qu'il puisse y avoir un temps de présentation des projets, à partir du numéro *d'Information-Évangélisation* d'octobre 2007 et d'une actualisation en séance, les travaux de groupe et les débats donnant lieu à un message.
- Pour Théovie, Le conseil national, suite à une évaluation menée par deux membres du conseil, et un rapport du pôle national de formation, soumet à la délibération du synode une proposition de réorientation de ce service et un projet de résolution.
- A propos de la Mission, le Défap a préparé un document proposant des éléments d'orientation pour l'engagement missionnaire des Églises luthériennes et réformées en France pour la période 2009 et 2011. Le conseil national transmet les propositions du Défap au synode, auxquelles il joint une introduction au travail synodal. Le synode sera appelé à donner un avis, en se souvenant que l'ERF n'est qu'une des cinq Églises partenaires du Service protestant de Mission-Défap.

Pour ces trois sujets, se reporter aux documents préparatoires.

SYNODE 2009 ET SUIVANTS

Les deux comités directeurs EELF/ERF ont retenu la perspective de séances communes pour le synode 2009. Ils ont accepté l'invitation de l'Église évangélique luthérienne de Bourg la Reine, jointe à celle de l'Église réformée de Clamart-Issy-Meudon la Forêt. Ce synode prendra bien sûr en compte le 500ème anniversaire de la naissance de Calvin et le 450ème anniversaire du synode national, en lien avec la question : « comment vivre l'Église autrement » ?

En 2010, le principe d'un sujet relatif à la diaconie est retenu, en synergie avec les Églises de la CPLR et le groupe de travail FPF/FEP.

On trouvera dans les documents d'information n°1 une présentation des procédures de calendrier découlant du projet d'unité institutionnelle EELF/ERF.

ÉVANGÉLISATION, FORMATION, RELATIONS

Au programme de chacune de ses sessions, le conseil national examine les questions posées par l'équipe d'animation de l'union ainsi

que celles transmises par les secrétaires nationaux à l'évangélisation, à la formation, et aux relations internationales (rapports en annexe).

Dans sa séance des 15-16 mars, le conseil a reçu le président et le secrétaire général de l'Alliance Biblique Française (membre de l'alliance biblique universelle crée en 1820, présente aujourd'hui dans plus de 150 pays). Dans un contexte parfois concurrentiel, mais avec le fidèle soutien de membres de l'Église réformée, l'Alliance biblique s'efforce de continuer à populariser la lecture de la Bible, et donc à la diffuser. Trois chantiers principaux actuels sont à soutenir :

- La refonte totale de l'exposition biblique « Bible, patrimoine de l'humanité »,
- La Bible des jeunes, (pour laquelle l'union s'est engagée à un soutien pluri-annuel)
- La traduction de l'Évangile dans le langage des signes en DVD.

ÉVANGÉLISATION

Le conseil a demandé à la coordination interrégionale pour l'évangélisation[4] de présenter des projets d'évangélisation que les régions souhaiteraient développer[5], et de proposer des critères pouvant permettre de les retenir. Dans cette optique, le conseil national a examiné le projet d'Equipe pastorale missionnaire en région Est, voté par le synode régional, et a décidé de promouvoir ce projet (Cf. annexe 3). Cette décision résulte de la conviction que la situation de la Région Est détermine une priorité de la solidarité nationale et nécessite une action d'urgence qui peut aussi se révéler bénéfique pour l'ensemble des régions ERF.

Suite à l'appel lancé à Corinne Akli pour un poste d'évangélisation sur le terrain, le conseil national a ouvert le pourvoi du poste de secrétaire national à l'évangélisation au 1er juillet 2008.

FORMATION

Le conseil a reçu du pôle national de formation des nouvelles des préparatifs du rassemblement jeunesse prévu en 2009, des questions sur les conditions de l'édition d'ouvrages de catéchèse, ainsi que la demande

[4] Le conseil national a donné son accord pour que Pedro Torrejon, de l'UEPAL, participe aux travaux de la CIPE.

[5] Avec le soutien financier de la Fondation en faveur des Institutions Protestantes Européennes.

des éclaireurs et éclaireuses unionistes de France de renforcement des liens, en vue d'un développement de leurs unités locales et d'une redécouverte de leur identité protestante.

Sur proposition du service catéchétique, de sa responsable et du secrétaire général, le conseil a nommé pour 2007-2008 Emmanuelle Mouyon et Emmanuelle Carrière-Seyboldt, chargées de mission à mi-temps de la réalisation d'un matériel catéchétique à partir d'une reprise de modules Théovie. Le conseil a renouvelé pour 2008-2009 ces deux chargées de mission au service catéchétique, dans les mêmes conditions, pour des matériels sur l'écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament.

A propos du devenir du service de formation à distance Théovie, le conseil a demandé au pôle de mettre une équipe au travail pour faire un bilan des besoins en formation des membres de l'Église dans les régions, puis de fournir un rapport d'étude pour les suites à donner.

RELATIONS INTERNATIONALES

En juin 2007, Didier Crouzet, au terme de 3 ans d'exercice de son ministère de chargé de mission aux relations internationales, a partagé un bilan avec le conseil national : visites des Églises partenaires et participation à diverses assemblées œcuméniques, organisation de 2 voyages, responsabilités institutionnelles au Défap et à la Cévaa, animation de sessions, communication sur les relations internationales : autant d'occasions pour donner un visage à l'Église universelle et d'en faire partager les richesses aux membres des Églises locales.

Question perspectives, il a été proposé que soient maintenues et développées ces actions, et que les questions éthiques portées par les organisations œcuméniques, comme la justice économique, l'environnement, la question de l'eau, la mondialisation, qui ne trouvent guère de relais hors de certaines initiatives locales, soient mieux prises en compte au niveau de l'union nationale.

RÉGIONS ET ÉGLISES

EXPÉRIMENTATIONS

Le conseil a été attentif à la mise en place des premières expérimentations de dispositifs pour vivre la mission de l'Église (Cf. annexe 3) avec entre autres le projet *d'équipe missionnaire pastorale dans*

la région Est, chargée de proposer des nouvelles formes d'Église et de manières de témoigner de l'Évangile, et de contribuer au développement des Églises locales par l'accueil et l'intégration de nouveaux publics.

OUTILS D'ÉVALUATIONS ET VISITES

Un projet d'outils d'évaluation et de visites avait été demandé par le synode de Cognac en 2004. Un matériel expérimental a été diffusé aux conseils régionaux en 2005, avec la recommandation aux conseils régionaux de sensibiliser et de former les utilisateurs de ces outils.

Un conseil régional a rapidement transmis un avis très défavorable, regrettant la « lourdeur du dispositif », symptomatique d'une « vision technocratique » du ministère et de la vie de l'Église. Les autres retours indiquent que ces documents sont bien reçus, régulièrement utilisés, avec quelques demandes de modifications.

Le conseil national a décidé de prolonger l'expérimentation de ces outils jusqu'en 2009, en préconisant la souplesse requise par le document lui-même, (sans pour autant déroger à la rigueur de préparation nécessaire ni à l'utilisation de ces outils demandés par le synode). Il propose également une plus grande prise en compte, pour les « bilans de vie » des projets et perspectives de l'Église locale, plutôt qu'un long retour sur le passé.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Le conseil national intervient peu en tant que tel[6] auprès des Églises locales. Quand il le fait, c'est souvent pour cause de difficultés !

Heureusement, il arrive également au conseil de partager l'annonce d'initiatives significatives pour la mission de l'Église. Cette période synodale, par exemple, est marquée par l'avancement de plusieurs constructions de temples et centres paroissiaux.

Parmi les situations difficiles, le conseil national a régulièrement suivi celle de l'Église de Montpellier. Une association cultuelle dissidente, créée en 2006, non-membre de l'UNAC-ERF[7] s'opposant aux décisions du conseil presbytéral de l'Église réformée de Montpellier et de son assemblée générale, a nécessité l'intervention du conseil national. Dans

[6] Ce qui n'est pas le cas des services de l'union : animation, secrétariat administratif et général, service financier et immobilier…

[7] « Association cultuelle de l'Église réformée de la rue Brueys ».

l'intervalle des décisions judiciaires,[8] le conseil a envoyé un message après une visite de deux de ses représentants sur place. Les principes essentiels de l'autorité de gouvernement de l'ERF ayant étant rappelés, le conseil a demandé une médiation professionnelle et en a précisé les conditions.

INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE & MINISTRES

INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE

Lors de leur séance commune de janvier, les deux comités directeurs EELF/ERF ont reçu des nouvelles de l'Institut protestant de théologie (facultés de Paris et de Montpellier). Ces informations sont toujours reçues avec intérêt (voir le rapport de l'IPT au synode) : cette institution universitaire, qui a sa part d'autonomie, participe de bien des manières à la mission de l'Église et notamment par l'approfondissement de l'étude théologique.

Le conseil national a régulièrement suivi le projet et la réalisation en cours du chantier de rénovation de la faculté de Paris, couplée avec l'accueil du Fond Ricœur. Deux autres dossiers sur lesquels le conseil et le synode auront ultérieurement à se prononcer sont à l'étude : l'harmonisation des divers canaux d'aides et de bourses aux étudiants, en vue d'une cohérence générale (y compris par rapport à la législation) et la simplification de l'organigramme de l'IPT, notamment pour les procédures de nomination des professeurs.

MINISTRES[9]

Comme pour les Églises locales, les difficultés prennent plus de temps que les nouvelles réjouissantes à partager avec joie et reconnaissance !

[8] L'ACERRB a saisi les tribunaux qui ont donné raison à l'ERM en 1re instance et en appel.

[9] - Deux dérogations à la « règle des 5 ans » ont été votées par le conseil national (D.20).

- Un ministre retraité de l'UEPAL, René Foehrle, a été nommé retraité intérimaire en Gardonnenque.

- Jean-Daniel Causse ayant été nommé professeur des Universités au sein du département de psychanalyse de l'université Paul Valéry Montpellier III, a reçu l'autorisation d'exercer une autre profession (D 15 § 7) en étant maintenu sur son poste d'enseignant à l'IPT. Un bilan sera effectué après une année d'exercice.

Cette année, le conseil national a été saisi de deux plaintes, dont une judiciaire, quant au non-respect de règles déontologiques et disciplinaires s'appliquant aux ministres du culte, en matière de secret professionnel et de bénéfice d'héritage. Les conseils régionaux ont été informés du rappel de règles à transmettre aux ministres.

Un manque d'inscription au stage « après cinq ans de ministères » pose question : malgré plusieurs relances rappelant la décision synodale à l'origine de ce stage[10], 8 ministres sur 18 ne se sont pas inscrits[11], en invoquant généralement un manque de disponibilité et d'intérêt.

Le conseil a reçu de trois conseils régionaux une demande de soutien à la participation d'une vingtaine de pasteurs ERF à un séminaire de formation dans une université de théologie affiliée à l'Église presbytérienne de Corée (PCK), cette dernière prenant à sa charge plus de ¾ des frais. Le conseil national a rappelé ce qui constitue le cadre de la formation permanente pastorale et a veillé à ce que les régions ne soient pas inégales dans leur capacité d'aide à ce voyage de découverte. Il a demandé que soit organisé au retour une session de reprise.

Si le nombre de départs en retraite en 2008 est sensiblement équivalent à celui des arrivées de proposants, le conseil a constaté un déficit de pourvoi d'une dizaine de postes internes à l'ERF[12]. Des pasteurs

[10] D 40 du SN du Cognaçais (2004) : « Le synode national demande à la commission des ministères de réfléchir avec le CPLR à la mise en place d'un stage privilégiant la rencontre et l'auto-évaluation trois ans après la reconnaissance de ministère ».

Objectifs du stage 2008 (20-27 mai, Sète) : relire nos pratiques ministérielles après cinq ans de ministère, travailler sur les notions d'identité, d'image, de vocation, d'image de soi, repérer nos modèles de communauté, les confronter à la réalité vécue dans nos Églises, progresser dans notre manière de les vivre, prendre le temps pour la détente, la rencontre et le ressourcement.

Contenu du stage :

- un axe biblique : un travail sur les notions de ministères au sein d'une communauté,
- un axe pratique : des méthodes pour donner la possibilité à chacun de prendre sa place, pour discerner les compétences et confier des responsabilités, pour travailler en équipe,
- un axe théologique : une réflexion sur la place de la parole, de la prière, de la communauté dans le ministère pastoral.

[11] 6 sur 10 en 2007.

[12] Hors mutations internes, prévisions pour juillet 2008 :

- 22 départs : 8 retraites ; 6 pour EELF / MPEF / FPF / CEEEFE / Défap / Cévaa ; 2 reconversions professionnelles ; 3 congés ; 3 autres Églises ;
- 12 arrivées : 8 proposants, 1 ministre venant d'une autre Église, 3 retours (FPF, Cévaa, congé).

partent comme envoyés au service d'une Église sœur ou pour l'outre mer – ce qu'il faut continuer à encourager – mais quelques-uns quittent le ministère et d'autres répondent aux appels d'Églises n'ayant pas d'étudiants en théologie. Ne devrions nous pas nous disposer à demander plus de vocations ?

PARTENAIRES

Pour l'EELF, voir le document d'information n°1 : « vers une Église protestante unie ». Pour la FPF, on se reportera au document d'information n°2 qui sera envoyé après l'assemblée générale de la FPF du 5 avril.

COMMUNION PROTESTANTE LUTHÉRO-RÉFORMÉE

La CPLR a mis à l'ordre du jour de ses trois réunions annuelles :

- Le principe d'une consultation en vue de sujets synodaux commun aux Églises (Diaconie en 2009)
- la mise en place d'une commission théologique commune. Un cahier des charges est à l'étude,
- la recherche d'une articulation entre les commissions des ministères, notamment en cas de passage d'un ministre d'une Église à l'autre,
- le souci d'une cohérence des délégations françaises aux instances internationales,
- le suivi du fonctionnement du « Point KT »,

Et les questions[13] posées par le service de la Formation permanente des ministres.

[13] La CPLR s'est orientée vers une mutualisation de la formation des pasteurs. Le système actuellement en vigueur ne permettait pas aux Églises de prévoir dans leurs budgets respectifs le coût de la formation puisque les coûts étaient répercutés seulement les formations terminées, d'où des difficultés pour les prévisions et les budgets. Le nouveau système proposé est fondé sur un budget initial de formation adopté en début d'année. Le groupement en deux groupes ERF/EELF - EPCAAL/EPRAL permettrait d'avoir au niveau de chaque groupe à la fois le nombre de places de stages correspondant au besoin et un coût financier sans écart important avec le système de péréquation précédent. Il serait aussi un champ d'expérimentation des unions d'Églises en construction ou en discussion

MISSION POPULAIRE ÉVANGÉLIQUE DE FRANCE

Depuis le 1er janvier 2008, c'est le service financier de l'ERF qui traite les rémunérations des pasteurs-équipiers de la Mission populaire, ce qui a l'avantage, entre autres, de simplifier administrativement le passage d'un pasteur de l'ERF à la Mission populaire ou vice-versa. Au-delà de cette question administrative mais non anodine, le conseil national espère, dans le fil de l'accord cadre signé en 2006 entre la MPEF et l'ERF, que des projets de partenariats locaux aboutissent et que d'autres soient entrepris.

ÉGLISES RÉFORMÉES ÉVANGÉLIQUES INDÉPENDANTES

Donnant suite au dialogue renouvelé UNAC-ERF/UNEREI, le conseil national et la commission permanente ont donné mission à un groupe de travail de proposer :

- une vision renouvelée des décisions de 1938 : non pour juger le passé, mais voir comment pourraient être reconnues les différentes fidélités qui ont voulu s'exprimer, y compris en « reconnaissant » les points sur lesquels il y a débat ;
- quelques éléments pour organiser notre collaboration aujourd'hui.

Le groupe de travail a mis en route 4 chantiers : un chantier juridique et un historique, pour un travail de mémoire ; un chantier ecclésiologique et un missiologique pour la recherche prospective.

Le conseil national a reçu avec reconnaissance dans sa session des 15-16 mars le résultat de ces travaux, en y apportant quelques remarques. Il espère que ce document pourra très bientôt être adopté par les deux unions d'Églises.

COMMUNAUTÉ D'ÉGLISES D'EXPRESSION AFRICAINE EN FRANCE

D'origine essentiellement congolaise, elle est aujourd'hui diversifiée et multiethnique, et compte une cinquantaine de paroisses.[14] Des projets de collaboration avaient été évoqués l'année dernière :

par ailleurs à l'intérieur de chaque groupe, les deux Églises se répartiraient, selon un arrangement libre entre elles, les places et le financement.

[14] Son président est le pasteur Majagira Bulangalire, pasteur ERF en Cambrésis (NN) et aumônier de ce synode de Toulouse.

- l'organisation de visites d'Églises à Églises – qui se sont déjà faites localement (Lille) mais pourraient être plus officialisées, pour mieux connaître les éléments principaux de la vie de l'autre Église - la CEAF a ainsi par exemple développé des ministères d'aides aux personnes qui pourraient bien intéresser l'ERF ;

- la participation des pasteurs CEAF aux stages de formation CPLR.

Il a été convenu de la rédaction d'un protocole qui comprendrait une présentation des deux Églises, l'exposé de points de convergence sur une mission commune ERF/CEAF, la présentation de projets de collaboration plus précis.

Dans sa séance des 15-16 mars, le conseil national s'est réjoui de pouvoir adopter un projet de partenariat entre la CEAF et l'ERF (voir l'annexe 12) et recommande la mise en œuvre de ses intentions.

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES

Le conseil s'est tenu informé de la vie du COE et des travaux du comité central. Des inquiétudes se sont manifestées suite à la décision du secrétaire général, Samuel Kobia, de ne pas demander le renouvellement de son mandat.

Le département « Foi et Constitution » du conseil œcuménique des Églises a sollicité les Églises membres à propos d'un texte d'orientation : « Nature et mission de l'Église ». Le groupe théologique a été sollicité pour proposer la réponse de l'ERF. Jean-François Zorn, rapporteur du groupe, en a fait une synthèse qui a été la base de la réflexion du conseil national (Cf. annexe 8, rapport relations internationales).

PERSPECTIVES

Avant de laisser l'étude de ce rapport aux délégués et la parole au synode, le conseil national souligne trois éléments du débat synodal :

L'UNITÉ INSTITUTIONNELLE LUTHÉRO-RÉFORMÉE

Les comités directeurs EELF/ERF ont donné suite à la décision synodale de Sochaux. Les textes sont en annexe de ce rapport du conseil national, ils ont été transmis aux régions, certains documents sont disponibles sur un site Internet hébergé par la Fédération protestante. Les

Églises locales sont maintenant invitées à donner leur avis au synode régional. Puissent les délégués au synode national se faire l'écho, le cas échéant, d'informations et d'explications !

SYNODES 2009-2010

Nous sommes, avec d'autres (CPLR, FEP/FPF) engagés à réfléchir à la diaconie de nos Églises, en lien avec les questions d'actualité sociale. La proposition d'un thème synodal est élaborée par le conseil national, sur la base d'une écoute des Églises et d'un discernement spirituel. Le synode national, dans sa responsabilité de gouvernement de l'Église, a-t-il des indications à fournir, en plus de celles indiquées par les vœux adoptés ces dernières années ?

UNE ÉGLISE QUI SE RÉFORME

Le lancement d'une nouvelle période d'expérimentation pour la vie et le témoignage des Églises locales et de l'union commence - synodalement parlant -. Des questions récurrentes sur la situation et la mission prioritaire de l'Église, de l'évolution des ministères au service de cette priorité, et sur des nouveaux chemins possibles de solidarité (pourvoi des postes, nominations des pasteurs) ont été mises à l'ordre du jour.

Après des réflexions et décisions quant à la mission de l'Église, l'annonce de l'Évangile aujourd'hui, (Éléments d'orientation pour l'union nationale et ministères de l'Union, Cognac 2004) le synode s'est prononcé sur la confession de foi de l'Église dans la société d'aujourd'hui (Aix-En-Provence 2005). Parallèlement, en 2006 et 2007, le synode a poursuivi son examen de la vie de l'union et des réformes à mettre en œuvre.

Maintenant qu'est donnée la possibilité aux régions de mettre en œuvre des expérimentations, dans le cadre défini par le synode de Sochaux, pouvons-nous, afin d'améliorer les conditions effectives d'annonce de l'Évangile, nous exhorter mutuellement à faire un peu plus œuvre d'imagination, d'audace, de prospective ?

Paris, le 21 mars 2008
Pour le conseil national,
Bertrand de Cazenove

Annexe 1

REPONSES DU CONSEIL NATIONAL AUX VŒUX DES SYNODES REGIONAUX

1. Atteinte aux droits et à la dignité des étrangers

Les synodes Centre-Alpes-Rhône, Cévennes-Languedoc-Roussillon, Nord-Normandie, Ouest, Région parisienne, Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur, Sud Ouest, ont chacun adopté un vœu relatif aux droits des étrangers et aux lois sur l'immigration.

La trame commune de ces sept vœux se réfère aux précédents synodes régionaux et nationaux qui se sont exprimés à ce sujet, partant de la conviction « qu'au nom de l'Évangile, tout ce qui porte atteinte au droit et à la dignité de l'être humain ne peut laisser les Églises indifférentes ».

Interpellé par ces vœux, ainsi que par ceux relatifs aux difficultés de logements pour les personnes à faibles ressources, le conseil national a publié le communiqué suivant dès sa session des 8 et 9 décembre 2007. En transmettant à la Fédération protestante de France les résolutions qui ont trait à l'actualité dans notre pays, le conseil national a tenu à en souligner l'importance particulière :

« *Une nouvelle fois, les synodes régionaux de l'Église réformée de France ont tenu à dire – en solidarité avec la Fédération de l'Entraide protestante et la Cimade – leur préoccupation à propos des « difficultés persistantes et croissantes d'accès à un logement pour les personnes de faibles ressources », des conséquences des lois françaises nouvelles sur l'immigration pour les personnes et les familles, et des projets européens prévoyant en particulier une rétention administrative pouvant atteindre 18 mois, dénoncés dans l'appel « Non à la directive de la honte ! ».*

Le conseil national de l'Église réformée de France veut souligner la gravité de ces faits et projets. Il ne s'agit pas là seulement de la nécessaire et légitime gestion des réalités politiques (contraintes économiques, gestion des flux migratoires… mais bien de l'exercice de droits humains fondamentaux : droits à la dignité de la personne humaine, droit à la liberté, droit à la vie familiale…

Le conseil national appelle les élus et les gouvernements à organiser les débats démocratiques à l'occasion desquels des citoyens informés peuvent véritablement exercer leurs responsabilités ».

2. Rémunération des ministres de l'ERF

Le synode régional de l'Église réformée de France en région parisienne, réuni à Dourdan les 23, 24 et 25 novembre 2007,

considérant :

- Le montant du traitement brut mensuel de base des ministres au 1.07.07 de 991 € (soit 822 € net, à ce jour le SMIC est de 1005 € net) et le taux maximum d'augmentation prévu en 2008 de 1,8%, soit + 17,83 €,
- La perte en terme de pouvoir d'achat évaluée à 15% sur ces dernières années,
- Le montant du supplément lié à l'expérience (ancienneté de 8%, de 18%, ou 25% après 30 ans d'exercice ou au-delà de l'âge de 60 ans) ;

demande,

Au conseil national de l'Église réformée de France de mettre en place un groupe d'étude pour formuler une proposition de revalorisation conséquente et volontariste du traitement des ministres, cohérente avec le niveau des ressources de l'Union et sa réorganisation.

Ces propositions seront transmises au plus tard au synode national 2009.

Dans sa session des 8 et 9 décembre 2007, le conseil national, a décidé d'ouvrir à nouveau[15] *un large examen de la question du traitement des ministres. Dans notre Église, en effet, tout doit pouvoir être partagé et discuté, surtout lorsque nous constatons que malaises et des difficultés sont parfois exprimés.*

[15] Voir en particulier le rapport présenté par le trésorier général lors des sessions du synode national 1990 (Actes, pp. 134 à 147) et, après l'enquête demandée en 1990, le complément présenté en l991 (Actes, pp. 170 à 172). Voir aussi le rapport thématique sur le Traitement des ministres présenté lors de la session 2004 (Actes, pp. 256 à 266).

L'occasion en est donnée par ce vote d'une résolution par le synode 2007 de la région parisienne. Le conseil a décidé de donner rapidement suite à cette résolution en demandant à son trésorier de constituer un "groupe d'étude" qui aura pour mission :

- *de « mettre à plat » l'ensemble des dispositions concernant le système de rémunération des ministres : prestations en espèces et en nature, suppléments familiaux, mutuelle, ancienneté, indemnités de fonction, de résidence, crédit documentation… ainsi que les dispositions prises pour la retraite (cotisation à l'ANEP)…*
- *de vérifier la pertinence de ces dispositions dans le cadre de la réglementation sociale française, ainsi que la meilleure utilisation possible des ressources disponibles,*
- *de faire un bilan des aides apportées pour pallier les situations difficiles,*
- *d'évaluer ainsi la situation de rémunération des ministres de l'ERF et de proposer les évolutions qui seront compatibles avec celle du niveau des ressources de l'Église,*
- *et de présenter sur tous ces points un rapport au conseil national.*

Le conseil national a également adressé une lettre (datée du 11 janvier 2008) aux ministres et aux présidents de conseils presbytéraux, avec les précisions suivantes :

(…)

1°) Le montant du traitement mensuel de base des ministres n'est pas comparable à celui du Smic*. Il ajoute en effet au versement d'un traitement en espèces la prise en charge par l'Église locale des dépenses relatives au logement (y compris les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'eau)*[16]*. Ceci est loin de constituer un accessoire négligeable, bien que de valeur différente selon le lieu de résidence.*

C'est d'ailleurs cette composition particulière de la rémunération des ministres qui a amené à fixer un objectif de minimum retraite largement

[16] Sur la constitution de la rémunération des ministres, voir l'article 21 de la Discipline et son Règlement général d'application. Voir aussi les informations diffusées chaque année suite au synode national avec deux fiches : « Traitement des ministres » et « Prévoyance et entraide pour les ministres en activité » (Actes du synode 2007, pp. 290 à 294).

supérieur (150 % pour une carrière pleine) au traitement brut en espèces des ministres en activité

***2°) Les Églises ont, depuis de nombreuses années, maintenu leur effort pour le pouvoir d'achat des ministres** : l'évolution du traitement mensuel brut de base a suivi exactement l'évolution de l'indice des prix à la consommation établi par l'Insee[17], et ceci même alors que les ressources de l'ensemble des Églises progressaient moins vite que l'inflation (-5 % environ en 10 ans). Toutefois, l'évolution de la réglementation sociale, qui a touché les ministres comme les autres français, a pu produire une "perte" au niveau du traitement net perçu, qu'il faudra étudier[18].*

Au-delà de l'aspect « technique » de la rémunération des ministres, peut-être faut-il rappeler aussi, plus largement, les principes qui guident cette politique :

Le principe de base a été établi par le synode national d'Annecy 1992[19]. En constatant la baisse du nombre de foyers participants, le trésorier du conseil national avait alors placé le synode devant un choix : « une politique de diminution effective du nombre de ministres rémunérés » ou « nous mobiliser pour relancer l'adhésion personnelle et "militante" à nos communautés et envisager l'augmentation du nombre de postes pourvus ». Le synode avait alors répondu : « **notre Église s'engage à accueillir avec discernement et reconnaissance tous les nouveaux ministres…** »

Les modalités ont été rappelées en introduction au rapport thématique (déjà cité) présenté au synode du Cognaçais 2004 :

*« La **transparence** : il s'est agi d'éliminer tout ce qui était avantages plus ou moins occultes pour arriver à une situation où la rémunération est faite pour tous selon un règlement et un barème connus de tous, décidés et sous le contrôle des instances synodales.*

*La **solidarité** : l'intervention synodale a toujours visé à ce que les ministres soient traités de façon solidaire, et non au cas par cas ou selon la « richesse » de leur Église locale ou région.*

[17] On sait que la fiabilité de cet indice – qui sert à mesurer l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des Français – est discutée. Mais, en ce qui concerne les ministres, ils n'ont justement pas eu à supporter l'explosion des coûts liés au logement (locations, chauffage…) qui a grevé le pouvoir d'achat de beaucoup.

[18] Mais l'estimation d'une perte de 15 % ces derniers 10 ans paraît largement surévaluée.

[19] Synode national d'Annecy – 1992 – Décision 39 – Voir Actes pp. 44-45.

*La **responsabilité** : Le système actuel délègue de nombreuses responsabilités aux Églises locales, aux régions et aux ministres eux-mêmes, en comptant que chacun saura en exercer sa part. »*

L'information sur l'ouverture de ce dossier manifeste la volonté de transparence de notre Église. Elle a semblé nécessaire car cette question nous concerne toutes et tous, dans nos responsabilités locales (car c'est l'association cultuelle locale qui est l'employeur) et nationales (car ce sont les synodes qui fixent le montant de la prestation en espèces qui constitue en partie la rémunération des ministres comme le niveau des ressources des budgets régionaux et national qui versent cette prestation).

Le conseil invite à faire remonter à l'intention du groupe d'étude – par les secrétariats régionaux – les remarques ou les interrogations complémentaires à prendre en compte.

3. Processus d'union EELF/ERF

Le synode régional de l'Église réformée de France, région Est, réuni les 23-24-25 novembre 2007 à Besançon

- se félicite de vivre cette session synodale en commun et en communion avec l'Assemblée synodale de l'EELF-Inspection de Montbéliard.
- souhaite et propose que la Région Est de l'ERF et l'Inspection de Montbéliard de l'EELF envisagent d'autres assemblées synodales simultanées de façon à préparer l'accomplissement du processus d'union mis en œuvre par les synodes nationaux simultanés de Sochaux.
- demande au conseil régional de transmettre cette proposition au conseil synodal de l'EELF et d'en informer le conseil national de l'ERF.
- demande aux instances concernées (conseil régionaux de l'ERF Est et de l'EELF, Inspection de Montbéliard, conseils nationaux et comité de pilotage du processus d'union) d'envisager la création d'une région unique luthéro-réformée dans l'Est.

Les nouvelles de cette session synodale, qui a permis aux délégués de la région ERF Est et à ceux de l'Inspection ecclésiastique de l'Église évangélique luthérienne de Montbéliard de mieux se connaître et de débattre ensemble de plusieurs thèmes, ont été reçues avec reconnaissance par le conseil national.

Le vœu appelle, entre autre, à envisager une région unique luthéro-réformée dans l'Est au lieu d'une organisation en régions confessionnelles comme prévu actuellement par le processus d'union adopté à Sochaux en 2007.

Le conseil national transmet au groupe de pilotage cette proposition, accompagné du commentaire du conseil régional Est qui recommande de ne pas porter préjudice au choix des synodes nationaux réformés et luthériens, en expliquant ce vœu par la bonne ambiance de l'assemblée et par le manque récurrent de perspectives pour la Région Est. Comme le propose une exhortation finale de cette assemblée, le conseil régional souligne qu'il convient surtout d'entrer maintenant dans des propositions concrètes de coopération.

4. Service FPF justice et aumônerie des prisons

Le synode régional de l'Église réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 38ème session ordinaire à Florac, les 16, 17, 18 novembre 2007,

- demande au conseil national de l'Église réformée de France d'intervenir auprès du conseil de la Fédération Protestante de France au sujet de la gestion financière du pôle national du service « justice et aumônerie des prisons ».

Le synode demande l'établissement d'un compte analytique afin de connaître le coût réel de ce service.

Le synode désire prendre connaissance de la part financière de chaque Église, et en particulier de l'Église réformée de France.

Ce vœu a été transmis à la Fédération protestante de France ; les questions sur la vie des services doivent être débattues à son assemblée générale, à laquelle chaque région envoie des délégués.

Le rapport ERF sur la FPF sera envoyé aux délégués synodaux après l'AG de la FPF du 5 avril.

5. Liturgies multilingues

Le synode régional Nord-Normandie, réuni à Sailly-les-Cambrai les 16, 17 et 18 novembre 2007, demande au conseil national de renouveler le dossier liturgique multilingue de sorte qu'il soit adaptable à la fois aux temps liturgiques (Pâques, Noël…) et aux réalités ecclésiales (pastorale du tourisme).

La commission de liturgie a fait traduire les cultes de baptême, mariage et enterrement en anglais, allemand, italien et espagnol. La traduction hollandaise est commandée. Reste effectivement à joindre ces traductions à la liturgie existante, et à la publier.

6. Matériel catéchétique

Le synode régional Nord-Normandie, réuni à Sailly-les-Cambrai les 16,17 et 18 novembre 2007, invite le conseil national et le service national catéchétique de l'Église réformée de France à négocier avec l'éditeur des matériels catéchétiques qu'ils proposent aux paroisses une tarification spécifique aux documents vendus sur CD et DVD.

En établissant avec l'éditeur une convention d'édition, il s'agit, par exemple, de proposer aux paroisses utilisatrices des « licences d'utilisation en volumes » pour l'utilisation collective des supports par les catéchètes de la paroisse : la reproduction des supports (CD ou DVD) pour chaque catéchète sera autorisée ; la tarification pourrait être proportionnelle au nombre de catéchètes utilisateurs.

Le service catéchétique a rencontré les éditions Olivétan pour chercher une solution moins onéreuse au problème du prix des matériels. Il a été souligné la difficulté de répartition des coûts de développement entre livre et CD. Olivétan réétudie la question des prix et des coûts.

7. Ministère de formateur en catéchèse

Le synode régional de la région Sud-Ouest, réuni les 16, 17 et 18 novembre 2007 à Temple sur Lot,

- reconnaissant pour la possibilité donnée à notre région de bénéficier du ministère de formatrice en catéchèse de Linda Jacob en 2006-2007 ;
- recevant également avec reconnaissance la décision du conseil régional de mettre à disposition des Églises et des consistoires un « chargé de mission pour la catéchèse » ;
- heureux de vivre lors de son culte du dimanche la reconnaissance du ministère spécialisé de Linda Jacob comme « formatrice en catéchèse » ;

demande au conseil national, en lien avec la commission des ministères :

- de confier, pour l'étude et les corrections qui seraient nécessaires, le texte des engagements particuliers à un ministère de « formateur en catéchèse » à la commission nationale de liturgie et au service national de catéchèse ;
- d'augmenter le document liturgique de notre Église pour les reconnaissance de ministères pour y inclure le ministère de « formateur en catéchèse » aux côtés de tous les autres ministères spécialisés (animateur de centre, animateur de jeunesse, animateur en milieu universitaire, bibliste, diacre...).

Le conseil national reçoit ce vœu et l'enregistre. Il prend acte de l'avis de la région Sud-Ouest sur l'expérience de ce ministère, et demande que ce nouveau poste de « chargé de mission pour la catéchèse » soit créé et pourvu selon les dispositions des articles 18 et 19 de la Discipline.

8. Diaconie

Le synode régional réuni à Temple sur Lot les 16, 17 et 18 novembre 2007 :

- encourage les Églises locales à faire place dans leur culte et dans leur catéchèse à la dimension diaconale de l'Église,
- encourage particulièrement les conseils presbytéraux et les ministres à consolider les relations de leur Église locale avec les associations protestantes engagées dans le diaconie,
- encourage le conseil national à ouvrir un chantier théologique sur la dimension diaconale de l'Église qui revêt aujourd'hui un caractère d'urgence.

Le conseil national fait siennes ces trois recommandations. Suite à des demandes réitérées, cette question a été programmée pour les synodes 2009-2010 (Actes du synode 2007, p. 148), notamment à partir du chantier ouvert par le groupe de travail FPF-FEP sur la diaconie. 20 ans après le synode d'Enghien (Évangile et service, 1990) il y a matière à rouvrir le débat[20]*. Les autres Églises membres de la CPLR sont également partantes sur ce thème et pour cette échéance.*

[20] Entre autres contributions actuelles, voir le n°5 d'*Information-Evangélisation* : « Entre charité et solidarité, faut-il choisir ? » (Octobre 2006).

Annexe 2

COMMISSIONS & DELEGATIONS[21]

Commission juridique : Olivier Bonijoly, Jean-Pierre Bouscarain, Jean-Hugues Carbonnier (président), Hélène Jourdan, André Meykuchel, Jeanine Pirotte, Jean-Daniel Roque, Eric Serfass.

Ex-officio : le président du conseil national, le secrétaire général et le conseiller juridique de l'ERF.

Commission de liturgie : Enrico Benedetto, Francine Fenelon-Leclerc, Olivier Filhol, Bernard Millet, Georges Philip (président), Antoinette Richard, Isabelle Veillet.

Commission nationale des finances[22] : Christian Bouzy, Denis Brante, Didier Browne, Bertrand de Cazenove, Alain Clavel, Jean-Pierre Clerc, Marc Coumont, Jean-Marc Degon, Thierry Desnoyers de Bieville, Jean-Daniel Dollfus, Claude Escalette, Christian Feuillette, Daniel Gaubiac, Pierre Grossein, Michel Haffner, Jean-Thomas Heintz, Marc Labarthe, Christian Lacroix, Roger Le Gall, Marcel Manoël, Michel Mazet, Valérie Mitrani, Jacques Perrier, Christine Rafinesque, Denis Richard, Jan-Albert Roetman, Jean-Daniel Roque, Jean-Charles Tenreiro, Gérard Scripiec, Lionel Ulrich, Francis Walbaum.

[21] Ne sont mentionnées ici que les commissions renouvelées cette année.

[22] Le conseil national a réorganisé la commission nationale des finances qui accueillait pour un temps les présidents de conseil régional, formant ainsi une « conférence nationale ». Fonctionne aujourd'hui une seule commission nationale des finances, composée des 8 présidents de conseil régional, des 8 trésoriers de conseil régional, de 8 membres (1 par région) désignés par chacun des conseils régionaux (choisis, si possible parmi les conseils de consistoire), les trésoriers de la FPF, du Défap, de l'IPT et de la Fondation pour les pasteurs retraités, les 4 responsables des groupes de travail « analyse des comptes des Églises locales », « assurances », « immeubles » et « information des comptes des ACERF », le président, le trésorier et le trésorier adjoint du conseil national, le secrétaire général et le trésorier délégué.

Commission des pensions : Nicole Berthoud, Bertrand de Cazenove (président), Arnaud Clément-Grancourt, Daniel Gaubiac, Jean-Marc Kieffer, Valérie Mali, Vincent Nême-Peyron, Jean-Daniel Roque.

Ex-officio : le président du conseil national et le trésorier délégué.

Commission Conjugalité-Famille : Béatrice Birmelé, Pierre Blanzat, Anne Faisandier (présidente), Pierre-François Farigoule, Monique de Hadjetlaché, Frédéric Keller, Daniel Lanz, Cornilla Masi, Céline Rohmer.

Commission de recours : *CDM* : Ottilie Bonnema, Jean-Pierre Gardelle, Denis Mangado, Christian Seiler, Pierre Usal ; *CN* : Chantal Aime, Eric Demange, Annette Doubre, Vincens Hubac, Brigitte Rivière, Jean-Charles Tenreiro.

Suppléants CDM : Yves Chambaud, Sylvie Franchet d'Espérey, Isabelle Meykuchel, Philippe Sautter ; *suppléants CN* : Marc Coumont, Isabelle Veillet, André Zwilling.

Commission de réexamen : *CDM* : Yves Chambaud, Jean-Charles Wolff, *CN* : Eric Demange, Pierre Laurent, André Zwilling

Suppléants CDM : Ottilie Bonnema, Marie-Françoise Escot, Isabelle Meykuchel, Philippe Sautter ; *suppléant CN* : Marc Coumont, Claire Gauthier, Frédéric Keller.

Commission des Bourses : Marc Coumont pour le CN.

Groupe théologique : François Clavairoly, Jean Dietz, Marc Müller, Henri Persoz, Laurent Poupin, Laurent Schlumberger, Christophe Singer, André Wacrenier, Nicolas Westphal, Jean-François Zorn (Rapporteur).

Service catéchétique : Christiane Balguerie, Frédérique Dugas, Nicole Fabre, James Woody, Marianne Guéroult (EELF), Marie-Pierre Tonnon (EPUB).

Ex-officio : la secrétaire nationale à la formation, responsable du service.

Olivétan : Christian Bonnet, Olivier Brès, Marcel Manoël, Cécile Souchon.

Théovie : *à renouveler*.

DELEGATIONS

Communion protestante luthéro-réformée : Chantal Aime, Eric Demange, Marcel Manoël, Jean-Charles Tenreiro.

Fondation pour les pasteurs retraités : Paul-André Bolgert, Bertrand de Cazenove, Arnaud Clément-Grancourt, Bernard Ehrmann, Daniel Gaubiac, Olivier Lespinasse (MPE), Marcel Manoël, Jean-Daniel Roque.

Commission académique : Pour l'ERF : Sylvie Franchet d'Espérey, Vincens Hubac, Olivier Millet, Isabelle Veillet.

Assemblée générale de la CIMADE : Jean-Marc Bineau et Vincens Hubac.

Conseil et assemblée générale de la Mission populaire évangélique de France : André Bost.

CA des éclaireurs et éclaireuses unionistes de France : Anne Laure Danet et Geoffroy Perrin-Willm.

Foyer Le Pont : Jérôme Cottin.

Union de prières de Charmes : Pierre Grossein.

Annexe 3

CHAMPS D'EXPÉRIMENTATION
SYNODES RÉGIONAUX 2007

NORD-NORMANDIE

Champs d'expérimentation approuvés par le synode :

- la vie en secteur (espace à la transmission)
- la solidarité inter paroissiale (condition à la transmission) au sein d'un consistoire
- mise en place des chargés de mission régionaux (appuis pour la transmission)

Le synode régional demande aux Églises concernées de définir, mettre en œuvre et évaluer les règles de vie qui sont liées à ces expérimentations et nécessaires à l'exercice de leur mission : annoncer l'Évangile

Le synode régional demande au conseil régional d'en faire un bilan avec une grille d'évaluation pour le synode régional 2009 en vue des propositions de modification de la Discipline à soumettre au synode national 2001.

OUEST

Champs d'expérimentation 2007-2010 :

- poursuite de la mise en place de la nouvelle répartition des postes pastoraux en Bretagne et dans les territoires limitrophes
- poursuite de l'expérience « Chargé de mission régional »

CLR

Nomination des pasteurs et d'évaluation de leur ministère dans la 6ème année

1) Lorsque le poste pastoral dessert plusieurs AC, les CP concernés se réuniront préalablement pour constituer un conseil d'ensemble (cf. décision 11/2005…) et pour définir une procédure de

décision, laquelle devra ensuite être validée par chaque CP. En ce qui concerne la constitution du conseil d'ensemble, il faudra en particulier s'entendre sur le nombre de délégués envoyés par chaque CP (soit tous les conseillers presbytéraux siégeant au conseil d'ensemble, soit une délégation dont le nombre est à déterminer. En ce qui concerne la procédure de décision, chaque CP délègue au conseil d'ensemble les décisions à prendre.

2) Lorsque le conseil régional et le conseil de consistoire jugeront nécessaire que la nomination du ou des pasteurs se fasse sur un secteur de collaboration donné, alors prendront part à la décision successivement les partenaires suivants :
 - le conseil régional,
 - le conseil de consistoire,
 - le conseil presbytéral ou le conseil d'ensemble concerné.

 Le processus de décision sera le même en cas d'évaluation.

3) Selon la même logique, les mandats régionaux (desservants laïcs, brigadiers…) seront mis en place, en concertation avec les conseils de Consistoire, sur des ensembles de collaboration lorsque ceux-ci seront constitués, plutôt que sur des AC considérées séparément.

« Cahier des charges » de chaque ministre

Il sera prévu qu'au moment de la nomination de chaque ministre une ou plusieurs missions transversales (à l'échelon de la région ou d'un consistoire ou d'un ensemble) lui soient explicitement confiées, en fonction de ses charismes et avec son assentiment.

EST

Mise en place du « pasteur référent » et projet de l'équipe pastorale missionnaire en région Est.

Projet équipe pastorale missionnaire en région Est[23]

Contexte du projet

Le projet d'équipe pastorale missionnaire (EPM) en région Est répond à l'invitation adressée à toutes les régions concernant le développement

[23] En date du 8 mars 2008.

de l'Église réformée. Il s'agit de favoriser le développement pérenne de nos Églises locales par « le financement de ministères consacrés à l'évangélisation, particulièrement dans la région Est » (selon les termes de la lettre de Marcel Manoël du 13 juillet 2007).

Hors trois grandes villes, la région Est est fortement disséminée, et a besoin de retrouver un nouveau souffle (voir dossiers: « Pour une Église qui veut grandir », « le pasteur-référent », « Bilan mission exploratoire » par C. Akli et réactions du conseil régional et du Défap).

Le Forum des conseillers presbytéraux du 13 octobre 2007 a porté sur le thème de l'évangélisation, dans la continuité des réflexions antérieures sur l'avenir de la région Est.

Il s'agit maintenant de passer de la parole aux actes.

Le projet, qui arrive « à point nommé », s'étend sur une période de 5-6 ans, (2008-2014), a pour ambition de susciter une dynamisation de nos Églises locales pour en faire des communautés plus « rayonnantes de l'Évangile » dans le monde environnant, c'est-à-dire capable d'accueillir et intégrer en leur sein des publics nouveaux, au-delà des protestants habituels, des personnes « en recherche », venant d'horizons les plus divers. Une des retombées souhaitées d'un tel projet est la croissance qualitative et quantitative de nos Églises locales.

Résumé : **qu'attendons-nous des pasteurs-missionnaires ?**

Évangéliser : c'est-à-dire annoncer l'Evangile à l'extérieur de l'Église, aux non habitués de nos paroisses. La manière de faire est laissée à l'entière discrétion des pasteurs. (A condition de respecter la liberté de l'autre comme il se doit dans notre société)

Discerner : c'est-à-dire repérer les personnes qui pourraient être accueillies dans les Églises locales et discerner le bon moment pour le faire. Tout en ayant conscience que cet accueil est en soi un défi pour l'Église locale qui devra s'adapter dans ses pratiques, notamment du culte, *et qu'il faudra les y aider.*

Former : c'est-à-dire permettre aux accueillis et aux accueillants de progresser dans l'intelligence de la foi, ainsi que dans le désir et la capacité de témoigner. Nous voulons faire en sorte que la dynamique qui sera ainsi créée en trois ans puisse se poursuivre même si les pasteurs devaient se retirer pour une autre mission.

Au cours de la 3ème année le conseil régional fera une évaluation de la mission des pasteurs, pour savoir si la prise de relais est possible, ou s'il faut encore prolonger la mission d'un an ou davantage, décision prise en accord avec les intéressés.

L'expérience montre qu'il faut bien 5 à 6 ans pour imprimer des changements durables dans une communauté. L'intervention d'une équipe pastorale sur le terrain pourrait se limiter à trois ans, à condition que des « personnes relais » soient mises en place pour consolider ce qui aura été engagé. Le projet comporte donc deux étapes :

1 - Intervention d'une équipe pastorale sur trois ans,

2 - Relais et consolidation sur 2 ans.

1. 1ère étape : Intervention d'une équipe pastorale

Mission

L'équipe pastorale missionnaire[24] *(EPM) a pour mission de proposer de nouvelles formes d'Église et de manières de témoigner de l'Évangile, et de contribuer au développement des Églises locales par l'accueil et l'intégration de nouveaux publics, en concertation étroite avec les conseillers presbytéraux.*

Ces nouveaux publics pourront être précisés avec les candidats (enfants et familles, nouveaux arrivants, adolescents et jeunes, milieux défavorisés, etc..). .

Il s'agit donc à la fois d'un réveil interne et d'un développement externe. Cette dynamique de croissance et de développement pourrait servir d'expérience pilote et de référence à d'autres secteurs de l'UNAC-ERF.

L'EPM se compose de deux pasteurs. La durée de la mission est de trois ans.

Pour assurer la pérennité des actions engagées, l'EPM veillera à s'appuyer sur les forces vives des Églises locales, en leur donnant l'information et la formation nécessaire.

Sauf ponctuellement, les deux pasteurs ne sont pas chargés d'assurer la desserte classique, laquelle est assurée par les pasteurs du Consistoire, selon le principe de solidarité déjà en place. Par exemple, s'ils animent des cultes c'est pour le faire autrement, et faire évoluer les cultes existants.

[24] NB : *L'EPM n'a pas à « rendre compte » aux CP des Églises locales concernées, mais elle doit les associer à ses initiatives, de telle manière que les Églises locales puissent en profiter. L'EPM rend compte de sa mission au conseil régional. Elle est invitée permanente des conseils presbytéraux locaux. En outre elle participe aux pastorales consistoriales et régionales, ainsi qu'aux synodes régionaux.*

Profils

Pour que les pasteurs concernés aient toutes les chances d'être reconnus et crédibles dès le départ, il est souhaitable qu'ils soient ministres de l'Union ou MVAE. Si ce n'était pas le cas, la commission des ministères donnera son avis sur l'aptitude des candidats à répondre à leur mission (Ce qui n'implique pas qu'ils soient par la suite reconnus comme ministre de l'Union, mais cette expérience peut les ouvrir sur la vie de l'ERF).

Les deux pasteurs ont un profil missionnaire : *ils ont démontré leur capacité d'annoncer l'Évangile hors du cercle des habitués, et de créer des liens entre ceux qui sont en recherche et ceux qui peuvent témoigner de leur foi.*

Leurs compétences respectives peuvent être complémentaires, en terme d'âge et / ou d'expérience selon les publics.

Les candidatures seront examinées et validées par le conseil régional.

Lieux d'intervention

Une première EPM interviendrait sur le territoire Aube et Haute-Marne (Bar sur Aube, Chaumont, Langres et environs, et appui sur Troyes) en concertation avec les Associations cultuelles déjà existantes.

Une seconde équipe pourrait démarrer six à douze mois après dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse (Vitry-le-François, Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Verdun, et environs).

Les raisons de ce choix sont les suivantes :

- Zone de dissémination. C'est en dissémination plus que dans les grandes villes qu'il est urgent de retrouver un souffle nouveau et que la pérennité de nos Églises locales est en question.
- Consistoire actif. Depuis déjà quelques années, le consistoire Champagne-Ardennes-Meuse fait bien fonctionner la solidarité au profit des Églises locales sans pasteur (ce qui est le cas pour les Églises locales concernées par le projet). Le consistoire a par ailleurs engagé des actions communes avec succès : formation de prédicateurs, formation de visiteurs, catéchèse commune, journées consistoriales.
- Ce consistoire fournit la majeure partie des membres du réseau dissémination qui a proposé divers outils pour accompagner les familles dispersées. C'est un atout pour bien accompagner l'équipe pastorale qui interviendra, et pour faciliter la pérennité des actions engagées.

Lieux de résidence

Il est souhaitable, pour favoriser le travail en équipe, que les deux pasteurs résident dans un même lieu. Chaumont ou une autre ville de la Haute-Marne pourrait accueillir la 1ère EPM. Bar-le-Duc est une option à examiner pour la 2ème équipe en fonction de la taille des familles à loger.

Structure d'accompagnement

Un comité de pilotage spécifique doit être mis en place pour chaque EPM afin de maximiser les chances de succès du projet. Sa mission est triple :

- accompagner l'EPM,
- veiller à une bonne articulation entre eux et les CP locaux,
- préparer les conditions de relais pour le succès de la 2ème étape du projet.

Il est composé, outre les deux pasteurs intervenants,

- d'un membre du conseil régional et du délégué régional CIRPE (qui se trouve être aussi membre du conseil régional),
- d'un représentant, membre du conseil presbytéral des Églises locales concernées,
- d'un membre du Défap (qui pourra fournir une assistance dans des domaines à préciser).

2. 2ème étape : Relais et consolidation

Le projet[25] n'a de sens pour l'avenir de la région Est que si la dynamique qui aura été créée dans les deux/trois départements concernés se pérennise dans le temps et s'étende à toute la région.

Dans les Églises locales dont les postes sont vacants, ce sont les personnes relais qui prolongeront l'action engagée par l'EPM après leur départ. Ces personnes sont des paroissiens engagés ayant le goût de l'évangélisation (et plus généralement tous ceux qui veulent que l'Église se développe). Il faut veiller au lien étroit avec les CP, en particulier bien coordonner leurs actions (tel ou tel CP peut avoir les forces pour engager des actions, il ne faudrait pas qu'elles entrent en concurrence avec les initiatives de l'EPM).

[25] NB : Nous situons ce projet dans le cadre offert par la mise en révision de la Discipline.

Il est nécessaire de former ces personnes. Cette formation à l'évangélisation devra être assurée au moins un an avant le départ de l'équipe des pasteurs, pour que ces derniers puissent y concourir, et devra se poursuivre et s'étendre sur deux ou trois ans. Le contenu et la méthode de formation seront définis au cours de l'année 2008 avec nos partenaires : Défap, Mission Populaire, Mission intérieure de Montbéliard, en lien avec le pôle national formation.

3. Éléments de budget

Sur la période 2008-2012 :

- Deux puis quatre salariés, logements, véhicules de service, frais de mission.
- Communication : édition de documents simples sur les communautés déjà existantes, visibilité des Églises locales de proximité, diffusion de bibles et documentation sur le protestantisme et sur des sujets d'actualité, annonces des rencontres et évènements…
- Action de formation pour personnes accueillant les nouveaux arrivants, puis formation des personnes relais (3 à 4 personnes par Église locale en moyenne) assurant le rôle de témoins au départ des équipes pastorales : frais de déplacements et hébergements, location de matériel, production de documents pédagogiques.

4. Évaluation

Dans la 3ème année de son fonctionnement l'EPM fera l'objet d'une évaluation par le conseil régional. Il s'agit d'examiner si les relais sont aptes à poursuivre la dynamique d'évangélisation en l'absence de pasteurs.[26]

Conseil régional EST, suites au synode régional 2007

[26] N.B. Différences avec le pasteur référent.
A la différence des membres des EPM, le pasteur référent est pasteur rattaché à un poste, donc rend compte à un CP d'une Église locale. Son mandat est de 5 à 7 ans au moins. En tant que pasteur référent, il *accompagne* le CP d'une paroisse voisine dont le poste pastoral est vacant.

Le membre d'une EPM en revanche n'a pas à rendre compte à un CP mais au conseil régional. Il intervient sur un secteur géographique qui touche plusieurs Églises locales. La durée de son intervention peut être limitée à 3 ans. Son travail peut aboutir à la création de communautés nouvelles, différentes des communautés installées ; le travail des pasteurs en poste (référents ou non) sera de promouvoir la collaboration et l'unité entre ces communautés.

Annexe 4

EQUIPE NATIONALE D'ANIMATION

1. Rappel de la Décision synodale 7.2.4 du SN de Sochaux (extrait)

« *Le SN..., approuve le principe de la constitution d'une équipe nationale d'animation, sous la responsabilité du secrétaire général, qui sera au service de l'animation de la vie des Églises, représentera l'Union avec les autres responsables nationaux, assurera le lien entre les coordinations et le conseil national, aura délégation du conseil national pour engager certaines initiatives et dépenses dans le cadre des orientations et du budget votés, en rendra compte au conseil national (...)* ».

2. Principes d'organisation et répartition des responsabilités

Durant cette année synodale, l'équipe s'est réunie suivant un rythme mensuel. Dans un premier temps, l'équipe a fait la recension des dossiers transversaux regroupant divers secteurs : jeunesse, international, formation, évangélisation, etc. et répondu aux questions et demandes urgentes.

Les responsabilités des secrétaires nationaux relèvent à la fois spécifiquement de leur poste et d'un travail partagé. Citons, de façon non exhaustive :

Secrétaire national à l'évangélisation (Corinne Akli): la mission « région Est » ; la présence au monde (expos, radios, culturel, arts, etc.) ; le témoignage de l'Église dans les quartiers (avec la Mission Populaire et la Mission intérieure luthérienne) ; La dynamisation de l'annonce explicite de l'Évangile ; le travail sur la « crise sociale » (avec la FEP et la FPF) ; l'animation de l'équipe nationale mission et le devenir des échanges de pasteurs Nord /Sud, en lien avec le secrétaire national aux relations internationales.

Secrétaire national aux relations internationales (Didier Crouzet) : le suivi des relations bilatérales avec les Églises sœurs ; le suivi des relations avec les organisations oecuméniques internationales ; le suivi des relations avec la Cévaa et le Défap-Service protestant de mission (avec le secrétaire national à l'Evangélisation) ; la réflexion sur la mondialisation (avec les

réseaux Mission dans l'industrie, Equipes ouvrières protestantes, Oïkocrédit)

Secrétaire national à la Formation (Anne Laure Danet) : la direction du service catéchétique ; le suivi du réseau jeunesse et de son chargé de mission ; les réseaux directement liés à la formation des membres d'Église (biblique, catéchétique notamment), ainsi que la coordination des projets interrégionaux de formation (formation de CP, chargés de mission régionaux…)

Tous ces réseaux et thématiques ne nécessitent pas le même engagement en temps et en moyens financiers, ces engagements sont hiérarchisés en fonction du travail de la CIPE, du PNF et des priorités établies par le conseil national. Selon les thèmes à travailler, des partenaires sont à rechercher, comme par exemple pour les questions de diaconie (FEP).

La question de la communication**,** communication interne à l'ERF et gestion du site Internet à propos de tous ces sujets, doit être portée par l'ensemble de l'équipe. L'équipe a néanmoins proposé qu'elle soit pilotée par le secrétaire général, de façon à veiller à sa cohérence.

3. Finances

Chacun des secrétaires nationaux gère lui-même ses frais (déplacement, bureau…) et les frais liés aux activités dont il a la charge.

L'équipe a fait le point sur :

- le suivi du transfert entre l'ancienne et la nouvelle manière de présenter le budget et d'imputer recettes et dépenses,
- le suivi de l'ensemble du budget dans le cadre de l'enveloppe définie par le synode.
- L'avis sur le budget 2008 « Animation-Formation »

Les réponses aux demandes de petites aides : celles-ci sont examinées en concertation avec le consistoire, le conseil régional et/ou les équipes régionales. Un soutien peut être accordé dans la mesure où il servira à un ensemble plus large qu'à une seule Église locale, et où des suites seront à donner (animation, production de matériel…).

L'ordonnancement des engagements plus importants et programmables – par exemple la production d'un outil, ou l'organisation d'un colloque… – relève du conseil national, sur proposition de la CIPE et du PNF (et transmission par le soin de l'équipe nationale).

La gestion des demandes d'aides diverses et variées est organisée de la manière suivante :

- confiée à l'équipe s'il s'agit d'interventions « urgentes » et de coût inférieur à 1500€.
- assumée par le conseil national, sur proposition de l'équipe, s'il s'agit de projets plus coûteux ou à plus long terme (par exemple Bible des jeunes de l'Alliance biblique).

4. Communication

Sont à l'étude :

- la refonte du site Internet,
- la rédaction d'une lettre de nouvelles (par courrier électronique) pour l'ERF,
- un CD de présentation de l'ERF.

La responsabilité de l'organisation de la conférence éditoriale a été transférée à la FPF (Réunion bi-annuelle d'informateurs régionaux, rédacteurs de la presse protestante, responsables de communication...).

Une communication aux régions reste à faire pour faire le point sur le dispositif actuel, et les articulations entre les conseils régionaux, les équipes régionales, la CIPE, le PNF, et l'équipe nationale d'animation. Envisagée en cours d'année, non encore effectuée, elle pourra profiter de l'avis du synode sur cette 1ère année de fonctionnement.

5. Suivi des événements, outils, personnes ressources

Pour cette année synodale, citons entre autres :

- **Colloque des musées protestants :** Soutien technique et représentation de l'ERF.
- **Chargé de mission jeunesse :** Préparation de l'événement national jeunesse 2009.
- **Renouvellement des postes :** Avis pour les chargés de mission catéchèse.

Pour l'équipe nationale d'animation
17 mars 2008
Bertrand de Cazenove

Annexe 5

COORDINATION INTER REGIONALE POUR L'EVANGELISATION

1. Réunions de l'Interrégionale

Depuis le synode national de Sochaux, la coordination s'est réunie cinq fois.

D'abord en juin pour une rencontre commune conseil national, pôle national de formation et commission des ministères. Ce fut l'occasion de la mise en route de la nouvelle configuration et d'une première ébauche de planification des charges. En septembre, la coordination a rencontré le conseil régional de l'Est pour étudier ensemble le projet d'équipe pastorale missionnaire sur le secteur Bar-sur-Aube / Bar-le-Duc. En décembre, c'est la région PACCA qui nous a accueillis avec, outre l'ensemble du conseil régional, les responsables du projet Sophia-Antipolis. En février, la coordination s'est réunie à Paris pour un travail sur la communication vers l'extérieur et les conditions d'une annonce « explicite » intelligible pour nos contemporains et adaptée à notre identité réformée. En avril, de nouveau à Paris pour continuer l'étude des projets d'évangélisation présentés par les conseils régionaux, réfléchir au nouveau mode de fonctionnement de nos instances nationales et préparer la transition entre le départ de Corinne Akli vers un nouveau ministère et l'arrivée d'un nouveau permanent. La coordination rencontrera début juin le conseil régional CLR.

2. Autres activités, évènements

Participations de la permanente et/ou des membres de la coordination aux conseils et synodes régionaux, congrès des conseillers presbytéraux et responsables d'Église à Chaumont en octobre, forum Évangélisation à Paris en juin, forum Église de témoins à Rezé-les-Nantes en octobre, conférence éditoriale en novembre et mars à Paris, colloque Radio FPF, conseil d'orientation RCF, projet bible pour ados, pastorale allemande sur les lieux de vacances, congrès Église et jeunes migrants à Leipzig, visite d'Église, animation de journées pour prédicateurs ou conseillers

presbytéraux, collaboration avec le Défap sur divers programmes : envoyés, Mosaïc, échange de pasteurs Nord-Sud.

3. Projets régionaux d'évangélisation en cours de définition

Région Parisienne

- développement banlieue Nord-Est
- Communication presse et radio Fréquence Protestante
- Gares du Nord et de l'Est La Rencontre
- Aumônerie de la Rue en liaison avec le CASP

CLR

- Communication et Internet
- Gestion des conflits
- Evangélisation Vallée de l'Hérault

Nord-Normandie

- Ministère de visite, d'écoute et d'accompagnement

Ouest

- jumelage Miss Pop St Nazaire-La Baule
- Rédaction d'un livre pour ados sur le Protestantisme

4. Projets déjà présentés au conseil National pour étude

- **Est :** Equipe(s) pastorales missionnaires (travaillé en réunion CIPE en septembre 2007)
- **PACCA :** technopole Sophia-Antipolis (travaillé en réunion CIPE en décembre 2007)
- **Sud Ouest :**
 - Arcachon Littoral
 - Montalbanais

Pour la CIPE, Corinne Akli

Annexe 6

PÔLE NATIONAL DE FORMATION

1. Rencontres du PNF

Le PNF s'est réuni trois fois et a par ailleurs beaucoup travaillé par échange de courriels.

- En juin 2007 pour la rencontre commune CN-CDM-CIPE et PNF à Montpellier.
- Le 30 novembre pour un premier partage sur les activités et projets des services et pour l'élaboration du rapport concernant Théovie pour la session du CN de janvier 2008.
- Le 14 février pour dégager quelques pistes de réflexion sur une politique de formation pour le synode national 2008.

2. Demandes de formation adressées au PNF

Le PNF a été sollicité pour animer des journées de formation. Il a répondu lui-même ou sollicité des personnes ressources.

- Dans le consistoire de Haute-Normandie, pour un cycle de formation en février 2008 pour les prédicateurs.
- En région NN, pour la journée des conseillers presbytéraux sur le thème « communiquer l'Évangile : la place du projet de vie ».
- A Tours, en juin 2008 un temps de formation sur l'évaluation pour le conseil régional Ouest et les présidents de consistoire.

3. Réseaux et chantiers en cours

3.1. Jeunesse

LE RÉSEAU JEUNESSE ET LE RASSEMBLEMENT JEUNESSE 2009

Le rassemblement jeunesse 2009 se prépare activement avec le réseau jeunesse qui rassemble des représentants des 8 régions de

l'ERF et de l'EELF, le responsable jeunesse du Défap, un représentant du CPCV et des EEUdF.

L'enjeu est de proposer un programme d'animation pour l'année 2008-2009 en vue du rassemblement de juillet 2009 et d'en faire un élément pour renforcer une dynamique jeunesse dans l'ERF aussi bien en amont qu'en aval du rassemblement.

Plusieurs orientations sont définies :

- Désir de vivre un rassemblement de rencontre et d'ouverture, en invitant d'autres jeunes protestants des Églises et Mouvement de la Fédération Protestante de France, ainsi que des jeunes des Églises membres de la KEK ;
- Volonté de construire un événement au service d'une dynamique jeunesse globale, en travaillant la mobilisation des participants en amont, et en pensant dès aujourd'hui une démarche de suivi et de tremplin pour l'« après » (année 2009-2010) ; le rassemblement doit servir de moteur à la dynamique jeunesse, et non absorber les énergies disponibles !

Une équipe de coordination a été constituée, avec pour première mission de préparer le travail du réseau sur la thématique du rassemblement (enjeux théologiques et approche pédagogique) et d'arrêter un certain nombre de décisions prioritaires, telles que le lieu, les dates, le public cible, la stratégie de communication, etc.

Le thème retenu (« Dieu aime le monde ») est une déclinaison de la conviction fondamentale énoncée en Jean 3.16, déployée en trois axes :

- « Dieu te cherche » (c'est la rencontre personnelle avec Dieu qui me donne à voir et à recevoir son amour pour le monde),
- « Vis ta vie » (cet amour de Dieu me rend libre et responsable de mes choix),
- « Le monde est à nous » (au nom de cet amour, nous sommes appelés à nous engager dans et pour le monde).

La principale difficulté reste de mobiliser les Églises locales ; cette difficulté n'étant que le reflet de ce qui se vit dans les régions :

- les rassemblements jeunesse régionaux attirent peu de jeunes (PACCA : 35 ; Ouest : 25 ; NN : 40 ; CAR : 50 ; RP : 120 ; CLR : 50)
- les groupes de jeunes 15-20 ans existent le plus souvent quand le pasteur de l'Église locale s'investit dans ce domaine.

LES EEUDF

La présidente et le secrétaire général des EEUdF, à leur demande, ont été reçus par Bertrand de Cazenove qui a invité Anne-Laure Danet. Ils ont ensuite été reçus à la conférence des présidents de décembre 2007. Les EEUdF réorientent le mouvement vers une affirmation nettement confessionnelle et cherchent dans cette perspective à développer un rapprochement avec les Églises. Ils mettent en place pour cela une politique de développements des groupes locaux avec des permanents EEUdF sur le terrain.

L'enjeu sera de mettre en place une complémentarité entre les activités jeunesse de l'Église locale et celles des EEUdF pour développer une dynamique jeunesse commune.

JEUNESSE ET DIACONIE

A l'initiative de la Fédération de l'entraide protestante, un groupe de réflexion s'est réuni à deux reprises pour définir les perspectives d'un projet visant à créer une habitude de collaboration entre groupes de jeunes (au sens large, la tranche d'âge visée étant 8-25 ans) des Églises et Mouvements de la FPF et les établissements, organismes et associations de la FEP. Le panel des actions possibles irait de la visite ponctuelle d'un groupe d'enfants à une maison de retraite jusqu'au stage pré-professionnel d'un jeune visant une carrière dans le domaine social. L'embauche début février d'un chargé de mission vient concrétiser et donner le coup d'envoi de ce projet. Le groupe de réflexion consulté initialement par la FEP est ainsi appelé à se transformer en comité de pilotage, pour accompagner et évaluer le projet.

BIBLE DE JEUNES

Le projet d'édition de l'Alliance Biblique et de ses partenaires continue d'avancer la phase de rédaction des notices, qui accompagneront la lecture du texte biblique, est en cours ; les nombreux binômes de rédacteurs sollicités n'en sont pas tous au même point d'avancement, mais le matériel définitif se constitue peu à peu. En parallèle se développe un site dit « compagnon », www.Zebible.com, qui a été présenté au salon Religio sur le stand conjoint de Méromédia et Bibli'O.

3.2. Le réseau biblique

Il s'est réuni deux fois le 14 décembre 2007 et le 25 mars 2008

Comme à l'accoutumé, un membre du réseau présente un travail biblique de son choix (animation, recherche…).

Christophe Jacon (en décembre) a présenté sa recherche et fait travailler le groupe sur la rhétorique grecque et moderne en particulier dans l'épître aux Corinthiens.

Nicole Fabre (en mars) a animé un travail sur le Psaume 1.

Le réseau est aussi un lieu de partage des projets dans lesquels sont impliqués les animateurs bibliques (la Bible des jeunes, l'exposition sur la Bible de la Société biblique, les nouvelles fiches bibliques du site animation biblique de la FPF…).

Il a prévu une session de travail en juin avec le professeur de Nouveau Testament Hugues Cousin.

3.3. Le service de notes bibliques et prédications rédigées

La coordination avait lancé une enquête sur la pertinence de ce service : était-il encore utile, les prédications sur les différents sites n'étaient-elles pas suffisantes…

Il y a eu 90% de réponses avec une forte demande de continuer le service. Celui-ci compte actuellement 293 abonnés payants et plus de 500 utilisateurs.

Des demandes d'améliorations ont été formulées notamment concernant la possibilité d'y ajouter les textes liturgiques et l'indication de cantiques, de développer les notes bibliques et les pistes de prédications.

Les pasteurs Jean-Jacques Muller et Georges Philip ont accepté de se charger de la mise en place du calendrier des rédacteurs et d'assurer le suivi.

Marc Plana continue fidèlement à gérer les envois et les abonnements.

Une réunion de travail a eu lieu à Poitiers le 29 février 2008.

3.4. Ouvrage de formation

L'art de prêcher. *L*es deux ouvrages *Prédication I* et *Prédication II,* épuisés depuis plusieurs années, sont fortement demandés. La coordination Edifier et Former a sollicité Raphaël Picon pour diriger un livre sur la prédication.

L'art de prêcher est un ouvrage collectif qui aborde de multiples manières la question de la prédication : articles de réflexion, propositions d'animations, pistes très concrètes pour renouveler et multiplier les langages font de ce livre un « manuel » destiné à tous ceux qui veulent développer ce ministère de la prédication. Sortie prévue aux éditions Olivétan, avril 2008.

Pour le PNF,
pasteur Anne-Laure Danet
secrétaire nationale chargée de la formation

Annexe 7

SERVICE NATIONAL CATÉCHÉTIQUE

Le service catéchétique s'est réuni 5 fois et a travaillé aussi beaucoup par échange de courriels.

1. Productions

Il se réjouit de la sortie de plusieurs productions :

- Le matériel « *Sur le chemin de Jésus, j'ai rencontré…* ».

 Ce matériel est la reprise du matériel SED « qui donc est-il ? » et du module de Théovie « 12 rencontres avec Jésus ». Les pasteurs Emmanuelle Mouyon et Emmanuelle Carrière-Seyboldt, chargées de mission pour le service catéchétique, ont travaillé à l'élaboration de ce matériel. Celui-ci s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations du synode de Cognac sur la catéchèse et propose des animations pédagogiques pour toutes les tranches d'âges séparément et ensemble : petits, enfants, ados, adultes. Sortie prévue : mai 2008, éditions Olivétan.

- L'ouvrage « *Des cultes autrement* » : 17 expériences de cultes rassemblées par le pasteur Isabelle Bousquet chargée de mission pour le service catéchétique, pour que toutes les générations se rencontrent au bénéfice d'une parole d'Évangile.

- Le DVD *« Les héroïnes dans la Bible* », un outil créé en partenariat entre le Service catéchétique et Méromédia à destination des écoles bibliques.

2. Présentation du nouveau matériel et formation

Le service catéchétique s'est mis à la disposition des régions de l'ERF et des inspections de l'EELF pour présenter et animer des journées de formation sur le nouveau matériel.

Il a organisé une présentation dans les 8 pastorales régionales de l'ERF et dans les deux pastorales des inspections de l'EELF ainsi que dans l'Église protestante unie de Belgique.

3. Productions en cours

- Le service catéchétique travaille sur la traduction de deux « *Bible en jeux* » en partenariat avec les services catéchétiques des Églises d'Alsace, suisse et belge : Une Bible pour les 3-6 ans et une Bible pour les 7-9 ans

 Ce projet est l'occasion d'une collaboration internationale entre nos différents services. Sortie prévue août 2008.

- « *Chants pour tous les temps* », un DVD en partenariat avec Méromédia pour aider les catéchètes à utiliser le chant et la musique.

4. Plan de production pour les trois prochaines années

- 2008-2009 : En partenariat avec Méromédia et l'Alliance biblique française, un matériel élaboré par l'équipe catéchétique de Lyon intitulé *Ils ont écrit la Bible : comment est né l'Ancien Testament ?*
- 2009-2010 : Suite : *Ils ont écrit la Bible : Comment est né le Nouveau Testament ?*
- 2010-2011 : *Les repas dans la Bible*.

5. Lien avec les éditions Olivétan

Le Service catéchétique a rencontré à deux reprises Henri Fischer, directeur des éditions Olivétan, d'une part pour la production du matériel « *Sur le chemin de Jésus, j'ai rencontré…* » et d'autre part pour aborder la question financière des matériels catéchétiques. H. Fischer a souligné la difficulté de répartition des coûts de développement entre livre et CD-Rom. Il a proposé de faire un seul produit (fascicule et CD-Rom non vendus séparément) en espérant fixer un prix moins cher que celui des matériels précédents.

Le service catéchétique a exprimé sa reconnaissance pour cet effort et en même temps sa perplexité puisque pour un fascicule acheté par catéchète, il y a en moyenne un cdrom acheté pour une équipe catéchétique locale voire consistoriale.

H. Fischer a fait le point sur les ventes, au 31 décembre 2007, des trois matériels (*Je fais toutes choses nouvelles* ; *La grande famille* ; *Une femme étrangère, des frontières ouvertes*) depuis leur parution en 2006 :

Coût des trois matériels : 42 000 euros

Produit des ventes : 36 000 euros

6. Le *PointKT* (plate forme catéchétique protestante francophone sur Internet) et la COC (commission d'orientation catéchétique de la CPLR)

Les représentants pour l'ERF sont James Woody et Anne-Laure Danet.

Les deux équipes étant composées des mêmes représentants ont souhaité une fusion avec comme cahier des charges :

- un partage d'informations sur les activités et projets des services catéchétiques de la CPLR, en Suisse et en Belgique
- le PointKT
- la gestion de l'offrande des écoles du dimanche qui, en lien avec les services missionnaires, pourrait être commune

Cette proposition faite à la session de la CPLR de janvier 2008 a été acceptée.

7. Le réseau catéchétique

Il s'est réuni le 1er décembre 2007 pour un partage d'informations sur les réalisations et projets catéchétiques des Églises locales et des régions de l'ERF. Il est à noter que toutes les régions organisent de façon plus ou moins accentuées de la formation pour les catéchètes.

Dans la suite des rencontres précédentes, le réseau poursuit sa réflexion sur la mise en œuvre concrète des quatre orientations du synode de Cognac (la catéchèse est un lieu de formation biblique, existentielle, intergénérationnelle, respectant la pluralité théologique de notre Église).

Cette fois-ci c'est sur l'aspect de la pluralité théologique que le réseau a travaillé.

Une prochaine rencontre est prévue le samedi 24 mai 2008.

8. L'association européenne de catéchèse (L'ECCE)

L'ECCE aura son congrès en France en 2010, à Lyon, sur le sujet *« La vie d'aujourd'hui, les enfants d'aujourd'hui, l'Église d'aujourd'hui ».* Les deux déléguées pour l'ERF, Noëlle Lassalle (membre du bureau) et Silvia Ill (membre du conseil) sont dans l'équipe de préparation. Elles ont demandé que des membres du Service catéchétique participent à la préparation. Anne-Laure Danet a reçu le bureau de l'ECCE le 21 janvier 2008.

Chaque congrès est l'occasion d'une part de partager expériences et questions dans le domaine catéchétique et d'autre part de se former à partir d'un thème (débat, carrefour, exposé, présentation d'animations pédagogiques…).

9. COMMUNICATION

Le service catéchétique a développé une communication régulière avec les Églises sur ses chantiers et ses productions en cours :

- par le réseau catéchétique,
- par le site de l'ERF, rubrique catéchèse qui assure le relais avec le portail catéchétique protestant francophone *PointKT* (http://www.pointkt.org),
- avec des courriers envoyés au moment des synodes régionaux et en mars 2008.

10. FINANCES

Les dépenses du service catéchétique et du réseau catéchétique, pour l'année 2007, s'élèvent à 51.263 € avec un budget de 64 000 €.

L'écart de 12.737 € correspond à l'embauche des deux chargées de mission à mi-temps, seulement au deuxième semestre 2007 (1er juillet).

Pour le service catéchétique,

pasteur Anne-laure Danet,

responsable du service catéchétique

Annexe 8

RELATIONS INTERNATIONALES
ANNEE 2007-2008

Ce rapport s'organise en quatre rubriques : les relations bilatérales, les organismes et les réseaux œcuméniques internationaux, les engagements missionnaires, le service aux Églises locales et à leurs membres.

1. Les relations bilatérales

ALLEMAGNE

Église protestante d'Allemagne (EKD)

Au cours de l'été 2007, une trentaine de pasteurs de l'EKD (équivalent allemand de la Fédération protestante de France) se sont répartis dans différents lieux touristiques de France pour accompagner les touristes de langue allemande qui séjournent dans notre pays. C'est l'occasion pour nos Églises locales d'accueillir ces voisins et de célébrer le culte ensemble.

Église protestante en Rhénanie (EKiR)

Le temps fort de l'année a été le Kirchentag, rassemblement de plusieurs milliers de protestants qui a eu lieu en juin 2007 à Cologne, sur le territoire de l'EKiR. L'EKiR avait invité ses Églises partenaires en Europe à préparer ensemble cet événement. Une délégation d'une douzaine de membres de l'ERF conduite par les pasteurs Jérôme Cottin et Didier Crouzet a tenu un stand et proposé des animations autour du thème : « Témoigner de nos convictions dans une société sécularisée de culture catholique ». Le bilan fait par la délégation est très positif. Les échanges et les rencontres ont été très appréciés : particulièrement les contacts avec d'autres Églises et protestants d'Europe : *« rencontrer des protestants originaires d'autres pays et discuter avec eux donne une meilleure vue d'ensemble du protestantisme »*, *« avoir pu présenter l'ERF*

au Kirchentag, cela signifie que notre Église n'est pas renfermée sur elle-même, mais appartient aussi à un réseau européen ». Pour l'occasion, une partie des panneaux de l'exposition « La foi.com » a été traduit en allemand et sont maintenant visibles au Foyer le Pont à Paris.

Le Foyer Le Pont a fêté ses dix ans en tant que Centre européen de rencontre, cogéré par l'EKiR et l'ERF. Il accueille tout au long de l'année des groupes allemands et français, mais aussi de toute l'Europe.

L'EKiR organise tous les ans avec le soutien de l'ERF un colloque sur le droit d'asile. Il s'est tenu en 2007 au Maroc, et Jean-Marc Bineau, membre du conseil national et délégué de l'ERF à l'assemblée générale de la Cimade, y a participé en notre nom. Le pasteur Esther Wieland-Maret a représenté l'ERF au synode de l'EKiR en janvier 2008. En février 2008, le Foyer Le Pont (Paris), Centre européen de rencontre cogéré par l'ERF et l'EKiR, a fêté ses dix ans. Des délégations de l'ERF et de l'EKiR, conduites par leurs présidents, ont fêté dignement l'événement.

GRANDE BRETAGNE

Église réformée unie de Grande Bretagne (URC)

Le partenariat avec cette Église est plus particulièrement suivi par la région Nord-Normandie de notre Église. Depuis plus de quarante ans, cette région organise avec la région du Sussex de l'URC un colloque franco-britannique. Depuis deux ans, ce lien bilatéral s'enrichit d'un troisième partenaire, l'Église unie de Zambie, qui se trouve être une Église appartenant à la fois à la Cévaa/Communauté d'Églises en mission, dont l'ERF est membre, et à la CWM/Community of World Mission, équivalent de la Cévaa pour le monde anglophone, dont l'URC est membre.

Le pasteur Richard Taufer, du Havre, a représenté l'ERF à l'assemblée générale de l'URC en juillet 2007.

Église d'Écosse

Depuis la réorganisation du service des relations internationales de l'Église d'Écosse en 2006, il n'existe plus de responsable de relations avec l'Europe. Les liens se sont donc distendus. Cependant, à notre demande, un étudiant en théologie de Montpellier a été accueilli pour un mois de stage à Aberdeen en juin 2007, et l'Église d'Écosse a offert de prendre en charge les frais de séjour et de voyage.

ITALIE

Fin août 2007, Corina Combet-Galland a représenté l'ERF au synode de l'Église vaudoise d'Italie.

IRLANDE

Église presbytérienne en Irlande (PCI)

En mars 2008, le chargé de mission a rendu visite à cette Église. D'une taille équivalente à celle de l'ERF, la PCI est implantée principalement en Irlande du Nord, soit deux départements français ! Elle représente 20% de la population. Ses principaux défis sont les suivants :

- *accompagner le processus de paix en place depuis 1998*. C'est une tâche ardue dans un pays marqué par trente années de troubles et en proie encore aujourd'hui à des réflexes communautaristes.
- *Trouver sa place dans un contexte de sécularisation*. La prospérité grandissante de la République d'Irlande touche le nord du pays. Dans ce contexte, les liens des fidèles avec l'Église se distendent. Avant les accords de paix, les protestants avaient besoin de l'Église comme lieu identitaire, comme base de repli. Aujourd'hui, alors que la PCI perd 2% de ses membres par an, comment trouver une nouvelle manière d'être en lien avec ces paroissiens qui s'éloignent ?
- *La mission au cœur de l'Église, l'Église au cœur de la mission.* La PCI cherche à ancrer chez ses membres la conviction que la mission est l'affaire de chaque chrétien, de chaque paroisse et qu'elle commence chez soi, dès la sortie du temple et même à l'intérieur ! Un slogan résume cet appel : « La mission, du bout du banc au bout du monde ».

Le partenariat avec l'ERF pourrait inclure des échanges d'étudiants en théologie, la participation aux stages franco-anglais organisés par la CPLR, des partages d'expériences sur le thème de la paix et de la réconciliation. La PCI a beaucoup travaillé la question et il serait intéressant de valoriser ce travail auprès de groupes et d'Églises qui en France ou dans le réseau des partenaires de l'ERF sont confrontés à ces questions (certaines Églises en Afrique par exemple). Nous avons noté également beaucoup de points communs entre l'ERF et la PCI sur la question missionnaire. Des contacts entre le BMO (Comité pour la mission outre-mer) et le Défap seraient fructueux.

LITUANIE

Les liens avec l'Église réformée évangélique de Lituanie se sont créés à l'occasion d'une mission de l'Alliance réformée mondiale en Europe de l'Est en septembre 2006, à laquelle participait le chargé des relations internationales de l'ERF. Cette Église (huit paroisses, six pasteurs) sortie exsangue de la période soviétique, est en pleine reconstruction. Elle recherche des contacts avec le monde réformé. Elle a été invitée au synode national de Sochaux et elle a reçu des représentants des Églises réformée d'Europe à l'occasion de son 450ème anniversaire, en septembre 2007. Le pasteur Esther Wieland-Maret représentait l'ERF. Le président de l'Église réformée évangélique de Lituanie, le pasteur Rimas Mikalauskas, a été reçu à Paris en janvier 2008 pour une visite de découverte de l'ERF.

POLOGNE

L'Église réformée évangélique de Pologne a accueilli le chargé de mission pour les relations internationales en avril 2007. Dans un pays où 95% des baptisés sont catholiques, le protestantisme ne représente que 0,5% de la population. Il est dominé par les luthériens (80 000 membres). L'Église réformée de Pologne ne compte que 3000 membres, dont 1500 actifs, 7 paroisses, 9 pasteurs dont un retraité. Son défi : être reconnue comme une Église à part entière. Pour cela elle s'est engagée dans le travail social dont se désintéresse l'Église catholique, qui se présente plutôt comme pourvoyeuse de rites et gérante du sentiment religieux à travers le culte marial. L'Église réformée de Pologne met également l'accent sur la vie communautaire, qui donne une place à chacun, et sur la réflexion théologique et intellectuelle. La paroisse de Varsovie organise depuis plusieurs années un cycle sur les différents chemins qui mènent à Dieu, mêlant approches philosophiques et théologiques. De nouveaux membres ont rejoint la paroisse.

Mais d'autres s'en vont. Non par désintérêt, mais parce qu'ils espèrent gagner mieux leur vie à l'Ouest, en Irlande en particulier. Depuis cinq ans, trois millions de polonais ont émigré. Une préoccupation est commune à nos deux Églises : l'évangélisation parmi nos contemporains, l'élargissement de l'Église à de nouveaux membres non issus de familles protestantes.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Église protestante des Frères tchèques (EPFT)

En 2008, un pasteur de cette Église, ancien étudiant de l'IPT, viendra suivre un stage de formation pastoral dans le cadre de la CPLR.

CANADA

Église unie du Canada

Les liens entre nos deux Églises se concrétiseront l'été 2008 par la participation d'un groupe de jeunes de la région Centre-Alpes-Rhône à un camp vélo organisé par le consistoire du Québec.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Parmi les quatre Églises sœurs de tradition réformée, (l'Église des Disciples, l'Église réformée en Amérique, l'Église presbytérienne aux USA, l'Église unie du Christ) seule la dernière a fait l'objet d'un partenariat concret en 2006/2007.

Église unie du Christ (UCC)

Depuis plusieurs années, l'UCC met à disposition de l'ERF un envoyé en la personne de Tim Rose, assistant pastoral au Foyer d'Aubervilliers en région parisienne. Le contrat de Tim Rose à Aubervilliers se termine au printemps 2008. Mais Tim sera à nouveau disponible en 2009. Les Églises réformées de Martinique et de Guadeloupe ayant fait appel au Défap pour pourvoir un poste diaconal, l'ERF a demandé à l'UCC de bien vouloir mettre Tim Rose à disposition des Églises de France pour un nouvel engagement aux Antilles, ce que l'UCC a accepté.

SALVADOR

Église réformée calviniste du Salvador

Le partenariat avec cette toute petite Église est désormais suivi par le consistoire du Béarn et l'Église réformée d'Asnières - Bois-Colombes, dont plusieurs membres ont des liens avec le Salvador. Le président Santiago Flores a passé une semaine dans la région Sud-ouest à l'invitation du consistoire du Béarn. Il a participé au synode régional et a été accueilli au siège de l'ERF. Le pasteur Flores a souligné que l'héritage de Calvin est important en Amérique latine, car il met en avant la

théologie de la grâce face à la théologie de la prospérité véhiculée par bon nombre d'évangéliques d'Amérique du Nord.

CAMEROUN

Église évangélique du Cameroun (EEC)

Cette Église a fêté son jubilé du 6 au 13 mai. Le pasteur Bertrand de Cazenove, secrétaire général, a représenté l'ERF. Même si les liens entre nos deux Églises sont anciens à travers notre commune appartenance à la Cévaa/Communauté d'Églises en mission, cette présence a donné un visage concret à ces liens et a manifesté l'attention que porte l'ERF à cette Église, dont bien des membres résidant en France sont également membres de l'ERF. La présence du secrétaire général a été d'autant plus appréciée que les anciens de l'Église évangélique du Cameroun ont rappelé que lors de la cérémonie d'autonomie de l'EEC en 1957, c'était le secrétaire général de l'époque qui représentait l'ERF !

TOGO, GABON

Le pasteur Christian Bouzy a répondu au nom de l'ERF à l'invitation de l'Église évangélique presbytérienne du Togo d'assister à son synode national en février. Le pasteur Pierre Grossein a participé à une mission organisée par le Défap/Service protestant de mission à la rencontre de l'Église évangélique du Gabon. Comme pour le Cameroun, l'enjeu de ces visites est de multiplier les occasions de rencontres pour les membres de notre Église grâce au réseau Cévaa et au savoir-faire du Défap.

COREE

L'Église presbytérienne en République de Corée (PROK)

L'ERF et la PROK sont liées par deux conventions. L'une date de 2000 et concerne le niveau national, l'autre date de 2001 et concerne l'Église coréenne de Paris-Batignolles qui se réunit dans les locaux de la paroisse réformée. Pour approfondir ce partenariat, une quinzaine de membres de l'Église réformée de Paris-Batignolles, accompagnés du chargé de mission pour les relations internationales et du secrétaire général de l'ERF, ont passé dix jours en Corée l'été dernier à l'invitation de la PROK. Au cours de cette visite, la délégation a rencontré la responsable des relations internationales d'une autre Église de tradition réformée, la PCK (Église presbytérienne de Corée) qui a tenu ainsi à manifester son amitié à l'égard de l'ERF. L'accueil d'une délégation de la PROK est prévu en France en juin 2008.

Notons pour conclure cette rubrique que le réseau des Églises sœurs a été mis à profit pour soutenir financièrement le projet de rénovation de la faculté de théologie protestante de Paris.

2. Les organismes et les réseaux œcuméniques internationaux

Si les relations bilatérales donnent un visage aux relations internationales, et permettent d'approfondir la connaissance des frères et des sœurs d'autres Églises, les liens avec les organismes œcuméniques manifestent l'appartenance à une même famille, celle de l'Église universelle. L'Église réformée participe à la vie et à la mission des organismes suivants.

ALLIANCE REFORMEE MONDIALE (ARM)

En 2007/2008, trois chantiers ont concerné plus particulièrement l'Église réformée.

Le rapprochement des familles réformées

A côté de l'ARM existe une autre famille d'Églises réformées, le conseil œcuménique réformé (COR) qui regroupe 40 Églises, dont 27 sont aussi membres de l'ARM. Depuis 1999, un comité conjoint travaille au rapprochement des deux organismes. Après consultation des Églises membres, les comités directeurs de l'ARM et du COR ont décidé en 2007 le principe de la fusion et la tenue d'une assemblée constitutive en juin 2010. La nouvelle entité devrait s'appeler : « Communion mondiale d'Églises réformées ». Les réformés français sont directement concernés par ce projet. En effet l'Église réformée de France et l'Église protestante réformée d'Alsace Lorraine sont membres de l'ARM, tandis que l'Union des Églises réformées Evangéliques indépendantes est membre du COR. Nous serons donc bientôt unis au niveau international ! Gageons que cela stimule nos Églises françaises à marcher les unes vers les autres avec toujours plus d'entrain.

L'assemblée annuelle du groupe « Europe »

Du 31 janvier au 2 février 2008, trente délégués des Églises réformées d'Europe se sont retrouvés à Paris à l'invitation de l'Église réformée de France. Le pasteur Marcel Manoël y représentait l'ERF et a accueilli les participants à la Maison du protestantisme.

L'assemblée a débattu entre autres du projet de fusion ARM-COR et a posé la question suivante : le terme de « Communion » est-il approprié ?

En effet, certaines Églises réformées n'ordonnent pas de femmes au ministère pastoral, d'autres exigent le baptême comme préalable au partage de la Cène, ou réservent aux seuls pasteurs la célébration des sacrements et la prédication. L'assemblée a donc souhaité apporter une contribution particulière au débat en cours en affirmant que *« notre compréhension de la « communion » inclut notre commune acceptation les uns des autres comme Église, l'échange de chaire, le partage de la Cène, la reconnaissance mutuelle du ministère pastoral, la responsabilité mutuelle».*

L'assemblée s'est également penchée sur le sort des Églises réformées fragiles et isolées en Europe de l'Est, particulièrement en Biélorussie et en Ukraine. Elle a décidé la création d'un groupe de travail chargé de coordonner les initiatives existantes et de constituer un réseau de solidarité et de soutien à ces Églises et groupes réformés isolés.

Enfin, elle a examiné les suites de la « confession d'Accra » (Assemblée générale de l'ARM, 2004). Ce texte dénonçait l'injustice économique et l'impérialisme des entreprises et des marchés de l'hémisphère nord. Ce texte avait fait l'objet de vifs débats entre Églises du Nord et Églises du Sud, tant sur le plan théologique (le statut de « confession » donné à un texte traitant de thèmes éthiques) que sur le plan économique (divergences d'analyse sur la mondialisation). Même si les Églises d'Europe n'ont pas attendu 2004 pour aborder ces questions, il semble qu'elles n'aient pas pris toute la mesure de ce que représente cette « confession d'Accra » pour les Églises du Sud. Il est encore et toujours nécessaire de bâtir des ponts entre Nord et Sud, et l'idée de désigner un coordinateur européen pour participer au groupe de travail de l'ARM sur ces questions fait son chemin.

Le culte et la spiritualité

L'ARM et le COR ont lancé conjointement une étude sur la compréhension du culte et de la spiritualité dans une perspective réformée. Un questionnaire a été envoyé aux Églises. Des membres de la commission nationale de liturgie ont mené à bien ce travail au nom de l'ERF.

CONFERENCE DES ÉGLISES EUROPEENNES (CEC – KEK)

La KEK compte 124 Églises membres, protestantes, orthodoxes et anglicanes d'Europe, dont la moitié en Europe centrale et orientale.

Le temps fort de l'année a été sans aucun doute le troisième rassemblement œcuménique européen qui a eu lieu en septembre 2007 à Sibiu (Roumanie). Il était organisé conjointement avec le conseil des

conférences épiscopales européennes dans un pays orthodoxe, ce qui en fait un événement œcuménique unique. Le dernier rassemblement de ce type remontait à 1997. 2500 personnes se sont rassemblées pour quatre jours de débats de forums, de célébrations autour du thème : « *La lumière du Christ illumine tous les humains - Espoir de renouveau et d'unité en Europe* ». La délégation protestante comprenait 6 réformés, dont une étudiante en théologie, Eléonore Léveillé, un membre d'un groupe oecuménique de la région parisienne, Frédéric Martin, un jeune pasteur, Dina Radafiarijaona, et trois représentants du conseil national, les pasteurs Jan-Albert Roetman, Gilles Pivot, et Didier Crouzet.

Quel bilan peut-on faire de ce rassemblement ? Deux lectures sont possibles. Une lecture pessimiste : les positions exprimées par les représentants protestants, catholiques, et orthodoxes semblent à première vue assez éloignées les unes des autres. En particulier le discours sur les valeurs chrétiennes qui s'accompagne chez certains orthodoxes d'une remise en question de l'apport des Lumières et de la défense de positions éthiques conservatrices (aux yeux de certains protestants !). Je fais pourtant de ces quelques jours une lecture optimiste, sous trois angles.

D'abord, ce fut un événement unique au monde. Pas un seul continent autre que l'Europe n'est aujourd'hui capable de rassembler à parité catholiques, orthodoxes, anglicans et protestants pour témoigner ensemble de la lumière du Christ et dire leur volonté de s'engager pour la construction d'un espace humain réconcilié. Il faut mesurer la très grande portée symbolique de ce qui s'est passé à Sibiu.

Ensuite malgré ou avec les divergences exprimées, la volonté d'avancer ensemble a été affirmée. Ce fut un grand moment que d'entendre un archevêque affirmer : « C'est vous tous ici rassemblés qui constituez la véritable Église du Christ ». Le message final reflète cette volonté de demeurer et d'avancer ensemble. Certes, nous ne serons pas tous d'accord avec l'ensemble des affirmations et propositions, mais assez cependant pour continuer la route côte à côte. Nos Églises ont une base claire pour creuser les points de désaccords et construire des convergences, dans la suite de la Charte oecuménique initiée au rassemblement de Graz (1997). Il est plus que jamais manifeste que l'œcuménisme est un pèlerinage vers la Maison du Père, un long voyage semé d'embûches, mais également parsemé de vues magnifiques. Nous pouvons avancer sereins : le point de départ et le point d'arrivée nous sont connus, c'est le Christ.

Enfin, les Églises ensemble représentent une force de contestation et de proposition dans le champ politique. Elles ont des convictions et des réseaux. Leurs paroles, leurs idées, leurs témoignages sont attendus par les responsables politiques, ainsi que l'a souligné le président de la

Commission européenne, José Manuel Barroso. Dans un continent qui peine à dessiner son avenir, les Églises et les chrétiens d'Europe auraient tort de se priver de parole.

COMMUNION D'ÉGLISES PROTESTANTES EN EUROPE (CEPE)

La CEPE veut être « la voix protestante en Europe ». Appelée à l'origine « Concorde de Leuenberg », elle compte aujourd'hui 104 Églises membres. En 2007, elle a mis en oeuvre les décisions de l'Assemblée générale de 2006, en lançant notamment un groupe de travail sur le thème « Écriture – confession de foi – Église ».

CONFERENCE DES ÉGLISES PROTESTANTES DES PAYS LATINS D'EUROPE (CEPPLE)

Cette structure légère, puisqu'il n'y a pas de permanent, offre aux Églises protestantes minoritaires du Sud de l'Europe une plate-forme d'échanges et de rencontres. Tous les deux ans a lieu un colloque co-organisé par la CEPPLE, l'ERF, et l'Église protestante de Rhénanie (EKiR). Le dernier a eu lieu à Lisbonne du 13 au 16 septembre 2007 sur le thème des migrations. Pour l'ERF, la préparation et l'animation ont été prises en charge conjointement par la secrétaire permanente du Pôle national de formation et par le chargé de mission pour les relations internationales. Un texte a été rédigé et envoyé aux Églises membres de la Cepple. En voici le premier et le dernier paragraphe :

- Les migrations appartiennent au quotidien de l'humanité. Il n'existe pas de sociétés sans migrants. Il est donc illusoire de vouloir stopper l'immigration. Elles ne cesseront pas. Les migrations ont de tout temps nourri les cultures et enrichi les civilisations. Il appartient donc à chacun de changer son regard sur l'immigré : non pas d'abord un étranger mais un homme ou une femme qui lui ressemble, non pas un problème à résoudre mais un porteur de nouveauté et de richesse, non pas une menace mais une chance.
- L'arrivée des migrants dans les communautés chrétiennes locales bouscule les habitudes. Sont ainsi questionnés le rapport à la personne du pasteur, l'interprétation des textes bibliques, l'organisation des cultes. Faire de la place à l'autre différent nécessite d'adapter les liturgies, les chants, la manière de prêcher. La présence des migrants encouragent ainsi nos Églises à rester fidèles à leur engagement d'être « des Églises de la Réforme toujours à réformer ». Ce n'est certes pas facile : cette fidélité a un prix.

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES (COE)

L'Église réformée s'est engagée de deux manières pour contribuer à la vie du mouvement œcuménique.

Programme d'Accompagnement œcuménique en Israël – Palestine (EAPPI). Le pasteur Danielle Vergniol, de l'ERF-Ouest, a passé trois mois à Hébron de septembre à décembre 2007 dans le cadre d'une équipe de volontaires de ce programme. Il s'agissait d'assurer une mission de présence, de vigilance, et de soutien aux efforts de paix. Le président de la FPF lui a rendu visite du 24 au 28 novembre.

« Nature et Mission de l'Église ». Ce document a été étudié de manière approfondie par le conseil national au cours de ses séances de décembre 2007 et janvier 2008. Le débat a été nourri par le travail du groupe théologique. Le conseil a apprécié que le titre ait évolué depuis le premier texte paru en 1998. De « But de l'Église », il est devenu au fil du temps « Mission de l'Église ». Il apprécie également l'usage des encadrés qui mettent en exergue les convergences et les divergences des points de vue. Il aimerait que l'on soit attentif à la rédaction du texte final, de façon à ce qu'il soit accessible au peuple de l'Église et non à des experts.

AUTRES ENGAGEMENTS

L'ERF a mis son chargé pour les relations internationales à disposition de différents organismes. J'ai ainsi participé au nom de la FPF à un voyage de soutien aux chrétiens d'Irak, organisé par l'organisation catholique Pax Christi, en février 2008. Comme membre du conseil de la Cévaa (voir ci-dessous), j'ai participé aux sessions qui se sont tenues à Madagascar en avril 2007, en Italie en octobre 2007, et au Congo en avril 2008. J'ai participé à la réunion de la commission des Églises pour les affaires internationales du COE à Genève en septembre 2007.

3. Les engagements missionnaires

CEVAA / COMMUNAUTE D'ÉGLISES EN MISSION

L'Église réformée de France vit l'Église universelle de plusieurs manières. Si celle-ci est comparée à une famille, on pourrait dire que les relations bilatérales permettent de renforcer les liens avec les Églises sœurs, comme entre les membres d'une même famille. Les relations avec les organisations œcuméniques nourrissent la conscience que la famille ne

se limite pas à deux ou trois de ses membres, mais qu'elle est beaucoup plus large. L'appartenance à la Cévaa, elle, marque le choix de vivre une relation privilégiée avec certains membres de la famille (35 Églises), qui partagent une proximité culturelle, linguistique, et une histoire commune.

Pour ce qui concerne l'ERF, l'opération phare qui mobilise plusieurs régions est la **Caravane des femmes pour la paix.** Elle a été lancée au printemps 2007. De pays en pays, d'Église membre en Église membre, elle est l'occasion d'organiser des temps forts autour des questions de réconciliation, de médiation, de paix, dont les femmes sont bien souvent les actrices principales. Elle devrait arriver en Suisse pour la prochaine assemblée générale à l'automne 2008 et donc passer en France en septembre. Le Défap/service protestant de mission coordonne les actions menées par les Églises de France autour de la Caravane.

DÉFAP/ SERVICE PROTESTANT DE MISSION

Le Défap est le service missionnaire dont se sont dotées cinq Églises de France (Églises luthérienne et réformée d'Alsace et de Lorraine, Église évangélique luthérienne de France, Églises réformées évangéliques indépendantes, Église réformée de France)

De l'année écoulée, on retiendra parmi les nombreuses réalisations :

Échange de pasteurs « Nord/Sud ». En 2007, six pasteurs ont pris part à l'échange dont quatre réformés. En 2008, ce sont seulement quatre pasteurs dont deux réformés qui sont impliqués. C'est dire que ce programme peine à recruter des volontaires. Il sera mis en veille pour l'année 2009, afin de prendre le temps de l'évaluer. « Présence protestante » a réalisé deux émissions de trente minutes sur l'échange 2007, intitulées « L'un est l'autre » (disponibles en DVD).

- Vidéo de présentation du Défap : « Chargés de Mission ».
- Forum 2008 du 18 au 20 avril à Hyères, sur le thème : « Missionnaire et/ou humanitaire ? Quel témoignage aujourd'hui ?

4. Le service aux Églises locales et à leurs membres

Ce service s'est manifesté de diverses manières :

Des contacts

Tout au long de l'année, des membres de l'ERF sollicitent le siège national pour connaître des adresses d'Églises réformées à l'étranger, organiser un voyage de paroisse, un camp de jeunes. Des étrangers s'adressent à nous pour avoir des contacts avec des Églises locales en France. Régulièrement, des demandes d'information sur l'ERF nous parviennent via le site internet.

Des animations en paroisse

Au cours de l'année écoulée, j'ai été sollicité à sept reprises pour présenter le troisième rassemblement œcuménique européen, les relations internationales de l'ERF, témoigner sur la situation en Irak, avec le plus souvent l'animation du culte.

Des articles

J'ai rédigé pour la presse protestante régionale et nationale une dizaine d'articles présentant différentes Églises, rassemblements œcuméniques, ou thématiques internationales. Les rapports de visites et compte-rendu de voyage sont régulièrement mis en ligne sur le site Internet de l'ERF.

Pasteur Didier Crouzet,

chargé de mission pour les Relations internationales.

Annexe 9

RAPPORT DU COLLEGE DES ŒUVRES ET MOUVEMENTS

Deux représentants des oeuvres et mouvements, le pasteur Olivier Brès, secrétaire général de la Fédération de l'Entraide Protestante, et le président du collège ont été reçus le 18 février 2008, à leur demande, par le bureau du conseil national. Cette démarche se situait dans la perspective de la révision de la liste des oeuvres et mouvements à caractère national que le conseil national va présenter au synode 2009 pour la période synodale 2010-2012.

Après un tour d'horizon des caractéristiques très diversifiées des associations protestantes, les représentants des oeuvres et mouvements ont fait part de leurs préoccupations, déjà mentionnées dans les rapports des années antérieures et portant sur :

- les difficultés matérielles des associations,
- leur identité protestante,
- le recrutement de salariés et de bénévoles protestants,
- leur témoignage.

Il apparaît aussi que des **regroupements d'associations** devraient être encouragés pour faire face aux difficultés de gestion et pour économiser et mieux utiliser les moyens existants.

Concernant le nécessaire resserrement des liens de l'Église avec les oeuvres et mouvements, deux mesures prioritaires sont envisagées par le bureau du conseil national :

- **l'organisation de visites systématiques de l'ERF aux conseils d'administration des associations** pour mieux connaître celles-ci dans leur diversité et prendre la mesure des difficultés auxquelles elles sont confrontées. Certaines visites peuvent être déléguées aux conseils régionaux,

- l'**amélioration du suivi individuel des ministres de l'ERF détachés comme envoyés** dans les associations : il faudrait anticiper leur prochaine affectation et notamment leur retour dans un poste de l'ERF. Les visites peuvent aussi être l'occasion d'aplanir des difficultés entre le ministre et l'association. Ultérieurement on pourrait envisager une évaluation de ministère des ministres envoyés comme cela se pratique déjà pour les aumôniers aux armées.

Pour le recrutement préférentiel de salariés protestants, il convient de rappeler l'existence du site d'offres d'emploi de la Fédération de l'Entraide Protestante < www.fep.asso.fr> facilement accessible depuis le site fédératif < www.protestants.org>. Il comporte de nombreuses offres. La FEP a bien voulu accepter de mettre son site à la disposition de toutes les associations protestantes, même non-membres de la FEP.

Il y a également lieu de faire mieux connaître les métiers d'encadrement dans les oeuvres et mouvements :

- sensibilisation dans les milieux de l'Église pour des engagements qui ont du sens dans la fidélité à l'Évangile : publicité, visites, témoignages, information sur l'année diaconale,
- sensibilisation dans les facultés de théologie sur la diaconie,
- orientation vers les OM de certains candidats non admis au ministère pastoral,
- stages d'étudiants en théologie dans des OM,
- emploi de ministres dans des associations: ce peut être pour eux l'occasion d'une respiration.

Les réflexions sur *la référence protestante, un projet à vivre*, lors des journées nationales 2008 de la FEP, devraient pouvoir utilement être reprises pour la préparation du futur thème synodal 2009/2010 sur la diaconie.

Il est prévu, comme chaque année, de réunir le collège des oeuvres et mouvements pour préparer le synode.

Michel Widmer

Annexe 10

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE THÉOVIE 2007

L'activité de Théovie pour l'année 2007 et début 2008 a principalement consisté dans :

1. La production de nouveaux modules et parcours découverte

Ont été ainsi commencés, finalisés et/ou mis à disposition des inscrits les 3 modules et 10 parcours découverte (formule courte) suivants :

- Double module « *Nuée de témoins* », un module à 8 entrées + un module à 6 entrées, finalisé et disponible
- Module « *Les gros mots de la théologie* », module à 8 entrées, finalisé et disponible
- Parcours découverte « *Le corps dans la Bible* », finalisé
- Série de six parcours découverte « *Un verbe, des sens...* », chacun à 3 entrées (finalisés et disponibles).

Cette démarche nouvelle invite à réfléchir sur la foi à partir de verbes qui appartiennent au langage courant (rire, être heureux, mourir, libérer...) et met en dialogue la littérature, la Bible, la foi chrétienne, la théologie.

- Module « *L'œuvre théologique de Paul* », commencé en vue de l'édition, en parallèle, d'un livre en collaboration avec les éditions Olivétan

En partenariat avec le groupe d'animation théologique de l'ACAT et le Cetadnet de la faculté de théologie catholique de Paris :

- Parcours découverte « *Les mêmes droits pour tout le monde ? Chrétiens et droits de l'homme* » (finalisé)

En partenariat avec le cours biblique de l'OPF (Office Protestant de Formation Suisse) :

- Parcours découverte « *En quête de sagesse avec Job* », (finalisé et disponible)
- Parcours découverte « *Ciel, mon argent* », (finalisé)

2. L'animation de cultes sur Fréquence protestante

Comme les années précédentes, le Service Radio de la Fédération protestante de France a confié à Théovie quatre cultes dans le temps de Carême 2007, en lien avec le module « Nuée de témoins ». Ont été ainsi diffusés 4 cultes en lien avec 4 personnages de ce module : Bernard de Clairvaux, Jean Sébastien Bach, John Wesley et Dietrich Bonhoeffer.

3. La participation à des formations diverses

Le service Théovie collabore depuis octobre 2006 à la formation des prédicateurs laïcs en lien avec la faculté de théologie de Montpellier et la région CLR. Le module des 12 Rencontres avec Jésus sert de matériel de base. Théovie se charge plus particulièrement de la partie exégétique lors des rencontres.

Des interventions de Katharina Schächl, responsable de Théovie ont permis de faire connaître la formation d'adultes en Église en général et le service Théovie en particulier. Ainsi, on peut noter entre autres :

- conférence à Saliès de Béarn sur « *La foi, c'est quoi ?* »
- participation au cours de théologie pratique sur la vie spirituelle du pasteur
- émissions à RCF sur différents thèmes
- participation au congrès des conseillers presbytéraux en région CLR
- intervention lors de la formation continue des pasteurs au CPLR en lien avec le module « Spiritualité aujourd'hui »
- participation à la session annuelle « ThéoTarn »
- conférence sur la liturgie et la formation des membres d'Église à Madagascar en septembre 2007
- intervention biblique dans un groupe Théovie à Montauban
- participation au conseil scientifique de l'Institut des recherches sur les Églises en situation de diaspora (en lien avec la faculté de théologie de Leipzig)
- formation de conseillers presbytéraux à Mazamet sur le thème de la transmission
- ...

4. L'accompagnement des inscrits

1/3 environ des inscrits sont en demande d'accompagnement. Ils envoient des bilans de travail (environ 70 sur la période) auxquels le service répond.

Le site permettant une consultation internationale, des demandes d'inscription émanent de pays européens comme la Suisse ou l'Espagne, d'Afrique ou de Madagascar, et parfois de pasteurs évangéliques qui cherchent un complément de formation personnelle.

5. Le suivi des groupes Théovie

Une douzaine de groupes Théovie ont été organisés ou se sont poursuivis en divers lieux : notamment Lavaur, Vélizy-Villacoublay, La Celle St Cloud, Diois, Marseille, Montauban, Valence, Valenciennes, St Péray. St Brieuc, Brest... et Londres !

6. Délégués régionaux Théovie

Ils ont relayé dans leur région respective l'information sur Théovie et les nouveaux modules, notamment dans le cadre des synodes régionaux 2007.

INSCRIPTIONS ANNÉE 2007

Rappel. Les inscriptions sur Internet sont valables : 6 mois pour les parcours *Découverte*, 2 ans pour les modules. Ne sont donc pas recensés dans ces chiffres les apprenants déjà au travail avant 2007. Par ailleurs, ne sont pris en compte ici que les inscrits payants, que le tarif soit réduit ou non.

Les inscriptions gratuites concernent les collaborateurs à Théovie, les délégués régionaux,… mais aussi certains inscrits n'ayant aucun moyen financier, comme par exemple les détenus.

INSCRITS

53 individuels, 70 membres de groupes

123 personnes au total

MODULES

Grandes figures de l'AT 2 ; Couples Parents Familles 13 ; Pour une première approche de la Bible 13 ; 12 rencontres avec Jésus 7 ; En quête de sagesse avec Job 6 ; La laïcité est-elle contre les religions 1 ; D'où vient le mal ? 23 ; Gros mots de la théologie 2 ; Chrétiens dés-unis ? 9 ; Découverte du protestantisme 1 ; La spiritualité aujourd'hui 29 ; Nuée de témoins I5 ; Nuée de témoins II 5 ; Cette violence qui est en nous 2.

Soit 88 modules, 30 parcours et 21 Promotion « 5 entrées à la carte » (total 139)

1 inscrit à 2 modules et 2 parcours

1 inscrit à 3 modules

1 inscrit à 3 parcours

1 inscrit à 1 module, 1 parcours et 5 entrées

4 inscrits à 2 modules

2 inscrits à 1 module et 1 parcours

Soit 10 personnes s'inscrivant à plusieurs choses la même année

SUPPORTS

24 Internet

21 Papier

10 Internet +CD

9 CD Rom

21 « 5 entrées à la carte »

55 groupes (Internet et/ou CD selon les cas)

139 modules au total

ANNÉE 2008

SUPPORTS

9 Internet

7 Papier

3 Internet + CDRom

2 CD Rom

Janvier 2008 :

10 inscrits dont

- 5 réinscriptions
- 1 inscrit à 4 modules

Modules choisis :

Gros mots de la théologie (3x)

12 Rencontres avec Jésus (2x)

Grandes figures de l'AT

Pour une première approche de la Bible

Découverte du protestantisme

Couples Parents Familles

D'où vient le mal

Nuée de témoins I

Un verbe, des sens… 01

Vivre : promotion « 5 entrées à la carte »

FÉVRIER 2008 (AU 25 FÉVRIER)

6 inscrits dont :

- 5 réinscriptions
- 1 inscrit à 2 modules et 1 parcours
- 1 inscrit à 2 parcours (il en avait déjà pris 1 en janvier)
- 1 membre de groupe (Montauban)

Modules choisis :

Découverte du protestantisme (2x)

Un verbe, des sens… 03

Protester... (2x)

Couples Parents Familles

12 Rencontres avec Jésus

Gros mots de la théologie

Un verbe, des sens…

Aimer et Vivre

Annexe 11

SITE ET PROJETS INTERNET DE L'ERF
WWW.ÉGLISE-REFORMEE.FR

Rappel : les activités Internet occupent « officiellement », ¼ de temps de Jérôme Cottin, chargé de mission du conseil national pour différentes missions, dont l'Internet.

1. Le site de l'ERF

L'OUTIL SPIP

Depuis deux années nous avons adopté le logiciel libre de gestion de contenu (ou "CMS") SPIP. *Point positif* : les visites continuent à augmenter régulièrement (environ 500/jour). *Point négatif* : l'outil SPIP, à l'origine prévu pour que l'ensemble des membres du staff y mettent des données, n'est rempli en fait que par très peu de personnes (3 ou 4 maximum).

On note avec satisfaction qu'environ la ½ des sites régionaux, ainsi que celui du Défap, ont opté pour l'outil SPIP.

MISE À JOUR DU SITE

- Depuis la rentrée 2007, un éditorial "Bible et actualité" est proposé tous les 15 jours, rédigé par les membres du staff national et par les présidents des régions. Cette collaboration manifeste de manière visible la dimension synodale de notre Église, et les liens interrégionaux. Cette chronique est lue et appréciée.
- Les "brèves" et des informations événementielles (court texte + images) sont proposées sur la page d'accueil du site.
- Les pages permanentes de la colonne de gauche sont actualisées en fonction des informations transmises.
- Le site pourrait toutefois proposer plus d'informations plus souvent, si un réseau d'informateurs et de rédacteurs web pouvait

se mettre en place. Il manque en effet des compétences rédactionnelles.

TRAVAUX DE L'ÉQUIPE NATIONALE INTERNET

Du fait de l'indisponibilité grandissante des trois ingénieurs informaticiens membres de l'équipe nationale, les projets de développement du site avancent lentement. Une réflexion a toutefois été lancée sur les différentes possibilités d'évolution du site. Trois options sont étudiées :

1. Une simple amélioration du graphisme du site (revoir les polices de caractères, les couleurs, les puces etc.), et une adaptation du site aux nouvelles versions SPIP.
2. Une refonte plus importante du site, qui intégrerait différents outils plus performants, ce qui permettrait de faire du site un véritable outil d'archivage, de classement et de consultation de nombreux documents, dont certains ne seraient plus publiés qu'en version numérique
3. Même option pour la précédente, mais qui serait intégrée dans la refonte parallèle du site portail de la FPF. Avantage : une mutualisation des supports techniques et humains. Inconvénient : s'intégrer dans un projet déjà lourd en soi ; perte d'une certaine indépendance et autonomie.

A la demande du comité de rédaction de la revue *Information-Evangélisation*, un numéro de cette revue est en préparation, qui aura pour thème (mais pas forcément pour titre) : *l'Église et la (nouvelle) culture web.*

2. La coordination des équipes et projets Internet

ERF – SITES RÉGIONAUX

En janvier 2008 a eu lieu la réunion annuelle des webmasters protestants. Organisée au départ pour les réseaux Internet de l'ERF, cette réunion tend à s'élargir aux autres acteurs de l'Internet protestant, car personne d'autre, au sein de la FPF, n'organise ce type de rencontre, pourtant nécessaire : une communication virtuelle ne peut fonctionner que si elle est portée par un réseau de relations humaines effectives.

Pour la première fois, les 8 régions étaient représentées à cette rencontre qui a rassemblé une vingtaine de personnes.

Cette année, la rencontre s'est recentrée autour des besoins et des manques des sites régionaux de l'ERF. Certaines régions ont en effet exprimé leur découragement et leur perplexité, face soit au manque de moyens (surtout humains), soit au manque d'intérêt pour un mode de communication qui tend pourtant à se généraliser dans tous les secteurs de la société (travail, culture, loisir etc.). D'autres au contraire, misent de façon renouvelée sur la performance, l'utilité, voire le faible coût de l'outil Internet (NN, CAR, SO, CLR…). Il est à noter que dans plusieurs régions, des changements importants dans les équipes web ont eu lieu, ou vont avoir lieu.

Il est étonnant que si peu de régions aient envisagé des sessions de formation à la nécessité d'utiliser l'outil web de manière adaptée aux besoins de notre Église. Ce manque de formation explique peut-être que certaines Églises locales semblent se désintéresser d'un outil de présence au monde pourtant devenu indispensable et incontournable.

On lira le compte-rendu de cette rencontre sur la page web http://www.Église-reformee.fr/article.php3?id_article=367

AUTRES INITIATIVES

- Rappelons le partenariat qui nous lie au site franco-suisse de questions réponses sur "Dieu" : www.questiondieu.com . L'ERF fournit maintenant à ce site, très utilisé et très visité, deux "répondants" pasteurs (les pasteurs N. Woodward et C. George).

- Apparition, au sein des paroisses et à leur périphérie, de nouveaux types de communication en ligne : les blogs (paroissiaux ou personnels). Ex : ERF Reims et ERF Evreux.

- Dans le cadre de *l'année Calvin 2009*, l'Internet jouera un rôle majeur. Non seulement dans la transmission d'informations, mais aussi dans le téléchargement de matériel d'exposition et d'animation. Les relations entre les initiatives suisses et les sites FPF et ERF sont en cours d'élaboration. Le site suisse www.calvin09.org aura des pages spécifiquement consacrées aux manifestations en France, qui seront remplies par les webmasters de la FPF.

- Des liens de collaboration et de confiance sont tissés avec les responsables web de la FPF et du Défap : on parie sur la complémentarité des informations et la mutualisation des compétences.

Jérôme Cottin, mars 2008

Annexe 12

PROJET DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'ÉGLISES D'EXPRESSIONS AFRICAINES DE FRANCE ET L'ÉGLISE REFORMEE DE FRANCE

PRÉAMBULE

La raison d'être de la Communauté des Églises d'Expressions Africaines de France (CEAF) comme de l'Église Réformée de France (ERF) est d'annoncer l'Évangile au monde. Elles ont aujourd'hui, par la parole et dans des engagements divers, à confesser Jésus-Christ dans une société sécularisée et multiculturelle. S'adresser aux hommes et aux femmes de leur temps suppose pour elles de continuer à se réformer et de reprendre, d'adapter, de créer des formes d'expressions auxquelles les différents milieux qu'elles touchent soient sensibles. Déjà signataires de la charte de la Fédération Protestante de France, elles désirent aller plus loin dans le cadre de ce projet.

LES PARTENAIRES

Union d'Églises née de la rencontre entre des pasteurs issus de l'immigration avec des populations établies en banlieue des grandes villes universitaires de France, la CEAF a vu le jour en 1990. Elle est un lieu de rencontre multidénominationnelle et œcuménique. Pour elle, les dénominations découlent des structurations historiques et culturelles de l'ancrage de la foi en un lieu donné et ne sauraient être universalisées. La CEAF travaille à une expression nouvelle et authentique de la foi, issue du choc culturel que signifie, pour une spiritualité née en négritude fécondée par la culture et la civilisation africaine, l'héritage judéo-chrétien tel qu'il

se traduit dans une société laïque et postmoderne. La foi chrétienne d'expressions africaines est intégrée dans la France d'aujourd'hui ; elle ne se confond pas avec les expressions de foi qui se développent en Afrique, même si elle ne peut nier, ici ou là, une certaine influence.

Ainsi, en se trouvant à la jonction entre un christianisme globalisant et un christianisme laïcisé, la CEAF est un lieu où se vit au quotidien la tension d'être Église présente au monde dans un contexte où la spiritualité est de plus en plus reléguée au domaine privé.

L'ERF provient de la réunion, en 1938, de ses courants libéraux et orthodoxes qui s'étaient organisés en diverses unions lors de la séparation des Églises et de l'Etat français en 1905. Des communautés d'origine méthodiste et libriste ont aussi adhéré à l'union à ce moment-là. Comme bien d'autres, l'ERF connaît de profondes transformations. D'une communauté inscrite dans des territoires et des lignées, elle est devenue d'abord une Église d'individus qui, au fil des parcours les plus divers, choisissent leur appartenance. Elle reçoit ainsi comme membre toute personne qui reconnaît que « Jésus-Christ est le Seigneur ». Elle accueille sans exclusive dans son culte, sa vie spirituelle et ses activités celles et ceux qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de foi. Elle participe à la vie citoyenne au travers de services d'entraide, de débats de société et d'animations culturelles.

Enracinée dans les principes de la Réforme, elle reflète une pluralité d'opinions théologiques ainsi que de positions éthiques et politiques. Elle considère que ces choix s'élaborent dans un dialogue constant avec la Bible, dans un échange avec les compagnons de route, chrétiens et non chrétiens, et en interaction avec le contexte local.

CONTENU DE L'ACCORD

La CEAF et l'ERF entendent manifester leur engagement commun au service de l'Évangile.

Les domaines de coopération concernent à la fois les différents lieux de vie des Églises et les ministères personnels et collectifs qui sont à leur service.

- le culte, temps central de structuration de la communauté, pourra être partagé dans le respect du déroulement liturgique et des modalités d'annonce de la Parole et d'administration des sacrements de chaque Église.
- Les autres lieux de vie des Églises seront aussi l'occasion de partages en particulier dans le cadre de l'engagement diaconal et

de l'entraide, de l'action missionnaire et des animations de groupes (jeunes, enfants, groupes bibliques…).

- Les ministères : des coopérations peuvent être mises en place dans le domaine de la formation tant des pasteurs que des laïcs (catéchètes, animateurs, visiteurs).

Des pistes concrètes indicatives peuvent être données quant aux modalités pratiques de ces coopérations :

- en ce qui concerne la formation pastorale, sollicitation de l'IPT pour étudier les modalités d'une participation à la formation initiale des pasteurs de la CEAF, et du service de la CPLR pour la formation continue.
- Partage de lieux de formation des laïcs : visiteurs d'hôpitaux, aumôniers de prison, catéchètes… qu'il s'agisse de formations organisées par la FPF ou par chacune des deux unions d'Églises.
- Dans le cadre de la vie des Églises et en vue d'une meilleure connaissance mutuelle, échanges de chaire, organisation de célébrations communes occasionnelles, de manifestations culturelles partagées,
- Recherche de synergie des services de diaconie travaillant sur des implantations géographiques communes.
- actions missionnaires communes tant au près (projet *Mosaïc* par exemple) qu'au loin (solidarité avec des pays africains).
- Rencontre de groupes de jeunes, d'enfants d'école biblique.
- Solidarité vis-à-vis des autorités, mise à disposition de locaux dans la mesure des possibilités.

MODALITÉS DE CET ACCORD

Cet accord cadre n'est pas limité dans sa durée mais les deux unions d'Églises s'engagent à s'informer mutuellement de toute modification de leurs statuts respectifs et de l'adhésion de nouvelles communautés à leur union susceptibles d'en modifier les termes.

Chaque union d'Églises s'engage à mettre en œuvre cet accord et à en assurer les conséquences financières (frais d'utilisation en cas de mise à disposition de locaux, achat en commun de matériel…).

Les signataires s'engagent à se rencontrer régulièrement pour s'informer du suivi de cet accord.

Discussions, litiges, contestations doivent être réglés localement. Si cela s'avère impossible, il appartient aux organes dirigeants des deux unions d'Églises de régler ces litiges ou contestations.

Ce projet de partenariat pourra être modifié à la demande d'un des signataires et en accord avec l'autre. Il peut être à tout moment dénoncé par l'un ou l'ensemble des signataires quelle qu'en soit la raison.

Texte adopté par le conseil national de l'ERF

dans sa session des 15 et 16 mars 2008

Document d'information n° 1

« VERS UNE ÉGLISE PROTESTANTE UNIE »
LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT
EN VUE DES SYNODES REGIONAUX 2008

Conformément à la décision du synode général et du synode national de Sochaux-Montbéliard 2007, le conseil exécutif de l'EELF st le conseil national de l'ERF ont chargé un Comité de pilotage de préparer un projet visant à la constitution d'une Église protestante unie à l'horizon 2013.

Dans leur session commune du 26 janvier 2008, les Comités directeurs ont décidé de réunir en un même lieu les synodes général et national 2009 et de mettre à l'ordre du jour l'étude des orientations générales présentées dans le rapport « Vers une Église protestante unie ».

Les synodes général et national seront invités, selon les procédures qui leur sont propres et après avis des synodes régionaux, à donner leur approbation à ce projet. Cette étape est la première d'un processus qui devrait permettre aux deux unions d'Églises d'aboutir à la mise en place d'une Église unie au sein de laquelle la tradition luthérienne et la tradition réformée pourront s'exprimer dans le respect et l'enrichissement mutuels.

Il convient donc de noter que les orientations qui seront choisies par les synodes général et national en 2009 (y compris pour le nom et la Déclaration d'union) ne deviendront juridiquement effectives qu'après la constitution de l'Église unie.

Les synodes régionaux de l'automne 2008

Il revient aux synodes régionaux de se saisir du rapport **« Vers une Église protestante unie** », d'en débattre, de faire toutes remarques, observations et suggestions qui leur semblent utiles en donnant un avis sur le projet de décision qu'il comporte.

En outre, les synodes régionaux sont invités à s'exprimer sur le document annexe **« Propositions du groupe de travail des Commissions des ministères »** qui présente les responsabilités actuelles des

Commissions des ministères de l'EELF et de l'ERF, les procédures d'accompagnement des candidats, les pratiques d'ordination / reconnaissance des ministères ainsi que des perspectives concrètes en vue de la mise en place d'une seule Commission des ministères et d'un rôle unique des ministres.

Enfin, les Comités directeurs ont souhaité porter à la connaissance des membres des synodes le document annexe **« Présentation générale des questions institutionnelles ».** Il s'agit d'un inventaire non exhaustif des questions juridiques et administratives, qu'il conviendra de traiter progressivement d'ici 2013 afin de permettre la constitution de l'Église unie.

Les Comités directeurs désirent que les avis mais aussi l'ensemble des réactions suscitées par les débats lors des synodes régionaux leur soient transmis de manière argumentée afin de pouvoir préparer leurs rapports aux synodes général et national et prendre en compte, le plus largement possible, les propositions qui favoriseront la constitution de l'Église unie.

Bon travail !

Le Comité de pilotage

Pour l ' E E L F :
Madame Véréna Gonin, Pasteur Joël Dautheville,
Professeur Jacques-Noël Pérès.
Pour l'ERF :
Pasteurs Eric Demange, Marcel Manoël, Gilles Pivot.

VERS UNE ÉGLISE PROTESTANTE UNIE

Document soumis aux synodes régionaux d'automne 2008

Le projet présenté aux synodes des régions ERF et des inspections EELF pour leurs sessions d'automne 2008 par les comités directeurs est la suite des décisions prises par les deux synodes nationaux à Sochaux – Montbéliard en 2007.

Le synode national de l'Église réformée de France et le synode général de l'Église évangélique luthérienne de France réunis à Sochaux du 17 au 20 mai 2007,

se réjouissent des perspectives de création d'une Église protestante unie en vue d'un meilleur témoignage de l'Évangile.

Conformément aux souhaits de précédents synodes, notamment le synode national de Soissons 2001 (Décision 34) et le synode général de Bourg-la-Reine 2003 (Vœu n°2), ils donnent leur accord au processus engagé par les comités directeurs, visant à l'unité institutionnelle de l'Église évangélique luthérienne de France et de l'Église réformée de France.

Ils reçoivent favorablement les propositions du groupe de travail transmises dans son rapport aux deux synodes réunis conjointement à Sochaux.

Ils décident de mettre à l'étude dans les Églises locales, les paroisses, les consistoires et les synodes régionaux le projet de nouvelle Union nationale organisée en régions confessionnelles, les unes luthériennes, les autres réformées, et disposant d'instances nationales uniques (synode « national/général », Comité directeur, Commission des Ministères, Commissions synodales...) où l'on veillera à respecter les sensibilités de chacun des partenaires.

Ils encouragent toutes les initiatives et en particulier toutes rencontres, qui, pendant ce temps d'étude et de débats, permettront une meilleure connaissance réciproque des deux Églises aux niveaux local, régional et national.

Les synodes demandent au conseil exécutif de l'EELF et au conseil national de l'ERF de réunir des équipes chargées de mener à bien les divers chantiers proposés par le groupe de travail dans son rapport et d'étudier toute autre question qui viendrait à se poser au cours des débats. Les comités directeurs consulteront les synodes régionaux et les synodes généraux et nationaux sur l'évolution du projet au fur et à mesure de son élaboration.

Les synodes chargent le conseil national et le conseil exécutif de leur soumettre les décisions statutaires et disciplinaires à prendre.

Ils souhaitent que le projet d'une Église protestante unie puisse aboutir le plus rapidement possible et au plus tard en 2013.

Conformément au calendrier indicatif présenté en 2007, ce projet comprend notamment :

- des propositions d'orientations ecclésiologiques et théologiques en vue de l'union, notamment la « Déclaration d'union » qui servira de référence à la constitution de la nouvelle Union.
- des propositions quant à l'adoption d'une structure identique des rôles des ministres et à la mission de la Commission des ministères (voir en annexe le document « Propositions du groupe de travail des Commissions des Ministères de février 2008)
- la proposition d'un nom destiné à concrétiser la création d'une Église protestante unie.
- une information sur l'état des lieux quant aux décisions juridiques et administratives qui seront à prendre une fois que les décisions d'orientation seront prises (voir en annexe le document « Présentation générale des questions institutionnelles »).

Ce projet n'est donc, comme prévu, qu'une étape du cheminement esquissé en 2007 : elle doit permettre de profiler de manière assez nette, par l'adoption d'orientations générales, le projet d'Église protestante unie qu'il s'agira ensuite de construire lors des sessions synodales suivantes.

ORIENTATIONS GENERALES

Le projet présenté par les Comités directeurs est déterminé par les orientations générales suivantes :

1. Une union réalisée pour le témoignage et le service de l'Évangile

Nous confessons ensemble que la vie de l'Église a pour but la mission qui lui est confiée, et nous mettons cette conviction, les uns et les autres et de manière diverse, à la base de nos textes constitutionnels :

> « (La paroisse) *est chargée* de la mission *de l'Église,* notamment *par la* proclamation de *la Parole* de *Dieu, l'administration* des sacrements, la catéchèse et les *différents services* et *activités* de la *communauté... »* (Constitution de l'EELF, Titre 1, art. 1)

> « (L'Église réformée de France) *a pour* raison *d'être d'annoncer au monde l'Évangile. Elle* est *donc ouverte à toute personne qu'elle* appelle à croire en *Jésus-Christ, à approfondir* sa foi *par la lecture* de *la Bible et l'écoute* de *la prédication,* à *recevoir le baptême s'il ne lui a pas déjà été donné et à participer à la Sainte Cène. »* (Discipline de *l'ERF, Titre 1, art.* 1)

Le but premier de l'union telle qu'elle est proposée est donc bien d'unir les dons qui nous sont faits en vue d'un meilleur témoignage et service de l'Évangile dans notre pays. Il ne s'agira donc pas d'uniformiser des conceptions et des pratiques ecclésiales, mais de témoigner et de servir ensemble, dans la solidarité et le partage.

2. L'union proposée comme une base commune de vie et de mission

Le projet présenté ne prétend ni clore les débats théologiques et ecclésiologiques qui peuvent exister entre les deux unions d'Églises, ou en leur sein, ni uniformiser les pratiques ecclésiales existantes. Mais il prend ses racines dans le modèle de communion proposé par la concorde de Leuenberg â laquelle les deux Églises ont donné leur accord, et le développe en vue d'une communauté organique et juridique dans la ligne de ce qu'évoquent les points 45 et 46 de la Concorde :

- la communion est reçue sur la base d'une compréhension commune de l'Évangile – « L'Évangile proclame Jésus-Christ, le salut du monde, accomplissement de la promesse faite au peuple de l'ancienne Alliance. Les Réformateurs en ont eu la juste compréhension dans la

doctrine de la justification... » – et d'un accord sur la prédication, l'administration du baptême et la célébration de la Cène,

- l'unité est à construire et â manifester, à partir de la communion déclarée, petit à petit mais de la manière la plus visible possible, en vue du témoignage et du service de l'Église dans le monde.

Le projet d'union qu'il est proposé de mettre en place dans la perspective des décisions finales à prendre au plus tard en 2013 est ainsi conçu non comme un aboutissement, mais comme **une base commune de vie et de mission :**

- il propose une union qui prenne en compte le plus largement possible la diversité théologique et ecclésiologique existant dans nos Églises,
- il propose **une base ouverte à des développements futurs :** la vie en union permettra sans doute de mieux connaître cette diversité, de lever les méfiances et incompréhensions qui peuvent encore subsister, et donc sans doute d'avancer dans une plus grande visibilité de notre unité, qui continue à prendre en compte la richesse de la diversité offerte à la vie de l'Église ;
- il propose **une base ouverte à d'autres :** d'autres Églises de la Réforme peuvent en effet se reconnaître dans la démarche d'union proposée, et penser qu'elles y ont leur place. L'union que nous voulons construire ne se veut pas séparatrice, mais bien ouverte ; elle ne se veut pas finie, mais bien toujours à construire,
- en particulier, cette union luthéro-réformée veut affirmer son **unité profonde avec l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine,** et travailler à une plus grande visibilité de cette unité, au-delà des différences de statut de ces unions.
- Enfin, elle s'insère dans le mouvement de recherche de l'unité visible de l'Église qui *continue à* progresser, *et elle bénéficie de ses* apports. *La* Concorde *de* Leuenberg, *déjà* citée, et qui avait déjà permis de constituer la « Communion protestante luthéro-réformée en France », inspire largement le modèle d'unité ici proposé.

3. Une déclaration d'unité de foi, une seule union nationale, un seul mode national, un seul corps de ministres

Le projet propose ainsi de « rendre visible » cette unité de témoignage et de service de quatre manières particulières :

3.1. Par la déclaration explicite de l'unité de foi réalisée par la confession de la foi de l'une et l'autre Église et leur reconnaissance mutuelle.

L'Union ne proposera donc pas une nouvelle confession de foi, mais prendra à son compte les confessions de foi reconnues par l'ERF et l'EELF.

Une « déclaration d'union » formalisera cet accord et cette reconnaissance réciproque. Elle n'est pas destinée à supprimer ou à remplacer les textes de confessions auxquels chacune des Églises se réfère pour exprimer sa foi de manière particulière :

- la Confession d'Augsbourg et les autres livres symboliques luthériens pour l'EELF
- la Déclaration de foi de 1838 pour l'ERF.

Ces textes auront toujours valeur de référence constitutive, notamment dans les statuts des Églises locales et paroisses, lors de la constitution des synodes régionaux et d'inspection, et lors des reconnaissances de ministères et ordinations. Le rappel ou la référence à la « Déclaration d'union » rappellera alors que ces confessions de foi particulières expriment la foi de l'Union.

La Déclaration d'union proposée s'inspire de la Concorde de Leuenberg et de la manière dont elle a mis en lumière la compréhension commune de l'Évangile qui découle de la Réforme. Elle constituera le pacte fondateur de l'union de l'Église protestante unie. Mais elle ne sera pas exclusive d'autres confessions de foi que les synodes voudront éventuellement adopter pour témoigner à l'avenir de cette foi commune de manière plus actuelle.

3.2. Par la constitution d'une seule Union nationale, qui portera un seul nom et disposera d'un ensemble de textes constitutionnels commun :

- des statuts de l'Union et un Règlement intérieur du synode national
- et des dispositions générales et particulières de l'Union comprenant :
 - la Constitution qui s'appliquera aux inspections luthériennes,
 - la Discipline qui s'appliquera aux régions réformées,
 - et leurs règlements d'applications.

Cette Union nationale unique sera conçue comme l'héritière spirituelle des anciennes Unions de l'Église réformée de France et de l'Église Évangélique luthérienne de France qui subsisteront ainsi en elle, avec leurs traditions et leurs règlements propres, au moins autant qu`elles le souhaiteront.

Les textes communs nécessaires pour la mise en place de l'Union prendront en compte les éléments essentiels de leurs textes constitutionnels actuels et leur donneront une place – notamment dans la constitution des unions régionales et d'inspection qui garderont ainsi – si elles le souhaitent – un caractère « confessionnel » :

- Constitution, Règlements, Statuts et formulaires liturgiques de l'EELF
- Statuts, Discipline, Règlements et Liturgie de l'ERF.

Si les synodes en arrivaient par la suite à décider de la création d'unions régionales non « confessionnelles », il serait alors nécessaire d'aménager -- dans le respect des règles, notamment pour préserver le droit des minorités - des textes communs qui gardent la richesse de ce double héritage.

3.3. Par l'institution d'un synode national unique qui exercera le gouvernement de l'Église unie dans les conditions prévues dans les statuts.

Il aura en particulier pour tâche :

- de soutenir de manière solidaire la vie des Églises locales,
- de s'exprimer au nom de l'Église unie,
- de gouverner l'union, les ministères et les services dont elle disposera,
- d'exprimer la communion de l'Église unie avec l'Église universelle.

Cette union synodale nationale sera organisée en unions synodales de « circonscriptions » ou « d'inspections » qui mettront en oeuvre la diversité ecclésiale luthérienne et réformée dont l'union s'enrichit.

Les textes constitutionnels prévoiront des dispositifs de représentativité et de consensus destinés â préserver les droits des minorités. Il est proposé en particulier que les dispositions « fondatrices » ne puissent être modifiées qu'après un avis unanimement favorable des divers synodes régionaux et d'inspection.

3.4. Par la reconnaissance des ministères exercés par les membres de l'Église dans le cadre de l'union et de ses différents conseils d'Église, et la constitution d'un corps unique de ministres reconnus par l'Église unie.

Les ministres ainsi seront inscrits dans un Rôle unique, discernés et accompagnés au nom du synode national par une seule Commission des Ministères :

- l'inscription dans le rôle unique des ministres pourra comporter des indications particulières quand aux modalités d'adhésion du ministre, la reconnaissance de son ministère ou son ordination, sa fonction.
- La Commission des ministères pourra travailler en sections différentes, de manière â pouvoir répondre aux besoins exprimés par les différents règlements.

La constitution de ce corps unique de ministres ne sera pas exclusive des ministères qui pourront être discernés et reconnus dans les Églises locales, sous l'autorité des synodes régionaux et d'inspection.

DECLARATION D'UNION

Préambule : héritages historiques

L'Église protestante unie de France s'est constituée en unissant l'Église évangélique luthérienne de France et l'Église réformée de France. Elle est l'héritière de ces Églises, qui subsistent en son sein.

L'Église évangélique luthérienne de France[1] s'est constituée après la guerre de 1870-71, lorsque le Consistoire de Paris et l'inspection de Montbéliard se sont trouvées séparés du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg. La Confession d'Augsbourg et les autres livres symboliques luthériens[2] *demeurent toujours* la *référence* des

[1] Actuellement « Union synodale générale des associations cultuelles de l'Église évangélique luthérienne de France ».

[2] Les livres symboliques luthériens sont : la *Confession d'Augsbourg, L'Apologie de la Confession d'Augsbourg, le Petit catéchisme et le Grand Catéchisme de Luther,* les *Articles de Smalkalde,* le traité *Du pouvoir du pape,* la *Formule de Concorde.*

communautés *et* ministres de la famille luthérienne membres de l'Église protestante unie de France. L'Église *réformée de France*[3] *s'est constituée en* 1938 *à* partir *de* l'Union nationale des Églises réformées évangéliques de France, dont les statuts avaient été préalablement modifiés, pour accueillir l'Union des Églises réformées de France, l'Église évangélique méthodiste de France ainsi que certaines des Églises de l'Union des Églises évangéliques libres de France. L'adhésion à sa Déclaration de foi reste le moyen par laquelle les *communautés*[4] *et* les *ministres*[5] *de* la famille réformée adhèrent *à* l'Église protestante *unie* de France.

En 2007, à Sochaux, les synodes des deux Églises ont ouvert le chemin vers la création d'une Église protestante unie. Aujourd'hui, nous confirmons cette volonté d'être une seule Église par la déclaration qui suit :

Déclaration

« Jésus-Christ est Seigneur ! » : en confessant la foi de l'Église universelle, l'Église protestante unie de France se reconnaît comme l'un des visages de l'unique Église du Christ. Elle en reçoit la diversité des expressions, notamment les Symboles de foi oecuméniques.

L'Église protestante unie de France s'inscrit dans la famille des Églises de la Réforme fondées sur l'expérience *nouvelle* de *l'Évangile comme porteur de liberté et de* certitude. Elle reçoit leur témoignage commun tel qu'il a été exprimé dans la Confession d'Augsbourg et les autres livres symboliques luthériens comme dans la Confession de foi de la Rochelle et les autres confessions de foi de la Réforme. Elle prend ses racines dans le modèle de communion proposé par la Concorde de Leuenberg.

En accord avec les Réformateurs :

- Nous, membres de l'Église protestante unie de France, confessons que le témoignage de l'Évangile dans *l'Écriture* est la norme *de la vie* et de la doctrine,
- Nous affirmons *la grâce libre* et inconditionnelle *de Dieu,* manifestée dans la vie, *la mort*
- et la *résurrection* de Jésus-Christ et offerte à quiconque met sa *foi en* cette promesse,

[3] Union nationale des associations cultuelles de l'Église réformée de France.

[4] Les Églises locales peuvent adopter dans leurs statuts un autre texte que celui de la Déclaration de foi, à condition d'indiquer explicitement que par cet autre texte, elles entendent confesser la foi de l'Église réformée de France.

[5] Un Préambule définit les conditions dans lesquelles les ministres adhèrent à cette Déclaration de foi.

- Nous reconnaissons *que seule la* mission impartie *à l'Église de proclamer ce témoignage dans* le monde doit *déterminer* l'action et les structures ecclésiales, et que la parole du Seigneur *demeure* souveraine *par* rapport à *n'importe quelle* structuration humaine de la communauté chrétienne.

Aujourd'hui, l'Église protestante unie de France est appelée à partager le même Évangile *qui* libère et *lie* les Églises pour un service commun :

- nous sommes libérés pour un service responsable dans la Création de Dieu,
- nous nous engageons *pour* la recherche de *la justice et de la paix entre les* personnes comme entre *les peuples,*
- nous reconnaissons en effet que Dieu offre sa grâce au monde entier.

Notre espérance est en Dieu *qui* maintient *le* monde, et nous donne ainsi la force d'assumer notre *part* de responsabilité.[6]

LE NOM DE L'UNION

Église protestante unie de France

Communion d'Églises luthérienne et réformée

La proposition est de garder, en le complétant, le nom provisoire qui apparaît dans la délibération des synodes en 2007 à Sochaux. Pourquoi ?

Église : Parce que ce mot désigne ce que nous sommes : une Église réunie dans la prédication de l'Évangile et la célébration des sacrements. Et parce que ce mot est compréhensible par tous

On aurait pu penser au mot « Communion » qui désigne sur le plan européen la réalité ecclésiale commune des Églises luthériennes, réformées et méthodistes qui ont reconnu leur unité par la signature de la Concorde de Leuenberg, mais ce mot aurait fait penser à la célébration du repas du Seigneur plutôt qu'à une communion d'Église.

Protestante : Parce que cet adjectif désigne largement les Églises issues de la Réforme. L'expression « luthéro-réformée » aurait été peut-être plus

[6] Les expressions en italique dans cette déclaration s'inspirent de la Concorde de Leuenberg § 4, 11 d et 36a.

exacte, mais plus difficilement compréhensible.

Unie : Parce que c'est la réalité institutionnelle qui s'institue dans la démarche et la déclaration proposée.

De France : La Réforme a choisi d'inscrire la réalité visible de l'Église dans les réalités politiques de ce monde. Se déclarer Église « de France » n'est pas s'isoler, mais au contraire s'inscrire, comme Église « nationale » dans l'Église universelle.

Communion d'Églises luthérienne et réformée : La proposition reprend en sous-titre les mots qui n'ont pas été retenus pour le titre. Elle permet de le préciser, tout en établissant le lien entre l'Église protestante unie de France et la Communion d'Églises protestantes en Europe, ainsi que, de manière toute particulière, avec la Communion protestante luthéro-réformée de France (CPLR). Les deux adjectifs « luthérienne » et « réformée » sont proposés au singulier car les deux Églises préexistantes (EELF et ERF) reconnaissaient le caractère ecclésial de leur union, même si l'ERF insistait aussi sur le caractère pleinement ecclésial de chaque Église locale en parlant d'Église locale là où l'EELF employait le terme ecclésial de « paroisse ».

La conjonction de ces 5 identifications, en précisant l'identité de la nouvelle Église, dit aussi, en accord avec sa conviction d'être *l'un des visages* de *l'unique* Église du *Christ (cf.* Déclaration) qu'elle ne prétend ni être la seule Église, ni la seule protestante, ni la seule union. Mais qu'elle reconnaît et respecte les autres identités ecclésiales. En même temps, elle se présente de manière non limitative et ouverte,

Le titre légal de l'union nationale, qui figurera dans ses statuts sera donc : Union nationale des associations cultuelles de l'Église protestante unie de France – Communion des Églises luthérienne et réformée.

PROJET DE DECISION

Le synode général de l'Église évangélique luthérienne de France / Le synode national de l'Église réformée de France, réuni à Bourg-la-Reine du... au... mai 2009,

- reçoit le document « Vers une Église protestante unie » présenté conjointement par les Comités directeurs, visant à exposer les perspectives ecclésiologiques et théologiques du processus engagé en vue d'aboutir à l'union de l'Église évangélique *luthérienne* de *France et de* l'Église *réformée de France,* conformément *à la décision du synode* général national de Sochaux-Montbéliard 2007.

- donne son approbation aux orientations générales du projet d'union conçu comme une base commune de vie et de mission pour le témoignage et le service de l'Évangile.
- demande aux Comités directeurs, en vue de la constitution en 2013 au plus tard d'une Église protestante unie :
 - de préparer les décisions nécessaires à cet effet, notamment les statuts et les règles d'organisation de cette Église ;
 - de *proposer aux synodes, pour* désigner cette *Église, le nom* d'Église Protestante Unie de France – Communion d'Églises luthérienne et réformée ;
 - *de* soumettre *aux synodes la* déclaration d'union *qui manifeste la visibilité* de la communion qui unit l'Église évangélique luthérienne de France et l'Église réformée de France dans le cadre de la Concorde de Leuenberg.

Le synode général / national,

- approuve le principe d'une seule Commission des ministères responsable devant le synode de l'Église unie ;
- demande, en conséquence, aux Comités directeurs de mettre à l'étude la mise en place d'un rôle unique des ministres de l'Union organisé de manière à faire droit à la fois au souci de l'EELF de bien marquer la spécificité du ministère pastoral ordonné au sein de la diversité des ministères reconnus, et à celui de l'ERF de bien marquer la diversité des ministères également reconnus qui n'exclut pas la spécificité du ministère pastoral, premier mais non supérieur.

VERS UNE ÉGLISE PROTESTANTE UNIE
PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
DES COMMISSIONS DES MINISTÈRES

Février 2008

Le groupe de travail des Commissions des Ministères EELF et ERF[7] s'est régulièrement réuni, à la demande des Comités directeurs.

Il a dans un premier temps engagé une réflexion commune sur les ministères, en étudiant les similitudes et les spécificités de nos conceptions et de nos pratiques. Cela a permis de constater que les différences d'approches et de sensibilités ne sont pas des clivages entre les deux confessions, mais qu'elles traversent les deux Églises elles-mêmes.

La première partie de ce document présente ce qui se vit aujourd'hui dans chacune de nos deux Églises.

Dans un deuxième temps, ce groupe de travail a esquissé quelques pistes en vue de l'Église unie, dans la suite de la décision des synodes de Sochaux, notamment en ce qui concerne une Commission des Ministères unique.

La deuxième partie de ce document présente ces quelques propositions.

Il importe en préalable de rappeler que notre réflexion sur les ministères se situe dans le cadre de la Concorde de Leuenberg (1973), en particulier son article 33 :

2. (...) « la condition nécessaire et suffisante de la vraie unité de l'Église est l'accord dans la prédication fidèle de l'Évangile et l'administration fidèle des sacrements » (...).

30. « En souscrivant à la Concorde, les Églises, dans la fidélité aux confessions de foi qui les lient et aux traditions dont elles se réclament, (...) 33. c) (...) se déclarent mutuellement en communion quant à la

[7] Ce groupe est composé depuis novembre 2006 de 3 membres de l'EELF – membres de la CDM, pasteur Pascal Hubscher et pasteur Jean-Frédéric Patrzynski, et le professeur Nicola Stricker nommée par la CDM avec l'accord du conseil exécutif – et de 3 membres de la CDM ERF – pasteur Christian Baccuet (depuis juin 2007, auparavant pasteur Denis Heller), pasteur Ottilie Bonnema et Jean-Charles Wolff.

prédication et à l'administration des sacrements. Cela inclut la reconnaissance mutuelle des ordinations et la possibilité de l'inter-célébration ».

La reconnaissance mutuelle des ordinations est pleinement acquise. L'ERF et l'EELF emploient des mots différents, « reconnaissance de ministère » et « ordination », pour des notions semblables (voir ci-dessous partie 1, E). Il est donc tout à fait possible d'avoir un corps pastoral unique pour l'Église unie.

Les thèses d'accord de Neuendettelsau (1982-1986) intitulées « Ministères et ordination » et celles de Tampere (1986), intitulées « Le ministère aujourd'hui », reçues en Assemblée générale à la Concorde de Leuenberg en 1987, développent encore davantage cette compréhension commune du «ministère ordonné ». De même, des accords bilatéraux nous unissent à d'autres Églises protestantes : Luthériens, Réformés et Anglicans, à travers l'affirmation commune de Reuilly (1998), Luthériens et Anglicans à travers les Accords de Porvoo, Meissen, Washington.

Notre réflexion a ainsi une dimension œcuménique, elle s'insère dans le cadre des accords qui nous lient à d'autres Églises et, plus largement, dans le concert de l'Église universelle.

I. ÉTAT DES LIEUX

La Constitution de l'EELF et la Discipline de l'ERF sont les textes qui nous régissent actuellement. Ils sont très proches sur bien des points, et disent ce qui nous rassemble et ce qui nous distingue. Dans la Constitution de l'EELF, le Titre 5 concerne « Les ministères ». Dans la Discipline de l'ERF, le Titre III traite « Des ministères, des ministres et des postes ».

A – SACERDOCE UNIVERSEL

Ce principe de base de l'ecclésiologie protestante est clairement partagé. En vertu de ce principe, tous les baptisés sont appelés à témoigner de leur foi et à propager l'Évangile.

Constitution EELF, Préambule : « Tous les baptisés de l'Église sont appelés à participer à son ministère. Parmi eux, certains exercent des ministères ordonnés ou reconnus tels que ceux de pasteur, Inspecteur ecclésiastique, diacre, prédicateur,

Discipline ERF 11, § 1 : « L'Église réformée de France participe à la mission que le Seigneur confie à l'Église universelle, annoncer, servir et vivre l'Évangile auprès de tous les hommes.

conseiller presbytéral et autre membre d'un conseil d'Église, professeur de théologie. »

Article 18.- « Par leur baptême tous les membres de l'Église sont appelés à prendre part à sa mission.

Pour les former et les fortifier à cette fin, et pour concourir à l'annonce de l'Évangile, l'Église évangélique luthérienne de France discerne des ministères divers qu'elle reconnaît ou ordonne. »

Par leur baptême, tous les membres de l'Église sont appelés à prendre part à cette mission.

Pour les former et les fortifier à cette fin et pour concourir à l'annonce de l'Évangile, l'Église réformée de France discerne et reconnaît, dans le cadre des Églises locales et dans celui de l'union des Églises, des ministères et des ministres divers que le Seigneur lui donne. »

B – TROIS TYPES DE MINISTÈRES

La diversité des ministères est une réalité dans l'ERF comme dans l'EELF. On peut distinguer trois catégories de ministères.

1. Ministères de type collégial

Il y a des ministères de type collégial aux plans local, consistorial, régional ou national (conseils d'Église). Ces ministères font actuellement dans l'ERF comme dans l'EELF l'objet d'une reconnaissance liturgique.

Cette reconnaissance liturgique est appelée « installation » dans l'EELF.

Cette reconnaissance liturgique est appelée « reconnaissance de ministère » dans l'ERF.

2. Ministères de type individuel au plan local ou régional

Il y a des ministères de type individuel au plan local ou régional (prédicateurs, lecteurs, catéchètes, chargés de mission régionaux...). Ces ministères font actuellement dans l'ERF comme dans l'EELF l'objet d'une reconnaissance liturgique.

Cette reconnaissance liturgique est appelée « installation » dans la pratique de l'EELF.

Cette reconnaissance liturgique est appelée « reconnaissance de ministère » dans l'ERF.

3. Ministères de type *individuel au niveau de l'union*

Il y a des personnes qui exercent un « ministère personnel » (ERF) ou « de type individuel » (EELF) au niveau de l'Union : des pasteurs et d'autres ministres.

3.1. Pasteurs

Les pasteurs sont « ordonnés » dans l'EELF	*Les pasteurs sont l'objet d'une « reconnaissance de ministère » dans l'ERF.*

Les mots sont différents, les formes variées, mais la pleine validité est mutuellement reconnue car la réalité est suffisamment similaire.

3.2. Autres ministres

Quelques personnes peuvent être ministres de l'Union sans être pasteurs : c'est le cas de certains professeurs de théologie, de certains aumôniers, ou encore de certains ministres admis pour un ministère particulier, ils ne sont pas pasteurs, par choix personnel ou par discernement de la CDM. Ces ministres qui ne sont pas pasteurs font actuellement l'objet d'une reconnaissance liturgique dans l'une ou l'autre des Églises.

Cette reconnaissance liturgique est appelée « installation » dans l'EELF. *Ces ministres ne sont pas inscrits au Rôle dans l'EELF car ils n'ont pas été ordonnés au ministère pastoral.*	*Cette reconnaissance liturgique est appelée « reconnaissance de ministère » dans l'ERF.* *Ces ministres sont inscrits au Rôle dans l'ERF, car ils ont été admis et reconnus comme ministres de l'Union.*

C – LE MINISTÈRE PASTORAL

1. Un ministère spécifique

Les pasteurs ont un ministère spécifique, signifié par l'acte public de reconnaissance de ministère ou d'ordination. Les deux Églises se retrouvent pour définir le ministère pastoral comme comportant trois dimensions : annonce de la Parole, administration des sacrements et ministère d'unité de l'Église.

Constitution EELF 22 : « Le ministère de pasteur est un ministère ordonné en vue de l'annonce de l'Évangile *et de l'administration des sacrements.*	*Discipline ERF 24, § 2 : « Le ministère pastoral comporte principalement l'annonce publique de la Parole de Dieu,* *la célébration des sacrements*

Le pasteur assume en outre l'accompagnement des personnes et veille à l'unité de la communauté. Le pasteur est au service de l'ensemble de 1'Église. Celle-ci peut lui confier certaines missions en tenant compte de sa formation et de ses compétences, à côté des charges particulières du poste auquel il a été nommé. »	*et le ministère de communion, qui implique la vigilance sur la communauté, l'attention à l'égard de chacun de ses membres et le souci de l'unité entre les Églises locales. Avec les autres membres du conseil presbytéral, le pasteur veille à la formation théologique ; il partage avec eux le souci de l'édification et de la conduite de l'Église locale, notamment le soin de son administration et de sa gestion. »*

Cette définition commune permet l'écriture d'engagements communs pour la reconnaissance de ministère-ordination. Les textes actuels d'engagements se trouvent en annexe 1.

2. *« **Ministres » et «pasteurs** », **une question de vocabulaire***

Dans l'EELF, il s'agit plutôt d'une diversification du ministère pastoral.	*Dans l'ERF, on établit une distinction entre le « titre » et la « fonction ».* *Le titre de « ministre » est donné à toute personne admise dans un ministère de l'Union de type individuel (voir B3 ci-dessus). Parmi les ministres de l'Union, le titre de «pasteur» est porté par ceux qui ont été admis comme pasteurs, les autres ministres ne pouvant avoir droit à ce titre.* *La fonction pastorale, ministère exercé au sein d'une Église locale, est la plus courante ; d'autres fonctions peuvent définir le type de ministère exercé : aumônier, animateur biblique, etc ; pour les pasteurs admis dans un de ces ministères dits spécialisés, la fonction est accolée au titre : on dit par exemple « pasteur et animateur biblique. »*
Dans l'EELF, il s'agit plutôt d'une diversification du ministère pastoral.	*C'est une manifestation de la diversité des ministères (ERF : SN 1984). Il convient de noter que, dans le langage courant, tous sont*

appelés « pasteurs ».
Les ministres qui ne sont pas pasteurs portent le titre de leur fonction, par exemple « animateur biblique ». Ils ne sont pas appelés « pasteurs ».

D - LE RÔLE

Le « Rôle » est la liste officielle des pasteurs pour l'EELF, des ministres de l'Union pour l'ERF. Il mentionne :

- la date d'ordination ou de reconnaissance de ministère du pasteur/du ministre
- le cas échéant, la fonction ou le type de ministère occupé par le pasteur/le ministre : enseignant, animateur jeunesse, informateur régional, aumônier aux armées, animateur biblique et théologique, aumônier des hôpitaux, aumônier de prison, animateur de centre, formateur en catéchèse...
- sa situation en cours : en activité, envoyé, en congé, retraité, mis à disposition, chargé d'aumônerie, hors-cadre...

On peut sortir du Rôle, par exemple par démission ou par radiation.

La CDM EELF tient à jour sous l'autorité du conseil exécutif le Rôle des pasteurs ordonnés ou agrégés.

Le Rôle des ministres de l'ERF est tenu par les soins du secrétaire général, sous la responsabilité du conseil national.

E – RECONNAISSANCE DE MINISTÈRE-ORDINATION

La reconnaissance de ministère dans l'ERF et l'ordination dans l'EELF manifestent l'entrée dans le ministère.

1. Différence de terminologie

« Ordination » ou « Reconnaissance de ministère », la terminologie est différente. En cheminant Ies uns avec les autres, nous avons très clairement constaté que, derrière ces mots, nous mettions des notions théologiques et ecclésiales semblables, avec des accentuations, des insistances particulières.

Il est intéressant de lire sur ce sujet la réponse de Jean-Pierre Monsarrat, alors président du conseil National de l'ERF, donnée au Comité de Leuenberg suite aux décisions du SN 1984 : « Nous entendons bien exprimer par « reconnaissance du ministère pastoral » ce que l'on entend par « ordination » lorsque ce terme est débarrassé de sa connotation sacerdotale. »[8]

Les « thèses sur l'ordination », dites de Lyon, rédigées en 1961 par le réformé Jean Bosc et le luthérien Albert Greiner mettent, en lumière ces similitudes[9].

L'EELF a conservé le terme d'ordination comme la plupart des Églises luthéro-réformées. Le ministre ordonné est « mis en ordre », « mis à sa place » pour que l'Église soit édifiée, qu'elle remplisse sa mission et que la Parole soit proclamée. Il ne s'agit aucunement d'entrer dans un ordre qui rassemblerait des clercs.	*L'ERF, dans les années 1980, a opté pour le terme reconnaissance, en écartant ceux de consécration et d'ordination, qui étaient, dans un contexte religieux catholique, trop ambigus. Les Églises réformées d'autres pays utilisent le mot d'ordination. Le terme de reconnaissance porte en lui-même deux notions complémentaires significatives, celle de la gratitude et de la louange envers Dieu pour les ministres qu'il donne et celle de l'accueil public du ministre apte à exercer un service.*
L'EELF parle d'ordination uniquement pour les ministères de pasteur et de diacre et utilise le terme d'installation pour les autres ministères. Les luthériens tiennent ainsi à distinguer parmi les ministères ceux, ordonnés, qui touchent à la vie même de l'Église, à son fondement, à sa mission et ceux, installés, dont les tâches ne sont pas constitutives de l'Église ; il n'y a pas de hiérarchie ni de supériorité entre eux, mais une question de finalité différente.	*L'ERF utilise le même terme de reconnaissance pour des ministères très divers (ministères de l'Union, ministères collégiaux, ministères locaux). Les réformés cherchent ainsi à souligner la grande diversité des ministères qui constitue la richesse de l'Église en matière d'édification et de témoignage ; pour autant, seuls les ministres de l'Union doivent adhérer à la Déclaration de foi et sont dits témoins de l'universalité de l'Église.*
Pour les luthériens, l'ordination est unique et marque le ministre à vie ; pour autant, un pasteur peut être rayé du Rôle.	*Pour les réformés, la reconnaissance liturgique peut se répéter et cesse son « empreinte » lorsque le ministre quitte le ministère. Un pasteur à la*

[8] In *Actes du Synode National,* ERF, 1985, p. 68-73.
[9] In *Appelés à témoigner et à servir,* Les Bergers et les Mages, 1999, p. 112-113.

retraite reste habituellement inscrit au Rôle. Lors d'un changement de ministère, on parle de moins en moins de reconnaissance de ministère mais plutôt d'accueil dans un nouveau ministère.

Au-delà de l'aspect fonctionnel du ministère, nous reconnaissons qu'une dimension symbolique est attachée au ministre reconnu ou ordonné.

2. ***Les liturgies***

Les similitudes dans la compréhension de la « reconnaissance-ordination » apparaissent très nettement dans les liturgies qui contiennent toutes deux les notions suivantes :

- Dieu appelle et donne des ministres à l'Église pour son édification et sa mission.
- L'Église reçoit ces ministres et reconnaît leur vocation.
- Le ministre s'engage conformément à la vie de l'Église et à la fonction ministérielle qu'il va remplir (prédication de la Parole, administration des sacrements, ministère d'unité).
- L'Église s'engage envers le ministre.
- L'imposition des mains et l'invocation à l'Esprit Saint ont lieu pour que le Christ Seigneur de l'Église le soutienne dans son ministère.

Les accentuations différentes apparaissent, entre autres, dans le contenu du déroulement liturgique.

Pour les luthériens, seul I'inspecteur ecclésiastique impose les mains. D'autres ministres ordonnés entourent le nouveau ministre, en tant que témoins.

Pour les réformés, lors de l'imposition des mains, présidée toujours par un représentant de l'autorité synodale, il est important de mettre en évidence la diversité des ministères reconnus. Des ministres de l'Union mais aussi des conseillers presbytéraux, des personnes ayant des ministères locaux (prédicateur, catéchète), des membres de l'Église locale imposent les mains.

Le culte d'ordination dans l'EELF a lieu lors d'un culte de l'Inspection

Le culte de reconnaissance du ministère dans l'ERF, présidé par un

régionale, en présence du conseil synodal, de la section régionale de la CDM, des pasteurs et des membres des différentes paroisses de l'Inspection.

Dans l'EELF, l'épiscopè est fortement souligné par le rôle prépondérant de l'inspecteur ecclésiastique. La dimension personnelle du ministère est nettement mise en avant, même si la dimension de l'Église universelle, vécue au niveau régional, est rappelée.

représentant de l'autorité synodale (membre du conseil régional) a lieu dans l'Église locale desservie par le ministre reconnu. La présence d'un membre de la CDM n'est pas nécessaire. Un accueil de tous les nouveaux ministres se fait ensuite lors du synode national.

Dans l'ERF, la dimension collégiale des ministères, ainsi que l'aspect local de l'Église, sont davantage soulignés même si la réalité synodale est rappelée par l'utilisation d'une liturgie commune et par la présidence de la cérémonie.

F - LA COMMISSION DES MINISTÈRES

L'EELF comme l'ERF ont chacune une Commission des Ministères. Leur mission est globalement la même, mais les modalités sont différentes, en termes de composition, de délégation d'autorité (la CDM ERF prononce l'admission, la CDM EELF transmet un avis au conseil exécutif qui décide de l'ordination), d'accompagnement des ministres (des sections régionales existent dans l'EELF, mais pas dans l'ERF)...

La CDM EELF est placée sous l'autorité du synode Général. Elle est chargée d'accompagner les ministres de l'Église et de contribuer à la réflexion sur la doctrine et la pratique des ministères.

La CDM EELF émet un avis pour les pasteurs proposants et les futurs ordonnés qu'elle transmet au conseil exécutif qui est seul à décider de l'ordination.

Elle est composée par deux sections régionales, Montbéliard et Paris.

Dans chaque section, 3 laïcs et 3 pasteurs élus pour trois ans par le synode régional. Membre de droit :

La CDM ERF est une Commission synodale élue par le synode national pour 3 ans. Elle a pour objectif principal de prononcer l'admission d'hommes et de femmes en qualité de ministres de l'ERF. La Commission est invitée aussi à participer à une réflexion plus générale sur les ministères, aujourd'hui, dans l'Église.

La CDM ERF a la charge de décider de l'admission ou de la non-admission au ministère.

l'inspecteur ecclésiastique qui la préside et le président du conseil synodal. Cette section accompagne les étudiants de la région dès la première année des études et les pasteurs de la région. Elle suit les proposants, transmet le dossier avec son avis à la CDM nationale en vue de leur ordination. Elle organise les évaluations périodiques des différents ministères. Elle a pour responsabilité de discerner les prédicateurs laïcs et les autres ministères utiles à l'Église.

Les deux sections se réunissent au moins trois fois par an en CDM nationale. Se joint aux membres un professeur de théologie élu pour trois ans par le synode général.

La CDM ERF est composée de 5 ministres et de laïcs. Son président, ministre, est élu par la Commission elle-même et assure une fonction de permanent. Participent aux séances, sans droit de vote, un professeur de l'IPT et un professeur de la Faculté de théologie de Strasbourg.

La CDM ERF rencontre les étudiants en théologie désireux d'exercer le ministère, à différents moments de leur parcours universitaire. Elle a la responsabilité d'accorder I'autorisation d'effectuer le Master Pro, puis le proposanat d'une durée de 2 ans. Après l'évaluation finale de cette période probatoire, elle prononce l'admission ou non au ministère.

Elle rencontre aussi les ministres venant d'une autre Église de la Réforme et a la responsabilité de prononcer l'autorisation d'exercer le ministère dans I'ERF avec une période d'adaptation avant qu'il y ait admission et inscription au Rôle.

Elle est en contact avec des ministres déjà inscrits au Rôle qui changent de type de ministère. Elle a dans de telles situations la charge de leur accorder une autorisation de changement de fonction.

En dehors de ces situations particulières, elle n'a pas de décision à prendre, ni d'accompagnement à

assurer auprès des ministres durant leur parcours ministériel.

L'admission entraîne la reconnaissance liturgique et l'inscription au Rôle des ministres de l'Église réformée de France.

Pour une présentation plus détaillée des CDM, voir l'annexe 2.

II - PROPOSITIONS

La pratique de nos CDM et les réflexions de notre groupe de travail nous conduisent à esquisser quelques grandes lignes de ce que pourrait être la CDM de l'Église unie. Nos propositions s'inscrivent dans le cadre de la décision des synodes de Sochaux 2007: une Commission nationale des Ministères unique, et des régions confessionnelles.

Il s'agit de pistes de réflexion destinées à être débattues quand le moment sera venu. Elles permettent pour l'instant de repérer des questions sur lesquelles nous serons ensemble invités à bouger les uns vers les autres, les uns avec les autres. Elles permettent également de vérifier la faisabilité d'une telle démarche, ce qui est source de confiance !

Le mot « Union » utilisé dans notre document dit le niveau national de l'Église unie.

Nos propositions portent particulièrement sur les points suivants :

- A4 : la CDM prononcerait l'admission. C'est la pratique actuelle de l'ERF, cela changerait celle de l'EELF. Idem pour Al : incompatibilité entre le fait d'être membre de la CDM et membre du conseil national/exécutif.
- B : les Commissions régionales d'accompagnement des ministres. Ce serait une nouveauté dans l'ERF (articulation avec le conseil régional) comme dans l'EELF (elles remplaceraient les sections régionales de la CDM).
- CI et C2 : deux sections dans le Rôle, celle des pasteurs et celle des autres ministres ; cela modifierait la pratique de l'EELF (un Rôle des pasteurs et une liste des autres ministres) et celle de l'ERF (un seul Rôle pour les ministres de l'Union, sans sections distinctes).
- C1 et D : « reconnaissance de ministère-ordination », modification de la terminologie.
- C4 : une nouveauté quant aux pratiques actuelles.
- DI : invitation à la rédaction d'une nouvelle liturgie.

A – UNE COMMISSION DES MINISTÈRES UNIQUE

1. Élue par le synode national/général, elle serait composée d'un nombre égal de laïcs et de pasteurs. La commission des nominations veillerait à la représentation des sensibilités.

Élue directement par le synode, la Commission des Ministères tiendrait directement de lui son autorité et rendrait compte devant lui. 10 membres paraît un nombre équilibré. La représentation à parité laïcs/ministres est conforme à nos pratiques. Plutôt que de déterminer une composition qui dirait à l'avance combien de réformés et de luthériens la composeraient, nous préférons laisser à la commission des nominations la sagesse de constituer une commission où les sensibilités seraient représentées, sachant que d'autres critères sont essentiels : qualité de discernement, sens de la collégialité...

Les membres de la CDM ne pourraient pas être membres du conseil national/ exécutif, pour qu'il n'y ait pas collusion d'intérêts ou confusion d'autorité.

2. Elle suivrait le parcours des candidats au ministère : études, proposanat, période d'adaptation pour un ministre venant d'une autre Église...

C'est ce que font déjà les CDM actuelles.

3. Elle rencontrerait les candidats, qui devraient faire un commentaire personnel de la déclaration de foi de PERF ou d'un livre symbolique luthérien. Le choix du texte commenté se ferait en concertation avec le président de la CDM.

Actuellement chaque CDM demande cela aux candidats, l'ERF faisant commenter sa Déclaration de foi et l'EELF faisant commenter un livre symbolique luthérien. Le corpus serait simplement élargi aux textes de référence de l'Église unie.

4.* Elle prononcerait l'admission des candidats au ministère pastoral, que ce ministère s'exerce en paroisse ou dans un *ministère spécialisé.

Que la CDM prononce l'admission est une manière de distinguer le discernement quant aux capacités à être ministre, du souci de pourvoi des postes, pour éviter là aussi collusion d'intérêts ou confusion d'autorité.

5. **Elle déciderait du changement de type *de ministère* pour *les* pasteurs.**

Cette décision interviendrait pour le passage d'un ministère en paroisse à un ministère spécialisé, d'un ministère spécialisé à un ministère en paroisse, ou d'un type de ministère spécialisé à un autre type de ministère spécialisé. Cela permettrait d'effectuer le discernement sur le changement de type de ministère, de veiller à la formation nécessaire, d'évaluer la période d'adaptation. Les Commissions régionales d'accompagnement des ministres (voir ci-dessous partie B5) auraient un rôle d'accompagnement personnel des pasteurs changeant de type de ministère.

6. **Elle prononcerait l'admission des candidats aux autres ministères de l'Union.**

La CDM aurait autorité pour prononcer l'admission à d'autres ministères de l'Union nationale, de ministres qui ne sont pas pasteurs, par choix personnel ou suite au discernement de la CDM. Elle déciderait du changement de type de ministère.

Ne dépendraient pas de la CDM les ministères locaux, les ministères collégiaux, les chargés de mission, etc.

7. **Elle stimulerait la réflexion de l'Église sur le ministère et les ministères.**

C'est ce que font les CDM actuelles.

8. **Elle serait en relation avec les facultés de théologie ; le président de la CDM serait en particulier membre de la Commission Master Pro de l'IPT.**

Cela permet de penser ensemble le contenu du Master Pro et le discernement quant aux lieux de stages proposés aux candidats. Les CDM actuelles sont en relation avec les facultés. Actuellement, le président de la CDM ERF est membre de la Commission Master Pro de l'IPT, ainsi qu'un membre de l'EELF nommé par le conseil exécutif ; pour garder l'équilibre actuel entre la représentativité académique et la représentativité ecclésiale au sein de cette commission, un 2ème membre de la CDM pourrait faire également partie de la Commission Master Pro.

B - DES COMMISSIONS RÉGIONALES D'ACCOMPAGNEMENT DES MINISTRES

Côté ERF, ces commissions répondraient à la demande récurrente dans les synodes régionaux d'un accompagnement des pasteurs. Côté EELF, elles remplaceraient les sections régionales de la CDM. Les appeler « CRAM » ne serait pas très heureux... On pourrait les nominer « CRAC » (Commissions Régionales d'Accompagnement) ou « COR-AM » (Commissions Régionales d'Accompagnement des Ministres) !

1. **Élues par les synodes régionaux, elles seraient composées à parité de laïcs et de pasteurs.**

Un petit nombre de membres et la parité laïcs/pasteurs nous semblent favorables à la rencontre humaine qui permet un véritable accompagnement.

2. **Le président de région/inspecteur ecclésiastique en serait membre mais ne la présiderait pas.**

La coutume dans l'EELF veut que l'inspecteur ecclésiastique préside et établisse l'ordre du jour des rencontres des sections régionales de la commission des ministères ; pour éviter la collusion entre la fonction pastorale de l'inspecteur et la présidence de cette commission nous proposons donc qu'il n'en soit plus ainsi. De même, pour que cet accompagnement des pasteurs ne soit pas lié au rôle d'autorité du président du conseil régional ou de l'Inspecteur ecclésiastique, il serait important que le président/inspecteur ne préside pas cette commission.

3. **Des rencontres régulières des présidents de région** et inspecteurs ecclésiastiques **réguleraient le mouvement des ministres d'une région à l'autre.**

C'est ce qui se fait actuellement.

4. **Les commissions régionales accompagneraient le mouvement des ministres d'une région à l'autre.**

Elles aideraient en particulier à l'intégration du ministre dans la culture ecclésiale de la région qui l'accueille.

5. **Elles accompagneraient le changement de type de ministère.**

C'est la CDM qui autoriserait le changement (voir A5), mais celui-ci serait préparé et accompagné par la Commission régionale d'accompagnement.

6. **Elles accompagneraient les ministres, participeraient à l'évaluation des ministères, seraient attentives à la formation des ministres...**

 Elles auraient un rôle de conseil, détaché de toute décision quant à l'évolution du ministre.

7. **Elles accompagneraient les ministères régionaux de type individuel.**

 Par exemple les chargés de mission, les prédicateurs...

C - LE « RÔLE » DE L'ÉGLISE UNIE

Pour faire droit à la fois au souci de l'EELF (spécificité du ministère pastoral) et à celui de l'ERF (le ministère de la Parole et des sacrements étant premier, mais non supérieur, tous les ministères de l'Union sont reconnus de la même manière comme des dons de Dieu, attestant la relation de l'Église à son Seigneur[10]), il y aurait deux sections dans le Rôle, celle des pasteurs et celle des autres ministres de l'Union.

1. **Les pasteurs seraient inscrits au Rôle dans la section des pasteurs avec la mention « reconnaissance de ministère-ordination le (date) à (lieu) ».**

 Qui dit Église unie dit corps pastoral uni, donc un Rôle des pasteurs sans sections confessionnelles pour bien signifier qu'il s'agit de la même Église. On pourrait ainsi passer d'une région à une *autre sans avoir à* changer de section dans le Rôle, donc sans repasser devant la CDM.

 La proposition d'accoler les deux termes «reconnaissance de ministère-ordination» met en évidence le sens commun de cette cérémonie (voir partie D).

2. **Les autres ministres de l'Union seraient inscrits au Rôle dans la section des autres ministres, avec mention « reconnaissance de ministère le (date) à (lieu) ».**

 Il s'agit ici de faire droit à la tradition réformée quant à la diversité des ministères, et à la possibilité d'une plus grande diversité des ministères souhaitée par l'EELF depuis longtemps (cf. débat sur les diacres...). Dans le Rôle existerait donc une section pour les ministres qui, sans être pasteurs, ont été reconnus à un ministère s'exerçant comme ministère de l'Union (voir II, A6).

[10] Synode national ERF 1984, décision VI, 4.

Les ministères de type local (paroisse, région) ou collégial ne seraient pas inscrits au Rôle.

3. Les différentes catégories seraient harmonisées.

L'harmonisation est simple à faire. Il faudrait préciser pour chaque ministre :

- le type de ministère ; par exemple : pasteur, pasteur et animateur biblique, animateur biblique... Dans le Rôle actuel de l'ERF, il est fait mention des fonctions suivantes : enseignant, animateur-jeunesse, informateur régional, aumônier aux armées, animateur biblique et théologique, aumônier des hôpitaux, aumônier de prison, animateur de centre, formateur en catéchèse.
- la situation en cours : en activité, envoyé, en congé, retraité, mis à disposition, chargé d'aumônerie, hors-cadre...

4. La CDM se prononcerait sur la sortie du Rôle.

En cohérence avec le fait que la CDM prononcerait l'admission des ministres de l'Union, elle se prononcerait aussi sur la sortie du Rôle, sur demandes motivées de l'Union et selon des procédures d'instruction et d'appels à préciser selon le type de sortie (démission, fin d'une période de maintien, radiation...). Il va de soi que pour la radiation, le synode national/général serait souverain.

D - RECONNAISSANCE DE MINISTÈRE-ORDINATION

Elle manifeste l'entrée dans le ministère.

Accoler les deux termes « reconnaissance de ministère-ordination » met en évidence le sens commun de cette cérémonie[11].

1. Elle serait célébrée selon une liturgie commune avec des engagements communs et des variantes de forme (présidence, imposition des mains...).

La similitude des liturgies ayant été notée, il serait souhaitable d'élaborer une liturgie commune pour exprimer l'unité de l'Église. La liturgie commune célébrée par I'UEPAL le l6 septembre 2007 à Plobsheim montre que les différences par rapport à la présidence et à

[11] Cependant, vu la sensibilité forte sur le vocabulaire, on pourrait envisager, au moins dans un premier temps, de remplacer le « - » par un « ou » et d'inscrire « ordination » ou « reconnaissance de ministère » selon la sensibilité spirituelle du pasteur.

l'imposition des mains (et aux conceptions qu'elles expriment : diversité et collégialité pour l'ERF, spécificité et importance de l'épiscopè pour l'EELF) peuvent être prises en compte. Les engagements des liturgies actuelles sont très proches (voir annexe 1).

2. **En concertation entre la région et le ministre, la célébration aurait lieu dans l'Église locale ou au niveau régional, en veillant à signifier sa dimension universelle (forme, lieu, rassemblement...).**

Les différences quant au lieu de célébration (Église locale ou culte régional) méritent d'être évaluées. Un acte régional marque l'unité de l'Église unie et exprime la dimension de l'Église universelle à laquelle le pasteur est rattaché par son ministère. Un acte célébré dans l'Église locale marque le lien entre le pasteur et la communauté humaine dans laquelle son ministère se déroule. Les distances géographiques jouent ici un rôle important quant aux facilités de rassemblement.

3. **Un accueil commun de tous Ies pasteurs reconnus-ordonnés et des autres ministres de l'Union reconnus dans l'année aurait lieu au cours du synode national général qui suit.**

Il s'agirait ainsi de manifester la commune appartenance des ministres à l'Église unie.

4. **Un changement de poste appellerait une liturgie d'installation dans le nouveau poste.**

Une liturgie de reconnaissance au sens d'accueil, d'installation ou d'envoi serait célébrée dans le lieu qui accueille le ministre. C'est ce qui se fait actuellement.

5. **Une reconnaissance de ministère aurait lieu pour les ministères collégiaux et les ministères locaux.**

Une reconnaissance liturgique a déjà lieu dans l'ERF, appelée « reconnaissance de ministère », et dans l'EELF, appelée « installation ». Cela ne changerait donc pas.

Annexe 1

Les engagements du pasteur lors de la reconnaissance de ministère ou de l'ordination dans les liturgies actuelles de l'ERF et de l'EELF

EELF (ANELF)

Dieu vous a appelé(e)s à le servir comme pasteur. En réponse à l'appel de notre Seigneur Jésus Christ, dans la communion de l'Église universelle, êtes-vous prêt(e)s à accomplir fidèlement le ministère qui vous est confié en annonçant la Bonne Nouvelle de Jésus Christ contenue dans l'Écriture sainte, et en célébrant les sacrements institués par notre Seigneur, en conformité avec les confessions de foi reconnues par notre Église, en particulier la Confession d'Augsbourg ?

Vous serez au service de vos frères et de vos sœurs, quelles que soient leur condition et leur origine. Vous chercherez la paix et la communion

ERF[12]

a. engagements communs à tous les ministres :
Le ministère qui vous est confié par le synode national de l'Église réformée de France, fait de vous, là où vous êtes placé (e), un témoin de l'universalité de l'Église. Dans la soumission mutuelle, vous travaillerez fraternellement avec tous ceux qui ont part à l'œuvre du Seigneur. Vous serez responsable de vos frères et de vos sœurs. Vous les encouragerez par toute votre vie. Vous serez discret (e) dans vos propos. Vous vous garderez de tout ce qui pourrait faire tomber les plus faibles. Vous serez vigilant dans la prière, persévérant (e) dans l'écoute de la Parole, fidèle au repas du Seigneur, assidu (e) aux assemblées de

[12] *Les pasteurs de l'ERF peuvent également prendre les engagements suivants, repris des « Liturgies d'accueil » de 1975. Ils remplacent à la fois les engagements communs à tous les ministres et les engagements particuliers à un pasteur ci-dessus.*
NN... le Seigneur vous appelle à demeurer vigilant dans la prière, à travailler au rassemblement de la communauté chrétienne dans l'écoute de la Parole, la célébration du baptême et de la cène. Le Seigneur vous appelle à transmettre l'Évangile conformément à l'Écriture Sainte, en communion de foi avec notre Église ; à être attentif (ve) pour écouter et comprendre tout homme, votre frère , à garder secrètes les confessions que vous recevrez. Le Seigneur vous appelle à rechercher l'unité des chrétiens là où vous vivrez et dans l'Église universelle ; à discerner et encourager toutes les formes de service nécessaires au peuple de Dieu pour sa mission dans le monde.

avec tous ; vous aspirerez à vivre dans la vérité, la justice et la charité selon l'Évangile. Vous serez discret(e)s dans l'accompagnement pastoral et vous garderez secrètes les confessions que vous recevrez.
Vous serez vigilant(e)s dans la prière, vous rechercherez l'unité des chrétiens dans la communauté locale et dans l'Église universelle. Vous discernerez et encouragerez toute forme de service nécessaire au peuple de Dieu pour sa mission dans le monde, vous le ferez en collaboration avec vos frères et sœurs dans le ministère et avec tous ceux qui exercent une responsabilité dans l'Église.

l'Église. Vous poursuivrez votre formation spirituelle, théologique, humaine. Ainsi, vous aurez à cœur de renouveler l'élan de votre ministère.

b. engagements spécifiques au pasteur
Vous qui êtes appelé (e) au ministère de pasteur, vous rassemblerez la communauté chrétienne autour de la parole de Dieu et dans la célébration du baptême et de la cène, afin que, par l'Évangile, elle soit nourrie, édifiée, envoyée sur les pas du Christ. Disposé (e) à accueillir et à écouter, vous serez auprès de chacun le témoin de l'amour exigeant de Dieu et de son pardon qui libère. Vous garderez secrètes les confessions que vous recevrez. Avec le conseil presbytéral, vous serez au service de l'unité du corps du Christ et de sa mission. Vous discernerez et encouragerez les ministères que Dieu donne à son Église.
(Autres engagements particuliers : animateur de centre, animateur de jeunesse, animateur en milieu universitaire, bibliste, catéchète, diacre, enseignant en théologie, évangéliste, informateur régional, itinérant et chargé de mission)

Annexe 2

Présentation
des CDM EELF et ERF

La CDM de l'EELF est sous l'autorité du synode Général. Elle est chargée d'accompagner les ministres de l'Église et de contribuer à la réflexion sur la doctrine et la pratique des ministères.

Les sections régionales
Elle est composée par deux sections régionales, Montbéliard et Paris.
Dans chaque section 3 laïcs et 3 pasteurs élus pour trois ans par le synode régional. Membre de droit : l'Inspecteur ecclésiastique qui la préside et le président du conseil synodal.

* Cette section accompagne les étudiants de la région dès la première année des études et les pasteurs de la région.

* Elle suit les proposants, transmet le dossier avec son avis à la CDM nationale en vue de leur ordination.

* Elle organise les évaluations périodiques des différents ministères.

* Elle a pour responsabilité de discerner les prédicateurs laïcs et les autres ministères utiles à l'Église.

La CDM nationale
Les deux sections se réunissent au moins trois fois par an en CDM nationale. Se joint aux membres un professeur de théologie élu pour trois ans par le synode général.

- Elle tient à jour sous l'autorité du conseil exécutif le Rôle des pasteurs ordonnés ou agrégés par l'EELF.

La CDM de l'ERF est une Commission synodale élue par le synode national pour 3 ans, comprenant 10 membres.
Le nombre des ministres ne doit pas être inférieur au tiers, ni supérieur à la moitié du nombre des membres de la Commission. Actuellement, elle est composée de 5 ministres et de 5 non-ministres. Son président, ministre, est élu par la Commission elle-même. Il assure une fonction de permanent. Participent aux séances sans droit de vote, un professeur de l'IPT et un professeur de la Faculté de théologie de Strasbourg. (Dans l'année, 8 sessions de 3 jours chacune, dont une qui rassemble les membres de la CDM et les étudiants en Master Pro).

Missions spécifiques
La Commission a pour objectif principal de prononcer l'admission d'hommes et de femmes en qualité de ministres de 1'ERF.
Pour accomplir cette mission, elle se dote d'une pratique, de moyens et de méthodes qui lui permettent d'approfondir sa connaissance des candidats. Elle rencontre les étudiants en théologie désireux d'exercer le ministère, à différents moments de leur parcours universitaire. Elle a la responsabilité d'accorder l'autorisation d'effectuer le Master Pro, puis le proposanat d'une durée de 2 ans. Les membres de la Commission participent aux rencontres des visites de mise en place et d'évaluations finales de proposant qui ont lieu dans le cadre des conseils presbytéraux.

- EIle émet un avis pour les pasteurs proposants et les futurs ordonnés qu'elle transmet au conseil exécutif qui est seul à décider de l'ordination.
- Elle veille à la formation des étudiants en théologie de l'EELF. En accord avec les facultés dont ils dépendent à l'organisation des stages en cours d'études.
- Elle donne un avis au conseil exécutif sur les demandes de bourses présentées par les étudiants en théologie.

Après l'évaluation finale de cette période probatoire, et après avoir recueilli les avis des conseils presbytéraux et des conseils régionaux concernés, elle a la charge de décider de I'admission ou de la non-admission au ministère.

Elle rencontre aussi les candidats venant d'une autre Église de la Réforme et a la responsabilité de prononcer l'autorisation d'exercer le ministère pastoral dans l'ERF avec une période d'adaptation avant qu'il y ait admission et inscription au Rôle.

Elle est en contact avec des ministres déjà inscrits au Rôle qui changent de ministère. Elle a dans de telles situations la charge de leur accorder une autorisation de changement de fonction.
En dehors de ses situations particulières, elle n'a pas de décision à prendre, ni d'accompagnement à assurer auprès des ministres durant leur parcours ministériel.

Relations avec les autres instances
La Commission est invitée aussi à participer à une réflexion plus générale sur les ministères, aujourd'hui, dans l'Église. Pour nourrir sa réflexion, elle reçoit régulièrement différents acteurs de la vie de l'Église (Secrétaire général de l'ERF, professeurs de l'IPT etc.).
Elle travaille en relation étroite avec les instances de l'Église, tant à l'échelon régional que national et avec l'Institut protestant de théologie. Le président de la Commission est membre de la Commission Master Pro de l'IPT.

A chaque synode national, elle rend compte de son travail au travers d'un rapport annuel.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES : ORGANISATION GÉNÉRALE, TEXTES DE RÉFÉRENCE ET CALENDRIER

1. **OBJECTIFS**

UNE SEULE UNION NATIONALE...

Les synodes réunis à Sochaux-Montbéliard (2007) ont décidé notamment de « mettre à l'étude... le projet de nouvelle Union nationale organisée en régions confessionnelles, les unes luthériennes, les autres réformées, et disposant d'instances nationales uniques (synode « national-général », comité directeur, commission des ministères, commissions synodales...) où l'on veillera à respecter les sensibilités de chacun des partenaires. »

La mise en place d'une seule union nationale est nécessaire : en effet, un synode « général-national* »[13] unique ne pourrait pas venir « coiffer » deux unions nationales différentes, dans la mesure où sa composition en tant qu'assemblée générale de l'union procède directement des associations qui en sont membres.

1.1. La reconnaissance de deux « réseaux »

Les statuts de cette union nationale reconnaîtront expressément qu'elle comprend deux « réseaux*», constitués historiquement de manière distincte, et dont les éléments constitutifs continueront à se référer pour partie chacun à un document spécifique *(Constitution* pour les associations cultuelles luthériennes, *Discipline* pour les associations cultuelles réformées), sans exclure que ces mêmes éléments puissent, ultérieurement et progressivement, retenir des éléments semblables (voire identiques).

A cet effet le préambule des statuts affirmera les principes communs partagés par tous ainsi que ceux constitutifs de chacun des deux réseaux*, et les dispositions relatives aux modifications des statuts exigeront une

[13] Les dénominations suivies d'un astérisque sont utilisées à titre provisoire, dans l'attente du choix.

condition supplémentaire pour la modification de ce préambule : I'avis favorable de chacun des synodes régionaux de l'union.

1.2. Conditions d'admission des associations cultuelles

Actuellement, les conditions d'admission dans l'Union synodale générale (ou nationale) des associations cultuelles sont définies à l'article 2 des statuts. La nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts de l'union unique pourrait comporter :

1.2.1. des conditions valables pour toutes les associations cultuelles,

1.2.2. des conditions requises pour les associations cultuelles qui, en outre,

- soit adhéreront à l'une des unions synodales régionales luthériennes (ainsi qu'à l'une des unions consistoriales, si ce regroupement est maintenu),
- soit auront été préalablement agréées par le synode régional de la circonscription réformée concernée,

(Chaque association cultuelle relevant nécessairement d'un des deux « réseaux* »).

1.3. Maintien au synode général/national* de collèges confessionnels

Un article supplémentaire comportera la mention des deux « réseaux*» et affirmera, en conséquence, le principe de l'instauration, au sein du synode général-national*, de « collèges confessionnels* », afin que puissent continuer â être prises les décisions modifiant les dispositions maintenues soit de la *Constitution* soit de la *Discipline* (chaque texte ne s'appliquant qu'aux associations cultuelles concernées et à leurs membres).

...DOTEE D'UN REGLEMENT INTERIEUR EN TROIS PARTIES...

L'article 13 des statuts de l'union synodale générale de l'EELF, sous la rubrique « règlement intérieur », dispose que « *les conditions d'application des présents statuts sont déterminés par la Constitution et les règlements de l'EELF ».* De même, l'article 12 des statuts de l'UNAC-ERF, sous la rubrique « Règlement intérieur », stipule que « *Les conditions d'application des présents statuts sont déterminés dans la Discipline de l'Église réformée de France ».*

Le *Règlement intérieur*[14] de la nouvelle union pourrait donc être constitué de trois parties :

1.3.1. la première partie, intitulée « Dispositions communes », comporterait ce qui a trait à l'organisation nationale de l'union[15] (et aux synodes régionaux en ce qu'ils constituent le collège électoral du synode général/national*) ainsi qu'aux ministères de l'union;

1.3.2. la seconde partie, sous l'appellation de Constitution, reprendrait les dispositions maintenues de l'actuelle *Constitution* de l'EELF (après adaptation aux dispositions communes) et servira de texte de référence pour les paroisses, consistoires et Églises régionales qui s'y réfèrent ;

1.3.3. la troisième partie, sous l'appellation de Discipline, reprendrait les dispositions maintenues de l'actuelle *Discipline* de l'ERF (après adaptation aux dispositions communes), et servira de texte de référence pour les Églises locales, consistoires et régions en relevant.

Les dispositions actuellement en vigueur qui ne seront pas en contradiction avec les statuts et avec la première partie « Dispositions communes » de ce *Règlement intérieur* seront maintenues dans les deux autres parties.

2. HYPOTHÈSES DE PREMIÈRES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les synodes seront ultérieurement saisis des projets proprement dits relatifs aux statuts et au Règlement intérieur de l'union unique. Sont ici présentées les perspectives de travail qui devraient orienter la mise au point de ces projets.

2.1. Garanties de pluralisme confessionnel

Trois dispositions sont envisagées pour garantir le respect du maintien du pluralisme confessionnel :

2.1.1. la reconnaissance mutuelle des Confessions, Déclarations et Articles **de foi** auxquels se réfèrent actuellement les deux

[14] Pour éviter toute confusion avec les deux textes de référence en vigueur (qui seront pour partie maintenus), il est proposé d'appeler *Règlement intérieur* le texte mettant en œuvre les dispositions statutaires.
[15] Tant pour sa gouvernance qu'en ce qui concerne les ministères de l'union.

Églises et **de leurs principes ecclésiastiques fondateurs dés le préambule des statuts de l'union nationale :** en outre, l'article relatif à la modification des statuts comportera la précision que toute modification par le synode général/national* du préambule nécessiterait une condition supplémentaire : l'avis favorable de tous les synodes régionaux ;

2.1.2. l'adjonction dans les dispositions du *Règlement intérieur* d'une **clause de « sauvegarde théologique »** permettant que, si les membres d'un collège confessionnel* considèrent qu'un texte proposé met en cause la confession de foi ou les principes ecclésiastiques auxquels ils se réfèrent, ils pourront, en en faisant la déclaration motivée et par écrit, obtenir de plein droit qu'il ne soit pas procédé à un vote immédiat : la question sera alors soumise pour consultation à une Commission théologique et reportée pour décision à la session suivante, décision ne pouvant alors être prise qu'à la majorité des $^{3}/_{4}$ des voix ;

2.1.3. la détermination d'un mode de répartition des délégations des synodes régionaux au synode général/national* assurant une certaine **sur représentation de la confession numériquement minoritaire,** et l'affirmation de la représentation de cette confession parmi tant les délégués avec voix consultative que les commissions permanentes et groupes de travail.

2.2. Dispositions permettant le respect des différences actuelles

A titre d'exemple, voici quelques domaines dans lesquels pourrait être aisément trouvé un mode de coexistence de pratiques actuellement différentes.

2.2.1. Personnalité juridique des régions

Actuellement les associations cultuelles d'une même région EELF forment une Église régionale[16] qui, constituée en union synodale régionale, dispose de la personnalité morale, alors que les associations cultuelles réformées sont réparties en circonscriptions régionales[17], qui n'en disposent pas. Ces deux situations différentes peuvent être maintenues[18].

[16] *Constitution,* article 10, § 1, 1er alinéa.
[17] Statuts de l'UNAC-ERF, article 3, 1er alinéa.
[18] Pour permettre le maintien de la participation avec voix délibérative au synode

2.2.2. Répartition des voix délibératives aux synodes entre les ministres et les laïcs

Actuellement, chaque synode régional luthérien est composé de délégations des conseils presbytéraux, chacune étant « *formée de son ou ses pasteurs et de membres laïcs en nombre double des postes pastoraux, pourvus ou non*[19] » alors que les dispositions relatives à la composition d'un synode régional réformé prévoient un nombre de délégués égal à celui des postes de ministres. Ces dispositions ne seraient pas modifiées pour les synodes régionaux. Pour le synode général/national*, il serait proposé de reprendre la formulation en vigueur dans l'Église réformée : au sein de chaque délégation, « *le nombre des ministres ne doit pas être inférieur au tiers ni supérieur â la moitié de celui des représentants*[20]», règle pouvant permettre diverses répartitions, dont les deux valeurs « extrêmes » (1/3 ou 1/2).

2.2.3. Représentation des Églises luthéro-réformées d'Alsace-Moselle

Actuellement siègent avec voix délibérative au synode national ERF des représentants de l'association cultuelle pour la communion de l'ERF avec l'EPRAL. Une association cultuelle pour la communion avec l'EPCAAL pourrait également être créée et siègeraient ainsi au synode général-national*, en nombre égal, des représentants de l'EPCAAL.

2.3. Dispositions nouvelles à étudier

2.3.1. Le choix : de l'union nationale « pivot »

Tous les textes applicables à la nouvelle union unique seront arrêtés d'un commun accord (cf. § 3.2.). Mais transférer les droits et propriétés de chacune des deux unions à une nouvelle union, à créer, coûterait bien plus cher que transférer seulement les droits et biens de l'une des deux à l'autre. Il convient donc dans un premier temps de choisir quelle actuelle union nationale sera retenue pour servir de « pivot », étant bien précis que ce choix concerne le seul support

général-national* du président du conseil synodal et de l'inspecteur ecclésiastique, chaque union synodale pourrait adhérer à l'union nationale. Mais se poserait alors la question de la différence de situation entre ces deux délégués avec voix délibérative et les présidents et trésoriers de conseil régional, qui peuvent siéger avec voix délibérative mais siègent le plus souvent avec voix consultative.

[19] *Constitution,* article 4, § 3.

[20] *Discipline,* article 34, § 1, a), 3ème alinéa.

juridique, envisagé ici comme une « coquille » dont le nouveau contenu ne sera pas tributaire du précédent.

L'expérience des regroupements des associations cultuelles a montré que l'on a intérêt (en termes d'économie de procédure[21] et d'argent[22]) à prendre comme association « pivot » celle qui possède en propre le plus de biens. Or l'UNAC-ERF possède environ 160 propriétés[23] d'une valeur totale supérieure à 40 millions d'euros, alors que l'EELF ne possède qu'une propriété[24].

Par ailleurs, la dissolution de l'union synodale générale des associations cultuelles de l'Église évangélique luthérienne de France ne laissera pas ce réseau sans représentations juridiques, puisque sont maintenues les deux unions synodales régionales (qui pourront continuer à adhérer à l'ANELF ou à toute autre institution, nationale ou internationale). Alors qu'en l'absence de personnalité juridique des régions ERF, la dissolution de l'union nationale des associations cultuelles de l'Église réformée de France créerait au niveau de l'union un «vide juridique » qui ne pourrait être comblé que par une création (ou la transformation d'une des associations cultuelles à finalité nationale déjà existante).

Ces deux constats justifieraient que soit préconisé le choix de l'UNAC-ERF comme union nationale maintenue (avec des statuts et un règlement intérieur profondément adaptés).

2.3.2. Dénominations des textes de référence

Le tableau suivant récapitule la situation existante et celle qui pourrait être retenue (hors prise en compte des règlements particuliers) :

[21] Outre le transfert de propriété par acte authentique, il faut tenir compte de ce que plusieurs des biens sont régis par le régime des biens attribués, et que d'autres proviennent de donations avec charges.

[22] L'exonération des droits de mutation au profit des associations cultuelles ne dispense pas pour autant du paiement de la taxe de publicité foncière, du salaire du conservateur des hypothèques et des honoraires de notaire : même en obtenant une mesure exceptionnelle de réduction de ces derniers, le coût des transferts de propriété pourrait dépasser 1% de la valeur des biens concernés.

[23] De tout type : temple, presbytère, ensemble paroissial, faculté de théologie, secrétariat régional…

[24] Dans la mesure où les autres associations membres de l'union seraient maintenues inchangées, il n'y a pas lieu de se préoccuper de leur patrimoine respectif.

EELF	ERF	Église protestante unie de France*
Statuts de l'union générale	Statuts de l'union nationale	Statuts de l'union nationale
Constitution	Discipline	Règlement intérieur (incluant en 2- *Constitution* et *3 - Discipline)*
Règlements	Règlement Règlement intérieur du synode national	Disposition d'application Règlement intérieur du synode national général*

2.3.3. Dénominations des instances nationales

Compte-tenu tant de l'existence d'autres Églises luthériennes et réformées sur le territoire national que du mode de désignation des délégués, le synode pourrait être appelé « *synode national »*[25]*,* et le conseil « *conseil synodal »,* pour souligner le lien entre ce conseil et le synode, de qui il procède et qu'il représente.

2.3.4. Attributions relatives aux ministres

Il conviendra de préciser si les attributions relatives au ministère pastoral (notamment en matière d'éléments constitutifs de la rémunération et de leur évolution) relèvent des attributions des synodes régionaux (situation actuelle de l'EELF) ou du synode général national* (situation actuelle de l'ERF).

3. Observations sur le calendrier et la procédure

DATES DE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS

Le renouvellement des conseils presbytéraux des deux unions a eu lieu au premier semestre 2006, et devrait donc avoir lieu â nouveau simultanément au 1er semestre 2012. Mais si les renouvellements des conseils synodaux et exécutif de l'EELF ont lieu au cours du même

[25] Si, lors de la constitution de l'EELF, puis lors de l'application de la loi du 9 décembre 1905, les délégués â ce synode pouvaient représenter la généralité des luthériens de France, ce qualificatif ne saurait correspondre - ni pour les luthériens ni pour les réformés d'ailleurs- au synode qui sera réuni dans le cadre envisagé, compte tenu des autres Églises luthériennes et réformées en activité sur le territoire national ; par ailleurs, au moins l'une des Églises protestantes françaises s'est déjà dotée d'une *Discipline* qui prévoit expressément une distinction entre le synode a national », qui se réunit tous les ans, et le synode «national et général » qui, tous les trois ans, regroupe les représentants de toutes les associations cultuelles membres.

semestre, celui des conseils régionaux ERF se situe principalement le semestre suivant, et celui du conseil national l'année suivante.

Retenir la date du 1er juillet 2013 pour l'entrée en exercice du nouveau dispositif justifierait donc que soit prolongé d'un an - â titre exceptionnel - le mandat du conseil exécutif de l'EELF (et retenir la date du 1er juillet 2012 que tous les membres - titulaires et suppléants - du conseil national de l'ERF soient d'accord pour donner leur démission).

ENCHAÎNENT DES DÉCISIONS

3.1. Quel calendrier ?

En conséquence, le calendrier le plus tardif à respecter est le suivant :

Synodes régionaux EELF	Synodes régionaux ERF	SG EELF SN ERF	
Automne		Printemps	
2009[26]	2009	2010	Choix de l'union nationale « pivot »
2010	2010	2011	Adoption des statuts de la nouvelle union* Adoption du règlement intérieur* Adoption des nouveaux statuts-type des AC**
2011	2011	2012	Adoption du règlement intérieur du SGN* Adaptation des statuts des autres AC
Premier trimestre 2012 ***			Modification des statuts des AC*
		2013	Mise en oeuvre des nouvelles dispositions relatives à la composition du synode Ratification de l'adhésion des AC concernées Election des nouvelles instances nationales

* avec application différée jusqu'en 2013

** un modèle « luthérien » et un modèle « réformé »

*** avec possibilité de « rattrapage » lors de l'AG du premier trimestre 2013

[26] Dans la mesure où serait retenue l'UNAC-ERF comme union nationale « pivot », il serait opportun de veiller à ce que les deux synodes régionaux d'automne EELF aient lieu avant les synodes régionaux ERF.

3.2.2. Quand interviennent dans le processus les « nouveaux arrivants » ?

En droit, les modifications à apporter aux statuts de l'Union nationale et au Règlement intérieur de l'union choisie comme «pivot » ne relèvent que de son assemblée générale (après consultation des associations cultuelles qui la constituent par l'intermédiaire des synodes régionaux). C'est dire que, d'un point de vue chronologique, deux calendriers pourraient être envisagés :

- les modifications sont apportées aux textes de I'ERF dans le cadre de la situation actuelle, puis les associations actuellement adhérentes à l'EELF sont invitées à adhérer à la nouvelle union nationale et à dissoudre l'actuelle union nationale,
- les associations actuellement membres de l'EELF sont d'ores et déjà invitées à adhérer à l'UNAC-ERF telle qu'elle est, puis sont examinées et votées les modifications nécessaires.

Aucune de ces deux hypothèses ne semble satisfaisante : dans le premier cas, les luthériens ne participent pas à l'adoption des nouveaux textes, et dans le second cas on commence par leur demander d'adhérer à une autre institution !

Il semblerait donc intéressant d'utiliser à nouveau la procédure suivie, en 1938, lors du regroupement d'Églises issues de plusieurs unions nationales. Préalablement à la tenue des assemblées générales statutaires de chaque union, fut convoquée une « assemblée constituante ». En dépit de son nom, cette assemblée n'avait pas de pouvoir d'un point de vue juridique, mais il avait été expressément convenu que les textes qu'elle retiendrait seraient soumis sans modification à l'avis puis à la décision des organes institutionnels seuls habilités à prendre les décisions statutaires requises. Pour favoriser la cohérence entre cette assemblée et les synodes nationaux, elle avait été composée de délégués élus par les dits synodes, les sièges étant répartis sur le seul critère du nombre des postes pastoraux[27].

En toute hypothèse, ce dispositif prendrait place en janvier 2010 ou janvier 2011[28], après un important travail préparatoire (commission

[27] En 1938, un délégué (pasteur ou laïc) pour six postes pastoraux : mais pourrait aussi être retenue une composition à I'image de celle envisagée pour la composition du futur synode général/national*, c'est-à-dire réservant 20 % des sièges aux délégués luthériens.

[28] Avec, si nécessaire, une seconde session en janvier 2012.

« mixte » préparatoire, accord du conseil de chaque union). Il peut être considéré comme plus justifié quand il s'agit de regrouper des Églises issues de quatre unions différentes (et non de deux seulement) : il n'en présente pas moins l'avantage de permettre d'offrir un lieu commun élargi de débat institutionnel avant les ultimes prises de décision.

L'équipe chargée de l'examen préparatoire
des questions institutionnelles :
André Lazérus, Jean-Daniel Roque,
Jean-Marc Viollet, Jean Volff

Document d'information n° 2

FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE

L'assemblée générale de la Fédération a réuni à Paris, le 5 avril 2008, 84 délégués avec voix délibérative dans des conditions fort agréables grâce à l'invitation de l'Armée du Salut.

I. Le rapport d'orientation du président : la chance de la pluri-identité

Le rapport d'orientation présenté par le président élu un an plus tôt, le pasteur Claude Baty, a commencé par faire le point sur la mise en œuvre des recommandations de la précédente assemblée générale.

La première insistait sur le travail en commun au sein de la Fédération, et notamment sur sa Charte. Outre l'étude et l'appropriation de ce texte par chaque communauté, la meilleure manière pour renforcer les liens et la réflexion commune paraît être le développement de pôles, locaux ou régionaux. En outre, « marquer le dimanche de la Réformation d'un petit parfum FPF » pourrait être une heureuse introduction au rassemblement **« Protestants en fête 2009 – témoins ensemble »**, qui réunira tous les membres qui le voudront des Églises, communautés, œuvres et mouvements à Strasbourg du 30 octobre au 1er novembre 2009.

La seconde invitait à la vigilance et à l'action pour le respect effectif de la liberté de religion tant en France que dans les autres pays, en concertation avec les Églises sœurs. Ce dernier aspect a été plus particulièrement repris par l'assemblée, qui a condamné les arrestations, expulsions et fermetures de lieux de culte en Algérie. A l'initiative de la Commission Jeunesse et de la Commission Droit et Liberté religieuse a été également soulignée la nécessité de prendre en compte la spécificité des activités organisées par les Églises au regard des nouvelles dispositions réglementaires relatives aux mineurs : il ne faudrait pas que la catéchèse soit freinée par la généralisation de dispositions très contraignantes au regard de l'encadrement et des modalités d'organisation pratique.

Une autre recommandation avait demandé au conseil de faire en sorte que le fonctionnement des Commissions s'améliore, notamment en actualisant ou en établissant leur cahier des charges. Tel a été le cas pour

les commissions Droit et Liberté religieuse, Finances, Chrétiens et Juifs, Chrétiens et Musulmans, Justice et Aumônerie des Prisons (JAP).

Au sujet de cette dernière, le président de la commission nationale JAP avait attiré l'attention de l'assemblée générale 2007 sur l'absence de cahier des charges de la commission et les tensions au sein du Service[1], voire de la Commission. Aussi dès fin juin 2007, le président et le trésorier ont-ils rencontré la commission puis diffusé une note faisant le point sur la situation, notamment financière. Puis le conseil a préparé, en lien avec la commission et en étant attentif aux observations formulées, la rédaction de cahiers des charges précisant l'organisation générale du service, les attributions des commissions (nationales et régionales) et conférences de concertation, ainsi que les missions confiées aux aumôniers régionaux et national, trésoriers régionaux. Parallèlement, le conseil a proposé une médiation aux personnes en conflit pour retrouver le chemin du dialogue. Après une ultime relecture avec les membres de la commission nationale, les textes approuvés lors de la séance du conseil des 2 et 3 février 2008 ont été diffusés à tous les aumôniers de prison, accompagnés d'un exposé des motifs et de plusieurs tableaux présentant les comptes des régions transmis par celles-ci, l'évolution de leur trésorerie, ainsi que les produits et charges du service national. Le dossier financier envoyé aux membres de l'assemblée générale comporte également toute information sur ce service. Les cahiers des charges ainsi que ce dossier financier pourront être transmis à tout membre du synode qui en ferait la demande.

Enfin, pour répondre à la recommandation relative au travail de communication, est en cours de préparation la rénovation du site *protestants.org,* qui devient l'instrument central de la communication de la FPF.

Puis le pasteur Claude Baty a rappelé les trois priorités que s'est donné le conseil en début de mandat :

[1] Le service regroupe 270 aumôniers, dont seulement un tiers (92 exactement) reçoivent des vacations de l'administration pénitentiaire, et que la répartition des vacations n'est pas toujours pleinement significative. Aussi depuis le 1er janvier 2002 ont été instaurés deux règles pour mutualiser les moyens ainsi reçus : le reversement à la FPF de la totalité des vacations, qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu, la répartition de ces reversements entre 80 % gérés par les régions (pour tous les aumôniers, qu'ils soient ou non vacataires) pour les dépenses de fonctionnement (notamment déplacements) et de formation et 20 % pour le service national (ce qui permet de prendre en charge environ la moitié des dépenses engagées à ce titre, l'autre moitié faisant partie des dépenses directement supportées par les membres de la Fédération).

- encourager la vie fédérative locale,
- encourager un dialogue de fond à partir de la Charte,
- accompagner la présence et l'engagement social (au sens large) du protestantisme,

Ce dernier point en étroite liaison avec la Fédération de l'entraide protestante.

Reprenant une expression employée par Jean Baubérot il y a 20 ans, le président a insisté sur la pluri-identité du protestantisme. « Depuis 20 ans, le monde a changé, les Églises et les Œuvres également. Nous sommes passés d'une société dite moderne qui estimait que la conscience raisonnable de l'homme du XX^{e} siècle était supérieure à celle des générations qui l'avaient précédé, à une société post-moderne qui ne croit plus au progrès. Or pour quelques-uns le protestantisme incarnait ce progrès (laïcité, individualisme, place des femmes, etc.) : il a failli mourir de cette victoire ! Mais la religion n'est pas tombée d'elle-même comme un vêtement usé. Le XXI^{e} siècle montre l'erreur de ce présupposé. Nos contemporains veulent « ré-enchanter le monde », dans notre société postmoderne, les religions et les spiritualités retrouvent une seconde jeunesse. Sans établir de lien de cause à effet, les Réformés et les Luthériens ne sont plus ce qu'ils étaient, les Evangéliques non plus. Les cartes ont été rebattues. Tous nous évoluons et tous nous avons la chance de pouvoir bénéficier des dons des autres. C'est la place nouvelle faite au spirituel dans notre société qui explique en partie que les relations entre Églises et Œuvres dans la FPF se renouvellent-elles aussi.

La pluri-identité n'est pas un handicap, c'est une chance à saisir. De ce point de vue, notre Charte, qui est plus dans le projet que dans la clôture, a de l'avenir. Elle renvoie à l'essentiel qui sert de repère et de ligne d'horizon sans chercher à définir des frontières. Nous gravitons ensemble autour du Christ ! »

Enfin, le président a annoncé que les institutions membres de la Fédération seraient saisies prochainement d'une proposition de révision des statuts et du règlement intérieur, en vue de la prochaine assemblée générale. Cette révision vise notamment à modifier plusieurs points :

- préciser la place de la Charte et son mode de révision,
- supprimer le caractère institutionnel obligatoire et quadriennal des Assises,
- adapter les conditions d'admission de nouveaux membres, et préciser les modalités de répartition des sièges avec voix délibérative à l'assemblée générale,

- proposer une nouvelle répartition des attributions financières entre l'assemblée générale et le conseil, afin de permettre d'avancer la date de l'assemblée générale,
- améliorer plusieurs autres points des statuts relatifs à l'assemblée générale.

II. Le rapport de gestion du conseil : une année de renouvellement

Les séances du conseil ont été ponctuées par diverses procédures de recrutement et d'évaluation :

- nomination de Muriel Menanteau comme responsable du service information-communication au 1er juillet 2007,
- nomination du pasteur Etienne Vion comme responsable du service des relations œcuméniques en remplacement de Gill Daudé après le départ de ce dernier le 1er juillet 2008,
- nomination du pasteur Yves Parrend comme secrétaire général à compter du 1er septembre 2008,
- reconduction pour trois ans (2008-2011) des mandats du pasteur Bernard Delannoy à la tête du service de l'aumônerie aux armées, ainsi que du pasteur Sophie Schlumberger pour le service biblique.

Mission *MOSAIC*

Initiée depuis deux ans, en liens étroits avec le Défap, cette mission a notamment pour objet de favoriser la découverte mutuelle des Églises protestantes issues de l'émigration et de celles plus anciennement implantées en France, l'intégration sociale –et, si souhaitée, ecclésiale – des nouvelles communautés et l'élaboration concertée de formations adaptées et d'actions concrètes.

Suite à la recommandation de la précédente assemblée générale (qui demandait au conseil de rechercher avec les partenaires du projet les moyens susceptibles de prolonger voire de pérenniser la mission au delà des deux années initialement prévues) et à l'évaluation conduite par une équipe (suite à l'annonce du départ – pour des motifs personnels – de l'actuel chargé de mission Antoine Schluchter), le conseil a décidé de procéder au recrutement d'un nouveau chargé de mission, pour une période de cinq ans et dans le cadre de la Fédération protestante de France.

III. Le rapport financier

Lors de sa première année de mandat, le conseil a pris plusieurs décisions :

- nouvelle présentation des comptes pour mettre en évidence le fonctionnement de la Fédération par services, ainsi que la mise en œuvre du principe de délégation (tant pour les comptes régionaux du service « Justice Aumônerie des Prisons » que pour ceux des pôles régionaux),
- lancement d'une étude sur les ressources des membres de la Fédération en vue d'une répartition plus équitable et réaliste des contributions annuelles des membres, conformément à l'objectif de la Charte « Vivre une solidarité financière à la mesure de nos ressources respectives comme un réel témoignage de notre volonté de vie commune »,
- création d'un fonds de garantie dans le cadre de la Fondation du Protestantisme pour venir en aide aux Églises protestantes qui souhaitent construire ou acquérir des locaux.

La très grande fidélité des membres de la Fédération (le total des contributions a augmenté de 1,4 % alors qu'avait été votée une augmentation de seulement 1,2 %) ainsi qu'une vigilance constante des services à ne dépenser que le strict nécessaire et l'absence de dépenses tant pour la rémunération du secrétaire général (poste vacant depuis le 1er juillet 2006) que pour celle de l'aumônier national des prisons (pris en charge par l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine, depuis le 1er juillet 2006), ont permis d'affecter 120 000 € aux fonds propres. Ainsi, pour la première fois, le bilan au 31 décembre 2007 présente un montant de la réserve générale positif… même s'il n'est égal qu'à 20 jours du budget 2008.

Malheureusement, le budget pour 2008 a dû être bâti à partir d'un montant total des contributions des membres souhaité (en décembre 2007) en hausse de 2 % et constaté (en février 2008, à la réception des réponses des membres) en diminution de 2,8 % par rapport aux contributions reçues en 2007. Ainsi, le fonctionnement de la Fédération - si elle devait assumer elle-même tous les postes inscrits au budget - coûterait 24 190 € de plus que ses ressources (soit un déficit réel de près de 2 %).

Entre 2006 et 2008, le taux d'inflation aura été d'au moins 4,1 % alors que les ressources ordinaires auront diminué de 1,8 %. C'est dire qu'à euro constant, les moyens dont dispose la Fédération auront diminué de 6 % en deux exercices. Ces données devront être prises en compte dans

la préparation du budget 2009, qui devra en outre inclure plusieurs activités nouvelles : la mission *Mosaïc*, le nouveau mode de financement des émissions télévisées Présence Protestante, la fête du protestantisme, l'année Calvin…

IV. Autres points débattus

a) Entrée en probation

Suite à la proposition du conseil, l'assemblée générale a accepté l'entrée en période de probation (pour deux ans) de l'association « Horizons France », fédération d'équipes qui relaient en France un mouvement missionnaire basé sur la prière et l'intercession.

b) Accession à un logement digne des personnes à faible revenu

L'assemblée a adopté une recommandation pour que cette question fasse l'objet d'une attention suivie du conseil dans le cadre de ses interventions auprès des pouvoirs publics.

c) Collège Cévenol

Interpellé par un membre de l'assemblée, le Président du conseil scolaire a rendu compte des missions d'audit organisées depuis mai 2007 à la demande de la présidente du conseil d'administration du Collège Cévenol. La situation financière et comptable, fort alarmante, est maintenant bien mieux connue, alors que les institutions membres de l'assemblée générale (FPF, FEP, ERF…) demeurent dans l'attente de projets élaborés par le conseil pour actualiser les orientations pédagogiques du Collège, utiliser pleinement l'ensemble du site et permettre la continuation d'activités.

La Fédération protestante est dorénavant représentée par Anne-Marie Boyer, et le conseil de la FPF a pris l'initiative de proposer une concertation à plusieurs institutions protestantes membres de l'assemblée générale.

Jean-Daniel Roque

RAPPORT 2008 DE LA COMMISSION ET DU SERVICE ŒCUMÉNIQUE FPF

2007-2008 : grand cru œcuménique

L'année a d'abord été marquée par **le 3e rassemblement œcuménique européen de Sibiu** auquel ont participé une centaine de délégués français (dont 30 protestants). Impossible de détailler le vécu sinon pour dire qu'il fut une opération vérité par la franchise des échanges, le constat du clivage (culturel ?) Est/Ouest, des divergences ecclésiologiques, et du caractère minoritaire du mouvement œcuménique même en Europe. Mais aussi une fraternité assumée malgré les divergences, et la volonté de témoigner ensemble dans l'espace européen : « *nous avons besoin de la réconciliation des Eglises* » a déclaré le Président Baroso. Voir la documentation sur le site du service œcuménique, et le dépliant « *Sibiu et après ?* » disponible au service œcuménique.

Dans la dynamique des communautés nouvelles protestantes (allemandes) et catholiques (Italiennes), la dynamique « ***Ensemble pour l'Europe*** » a rassemblé de manière très large, à Stuttgart et dans plusieurs grandes villes d'Europe, des dizaines de milliers de chrétiens. Sur un mode positif et joyeux, ces chrétiens engagés dans la société à divers titres (social, médial, politique, monde de l'entreprise, jeunesse…) souhaitent témoigner sur le mode concret d'une « spiritualité de communion » incarnée au service de la société européenne. Le 16 mai 2009 verra un rassemblement français du même type préparant une 3e assemblée européenne l'année suivante (voir le site http://www.miteinander-wie-sonst.de/_fr/home.html).

Ici, rendons hommage à une grande figure œcuménique des nouveaux mouvements catholiques laïcs, Chiara Lubich, fondatrice des Focolari, décédée en mars 2008, représentante d'une génération qui s'est laissée bousculée par l'Esprit.

Ces rassemblements ont relancé l'intérêt pour la **Charte œcuménique européenne**, laquelle sera signée solennellement par le Conseil d'Eglises chrétiennes en France à l'occasion de ses 30 ans (14 mai

2008). Celui-ci voit sa composition renouvelée, avec notamment l'arrivée de 2 nouveaux co-présidents (Mgr Vingt-Trois et Past. Baty) et deux nouveaux co-secrétaires (Archim. Arsénios ; Past. E. Vion).

Le **Conseil Œcuménique des Eglises** fête, lui, ses 60 ans dans une situation difficile. Outre les restrictions financières qui l'ont obligé à réduire ses programmes, ce vénérable organisme subit les mêmes rhumatismes que les vieilles institutions de sont âge. Balançant entre les tenants du travail théologique pour l'unité visible (*Foi et Constitution*) et les tenants d'une marche vers l'unité par la mission et l'engagement (*Christianisme pratique*), le voilà pris de court par le non-renouvellement du mandat de son secrétaire général, à mi-parcours vers une nouvelle assemblée mondiale qui devrait rassembler plus largement que les seules Eglises membres. Cependant son travail se poursuit :

- autant dans le **soutien des Eglises du sud** dans des situations parfois dramatiques (par ex par des « *lettres vivantes* ») ; Signalons ici la participation des Eglises de France au programme EAPPI (*International Church Action for Peace in Palestine and Israel*) avec l'envoi de la pasteure Danielle Vergniol.
- que dans le **travail théologique** : deux documents attendent la réponse des Eglises : « *Nature et mission de l'Eglise* » et « *Appelés à être l'Eglise* une » ; deux autres en préparation sur l'éthique et l'autorité.

Ici, nous devons rendre **hommage à Lukas Fisher** l'un des (derniers ?) grands théologiens réformés au service du mouvement œcuménique, qui s'est éteint en mars 2008.

Impulsée avec le soutien du COE, une nouvelle dynamique voit le jour, celle du **Forum chrétien mondial**. A côté du catholicisme (la ½ du christianisme mondial) et des Eglises membres du COE (¼ du christianisme mondial), le monde évangélique-pentecôtiste entre aujourd'hui dans la danse œcuménique. L'objectif est donc de *créer un espace ouvert où les représentants d'un grand éventail d'Eglises et organisations chrétiennes, qui confessent le Dieu trinitaire et jésus Christ parfait Dieu et parfait homme, peuvent se rassembler pour promouvoir le respect mutuel et pour étudier et aborder ensemble des défis communs*. La première rencontre mondiale a eu lieu à Nairobi en novembre 2007. Certains parlent de « nouvelle pentecôte œcuménique ». Il s'est agi d'expérimenter une nouvelle méthode partant non pas de la confrontation théologique ou institutionnelle, mais de la rencontre du Christ qu'expérimente tout chrétien dans sa tradition, et dont le « rendre compte » génère une fraternité à partir de laquelle on peut témoigner et

agir ensemble. Le processus, à son début, semble prometteur. Site : www.globalchristianforum.org

Plus localement, il faut mentionner les travaux théologiques nationaux : Le *luthéro-réformé/catholique* arrive au terme de son sujet très délicat : la présidence de l'Eucharistie et le lien communion eucharistique-communion ecclésiale. Sortie annoncée pour fin 2008. Le dialogue ***baptiste-catholique*** travaille sur Marie, après avoir publié « Du baptême à l'Eglise ». Le ***protestants/orthodoxe*** se réorganise avec groupe de jeunes ministres ; le ***luthéro-réformé/anglicans*** devrait mettre en place un groupe national pour mieux concrétiser sur le terrain ; le ***CPLR/baptiste*** a terminé son travail sur « l'Ecriture, l'Eglise et le Baptême ».

Il existe aussi en France un dialogue *anglicans/catholiques*, *Alliance Evangélique/catholique*, *orthodoxe/catholique*. Ces dialogues ont différents but : avoir une vision juste de l'autre, s'accorder avec précision sur ce qui nous unit et ce qui nous sépare, tracer un chemin doctrinal de communion.

Bien des questions croisent d'ailleurs le processus d'union luthéro-réformée.

Mais ces dialogues ne suffisent pas sans la fraternité et l'engagement, le soutien institutionnel et… une conscience œcuménique aiguisée et élargie dans la prière et les Ecritures, en vue du témoignage.

A cela, il faut ajouter

- les travaux de la commission œcuménique de la FPF : après « l'excellent » document sur ***les Passages d'une Eglise à l'autre*** (toujours disponible), la commission travaille sur les fondamentaux de l'œcuménisme : quelle est la visée de notre engagement aujourd'hui, ce qui résiste et quelle éthique œcuménique cela induit ?
- le **Forum œcuménique de la FPF**, lieu d'information et d'échange entre délégués, semestriel.
- les formations (certificats, etc.) et colloque de **l'Institut supérieur d'Etudes œcuménique** dont le succès ne se dément pas : sur les perspectives œcuméniques en janvier 2008 : sur Sauvegarde de la création, défis du dialogue entre théologiens et scientifique dans nos diverses traditions.
- La **session trisannuelle des délégués œcuméniques** (ex Viviers) qui se tiendra à Lyon les 2-6 décembre 2008 sur *Sacrements et ritualités*, lieux de frottements.

Bien d'autres espaces de maturation œcuménique existent : les nombreuses rencontres, formations, innovations astucieuses dans les régions. Les communautés et fraternités du *Département de Recherche Communautaire* de la FPF sont aussi des lieux de fermentation. Sans parler de Genève 2007, rassemblement des jeunes, unique en Europe, impulsé par Taizé dans l'esprit de la Réconciliation.

La **revue *Unité des Chrétiens***, **le site du service œcuménique**, les nombreux déplacements du responsable du service (et bien d'autres !) participent autant que possible à la formation, à la motivation et à l'élargissement d'une conscience œcuménique qui reste encore trop prisonnière des préjugés, des peurs ou des affects des partenaires.

La plus belle des expériences : **la session des jeunes à Nîmes**. Rassembler sept jeunes de chaque famille confessionnelle dans leur diversité bien dans leurs baskets confessionnelles, au soleil pendant une semaine avec des responsables compétents pour les accompagner : vie communautaire, prière, enseignement sur chaque confession, rencontre de témoins, visite de lieux et de communautés, et beaucoup de discussions. On passe de la crainte à la fraternité, puis à l'engagement pour une plus grande communion qui témoigne de l'Evangile de manière crédible. Certains parlent de conversion, d'autres d'expérience spirituelle forte. Depuis 2001, environ 130 jeunes sont passés. Pour la plus grande gloire de Dieu ! *Pourquoi donc avons-nous tant de mal à recruter 7 jeunes parmi les Eglises de la FPF ?*

Le service œcuménique, c'est le carrefour du bonheur. Sans doute parce que c'est un lieu de *koinônia*, échange de dons, et de *metanoia,* conversion. Je le quitte avec une immense reconnaissance… et adresse tous mes vœux au pasteur Etienne Vion.

Gill Daudé

Cliquez sur « protestants.org/relations œcuméniques » ..
La réponse aux questions que vous ne vous posez même pas !

RECAPITULATIF du MOUVEMENT des PROPOSANTS du 25 mars 2007 au 16 mars 2008

* *1ère affectation*

ANZALA Jean-Pierre **Finistère (O)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

COUSINIE Christophe **Ensemble de l'Ariège I (SO)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

JOLY Régis **Saint Peray II (CAR)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

JOSSE Catherine **Sud Aigoual (Valleraugue) (CLR)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

LUSETTI Florence **Marly le Roi (RP)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

NYANGONO Christiane **Barbezieux (O)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

REVERSAT Pierre **Meurthe et Moselle IV (E)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

ROULLAND Nicole **Baronnies et désert I (CAR)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

SCHAEFER Johan **au Mazet Saint Voy (CAR)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

WEBER Françoise **Littoral Sud (NN)**
venant de la CDM du 01.07.2007 au 30.06.2008

* *Maintien sur place*

BLANC Nicolas **Cognaçais II (O)**
maintien du place du 01.07.2007 au 30.06.2008

CORE Delphine **Grenoble I (CAR)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

DUMAS LAIROLLE Aurélie **à Gardon et Vidourle III (CLR)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

FROMONT Philippe **Centre Hérault I (CLR)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

GIRARD Magali **Savoie I (CAR)**
maintien su place du 01.07.2007 au 30.06.2008

GUTTINGER Marie-Laure **au Raincy (RP)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

KONTZI MERESSE Nicola **Gardonnenque III (CLR)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

MONTOYA Christophe **à Toulon I (PACCA)**
maintien sur pace du 01.07.2007 au 30.06.2008

OH Daniel **au Creusot (CAR)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

PERRIN Jean-Christophe **à Dreux (RP)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

PUTTER (de) Loïc **à Firminy (CAR)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

RAKOTO VOLOLONDRIAKA Raony **au Puy (CAR)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

SAUTTER Robin **à Artois (NN)**
maintien sur place du 01.07.2007 au 30.06.2008

* *2ème proposanat*

FOURNIER Frédéric **à Roubaix – Tourcoing (NN)**
du 01.07.2007 au 30.06.2008

GONZALEZ David **à Alençon (NN)** du 01.07.2007 au 30.06.2008

SIXT GATEUILLE Claire **à Tarbes (SO)** du 01.07.2007 au 30.06.2008

* *Proposant au service d'un autre organisme*

LAVIGNOTTE Stéphane **à la Mission Populaire Evangélique de France** du 01.07.2007 au 30.06.2008

* *Fin de 1er proposanat en attente d'un 2ème proposanat*

* *Fin de proposanat sans admission*

* *Arrêt de proposanat*

LIBERMAN Nina ***(était à Est Varois)***	*30.06.2007*
WEBER Françoise ***(était à Littoral Sud)***	*30.09.2007*

RAPPORT ORAL DU TRÉSORIER DU CONSEIL NATIONAL

Le dossier financier qui vous a été adressé il y a quelques jours contient :

- le rapport écrit du trésorier du conseil national,
- une présentation des comptes au 31/12/2007 avec les commentaires y afférents,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- les comptes des régions,
- les comptes des associations cultuelles ASEMERF, AFERF et SCE,
- différentes informations relatives au traitement, à la prévoyance et à l'entraide pour les ministres,
- enfin, les décisions financières.

Ce dossier est particulièrement volumineux et trop technique pour ceux qui ne sont pas des habitués de la gestion financière et qui ne maîtrisent pas la lecture d'un bilan et d'un compte de résultat. C'est pourquoi, dans l'avenir, ce dossier doit pouvoir être simplifié sans pour autant nuire à la transparence des comptes et à l'information qu'il est de la responsabilité du conseil national de transmettre. Il est encore souhaitable de rendre sa lecture plus aisée, voire plus pédagogique.

Cela dit, pour ce premier rapport financier oral, au nom du conseil national qui a été élu il y a un an, je vous propose d'examiner successivement :

- la nouvelle CNF,
- les chantiers ouverts depuis l'été dernier : état récapitulatif, rémunération,

- la mission du commissaire aux comptes,
- un point sur les relations avec la CAVIMAC,
- les conclusions du contrôle URSSAF,
- autorisation de recevoir des dons : nouveau décret,
- une conclusion.

La commission nationale des finances : sa nouvelle configuration

Lors de mon élection comme trésorier du conseil national, la fonction financière de notre Église était organisée ainsi :

- le conseil national,
- la commission nationale des finances,
- la conférence des présidents et trésoriers de CR,
- des groupes de travail spécialisés nommés par le CN,
- sans omettre les trésoriers de consistoire et des conseils presbytéraux.

Dans cette approche il existait une difficulté à faire le distinguo entre la commission nationale des finances et la conférence présidents et trésoriers des conseils régionaux. En effet, l'existence de ces deux structures aboutissait à organiser les réunions sur un week-end complet et à traiter certains points de l'ordre du jour à deux reprises. C'est pourquoi, fort de ce constat, au mois de juin dernier, j'ai proposé au conseil national une nouvelle composition de la commission nationale des finances et la suppression de la conférence des présidents et trésoriers des conseils régionaux.

En outre, dans un souci de clarification de nos modes de fonctionnement et pour une meilleure cohésion de notre Église il m'est apparu nécessaire de renforcer le lien entre les Églises locales, les régions et l'Union nationale en proposant au CN que l'échelon des consistoires soit représenté au sein de la CNF.

Je rappelle que la CNF a pour attributions principales de :

- participer à la définition de la politique financière de l'UN,
- étudier les dossiers immobiliers et donner un avis au CN avant décision de ce dernier,
- exprimer un avis sur tout sujet qui lui est soumis par le CN.

Désormais, sont membres de la CNF :

- les 8 présidents de conseil régional,
- les 8 trésoriers de conseil régional,
- 8 représentants des consistoires (désignés par les CR),
- les trésoriers de la FPF, du Défap, de la Fondation pour les pasteurs retraités, de l'IPT,
- le président et le trésorier du CN,
- le responsable du groupe de l'analyse des comptes des Églises locales,
- le responsable du groupe assurances,
- le responsable du groupe immobilier,
- le secrétaire général et le trésorier délégué de l'ERF comme membre invité. Le trésorier délégué assure le secrétariat de la Commission.

Par ailleurs, la CNF restreinte composée de huit membres est maintenue. Il est fait appel à elle chaque fois que de besoin pour des sujets qui appellent une étude et un avis dans un délai rapide. Autant que faire se peut les membres de la commission restreinte reçoivent par Internet les dossiers pour lesquels un avis est demandé et ils font réponse également par Internet dans un délai réduit d'environ deux à trois jours.

Les chantiers ouverts depuis l'automne

État récapitulatif

Partant de cette réalité que les trésoriers d'un nombre important d'Églises locales retournent très tardivement l'état récapitulatif annuel ou, pour certains, trop nombreux, ne le retournent pas du tout, j'ai essayé de comprendre le pourquoi de cette situation en interrogeant des trésoriers et responsables d'Églises locales. Pour beaucoup d'entre eux, cet état n'est pas perçu comme un document utile ou nécessaire au trésorier. Le remplir est vécu par certains (je cite) « comme une contrainte insupportable imposée par Paris et la Région pour répondre à des besoins qui n'intéressent ni le membre d'Église, ni le conseiller presbytéral ».

Pourtant, l'état récapitulatif est utile pour deux motifs :

- pour la quasi-totalité des associations cultuelles de notre Église c'est le document qui atteste de la tenue de la comptabilité de

l'association et qui doit être déposé en Préfecture chaque année ou à la demande ;

- c'est le document qui permet au groupe national d'analyse des comptes des Églises locales de suivre, année après année, l'évolution des recettes et des dépenses des Églises pour en tirer des enseignements, anticiper des tendances et donner des informations utiles au conseil national et à la CNF pour adapter ou préciser la politique financière de l'ERF.

C'est pourquoi, il convenait de faire évoluer cet état pour lui permettre d'être perçu comme directement utile aux Églises tout en lui conservant ses fonctions antérieures.

Il convenait encore de le rendre plus facile et plus rapide à remplir.

Pour répondre à ces deux exigences un groupe a travaillé pour adapter l'état récapitulatif sans en changer la structure tout simplement pour permettre le calcul des ratios existants et la continuité dans l'analyse des comptes des Églises locales.

Ainsi, deux modifications ont été faites :

- tout d'abord, en regard du numéro de chaque ligne de l'état sont indiqués les numéros des comptes dont les soldes doivent être repris. J'espère que, de la sorte, une plus grande homogénéité des données sera obtenue, une plus grande fiabilité dans l'analyse de celles-ci et donc moins de travail de reclassement au responsable régional de l'analyse des comptes des Églises.
- Ensuite, trois colonnes figurent désormais dans l'état :
 - Colonne 1 qui reprend (pour mémoire) les chiffres du budget de l'année N voté par l'assemblée générale précédente,
 - Colonne 2 qui donne les chiffres du budget réalisé le 31/12 de l'année N,
 - Colonne 3 qui donne le projet de budget de l'année N+1.

Cet état révisé qui a été présenté aux membres de la CNF devient un support pour le rapport financier que le trésorier du CP doit faire lors de l'assemblée générale annuelle.

Ainsi adapté, l'état récapitulatif doit mieux répondre à l'attente des trésoriers tout en conservant ses objectifs antérieurs :

- être déposé en préfecture,
- être adressé à la région pour servir à l'établissement des statistiques annuelles.

Le groupe de travail a aussi tenu compte de la situation nouvelle des quelques Églises qui sont soumises au plan comptable général et qui, de ce fait, doivent dresser annuellement un compte de résultat et un bilan et utiliser les services d'un commissaire aux comptes.

Je me permets de le rappeler ici, ces Églises devront continuer à renseigner certaines parties de l'état récapitulatif et l'adresser à la région.

Une note d'information va être envoyée aux Églises via les régions. Cette note donnera toutes les explications nécessaires pour bien renseigner l'état dans un minimum de temps. Avec ces modifications, nous attendons, conseils régionaux, conseil national et groupe de travail de l'analyse des comptes des Églises, que, à partir de l'année prochaine, toutes les Églises remplissent leur état et l'adressent aussitôt que les comptes auront été arrêtés, le vérificateur aux comptes aura effectué sa mission et dans tous les cas avant la fin du mois de mars de chaque année. Cet état, outre sa dimension légale, est utile pour suivre l'évolution des finances de l'Église, en tirer les enseignements pour adapter la politique de l'Union.

Groupe rémunération du ministre

A la suite des synodes régionaux de l'automne dernier, le CN a reçu un vœu émanant du synode de la Région Parisienne par lequel il lui est demandé « de mettre en place un groupe d'étude pour formuler une proposition de revalorisation conséquente du traitement des ministres volontariste, cohérente avec le niveau des ressources de l'Union et sa réorganisation ».

Le CN a retenu ce vœu et un groupe d'étude a été constitué. Il s'est donné jusqu'au synode national de 2009 pour élaborer et faire ses propositions. Pour l'heure, le groupe a tenu deux réunions. Il commence l'étude.

Son programme de travail, ainsi que l'a écrit Marcel Manoël, est de :

- mettre à plat, pour une bonne information de tous, l'ensemble des dispositions concernant le système de rémunération des ministres : prestations en nature et en espèces, supplément familiaux, mutuelle, ancienneté, indemnités de fonction, de résidence, crédit documentation…
- vérifier la pertinence de ces dispositions dans le cadre de la réglementation sociale française, ainsi que la meilleure utilisation possible des ressources disponibles,

- évaluer ainsi la situation salariale des ministres de l'ERF et de proposer les évolutions qui seront compatibles avec celle du niveau des ressources de l'Église,
- présenter sur tous ces points un rapport au conseil national.

Le premier constat qui a été fait quant à une perte du pouvoir d'achat du ministre, ne semble pas aussi évident que l'affirmation écrite dans le texte du vœu. En effet, ses rédacteurs ne retiennent que le salaire mensuel. Or, pour approcher la rémunération réelle des ministres on ne peut retenir le seul critère du salaire mensuel et il convient d'y intégrer d'autres composantes comme les avantages en nature, les différents suppléments, le crédit documentaire, les indemnités…. Cela pour dire que fonder l'analyse sur le seul élément de la fiche de paye (net mensuel perçu) est insuffisante pour apprécier le salaire du ministre et déterminer son pouvoir d'achat réel. Pour autant, le groupe a entendu la préoccupation exprimée par les auteurs de ce vœu et s'efforcera d'y répondre dans le respect des modalités de transparence, solidarité et responsabilité, telles qu'elles ont été rappelées en introduction du rapport thématique présenté au synode du cognaçais en 2004.

Ce sujet fera l'objet d'un rapport thématique au synode national en 2009.

La mission du commissaire aux comptes

Lorsqu'en 1991 la mission du commissaire aux comptes a été adoptée par le synode national, cette mission, qui devait concerner l'ensemble des comptes UNAC-ERF, c'est-à-dire les comptes de l'union mais aussi les comptes des régions, a été limitée provisoirement aux seuls comptes de l'union. Cette décision était justifiée par le fait que les comptes des régions n'étaient pas tous tenus de la même manière, qu'une certaine hétérogénéité existait dans les méthodes de comptabilisation et qu'il était alors difficile d'arriver à une cohérence sans envisager une période transitoire qui soit mise à profit pour définir des procédures communes et harmoniser les méthodes comptables. Pour mesurer et suivre cette évolution, il a été demandé au commissaire aux comptes de procéder, à intervalle régulier à un examen des comptabilités des régions qui précise les progrès faits dans cette harmonisation. Aujourd'hui, les méthodes comptables employées sont suffisamment homogènes pour permettre la consolidation des comptes des 8 régions avec les comptes de l'Union et obtenir leur certification. C'est pourquoi, après avis positif exprimé par les membres de la CNF au mois de mars dernier, le synode aura à se prononcer sur le texte suivant, objet du projet de décision n° 6, « Le synode national, sur proposition du CN, décide de confier au

commissaire aux comptes le contrôle des comptes de l'Union, relevant à la fois des responsabilités du conseil national et de chacun des conseils régionaux, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de l'UNAC-ERF ».

Rencontres avec la CAVIMAC

A la demande des responsables de la Caisse d'Assurances Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes, depuis quelques mois des échanges ont lieu à intervalle régulier entre l'ERF et les dirigeants de cette caisse. Des réunions se tiennent au siège de la CAVIMAC auxquelles des représentants des cultes :

catholique,

orthodoxe,

protestant,

évangélique,

musulman,

bouddhiste, participent.

Seuls les Témoins de Jéhova, adhérent à la CAVIMAC, ne sont pas présents.

Ces rencontres sont à l'initiative de la CAVIMAC qui souhaiterait devenir la Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie de tous les cultes présents en France. Elle anticipe peut-être des décisions futures du ministère des affaires sociales qui envisagerait l'adhésion à un même organisme de toutes les Églises de France.

L'ERF participe à ces réunions à titre consultatif afin de voir si une harmonisation des situations respectives des ministres ERF qui sont affiliés au régime général, et des ministres d'autres cultes qui sont affiliés à la CAVIMAC est possible. Pour l'heure, l'ERF ne frappe pas à la porte de la CAVIMAC. Les contacts permettent de mieux se connaître et d'avancer pas à pas dans ce dossier sans aucune pression ni contrainte. Cela dit, les responsables de la CAVIMAC sont informés que le processus d'adhésion, s'il devait intervenir, parce que rendu obligatoire, ne pourrait pas aboutir avant 2011 voire 2012.

Conclusions du contrôle URSSAF

Après un premier contrôle qui a été fait en 2002, notre Église a fait l'objet d'un nouveau contrôle de l'URSSAF au cours du second semestre

2007. Les conclusions définitives de ce contrôle nous sont parvenues au début de cette année. Parmi tous les points relevés par les inspectrices il en est quatre qui méritent un commentaire particulier et qui nécessitent une adaptation de nos pratiques ou pour le moins une attention particulière.

Prise en charge de dépenses personnelles du salarié

Le règlement général d'application de l'ERF prévoit que si un ministre demande à adhérer à la complémentaire santé de son conjoint de préférence à la complémentaire santé choisie par l'ERF, il peut obtenir le remboursement par l'Église d'une partie de la cotisation payée jusqu'à 90 % du montant qui aurait été le sien si une dérogation ne lui avait pas été accordée. Du point de vue de l'URSSAF, cette prise en charge de cotisation étant une dépense privée, doit être réintégrée dans l'assiette des cotisations et contributions sociales et soumise à paiement de charges.

En conséquence, il s'en suit que cette pratique ne peut plus être maintenue dans l'avenir. C'est pourquoi, le RGA devra être modifié pour supprimer cette possibilité dérogatoire offerte et, comme cela se pratique pour le personnel salarié laïc, l'adhésion à la complémentaire santé choisie par l'ERF deviendra obligatoire à compter du premier janvier 2010 pour tous les ministres en exercice. A cet effet, un projet de modification du RGA sera soumis au synode national de 2009.

Frais professionnels : *utilisation des véhicules personnels dans le cadre professionnel*

Il se trouve qu'un certain nombre de ministre ne disposent pas d'un véhicule de service pour la desserte paroissiale et, de ce fait, utilisent leur propre voiture. Les kilomètres parcourus dans ce cadre font l'objet d'un remboursement à un coût défini par le conseil régional. L'URSSAF constate que le montant des remboursements effectués par les Églises locales est contestable dans nombre de cas. En effet, très souvent, les associations contrôlées sont dans l'impossibilité de présenter :

- la copie de la carte grise du véhicule concerné,
- un relevé des déplacements effectués au titre de la desserte.

A l'avenir pour éviter une réintégration des remboursements faits dans l'assiette des cotisations et contributions sociales, l'URSSAF demande qu'un carnet de bord soit mis en place dans les Églises locales, carnet qui sera renseigné par le ministre sur lequel doivent figurer les informations suivantes :

- date du déplacement,

- kilomètre au compteur au départ,
- kilomètre au compteur au retour,
- motif du déplacement.

Frais professionnels : utilisation des véhicules de service dans le cadre privé

De même, s'agissant des véhicules qui appartiennent à l'Église, je rappelle que ces voitures sont des voitures de service. Dans cette définition, il est admis par l'URSSAF que cette voiture soit utilisée à titre exceptionnel et non habituel pour un usage privé. Le ministre doit rembourser à l'Église une certaine somme par kilomètre parcouru (montant déterminé par le CR). Il doit aussi renseigner un carnet de bord sur lequel il note :

- la date du déplacement,
- les kilomètres au compteur au départ,
- les kilomètres au compteur à l'arrivée.

Le montant du remboursement demandé au ministre doit être suffisant pour éviter que l'URSSAF considère qu'il y a avantage en nature pour une partie si le coût du remboursement demandé est trop inférieur au coût fiscal.

Prochainement, une réunion sera organisée à laquelle seront invités les responsables régionaux des parcs autos pour revoir et harmoniser les pratiques régionales.

Cela dit, suite à différents échanges de courriers avec un responsable autos d'une région à propos d'une demande d'utilisation d'un véhicule de service dans le cadre de l'apprentissage à la conduite accompagnée, je voudrais encore ajouter que le véhicule de service n'est pas un véhicule de fonction.

Et, ce n'est pas parce que le ministre rembourse les kilomètres parcourus à titre privé que, pour autant, il peut disposer de ce véhicule à sa convenance. J'ai bien conscience que pour la famille pastorale qui ne dispose pas d'un véhicule personnel ce type de situation puisse être très contraignant voire difficilement acceptable. C'est ainsi et c'est pourquoi, il est nécessaire de trouver un dispositif qui permette de répondre à ces situations particulières. Le conseil national va se saisir de cette question et fera des propositions dans les meilleurs délais.

L'équipement télématique et téléphonique.

En la matière l'URSSAF retient que, pour qu'il n'y ait pas avantage en nature, deux lignes doivent être ouvertes, l'une au nom de l'Église : la

ligne professionnelle ; l'autre au nom du ministre : la ligne privée. Toute autre option est sujette à interprétation et peut, selon l'inspecteur missionné, ne pas être acceptée par l'URSSAF. Compte tenu des équipements qui se trouvent dans une majorité d'Églises locales aujourd'hui, et compte tenu des modes d'organisation des ministres, il est souhaitable que, pour une plus grande clarté et pour éviter toute ambiguïté, il soit retenu dans l'avenir l'option suivante : ADSL + informatique abonnement forfaitaire souscrit par le ministre au nom du ministre ; la ligne fixe ou le forfait du téléphone portable souscrit par l'Église au nom de l'Église. Dans le cadre des dépenses des consommables, il va de soi que le ministre sur présentation de factures puisse se faire rembourser les rames papier, les recharges d'encre, etc.

Sur tous ces points, une circulaire va être adressée aux Églises via les régions.

Cela dit, la somme totale supplémentaire que l'URSSAF demande en complément des sommes versées en 2005 et en 2006, est de 44 150 €.

La principale source de redressement est liée aux zones de revitalisation rurales. C'est la loi relative au développement des territoires ruraux qui, en 2005, a créé une exonération de cotisations patronales sur salaire (SS, FNAL et versement transport) au profit de certains organismes, habilités à recevoir des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, dès lors qu'ils ont leur siège social en zone de revitalisation rurale.

Cette exonération s'applique au salarié titulaire d'un contrat de travail de droit public ou privé, quelle que soit la durée du contrat de travail liant employé et employeur. Lors du contrôle, l'URSSAF a constaté qu'un certain nombre d'associations cultuelles étaient situées dans les zones de revitalisation rurale et pouvaient donc bénéficier des dispositions de la loi. Toutefois, précise l'URSSAF, lesdites associations ne peuvent pas appliquer les exonérations de charges au ministre du culte car celui-ci n'est pas titulaire d'un contrat de travail. Bien que, dans les différents échanges avec les inspectrices de l'URSSAF, nous ayons contesté cette lecture restrictive du texte de loi, la réintégration des exonérations obtenues en 2005 et 2006 a été maintenue par l'URSSAF. Mais, comme, par ailleurs, l'URSSAF a, au titre de la réduction loi Fillon, fait bénéficier l'ERF de réductions supplémentaires de charges sur le salaire des ministres dont le poste est situé en zone de revitalisation rurale, nous n'avons pas souhaité introduire un recours.

Nouvelle règle d'obtention de l'autorisation de recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux

Un décret du 11 mai 2007 a abrogé le décret du 13 juin 1966 modifié qui, jusque-là, définissait la procédure d'obtention de l'autorisation de recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux aux membres donateurs.

Le décret n° 2007–807 expose les nouvelles dispositions que toute association doit désormais mettre en pratique pour obtenir le renouvellement de l'autorisation de recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux aux membres donateurs.

Avec la promulgation de ce décret, ce n'est plus Monsieur le Préfet qui a en gestion ces demandes mais les directions des services fiscaux dont dépendent les associations cultuelles.

Or, depuis la promulgation dudit décret, il se trouve que nombre de directions de services fiscaux ne semblent pas informées du changement et ignorant tout de la nouvelle procédure, soit retournent le dossier à l'Église, soit le transmettent à la préfecture soupçonnant une erreur de l'envoyeur. Dans la plupart des cas l'administration préfectorale renvoie le dossier à l'Église se déclarant désormais incompétente pour le traiter.

Face à une telle situation que doit faire le trésorier ? Il doit renvoyer la demande de renouvellement aux services fiscaux dont dépend l'association avec un courrier joint qui explique la situation et, faisant mention au décret n° 2007-807, précise que la demande est bien du ressort de cette administration. L'envoi est à adresser sous la forme d'un courrier recommandé avec AR. Si, au terme d'un délai de 6 mois l'administration fiscale n'a pas réagi le dossier est accepté et l'autorisation accordée.

En outre, dans le dossier de demande d'autorisation, des trésoriers s'interrogent quant à l'information à transmettre à l'administration fiscale à propos des ministres qui siègent au sein des conseils tout en étant salarié de l'Église, ce que la loi réprouve. Pour aider les trésoriers à bien compléter cette rubrique, le service financier et immobilier préparera un modèle type de réponse que chaque Église pourra reprendre.

Pour conclure mon propos, je voudrais relire avec vous, dans l'évangile de Matthieu au chapitre 6 quelques versets qui peuvent être source de stimulation lorsque nous réfléchissons, en conseil, à la façon dont nous utilisons l'argent.

25 – 26 : Jésus s'adresse ainsi à ses disciples « c'est pourquoi je vous dis : ne vous faites pas de souci pour votre vie ni pour votre corps. Ne vous demandez pas : « qu'est-ce que nous allons manger ? Avec quoi est-ce que nous allons nous habiller ? Oui, votre vie est plus importante

que la nourriture et votre corps est plus important que les vêtements… Regardez les oiseaux. Ils ne sèment, ils ne moissonnent pas. Ils ne mettent pas de récoltes dans les greniers. Et votre Père qui est dans les cieux les nourrit ! Vous valez beaucoup plus que les oiseaux !

31 – 34 : Ne soyez pas inquiets en vous demandant : « qu'est ce que nous allons manger ? Qu'est ce que nous allons boire ? Avec quoi est-ce que nous allons nous habiller ? » En effet, les gens qui ne connaissent pas Dieu cherchent tout cela sans arrêt. Vous avez besoin de ces choses, et votre Père qui est dans les cieux le sait bien… Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et ce que Dieu demande. Il vous donnera tout le reste en plus.

Donc ne vous faites pas de souci pour demain. Demain se fera du souci pour lui-même. La fatigue d'aujourd'hui suffit pour aujourd'hui ! ».

Que nous soyons trésorier d'une Église locale, d'un conseil régional ou du conseil national, notre mission est la même. Cette mission n'est pas une mission de l'argent pour l'argent ; elle est une mission de l'Église au service de l'Église. Nous sommes investis de la même responsabilité gérer les ressources dont dispose notre Église « en bon père de famille » pour contribuer avec d'autres : conseillers presbytéraux, régionaux et nationaux à la pérennité de l'Église et permettre l'annonce de l'évangile ici et dans le monde. C'est pourquoi, nous sommes les garants de la bonne application des réglementations promulguées par les autorités de notre pays. Nous ne devons y déroger sous aucun prétexte, même si la tentation est parfois grande de s'y soustraire tant cette réglementation est parfois contraignante et requière des compétences que notre Église n'a pas toujours au sein d'un conseil. Nous faisons partie d'un même corps et c'est pourquoi, au niveau de la région ou de l'Union il se trouve des structures qui sont là pour compenser ces lacunes, donner un coup de main et apporter aide et conseil pour bien faire les choses. Notre devoir comme responsable de notre Église c'est de gérer nos associations méticuleusement sans reproche et dans la légalité. C'est pourquoi, j'encourage vivement les Églises locales qui seraient tentées de prendre un peu de liberté avec les règles et les recommandations à bien réfléchir aux conséquences de leurs décisions. Ce n'est pas rendre un bon témoignage que de prendre des dispositions pour contourner une règle qui dérange et ce n'est pas rendre un bon témoignage que de se faire pénaliser pour une mauvaise application de la loi.

Je voudrais préciser encore que l'argent, comme intermédiaire de l'échange, est un élément important de la vie de l'Église. Nous ne pouvons l'ignorer. En faire bon usage c'est quelque part rendre témoignage à Dieu ; c'est aussi être respectueux des donateurs qui parfois

font un grand effort pour maintenir leur don à l'Église alors qu'ils connaissent peut être le chômage, la maladie, tout autre accident de la vie.

Nous devons :

- avoir confiance et faire confiance,
- réfléchir sur ce qui peut être fait et sur ce qui ne peut pas être fait avec l'argent,
- préciser notre attitude et nous situer face à l'argent en sachant bien que l'argent est une bénédiction de Dieu et un don de Dieu pour que l'Église existe aujourd'hui, demain et pour les siècles des siècles.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel GAUBIAC

RAPPORT DU TRESORIER
DU CONSEIL NATIONAL

Ce dossier est composé d'un certain nombre de documents statutaires et légaux obligatoires :

- les bilans et comptes de résultat arrêtés au 31/12/07 ;
- le rapport écrit par le commissaire aux comptes nommé par le synode ;
- le budget de l'Union nationale (Titre A) réalisé au 31/12/07 ainsi que le projet de budget (Titre A 2008) avec les commentaires ;
- divers autres documents utiles pour vous permettre de mieux comprendre comment est gérée notre Église.
- les décisions financières qui seront soumises à votre approbation.

Ce dossier est volumineux et technique. Je m'en excuse. N'hésitez pas à me faire part de vos suggestions si vous pensez avoir une idée pour le rendre moins épais, plus lisible et plus simple à comprendre.

La conjoncture économique

Dans la perspective du synode et, en pensant à ce rapport, j'avais envisagé une introduction qui donne un aperçu de la situation économique de notre pays. A l'heure où j'écris ces quelques lignes, les chiffres, pour l'année 2007, sont encore trop partiels pour permettre une analyse suffisamment précise et objective de l'économie de la France en 2007.

Toutefois, les grandes tendances suivantes sont bien marquées :

- baisse du chômage,
- précarité grandissante,
- faible hausse des salaires et des retraites,
- stagnation, voire baisse du pouvoir d'achat pour une majorité de familles françaises.

En outre, à partir de l'été dernier, les turbulences liées à la crise des *subprimes (*crédits hypothécaires à haut risque) aux États-Unis d'Amérique, la hausse du coût de l'énergie et des produits de première nécessité, notamment, ont pour conséquences :

- une baisse importante des principaux indices boursiers sur les places financières du monde,
- quelques faillites,
- des bénéfices en forte diminution pour un grand nombre d'établissements financiers,
- une certaine défiance voire perte de confiance de l'opinion publique dans les dirigeants des grandes institutions économiques et politiques,
- une augmentation assez brutale du taux d'inflation dans la zone Euro en fin d'année 2007.

Et pour l'année 2008 les prévisions semblent indiquer que le taux d'inflation restera élevé et pourrait se situer autour de 2,8 %.

Dans un tel contexte, l'augmentation des ressources de l'Église qu'on espère de l'ordre de 1,2 %, pourrait être affectée ; la situation économique actuelle étant moins favorable pour l'épargne.

De ce fait, comme responsable de la politique financière de notre Église, je me dois d'être prudent dans les orientations et les décisions qui sont soumises pour accord au conseil national.

C'est pourquoi, le budget que j'ai préparé avec le concours du trésorier délégué et que le conseil national a accepté, est un budget en équilibre, bien que mon prédécesseur ait envisagé que, pour l'année 2008 et suivantes ce budget soit construit avec un déficit. Maintenir cette option ne serait actuellement pas cohérente avec l'environnement économique.

Il est donc nécessaire de se préparer à réaliser des économies budgétaires. Je n'irai pas jusqu'à dire que nous entrons dans un plan de rigueur mais nous devons, dès à présent, nous habituer à faire autant, si ce n'est plus, avec moins d'argent.

Cela suppose que nous devions engager, à un moment ou à un autre, une réflexion sur nos modes de fonctionnement, l'efficacité des moyens à disposition de notre Église et peut être même aux modes organisationnels en place. Cela passera sans doute par une remise à plat de certaines de nos procédures, de certaines de nos pratiques comme, par exemple, la création d'une base des données communes, une gestion des parcs autos mieux coordonnée, etc. Cela supposera encore que des habitudes dans le travail, des évolutions dans les savoirs-faire soient envisagées.

Le Titre A : budget pour 2008

RECETTES

Les contributions régionales constituent 97,4 % du total des recettes inscrites au budget. A la suite du vote des synodes régionaux de novembre 2007, celles-ci augmentent, en moyenne de 2,2 % par rapport au budget voté au synode de Sochaux. Et les propositions faites pour l'année prochaine par les présidents et trésoriers des conseils régionaux semblent indiquer que, compte tenu des premières indications données par les trésoriers des Églises locales, il conviendrait de retenir une augmentation moyenne du Titre A à 1,2 % pour l'année 2009, taux d'augmentation très en deçà du taux d'inflation prévisionnel 2008.

Ainsi, un budget équilibré est à construire avec des recettes qui augmentent peu et des charges qui sont à un niveau difficilement compressible compte tenu des engagements pris, des projets en cours, des souhaits de pourvoi des postes.

Des économies :

- l'édition des actes du synode,

- la publication de la revue « *Information-Evangélisation* ».

Les actes du synode :

Tous les ans pour l'impression et l'envoi des volumes des actes du synode aux Églises locales il en coûte à l'Union nationale la somme de 30 000 €. Il est tout à fait possible de réaliser une économie conséquente en modifiant notre mode d'impression et de diffusion en n'utilisant plus les services d'un imprimeur pour l'édition et le support papier devenant l'exception pour la diffusion. Dès cette année, nous envisageons d'utiliser le CD Rom comme support pour la diffusion des actes à toutes les Églises.

La revue « *Information-Evangélisation* »

Actuellement c'est le secrétariat général qui a en charge, la conception, la réalisation et la diffusion de la revue auprès des abonnés. Les abonnés sont gérés par une personne du secrétariat. Des contacts ont été pris avec Olivétan et un projet de convention a été préparé qui confie à l'avenir les responsabilités de fabrication, de diffusion et de gestion du fichier des abonnés à ce partenaire ; le secrétariat général conservant la charge de la conception de la revue. Ainsi, en confiant ces responsabilités à Olivétan, spécialiste dans le domaine de l'édition et disposant de compétences que l'Église n'a pas forcément, nous avons comme objectif de réduire significativement le coût de revient de cette revue dans les deux prochaines années.

DEPENSES

Avec un total de 5 802 960 € les dépenses inscrites au budget sont en augmentation de 0,3 % par rapport au budget voté au synode de Sochaux.

Le chapitre 1 : Actions communes est en diminution de 0,8 %.

A l'origine de cette baisse, notre contribution à la FPF qui a été diminuée de 31 144 €. Pourquoi ?

La contribution de l'ERF représentait 45,7 % (444 140 €) du total des recettes de la FPF en 2007, bien qu'en 1994, il ait été convenu que la contribution de l'ERF soit progressivement ramenée à 40 % des dites recettes et bien que cette résolution ait été confirmée en 2000. Avec l'élargissement des membres de la Fédération, il me semblait que les ressources à disposition de la FPF devaient augmenter significativement par la perception de contributions nouvelles et donc, que la quote-part de l'ERF puisse diminuer sans priver la FPF des moyens nécessaires à son action. Le conseil national souhaitant, par ailleurs, disposer de toute la latitude nécessaire en vue du maintien du pouvoir d'achat des ministres et des ministres retraités, nous avons demandé la fixation de notre contribution à 413 000 €. La commission financière et le conseil de la Fédération Protestante ont accepté de prendre en compte notre demande et de transmettre. L'Assemblée Générale de la Fédération Protestante a voté le budget de l'année 2008 avec ce montant de 413 000 €.

Pour l'avenir une enquête est en cours pour redéfinir à partir de l'année prochaine le montant de la contribution de chacun des membres de la FPF.

Le chapitre 2 : Dépenses mutualisées : en diminution de 1,39 %.

Dans ce chapitre figurent en particulier au titre 23, les sommes que l'ERF verse au fonds retraite. Cette somme est en augmentation de 4,1 %. En effet, s'agissant de la revalorisation des retraites des anciens ministres de l'Église, le conseil national, sur proposition de la commission des pensions, a arrêté, pour le montant minimum garanti, une augmentation de 3 % en moyenne annuelle, tenant compte du taux de revalorisation de 1,1 % retenu par la CNAV et de l'inflation en hausse. Il a, en outre, décidé de faire cette revalorisation en deux temps. Au 1er janvier 2008 + 1,8 % : le montant de la pension mensuelle brute a été porté à 1 528 €. Au 1er juillet, le conseil national aura à décider d'une nouvelle augmentation de 1,8 % pour porter le montant de la pension mensuelle brute à 1 555 €.

Le chapitre 3 : Vie de l'Union enregistre une augmentation de + 3,26%

Les coûts salariaux sont la cause essentielle de cette augmentation.

Nous sommes, en ce qui concerne la rémunération des ministres et la revalorisation du montant des retraites, dans une situation que nous n'avions pas connue depuis plusieurs années. En effet, en matière de rémunération des ministres et de revalorisation des retraites, l'Église réformée de France a pour priorité, depuis longtemps déjà, le maintien du pouvoir d'achat des ayants droit. Au synode national de Sochaux, nous basant sur une inflation à 1,8 % pour l'année 2007, nous avons fait voter une augmentation du Traitement Brut Mensuel de Base (TBMB) de 1,8 % pour l'exercice 2008. Or, le taux d'inflation constaté pour l'année 2007 a été de 2,6 % soit un écart de 0,8 % par rapport aux prévisions et, le taux d'inflation pour cette année serait, selon l'avis des économistes, de l'ordre de 2,8 %.

En conséquence, le projet de budget, pour l'année 2008, a donc été construit sur ces bases. C'est pourquoi, alors que les chapitres 1 et 2 sont en diminution, le chapitre 3 connaît une augmentation de 3,26 %. Pour ce faire, le Traitement Brut Mensuel de Base (TBMB) a été revalorisé de 1,5 % le 1er janvier 2008 pour rattraper en partie l'écart entre la revalorisation de ce Traitement Brut Mensuel de Base (TBMB) en 2007 et le taux d'inflation constaté au 31/12/2007. Le traitement mensuel brut du ministre a été ainsi porté à 1 006 €. Par ailleurs, il est retenu le principe de modifier à nouveau ledit traitement brut mensuel de base pour le porter à 1 021 € le 1er juillet prochain. Si le synode suit le conseil national dans la décision qu'il soumettra au vote, au total, l'augmentation du Traitement Brut Mensuel de Base (TBMB) pour l'année 2008 sera de 2,81 %. Ce supplément de dépenses sera compensé :

- pour partie par la réduction des charges sur les bas salaires dont bénéficie notre Église, réduction plus importante depuis le 1er juillet dernier, compte tenu de la mise en place d'un nouveau mode de calcul,
- pour partie par une diminution des dépenses de l'Union,
- pour partie par un moindre pourvoi des postes de ministres.

Ainsi, le budget qui vous est présenté est juste en équilibre après la dotation de 218 925 € à la réserve générale. Cette dotation correspond, en fait, à l'effort que l'ERF s'est engagée à faire en faveur des retraites, en dotant annuellement le fonds de réserve d'une somme qui doit se situer dans une fourchette de 220 000 à 240 000 €. Dans l'avenir, si nous ne pouvons maintenir l'équilibre budgétaire, il conviendra de s'interroger sur le maintien de cette dotation.

A propos du Titre 35 bis : Animation-Formation

Il convient de préciser un certain nombre de données qui ont servi dans l'élaboration de cette partie de budget de l'Union nationale.

1 – changement dans la présentation des comptes

A la suite des synodes de Paris (2006) et de Sochaux (2007), aux coordinations nationales Témoigner-Servir et Edifier-Former ont été substituées la Coordination Interrégionale Pour l'Evangélisation et le Pôle National Formation. De plus, une équipe nationale pour l'animation a été constituée sous la responsabilité du secrétaire général.

Cette réforme dans nos structures devait se traduire dans la présentation de nos comptes. Une esquisse a été faite par le trésorier du conseil national il y a un an à Sochaux (voir le rapport oral de L. Krähenbühl).

Avant cette année, les dépenses engagées par les coordinations nationales mais aussi par les chargés de mission à l'international, à Internet, par le service Théovie, pour la formation des proposants et des ministres étaient inscrites aux lignes budgétaires suivantes :

Chapitre 1

141 : CPLR : formation permanente des ministres,

Chapitre 3

325 : Relations Internationales : chargé de mission,

327 : Internet et communication : chargé de mission,

351 : Edifier/Témoigner,

352 : Catéchèse dotation complémentaire,

353 : Formation des proposants,

37 : Théovie – SCE dotation.

Désormais, ces différentes lignes budgétaires sont supprimées et les sommes correspondantes sont inscrites sur de nouvelles lignes budgétaires du titre 35 bis du Chapitre 3 du budget.

A titre d'exemple, l'annexe 1 du rapport de gestion, qui a été ajoutée cette année, illustre ces changements de présentation des comptes pour l'année 2006, sans modifier le total des dépenses.

En conclusion, ce titre 35 bis regroupe ainsi toutes les dépenses prises en charge par l'Union nationale qui concernent l'animation et la

formation des membres laïcs des Églises locales, des ministres et des jeunes.

2 – un budget qui marque la volonté du conseil national : développer la formation et l'animation dans l'Église, réaliser des économies

A 638 000 €, le montant des dépenses liées à l'animation et la formation est du même niveau que les montants des dépenses inscrites au budget 2007.

Avec ce budget, le conseil national maintient l'objectif de compléter les actions d'animation et de formation en place. Il est, par ailleurs, intéressé à rationaliser et mieux organiser l'existant pour dégager des moyens financiers pour de nouvelles actions.

Ainsi, concernant la région Est, le conseil national, retenant certaines des conclusions de la mission confiée à Corinne AKLI et, en accord avec le conseil régional, a décidé de nommer deux chargés de mission. Ils auront pour tâche le développement d'actions qui doivent contribuer :

- à la croissance de notre Église dans cette région,
- à son ancrage spirituel,
- au rayonnement de l'Église en général dans notre société.

Ce projet, est ambitieux. Pour l'heure, son financement est rendu possible grâce au soutien de la Fondation en faveur des institutions protestantes européennes ; Fondation dont le capital est, en particulier, alimenté par un généreux donateur.

Cela dit, une baisse des dépenses est également actée, due essentiellement :

- à Théovie, service qui apparaît dans les dépenses 2007 à hauteur de 100 862 €. Sans préjuger des décisions qui seront prises par le synode de Toulouse, pour l'heure, la somme de 70 000 € a été retenue dans le projet de budget pour l'année 2008 ;
- au budget alloué au fonctionnement des équipes d'animation avec une meilleure coordination, un meilleur suivi par l'équipe nationale d'animation.

En conclusion

Au terme de ce rapport, je voudrais dire toute ma reconnaissance et mes remerciements aux trésoriers des Églises locales, aux présidents et trésoriers des régions, aux équipes en charge de l'animation financière, aux différents groupes de travail qui aident le trésorier du conseil national

dans sa mission. Grâce à tous, les responsabilités partagées sont plus faciles à assumer. Il est aussi plus motivant de savoir que, tous ensemble, nous formons une équipe qui agit avec un objectif : encourager les fidèles à donner à l'Église l'argent suffisant pour lui permettre de diffuser à nos contemporains le message d'espérance qui habite en chacun d'entre nous.

Daniel GAUBIAC

ADMINISTRATION LEGALE DES BIENS

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION

Conformément aux dispositions particulières édictées pour les seules associations cultuelles régies par la loi du 9 décembre 1905 (art. 19, 3ème alinéa), le synode national doit approuver « les actes de gestion financière et d'administration légale des biens pour l'année 2007 », qui sont présentés ci-après :

LEGS ACCEPTÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL en 2007 :

Mme Marta LAINE		1 515 091 €

ACQUISITIONS en 2007 :

SARTROUVILLE (78500) 85, rue du Pecq	*pavillon*	515 000 €
CHANOS-CURSON (26600) Lieu dit « BEDAD »	*pavillon*	265 000 €

DECISIONS D'ALIENATIONS en 2007 :

ST ETIENNE (42000) 8, Place Painlevé	*bâtiments*	322 000 €
MONTPELLIER (34000) Impasse Beaupré	*appartement*	278 000 €
BREM/MER (85470)	*Parcelles*	3 116 €
SEVRES (92310) 25, Av. de l'Europe	*appartement*	500 000 €
TAMARIS (30100) 5, rue A. Comte	*appartement*	140 000 €
AUBAGNE (13400) 9, Av. Joseph Fallen	*appartement*	130 000 €
MARSEILLE (13000) 36, rue de Tilsit	*appartement*	195 000 €
PAU – Théâtre de Saragosse 17, Av. de Saragosse	*bâtiments*	380 000 €

Annexe 1.1

TITRE A – COMPTES 2006 RECLASSÉS

Les comptes de l'exercice 2006 sont diffusés à titre d'information, afin de faciliter les comparaisons avec les exercices suivants. Les délégués pourront également se reporter au rapport oral du trésorier du Conseil national au Synode national de Sochaux 2008. *(Actes* SN 2008, pp185-202)

TITRE A - DEPENSES

Chapitre 1 **ACTIONS COMMUNES**	**Comptes 2006 présentés au SN 2007**	**Reclas-ement**	**Comptes 2006 reclassés pour SN 2008**
11 Institut Protestant de Théologie (dotation globale)			
TOTAL 11	**1 020 215**		**1 020 215**
12 Fédération protest ante de France			
TOTAL 12	**443 646**		**443 646**
13 Service Protestant de Mission-Défap			
TOTAL 13	**1 398**		**1 398**
14 CPLR			
141 Formation permanente des ministres	51 269		
142 Contribution CPLR	25 000	35 bis -	25 000
TOTAL 14	**76 269**	**-51 269**	**25 000**
15 Cotisations			
TOTAL 15	**16 666**		**16 666**
16 Actions à l'étranger			
TOTAL 16	**63 988**		**63 988**
TOTAL CHAPITRE I	**1 622 182**	**-51 269**	**1 570 913**

TITRE A - DEPENSES

Chapitre 2 DEPENSES MUTUALISEES	Comptes 2006 présentés au SN 2007	Reclassement	Comptes 2006 reclassés pour SN 2008
22 Dep. Complément, pour les ministres			
TOTAL 22	372 992		372 992
23 Ministres retraités			
TOTAL 23	1 158 175		1 158 175
24 Solidarité et reclassement (FOSOREC)	75 366		75 366
25 Assurance respons. civile de l'UN et des AC, ainsi que des bénévoles, protection juridique	13 453		13 453
TOTAL CHAPITRE II	**1 619 987**		**1 619 987**

TITRE A - DEPENSES

Chapitre 3 VIE DE L'UNION	Comptes 2006 présentés au SN 2007	Reclassement	Comptes 2006 reclassés pour SN 2008
31 Synode national			
TOTAL 31	**85 353**		**85 353**
32 Conseil national			
321 Président, secrétaire général, sessions	125 814		125 814
322 Conférence des Présidents de C.R	14 495		14 495
323 Commissions permanentes	26 361		26 361
324 Groupes de travail	26 708		26 708
325 Relations internationales : chargé de mission	53 470	35bis	
326 Dotation au Fonds de publication / SCE	30 000		30 000
327 Internet et communication : chargé de mission	8 523	35bis	
328 Édition Olivetan : chargé de mission	35 081	35bis	
TOTAL 32	**320 451**	**-97 074**	**223 377**

33 Commission des Ministères Président, sessions	**67 020**		**67 020**
34 Logements de fonction	**54 794**	**-15 000**	**39 794**
35 Dotation Coordinations			
351 Edifier / Témoigner	234 467	35bis	
352 Dotation compl. Catéchèse	54 000	35bis	
TOTAL 35	**288 467**	**-288 467**	
35 bis Animation - Formation			
351b Transfert autres lignes 351+352		288 467	
141+34		66 269	
325+327+328+37		109 069	
352b Jeunesse		83722	
353b Formation proposanats		19262	
TOTAL 35bis		**566 789**	**566 789**
36 Services (voir annexe pour détails)	**1 126 715**		**1 126 715**
37 Théovie-SCE dotation	**11 995**	**-11 995**	
TOTAL CHAPITRE III	**1 954 795**	**154 253**	**2 109 048**

EXERCICE 2006 - TITRE A

RECAPITULATION DES DEPENSES

	Comptes 2006 présentés	**Reclas-sement**	**Comptes 2006 reclassés**
Chapitre 1 Actions communes	1 622 182	-51 269	1 570 913
%	*29.55*		*28.09*
Chapitre 2 Dépenses mutualisées	1 619 987		1 619 987
%	*29.51*		*28.97*
Chapitre 3 Vie de l'Union	1 954 795	154 253	2 109 048
%	*35.61*		*37.72*
SOUS/TOTAL DEPENSES	**5 196 964**	**102 984**	**5 299 948**
Solidarité Région Nord-Normandie	71 644		71 644 220
Dotation réserve générale	220 438		220 438
TOTAL DEPENSES 100,00%	**5 489 046**	**102 984**	**5 592 030**

Annese 2.2

PERSPECTIVES DE MODIFICATIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES AIDES DE L'ERF POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2008

Les informations qui suivent concernent les étudiants en théologie de 4ème et 5ème année des facultés de théologie de Paris et de Montpellier.

Une commission des aides aux étudiants a pour tâche d'attribuer aux étudiants de 4ème et 5ème année, des bourses d'études et des aides aux étudiants agréés par la commission des ministères et qui demandent à bénéficier d'une aide financière.

Le règlement qui précise actuellement les conditions de ce soutien matériel est un document validé par le conseil national de mars 2003. Il figure en annexe du rapport de gestion financière et immobilière du conseil national (Actes du Synode, Bordeaux, pp. 274 ss). Ce règlement était adapté pour les étudiants du cycle de Maîtrise et de DESS. Un nouveau règlement est en cours de rédaction.

Depuis 2003, un double changement de perspective est intervenu.

1 - D'une part les modifications liées à la mise en place d'un cycle de « Master », soit deux années qui, après la licence, conduisent à l'obtention de la « Maîtrise ».

L'Institut protestant de théologie a précisé le cadre de ce Master : un « Master I », tronc commun pour les étudiants titulaires de la licence, et un « Master II » qui se décompose en « Master Recherche » et « Master professionnel ».

La commission des aides aux étudiants n'est pas concernée par le Master Recherche, mais par le Master I (si une visée ministérielle se dessine) et le « Master Pro ». Le Master Professionnel comporte deux stages, de septembre à janvier et de février à juin, intégrés dans le cursus d'étude, généralement en paroisse, amenant l'étudiant à habiter à proximité du lieu de stage.

Un vœu (Décision 24 du Synode de Paris 2006) demande aux instances régionales et nationales de l'ERF d'élargir les possibilités de stage, trop souvent limitées aux seules paroisses ayant des facilités.

2 - D'autre part les changements nécessités par le cadre légal. D'abord l'article 9 de la loi 2006/396 du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances,

complété par les décrets dont celui 2008/96 du 31/01/08 relatif à la gratification des stagiaires.

L'article 9 de la loi n° 2006-396 sur l'égalité des chances vise les stagiaires effectuant un stage, de formation ou de complément de formation professionnelle, intégré dans le cursus pédagogique, ne faisant pas l'objet d'un contrat de travail et n'entrant pas dans le cadre de la formation professionnelle continue.

La gratification est obligatoire pour les stages de plus de 3 mois (art 9 de la loi). La durée de stage s'apprécie compte tenu de la convention de stage et des éventuels avenants qui ont pour effet de prolonger le stage. Le montant est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou à défaut par décret.

Ladite gratification :

- est due au stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.
- est due à compter du premier jour du premier mois de stage.
- est versée mensuellement au stagiaire (en cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage, le montant est proratisé en fonction de la durée de stage effectuée).

Conséquences

La commission des Aides aux étudiants se voit donc dans l'obligation de mettre en œuvre ces lois et décrets. L'aide aux étudiants comportera désormais les éléments suivants :

- l'attribution de la gratification aux stagiaires Master-Pro agréés par la commission des ministères.
- des aides et secours selon les orientations des synodes et adaptés aux cas particuliers.
- des aides ponctuelles, sur justificatifs ou forfaits (voyage et hébergement pour les sessions de reprise en faculté, frais de déplacement entre logement et lieu du stage, et autres aides).

Et pour les Master 1ère année, agréés par la CDM l'octroi éventuel d'une bourse sur demande de l'intéressé, et qui serait accordée selon des critères sociaux.

Les incidences financières sur le budget « A » de l'Union

Dans le document préparatoire 2.3 du dossier financier et immobilier

au Synode de Toulouse, les détails des dépenses sont donnés, En aides locatives, inscriptions, bourses, frais de déplacement, aides diverses,... les charges, (ligne 211, Chap. 1, Actions communes, budget A.) sont de 65 656 € pour l'année 2007. Le budget prévisionnel pour 2007 était de 80 000 €.

Pour mémoire, les charges de la ligne 211 étaient de 82 496 € en 2006 Une diminution du nombre d'étudiants explique la baisse des dépenses entre 2006 et 2007.

Le budget 2008 prévoit 75 000 € en dépenses.

La gratification pour les stages de plus de six mois.

Tous les stages sont soumis au même régime d'assujettissement qu'ils soient ou non obligatoires.

Cette gratification prévue par le décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 est fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale (soit 398,13 euros par mois pour un stage à temps plein). On notera que cette somme correspond au montant jusqu'auquel l'entreprise ne paye pas de cotisations sociales.

Cette exonération est définie de même en application de l'article L. 241-3 et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré (soit 398,13 € mensuels pour 35 h hebdomadaires. Si un stagiaire travaille à mi-temps, l'exonération sera de 398,13 € x 1/2).

Les conséquences sur la ligne 211 du budget A, en seront l'attribution d'une gratification aux étudiants « Master Pro » de septembre 2008 à juin 2009. Soit 4 mois de gratification sur l'année 2008, multipliés par le nombre d'étudiants Master Pro, nombre qui n'est pas encore connu avec précision mais qui ne devrait pas être supérieur au nombre de « Master-Pro » de l'année 2007-2008.

Dans la mesure où les stages équivalent à un mi-temps pour l'étudiant en Master-Pro, l'autre mi-temps étant occupé par un travail universitaire personnel, des reprises de stages en session commune et la rédaction du mémoire, cette gratification serait, pendant 10 mois, la moitié de la somme ci-dessus.

Cette gratification, en partie, viendra en déduction des bourses généralement attribuées sur critères sociaux, à la demande des étudiants. Au moment du Synode de Toulouse, ce nombre de bourses n'est pas encore connu.

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2007

BILAN au 31 DECEMBRE 2007

COMPTE DE RESULTAT
du 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 2007

ANNEXES

2.1

BILAN 2007

ACTIF	EXERCICE 2007			EXERCICE 2006
	Brut	Amort. et prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement	364 222	60 928	303 295	100 871
Logiciels	483 169	373 550	109 619	154 056
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	960 505		960 505	861 275
Terrains mis à disposition	7 365 120		7 365 120	7 470 060
Constructions	2 910 942	432 863	2 478 079	2 142 221
Constructions mises à disposition	29 277 472		29 277 472	29 880 240
Agencements des constructions	1 348 488	308 128	1 040 360	792 136
Autres immobilisations corporelles	511 602	293 475	218 128	178 496
Immobilisations en cours	70 222		70 222	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations OIKOCREDIT	103 651		103 651	102 059
Participations ACIRP - ERF	76 225		76 225	76 225
Prêts aux Associations Cultuelles et autres organismes	12 063		12 063	19 686
Cautions pour loyers	8 091		8 091	9 091
TOTAL I	**43 491 773**	**1 468 944**	**42 022 829**	**41 786 416**
ACTIF CIRCULANT				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	10 212		10 212	5 629
CREANCE				
Liaisons financières Régions : Contribution	108 177		108 177	130 315
Autres	104 444		104 444	106 274
Liaisons financières A.C : Ministres	770 241		770 241	849 470
Laïcs				
Autres créances : Divers (avance sur frais, produits à recevoir..)	517 138		517 138	1 121 209
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 619 060		10 619 060	10 343 068
DISPONIBILITES : banques et caisse	1 808 041		1 808 041	593 270
TOTAL II	**13 937 313**	**0**	**13 937 313**	**13 149 235**
COMPTE DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (entretiens divers, téléphone, loyers etc…)	146 998		146 998	117 485
TOTAL III	**146 998**		**146 998**	**117 485**
CHARGES A REPART. SUR PLUSIEURS EXERCICES				
TOTAL IV	**0**		**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**57 576 084**	**1 468 944**	**56 107 140**	**55 053 136**

BILAN 2007

PASSIF	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
CAPITAUX PROPRES		
FONDS STATUTAIRE		
Patrimoine intégré	990 197	1 067 532
Patrimoine intégré (2006)	35 771 800	37 170 300
Legs et donation	1 143 800	
S/TOTAL	37 905 797	38 237 832
RESERVES :		
Réserves statutaires ou contractuelles	11 392 724	10 930 018
Autres réserves	2 208 218	2 012 792
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)	1 120 439	658 131
TOTAL I	**52 627 178**	**51 838 773**
PROVISION RISQUE CHARGE		
PROVISIONS POUR RISQUES	451 958	367 391
PROVISIONS POUR CHARGES	411 121	327 586
TOTAL II	**863 079**	**694 977**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes diverses	3 720	3 720
Dépôt Région CAR	888 785	864 905
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN COURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 874	98 533
Dettes fiscales et sociales		
. ANEP	414 503	405 468
. URSSAF	455 005	455 080
. Autres	179 537	157 145
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
. Liaisons financières Régions		
. Liaisons financières A.C.	3 427	845
. Autres (convention décès, et créditeurs divers)	579 033	533 691
TOTAL III	**2 616 884**	**2 519 386**
COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL IV	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**56 107 140**	**55 053 136**

2.1

COMPTE DE RESULTAT 2007

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Reprises sur provisions et transfert de charges	534 095	475 374
Loyers	136 905	78 411
Contributions des Régions	5 533 934	5 483 712
Autres Contributions	68 425	75 000
Quote-part des apports Presbytères	77 335	63 509
Divers produits de gestion	7 147	31 832
Participations pensions	98 140	116 334
TOTAL I	**6 455 981**	**6 324 173**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais généraux de gestion (électricité, loyers, assurances, frais de déplacement, d'affranchissements, de téléphone, etc..)	1 100 121	1 181 839
Impôts, taxes et versements assimilés	209 952	174 504
Salaires et traitements	1 290 673	1 229 270
Charges sociales	568 559	628 660
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
. Sur créances : dotations pour dépréciations		
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements	279 422	209 940
. Pour risques et charges : dotations aux provisions	117 662	148 089
Autres charges		
. Pensions	1 144 016	1 169 436
. Bourses aides locatives	36 936	57 141
. Subventions IPT, FPF, etc…	851 063	845 524
. Indemnités et allocations ministres	171 185	215 042
. Cotisations (CPLR ,RCF, OPL,etc,,,)	238 406	194 468
. Charges diverses de gestion	227.19	2 414
TOTAL II	**6 008 221**	**6 056 328**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**447 760**	**267 845**

2.1

COMPTE DE RESULTAT 2007

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 890	2 627
Autres intérêts et produits assimilés	14 016	17 916
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placements	44 349	26 503
TOTAL III	**61 254**	**47 046**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de changes		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement		
Participation produits financiers		
TOTAL IV	**0**	**0**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**61 254**	**47 046**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**509 014**	**314 891**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion (dons, legs, subventions)	312 165	448 739
Sur opérations en capital	1 048 000	342 871
Reprise sur provision	71 677	
TOTAL V	**1 431 842**	**791 610**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	208 275	378 216
Sur opérations en capital	503 227	14 910
Dotations aux amortissements et aux provisions	84 567	49 244
TOTAL VI	**796 069**	**442 370**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**635 772**	**349 240**
IMPOTS SUR LES SOCIETES (VII)	**24 348**	**6 000**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**7 949 077**	**7 162 829**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**6 828 638**	**6 504 698**
RESULTAT	**1 120 439**	**658 131**

2.1

ANNEXE
2007

INFORMATIONS	Fournies	Non fournies
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	**X**	
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	**X**	
3 NOTES SUR LE BILAN :		
3.1 Immobilisations et amortissements	**X**	
3.2 Provisions	**X**	
3.3 Eléments fongibles de l'actif circulant	**X**	
3.4 Comptes de régularisation	**X**	
3.5 Créances et dettes	**X**	
3.6 Charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance	**X**	
3.7 Engagements et sûretés consentis	**X**	
3.8 Variation des fonds associatifs et des réserves	**X**	
3.9 Valorisation des contributions volontaires		**X**
3.10 Fonds dédiés		
4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :	**X**	
4.*1 Analyse des produits et des ressources*	**X**	
4.2 Produits et charges exceptionnels		
5 AUTRES INFORMATIONS :	**X**	
5.1 Legs et donations en cours	**X**	
5.2 Libéralités reversées		

Seules sont exprimées les informations significatives

ANNEXE (suite)
2007

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2007
dont le total est de : **56 107 140 €**

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de : **1 120 439 €**

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil national, après avis de la commission nationale des finances.

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs de l'exercice 2007 sont les suivants :

1.1 PATRIMOINE IMMOBILIER

1.1.1 En respect de la décision du Conseil national en date des 2-3 décembre 2006, les biens immobiliers dont l'UNAC-ERF est propriétaire, mis à disposition des associations cultuelles ou associations liées, ont été valorisés dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 pour un montant de **37 170 300 €**

La contrepartie de la valeur des biens inscrits à l'actif du bilan au chapitre des « Immobilisations corporelles » a été constatée dans les fonds associatifs, au passif du bilan, sous le titre « Valeur du patrimoine intégré ». Cette modification d'évaluation n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2006.

Des analyses complémentaires du fichier immobilier menées en 2007 ont mis en évidence des ajustements techniques se traduisant par une diminution de la valorisation du patrimoine intégré de **- 1 398 500 €**

portant ce dernier au 31 décembre 2007, après correction, à **35 771 800 €**

L'impact de cet ajustement a été directement comptabilisé en diminution du fonds associatif en respect du

2.1

principe de permanence des méthodes. Il n'a en conséquence pas d'incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2007.

1.1.2 Des aliénations (4 biens) et acquisitions (2 biens) sont intervenues sur l'exercice conformément aux décisions du Conseil national pour des montants respectifs de : **1 048 000 €**

et : **771 320 €**

1.2 LIBERALITES

En conséquence de la décision d'acceptation prise par le Conseil national le 17 mai 2007, l'UNAC-ERF a été gratifiée en qualité de légataire universelle d'une libéralité composée de biens immobiliers (8 appartements) valorisés à l'acte pour la somme de **1 143 800 €**

et de liquidités évaluées à **405 536 €**

Aux termes de cet acte, le legs universel comporte :

- une clause d'affectation au logement des étudiants de l'Institut Protestant de Théologie et des serviteurs de l'Eglise réformée de France,
- un legs particulier à l'Eglise réformée d'Auteuil de 383 765 € dont la délivrance est intervenue le 24 octobre 2007.

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Les états financiers et informations présentés concernent les comptes 2007 relevant de la seule compétence du Conseil national, à l'exclusion de ceux relevant de la compétence des conseils régionaux.

Ils sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la réglementation comptable (C.R.C.) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, en intégrant la particularité suivante liée aux statuts de l'Union nationale, d'une part, à la décision d'intégration patrimoniale des biens immobiliers mis à disposition signalée au § 1 d'autre part.

En conséquence, la valorisation du patrimoine immobilier, propriété de l'UNAC-ERF, concerne:

- les biens gérés directement par le siège, à savoir les logements des ministres inscrits au Titre A.

- depuis 2006, les biens immobiliers, propriétés de l'UNAC-ERF, mis à disposition des associations cultuelles ou organismes liés.

2.2. L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3 relatives aux immeubles intégrés en 2006.

2.3. Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Concernant la permanence des méthodes comptables, il est signalé que les méthodes applicables à l'évaluation et à la présentation des actifs ont été modifiées en 2006.

Il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles applicables aux ensembles immobiliers portant sur :

- La méthode d'amortissement par composants,
- La prise en compte de la valeur résiduelle pour la détermination de la base d'amortissement.

Dans ce cadre, les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

<u>- Ensembles immobiliers gérés directement par le Siège.</u>
Ils sont évalués comme suit :

- Terrains : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Constructions : valeur portée à l'acte ou 80% de la valeur globale de l'ensemble immobilier.

Pour la comptabilisation des constructions les règles suivantes sont retenues :

- Ventilation de la construction en trois composants identifiés,
- Définition d'un plan d'amortissement adapté à cha-que composant,
- Détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant, à partir de la durée d'utilité.

Il n'est pas tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers et une dotation aux amortissements est pratiquée sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers.

La nature des composants, les durées d'utilité et les critères de valorisation des composants sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau des composants

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Ensembles immobiliers mis à disposition

Ils sont comptabilisés selon les critères généraux suivants :

- Terrains : 20% du montant déclaré lors de l'opération de revalorisation de 2001 ou selon la valeur portée à l'acte lorsque ce dernier est postérieur à 2001.
- Constructions : 80% du même montant déclaré ou porté à l'acte.

Il est précisé que cette valeur est assimilée dans son intégralité à la valorisation du composant « structures et assimilés » dans la mesure où les gros travaux immobilisables relevant des composants « Façade/ Etanchéité/Toiture » et « Installations Générales Techniques » sont par nature exécutés, financés et comptabilisés par l'occupant.

Il est par ailleurs tenu compte de la valeur résiduelle des actifs immobiliers mis à disposition (Terrains et Structures). De ce fait il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés.

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE					
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Acquisitions Legs	Diminutions Régularisation d'actif intégré	Diminutions Cessions Rebuts	Valeur brute à la clôture de l'exercice
1. Immobilisations incorporelles					
.Frais de développement	105 965	258 257			364 222
.Logiciels	467 869	15 300			483 169
Total 1	*573 834*	*273 557*			*847 391*
2. Immobilisations corporelles					
. Terrains	861 275	154 264		55 034	960 505
. Terrains mis à disposition	7 470 060	228 760	279 700	54 000	7 365 120
. Constructions	2 589 182	497 869		176 109	2 910 942
. Constructions mise à disposition	29 880 240	732 032	1 118 800	216 000	29 277 472
. Agencements des constructions	1 057 351	358 636		67 499	1 348 488
. Autres immobilisations corporelles	417 065	109 286		14 749	511 602
. Immobilisations en cours		70 222			70 222
Total 2	*42 275 172*	*2 151 069*	*1 398 500*	583 391	*42 444 351*
3. Immobilisations financières	207 061	1 592		8 623	200 030
Total 3	*207 061*	*1 592*		*8 623*	*200 030*
TOTAL GENERAL 1-2-3	**43 056 070**	**2 426 218**	**1 398 500**	**592 014**	**43 491 773**

ETATS DES AMORTISSEMENTS				
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentation Dotations de l'exercice	Diminutions Rebuts ou cessions de l'exercice	Amortissements à la clôture de l'exercice
1. Immobilisations incorporelles				
. Frais de développement	5 094	55 833		60 928
. Logiciels	313 813	59 737		373 550
Total 1	*318 907*	*115 571*		*434 478*
2 . Immobilisations corporelles				
. Constructions	446 962	36 275	50 374	432 863
. Agencements et Installations	265 215	59 117	16 204	308 128
. Autres immobilisations corporelles	238 570	68 459	13 553	293 476
Total 2	*950 747*	*163 851*	*80 131*	*1 034 467*
TOTAL GENERAL 1-2	**1 269 654**	**279 422**	**80 131**	**1 468 945**

- Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont enregistrées au prix d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les ensembles immobiliers transférés par les Régions au siège sont enregistrés à la valeur comptable des biens (en valeur brute et amortissements cumulés) figurant dans la comptabilité de l'établissement d'origine à la date du transfert.

Les ensembles immobiliers mis à disposition ont été intégrés à la clôture de l'exercice à la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus en 2001 ou au prix « à l'acte » lorsque celui-ci est postérieur à 2001.

- La variation de l'actif immobilisé, en valeur brute, correspond pour l'essentiel aux mouvements suivants :

En augmentation :

- Constatation des dépenses liées à la poursuite des développements informatiques (Gestion électronique de documents, création du portail Web, gestion des ministres et des retraites, restructuration du réseau informatique) pour un montant de **258 257 €**
- Acquisition de deux biens immobiliers au prix d'achat cumulé de **771 320 €**
- Enregistrement des bien immobiliers, objets de la dévolution du legs universel, pour leur valeur portée à l'acte de **1 143 800 €**

En diminution :

- Cession de quatre biens immobiliers comptabilisée pour une valeur brute cumulée de **559 387 €**
- Incidence de l'ajustement technique de valorisation du patrimoine intégré au 31 décembre 2006 soit, **1 398 500 €**
- Les amortissements de l'exercice sont calculés suivant le mode linéaire aux taux suivants :

Immobilisations concernées	Taux
• Développements	20% et 33,33%
• Logiciels	20% et 33,33%
• Constructions (composant structure et assimilés).	2% (à l'exception des constructions hors Titre A qui ne sont pas amorties)
• Composants Façade, étanchéité, toiture	6,67%
• Composants Installations générales techniques	5%
• Agencements et installations	10%
• Matériel de bureau et informatique	20% et 33,33%
• Mobilier de bureau	10%
• Matériel divers	20%

3.2. PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS				
PROVISIONS	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
1. Provisions pour risques et charges	694 977	202 229	34 127	863 079
2. Provisions pour dépréciation sur créances	71 677		71 677	
TOTAL	**766 654**	**202 229**	**105 804**	**863 079**

Des provisions sont constituées pour faire face aux risques identifiés par le Conseil national.

Les provisions pour risques et charges comprennent à hauteur de **451 959 €**

La provision constituée dans le cadre de l'engagement de financement pris par l'UNAC-ERF à l'égard du projet immobilier de la Faculté de Paris de l'Institut Protestant de Théologie et des modalités d'application du plan couvrant la période 2002 à 2007. Une dotation complémentaire de 40 417 € a été enregistrée sur l'exercice 2007.

2.1

Une provision a été constituée dans le cadre d'un contrôle de l'URSSAF de Paris concernant les années 2005-2006 (siège et Régions) pour un montant en principal de **44 150 €**

La dépréciation intégrale de contributions au Titre A de l'année 2003 non réglées par la Région Cévennes Languedoc Roussillon a été reprise au compte de résultat à la suite d'un règlement intervenu sur l'exercice 2007.

3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

En respect des prescriptions comptables, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- L'évolution et les montants gérés par gestionnaire sont présentés ci-dessous :

EVOLUTION DU PORTEFEUILLE						
GESTIONNAIRE	31/12/2006			31/12/2007		
	Valeur Brute	Provision pour Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Brute	Provision pour Dépréciation	Valeur Nette
2. C.A. INDOSUEZ	9 587 535		9 587 535	9 811 117		9 811 117
4. BANK B.K.D.	730 976		730 976	783 386		783 386
5. AUTRES	24 557		24 557	24 557		24 557
TOTAL	**10 343 068**		**10 343 068**	**10 619 060**		**10 619 060**

Le portefeuille au 31 décembre 2007 est constitué à hauteur de : **9 644 236 €**

par des parts de fonds commun de placement SOLIPRO (Solidarité Protestante)

La plus-value latente du portefeuille non-comptabilisée s'établit à **2 147 276 €**

3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent :

- des charges constatées d'avance à caractère courant cumulant à **146 998 €**

2.1

3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES

RUBRIQUES	Montant brut	Dont Sur Régions	Dont Sur Autres	Dont A moins d'un an	Dont A plus d'un an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
- Créances sur participation	179 876		179 876		179 876
- Prêts divers	12 063		12 063	7 623	4 440
- Cautions	8 091		8 091	2 134	5 957
2. Actif circulant					
- Créances sur Régions	982 862	982 862		922 178	60 684
- Créances sur associations cultuelles	34 022		34 022	34 022	
- Autres créances	483 116		483 116	483 116	
- Charges constatées d'avance	146 998		146 998	146 998	
TOTAL	**1 847 028**	**982 862**	**864 166**	**1 596 071**	**250 957**
DETTES					
1. Emprunts et dettes financières	892 505	888 785	3 720	888 785	3 720
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 874		92 874	92 874	
3. Dettes fiscales et sociales	1 049 045		1 049 045	1 049 045	
4. Autres					
- Dettes sur associations cultuelles	3 427		3 427	3 427	
- Autres dettes	579 033		579 033	535 243	43 790
TOTAL	**2 616 884**	**888 785**	**1 728 099**	**2 569 374**	**47 510**

- Les créances sur Régions et associations cultuelles comprennent en particulier les sommes à recevoir au titre de la mise en place de la procédure de gestion centralisée des charges sociales et fiscales du « VERSEMENT EN LIEU UNIQUE » (V.L.U.),
pour un montant de : **770 241 €**

- L'évolution du poste « Autres créances » de 1 121 209 € au 31 décembre 2006 à 517 138 € au 31 décembre 2007 résulte pour l'essentiel des éléments suivants :

- Remboursement d'avances de trésorerie faites en faveur de la Société Centrale d'Evangélisation pour un montant de **314 280 €**
réduisant la créance détenue à la clôture de l'exercice à 5 919 €.

- Réduction du montant de la créance détenue au 31 décembre 2006 sur l'organisme DEFAP de **118 611 €**
et sur l'organisme Mission populaire de **97 478 €**

- Le poste « Emprunts et dettes financières » ne présente pas d'évolution significative. Il comprend notamment une dette financière contractée auprès de la région Centre-Alpes-Rhône depuis l'année 2000 pour un montant de **888 785 €**

3.6. CHARGES A PAYER, PRODUIT A RECEVOIR

3.6.1. CHARGES À PAYER

POSTES DE DETTES - CHARGES A PAYER	MONTANT AU 31.12.2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 958
Dettes fiscales et sociales	80 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	185 106
TOTAL	**285 428**

Les « Autres dettes » comprennent en particulier une subvention octroyée au titre de l'exercice 2007, non réglée à la clôture pour un montant de **100 153 €**

3.6.2. PRODUITS A RECEVOIR

POSTES DE CREANCES - PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT AU 31.12.2007
Immobilisations financières	
Créances	
- créances sur Régions	
- autres créances	140 993
Valeurs mobilières de placement	12 828
Disponibilités	
TOTAL	**153 821**

2.1

Le poste « Autres créances » regroupe notamment une subvention de **70 000 €**
et une contribution administrative de **45 000 €**
à recevoir à la clôture de l'exercice 2007.

3.7. ENGAGEMENTS ET SÛRETES CONSENTIS

Lorsque le Conseil national se porte caution pour un bien de l'UNAC-ERF, le conseil régional concerné supporte le risque financier (ou à défaut le siège en dernier ressort).

Aucune caution n'a été appelée sur l'exercice 2007.

3.8. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

3.8.1 CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES								
SITUATIONS	Au début de l'exercice	Variations 2007				*Au 31/12/2007 avant affectation du résultat 2007*	*Affecta-tion résultat 2007*	*Au 31/12/2007 Après affectation du résultat 2007*
		Affecta-tion résultat 2006	Legs	Régula-risation patrimoine intégré	Reprise et transfert			
1. Fonds associatifs sans droit de reprise								
- Patrimoine intégré	1 067 532				- 77 335	990 197		990 197
- Patrimoine intégré (2006)	37 170 300			- 1 398 500		35 771 800		35 771 800
-Legs et donation avec contrepartie d'actif immobilisé			1 143 800			1 143 800		1 143 800
Total fonds associatifs sans droit de reprise	**38 237 832**		**1 143 800**	**- 1 398 500**	**-77 335**	**37 905 797**		**37 905 797**
2. Réserves statutaires ou contractuelles								
- Fonds d'équipement	4 473 527	172 285				4 645 812	545 097	5 190 909
- Fonds retraite (dont Cellerier)	6 456 491	290 421				6 746 912	98 904	6 845 816
Total réserves statutaires	**10 930 018**	**462 706**				**11 392 724**	**644 001**	**12 036 725**
3. Autres réserves								
- Fonds d'urgence	240 467				240 467			
- Réserve générale	1 106 725	238 000			240 467	1 585 192	439 727	2 024 919
- Autres fonds	665 600	-42 575				623 025	36 711	659 736
Total autres réserves	**2 012 792**	**195 425**				**2 208 217**	**476 438**	**2 684 655**
TOTAL	**51 180 642**	**658 131**	**1 143 800**	**-1 398 500**	**-77 335**	**51 506 738**	**1 120 439**	**52 627 178**

2.1

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

- L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit un excédent de **658 131 €**

approuvée par le Synode national de Sochaux du 17 au 20 mai 2007.

- La régularisation de la réserve « Patrimoine intégré 2006 » représente l'exacte contrepartie des ajustements techniques opérés sur le parc immobilier intégré, commentés au chapitre II de la note, et s'élevant à **-1 398 500 €**

- Les fonds propres sans droit de reprise enregistrent enfin la valeur des biens immobiliers dévolus dans le cadre du legs exposé au chapitre 1.2 de la note, soit la somme de **1 143 800 €**

La valorisation des réserves est présentée pour information avant affectation de l'excédent de l'exercice 2007 proposée au Synode national à tenir en 2008 de **1 120 439 €**

Elle est également présentée après proposition d'affectation de cet excédent.

3.8.2 VARIATION GLOBALE DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION GLOBALE DES CAPITAUX PROPRES		
A la clôture Avant affectation du résultat 2007	Résultat de l'exercice 2007 (Excédent)	A la clôture après résultat de l'exercice 2007
51 506 738	**1 120 439**	**52 627 178**

3.9. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous indique la formation du résultat et son évolution comparée d'un exercice à l'autre.

	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Résultat d'exploitation	267 845	447 760
Résultat financier	47 046	61 254
- Résultat courant (avant impôts)	314 891	509 014
Résultat exceptionnel	349 240	635 772
- Impôt sur les sociétés	-6 000	-24 348
- Résultat de l'exercice (Excédent)	658 131	1 120 439

4.1. ANALYSE DES PRODUITS ET RESSOURCES

Pour l'analyse et l'appréciation des éléments constitutifs des charges du compte de résultat courant, il convient de tenir compte des transferts de charges dont le montant s'établit pour l'année 2007 à **499 968 €**

Les produits et charges d'exploitation de l'exercice 2007 n'enregistrent pas de variation significative par rapport à l'exercice 2006.

4.2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
RUBRIQUES	ANNEE 2007	ANNEE 2006
1 Produits exceptionnels		
- Sur opérations de gestion		
- Libéralités et dons	111 802	23 590
- Subventions	127 321	303 896
- Divers	73 042	121 254
- Sur opérations en capital		
- Cessions d'ensembles immobiliers	1 048 000	342 871
- Cessions d'autres immobilisations		
- Reprise sur provision et transfert de charges		
- Autres provisions	71 677	
TOTAL	**1 431 842**	**791 611**

2 Charges exceptionnelles		
- Sur opérations de gestion		
- Subventions immobilières	6 000	133 200
- Libéralités, dons et autres subventions	100 862	87 043
- Divers	101 413	157 972
- Sur opérations en capital	503 227	14 910
- Dotations aux provisions pour risques	84 567	49 244
TOTAL :	**796 069**	**442 370**

Le compte de résultat exceptionnel comprend essentiellement :

En produits :

- des produits de libéralités pour **49 560 €**

- les produits des cessions d'ensembles immobiliers dont l'Union est propriétaire (4 immeubles). **1 048 000 €**

- la reprise de la dépréciation devenue sans objet par suite du règlement de la créance sur contributions régionales, soit **71 677 €**

En charges :

- la valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut sur l'exercice, soit la somme de **503 227 €**

- la constatation d'une provision pour risques résultant de l'engagement de financement de projets immobiliers de l'Institut Protestant de Théologie de **84 567 €**

5) AUTRES INFORMATIONS

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS

LEGS ET DONATIONS		
RUBRIQUES	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE
Libéralités acceptées par le Conseil national en attente d'autorisation administrative		
Dont legs acceptés en 2007		
. Libéralités autorisées en attente de délivrance	3	52 038
Dont legs autorisés en 2007		
TOTAL	**3**	**52 038**
Dont libéralités à reverser aux associations		
cultuelles	*1*	*2 000*
Et aux régions	*2*	47 538

5.2. LIBERALITES REVERSEES

Les libéralités perçues et reversées conformément aux charges testamentaires ne sont pas enregistrées dans les produits ou charges du compte de résultat, les mouvements financiers les concernant étant directement enregistrés dans les comptes du bilan.

A titre d'information, les libéralités reversées en 2007 se détaillent comme suit :

- délivrance de legs particuliers en faveur de l'Eglises réformée d'Auteuil, pour **383 765 €**

et de l'Eglise réformée de Marseille Sud-est pour **221 768 €**

- délivrance d'un acompte sur legs affecté à l'Eglise réformée de France, Région Ouest pour **60 000 €**

2.2

TITRE A – DEPENSES

Chapitre 1 ACTIONS COMMUNES	Comptes 2006	Budget 2007	Comptes 2007	Budget 2008
11 Institut Protestant de Théologie				
111 IPT	970 971	1 036 742	996 325	1 054 263
112 Reliquat fonds IPT	49 244		40 417	
TOTAL 11 (dotation globale)	**1 020 215**	**1 036 742**	**1 036 742**	**1 054 263**
12 Fédération Protestante de France				
121 Contribution	437 580	444 144	444 144	413 000
122 AG - Fête du protestantisme	6 066	6 200	6 417	6 200
TOTAL 12	**443 646**	**450 344**	**450 561**	**419 200**
13 Service Protestant de Mission-Défap				
131 Délégués CN au Conseil et à l'A.G.	1 398	1 700	**1 186**	1 500
TOTAL 13	**1 398**	**1 700**	**1 186**	**1 500**
14 CPLR				
141 Formation permanente des ministres	51 269			
142 Contribution CPLR	25 000	28 000	28 000	28 000
TOTAL 14	**76 269**	**28 000**	**28 000**	**28 000**
15 Cotisations				
151 Alliance biblique	1 524	1 524	1 524	1 524
152 Foyer le Pont (Centre Européen de Rencontre des Églises Protestantes)	1 500	1 500	1 500	1 500
153 Radios chrétiennes en France	13 413	13 614	13 614	13 614
154 Autres partenaires	229	289	379	379
TOTAL 15	**16 666**	**16 927**	**17 017**	**17 017**
16 Actions à l'étranger				
161 Conseil Oecuménique	38 280	38 280	38 280	38 280
162 Alliance Réformée Mondiale	6 708	6 708	6 708	8 000
163 Conférence Églises Européennes	7 500	7 500	7 500	7 500
164 CEPPLE	2 300	2 300	2 300	2 300
165 Déplacements et séjours	9 200	9 200	9 200	9 200
TOTAL 16	**63 988**	**63 988**	**63 988**	**65 280**
TOTAL CHAPITRE I	**1 622 181**	**1 597 701**	**1 597 494**	**1 585 260**

TITRE A – DEPENSES

Chapitre 2 DEPENSES MUTUALISEES	Comptes 2006	Budget 2007	Comptes 2007	Budget 2008
22 Dep. Complément. pour les ministres				
221 Situations particulières		25 000		25 000
2211 Congés longue maladie				
2212 Secours invalidité				
2213 Ministres hors cadre	10 606		15 596	
2214 Adaptation au ministère			6 075	
2215 Cotisation retraite temps partiel				
2216 Démission				
222 Indemnités				
2221 Premier établissement	104 095	106 000	57 320	68 400
2225 Départs en retraite	92 673	95 000	59 347	70 000
223 Déménagements				
2231 Mutations	54 321	66 000	62 019	65 000
2232 Retraites	35 028	38 000	28 356	32 000
224 Entraide				
2243 Dotation ASEMERF	17 000	17 000	17 000	17 000
225 Crédit compl. de docum.				
2251 1ère nomination	14 565	16 000	10 901	13 000
2252 Après stage formation	10 384	12 000	11 731	12 000
228 Dotation convention décès inter-écclésiale	34 321	36 000	32 174	36 000
TOTAL 22	**372 992**	**411 000**	**300 520**	**338 400**
23 Ministres retraités				
231 Pensions	1 048 175	1 090 000	1 027 026	1 140 000
232 Action sociale	110 000	110 000	110 000	110 000
TOTAL 23	**1 158 175**	**1 200 000**	**1 137 026**	**1 250 000**
24 Solidarité et reclassement (FOSOREC)	**75 366**	**40 000**	**4 209**	**40 000**
25 Assurance respons. civile de l'UN et des AC ainsi que des bénévoles, protection juridique	**13 453**	**15 500**	**13 749**	**15 000**
TOTAL CHAPITRE II	**1 619 987**	**1 666 500**	**1 455 504**	**1 643 400**

2.2

TITRE A - DEPENSES

Chapitre 3 VIE DE L'UNION	Comptes 2006	Budget 2007	Comptes 2007	Budget 2008
31 Synode national				
311 Session et documents	84 275	106 000	90 463	96 000
312 Commission des affaires générales	1 078	1 200	1 272	1 400
TOTAL 31	**85 353**	**107 200**	**91 735**	**97 400**
32 Conseil national				
321 Président, secrétaire général, sessions	125 814	129 779	129 932	134 000
322 Conférence des Présidents de C.R.	14 495	13 500	11 521	13 000
323 Commissions permanentes	26 361	27 000	26 854	27 500
324 Groupes de travail	26 708	28 000	11 453	22 000
325 Relations internationales : chargé de mission	53 470			
326 Dotation au Fonds de publication/SCE	30 000	30 000	30 000	30 000
327 Internet et communication : chargé de mission	8 523			
328 Edition Olivetan : chargé de mission	35 081			
TOTAL 32	**320 451**	**228 279**	**209 760**	**226 500**
33 Commission des Ministères				
Président, sessions	**67 020**	**72 000**	**63 253**	**72 000**
34 Logements de fonction	**54 794**	**41 000**	**48 676**	**50 000**
35 Dotation Coordinations				
351 Edifier/Témoigner	**234 467**			
352 Dotation compl. Catéchèse	**54 000**			
35 bis Animation - Formation		**637 500**	**638 937**	**638 000**
36 Services (voir annexe pour détails)	**1 126 715**	**1 195 030**	**1 189 762**	**1 271 475**
37 Théovie-SCE dotation	**11 995**			
TOTAL CHAPITRE III	**1 954 796**	**2 281 009**	**2 242 123**	**2 355 375**

EXERCICE 2007 – TITRE A

RECAPITULATION DES DEPENSES				
	Comptes 2006	**Budget 2007**	**Comptes 2007**	**Budget 2008**
Chapitre I				
Actions communes	1 622 181	1 597 701	1 597 494	1 585 260
%	*29,55*	*27,62*	*27,74*	*27,32*
Chapitre 2				
Dépenses mutualisées	1 619 987	1 666 500	1 455 504	1 643 400
%	*29,51*	*28,81*	*25,28*	*28,32*
Chapitre 3				
Vie de l'Union	1 954 796	2 281 009	2 242 123	2 355 375
%	*35,61*	*39,43*	*38,94*	*40,59*
SOUS/TOTAL DEPENSES	**5 196 964**	**5 545 210**	**5 295 121**	**5 584 035**
Solidarité Région Nord Normandie	71 644			
Redressement URSSAF			44 150	
Dotation réserve générale	220 438	239 353	418 983	218 925
TOTAL DEPENSES 100,00%	**5 489 046**	**5 784 563**	**5 758 254**	**5 802 960**

2.2

RECETTES

	Comptes 2006	Budget 2007	Comptes 2007	Budget 2008
1 Recettes ordinaires				
11 Régions				
. Centre-Alpes-Rhône	1 300 266	1 296 671	1 296 671	1 316 100
. Cévennes-Languedoc-Roussillon	796 803	811 145	882 820	823 300
. Est	88 991	90 593	90 593	92 400
. Nord-Normandie	218 802	222 740	222 740	224 950
. Ouest	475 763	479 237	484 237	486 450
. Provence-Côte d'Azur-Corse	434 575	469 397	469 396	476 900
. Région Parisienne	1 432 678	1 461 332	1 461 332	1 519 730
. Sud-Ouest	697 818	697 818	697 820	711 750
Sous-total Régions	**5 445 696**	**5 528 933**	**5 605 609**	**5 651 580**
12 Contribution Complém. des Régions				
121 Ministres associés				
122 Radios chrétien. en France	4 380	4 380	4 380	4 380
13 Assoc. pour la Communion avec l'ERAL	30 950	30 000	23 200	25 000
14 Convention paie IPT	3 000	3 000	3 000	3 000
SOUS-TOTAL R1	**5 484 026**	**5 566 313**	**5 636 189**	**5 683 960**
2 Ressources exceptionnelles				
21 Dons	5 020	1 000	5 836	1 000
22 EKiR et Eglise de Londres		13 500	15 250	8 000
23 Dons Animation-Formation		84 000	100 980	110 000
24 Dons Théovie et autofinancement		7 000		
25 Prélèvement Fonds Animation-Formation		112 750		
SOUS-TOTAL R2	**5 020**	**218 250**	**122 066**	**119 000**
TOTAL DES RECETTES	**5 489 046**	**5 784 563**	**5 758 254**	**5 802 960**

ANNEXE I DU TITRE A

DETAIL DU CHAPITRE 36 (services - cf p 3)				
	Comptes 2006	**Budget 2007**	**Comptes 2007**	**Budget 2008**
CHARGES				
361 Charges de personnel*	886 035	962 900	944 297	968 000
362 Commissaire aux comptes siège Commissaire aux comptes Régions	45 695	47 000	26 629	28 000 46 000
363 Frais généraux				
3631 Charges immobilières	119 450	119 000	115 834	113 000
3632 Papeterie, PTT, accueil, documentation matériel bureau, photocopies	83 227	82 000	83 849	87 000
3633 Informatique				
36331 Fonctionnement	40 213	42 000	42 667	45 000
36332 amortissements	97 895	94 000	137 398	140 000
3634 Frais de déplacement	7 500	8 000	7 500	7 800
TOTAL I	**1 280 014**	**1 354 900**	**1 358 173**	**1 434 800**
PRODUITS				
26 Frais de gestion et participation (AFERF, SCE, ASEMERF)	56 225	56 225	56 225	56 225
27 Participation Fondation pour les Pasteurs Retraités - FPF - EELF-DEFAP				
271 au titre des charges de personnel	76 000	82 400	90 800	85 000
272 au titre des charges immobilières	5 829	6 000	6 141	6 400
28 Contributions complémentaires Régions : poste comptable régional	15 245	15 245	15 245	15 700
TOTAL II	**153 299**	**159 870**	**168 411**	**163 325**
TOTAL I - TOTAL II ligne36	**1 126 715**	**1 195 030**	**1 189 762**	**1 271 475**

2.2

DETAIL DU CHAPITRE 11 (IPT – cf p 1)				
11 Institut Protestant de Théologie				
111 Rémunérations Enseignants	427 342	481 107	443 089	477 581
112 Logements de fonction	112 093	110 000	141 142	143 000
113 Fonctionnement				
1131 Cotisations	3 613	3 613	3 613	3 613
1132 Dotation générale	307 422	307 422	307 422	307 469
1133Transferts de rémunération modalités de rémunération	22 156	30 000	25 895	33 000
115 Commission académique et A.G.	1 615	1 600	762	1 600
116 Convention paie	3 000	3 000	3 000	3 000
TOTAL 11	**877 241**	**936 742**	**924 924**	**969 263**
21 Etudiants agréés par CDM				
211 Aides aux étudiants	82 496	80 000	**65 656**	75 000
212 Dotation AFERF (CDD)	11 235	20 000	**5 746**	10 000
TOTAL 21	**93 730**	**100 000**	**71 402**	**85 000**
TOTAL 11+21 IPT hors reliquat	**970 971**	**1 036 742**	**996 325**	**1 054 263**
31 Reliquat fonds IPT	49 244		**40 417**	
TOTAL IPT avec reliquat	**1 020 215**	**1 036 742**	**1 036 742**	**1 054 263**

COMMENTAIRES TITRE A – 2007

1. Chapitre 1 : Actions communes

Ligne 11	Dotation globale : voir le détail à l'annexe 1 du Titre A	1 036 742
Ligne 112 (détail)	Frais engagés pour le fonctionnement, l'amortissement des logements de fonction des enseignants des deux facultés : - Faculté de Théologie de Paris - Faculté de Théologie de Montpellier TOTAL répartis dans les charges comme suit : - loyers (en cas de location) - eau, gaz, électricité - charges de copropriété, assurances - travaux d'entretien - taxes foncières - amortissement et provisions TOTAL	 47 336 93 806 141 142 8 497 19 105 29 641 13 319 19 791 50 789 141 142
Ligne 1133 (détail)	Comprend : le reversement à l'IPT pour son fonctionnement de l'économie apparente due aux nouvelles modalités de rémunérations pour six enseignants	25 895
Ligne 211 (détail)	Etudiants de 4e année Aides locatives 3 120 7 706 Inscriptions 1 340 1 635 Bourses 14 199 11 435 Frais déplact 11 579 12 796 Déménagement 231 650 Autres 965 Total 31 434 34 222	65 656
Ligne 212 (détail)	Salaires et charges. Il s'agit de la prise en charge des salaires et charges des étudiants en master pro (au nombre de 3) rémunérés par l'AFERF.	5 746
Ligne 141	Pour l'année 2007, le nombre de pasteurs ERF inscrits à un stage organisé ou validé par le service formation du CPLR est au nombre de 61 pour un coût unitaire moyen de 857,05 € (auquel il faut rajouter des acomptes payés pour des pasteurs inscrits mais n'ayant pas participés à la formation), soit un total de	52 280
Ligne 142	La participation de l'Eglise réformée de France aux dépenses du CPLR représente 50% des contributions des Eglises au budget 2007, soit	28 000
Ligne 154	Cotisations IFO-SCOD AUDITOIRE OPL, OLIVETAN	17 152 210

2.3

2. Chapitre 2 : Dépenses mutualisées

Ligne 2221	Ces indemnités sont versées à 8 proposants en deux fois : - versement octobre 2007 au titre de l'année 2007 (1ère moitié), avec une régularisation de 2006 Une provision est constituée en outre pour faire face aux engagements de la 2e moitié.	57 320
Ligne 2225	Indemnités versées à 8 ministres partant à la retraite, soit	59 347
Ligne 2231	Représente la part de l'Union nationale pour 50 déménagements pour un montant de	62 019
Ligne 2232	Prise en charge de 10 déménagements	28 356
Ligne 2251	Correspond à l'attribution d'un crédit équivalent à une fois le traitement brut mensuel de base : 11 bénéficiaires	10 901
Ligne 2252	Obtenu après stage de formation permanente CPLR : ¼ du traitement brut mensuel de base 48 bénéficiaires	11 731
Ligne 228	Participation à la convention inter-ecclésiale "décès des ministres en activité" pour	32 174
Ligne 231	Ce montant est le versement au fonds retraite, correspondant à l'équivalent de la contribution ERF à la CARP au titre des pensions, si celle-ci avait du être versée, soit	1 027 026
Ligne 232	Ce montant est le versement au fonds retraite, correspondant à l'équivalent de la contribution ERF à la CARP au titre de l'action sociale, si celle-ci avait du être versée, soit	110 000
Ligne 24	Prise en charge d'une formation au titre de la reconversion professionnelle	4 209
Ligne 25	A Au titre de la responsabilité civile et de la protection juridique de l'UNAC.ERF pour l'ensemble des associations cultuelles membres de l'Union	13 749

3. Chapitre 3 : Vie de l'Union

Ligne 311	Budget global du Synode national a) Recettes : inscription par délégués + remboursements b) Dépenses : Publications : *Actes* du Synode national Déplacement des délégués, repas, hébergement, réceptions Affranchissement et téléphone Autres frais soit un solde net de	 90 463
Ligne 321	Traitements et charges du Président du Conseil national et du Secrétaire général Frais de sessions et délégations du Conseil national	 67 478 62 454
Ligne 323	Se décompose comme suit : - Commission nationale des finances - Commission de liturgie - Commission Couple-Famille-Société - Commissions diverses (commission des pensions, équipe immobilière nationale, ..)	 13 974 2 024 3 325 19 052
Ligne 324	- Groupe de travail analyse des comptes des Eglises locales - Groupe Assurances - Groupe de travail comptabilité générale (Eglises locales) - Divers (communication Internet, ERF-EELF…)	1 427 2 260 1 404 6 362
Ligne 33	Traitement et charges du Président de la Commission des ministères Frais de sessions et délégations de la Commission des Ministères	 37 756 25 497
Ligne 34	Frais (charges courantes locatives et de copropriété, dotation annuelle de l'amortissement) engagés pour le logement des ministres travaillant au siège (président du Conseil national, Secrétaire général, président de la commission des ministères, conseiller juridique) : - eau, gaz, électricité, téléphone - loyer des immeubles - charges copropriétés et assurances - taxes foncières - travaux d'entretien - amortissements et autres	 3 625 2 329 14 717 3 987 7 711 16 307
Ligne 3631	Quote-part d'occupant des locaux au sein de l'établissement Maison du Protestantisme : - charges locatives - travaux et frais entretien - prestations société de nettoyage et personnel d'entretien - amortissement mobilier et matériel	 77 358 5 424 16 609 10 302

2.3

CHARGES DE PERSONNEL (valeurs nettes)

ANNEE 2006		ANNEE 2007	
Charges récurrentes		**Charges récurrentes**	
- Réunions du personnel	9 009,43	- Réunions du personnel	2 051,00
- Salaires et charges 18,04 équivalents temps pleins	780 971,63	- Salaires et charges 18,02 équivalents temps pleins	832 501,02
- Déplacements comptable Régions	4 536,90	- Déplacements comptable Régions	3 699,98
	794 517,96		**838 252,00**
Charges non récurrentes		**Charges non récurrentes**	
- Frais de recrutement	272,04		
Autres			
	272,04		
TOTAL	**794 790,00**	**TOTAL**	**838 252,00**

FONDS ANIMATION ET FORMATION

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses	638 937,00	Dotation Titre A	638 937,00
	638 937,00		**638 937,00**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
		Report au 01.01.2007	208 117,86
Avances et acomptes	1 933,00		
Produits à recevoir	70 000,00	Dettes	5 670,00
Charges constatées d'avance	1 735,00		
Portefeuille Union nationale	140 119,86	Résultat 2007	0,00
	213 787,86		**213 787,86**

2.4.1b

Détails Titre A Animation - Formation					
	Fonctionnement équipe animation	BUDGET **2006**	BUDGET **2007**	COMPTES **2007**	BUDGET **2008**
3511	Rémunérations des secrétaires nationaux	54 560	90 000	84 497	88 000
3512	Logements des secrétaires permanents	18 000	22 000	13 548	16 000
3513	Déplacements des secrétaires permanents	10 000	16 200	8 881	16 000
3514	Salaires & charges secrétaire	38 000	39 000	41 978	43 000
3515	Rémunérations chargé de missions	6 000	37 000	34 229	19 000
3516	Logements des chargés de mission		3 000	22 199	20 000
3517	Déplacements des chargés de missions	1 440	3 000	8 219	8 000
3518	Sessions, réunions, moyens matériels	32 000	25 000	23 242	11 000
	Sous-total 1	**160 000**	**235 200**	**236 793**	**221 000**
	Animation jeunesse	BUDGET **2006**	BUDGET **2007**	COMPTES **2007**	BUDGET **2008**
3521	Évènements jeunesse	26 000		42 776	
3522	Formations Bafa-Bafd	25 000		26 605	
3523	Chargés de mission	17 500		35 908	
3524	Réseau jeunesse	4 000		4 680	
	Sous-total 2	**72 500**	**67 000**	**109 968**	**100 000**
	Animation réseaux et organismes	BUDGET **2006**	BUDGET **2007**	COMPTES **2007**	BUDGET **2008**
3531	Projets soutenus	50 700		48 223	
3532	Participations, visites relations internationales	10 500		8 076	
3533	Participations projets œcuméniques	3 500		5 713	
3533	Communication	20 300		3 703	
3534	Formation permanente ministres			52 280	*55 000*
3535	Formation des proposants			21 910	*24 000*
3536	Théovie			100 862	*70 000*
3537	Chargés de mission Région Est				*60 000*
	Sous-total 3	**85 000**	**271 300**	**240 768**	**253 000**
	Animation Catéchèse	BUDGET **2006**	BUDGET **2007**	COMPTES **2007**	BUDGET **2008**
3541	Réseau Catéchétique			3 125	
3542	Chargés de mission:rémun,, déplacement	55 000		43 692	
3543	Service national catéchétique	26 500		4 591	
	Sous-total 4	**81 500**	**64 000**	**51 408**	**64 000**
	Total dépenses	**399 000**	**637 500**	**638 937**	**638 000**

FONDS D'EQUIPEMENT

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations			
. Terrains	228 760,00		
. Immeubles	915 040,00		
sous-total	1 143 800,00		
Immobilisation à long terme			
. OIKOCREDIT participations	103 650,89		
. ACIRP - ERF apport	76 224,51		
sous-total	179 875,40		
Immobilisation à moyen terme		**Réserves affectées :**	
		. Fonds Hicks	2 121,79
. Fédération Protestante de France	12 063,33	. Fonds Le Dain	1 288,37
		. Fonds action missionnaire	132 128,32
		. Legs Lainé	1 143 800,00
sous-total	12 063,33	*sous-total*	1 279 338,48
		Report à nouveau au 01.01.2007	4 510 272,22
		Résultat 2007	545 096,71
		sous-total	5 055 368,93
		Provision pour risques	
		Frais procédure cission de copropriété	23 000,00
		Créditeurs divers :	
Débiteurs divers			
. Legs Laine	14 938,28	. Legs WOOD	3 084,76
. Legs Wengers	616,43	. Legs Almeras	15 200,00
		. Legs Faissat	25 505,37
sous-total	15 554,71	sous-total	66 790,13
Portefeuille Union nationale	5 050 204,10		
	6 401 497,54		**6 401 497,54**

2.4.2a

FONDS D'EQUIPEMENT

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
AUTRES		**AUTRES**	
Charges d'exploitation		**Produits d'exploitation**	
. Frais entretien tombe Tossiza	214,24	.Loyers mairie de Pau-Saragosse	40 248,36
. Honoraires syndic Laine	6 397,04	.Loyers legs Laine	40 596,80
. Honoraires vente Chanos Curson	34 750,00	. Dividendes OIKOCREDIT	1 591,99
. Honoraires vente Sartrouville	48 160,00	. Solde notaire aliénation Montpellier	342,45
. Taxes foncières+ assurance Saragosse	3 924,78	. Solde notaire aliénation St Etienne	507,28
. Honoraires Sabarat	1 384,00	. Solde Villeurbanne	747,51
		Legs	
. Divers	1 105,90	. Legs BATTU	33 228,16
. Impôts sur legs Laine	12 612,00	. Legs Alméras	4 126,72
. Dotation fonds Immobilier	10 695,62	. Legs Lainé	14 938,58
. Impôts société 2007	18 471,00		
		Dons	
		. Dons divers	2 035,67
S/total	137 714,58	S/total	138 363,52
Subventions et reversements legs		**Aliénations**	
. Reversement produit vente ER St Die	6 000,00	. Aliénation Presbytère Montpellier	142 070,72
		. Aliénation Presbytère Sèvres	408 377,05
S/total	6 000,00		
Résultat 2007	545 096,71	S/total	550 447,77
TOTAL	**688 811,29**	TOTAL	**688 811,29**

FONDS RETRAITES

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
Dotation UN fonds pensions	1 027 026,24	Dotation Titre A pensions 2007	1 027 026,24
Régularisation organismes	18 888,13	Dotation Titre A action sociale	110 000,00
. Résultat 2007	91 111,87		
	1 137 026,24		**1 137 026,24**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
		CAPITAUX PROPRES	
Créances organismes	42 246,12	Report à nouveau au 1.1.2007	5 010 135,72
Portefeuille		Résultat 2007	91 111,87
Union nationale	6 276 254,82		5 101 247,59
		Somme à affecter	1 217 253,35
	6 318 500,94		**6 318 500,94**

2.4.3b

FONDS PENSIONS

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES			PRODUITS
Pensions directes	579 308,79	Participation UN	
Pensions de reversions		(fonds de retraite)	1 027 026,24
(Taux de base)	106 489,29	Participation SPM-Defap	69 642,21
Pensions de reversions		Participation Mission Populaire	39 346,37
(Taux majoré)	458 155,88	Participation FPF	7 939,14
	1 143 953,96		**1 143 953,96**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
		CAPITAUX PROPRES	
Mission Populaire	42 246,12		
		Résultat 2007	0,00
F.P.F.	2 642,24		
		Portefeuille Union nationale	42 246,12
	42 246,12		**42 246,12**

FONDS ACTION SOCIALE

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
Secours exceptionnels 2007	1 880,00	Contributions 2007 (participation UNAC-ERF)	2 544,51
		Dons	765,53
Résultat 2007	1 430,04		
	3 310,04		**3 310,04**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
		Report à nouveau au 01.01.2007	7 828,76
Créances Régions	880,00	Résultat 2007	1 430,04
Portefeuille Union nationale	8 378,80		
	9 258,80		**9 258,80**

2.4.5

GOOD HOPE TRUST

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
Faculté de théologie de Montpellier :			
amortissements 2007 pour		Don	8 472,85
installation Cévaa (1999)	18 458,69		
		Résultat 2007	9 985,84
	18 458,69		**18 458,69**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
		Report à nouveau	
Immobilisation		au 01.01.2007	15 140,56
Faculté Montpellier -Cévaa	184 586,85	Résultat 2007	-9 985,84
Amortissements	-151 108,40		
	33 478,45		
Portefeuille Union nationale	-28 323,73		
	5 154,72		**5 154,72**

FONDS ASSURANCE

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
Police patrimoine		**Police patrimoine**	
Règlements sinistres AC		Contributions des Régions aux fonds gérés	
année 2005	941,97		
année 2007	72 798,61	2008	72 107,28
année 2008	1 236,08		
Flotte Automobile		**Flotte Automobile**	
Règlement sinistres		Fonds de conservation 2006	934,94
année 2007	13 824,00		
		Résultat 2007	15 758,44
	88 800,66		**88 800,66**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
Avance courtier SERVYR	46 444,49	Report à nouveau au 1.1.2007	125 359,37
		Résultat 2007	-15 758,44
		s/total	109 600,93
Portefeuille Union nationale	109 600,93	Charges à payer sinistres AC	46 444,49
	156 045,42		**156 045,42**

2.4.7

FONDS DONATION MURIEL CELLERIER
(Protestantisme et Image)

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		**PRODUITS**	
Chargé de mission du CN		.Don Méromédia	22 500,00
.Salaires et charges	26 495,56		
.Documentations	154,29	.Produits financier	13 150,00
.Fournitures de bureau	539,59		
.Voyages et déplacements	1 621,80		
sous/total	28 811,24		
Fonctionnement groupe P&I			
.Fournitures et divers frais	3 949,07		
.Voyages et déplacements	476,76		
.Affranchissement	211,63		
.Informatique	813,37		
sous/total	5 450,83		
. Subventions	20 286,70		
sous/total	20 286,70		
		.Résultat 2007	18 898,77
	54 548,77		**54 548,77**

FONDS DONATION MURIEL CELLERIER
(Protestantisme et Image)

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
		Fonds Muriel Cellérier	519 523,76
		Résultat 2007	7 793,00
			527 316,76
Portefeuille Union nationale	533 444,28	Projet Protestantisme et Image	32 819,29
		Résultat 2007 (1)	-26 691,77
			6 127,52
	533 444,28		**533 444,28**

(1) Ce résultat déficitaire de 26 691,77 € du fonds spécifique « Projet P&I » est la résultante des éléments suivants :

- d'une part le maintien de la valeur du Fonds Muriel Cellerier (7 793 € correspondant à augmentation de 1.50% entre décembre 2006 et décembre 2007 rapportée à la valeur du Fonds en décembre 2006, soit 519 523,76€),
- d'autre part le déficit du compte de résultat de l'année pour l'activité P&I, soit 18 898,77 €,

conformément aux conditions de la donation.

2.4.8

FONDS RELATIONS INTERNATIONALES

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
Subvention ARM : Comité Trinidad	1 081,00		
		Résultat 2007	1 081,00
	1 081,00		**1 081,00**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
Portefeuille Union nationale	31 471,89	Report au 01/01/2007	32 552,89
		Résultat 2007	-1 081,00
	31 471,89		**31 471,89**

FONDS IPT

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
Dotation provision travaux Faculté de Paris	40 416,78	Dotation Titre A	40 416,78
		Résultat 2007	0,00
	40 416,78		**40 416,78**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		PASSIF	
Portefeuille Union nationale	384 807,78	Report à nouveau	0,00
		Résultat 2007	0,00
		Provision IPT	384 807,78
	384 807,78		**384 807,78**

2.4.9

FONDS PRESBYTERES

COMPTE DE RESULTAT 2007

CHARGES		PRODUITS	
		- Loyers	42 175,85
- Eau-gaz-électricité-divers	27 562,30	- Quote-part des apports virés	77 334,90
- Charges locatives-loyers	72 158,57	- Dotation Titre A	224 132,94
- Travaux entretiens	26 565,93		
- Taxes foncières	31 276,33	*s/total*	343 643,69
- Amortissements	77 334,90		
- Assurance dommage ouvrage	1 327,58		
- Charges sur cession d'actifs	11 143,86		
- Impôt sur sociétés	6 877,00		
- Locations Faculté Montpellier	9 612,70		
sous/total	263 859,17		
- Résultat 2007	79 784,52		
	343 643,69		**343 643,69**

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF		**PASSIF**	
- Terrains	960 505,19	- Valeur du patrimoine intégré	1 535 171,21
- Terrains mis à disposition	7 136 360,00	- Valeur du patrimoine transféré	57 579,85
- Immeubles	3 891 835,01	- Valeur du patrimoine (2006)	35 771 800,00
- Immeubles mis à disposition	28 545 440,00	- Fonds associatif	-602 553,73
- Immeubles agencements	122 628,48	*s/total*	36 761 997,33
- Mobiliers des Immeubles	23 680,00		
- Amortissements	-631 596,98	- Report à nouveau 01/01/2007	210 221,31
- Dépôts et cautionnement	7 599,15	- Résultat 2007	79 784,52
- Produits à recevoir	7 895,02	*s/total*	290 005,83
- Charges constatées d'avance	35 955,00		
s/total	40 100 300,87	- Factures non parvenues	2 403,00
		- Fournisseurs	17 287,00
		- Charges à payer	1 072,00
- Portefeuille Union nationale	-3 027 535,71		
	37 072 765,16		**37 072 765,16**

2.4bis

BUDGET 2008 - PRESENTATION GENERALE

Le Synode national de Sochaux (2007) a fixé la contribution globale des Régions au budget A 2008 par rapport à leur contribution au budget A 2007 (décision XXII).

La partie "Dépenses" a été élaborée en tenant compte :

- de la décision du Synode national de Paris prévoyant une augmentation maximale de 1,8 % du traitement de base (décision XXI) ; du projet de décision soumis au Synode national 2008 portant ce taux à 2,8 % en 2008, et des décisions du Conseil national pour tenir compte de l'évolution réelle du taux d'inflation ;
- de l'évolution prévisible des besoins.

DEPENSES

REMUNERATIONS

1. Pour les rémunérations, la mention "charges" doit se lire "charges sociales et fiscales".

2. Récapitulatif des postes équivalents temps-plein (ministres, laïcs) dont la rémunération est imputée directement au titre A (Budget 2008) :

		Ministres		**Salariés**	
Chapitre 1	- ligne 11		13		
Chapitre 2	- ligne24				3
Chapitre 3	- ligne 32	2			
	- ligne 33	1	8		
	- ligne 35bis	5		2	16
	- ligne 36			14	
TOTAL			**21**		**19**

* Compte tenu des dépenses affectées à la ligne 24 ; fonction du nombre d'anciens ministres bénéficiant du FOSOREC et du montant des rémunérations.

2.4 bis

LOGEMENTS DE FONCTION (lignes 11, 34, 35bis)

Pour chaque poste concerné, le montant des dépenses inclut :

a) Les charges de copropriété (le cas échéant) et de fonctionnement ordinaire.

b) Selon qu'il s'agit d'une propriété ou d'une location :

- quand l'Union nationale est propriétaire : dotation aux amortissements dont le montant global s'élève à 2 % de la valeur historique globale de construction, montant réparti forfaitairement par presbytère :
 - Nombre de presbytères concernés : 18
 - Montant global : 77 335 €
 soit par presbytère 4 296 €
- quand l'Union nationale est locataire :
 - Nombre de presbytère concerné : 0
 - Montant des provisions par presbytère : 2 500 €

Chapitre I. ACTIONS COMMUNES

11. INSTITUT PROTESTANT DE THEOLOGIE :

Dotation globale Rémunérations 477 581 €

Montant brut des traitements et charges

- des enseignants de la Faculté de théologie de Montpellier : 8 postes rémunérés
- des enseignants de la Faculté de théologie de Paris : 5 postes rémunérés

Logements de fonction 143 000 €

Frais de logements pour les enseignants
de la Faculté de Théologie de Paris et Montpellier

Fonctionnement

1131. *Cotisations* 3 613 €

Cotisations des membres de l'association IPT

1132. *Dotation générale de fonctionnement* 307 469 €

1133. *Transferts de rémunération* 33 000 €

2.4bis

Commission académique et assemblée générale Frais de déplacement et de séjour	1 600 €
Convention de paie	3 000 €
Bourses : montant des bourses aux étudiants agréés par la Commission des Ministères	75 000 €
Dotation AFERF (contrats à durée déterminée)	10 000 €
Dotation à l'AFERF équivalente au montant de 2 bourses transformées en rémunération brute de 2 contrats à durée déterminée	
Total 11	1 054 263 €

12. FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE

121. Contribution E.R.F. au budget de la FPF	413 000 €
122. Assemblée générale – Fête du protestantisme Frais de déplacement et de séjour des représentants de l'ERF.à l'Assemblée générale annuelle de la FPF et à la Fête du protestantisme	6 200 €
Total 12	419 200 €

13. SERVICE PROTESTANT DE MISSION - DEFAP 1 500 €

Délégués au Conseil et à l'Assemblée générale : Frais de déplacement et de séjour des représentants de l'ERF au Conseil et à l'Assemblée générale du DEFAP (la participation de l'ERF au budget du Service Protestant de Mission constitue le titre D)	
Total 12	1 500 €

14. CONSEIL PERMANENT LUTHERO-REFORME

142. Contribution Ensemble des actions de la CPLR autres que les stages, avec un taux de prise en charge par l'ERF égal à 50 % du budget total	28 000 €
Total 14	28 000 €

15. COTISATIONS

151. Alliance biblique	1 524 €

152. Foyer le Pont (Centre Européen de Rencontre des Eglises protestantes)	1 500 €
153. Radios chrétiennes en France	13 614 €
154. Autres partenaires : IFO-SCOD, AUDITOIRE	379 €
Total 15	17 017 €

16. ACTIONS A L'ETRANGER

161. Conseil œcuménique : cotisation	38 280 €
162. Alliance Réformée Mondiale : cotisation	8 000 €
163. Conférence des Eglises Européennes : cotisation	7 500 €
164. Conférence des Eglises Protestantes des Pays latins d'Europe : cotisation	2 300 €
165. Déplacements et séjours : (dépenses et provisions) Dépenses des représentants de l'ERF en mission à l'étranger et provision pour les dépenses exceptionnelles engagées lors des Assemblées générales du Conseil Œcuménique des Eglises, de l'Alliance Réformée Mondiale, de la Conférence des Eglises Européennes	9 200 €
Total 16	65 280 €

TOTAL CHAPITRE 1	**1 585 260 €**

Chapitre 2. DEPENSES MUTUALISEES

22. DEPENSES COMPLEMENTAIRES POUR LES MINISTRES

221. Situations particulières — 25 000 €

Cette dotation globale permet de faire face à des situations de ministres relevant d'un des quatre cas suivants :

2.4bis

- 2211. *Congés de longue durée pour maladie*
 Traitement, charges, logement concernant des ministres (occupant un poste de l'ERF) en congé de maladie de plus de 3 mois (compte tenu des remboursements de la sécurité sociale)

- 2213. *Ministres hors cadre* : traitements, charges, logement, dépenses diverses concernant des ministres placés temporairement hors cadre par décision du Conseil national

- 2214. *Adaptation aux ministères* : stage de formation pour les ministres venant de l'étranger, essentiellement pour la langue française

- 2215. Cotisation retraite temps partiel
 Prise en charge par l'Union nationale de la cotisation ANEP pour un ministre dans le cadre des dispositions inscrites au RGA - article 23 §1, 2ème alinéa

222. Indemnités

- 2221. *Premier établissement*, conformément au RGA - art. 21 §1, 2ème alinéa — 68 400 €
 Indemnité versée en deux fois aux ministres réunissant les conditions d'attribution de cette indemnité, lors de leur première nomination à un poste synodal
 Montant de l'indemnité : 2, 3 ou 4 mois de traitement mensuel de base suivant les cas
 Prévision pour 2008 :
 1er semestre 2008 : 10 indemnités
 2ème semestre 2008 : 5 indemnités

- 2225. *Départs en retraite*, conformément au RGA - art. 23, 3ème alinéa — 70 000 €
 Indemnité versée aux ministres prenant leur retraite
 Montant de l'indemnité : 5 à 9 fois le traitement mensuel de base
 Prévision pour 2008 : 8 indemnités

223. Déménagements

- 2231. *Mutations* — 65 000 €
 Participation du titre A pour 1/3 aux dépenses de déménagement des ministres en activité nommés à un poste synodal

- 2232. *Retraites* — 32 000 €
 Prise en charge par le titre A de 100 % des frais de déménagement des ministres prenant leur retraite soit 8 x 4 000 €

224. Cotisations

- 2243. *ASEMERF* — 17 000 €
 Dotation à l'Association de Solidarité et d'Entraide en faveur des Ministres de l'Eglise Réformée de France.

225. Crédit documentation complémentaire

- 2251. Première nomination — 13 000 €
 Crédit documentation ouvert aux ministres lors de leur première nomination. (montant : 1 mois de traitement de base). Prévision pour 2008 : 10 bénéficiaires.

- 2252. Après stage formation — 12 000 €
 Ouverture aux participants, à l'issue de stages, d'un crédit documentation d'un montant égal au quart du traitement mensuel de base.

228. Secours décès en activité — 36 000 €
Secours versés aux conjoints ou enfants de ministres décédés en activité.

Total 22 — 338 400 €

23. MINISTRES RETRAITES

231. Pensions et fonctionnement — 1 140 000 €
Contributions versées au fonds retraite globalement pour tenir compte des pensions à verser et des charges de fonctionnement

2.4bis

232. Action sociale 110 000 €

Fonds d'action sociale (cotisation aux mutuelles, prestations complémentaires, aide-ménagères ...)

Total 23 1 250 000 €

24. SOLIDARITE ET RECLASSEMENT (FOSOREC) 40 000 €

Fonds de solidarité et reclassement pour les anciens ministres (ou proposants) admis au bénéfice de ce fonds par décision du Conseil national.

25. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'UNION NATIONALE ET DES ASSOCIATIONS CULTUELLES 15 000 €

Regroupe :

- la police d'assurance responsabilité civile de l'UNAC-ERF souscrite par l'UN à son profit ainsi qu'à celui des associations cultuelles, comprenant
- désormais la police individuelle accident des ministres
- et des bénévoles (désignés pour des missions permanentes) ainsi que celle des sorties
- et la protection juridique

TOTAL CHAPITRE 2 : 1 643 400 €

Chapitre 3 VIE DE L'UNION

31. SYNODE NATIONAL

311. Session annuelle et documents 96 000 €

Frais de voyage des membres du Synode (170 personnes)
Dépenses de fonctionnement du Synode.
Dépenses entraînées par l'établissement des dossiers préparatoires et par l'édition des *Actes* du Synode, ainsi que pour tout texte se rapportant au Synode national.

312. Commission des Affaires Générales 1 400 €

Frais de déplacement et de séjour

Total 31 **97 400 €**

32. CONSEIL NATIONAL

321. Présidence, secrétaire général et sessions 134 000 €
Traitement, charges du Président du Conseil national et du Secrétaire général
Frais de déplacement et de séjour des membres du conseil national, du bureau du conseil et du président.

322. Conférence des Présidents de Conseil régional 13 000 €
Frais de déplacement et de séjour des Présidents de Conseil régional.

323. Commissions permanentes 27 500 €
Frais de déplacement et de séjour des membres des commissions :
théologique, juridique, finances, liturgie, mariage.

324. Groupes de travail temporaires 22 000 €
Frais occasionnés par les groupes de travail temporaires décidés par le conseil national.

326. Dotation au Fonds de Publication de la SCE 30 000 €
Notamment pour les dépenses d'impression, de tirage et d'expédition du Bulletin *Information-Evangélisation*, ainsi que pour les documents imprimés nécessaires au fonctionnement de l'Eglise.

Total 32 **226 500 €**

33. COMMISSION DES MINISTERES : Fonctionnement

Traitement, charges du président.
Sessions, déplacements, bureau : frais de déplacement et de séjour des membres et invités, déplacements du président, frais de bureau.

Total 33 **72 000 €**

34. LOGEMENTS DE FONCTION

Montant des frais de logement pour les ministres relevant du siège (autre que les secrétaires des coordinations, et chargés de mission) **Total 34** **50 000 €**

2.4bis

35bis. ANIMATION-FORMATION

Le détail des dépenses prévisionnelles est précisé à la fiche 2.4.1.b

Total 35bis **638 000 €**

36. SERVICES

CHARGES

361. Charges de personnel 804 675 €

Salaires, charges de la secrétaire administrative, du trésorier délégué, et des autres membres du personnel permanent du siège social : secrétariat général et administratif service financier et immobilier.

362. Commissaire aux Comptes 74 000 €

Honoraires et frais de déplacement

363. Frais généraux

3631. *Charges immobilières* 113 000 €

Quote-part des charges communes de la Maison du Protestantisme et frais afférents aux bureaux de l'ERF, 45 et 47 rue de Clichy (EDF, entretien, ménage, impôts, assurances, etc.).

3632. *Papeterie*, PTT, accueil, documentation, matériel de bureau, photocopie 87 000 €

Dépenses de fonctionnement du secrétariat général, du secrétariat administratif, du service financier et immobilier et des commissions nationales.

3633. *Informatique* 185 000 €

Coût total de la maintenance, de l'amortissement du matériel informatique.

3634. *Frais de voyage* Déplacements et frais de séjour du secrétaire général, de la secrétaire administrative, du trésorier délégué et du chargé de mission du Conseil national en matière de politique immobilière.		7 800 €
	Total 36	**1 271 475 €**
	TOTAL CHAPITRE 3 :	**2 355 375 €**
DOTATION RESERVE GENERALE		**218 925 €**
TOTAL DES DEPENSES :		**5 802 960 €**

RECETTES

Les recettes comprennent :

1. LES RECETTES ORDINAIRES

11. Contributions des Régions 5 651 580 €

La contribution de chaque Région au titre A est fixée selon la décision du SN

12. Contributions complémentaires des Régions

122. Radios chrétiennes en France 4 380 €

Contribution des régions au réseau RCF, calculée pour chacune des régions en fonction du nombre d'associations cultuelles concernées.

13. Association pour la communion avec l'ERAL 25 000 €

Contribution de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine

14. Convention paie IPT 3 000 €

2.4bis

2. RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

22. Dons non affectés	1 000 €
22. Dons EKiR et Eglise de Londres	8 000 €
23. Dons affectés aux activités Animation-Formation	251 530 €
TOTAL DES RECETTES :	**5 802 960 €**

Ce commentaire a pour but d'expliciter les chiffres du budget.

N'hésitez surtout pas à formuler vos remarques, vos suggestions ou vos demandes d'éclaircissement ; elle seront reçues avec reconnaissance, comme l'expression d'un désir partagé d'en améliorer le contenu et la forme.

La présentation du budget doit, en effet, faciliter notre réflexion commune sur l'optimisation des moyens à mettre en oeuvre pour réaliser le projet de vie de l'Eglise.

Daniel Gaubiac, trésorier général
Michel Haffner, trésorier délégué

BUDGET 2008 - PRESENTATION SIMPLIFIEE DU TITRE A

DEPENSES		RESSOURCES	
Chapitre 1. ACTIONS COMMUNES			
11. Institut protestant de théologie	1 054 263		
12. Fédération protestante de France	419 200		
13.+ 14. Conseil permanent luthéro-réformé & & Catéchèse SPM-DEFAP	29 500		
15.+16. Actions à l'étranger et autres cotisations	82 297	**CONTRIBUTIONS ORDINAIRES**	
Sous-total	**1 585 260**	11.+12. Contributions des Régions	5 655 960
		13. Association pour la Communion avec l'ERAL	25 000
Chapitre 2. DEPENSES MUTUALISEES		14. Convention paie IPT	3 000
		Sous-total	**5 683 960**
22. Dépenses complémentaires pour les ministres	338 400		
23. Ministres retraités	1 250 000		
24. Solidarité et reclassement	40 000	**AUTRES RESSOURCES EXCEPTIONNELLES**	
25. Assurances RC et individus accident", protection juridique	15 000		
Sous-total	**1 643 400**		
Chapitre 3. VIE DE L'UNION			
31.+ 32. Synode national et Conseil national	323 900	22. Dons	1 000
33. Commission des ministères	72 000	22. EKiR et Eglise de Londres	8 000
34. Logements	50 000	23, Dons Animation-Formation	11 0000
35. Animation-Formation	638 000		
36. Services	1 271 475		
Sous-total	**2 355 375**	**Sous- total**	**119 000**
Dotation réserve générale	218 925		
TOTAL	**5 802 960**	**TOTAL**	**5 802 960**

DENIS DUCHESNE
E S C P
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

ADRESSE PROFESSIONNELLE
85, RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS

TÉL. 01 42 81 58 41
FAX 01 42 81 92 84
E-MAIL : sfic@free.fr

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE UNACERF
Association déclarée, régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905
Siège social : 47 rue de Clichy - 75009 PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Synode National, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil National. Il nous appartient, sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des objectifs exprimés par le Synode en matière de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes sociaux en vue de placer l'Union dans un environnement de certification légale des comptes.

L'association a procédé, pour la première fois en 1993, à l'établissement de comptes annuels établis selon les normes du Plan comptable général, adapté aux spécificités de l'Union telles qu'elles ont été précisées par le Conseil National dans son rapport de Gestion Financière et Immobilière et approuvées au cours du Synode National du Havre de 1993 :

- Transcription des mouvements financiers relevant de la seule compétence du Conseil National, à l'exclusion de ceux relevant de la compétence des Conseils Régionaux ;

- Inscription à l'actif du bilan du seul patrimoine immobilier géré par l'Union Nationale.

Dans ce cadre particulier, la démarche suivie en matière de contrôles s'est appuyée sur les Normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Elle a intégré toutefois les limites imposées par :

- L'existence des spécificités précitées,
- Le choix affirmé de permanence des méthodes de présentation d'un exercice à l'autre.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels relevant de la responsabilité financière directe du Conseil National sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ".

L'association a modifié en 2006 les principes d'évaluation de ses comptes sociaux en comptabilisant la valeur des biens immobiliers dont elle était propriétaire au 31 décembre 2006 et qu'elle mettait à la disposition d'associations cultuelles membres de l'Union et d'autres organismes liés.

Votre association a procédé en 2007, sur la base d'analyses complémentaires du fichier immobilier, à une régularisation de la valeur du patrimoine intégré au 31 décembre 2006. Son incidence, soit une diminution de valorisation de 1.398.500 € a été comptabilisée en diminution du fonds associatif concerné en respect du principe de permanence des méthodes.

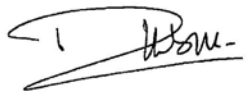
2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 21 mars 2008



Denis DUCHESNE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

DENIS DUCHESNE
E S C P
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ETAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

ADRESSE PROFESSIONNELLE
85, RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS

TÉL. 01 42 81 58 41
FAX 01 42 81 92 84
E-MAIL : sfic@free.fr

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE
UNACERF
Association déclarée, régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905
Siège social : 47 rue de Clichy - 75009 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 612-5 DU CODE DU COMMERCE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L612-5 du code de Commerce.

Paris, le 21 mars 2008

Denis DUCHESNE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

3.1

TRAITEMENT DES MINISTRES EN 2008

1. Traitement mensuel

Traitement brut mensuel de base — au 1er janvier 2008 : 1 006,00 €
au 1er juillet 2008 :1 021,00 €
(valeur provisoire)

2. Supplément pour ancienneté

- 8 % du traitement de base après 2 ans d'exercice ou au-delà de l'âge de 35 ans
- 18 % du traitement de base après 15 ans d'exercice ou au-delà de l'âge de 45 ans
- 25 % du traitement de base après 30 ans d'exercice ou au-delà de l'âge de 60 ans

3. Suppléments pour enfants à charge

La définition de la notion d'"enfant à charge" figure aux *Actes* du SN 1996, p. 485

Taux de base

Un ministre ayant un enfant à charge perçoit mensuellement un supplément pour enfant, intégré dans le traitement, de 45,93 € par enfant à charge, jusqu'au jour du 23ème anniversaire de cet enfant (du 21ème au 23ème anniversaire, le supplément est versé sur demande du ministre à chaque anniversaire). Ce montant sera porté à 47,22 € à compter du 1er juillet 2008.

Taux majoré

Un ministre reçoit en outre un supplément mensuel pour chaque enfant à charge du 11ème anniversaire au 23ème, pour un montant de 88,58 € par mois et par enfant.

Ce montant sera porté à 91,06 € à compter du 1er juillet 2008.

Le supplément familial est dû à partir du premier jour du mois suivant celui au cours duquel les conditions d'ouverture du droit sont réunies. Il cesse d'être dû à partir du premier jour du mois suivant celui au cours duquel les conditions d'ouverture du droit cessent d'être réunies.

4. Indemnité de résidence

Elle est attribuée pour tenir compte, en tout ou partie, du paiement par le ministre de la taxe d'habitation.

Le montant maximum de l'indemnité de résidence pour 2008 a été fixé à 919 €.

Cette indemnité est versée au mois de septembre (sauf pour les ministres partant à la retraite, qui la reçoivent en mai).

5. Autres moyens mis à disposition d'un ministre

Prestation en nature

Tout ministre (ou proposant) a droit :
- à un logement de fonction,
- à la prise en charge par l'Eglise locale des frais afférents.

Crédit-documentation

a) Le montant annuel du crédit-documentation ouvert par poste de ministre est égal à 274,41 €.

b) Un crédit complémentaire est ouvert :
- après la première prise de fonction du ministre : le montant est égal au montant d'un mois de traitement brut de base,
- après la participation à un stage de formation organisé dans le cadre de la CPLR pour la formation permanente : le montant est égal au quart d'un montant de traitement brut de base. (En règle générale, ce crédit est ouvert au plus une fois tous les 5 ans pour chaque ministre).

Frais de déplacement

Tout ministre ayant à supporter des frais de déplacement dans le cadre de l'exercice de son ministère a droit à leur prise en charge (ou à leur remboursement).

6. Pensions de retraite

Constitution des droits à pension

Les ministres de l'Eglise réformée de France sont affiliés :
- à la Caisse Nationale de Vieillesse du Régime général de la Sécurité sociale
- à une Caisse de Retraite complémentaire : l'ANEP (Association Nationale d'Entraide et de Prévoyance)

3.1

- Pour l'ANEP, les règles sont les suivantes :
 - *Assiette de cotisation* : montant identique à celui du montant maximum des rémunérations à prendre en compte pour les cotisations d'assurance vieillesse.
 - *Taux contractuel de cotisation* : 10 % (taux d'appel : 12,5 %)
 - *Prise en charge* : la cotisation est prise en charge à raison de :
 - 10 % par le ministre (pour la seule partie correspondant au traitement brut mensuel)
 - 90 % par l'ERF (et 100 % pour la partie de l'assiette correspondant à la différence entre le traitement brut et le montant mensuel du plafond de la Sécurité Sociale).

Montant de référence ERF

Du fait de la liquidation de la CARP, l'ERF assure depuis le 1er novembre 2005 le versement des compléments de pensions aux ministres retraités ERF et à leurs ayants droit.

Montant de référence ERF (valeur janvier 2008) à chaque retraité [avant majoration pour enfant] : 1 528,00 €.

PREVOYANCE ET ENTRAIDE POUR LES MINISTRES EN ACTIVITE

1) PREVOYANCE : GROUPE ARIES / SERVYR COURTAGE

SERVYR COURTAGE
Assurances collectives
Gestion Prévoyance
6 allée René Fonck – BP 321
51688 REIMS CEDEX 2
Tél. 03 26 48 49 89

ARIES-PREVOYANCE est une institution paritaire inter-professionnelle assurant le remboursement des "frais médicaux". Le contrat signé par l'ERF a pour objet d'accorder aux assurés une participation complémentaire à celle de la sécurité sociale pour couvrir les frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation, dans la limite des frais réels.

La cotisation annuelle est en 2008 de :
- 499,20 € par adulte
- 332,76 € par enfant jusqu'à 21 ans ou 26 ans s'ils poursuivent des études[1]. (Au-delà le montant de la cotisation est celui d'un adulte).
- La cotisation est prise en charge à raison de :
- 10 % par le ministre,
- 90 % par l'ERF.

La cotisation est individuelle et la répartition indiquée ci-dessus sont valables pour le ministre, son conjoint (lorsqu'il justifie ne disposer d'aucun revenu professionnel) et les enfants à charge jusqu'au 22ème anniversaire.[2] Pour les enfants à charge au-delà du 22ème anniversaire, le paiement de la cotisation est entièrement à la charge du ministre, pour un montant de 332,76 €.

Tout enfant âgé de plus de 26 ans ainsi que tout conjoint disposant de revenu professionnel sont considérés comme des personnes n'étant pas à charge financièrement au regard de

[1] La cotisation "enfant" n'est pas due à compter du 3ème enfant à charge
[2] Décision XXI du synode national de Mazamet (1996)

3.2

l'affiliation à ARIES (SERVYR courtage) : le paiement de leur cotisation adulte est entièrement à la charge du ministre.

2) ENTRAIDE INTERNE A L'ERF : ASEMERF

L'Association de Solidarité et d'Entraide en Faveur des Ministres de l'Eglise réformée de France a pour objet d'apporter aux ministres de l'Eglise réformée de France tout ou partie des aides et secours nécessaires. Toute demande d'aide doit être adressée au Secrétariat régional.

Un secours dont le montant est fixé cas par cas par ASEMERF (section régionale ou nationale) peut être accordé dans les domaines suivants :

- complément au remboursement de l'EMPP en matière de soins
- complément à l'indemnité de résidence
- complément au secours ERF en cas de décès
- complément à la prise en charge de la cotisation mutuelle des conjoints de ministres.

Le montant de la cotisation de chaque Eglise locale à la section régionale ASEMERF est fixé par le Synode régional.

3) ENTRAIDE COMMUNE AUX EGLISES PROTESTANTES

a) Association Pour les Familles Pastorales (APFP)

L'APFP a pour objectif de « contribuer aux frais d'éducation des enfants des ministres du culte protestant et venir en aide aux familles de ces ministres en cas de difficultés particulières ».

Ces secours et bourses d'étude sont accordés sur dossier (à adresser à l'APFP avant le 15 octobre) selon des critères tenant compte du quotient familial et des dépenses scolaires ou universitaires effectives, aux enfants des foyers pastoraux poursuivant des études supérieures et ne bénéficiant pas de bourses d'Etat, ou dont les montants de ces bourses sont très insuffisants.

Les demandes doivent être adressées au Secrétaire général :

Madame Marie-Hélène PEUGEOT
14 boulevard de Glatigny
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 43 66 87

b) Entraide Médicale Protestante Pastorale (EMPP)

L'EMPP a pour but exclusif, l'assistance aux familles des ministres de l'Eglise évangélique luthérienne de France (EELF) et de l'Église réformée (ERF) en difficulté du fait de maladie, d'accidents, de décès, sous la forme d'attribution de secours.

Les remboursements cumulés de la Sécurité Sociale et de la mutuelle de prévoyance laissent un solde à la charge du ministre. Ce solde peut être pris en charge en cas de difficultés financières par :

- EMPP (usage actuel 50 %)
- ASEMERF (Section régionale ou Union nationale) (usage actuel 50 %)

Il convient de s'adresser au :

Secrétariat général de l'Eglise
réformée de France
47 rue de Clichy
75311 PARIS CEDEX 09
Tél. : 01 48 74 90 92

3.3

PROJETS de DECISIONS

D.1 : Approbation des comptes de l'exercice (titre A) et des actes de gestion et d'administration du Conseil national en 2007

Le Synode national,

Ayant pris connaissance du rapport de gestion financière du Conseil national, des comptes de l'Union nationale (titre A) pour l'exercice 2007, ainsi que de la synthèse des contrôles réalisés par le commissaire aux comptes,

- APPROUVE les comptes de l'Union nationale (titre A) tels qu'ils lui sont soumis, soit 5 758 254 €, en recettes et dépenses,
- DONNE décharge au Conseil national de ses actes de gestion financière et d'administration légale des biens au cours de l'exercice écoulé,
- et DELEGUE au Synode de chaque Région le soin d'approuver les comptes B, C et D de sa circonscription.

D.2 : Approbation du compte de résultat 2007 et du bilan au 31 décembre 2007

Le Synode national,

Ayant pris connaissance du compte de résultat 2007 et du bilan au 31 décembre 2007 de l'Union nationale, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes,

- APPROUVE les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont soumis et affecte le bénéfice de l'exercice soit 1 120 439 € comme suit :
 - réserve générale : 439 727 €
 - fonds d'équipement : 545 097 €
 - fonds retraite (dont Cellerier) : 98 904 €
 - autres fonds : 36 711 €
- DONNE décharge au Conseil national de ses actes de gestion financière et d'administration légale des biens au cours de l'exercice écoulé.

D.3 : Traitement des ministres, et budget A en 2008

Le Synode national,

Vu l'article 21 du Règlement Général d'Application de la Discipline,

Vu les décisions X, XI et XII du Synode national de Sochaux (2007),

Vu le rapport de gestion financière du Conseil national,

1) APPROUVE les décisions prises par le Conseil national relatives aux traitements, à savoir :

 a) le traitement brut mensuel de base est porté à 991 € au 1er juillet 2007 et à 1 006 € au 1er janvier 2008,

 b) le taux de base du supplément pour enfant à charge est fixé à 47,22 € par enfant et par mois à compter du 1er juillet 2008, celui à taux majoré à 91,06 € à compter du 1er juillet 2008,

 c) le montant maximum de l'indemnité de résidence est maintenu à 919 €.

2) MODIFIE la décision XI prise par le Synode national de 2007, qui prévoit un taux maximum d'augmentation du traitement brut mensuel de base de 1,8 % en 2008 par rapport à celui de 2007, et porte ce taux à 2,8 %.

3) APPROUVE le budget A pour 2008, arrêté à 5 802 960 € en recettes et dépenses.

D.4 : Traitement des ministres en 2009

Le Synode national,

Vu la décision XI du Synode national de Sochaux (2007),

Sur proposition du Conseil national,

- FIXE à 2,8 % le taux maximum d'augmentation du traitement brut mensuel de base de l'année 2009 par rapport à celui de 2008,
- et charge le Conseil national d'arrêter semestriellement chaque montant mensuel.

D.5 : Montant des contributions des Régions au titre A 2008

Le Synode national,

Sur proposition du Conseil national,

- FIXE les contributions des Régions au Titre A 2009 comme suit :

3.3

Régions	2008	2009	
Centre-Alpes-Rhône	1 316 100	1 342 400	
Cévennes-Languedoc-Roussillon	823 300	831500	
Est	92 400	92 400	
Nord-Normandie	224 950	227 200	
Ouest	486 450	491 300	
Provence-Alpes- Corse-Côte d'Azur	476 900	481 700	
Région Parisienne	1 490 500	1 520 300	
Sud-Ouest	711 750	726 000	
Total	**5 622 350**	**5 712 800**	**+ 1,6 %**

D.6 : Mandat du commissaire aux comptes

Le Synode national,

Vu la décision VI du Synode national de Montpellier (1994),

Vu la décision II du Synode national de Reims (1997),

Vu la décision XX du Synode national de Bordeaux (2003),

Sur proposition du Conseil national,

- DECIDE de confier au commissaire aux comptes le contrôle des comptes de l'UNION, relevant à la fois des responsabilités du Conseil national et de chacun des conseil régionaux, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de l'UNACERF. Cette extension de mission s'inscrit dans son mandat qui se termine avec l'examen des comptes de l'exercice 2008.

D.7 : Présentation de synthèse des perspectives financières de l'Union nationale

Il est demandé, qu'en complément du rapport financier écrit, soient présentées et commentées verbalement en quelques tableaux, les principales données financières faisant ressortir les évolutions récentes et les perspectives sur les trois prochaines années.

4.1.1

RECETTES DES RÉGIONS -2007

Régions	CONTRIBUTIONS DES EGLISES LOCALES			Evolution %	Autres	Total	Evolution %
	au titre des exercices						
	2007	2006 et autres	TOTAL	2007/ 2006	recettes	général	2007/ 2006
CAR	3 622 709	4 290	3 626 999	*-0,93%*	174 850	3 801 848	*6,58%*
CLR	2 261 880	91 366	2 353 246	*-0,80%*	22 314	2 375 560	*-1,14%*
EST	477 859	15 575	493 434	*-0,59%*	12 100	505 534	*-15,99%*
NN	979 436	6 182	985 618	*4,62%*	6 917	992 535	*5,03%*
OUEST	1 505 796	31 924	1 537 720	*0,02%*	13 555	1 551 275	*2,35%*
PCAC	1 353 057	10 500	1 363 557	*11,55%*	43 955	1 407 512	*14,63%*
RP	4 064 783		4 064 783	*-0,23%*	112 583	4 177 366	*6,62%*
SO	1 775 312	108 494	1 883 806	*2,15%*	83 169	1 966 975	*7,35%*
TOTAL	16 040 832	268 331	16 309 163	*3,30%*	469 443	16 778 606	*4,79%*

4.1.2

DEPENSES DES REGIONS – 2007

REGIONS	A	B	C	D	TOTAL	RESULTAT
						DE L'EXERCICE
CAR	1 296 671	1 519 160	663 285	371 404	3 850 520	-48 672
CLR	811 145	935 779	325 281	170 000	2 242 204	133 356
EST	90 593	276 765	104 028	40 886	512 271	-6 737
NN	222 740	512 197	116 602	76 070	927 609	64 927
OUEST	484 237	733 670	144 688	143 088	1 505 683	45 592
PCAC	469 396	607 306	178 569	124 650	1 379 921	27 591
RP	1 461 332	1 614 373	729 874	350 000	4 155 579	21 787
SO	697 820	802 852	245 957	162 404	1 909 033	57 942
TOTAL	**5 533 934**	**7 002 101**	**2 508 283**	**1 438 502**	**16 482 820**	**295 786**

4.2

RÉSULTATS COMPARÉS 1999 - 2007

	1999 par rapport à 1998	2000 par rapport à 1999	2001 par rapport à 2000	2002 par rapport à 2001	2003 par rapport à 2002	2004 par rapport à 2003	2005 par rapport à 2004	2006 par rapport à 2005	2007 par rapport à 2006
A. taux de référence									
Indice INSEE (moyenne annuelle)	0,50%	1,60%	1,60%	1,80%	1,70%	1,80%	1,80%	1,60%	1,46%
Contrib. Au budget A	1,40%	-0,10%	0,50%	0,22%	0,19%	0,00%	1,89%	0,00%	2,94%
Traitement de base	0,49%	1,00%	1,00%	1,54%	1,80%	2,50%	2,00%	1,80%	2,00%
B. Taux constatés									
1. Contributions des Eglises locales (cumul année en cours et années antérieures)	0,01%	1,15%	-0,52%	-0,57%	2,43%	1,57%	1,35%	0,93%	0,99%
2. Recettes totales des Régions	-1,13%	4,93%	-0,41%	0,67%	0,12%	1,41%	-4,32%	2,94%	1,80%
3. Dépenses des régions									
-titre A	2,90%	-0,24%	0,47%	0,24%	1,55%	0,00%	1,89%	0,09%	1,62%
-titre B	3,38%	1,86%	-0,82%	0,89%	-4,47%	1,70%	-5,97%	-0,62%	1,87%
-titre C	-10,51%	15,42%	-4,78%	-2,63%	3,14%	-0,98%	-24,10%	16,58%	10,73%
-titre D	-1,23%	10,48%	-2,92%	13,59%	-10,74%	1,06%	-0,92%	-4,00%	1,46%
TOTAL	**0,72%**	**3,73%**	**-1,19%**	**12,19%**	**-7,96%**	**4,75%**	**-5,89%**	**1,43%**	**3,00%**

4.3

CONTRIBUTION AU SERVICE PROTESTANT DE MISSION – DEFAP
(regroupée par Régions) - Exercice 2007

	2006	2007	
REGIONS	**VERSEMENTS**	**CONTRIBUTIONS BUDGETEES**	**VERSEMENTS**
CAR	364 837	371 404	371 404
CLR	170 000	170 000	170 000
EST	40 517	44 000	40 886
N-N	75 649	76 069	76 069
OUEST	139 380	143 088	143 088
PACCA	115 025	124 650	124 650
R.P	350 000	350 000	350 000
SO	162 404	162 404	162 404
TOTAL	**1 417 812**	**1 441 615**	**1 438 501**
Rappel total sur exercice précédent	1 482 591	1 476 954	1 417 812
Variation	***-4,37%***	***-2,39%***	***1,46%***

		2006	2007	%	Point
Régions (ERF)	Budget AG	1 421 337	1 441 615	*1,43%*	
	Eng. Rég	1 421 337	1 441 615	*1,43%*	
	Réalisation	1 417 812	1 441 615	*1,68%*	
Autres Eglises	Budget AG	503 010	502 957	*-0,01%*	
	Réalisation	503 508	499 118	*-0,87%*	
Total	**Budget AG**	**1 924 347**	**1 944 572**	*1,05%*	
	réalisation	**1 921 320**	**1 940 733**	***1,01%***	
Taux de réalisation ERF -par rapport au budget voté		***99,84%***	***99,80%***		***0,08***
-par rapport aux eng. Rég.		***99,75%***	***100,00%***		***0,13***
Part ERF parmi les contributions des Eglises		***73,79%***	***74,28%***		***-0,79***

BILAN 2007 CONSOLIDÉ

ACTIF	EXERCICE 2007			EXERCICE 2006
	Brut	Amort. et prov	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de Recherche Développement	364 222	60 928	303 295	100 871
Logiciels	515 592	401 594	113 998	156 044
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 333 112		1 333 112	1 005 123
Terrains mis à disposition	7 136 360		7 136 360	7 470 060
Constructions	4 103 529	537 131	3 566 398	2 508 096
Constructions mis à disposition	28 545 440		28 545 440	29 880 240
Agencements des constructions	1 519 447	384 764	1 134 682	887 618
Agencements bureaux	270 508	113 149	157 359	114 555
Matériel de transport	1 565 480	1 065 496	499 985	598 783
Matériel de bureaux et Informatique	471 069	348 441	122 628	124 390
Mobilier de bureaux	78 589	46 547	32 043	30 011
Autres matériels	8 459	6 750	1 709	2 428
Immobilisations en cours	70 222		70 222	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêts aux personnels				
Participations OIKOCREDIT	113 889		113 889	112 134
Participations ACIRP - ERF	76 225		76 225	76 225
Prêts aux Associations Cultuelles	216 683		216 683	244 805
Cautions pour loyers	31 984		31 984	35 704
TOTAL I	**46 420 812**	**2 964 799**	**43 456 013**	**43 347 086**

4.4.

ACTIF	EXERCICE 2007			EXERCICE 2006
	Brut	Amort. et prov	Net	
ACTIF CIRCULANT				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCE				
Fournisseurs	**13 106**		13 106	14 802
Liaisons Financières Régions	**278**		278	
Associations cultuelles : Contributions 2007	**772 080**	605 036	167 044	251 578
Associations cultuelles : Contributions 2006	**806 446**	617 446	189 000	272 297
Associations cultuellles : Contributions 2005	**485 428**	485 428		
Associations cultuelles: Contributions 2004	**130 481**	130 481		
Associations cultuelles : Autres hors contributions	**87 685**		87 685	142 653
Associations cultuelles : Avances	**10 410**		10 410	103 460
Autres créances (avance sur frais, produits à recevoir, tickets restau...)	**584 357**		584 357	1 304 458
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**13 342 461**		13 342 461	13 209 202
DISPONIBILITES : banques et caisse	**7 695 828**		7 695 828	6 081 901
TOTAL II	**23 928 559**	**1 838 391**	**22 090 168**	**21 380 351**
COMPTE DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (entretiens divers, téléphone, loyers etc…)	**171 075**		171 075	158 944
TOTAL III	**171 075**		**171 075**	**158 944**
TOTAL IV				**158 944**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**70 349 371**	**4 803 190**	**65 717 256**	**64 886 381**

PASSIF	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
FONDS STATUTAIRE		
Patrimoine intégré	1 645 985	1 723 320
Patrimoine intégré (2006)	35 771 800	37 170 300
Legs et donation	1 143 800	
S/TOTAL	38 561 585	38 893 620
RESERVES :		
Réserves statutaires ou contractuelles	11 392 724	11 046 128
Autes réserves	8 018 856	7 196 618
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 505 969	1 168 833
TOTAL I	**59 479 135**	**58 305 199**
PROVISION RISQUE CHARGE		
PROVISIONS POUR RISQUES	451 958	367 391
PROVISIONS POUR CHARGES	446 621	435 563
TOTAL II	**898 579**	**802 954**

4.4.

DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes diverses	134 719	151 640
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN COURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 985	170 567
Dettes fiscales et sociales		
. ANEP-URSSAF-ASSEDIC-MUTUELLES et AUTRES	1 183 464	1 160 220
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
. Liaisons financières A.C.	36 122	3 181
. SPM-DEFAP	74 613	72 666
. Avance des A.C.	16 040	20 370
. Dépôts des A.C.	2 766 059	3 152 180
. Autres (convention décès, et créditeurs divers)	990 535	1 041 944
TOTAL III	**5 336 536**	**5 772 768**
COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 007	5 461
TOTAL IV	**3 007**	**5 461**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**65 717 257**	**64 886 382**

COMPTE DE RÉSULTAT 2007

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Reprises sur provisions et transfert de charges	862 694	1 257 964
Loyers	136 905	78 411
Contributions des AC	16 625 650	16 610 456
Subventions reçues	1 305 827	1 361 543
Subventions pasteurs A.C.	1 308 069	1 267 403
Quote-part des apports Presbytères	77 335	63 509
Divers produits de gestion	7 833	33 731
Participations pensions	98 140	116 334
TOTAL I	**20 422 453**	**20 789 350**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais généraux de gestion (électricité, loyers, assurances, frais de déplacement, d'affranchissements, de téléphone, etc..)	2 856 028	2 910 149
Impôts, taxes et versements assimilés	205 532	230 259
Salaires et traitements	6 821 843	6 774 704
Charges sociales	2 739 382	2 727 487
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
. Sur créances : dotations pour dépréciations	605 036	814 167
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements	569 589	545 091
. Pour risques et charges : dotations aux provisions	117 662	152 089

4.4.

Autres charges		
. Pensions	1 144 016	1 169 436
. Créances de contributions irrécouvrables	196 468	500 868
. Bourses étudiants	38 030	58 635
. Indemnités et allocations ministres	62 180	108 559
. Subventions accordées	1 664 044	1 481 605
. Subventions ordinaires UNAC-ERF ministres	1 308 069	1 267 403
. Contributions SPM-DEFAP	1 438 502	1 421 337
. Cotisation APFP	26 033	25 283
. Autres cotisations	25 042	157 800
. Divers	645	1 913
TOTAL II	**19 818 101**	**20 346 784**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**604 352**	**442 566**
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 053	
Autres intérêts et produits assimilés	33 604	34 526
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de changes		
Produits nets sur cess. de valeurs mob. de placements	258 614	158 506
TOTAL III	**295 270**	**193 032**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés	6 593	7 602
Différence négative de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges nettes sur cess. de valeurs mob. de placement		
Participation produits financiers		
TOTAL IV	**6 593**	**7 602**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**288 678**	**185 430**

3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**893 030**	**627 996**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion (dons, legs)	403 731	751 423
Reprise sur provision	71 677	
Sur opérations en capital	1 509 561	398 332
TOTAL V	**1 984 970**	**1 149 755**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12 612	532 639
Sur opérations en capital	1 250 505	21 036
Dotations aux amortissements et aux provisions	**84 566**	49 244
TOTAL VI	**1 347 683**	**602 919**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**637 286**	**546 837**
IMPOTS SUR LES SOCIETES (VII)	**24 348**	**6 000**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**22 702 693**	**22 132 138**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**21 196 724**	**20 963 305**
RESULTAT	**1 505 969**	**1 168 833**

5.1

ASEMERF - COMPTES 2007

	CAR	CLR	EST	NN	OUEST	PACCA	RP	SO	Sous-total Sect. rég.	Section nationale	TOTAL GENERAL
RECETTES											
Dotation Région ou UN										30 467,18	**30 467,18**
Contributions des Eglises loc.	7 240,00	7 837,74	1 750,00	2 751,37	6 475,44	8 070,00	13 400,00	7 522,00	55 046,55		**55 046,55**
Remb. prêts ministres	7 740,00	831,68									**0,00**
Produits financiers	3 014,41		99,47			2,00			3 115,88		**3 115,88**
Autres : dons exceptionnels	844,63				1 665,00		3 691,71	1 698,00	7 899,34	5 582,76	**13 482,10**
Sous-total	18 839,04	8 669,42	1 849,47	2 751,37	8 140,44	8 072,00	17 091,71	9 220,00	66 061,77	36 049,94	**102 111,71**
DEPENSES											
Secours aux ministres											
. ordinaires	4 636,75	2 565,08	3 485,49	1 269,00		1 082,00	3 378,00	779,00	17 195,32	10 308,96	**27 504,28**
. exceptionnels		5 665,64		402,89	3 409,09	4 687,82	10 388,07	4 396,00	28 949,51	8 900,00	**37 849,51**
Prêts aux ministres	3 500,00										**0,00**
Divers	72,91	28,72	6,50	6,50	12,80		9,22	58,00	194,65	98,28	**292,93**
Sous-total	8 209,66	8 259,44	3 491,99	1 678,39	3 421,89	5 769,82	13 775,29	5 233,00	46 339,48	19 307,24	**65 646,72**
Solde exploitation	10 629,38	409,98	-1 642,52	1 072,98	4 718,55	2 302,18	3 316,42	3 987,00	19 722,29	16 742,70	**36 464,99**
report au 01.01.2007	102 698,91	17 917,33	5 249,28	12 128,74	31 905,27	4 395,94	32 583,45	31 082,00	237 960,92	-31 218,01	**206 742,91**
solde au 31.12.2007	**113 328,29**	**18 327,31**	**3 606,76**	**13 201,72**	**36 623,82**	**6 698,12**	**35 899,87**	**35 069,00**	**262 754,89**	**-14 475,31**	**243 207,90**

LES MISSIONS ACTUELLES DE L'ASSOCIATION CULTUELLE EN FAVEUR DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE [1]

L'Eglise réformée de France est assez régulièrement rendue bénéficiaire de dons effectués par divers organismes pour tel ou tel projet pré-déterminé. Le montant des dons varie d'une année à l'autre et leur affectation ne relève pas d'une décision du Synode national semblable à celle prise soit pour l'utilisation des contributions régionales (fonctionnement ordinaire) soit pour l'utilisation des donations et legs à l'UNAC-ERF (fonds d'équipement). Aussi a-t-il été décidé, à partir de l'exercice 1994, d'affecter de tels versements à cette association qui, depuis 1951, recevait déjà des dons en provenance de fondations de droit suisse. Les ressources de l'association AFERF ont actuellement l'utilisation suivante :

1. L'accompagnement des étudiants boursiers

 Etudiants boursiers (agréés par la Commission des ministères de l'ERF) : l'association prend à sa charge le coût des cotisations patronales liées à la transformation de la bourse en rémunération d'un contrat à durée déterminée (par utilisation d'une partie de sommes reçues chaque année de la Fondation genevoise "La Réserve")

2. L'aide à divers projets concernant le protestantisme français

 Depuis la seconde guerre mondiale, les sommes reçues chaque année en provenance de Fondations helvétiques sont réparties entre d'une part diverses Eglises et Institutions et d'autre part l'Eglise réformée de France. En 1991, il a été décidé d'affecter les sommes reçues pour l'ERF et les intérêts capitalisés à deux objectifs prioritaires :
 - les travaux dans les Facultés de théologie,
 - le Fonds retraite.

3. Certaines aides ponctuelles.

[1] Cette association est présentée aux pages 237-238 des *Actes* du SN 1993, certaines de ses missions aux pages 282-286 et ses statuts aux pages 292-295 des *Actes* du SN 1996. En outre, les comptes de résultat et le bilan sont diffusés chaque année pour information aux membres du Synode national (document 5.2 du dossier financier préparatoire).

5.2.b

Association cultuelle en Faveur de l'Eglise réformée de France

BILAN AU 31.12.2007

ACTIF

Immobilisations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
Mobilier de bureau	911,71	911,71	**0,00**
Sous-total	911,71	911,71	**0,00**
Débiteurs divers			
. SCE	2 860,60		2 860,60
Avance de trésorerie	50 000,00		50 000,00
		s/t	**52 860,60**
Banque	128 928,48		**128 928,48**
Produits à recevoir	5 745,52		**5 745,52**
TOTAL			**187 534,61**

5.2c

PASSIF

Fonds Protestantisme 01/01/07	-53 149,48	
Résultat 2007	54 213,60	
	1 064,12	**1 064,12**
Report à nouveau au 01/01/07	58 371,15	
Résultat 2007	-44 784,85	
	13 586,30	**13 586,30**
Etudiants boursiers 01/01/07	61 179,38	
	61 179,38	**61 179,38**
Formation proposanat 01/01/07	109 663,20	
	109 663,20	**109 663,20**
	sous-total	**185 493,00**
Fournisseurs à payer	23,92	**23,92**
UNAC-ERF	1 909,59	**1 909,58**
Organismes sociaux à payer	108,10	**108,10**
TOTAL		**187 534,60**

5.2.b

COMPTE DE RÉSULTAT 2007

CHARGES

1. Fonds Protestantisme		
. Subventions		
2. Formation des ministres		
Etudiants boursiers		
. Salaires et charges	5 656,79	**5 745,52**
3. Gestion commune		
. Site internet	4 377,36	
.Participation aux frais	40 000,00	
.Frais Divers	519,77	
		44 897,13
Total charges		**50 642,65**
Résultat 2007 (bénéfice)		**9 428,75**
		60 071,40

PRODUITS

1. Fonds Protestantisme		
. Dons La Réserve	54 213,60	**54 213,60**
2. Formation des ministres		
Etudiants boursiers		
. Dotation UNAC-ERF	5 745,52	**5 745,52**
3. Gestion commune		
. Divers	112,28	
		112,28
Total produits		**60 071,40**
		60 071,40

SOCIETE CENTRALE D'EVANGELISATION (SCE)

La Société Centrale d'Evangélisation a été fondée le 12 janvier 1847. Elle s'est constituée en 1906 en une Union d'associations cultuelles regroupant et coordonnant des Sociétés régionales d'Evangélisation [1].

Lors de la constitution de l'Eglise réformée de France (ERF) en 1938, la SCE devient la Commission Générale d'Evangélisation (CGE) de l'ERF Elle reste une Union autonome d'associations cultuelles. Le lien entre ERF et SCE est assuré par le fait que les membres du Synode national constituent en grande partie l'assemblée générale de la SCE et concourent donc à l'élection de son comité directeur, la CGE Les associations cultuelles qui composent la SCE sont les commissions d'évangélisation des différentes régions dont les assemblées générales sont en grande partie les synodes régionaux. Les commissions régionales d'évangélisation ont la responsabilité de postes « non-synodalisés » et de petites communautés locales.

Le Synode national de 1960 demande que les postes de la SCE soient progressivement intégrés dans la structure de l'ERF et que les CRE et la CGE se consacrent pleinement à l'évangélisation. La SCE est dotée de nouveaux statuts en 1963 conformes aux orientations de 1960. A partir du 1er janvier 1968, les postes de la SCE sont tous intégrés dans les structures régionales et leurs pasteurs rémunérés sur le titre B des régions. L'année suivante, la SCE - CGE ne reçoit plus de contributions des CRE mais une dotation prise sur le titre A de l'Union nationale.

En 1974, le Synode national donne de nouveaux statuts à la SCE : elle devient une association cultuelle (et non plus une Union) dont les membres sont les membres du Synode national et le comité directeur le conseil national. C'est lui qui est responsable de la gestion du patrimoine de la SCE devant le Synode. Il n'y a plus de lien statutaire entre la SCE et la CGE Toutefois le conseil national juge bon de faire figurer dans les comptes de la SCE soumis à son assemblée générale, les comptes de la commission synodale qu'est devenue la CGE Mais c'est bien le trésorier du conseil national et non le trésorier de la CGE qui présente le rapport financier de la SCE

[1] Cf. Note historique « ERF - SCE – CGE », *Actes* SN 1989, pp. 93-99.

5.3A

Estimant qu'il était temps de franchir une étape supplémentaire et de tirer toutes les conséquences de la décision de 1974, le Synode national de 1991 (siégeant en assemblée générale de la SCE) a adopté de nouveaux statuts [2]. Par la procédure d'agrément obligatoire, ceux-ci permettent que les membres de l'assemblée générale soient de fait les mêmes personnes que celles qui composent le conseil national – ainsi que les membres des deux coordinations, élus aussi par le Synode national.

Pour doter l'ERF d'un outil interne de communication et d'édition et tenir compte de la jurisprudence en matière d'édition pour une association cultuelle[3], l'assemblée générale extraordinaire de la SCE, en date du 5 décembre 1998, a adopté de nouveaux statuts [4]. Le sous-titre du nom de l'association est désormais « service de communication et d'édition de l'Eglise réformée de France ». Enfin l'assemblée générale ordinaire en date du 21 septembre 2002 a introduit dans les statuts la possibilité de formation à distance des membres de l'Eglise.

[2] SN Orthez, 1991, décision XIX ; texte des statuts in *Actes* SN 1993 – pp. 344-346.
[3] *Actes* SN 1998 pp. 272-274.
[4] Cf. Document d'information n° 12 du rapport de gestion au Synode national 1999, statuts de la SCE.

5.3b

COMPTE DE RESULTAT 2007

	ACTIVITE EDITION	ACTIVITE PATRIMOINE	ACTIVITE THEOVIE	CUMUL 2007	CUMUL 2006
PRODUITS DE GESTION					
- Ventes	21 612,15		4 892,60	26 504,75	64 181,81
- Subvention ERF (animation-formation)			100 862,45	100 862,45	
- Subvention ERF (publications)	30 000,00			30 000,00	30 000,00
- Aliénations Immeuble		120 560,00		120 560,00	
- Dons et autres subventions					127 637,00
- Produits divers	624,98		46,77	671,75	2,76
Sous-total A	***52 237,13***	***120 560,00***	***105 801,82***	***278 598,95***	***221 821,57***
CHARGES DE GESTION					
- Publications	22 835,97		2 087,50	24 923,47	55 739,51
- Salaires et charges			82 886,61	82 886,61	87 703,54
- Fournitures	822,25		1 630,43	2 452,68	3 862,71
- Services bancaires			142,70	142,70	88,43
- Affranchissement et téléphone			4 528,11	4 528,11	5 495,70
- Groupe de travail	881,99		7 211,08	8 093,07	19 189,60
- Frais divers	1 386,64		2 550,47	3 937,11	21 015,39
- Amortissements			4 764,92	4 764,92	
- Subvention gestion commune	16 225,00			16 225,00	16 225,00
Sous-total (B)	**42 151,85**	**0,00**	**105 801,82**	**147 953,67**	**209 319,88**
RESULTAT DE GESTION A - B =C	**10 085,28**	**120 560,00**	**0,00**	**130 645,28**	**12 501,69**
PRODUITS FINANCIERS D		-	-		-
FRAIS FINANCIERS E		-	-		-
RESULTAT FINANCIER D - E = F	-	-	-		-
CHARGES EXCEPTIONNELLES G		**92 560,00**		**92 560,00**	
RESULTAT NET C - F - G	**10 085,28**	**28 000,00**	**0,00**	**38 085,28**	**12 501,69**

5.3c

THEOVIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2007

CHARGES		PRODUITS	
FONCTIONNEMENT		**ACTIVITES COMMUNES**	
Chargés de missions			
salaire et charges	23 603,64	Inscriptions Théovie	4 892,60
Documentation	252,90	Dons	46,77
voyage et déplacements	311,10	Subvention ERF	100 862,45
Responsable Théovie			
Salaires et charges	31 593,94		
déplacements	4 349,59		
Internet	153,42		
téléphone	542,52		
Assistante pédagogique			
salaires et charges	4 228,43		
voyage et déplacements	529,70		
Responsable Communica tion			
Salaires et charges	8 878,22		
documentations	84,80		
déplacements	789,12		
affranchissement	19,14		
téléphone	520,21		
Secrétariat			
salaires et charges	17 065,58		
fournitures de bureau	1 370,04		
documentation	61,00		
anonce/publication	137,97		
affranchissement	2 812,93		
téléphone	51,75		
Divers			
annonces insertions	661,04		
frais bancaires	71,65		
maintenance	1 684,20		
réunion du conseil	1 084,79		
groupes de travail	179,22		
déplacement		**s/total Activités**	
s/total fonctionnement	101 036,90	**Communes**	105 801,82
Dotation aux Amortissements	4 764,92	Résultat 2007 (perte)	
Total	**105 801,82**		**105 801,82**

5.3.d

ASSOCIATIONS CULTUELLES : ASEMERF, SCE, AFERF

FICHE DE SYNTHESE

	ASEMERF.	**SCE.**	**AFERF**
Titre développé	Association de Solidarité et d'Entraide en faveur des Ministres de l'Eglise réformée de France	Société Centrale d'Evangélisation (Service de communication et d'édition de l'ERF	Association en Faveur de l'Eglise Réformée de France
Membres de l'association	Présidents et trésoriers de C.R. (16) Bureau du CN (6) Secrétaire général Secrétaire administrative Trésorier délégué Membres de la Commission nationale des Finances	Membres du C.N. (20) Membres des coordinations (6+6) Secrétaire général Secrétaire administrative Trésorier délégué Secrétaires permanents des coordinations Conseiller juridique Ancien(s) membre(s) du CN	Membres du C.N. (20) Secrétaire général Secrétaire administrative Trésorier délégué Conseiller juridique Ancien(s) membre(s) du CN
Date Assemblée générale ordinaire annuelle	Conférence des présidents et trésoriers de C.R. siégeant avec la Commission nationale des finances	Session commune du C.N. et des coordinations	Session du C.N.
Comité directeur	Les mêmes personnes que les membres du Bureau du Conseil national sont élues par l'assemblée générale	Elu par l'assemblée générale	Elu par l'assemblée générale
Date de création	1989	20 octobre 1906	18 novembre 1937
Finalité	Entraide et secours	a) Service interne de production et diffusion [« Information-Evangélisation et publications»] b) Service interne de formation à distance-THEOVIE c) Fonction « patrimoniale »	a) Gestion de dons affectés b) Par convention avec un conseil régional, embauche et gestion de membres de l'Eglise pour des missions rémunérées de durée limitée

5.3.d

	ASEMERF.	**SCE.**	**AFERF**
Ressources	a) Cotisations des associations cultuelles b) Dotation (titres A et C)	a) « Recettes » des coordinations autres que dotation inscrite au titre A b) Produit de la vente des publications c) Produit de la vente des biens propriétés de la S.C.E. d) Dons	a) Dons b) Ressources affectées à provenance de Régions
Patrimoine immobilier	Néant	35 immeubles	Néant

TITRE II

COMMISSIONS SYNODALES

Commission des ministères

Commission des affaires générales

COMMISSION DES MINISTERES
Rapport au synode national 2008

« RECONNAISSANCE »

Ce premier rapport de la commission des ministères élue au synode national 2007, est placé sous le signe de la « reconnaissance ». Ce terme renvoie à trois dimensions : 1) exprimer sa reconnaissance, c'est « dire merci » ; 2) reconnaître quelqu'un, c'est le nommer, « discerner » qu'il est à sa juste place ; 3) partir en reconnaissance, c'est « explorer » un chemin nouveau.

1. DIRE MERCI

Exprimer sa reconnaissance, c'est dire merci. Dans le cadre de la mission que lui confie le synode national, la commission des ministères chemine avec divers partenaires.

1.1. **Merci pour les ministres que Dieu envoie à son Église**

En premier lieu, la CDM rencontre des hommes et des femmes qui désirent devenir ministres de notre Église. De nombreux étudiants sont en contact plus ou moins régulier avec la CDM. Des rencontres formelles avec la CDM conduisent à des décisions. Les 3 tableaux ci-dessous récapitulent les décisions prises par la CDM en 2007.

Tableau 1 - Entretiens de la CDM :

Années	Moyenne 1995-2005	2006	2007
Total des entretiens de la CDM	59	46	38
Autorisation Master/Master Pro	19	12	14
Autorisation de proposanat	18	15	11
Autorisation MVAE[1]	3	3	2
Autres	5	1	2
Non autorisation	14	15	8

[1] Ministre venant d'une autre Église.

Un lecteur attentif aura remarqué qu'il y a eu 38 entretiens pour 37 décisions : une personne a en effet été reçue deux fois. La CDM a rencontré 24 hommes et 13 femmes. Le tableau 2 ci-dessous donne le détail des décisions de la commission après entretien.

Tableau 2 - Détail des décisions de la commission en 2007, après entretien :

	OUI	**NON**
Master 1 Master 1/Master Pro Master Pro	4 2 8	 2
proposanat proposanat dans un ministère spécialisé	10 1	2
Ministres venant d'une autre Église	2	3
Autorisation changement de fonction	1	1
Admission : Informateur régional	1	

Tableau 3 - Décisions de la commission en 2007, sans entretien, après évaluation sur le poste ou entretien particulier et après rapports écrits et oraux :

	OUI	**NON**
Admission comme pasteur après proposanat	10	1
Admission comme formatrice en catéchèse	1	
Autorisation 2ème proposanat	1	
Reconnus après période d'adaptation :		
- comme animateur jeunesse	1	
- comme aumôniers des hôpitaux	3	
Admission comme ministre associé (jusqu'au 31.07.09)	1	
Ministres associés bénévoles (septembre-juin 08)	2	
Autorisation changement de fonction :		
- comme aumônier des hôpitaux	4	
- comme aumônier aéroport	1	
Suffragance longue durée (10 mois)	1	
Arrêt de proposanat	1	

On le voit dans le tableau 1, le nombre d'entretiens a subi une baisse importante en 2007.

Le nombre de ministres admis décroît lui aussi. La moyenne annuelle de ministres admis ces dix dernières années (1997-2006) est de 17, elle est de 15 sur les 5 dernières années (2002-2006). En 2007, 11 admissions ont été prononcées : 10 comme pasteurs, 1 comme formatrice en catéchèse.

Deux ministres venant d'une autre Église sont entrés en période d'adaptation de deux ans le 1er septembre 2007, venant de l'EPAL, nommés tous deux en région PACCA. Une ministre de l'EKD a été admise comme ministre associée jusqu'au 31 juillet 2009 dans le cadre d'un contrat EKD, ERF SO, ERF Toulouse et Communauté germanophone de Toulouse. Un couple de pasteurs américains a été autorisé à venir comme ministres associés bénévoles pour l'année scolaire 2007-2008, dans la région Est. Un pasteur de l'Église Evangélique de Poméranie a été autorisé à exercer le ministère dans l'ERF avec une période d'adaptation de deux ans, à partir de juillet 2008.

Les autorisations de changement de fonction, avec période d'adaptation, concernent :

- de pasteur en paroisse à pasteur en paroisse mi-temps/aumônerie des hôpitaux mi-temps : 4
- de pasteur en paroisse à aumônier aéroport : 1
- de théologien chargé d'édition à pasteur : 1

12 candidats ont reçu une autorisation de proposanat, mais pour l'un d'entre eux, autorisé à effectuer un proposanat dans un ministère spécialisé, aucune proposition n'a pu être faite. Un 13ème candidat avait reçu l'année précédente une autorisation pour un deuxième proposanat.

12 proposants sont entrés en poste au 1er juillet, dont 2 pour un 2ème proposanat. Une proposante ayant répondu durant l'été à l'appel d'une Église à l'étranger, son proposanat a pris fin 3 mois après avoir commencé, au 30 septembre.

Les 11 proposants ont été nommés dans les régions CAR (3), CLR (1), Est (1), NN (1), Ouest (2), RP (1), SO (2).

Comme chaque année, leur profil est très diversifié :

- 6 d'origine réformée, 4 d'origine catholique, 1 d'origine évangélique
- 1 camerounaise, 1 guadeloupéen.
- Le plus jeune a 27 ans, le plus âgé 49 ans, la moyenne d'âge étant de 36 ans.
- 6 hommes, 5 femmes.
- 5 célibataires.

- Expériences professionnelles antérieures : commercial, directeur de foyer d'étudiants, cuisinier, pasteur évangélique, commerçante, cadre d'entreprise, coach, consultante auprès d'ONG, ouvrier, magasinier chef de rayon, professeur de comptabilité…
- Formation théologique avant le Master Pro IPT : entièrement à l'IPT pour 6 d'entre eux, pour les autres passage par Strasbourg, Laval (Québec), Vaux sur Seine.

Au terme du parcours, l'admission prononcée par la CDM entraîne l'inscription au Rôle et la reconnaissance de ministère. La reconnaissance de ministère est l'occasion d'un culte de fête qui permet d'exprimer la reconnaissance à Dieu pour ce ministre qu'il donne à son Église, de reconnaître ce ministre dans sa fonction, d'entendre ses engagements et de prier pour lui avec le geste biblique de l'imposition des mains, geste de bénédiction et d'envoi. Célébrée dans l'Église locale dans laquelle ce ministère se déploie, la liturgie est présidée par un représentant de l'autorité synodale, en général le président du conseil régional, pour signifier que le ministre est bien reconnu, ce jour-là, comme ministre de l'Église réformée de France et qu'il prend sa place, ainsi, dans le ministère de toute l'Église.

En 2007, 13 reconnaissances de ministères ont eu lieu.

Tableau 4 - Reconnaissances de ministère en 2007 :

Nom	Date	Lieu	Ministère	Région
AÏT ABDELMALEK Zhora	25.11.07	St Sauveur	pasteur	CAR
BRINKMAN Elisabeth	04.11.07	St Gaudens	pasteur	SO
CLEMENT Michel	28.10.07	Bois Tiffrais	pasteur	Ouest
GERARD Charlotte	21.10.07	Annecy	pasteur	CAR
HELLER Nadine	30.09.07	Les Ollières	pasteur	CAR
JACOB Linda	19.11.07	Temple s/Lot	formateur en catéchèse	SO
MONTOYA Christophe	25.11.07	Toulon	pasteur	PACCA
MORLACCHETTI Paolo	02.12.07	Cannes	pasteur	PACCA
PARET Michel	28.10.07	Bois Tiffrais	pasteur, aumônier des hôpitaux	Ouest
PIECZKO Thomasz	06.05.07	Maubeuge	pasteur	NN
PUTZ Olivier	28.04.07	Rouen	pasteur	NN
RADAFIARIJAONA Dina	28.10.07	Privas	pasteur	CAR
TAMBON Lionel	21.10.07	Nice	pasteur	PACCA

Depuis le synode national de 2004, les ministres qui ont eu leur reconnaissance de ministère sont accueillis au synode national qui suit, pour marquer que leur ministère est bien celui d'un ministre de l'Union ; c'est aussi l'occasion de leur dire merci.

1.2 Merci pour ceux qui forment les futurs ministres

Le parcours de formation pour un ministre de l'Union passe par des études de théologie, traverse le proposanat et se prolonge dans la formation permanente. La CDM souhaite exprimer devant le synode sa reconnaissance envers tous ceux qui participent à cette formation des ministres, professeurs des facultés, directeur du Master Pro, animateurs des sessions de proposants, animateurs de la formation permanente.

1.2.1. Etudes de théologie

En premier cycle (licence en 3 ans), les étudiants sont principalement inscrits à l'Institut Protestant de Théologie (IPT), facultés de Paris ou de Montpellier ; quelques uns font leurs études à Strasbourg.

Avant le Master I (4ème année), il est conseillé aux étudiants de rencontrer la CDM qui émet un « avis favorable » ; cet avis, outre le fait d'être un indicateur sur leur chemin, est nécessaire pour ceux qui font la demande d'une bourse, attribuée par l'ERF selon des critères sociaux.

Le Master Pro (5ème année) n'est accessible qu'aux étudiants ayant un projet ministériel qui reçoivent l'autorisation de la CDM, ce qui nécessite une rencontre avec elle. Le Master Pro a lieu dans le cadre de l'IPT, avec un aller-retour entre la théologie et l'observation-insertion en paroisse. Le stage a lieu de septembre à juin, équivalent à un mi-temps ; cette année de formation est essentielle pour découvrir le ministère au sein de la vie d'une Église locale sur l'ensemble d'une année, aux côtés d'un pasteur qui partage son expérience et sert de vis-à-vis au stagiaire. Cette organisation du Master Pro, dans la ligne des orientations contenues dans le texte adopté par le conseil de l'IPT en 2005 et par les comités directeurs de l'ERF et de l'EELF en 2006 et dans la suite de ce qui se faisait dans l'ancien système (maîtrise appliquée, puis Dess), est essentielle dans la formation de nos futurs ministres qui, à l'arrivée en proposanat, sont directement en situation de responsabilité. Le directeur du Master Pro IPT est Michel Bertrand. En 2007-2008, 10 étudiants de l'ERF sont inscrits en Master Pro, en stage à Bordeaux, Dijon, Levallois, Lille, Lyon, Paris, Saintes, Strasbourg; l'un d'entre eux effectue le Master Pro en deux ans. Une réflexion s'ouvre à nous sur l'éventuelle ouverture du Master Pro à des étudiants envoyés par d'autres Églises protestantes, qui ne seraient pas en lien avec les CDM de l'ERF ou de l'EELF mais avec la CDM de leur propre Église.

Les facultés de théologie ne sont pas des écoles pastorales, elles accueillent des étudiants venant de diverses Églises et tous ne se destinent pas à un ministère ; cette diversité est un enrichissement pour les étudiants. Pour certains étudiants les études sont plus courtes car ils ont des équivalences liées à des études antérieures ; pour d'autres le parcours est plus long, incluant un Master Recherche voire un Doctorat.

Un professeur de l'IPT et un professeur de la faculté de théologie protestante de Strasbourg participent aux sessions de la CDM, pour bien marquer l'importance de la théologie dans le parcours d'un candidat. Ces professeurs de théologie ne sont pas membres de la CDM, ils ne participent donc pas aux votes, ce qui respecte la saine distinction entre universitaire et ecclésial ; mais leur présence marque aussi l'articulation nécessaire entre ces deux pôles, elle dit aussi la cohérence d'un parcours où le discernement se fait à la charnière de la formation et de l'entrée dans le ministère.

1.2.2. Proposanat ou période d'adaptation

Les candidats qui sont admis en proposanat bénéficient d'une formation, sous la forme de 3 sessions d'une semaine, en mars et juin de la première année et octobre de la deuxième. Ces sessions sont l'occasion d'une reprise en groupe des joies et difficultés rencontrées dans le ministère et d'un partage d'expériences et d'outils. Elles permettent de mieux connaître le fonctionnement institutionnel de l'ERF, d'apprendre à se positionner dans l'oralité ou dans les conflits, d'aborder les sujets importants pour tel ou tel proposant… Participent à ces sessions les proposants de l'EELF (2 en 2007), ainsi que les ministres venant d'une autre Église, en période d'adaptation (3 en 2007). En 2007 les sessions ont eu lieu à La Force (mars), Sète (juin) et Versailles (octobre). Ces sessions étaient animées par les pasteurs Philippe Privat et Evelyne Jouve. Cette dernière a passé la main fin 2007 au pasteur Fabienne Ambs pour les proposants entrés au 1er juillet 2007.

Une part du financement de ces sessions était jusque là assurée par l'EKiR, qui a annoncé en 2004 que ce financement se réduirait peu à peu pour se terminer en 2008 ; il nous semble essentiel que les 3 (au moins) sessions de proposants soient maintenues et que leur pérennité soit assurée, ce temps s'avérant très utile dans le démarrage du ministère.

La question de la formation aux dimensions relationnelles du ministère se pose régulièrement. Le BAFA permet d'apprendre à se situer vis-à-vis d'enfants et d'adolescents et à développer son imagination pour proposer des animations. Le BAFD est un « plus » indéniable en ce qui concerne la formation aux projets éducatifs et leur mise en œuvre, aux aspects réglementaires de l'accueil des mineurs, à l'accompagnement

d'équipes, à la gestion des conflits ; autant d'éléments importants dans le cadre d'un ministère. Régulièrement questionnée, la CDM encourage les étudiants à ces formations, mais considère qu'elle ne peut les rendre obligatoires tant les profils des ministres sont différents. La formation pastorale à l'écoute et à la communication, travail sur la personne de l'écoutant et formation à la juste distance à trouver par rapport à l'autre, est obligatoire pour les ministres qui deviennent aumôniers d'hôpitaux ; elle pourrait être utile à tous les ministres, mais là encore il ne nous paraît pas envisageable de l'imposer à tous. On pourrait citer d'autres formations utiles, mais il n'y pas de formation initiale intégrale et parfaite !

1.2.3. Formation permanente

Après l'admission, la formation reste indispensable : comment imaginer être pasteur sans continuer à prendre du recul, faire le point, se confronter à d'autres, élargir son champ théologique ? Cette formation permanente se fait dans le cadre de la CPLR.

Le synode de Cognac en 2004 avait demandé « à la commission des ministères de réfléchir avec le CPLR à la mise en place d'un stage privilégiant la rencontre et l'auto-évaluation trois ans après la reconnaissance de ministère ». Ce stage, d'une durée de 8 jours, a eu lieu pour la première fois en juin 2007 au Lazaret à Sète, sur le thème « le pasteur et la communauté ». Destiné aux pasteurs dans leur 5ème année de ministère, il était animé par les pasteurs Christian Baccuet (ERF) et Christophe Zenses (EPAL) et regroupait 23 stagiaires des 4 Églises de la CPLR, dont 7 pasteurs de l'ERF. Mais sur les 10 pasteurs de l'ERF concernés par ce stage, c'est-à-dire ayant eu leur reconnaissance de ministère en 2004, seuls 4 étaient présents…

1.3. Merci pour ceux qui accueillent et accompagnent les nouveaux ministres

Les candidats au ministère s'insèrent progressivement dans la vie ecclésiale.

Durant le Master Pro, le stage en paroisse est essentiel. L'engagement des paroisses qui accueillent un stagiaire et celui des pasteurs « maîtres de stage » est très important. La présence d'un étudiant stagiaire dans une paroisse est une richesse pour celle-ci.

Durant le proposanat, le proposant est en pleine responsabilité sur un poste, mais encore en phase d'apprentissage. Différents partenaires participent à l'accompagnement de cette période probatoire :

- Le conseil presbytéral (ou les conseils presbytéraux) responsable du poste, qui doit être en capacité de comprendre le statut d'un proposant et de participer à l'évaluation de son ministère. Ce que

nous rappelons lors de la visite de mise en place du proposanat, en septembre, est évident mais doit sans cesse être redit : l'importance de se parler, entre proposant et conseil presbytéral !

- Le conseil régional, qui accueille le proposant et participe aux évaluations ; la relation avec le président du conseil régional est primordiale pour que le proposant se sente soutenu.
- L'accompagnateur, désigné par la CDM sur proposition du conseil régional a un rôle essentiel, puisqu'il est un vis-à-vis qui ne participe pas aux évaluations et ne rend compte à personne : avec lui, le proposant peut tout partager, y compris difficultés et découragements.

Pour les ministres venant d'une autre Église, en période d'adaptation d'une durée généralement fixée à deux ans, le dispositif est le même. Pour les ministres qui changent de fonction, le conseil d'aumônerie ou le conseil d'accompagnement participe aux évaluations durant la période d'adaptation, parfois en lien avec le conseil presbytéral, un conseil d'administration, le conseil régional… selon le profil du poste.

Il importe de rappeler ici l'importance du cadre dans lequel s'effectuent le proposanat ou la période d'adaptation. Le processus d'apprentissage et d'évaluation se déroule d'autant mieux que le cadre est clair au départ, et que les partenaires impliqués dans l'accompagnement ou l'évaluation sont bien définis.

1.4. Merci pour ceux qui oeuvrent au discernement

Un dernier mot pour remercier ici les membres de la CDM qui ont terminé leur mandat au synode national 2007, et en particulier son président le pasteur Denis Heller : merci pour la mission accomplie, les dossiers confiés, les processus clairement partagés, le « savoir-faire » transmis.

Merci à Evelyne Ratti, la secrétaire à mi-temps de la CDM, pour son travail discret au siège de l'ERF.

Merci aux membres actuels de la CDM, pour la mission difficile et très prenante qu'ils partagent. Outre les sessions mensuelles du vendredi soir au dimanche midi, les réunions de bureau, la participation aux synodes régionaux, chaque membre de la CDM doit étudier les dossiers, effectuer des visites de mise en place de proposanats et participer à des visites d'évaluation finale. En 2007, la CDM a reçu pour un temps de travail, lors de ses sessions, Raphaël Picon, Michel Bertrand, Jean Marcel Vincent, Thierry Legrand, Bertrand de Cazenove.

La qualité relationnelle et la collégialité de cette commission lui permettent d'assurer avec humilité cette grande responsabilité. Pour

mémoire, les membres de la CDM sont Christian Baccuet (président), Ottilie Bonnema, Yves Chambaud, Marie-Françoise Escot, Sylvie Franchet d'Espérey (qui a succédé à Anne-Laure Coffinet élue au dernier synode national mais décédée le lendemain), Jean-Pierre Gardelle, Isabelle Meyckuchel, Philippe Sautter, Pierre Usal et Jean-Charles Wolff.

2. DISCERNER

2.1. Des éléments de discernement

Dans son cheminement avec des candidats, la CDM est attentive à 3 dimensions importantes du ministère pastoral, telles qu'elles ressortent des discussions synodales de ces dernières années :

- Le pasteur est un « témoin ». Certes, il n'est pas le seul, tout chrétien est appelé à l'être, mais le pasteur a à faire avec sa personne, sa vie, sa foi. Devenir pasteur engage une existence. Le ministre est quelqu'un qui est « appelé à », qui a une vocation.
- Le pasteur est un « théologien ». Il est dans son ministère appelé à annoncer l'Evangile, donner du sens, questionner, interpeller, mettre en perspective la vie de ceux qu'il croise, des communautés qu'il anime, du monde dans lequel il est… en rapport avec l'Ecriture lue, méditée, interprétée.
- Le pasteur est un témoin/théologien « pour une communauté », appelé à un métier relationnel, un ministère d'écoute, d'accompagnement de personnes, de situations de vie, de groupes, de communautés, un ministère d'unité, d'animation, de propositions, un ministère qui peut traverser des tensions ou des conflits, où le savoir être avec les autres est essentiel. Beaucoup de candidats mettent l'accent sur l'écoute… au risque d'oublier la proclamation ?

Ces 3 dimensions sont importantes, mais il n'y a pas de candidat « parfait »… Heureusement ! Car c'est aussi dans les fragilités que s'ouvrent le témoignage, le sens, la place faite aux autres. Mais la CDM est attentive à la manière dont une certaine cohérence circule, dans la personne rencontrée, entre ces 3 dimensions.

La rencontre avec un candidat se déroule en général autour de 3 axes :

- Le parcours de vie, le cheminement spirituel, la naissance du désir de devenir pasteur ; il s'agit de mieux connaître le candidat, ce qu'il est aujourd'hui, où il en est de son existence.
- Les convictions théologiques, articulation entre la recherche théologique et la quête personnelle de sens… une parole en « je », une parole habitée par ce qui meut le candidat. Il s'agit de

discerner comment, au-delà des mots, vit pour cette personne une parole incarnée dans sa vie, capable de rencontrer simplement et vraiment des hommes et des femmes de notre temps.
- Le projet ministériel, ce que le candidat conçoit du ministère/métier du pasteur qu'il envisage de devenir. Il s'agit de percevoir la potentialité à habiter cette fonction.

Bien entendu, ce schéma général est adapté à chaque situation.

2.2. Un processus dans le temps

En règle générale, un candidat au ministère rencontre plusieurs fois la CDM :

- Un premier entretien de 45 minutes avec la CDM a lieu en 3ème année de licence ou en Master 1 : une autorisation de la CDM est en effet nécessaire pour pouvoir faire un Master Pro.
- Un week-end rassemble les membres de la CDM et les étudiants en Master Pro, en octobre. C'est l'occasion de réfléchir ensemble à ce qu'est un ministre de l'ERF ; en octobre 2007 ce week-end a eu lieu à Versailles, chez les diaconesses, sur le thème « Le pasteur, la paroisse… et moi ».
- Un deuxième entretien de 45 minutes avec la CDM a lieu pendant le Master Pro, en janvier ou février, pour l'autorisation d'entrer en proposanat.

Selon le parcours de chacun, d'autres rencontres peuvent être nécessaires. Des entretiens avec le président de la commission précèdent et suivent les rencontres avec la CDM. La possibilité de rencontrer le bureau de la CDM est parfois offerte, suite à des décisions de la commission qui nécessitent un suivi particulier.

Le proposanat dure 18 mois, avec une visite de mise en place en septembre et une visite d'évaluation intermédiaire au printemps de la première année, puis une visite d'évaluation finale au cours de l'hiver de la deuxième année.

On le voit, un candidat est suivi, sauf exception, au minimum pendant 5 années (de la 3ème année de licence à la fin du proposanat). Pour certains, en particulier les ministres venant d'une autre Église, le processus est plus court. Pour d'autres, pour raisons personnelles ou suite à la demande de la CDM, le parcours peut être plus long. Les étudiants sont incités à prendre contact le plus tôt possible avec la CDM.

Cette dimension du temps dans le discernement est importante. Dans un monde où tout s'accélère, prendre le temps reste nécessaire. Cela permet au candidat de vérifier sa vocation et de mûrir son projet de

ministère. Cela permet à la CDM de mesurer l'évolution de la personne et de mieux exercer son discernement.

2.3. Une mise à l'épreuve

Etre candidat au ministère dans l'ERF est un processus éprouvant, dans le sens positif de l' « épreuve » : ce qui permet de ressentir, au fond de soi, le contact avec la réalité. La vocation interne doit accepter d'être mise en perspective avec la vocation externe, le désir d'être pasteur doit se confronter au discernement de la CDM.

Epreuve dans le temps, comme dit dans le paragraphe précédent, avec ce que cela représente parfois d'impatience d'être sur le terrain ; la CDM est en particulier attentive à ce que le parcours d'études en théologie ne soit pas trop raccourci au gré des équivalences liées à d'autres diplômes, pour qu'un vrai temps de mûrissement puisse avoir lieu. Il s'agit ensuite de pouvoir durer dans le ministère !

Epreuve de se livrer au discernement de l'Église, ce qui est plus ou moins facile. Entendre dire « non » à son désir est toujours douloureux, cela passe souvent par beaucoup d'émotion et de remise en question ; c'est normal. Le « non » de la CDM peut être mal vécu par le candidat et par son entourage, mais quand c'est la réalité du terrain qui, plus tard, dit « non », cela est vécu de manière plus douloureuse encore par le candidat, comme par la paroisse qui l'a accueilli. La CDM propose toujours au candidat une rencontre pour expliquer le pourquoi de la décision. Ce n'est pas toujours entendu. Une décision n'est valable qu'une année, certains candidats peuvent mettre à profit cette décision pour travailler tel ou tel point avant de se porter à nouveau candidat.

Epreuve de la rencontre entre son projet ministériel personnel et le projet de vie de la paroisse dans laquelle le proposant arrive. Cette confrontation peut décevoir, elle peut être vécue sur le mode du télescopage. Des envies peuvent être freinées, des possibilités nouvelles peuvent apparaître. Il faut apprendre la circulation entre le désir et la réalité. Cela est aussi une découverte heureuse du ministère !

Epreuve de se retrouver en responsabilité. La réalité peut être plus douloureuse que ce que l'on pensait, plus heureuse aussi. Si un proposanat se déroule mal, il appartient à la CDM de faire la part entre ce qui relève du candidat et ce qui relève du contexte ; un deuxième proposanat est parfois proposé. En 2007, deux personnes ont commencé un deuxième proposanat.

Epreuve enfin de l'évaluation. L'évaluation, étymologiquement destinée à « extraire la valeur » du ministère, est parfois vécue sur le mode de l'examen, avec ce que cela génère de stress. Des procédures précises

existent pour que le moment d'évaluation soit bénéfique. Ce temps peut pointer des faiblesses, conduire à des ajustements, il est aussi souvent une occasion pour être conforté dans sa vocation, dans son ministère ! Il fait partie de la nécessaire acceptation de confronter sa manière personnelle d'exercer le ministère aux besoins et attentes de l'Église.

2.3. Des personnes, une Église

Dans sa mission de discernement, la CDM est toujours attentive à la rencontre entre un homme ou une femme, toujours particulier, et l'Église Réformée de France, avec sa richesse et sa fragilité, la réalité des paroisses et des projets. C'est au carrefour de ces deux dimensions qu'il importe de veiller à ce qui pourra être vécu ensemble. Dire « oui » à un projet de ministère, c'est estimer que le candidat, aujourd'hui, a la capacité d'exercer un ministère épanoui et épanouissant dans l'ERF ; dire « non », c'est estimer que les conditions ne sont pas réunies.

C'est au nom du synode national que la CDM discerne : le synode est donc légitimement appelé à débattre des questions soulevées par la pratique de la CDM, comme par les pistes qu'elle pointe comme chantiers actuels ou à venir.

3. EXPLORER

3.1. Le rapprochement EELF-ERF

Le dossier important de l'année 2007 a été celui du rapprochement EELF-ERF, voté au synode de Sochaux.

Depuis l'automne 2006, une équipe mixte des CDM ERF et EELF se réunit. Elle est composée de 3 membres de l'EELF – 2 membres de la CDM, pasteur Pascal Hubscher et pasteur Jean-Frédéric Patrzynski, et le professeur Nicola Stricker nommée par la CDM avec l'accord du Conseil exécutif – et de 3 membres de la CDM ERF – pasteur Christian Baccuet (depuis juin 2007, auparavant pasteur Denis Heller), pasteur Ottilie Bonnema et Jean-Charles Wolff.

Ce groupe a approfondi la question des ministères et du ministère pastoral en particulier, de la reconnaissance de ministère/ordination, du « Rôle » des ministres, de l'accompagnement régional des ministres, de la constitution possible à l'horizon 2013 d'une CDM nationale unique. Un important travail de connaissance mutuelle a abouti au constat que, derrière des mots différents, il y a une diversité de conceptions qui peuvent mutuellement nous enrichir, et des pratiques très semblables. La variété des théologies du ministère ne sépare pas les réformés et les luthériens, elle est plutôt un débat qui traverse les différentes sensibilités au sein de chaque confession.

Durant l'hiver 2007-2008, le groupe a achevé un document qui présente l'état des lieux des conceptions et pratiques ministérielles des deux Églises, et qui donne des propositions en vue d'une CDM unique ; ce document, joint au rapport du comité de pilotage, a été distribué aux Églises locales de l'ERF et de l'EELF en vue des synodes régionaux 2008 et des synodes national/général 2009.

3.2. Vers de nouvelles formes de ministères ?

La CDM est heureuse du développement de nouvelles formes de ministère.

Plusieurs régions nomment des « chargés de mission régionaux », formés, accompagnés, reconnus, évalués. Ils sont nommés sur une mission inscrite dans une durée limitée. Cela participe de la diversité des ministères. La CDM s'en réjouit, tout en attirant l'attention sur la nécessité qu'il n'y ait pas confusion entre les différents ministères : les ministres de l'Union d'une part et les ministères régionaux ou locaux d'autre part.

La CDM est également attentive au projet de ministères consacrés à l'évangélisation. Elle a conscience de la nécessité de tels ministères, elle voit bien que certains candidats dont le profil ne correspond pas à un travail pastoral classique en paroisse pourraient être compétents et à l'aise dans ce type de ministère. Mais, si un proposanat devait se dérouler dans un tel type de ministère, il faudrait veiller à bien distinguer ce qui relève de l'apprentissage du ministère et ce qui est du ressort de l'expérimentation de la formule, pour que les conditions d'évaluations ne portent pas préjudice au candidat.

La CDM rencontre des personnes au profil moins théologique que ce qui est attendu d'un pasteur, mais pourvues d'un grand savoir être et de compétences diverses, qui pourraient apporter beaucoup à notre Église : quels ministères sont possibles pour ces personnes, autres que celui de pasteur ? Quelle formation serait adaptée ?

La CDM se pose aussi la question de la reconnaissance par l'Église de la formation théologique de ceux de ses membres qui ne deviennent pas ministres. Les paroisses sont un lieu privilégié où cette reconnaissance peut être exprimée.

La réflexion sur la diversité des ministères est toujours à reprendre : comment imaginer – et financer… – d'autres formes de ministère : diacres, formateurs, etc ? Dans ces expériences et ces réflexions sur la diversité des ministères, la CDM souhaite rappeler l'importance de cheminer en commun avec l'EELF. Il s'agit de relier la recherche d'une

cohérence interne – articulation des différents ministères – et celle d'une cohérence externe – notre lien aux autres Églises.

3.2. Période d'expérimentation

Dans plusieurs régions, la période d'expérimentation en cours est l'occasion de développer le travail pastoral en équipe sur un secteur. Cela, certainement, peut apporter une nouvelle dynamique. Pour ce qui concerne les proposants ou les ministres en période d'adaptation, la CDM doit veiller à ce qu'il n'y ait pas une multiplication des instances de nomination et d'évaluation, pour que le proposanat ou la période d'adaptation soient clairement identifiés quant à ceux qui l'encadrent et quant aux missions qui sont confiées au ministre.

3.3. La conjugalité

En matière de conjugalité des ministres, la CDM applique les règles telles qu'elles sont décidées par le synode national (Dourdan 1984 et Cognac 2004) : le mariage est la forme de conjugalité requise pour l'exercice du ministère. Des situations personnelles peuvent être prises en compte, par exemple lorsque c'est le conjoint qui refuse le mariage : dans certains cas particuliers, cela ne doit pas être un obstacle à l'accès au ministère. Mais cette règle est de plus en plus ressentie comme trop formelle, elle n'est pas comprise par des personnes concernées ou par leur conjoint, comme par des conseils presbytéraux confrontés à la situation : il est difficile d'obliger quelqu'un à se marier, alors que notre société connaît d'autres formes légales de conjugalité…

3.4. L'avenir du corps pastoral

Moins de candidats, moins de proposants et de ministres admis que les années précédentes… Est-ce circonstanciel ou structurel ? Certaines Églises francophones manquent de pasteurs. L'ERF, quant à elle, équilibre bon an mal an le nombre d'arrivées et de départs. La visibilité des candidatures pour les années à venir n'est pas grande, celle pour les départs en retraite un peu plus nette, mais une étude statistique pour mettre en perspective les entrées et les sorties de ministère serait intéressante à mener.

La CDM considère comme importante la question des personnes qui quittent le ministère. Peut-on analyser les raisons qui poussent quelqu'un à quitter le ministère : au-delà de cette possibilité légitime et de la particularité de chaque situation, y a t-il des raisons théologiques, ou des causes structurelles liées à un ministère pour lequel on attend trop ? Là encore, une enquête pourrait être profitable.

Il y a moins de jeunes proposants issus de l'ERF… pourquoi ? Le scoutisme, dans son rapprochement avec les Églises, sera-t-il un lieu de vocations nouvelles ? La coopération, qui était un vivier de vocation pastorale et d'engagements dans l'Église, a quant à elle disparu avec la fin du service national obligatoire. Faut-il explorer d'autres lieux susceptibles d'inciter à devenir pasteur ? Relancer des actions du type « journée des vocations » ? Faire davantage de publicité pour les études de théologie ? A qui revient la responsabilité de le faire ?

Quoiqu'il en soit, la CDM ne se fixe pas sur des chiffres pour être plus ou moins « dure » ou « coulante » dans le recrutement. Elle ne brade pas ses exigences, car le ministère se joue sur la durée. Elle est attentive à chaque candidat pour ce qu'il est pour notre Église, indépendamment des besoins à court terme. Elle relève principalement la diversité des origines, des parcours, des compétences, des théologies et s'en réjouit. Il y a là une grande richesse pour notre Union, pour les Églises locales, pour les différents lieux de service et de témoignage, appelés à profiter de ces profils divers pour élargir leur vie autour de l'Evangile, leur témoignage communautaire rendu au Seigneur.

En fin de ce rapport, c'est en Lui que s'exprime notre reconnaissance : nous remercions Dieu pour notre Église et ses ministres, nous le prions de nous assister par l'Esprit Saint dans la tâche de discernement, nous lui confions avec espérance les explorations nécessaires à une mission toujours à renouveler au service du Christ.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
Rapport sur le dossier synodal
Synode 2008 Toulouse

La commission des affaires générales s'est réunie les 16 et 17 avril 2008 rue de Clichy. Elle a reçu Bertrand de Cazenove, secrétaire général de l'ERF, et Daniel Gaubiac, trésorier général.

Rapport du conseil national

D'un conseil à l'autre

Renouvellement

- La CAG prend acte de l'expérimentation faite pour un travail en groupes lors des séances du conseil national. Un bilan de cette méthodologie a-t-il été fait ?
- Le conseil National dit « avoir lancé un appel à Corinne Akli pour un poste d'évangélisation de terrain ». Il serait plus juste d'écrire que le Conseil national a orienté Corinne Akli vers un tel poste. L'appel ne peut être lancé que par la Région concernée.

Partage d'actualité

- Le conseil national s'interroge, certes, sur la vie des Églises, mais fait-il aussi référence à la conjoncture économique nationale et internationale ?

Vie synodale

Suites du synode de Sochaux

- La mise en pratique des critères de référence du CN (2ème élément de la décision) a-t-elle été difficile au sein du CN ?
- Parole, Parentalité, Espérance
 - Il manque dans le dossier synodal un rapport de la commission Conjugalité-Famille. Cela aurait permis de suivre l'avancement de leurs travaux. La CAG s'interroge sur le projet de publication des résultats des travaux sur un support payant (Information et évangélisation), sera-t-il doublé par une publication sur le site Internet ?

- Le synode est-il éclairé par le paragraphe sur les AFP ? La CAG aurait souhaité plus de précisions.

- Projet d'une Église protestante unie
 - La CAG constate que le processus enclenché à Sochaux suit son cours et renvoie au document d'information 1.

Evangélisation, Formation, Relations

Pour le contenu de ces activités la CAG renvoie à la lecture des annexes 3 à 8.

La CAG se réjouit du programme avec l'Alliance biblique et espère une mise en oeuvre rapide.

Evangélisation

- La note 5 parle de la « Fondation en faveur des Institutions Protestantes Européennes ». La CAG a reçu du secrétaire général une note sur « le généreux donateur, GD» qui élimine les équivoques (….pas forcement les questions). La CAG demande au secrétaire général de transmettre cette information aux synodaux, avec la liste précise des actions de l'ERF -en cours ou à venir- financées par ladite fondation.

Relations internationales

- A propos des « questions éthiques portées par les organisations œcuméniques comme la justice économique, l'environnement, l'eau…» : elles paraissent essentielles, qui les prend en charge ? Quelles relations y a-t-il avec le permanent du service œcuménique de la FPF et avec le « Groupe théologique » du CN ?

Régions et Églises

Outils d'évaluation et visites

- Le CN ayant décidé de prolonger l'expérimentation, la CAG apprécie cette orientation et conseille d'ajouter une virgule après « bilans de vie » pour rendre la proposition plus compréhensible.
- **Institut Protestant de Théologie**
- Ce sont les seules nouvelles que la CAG a reçues, car à la date de sa réunion le rapport n'était pas encore reçu. Dommage !
- Attention au Fonds Ricoeur, il n'est pas sans fond !

Ministres

- Stage après 5 ans de ministère : la CAG rend attentifs les présidents des conseils régionaux à l'application de la décision 40 du synode national du Cognaçais (2004). Le synode veut-il se prononcer à nouveau ?

- Vocations : La CAG aimerait que le synode prenne au sérieux cette question : « comment susciter plus de vocations » ? Il s'agit là d'une question d'essence spirituelle.

Partenaires

- CPLR, note 13 :
 - Que signifie le nouveau dispositif de formation permanente des ministres ? un éclatement de ce service commun entre l'Alsace-Lorraine d'une part et « l'intérieur » d'autre part, ou est-ce seulement une question de finances ?
- MPEF :
 - Le subjonctif des deux derniers verbes exprime-t-il le doute du CN sur cette question ?
- EREI :
 - On aurait aimé trouver en annexe le document en question ;
 - Comment ce dialogue trouve-t-il sa place par rapport au processus d'union avec l'EELF ?
- CEAF :
 - Attention au singulier / pluriel un peu partout ! Parfois cela change le sens ;
- COE :
 - En quoi consistent les inquiétudes à propos du non-renouvellement du secrétaire général sortant ?

Annexes

Annexe 1 : Réponses du conseil national aux vœux des synodes régionaux

La CAG apprécie le travail du CN pour suivre les vœux des synodes régionaux et le rapport qui en est fait**.**

1. **Atteinte aux droits et à la dignité des étrangers.**
 - Les vœux ont-ils été transmis tels qu'ils avaient été rédigés dans les synodes ou remplacés par la synthèse du CN ?
2. **Rémunération des ministres**
 - Le CN a en effet repris l'étude de cette demande. Le synode aura sans doute à cœur de développer le sujet.
3. **Service FPF justice et aumônerie des prisons**
 - Reportez-vous au document d'information n°2, rapport de la FPF qui donne des informations sur ce problème.
 - Les délégués à l'assemblée générale de la FPF ne sont pas envoyés par les régions mais élus par le synode national !

4. **Liturgies multilingues**
 - La CAG apprécie et souhaite trouver ces liturgies sur le site (gratuité)
5. **Matériel catéchétique**
 - Voir annexe n° 7 « Service national catéchétique »
6. **Ministère de formateur en catéchète**
 - La CAG insiste sur la demande du CN : que le poste soit synodalisé par la région Sud-Ouest

L'annexe 2 ne suscite pas de commentaires

Annexe 3 : Champs d'expérimentation

Les documents de cette annexe viennent compléter et éclairer la thématique « expériences et projets en région » qui sera un des thèmes de travail du synode.

- La CAG déplore que la première page de l'annexe 3 soit si légère (4 régions sur 8). Il faut toutefois la compléter par la lecture du numéro de la revue Information et évangélisation. Lecture qui doit se faire en recherchant les champs d'expérimentation. Cela sera repris dans les dossiers de la vie de l'Union.
- **Projet de l'équipe pastorale missionnaire en Région Est**
 - Cette annexe devra, elle aussi, être étudiée dans la thématique de la vie de l'Union.
 - La CAG voit là un beau projet que le synode devra étudier de près.
 - Le profil des « pasteurs missionnaires » est source d'interrogation. La durée de trois ans pour lancer un tel projet n'est-elle pas trop courte, le montage financier est-il réaliste, quel avenir financier après l'arrêt du « fonds européen » ?

Annexe 4 : Equipe nationale d'animation

1) et 2) Nouveauté née à Sochaux, est ce trop tôt pour faire un premier bilan ? Comment cette équipe s'articule-t-elle avec le CN, avec le bureau du CN et avec le président du CN ?
3) Le synode sera intéressé par le mode d'utilisation des finances qui peut même dans certains cas aider des initiatives locales.
4) La communication aux régions n'est pas encore effectuée. Le dispositif est en route depuis un an, le CN DOIT faire cette information au plus vite. La conférence des présidents n'est-elle pas faite pour cela ?
5) Liste bien maigre !

Annexe 5 : Coordination interrégionale pour l'évangélisation

- En avril la CIPE a réfléchi au nouveau mode de fonctionnement de nos instances nationales ». Est-ce dans son cahier des charges ? Quels sont les objectifs, les missions qu'elle s'est donnée après le synode 2007 ?
- Quelles ont été les difficultés lors de la mise en place de cette coordination ?

Annexe 6 : Le Pôle National de Formation

- Attention à la numérotation des paragraphes !
- Réseaux et chantiers en cours : Beaucoup d'ébauches.
- Jeunesse et Diaconie : il faudrait préciser que l'embauche début février d'un chargé de mission est le fait de la FEP.
- La CAG aimerait plus de détails sur la Bible des jeunes.
- Le service des notes bibliques et prédications rédigées : toujours attentive au coût des services, la CAG rappelle le site « cultes-protestants.org » où l'on retrouve, d'ailleurs, de nombreuses prédications déjà publiées dans le service des prédications rédigées. Mais bien sûr tout le monde ne dispose pas d'Internet…. !

Annexe 7 : Service national catéchétique

- Les productions intéressent sans aucun doute tous les membres du synode mais bien des questions se posent sur le coût de ces matériels et sur leur utilisation. Les négociations avec Olivetan résoudront-elles le problème ?
- La production du DVD « *Chants pour tous les temps* » est particulièrement appréciée par la CAG.
- L'ECCE : la CAG aimerait que le synode ait quelques informations et précisions sur cet organisme.

Annexe 8 : Relations internationales.

- Il manque à ce rapport un essai de synthèse, de hiérarchisation, d'interpellation.
- **EKiR** (avec « i » minuscule) :
 - 1er §, à l'avant-dernière ligne, le nom de l'exposition est « La foi comme… »
 - Deux paragraphes pour parler du 10ème anniversaire du Foyer Le Pont !
- **Église d'Ecosse** :
 - Nos relations tenaient-elles à si peu de choses ?

- **USA** :
 - Pourquoi les liens se sont-ils distendus avec les trois autres Églises ?
- **Corée** :
 - La participation de 5 % du corps pastoral de l'ERF à une session de la PCK (quand celles de la CPLR sont désertées) aurait pu figurer ici : est-ce un revirement de nos alliances en Corée ?
- **ARM** :
 - Comment se fera la représentation de la future Église protestante unie à l'ARM (et à la Fédération Luthérienne Mondiale) ?
 - Groupe Europe, 1er tiret : les réticences portent-elles sur le mot « communion », sur son contenu, ou sur la fusion elle-même ?
 - La question n'était-elle pas celle de la mondialisation, plutôt que des relations Nord - Sud ?
- **KEK** :
 - Pourquoi une telle sur-représentation pastorale pour l'ERF à Sibiu ?
- **COE** :
 - **EAPPI** : Danielle Vergniol n'est pas « de l'ERF-Ouest » (?), mais a été soutenue par cette région et la parcourt actuellement à l'invitation des Églises locales pour rendre compte de sa mission. Vous pouvez l'inviter aussi chez vous !
- **Cévaa** :
 - L'excellent 1er § aurait bien mieux figuré en tête de tout ce rapport annexe, pour en mettre les différents éléments en perspective, ce qui manque cruellement par ailleurs ; il aurait pu préciser, à sa dernière ligne (après « histoire commune ») : « en vue de la mission commune », ce qui aurait rendu justice au projet fondateur de la Cévaa.
- **Défap** :
 - Forum 2008 : le synode serait heureux d'en avoir des échos ;

Annexe 9 : Collège des Œuvres et Mouvements

- « Le président du collège » : ce doit être le signataire de ce rapport…
- « Visites systématiques de l'ERF » : quelle instance en serait chargée ?
- On aurait préféré « envoi de ministres » plutôt que « emploi »… (et certains respirent bien en paroisse, merci pour eux !)

Annexe 10 : Rapport d'activité du service Théovie 2007

- Ce rapport doit être lu avec le rapport sur Théovie et le projet de résolution qui le concerne. Voir dans le Chapitre IV Dossiers sur la vie de l'Union

Annexe 11 : Les sites et les projets Internet de l'ERF

- La CAG souligne l'intérêt de rendre le site Internet vivant (bravo pour l'éditorial renouvelé régulièrement) mais attention aux usines à gaz qui engouffrent d'énormes finances.
- L'assertion disant que les Églises locales se désintéressent de l'outil Internet n'est pas partagée par la CAG ! Il faut mentionner l'existence de nombreux sites paroissiaux ou d'œuvres et mouvements.

Annexe 12 : La CEAF et l'ERF

- Pourquoi un partenariat si étroit avec cette seule Union d'Églises de la FPF ? Quelle est sa confession de foi ?
- Le président de cette Union étant aussi pasteur de l'ERF, on se demande s'il y a des ministres qui « émargent aux rôles » des deux unions, et, si oui, dans quel texte cela est-il abordé ?

Documents d'Information

1) Vers une Église protestante Unie

- La CAG apprécie le travail du comité de pilotage qui fournit pour les synodes régionaux 2008 un document charpenté qui permettra de saisir le synode national 2009 de ce sujet. Elle laisse donc les commissions des résolutions régionales le soin d'étudier ce dossier à fond, la CAG s'y attellera en 2009.
- Au vu du projet d'avis pour 2009, on se demande si les synodes régionaux et national ont la possibilité de réagir dans le détail au texte de la Déclaration d'union, et si oui, quand : 2008-2009 ou bien 2009-2010 ?

2) Information sur la Fédération Protestante de France

- Dans le compte rendu de cette assemblée, 3/4 sur le contenu des rapports et seulement 1/4 sur les débats. N'est-ce pas déséquilibré ?
- On s'étonne que l'auteur du rapport, pourtant trésorier de la FPF, ne mentionne pas la baisse de la contribution de l'ERF décidée par le CN et effective dès cette année

3) Relations œcuméniques

- Les années Daudé : « grand cru œcuménique » ! Merci à Dieu et au frère, pour l'engagement, l'information, l'entraînement…
- Ce document pointe de nombreux accords et travaux œcuméniques accessibles aujourd'hui auxquels nous pouvons nous intéresser. Gardons notre esprit critique acéré.

Décisions

- **Postes :**
 Suppression Nice III (PACCA) : La CAG a reçu un courrier de la région PACCA à propos de la suppression du poste Nice III. Le dossier n'a pas été transmis par les voies prévues par l'article RGA 18 I.4. De plus la CAG considère que la minceur du dossier ne lui permet pas de prendre une décision.

Les Finances

La CAG apprécie un rapport du trésorier plus léger et donc plus facile à lire et apprécie qu'en même temps tous les éléments financiers figurent dans le dossier.

Le rapport du trésorier du conseil national et ses annexes

- Le paragraphe sur la conjoncture économique permet d'entrer dans le dossier en posant le contexte, voire l'avenir.
- La CAG souligne les deux derniers paragraphes de la conjoncture économique. Le synode veut-il réagir à ce changement et à l'entrée dans une certaine politique de rigueur ?
- Le titre A : budget pour 2008
 - **Des économies** : merci d'arrêter les dépenses élevées sur ces deux points-là. (*Actes du Synode* et revue *Information Évangélisation*) tout en maintenant le service.
 - **Dépenses :** La ligne actions communes est en diminution. La CAG attire l'attention du synode sur la baisse de la contribution à la FPF et sur son avenir (enquête en cours)
 - **Vie de l'Union en augmentation** : il s'agit des coûts salariaux. Le moindre pourvoi des postes permet en partie de compenser l'augmentation du Traitement Brut Mensuel de Base (TBMB). Est-ce un choix du CN ou bien la conséquence d'un manque de vocations ? Qu'en pense le synode ?
 - Le budget est ainsi présenté en équilibre. La dotation en faveur des retraites à la réserve générale est en 2008 de

218 925 € ; si elle ne pouvait être maintenue quelles seraient les conséquences à moyen et à long terme ?
 - **Un budget qui marque la volonté du CN** : Comment le CN envisage-t-il de rationaliser et mieux organiser l'existant, alors que plusieurs rapports mentionnent le maintien, la création ou la possibilité de création de postes de chargés de mission (réseau catéchétique, Région de l'Est, Théovie…). Quelles sont les perspectives d'avenir ?

- La CAG n'a pas analysé les comptes ligne par ligne, elle n'en n'a ni les compétences ni la vocation. Quelques remarques et informations glanées pourtant ici et là :
 - L'accueil des stagiaires dans une église locale se fera pour l'église locale dans les mêmes conditions qu'auparavant. Si l'église locale ne peut le loger, il faut que le stagiaire prenne un bail à son nom (il pourra être ainsi bénéficiaire de l'allocation logement)
 - Le Chargé de mission jeunesse est pour le moment salarié en CDD grâce à la Fondation en faveur des Institutions Protestantes Européennes. Envisage-t-on la pérennisation de son poste après le rassemblement jeunesse de 2009 ?
 - La CAG est affligée du montant des honoraires du commissaire aux comptes (2.4 bis ligne 362)
 - Après les résultats du contrôle URSSAF des directives vont être adressées aux ministres et aux présidents de CP. Elles demandent d'être vigilants sur les voitures, les moyens d'information (téléphone, Internet) et sur le fait que seule la mutuelle de l'ERF puisse être prise en charge.

Commissions synodales

Rapport de la commission des ministères

Le rapport est bien fait et détaillé. Trois questions seraient à creuser :

- Point 3.2 : l'avenir des personnes au profil non théologique
- Point 3.4 : il faut ouvrir le débat sur la conjugalité
- Point 3.5 : la CAG rend attentif le synode sur l'avenir du corps pastoral. C'est la responsabilité de tous dans l'Église de discerner et de susciter des vocations.

Institut protestant de Théologie

Pas de rapport. Dommage !

Dossiers sur la vie de l'Union

Expériences et projets en régions

- « L'annonce de l'Évangile, à partir des expériences et projets des 8 régions de l'ERF » C'est ainsi que le thème nous a été annoncé dans la lettre d'invitation au synode. Gardons cette vision en perspective.
- Pour l'information des synodaux le dossier comporte un numéro de la revue Information et évangélisation « Visages des régions, publié en octobre 2007, et il faut le rapprocher de l'annexe 3 du rapport de gestion du CN.
- Une actualisation de la vie en région présentée dans la revue sera nécessaire. Un temps de travail en groupes est prévu. Les rapporteurs devront rédiger un « message » à l'attention du synode.

Théovie

- Le rappel des décisions précédentes met bien l'accent sur le fait que c'est un sujet important à mettre en liaison avec notre volonté globale d'annonce de l'Évangile. Aussi la CAG pense-t-elle qu'il faut étudier très sérieusement comment toucher les marges tout en utilisant Théovie dans l'animation des Églises locales.
- Point 3 : Pourquoi les principaux éléments des différentes évaluations n'ont-ils pas été mis en annexe de ce rapport ? La synthèse est lapidaire !
- Point 4 : la question du contrôle et de l'autorité est martelée dans ce projet (de quoi le CN a-t-il peur au point d'insister trois fois sur son autorité ?). Pourquoi le service Théovie n'est-il pas placé sous le contrôle du PNF qui en rendrait compte au synode ?
- Point 6 : Le budget présenté semble contrôler les dépenses mais la CAG s'interroge sur l'inflation possible ouverte par l'embauche éventuelle de chargés de mission.
- Quant à la mise à jour des moyens informatiques, attention au tonneau des danaïdes (50 000 € !) On aimerait en savoir plus.
- Le synode sera appelé à voter un projet de résolution.

- Pour compléter l'information des synodaux, la CAG rappelle la lecture du paragraphe « formation » du rapport de gestion et de l'annexe 10 de ce même rapport.

Service protestant de mission-Défap

- Éléments d'orientation
 On rappelle que ce texte vient des délégués des Églises au conseil du Défap, et est fait pour être signé, après modifications éventuelles, par les Églises pour être appliqué par le Défap : lorsqu'il dit « nous », il parle donc des Églises.

- Introduction au travail synodal
 Le CN a raison de rappeler que le Défap ne dépend pas que de l'ERF, mais aussi de 4 autres Unions

- Quel est le but des remarques faites par le CN (qui semble avoir voulu tenir ici le rôle de la CAG) ? Ont-elles été adressées au Défap ? Qu'a-t-il été répondu ? Permettront-elles au synode de débattre ?

- 1ère remarque :
 Est-ce le rôle de ce texte de « développer les fondements théologiques et spirituels de la mission » ?

- 2ème remarque :
 - Le texte entend bien le Défap lui-même lorsqu'il évoque notre « agence missionnaire », pas la Cévaa, reconnue comme une communauté ; certaines des 4 autres Églises connaissent aussi d'autres agences missionnaires (d'où le pluriel du titre du §) ;
 - Contrairement à ce qui est dit, l'existence d'un service protestant de mission pourrait parfaitement « se concevoir sans la Cévaa » ; l'existence de celle-ci influe naturellement sur le travail de celui-là…

- 3ème remarque :
 - Le Défap n'était-il pas plus ou moins à l'origine de ce qui est devenu le « projet Mosaïc » ? il y travaille toujours lourdement dans le cadre de la FPF ; si le synode souhaite demander de rajouter quelque chose là-dessus, il conviendrait de le faire au § intitulé « la façon dont nous voulons travailler… », peut-être après le 1er alinéa ;

- 4ème remarque :
 - La proposition d'explicitation ne change rien, sauf à demander de spécifier ce qui va aux projets missionnaires et ce qui va au fonctionnement ; mais il s'agit là du budget de la Cévaa et non du Défap !
 - 5 000 € représentent 0,2 % du budget, ce n'est pas représentable sur le « camembert » tel qu'il est ;

- Schéma de fonctionnement :
 - Il ne précise pas clairement les articulations ni surtout les attributions respectives…

- Circuit financier :
 - La Cévaa soutient aussi des projets missionnaires des Églises de France, comme des autres Églises membres : les flèches qui vont vers la Cévaa devraient toutes être à double direction.

Conclusion

La CAG souhaite à tous un synode constructif pour l'annonce de l'Evangile.

Fait à Paris le 18 avril 2008.
Françoise Costil, Philippe Kabongo-Mbaya,
David Mitrani, Françoise Prabonnaud,
Pierre Soutter, Frédéric Verspeeten

TITRE III

INSTITUT PROTESTANT

DE THEOLOGIE

INSTITUT PROTESTANT DE THEOLOGIE
Rapport du président
sur l'activité de l'Institut en 2007

Sommaire

1. Les étudiants
2. Les enseignants
3. Le personnel non enseignant
4. Les enseignements de base
5. Les formations spéciales et les conférences
6. La recherche
7. Les relations avec d'autres organismes
8. Les principaux projets en cours
 a) La rénovation de la faculté de Paris
 b) Un accord en discussion avec la faculté de théologie de Strasbourg sur la licence
 c) La formation permanente - les formations spéciales
 d) Les bourses d'études doctorales
 e) Les autres projets

Annexes

1. Statistiques des inscriptions pour l'année 2007-2008
2. Enseignements dispensés pour la Licence et le Master en 2007-2008
3. Notices sur les enseignants en 2007
4. Liste des publications et des activités de recherche des enseignants
5. Liste des coopérations

Rapport du président sur l'activité de l'Institut en 2007

L'année 2007 aura été marquée par le début des travaux de rénovation de la faculté de Paris, avec, en conséquence, quelques perturbations pour l'enseignement à Paris. Malgré cela les étudiants ont été nombreux et les cours ont pu être assurés normalement. A Montpellier, heureusement, aucune perturbation notable n'a affecté la vie de la faculté, au contraire, puisque l'équipe enseignante est désormais au complet.

Nous commentons ci-après les chiffres et les principaux évènements relatifs aux étudiants, aux enseignants, au personnel non enseignant avant d'examiner les activités d'enseignement, la recherche, et les coopérations avec d'autres organismes. Nous terminerons ce rapport par quelques éléments sur les principaux projets en cours.

Les étudiants

Après la forte croissance des inscriptions observée en 2006-2007 (+10 %), nous anticipions plutôt une stabilisation en 2007-2008. En réalité, le total des étudiants inscrits a encore fortement augmenté, passant de 440 à 521 (+18 %), ce qui confirme heureusement l'attractivité de l'Institut et sa capacité à rayonner au profit d'un public de plus en plus large et diversifié. On a noté en particulier la présence de cinq étudiants de Nouvelle Calédonie à Montpellier, suite à des contacts renoués par Jean-François Zorn à Lifou.

Cette image d'ensemble positive recouvre des évolutions assez contrastées, où l'on peut déceler un changement peut-être structurel des modes d'accès à la théologie.

En **Licence**, le nombre d'inscrits dans un cycle classique, c'est-à-dire avec le projet de valider une Licence en six semestres, a sensiblement baissé (92, - 16 %). Il s'agit avant tout d'une baisse des étudiants de première année (L1) passés de 70 à 40. Peut-être le chiffre de l'année précédente était-il exceptionnellement élevé. Le chiffre de 40 (27 à Paris, 13 à Montpellier) n'est pas excellent et appelle peut-être une action pour encourager les inscriptions dans des cycles à plein temps.

Inversement, le nombre d'inscrits dans des cycles d'études aménagées a littéralement explosé (178 inscrits, + 38 %). Deux éléments nouveaux expliquent ce chiffre : le cours d'Homilétique de Raphaël Picon

à Paris (31 inscrits) et les cours décentralisés organisés par la faculté de Montpellier à Valence (48 inscrits). Il est rappelé que les étudiants en régime aménagé bénéficient de conditions dérogatoires s'agissant de l'assiduité, des délais et de progression dans les études.

A noter que 16 diplômes de Licence ont été décernés en 2007 sur 18 inscrits en L3 l'année précédente.

En **Master**, le nombre d'inscrits dans le cycle classique a également baissé (77, - 8 %). Il n'y a que trois étudiants en études aménagées. La baisse concerne la première année (M1, 21 étudiants contre 28 l'année précédente). Les effectifs en M2 Pro et M2 Recherche sont remarquablement stables (respectivement 10 et 46)

9 Master Pro et 9 Master Recherche ont été décernés en 2007, ainsi que trois Maîtrises (ancien régime). Il y avait 10 inscrits en Master Pro et 46 en Master Recherche l'année précédente. On constate donc un fort taux de réussite des étudiants autorisés à s'inscrire en Master Pro, alors que la réussite en Master Recherche est plus aléatoire.

Sur trois ans, la moyenne des futurs ministres ayant terminé leur formation à l'IPT est de quatorze par an (13 en 2005, 19 en 2006, 9 en 2007).

En **Doctorat**, l'augmentation du nombre des inscrits se poursuit (35, + 25 %). Cela est flatteur pour nos enseignants et pour la théologie. Il faut noter cependant qu'une seule thèse a été soutenue en 2007.

Enfin le nombre d'**auditeurs libres**, c'est-à-dire d'étudiants qui s'inscrivent pour suivre des cours ou participer à des séminaires sans intention de rechercher un diplôme, est en forte progression, notamment à Paris (136 au total, + 60 %, dont 85 à Paris).

Les enseignants

Le nombre des chaires d'enseignants permanents financées par les Églises est de quinze, se répartissant entre : sept postes affectés à la faculté de Paris (Histoire du christianisme moderne, Dogmatique, Théologie pratique, Histoire du christianisme ancien et patristique, Nouveau Testament, Ancien Testament, Philosophie et éthique) ; sept affectés à la faculté de Montpellier (Histoire du christianisme à l'époque moderne, Théologie systématique/philosophie, Théologie pratique, Histoire du christianisme à l'époque contemporaine, Nouveau Testament, Ancien Testament, Théologie systématique/Ethique) ; et un poste de Théologie pratique, au service de l'Institut dans son ensemble, rattaché à la faculté de Montpellier.

A la rentrée 2007-2008, tous les postes ont pu être pourvus, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années.

Comme cela avait déjà été annoncé dans le rapport de l'année dernière, **Nicolas COCHAND** a été désigné par les comités directeurs des Églises fondatrices pour occuper la chaire de théologie pratique de Montpellier, avec le titre de maître de conférences. Nicolas COCHAND est de nationalité suisse et est né en 1961. Il a été pasteur de l'Église réformée de Neuchâtel, puis assistant à la faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel de 1993 à 1998. Il a obtenu un Doctorat en théologie de cette université en 2002 (« Les ministères dans les épîtres pastorales » 1 Timothée, 2 Timothée, Tite), tout en étant depuis 1999 responsable cantonal des ministères à Neuchâtel. Nous avons été très heureux de l'accueillir à l'IPT à compter de la rentrée 2007-2008.

Il est à signaler que, à compter de septembre 2007, **Jean-Daniel CAUSSE**, professeur de Théologie systématique/éthique à la faculté de Montpellier, a été nommé professeur des universités au sein du département de Psychanalyse de l'Université Paul Valéry- Montpellier III. Jean-Daniel CAUSSE a souhaité continuer d'occuper sa chaire de professeur à l'IPT, ce qui a été accepté par le conseil de l'Institut après accord de principe par l'Église réformée de France.

On trouvera en annexe 3 au présent rapport une notice rappelant pour chaque enseignant ses principales activités et ses centres d'intérêt.

Sur un autre plan, l'année 2007 aura été marquée par le changement du doyen de chacune des deux facultés. A Montpellier, Jean-Daniel Causse, dont nous avions apprécié le dynamisme, la compétence et la verve au service de la faculté, a été remplacé par Elian Cuvillier, professeur de Nouveau Testament. A Paris, Raphaël Picon, professeur de Théologie pratique, a succédé à Marianne Carbonnier-Burkard. Entre autres réalisations, Marianne aura largement contribué par son intense activité et son obstination constructive au lancement du projet de rénovation de la faculté de Paris.

C'est donc une nouvelle équipe qui assure désormais le pilotage au quotidien des facultés, avec ce que cela suppose comme travail additionnel au plan administratif, et nous lui souhaitons bien sincèrement la bienvenue.

Le personnel non-enseignant

Il nous est agréable de rappeler, comme tous les ans, que si l'enseignement constitue la raison d'être de l'Institut, ce dernier ne

pourrait pas fonctionner sans le travail quotidien d'accueil et d'administration effectué par le personnel non enseignant.

L'administrateur de l'Institut, François Fichet, a rempli toutes les missions qui sont les siennes avec tact et dévouement. Il a été particulièrement sollicité par le projet immobilier de la faculté de Paris.

A Paris, en janvier Emmanuelle Tasic a remplacé, au poste de secrétaire des études, Christine Bourguet, qui est partie en retraite en novembre 2006. Emmanuelle Tasic nous a malheureusement quitté à l'issue de sa période d'essai, ce qui a entraîné certaines perturbations dans le suivi administratif. Il a été fait appel à une agence d'intérim dans l'attente du recrutement de Karin Seltmann-Dupuy, qui a pris ses fonctions en septembre.

Dans le cadre de la restructuration des locaux de la faculté de Paris, nous avons dû procéder à la suppression du poste de gardienne-femme de ménage occupé par Ermelinda Morais qui logeait sur place et du poste d'homme d'entretien occupé par Joao Pinto, qui logeait également sur place. Un arrangement satisfaisant a été trouvé pour le départ de ces deux personnes.

A Montpellier, Aimé Ferroul, intendant de la faculté est parti en retraite en juillet. Il a été remplacé par Marie-Hélène Ferrières qui a pris ses fonctions en septembre.

A l'issue de ces différents mouvements, l'Institut emploie désormais 15 personnels salariés dont certains à temps partiel.

Comme tous les ans, un dialogue a eu lieu avec les personnels. En plus de l'augmentation d'ancienneté systématique à la date anniversaire de chaque contrat et de l'augmentation forfaitaire de 0,8 % accordée au premier janvier 2007, une prime de 1,5 % des salaires annuels de 2007 a été versée en janvier 2008.

Même s'il ne s'agit pas à proprement parler de personnel non enseignant, nous tenons à mentionner ici l'arrivée, comme trésorier bénévole de l'Institut, de Christian Feuillette. Nommé administrateur par l'assemblée générale de 2007, il nous a consacré depuis un temps précieux en participant régulièrement aux nombreuses réunions avec les doyens, l'administrateur de l'Institut et les différentes personnes impliquées dans le projet Arago.

Les enseignements de base

Environ quatre-vingt enseignements ou modules d'enseignement ont été organisés par l'IPT pour l'année 2007-2008.

On trouvera en annexe 2 la liste des enseignements dispensés en Licence et Master. La semestrialisation est maintenant bien entrée dans les faits, avec une difficulté qui demeure pour la deuxième année de Master Pro, compte tenu du stage qui reste à cheval sur deux semestres.

En **Licence**, les deux facultés ont organisé chacune un cursus complet. Les cinq domaines de base communs restent les langues anciennes bibliques (Grec et Hébreu), l'exégèse biblique (Ancien et Nouveau Testament), l'Histoire, la Théologie systématique et la Théologie pratique. Quelques spécificités, tout à fait normales, existent selon les facultés: à Paris, accent mis sur la poursuite des langues bibliques en L3, présence d'un cours obligatoire d'introduction au Coran en L2 et L3, par exemple. A Montpellier, cours d'Histoire de la théologie en L2 et L3, cours de psycho-anthropologie en L2 et d'Apologétique en L3, cours de communication en L3.

En **Master** la première année n'est pas matériellement unifiée, mais elle comporte une architecture commune aux deux facultés, avec des cours et séminaires à choisir dans quatre domaines de base (Exégèse, Histoire, Théologie systématique et Théologie pratique), et d'autres dans des domaines spécifiques en fonction des centres d'intérêt de l'étudiant. Il est à noter que, grâce à l'accord existant avec l'Université de Montpellier III, les étudiants de la faculté de théologie doivent valider entre un et deux cours ou séminaires à l'université publique. Durant cette année, les étudiants travaillent également la méthodologie et font un premier travail personnel de recherche.

Ceux des étudiants qui souhaitent faire un **Master « Recherche »** se spécialisent lors de la deuxième année, qui comporte six séminaires semestriels dont quatre dans les domaines de base et deux dans la matière de la recherche. L'année est également consacrée à la rédaction d'un mémoire.

L'année de **Master « Professionnel »** est réservée aux étudiants qui se destinent au ministère pastoral dans les églises fondatrices. Elle est entièrement commune aux deux facultés et organisée alternativement à Paris et à Montpellier. Elle comporte un stage en paroisse complété par des séminaires (accompagnement pastoral, Homilétique, Catéchétique, Reprise théologique du stage) et débouchant sur un travail personnel de recherche (Mémoire de Master). A noter que le Master Pro est organisé à Paris en 2007-2008 après avoir été hébergé à Montpellier l'année précédente, selon une alternance maintenant coutumière.

S'agissant du **Doctorat**, l'année 2007 a été marquée par les efforts déployés par les deux facultés pour s'insérer dans des dispositifs d'Ecoles

doctorales communs avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

A Montpellier, Sur la base de l'arrêté ministériel du 7 août 2006, relatif à la formation doctorale, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a officiellement reconnu l'Institut Protestant de Théologie - faculté de Montpellier en qualité d'établissement associé aux écoles doctorales 58 (« langues, littératures, culture et civilisations ») et 60 (« territoires, temps, développement, sociétés ») de l'Université Paul Valéry Montpellier III (UPV-UM3).

Outre le fait que des enseignants de la faculté de théologie de Montpellier siégeront aux conseils des Écoles doctorales, cette nouvelle disposition permet désormais à nos doctorants d'être accueillis, en fonction de leur sujet de recherche, dans les laboratoires de recherche constitutifs des écoles doctorales de l'Université Montpellier III et de bénéficier ainsi d'un support renforcé.

Pour les étudiants en théologie, la direction de la thèse sera assurée par un enseignant de l'IPT (HDR ou diplôme jugé équivalent) dans une des spécialités des Ecoles Doctorales (philosophie, histoire, littérature, psychanalyse, sociologie, etc.) et dans une des spécialités de la théologie. Cette thèse conduira alors à un diplôme avec double sceau, c'est-à-dire un doctorat en théologie délivré par l'IPT et un doctorat dans une spécialité des Ecoles doctorales délivré par l'Université.

A Paris, un projet d'Ecole doctorale « Religion, culture, société » a été monté avec l'Institut catholique de Paris, ainsi que l'Institut orthodoxe Saint Serge. Une incertitude existe sur la reconnaissance par le Ministère de cette école doctorale et les perspectives de déboucher effectivement sur un titre de docteur d'Etat selon le mécanisme de double sceau prévu à Montpellier. Il reste que ce projet est l'occasion de renforcer les liens qui existaient déjà entre ces institutions et faire circuler les étudiants dans des ensembles plus vastes que l'IPT, ce qui ne peut que renforcer la qualité de la formation doctorale que nous dispensons.

Les formations spéciales et les conférences

Pour la première fois, nous faisons une place dans ce rapport aux formations qui s'écartent du cursus classique se référant à des étudiants à plein temps en formation initiale. Il apparaît en effet que nous y consacrons une partie significative de nos ressources.

Les **formations à distance** sont en phase de renforcement. A Paris, des cours correspondant aux deux premières années de licence sont proposés par cette formule, même s'il n'est pas encore possible de valider

l'ensemble des unités d'enseignement de cette manière. Il est fait largement usage du réseau Internet, complété dans certains cas par des sessions intensives à la faculté, et par des examens. Pour certains modules, une articulation avec les cours par Internet de l'Université de Genève est proposée. Environ 30 étudiants ont été inscrits à Paris en 2007-2008.

A Montpellier, la même possibilité existe, avec des cours à distance concernant les principales matières des deux premières années de licence, à l'exception des langues bibliques. Les examens oraux ont lieu à la faculté. Environ 20 étudiants sont concernés en 2007-2008

Les **formations décentralisées** ont été lancées en 2007 sur une initiative de la faculté de Montpellier, qui a organisé à Valence un cycle d'introduction à la Théologie. Cette formation se déroulera sur une durée de quatre ans. Les cours ont lieu le samedi pour être compatibles avec d'autres activités. Ils représenteront au total un semestre complet d'enseignement à plein temps et peuvent être validés pour la licence de théologie. Quarante cinq étudiants se sont inscrits.

Les **conférences** et formations ouvertes ont été également un moyen de rayonnement de l'IPT. La liste de ces activités serait trop longue pour le présent rapport. On l'illustrera avec les prestations effectuées par un seul enseignant[1] en 2007, en précisant que, à Montpellier comme à Paris, tous prennent peu ou prou leur part dans ce type d'activité :

- Série de week-ends bibliques sur l'évangile de Jean organisés par la communauté de Pomeyrol (avec validation possible pour des étudiants de l'IPT).
- Week-end national protestant de l'Association « David et Jonathan », sur le thème « L'alliance, le couple, la conjugalité », animation biblique sur 1 Corinthiens 7 et Osée 1-3 ; Poissy, 3 février 2007.
- Formation des « chargés de mission » de la région ERF Nord-Normandie, week-end sur les Ecritures du Nouveau Testament (histoire interprétative d'une citation ; 1 Co 6 et 7 ; au fil du vêtement : parcours de l'évangile de Marc ; la Samaritaine) ; Hargicourt, 9-10 février 2007.
- Stage de la CPLR – Formation permanente des pasteurs, « Une Église en croissance », journée biblique sur : un accident dans la croissance (Actes 5), les paraboles de la graine (Marc 4), le Christ donné comme tête à son corps, l'Église (épître aux Ephésiens) ; Paris, 16 mars 2007.
- Séminaire de formation à la prédication et à la narration biblique, organisé par la Mission intérieure de l'EELF, « Prêcher la joie, avec

[1] Corina Combet-Galland, de Paris.

Paul, prisonnier à Ephèse, et son épître aux Philippiens » ; Bourg-La-Reine, 10-11 mars 2007.

- Université d'été : *La vérité en procès*. Approches bibliques et interventions pluridisciplinaires. Organisation, animation, intervention en collaboration avec des étudiants et avec des partenaires extérieurs, L'Auditoire, La coordination ERF Edifier et Former, l'animation universitaire protestante de Paris, Paris ; 4-8 juillet 2007.
- Participation à l'animation biblique du « Camp famille inter-génération », organisé par « Présence réformée en Centre-Alpes-Rhône » ; La Motte Chalancon, 29 juillet- 4 août 2007.
- Week-end biblique sur « L'évangile de Marc, une genèse en forme de parcours » ; au Monastère des Bénédictines d'Ermeton-sur-Biert (Belgique), 9-11 novembre 2007.
- Massy, groupe œcuménique, paroisse luthérienne, sur la formation du NT, le 13 juin 2007.
- Paroisse Réformée de Saint-Cloud, introduction à l'épître aux Philippiens, pour prédicateurs laïcs, 14 septembre 2007.
- Groupe biblique œcuménique (issu des séminaires de Paul Beauchamp), traversée de synthèse de l'évangile de Marc, 13 octobre 2007.
- Culte du 4 février 2007 sur France culture, méditation « Au fil du vêtement et à la mode biblique : raconter l'humain ».
- Participation à une émission de Présence protestante, « Abram est Abraham », 18 novembre 2007.

La recherche

La recherche, c'est-à-dire la participation à la constitution d'un savoir dans les sciences religieuses et la théologie, fait partie des priorités de l'Institut. L'annexe 4 au présent rapport recense les contributions des enseignants dans ce domaine.

En 2007, l'IPT a poursuivi la publication de la revue « **Etudes théologiques et religieuses** », sous la responsabilité de Marc Boss, ce qui représente un travail éditorial considérable.

Par ailleurs, les enseignants ont publié un total de soixante-quatorze **articles** ou contributions dans des revues scientifiques ou des ouvrages collectifs (soixante-quatre en 2006). On signalera l'ouvrage co-édité par Jean-Daniel CAUSSE et Elian CUVILLIER *Mythes grecs et mythes bibliques*. *L'humain face à ses dieux,* Paris, Cerf, 2007.

Il faut ajouter à ces publications un nombre équivalent (soixante-quinze) de contributions à des **colloques et séminaires** de niveau scientifique (quatre-vingt-trois en 2006).

Enfin, nous suivons également l'indicateur que constituent les participations à des **jurys de thèse**, qui est une forme de reconnaissance du niveau scientifique de l'IPT : quatorze en 2007 (onze en 2006).

La relation de la faculté de Montpellier avec la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier est entrée dans une nouvelle phase : le Centre interdisciplinaire d'Etude du Religieux (CIER) a démarré son activité au début de l'année universitaire. Il a demandé son agrément comme Groupe de recherche du CNRS. On peut signaler également une participation active de trois enseignants au colloque « Un nouvel âge de la théologie ? Théologiens et théologies dans le monde francophone 1965-1980 » du Centre Mentalités Croyances Contemporaines de l'Université Montpellier III en juin 2007. Par ailleurs, le Centre Maurice Leenhardt de recherche en missiologie créé en 2006 a développé son activité avec des séminaires sur « la figure de l'autre dans la mission » et travaillé également avec l'Université de Montpellier III.

A signaler également l'organisation, en collaboration avec le Service du livre ancien des universités de Toulouse, d'une exposition « Histoire et richesses de la bibliothèque de théologie protestante de Montauban ». Une partie de cette bibliothèque est en effet conservée à la faculté de Montpellier et une autre à la Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse.

A Paris, un grand colloque sur Pierre Bayle a été organisé en novembre à l'occasion du tricentenaire de sa mort, par le collège international de philosophie et par Olivier Abel. Les étudiants ont pu participer également à un grand colloque organisé par l'Institut supérieur d'Etudes Œcuméniques sur le thème de l'évangélisation et du prosélytisme.

Autour du Fonds Ricœur ont naturellement été organisées plusieurs journées d'étude, en particulier une session en juin consacrée à l'herméneutique et plus précisément au monde de l'auteur, préparée par le professeur Pierre Buhler de Zurich et Nicola Stricker de l'IPT. Le site Internet dédié (www.fondsricoeur.fr) a également été très actif.

Les relations avec d'autres organismes

Sont à signaler particulièrement cette année l'approfondissement de la relation avec l'université de Montpellier III, mentionnée dans les chapitres précédents. Des enseignements croisés ont également été organisés avec la faculté de théologie catholique de Toulouse, l'Institut

catholique de Paris, l'Université catholique de Louvain, les universités de Strasbourg, Neuchâtel, Lausanne, Lund, etc. Le professeur Marc Boss a été professeur invité pendant trois mois à l'université de Montréal au Québec.

Par ailleurs, profitant des accords de partenariat qui nous unissent avec de nombreuses institutions étrangères, des étudiants de l'IPT ont pu faire des parcours à l'étranger, ce dont on peut se réjouir, en déplorant peut-être que cela ne soit pas encore plus fréquent. Ainsi, un étudiant de Montpellier est parti aux Etats-Unis (Louisville) et un autre en Allemagne (Heidelberg). Un voyage d'échange a permis d'ailleurs à une vingtaine d'étudiants de Montpellier de découvrir la faculté de théologie de Heidelberg.

A Paris, le projet de création d'une école doctorale commune avec l'Institut catholique de Paris et l'Institut orthodoxe Saint-Serge a été l'occasion d'un renforcement des collaborations.

Les principaux projets en cours

La rénovation de la faculté de Paris

Le projet de rénovation de la faculté de Paris est désormais entré dans sa phase de réalisation. Par son ampleur, il a mobilisé beaucoup de nos ressources : le temps et l'énergie des enseignants de Paris, au premier chef le doyen Raphaël Picon, mais également ceux de l'administrateur de l'Institut et de plusieurs membres du conseil de l'IPT, notamment le président et le trésorier.

La première phase des travaux a fait l'objet de marchés fermes à la fin de l'année et a débuté sur le terrain début janvier 2008. Elle concerne l'aile dite « de l'amphithéâtre », qui va être profondément remaniée. En conséquence, depuis la rentrée de l'année 2007-2008, l'essentiel des cours ont lieu dans les bâtiments du Défap, qui sont situés non loin des nôtres sur le Boulevard Arago. C'est pour nous l'occasion de remercier cette institution sœur, d'ailleurs représentée à notre conseil, pour son accueil. Grâce à elle, l'année de nos étudiants ne sera pas trop perturbée, même si les travaux bouleversent complètement la vie de la faculté. La fin de cette première tranche est prévue fin juillet 2008 et nous ne prévoyons pas de difficulté particulière.

Nous n'avons pas pris encore de décision sur le lancement des deuxième (bâtiment principal) et troisième phases (Surélévation de la bibliothèque pour le Fonds Ricœur). A l'occasion des retours d'appels d'offres, en septembre, nous avons réalisé en effet que les travaux seraient

plus coûteux qu'envisagés initialement par notre architecte, ce qui a compliqué le plan de financement.

Aujourd'hui, si la première phase (1,3 M€) est complètement financée, il nous manque encore environ 300 000 euros pour compléter le budget de la deuxième phase (soit 2,8 M€), et 600 000 euros pour le budget de la troisième phase (1,6 M€).

Un effort financier très significatif a été consenti par les Églises fondatrices au plan national, en particulier l'ERF, qui doit apporter environ 2 400 000 €. Nous sommes également satisfaits des résultats de la campagne de collecte de dons de particuliers, qui a déjà rapporté 130 000 € et des dons de diverses institutions hors Fonds Ricœur, qui se montent à 1 280 000 €[2].

S'agissant des travaux du Fonds Ricœur (troisième phase des travaux), nous appliquons le principe de recettes spécialement affectées, sans utilisation des subventions des Églises ou des dons d'institutions ou de particuliers, sauf volonté clairement exprimée de ceux-ci. A ce jour, nous avons pu obtenir des notifications de subventions de la Ville de Paris (500 000 €), de la Région Ile de France (400 000 €) et du ministère de la Culture (15 000 €).

Un accord en discussion avec la faculté de théologie de Strasbourg sur la licence

Depuis plusieurs années nous effectuons des démarches auprès du Ministère de l'enseignement supérieur pour savoir dans quelles conditions les titres que nous délivrons (licence, master, doctorat) pourraient être reconnus comme diplômes nationaux. Il est en effet utile pour nos étudiants que leur diplôme de théologie garantisse un niveau universitaire qui puisse être reconnu lors de l'inscription dans d'autres filières ou pour des concours nationaux.

La position du Ministère est qu'il reste difficile de reconnaître officiellement des diplômes de théologie, et que la meilleure voie à court terme était de passer un accord avec une université publique qui, en quelque sorte se porte caution de la qualité de l'enseignement dispensé, dans le cadre d'un mécanisme de double inscription.

Dans ce contexte, nous avons décidé une démarche auprès de la faculté de théologie de l'Université de Strasbourg, qui nous a semblé être un partenaire naturel. Après avoir envisagé diverses possibilités, son

[2] En supposant, ce qui reste à confirmer, que la subvention de l'une des institutions mentionnées serait affectée prioritairement à la phase 2 plutôt qu'au Fonds Ricoeur.

doyen, Christian Grappe, nous a proposé de reprendre les termes d'un accord déjà existant avec l'Université catholique de l'Ouest. Moyennant une double inscription, ainsi que la validation par le collège enseignant de Strasbourg des modules d'enseignement et des jurys d'examen, nos étudiants obtiendraient, en parallèle avec leur licence de l'IPT, une licence de théologie de l'Université publique de Strasbourg, reconnue par l'Etat.

L'accord avec l'Université de Strasbourg doit maintenant être finalisé et approuvé par le conseil de cette université, pour une mise en œuvre dès la rentrée 2008. Il est prévu que, dans un premier temps, seuls les étudiants de Paris se voient proposer cette possibilité, le collège enseignant de Montpellier privilégiant un accord possible avec l'Université de Montpellier III.

La formation permanente - les formations spéciales

Par formation permanente, ou continue, nous entendons des parcours de formation de type post baccalauréat, différents de la formation initiale, et sanctionnés par une validation académique.

L'an dernier, nous avions mentionné l'étude de différents schémas pour une collaboration plus institutionnelle entre l'IPT et Théovie, organisme de formation à distance financé en partie par l'ERF et hébergé dans les locaux de Montpellier, « depuis la signature d'une convention souple de coopération jusqu'à une intégration plus structurelle de Théovie comme noyau d'un service de formation permanente de l'Institut ». En 2007 notre réflexion a progressé et il est apparu difficile d'intégrer Théovie plus fortement à l'IPT. Nous nous orientons plutôt vers le maintien de relations de collaboration sans bouleversement par rapport à la relation actuelle.

La question d'un renforcement du dispositif de l'IPT pour répondre aux besoins des étudiants, jeunes ou moins jeunes, qui souhaitent suivre une formation théologique de niveau supérieur, sans pouvoir s'inscrire dans une formation initiale à plein temps, reste d'actualité. A cet égard, la faculté de Montpellier a ouvert une piste intéressante en proposant des cours « décentralisés », le samedi, à Valence. Ne faut-il pas aller plus loin et organiser une offre pour ce type de formations « spéciales », éventuellement décentralisées, au niveau de l'IPT ? C'est une des questions qui seront abordées en 2008.

Les bourses d'études doctorales

Nous estimons que l'une des missions de l'Institut est de contribuer à la vitalité de la théologie chrétienne, francophone, d'inspiration protestante. Force est de constater que les théologiens répondant à cette

définition, quoique de qualité, sont en petit nombre. C'est pourquoi nous avons étudié en 2007 la possibilité de créer des bourses destinées à encourager des étudiants prometteurs à terminer une thèse de doctorat en théologie.

Financées grâce à une économie exceptionnelle (liée à la diminution de rémunération d'un de nos enseignants nommé en parallèle professeur à l'université de Montpellier III), deux bourses seront finalement mises en place à compter de la rentrée 2008. D'un montant de 1 000 euros par mois, d'une durée d'un an renouvelable une fois, elles devraient permettre aux doctorants de se consacrer entièrement à leurs travaux.

Nous espérons qu'elles susciteront des vocations durables. Elles traduisent en tout cas notre volonté de préparer l'avenir.

Les autres projets

Parmi divers autres projets que nous avions évoqués dans notre rapport de l'an passé, nous rappellerons celui portant sur la **gouvernance de l'Institut**, sur lequel la réflexion se poursuit au niveau des Églises fondatrices. Un effet concret de cette réflexion est la mise en place de réunions communes entre la commission académique, émanation des comités directeurs des Églises, et le conseil scientifique de l'Institut. Nous espérons de cette manière simplifier les processus de consultation, par exemple à l'occasion de la nomination de nouveaux enseignants.

Le dossier concernant l'**amélioration du système des bourses** fait également l'objet de travaux avec les Églises, suite au rapport remis par M. Bolgert. Aucune modification n'a été effectuée en 2007. Ce sujet devra être suivi, notamment pour tenir compte de la remise à niveau des droits d'inscription qui a été décidée pour la rentrée 2008-2009.

Il a été rendu compte de l'évolution des projets de **création d'écoles doctorales** sous la rubrique « Enseignements de base » ci-dessus. Des actions importantes ont été menées à ce titre en 2007 aussi bien à Paris qu'à Montpellier, et un bilan devra être fait à la fin de l'année 2008.

Un projet reste à l'état d'ébauche et devra être repris en 2008 : **l'ouverture du Master Pro** a des étudiants qui ne se destineraient pas à des ministères dans les Églises fondatrices. Il s'agit d'une question complexe pour laquelle une certaine maturation est encore nécessaire.

En ce début d'année 2008, les équipes enseignantes et non enseignantes, les étudiants et les autres parties prenantes de la vie de l'Institut : Églises fondatrices, Ministère de l'enseignement supérieur, partenaires français et étrangers, peuvent donc avoir des motifs de

satisfaction : l'Institut va bien, il a des étudiants, des projets et ses finances sont saines.

Pour autant, cette image satisfaisante ne doit pas nous inciter au ronronnement ou à la complaisance : autour de nous, près de nous, le monde change, parfois plus vite que nous : nouveaux étudiants, nouvelles églises, nouveaux équilibres religieux, nouvelles détresses… Notre conviction est que ce monde a toujours besoin d'une parole et d'un travail théologique qui rayonne et contribue à le rendre plus supportable. Pour continuer de répondre à sa mission, l'IPT doit lui aussi, à un rythme raisonnable, évoluer, dépasser les débats qui l'agitent parfois, tenter de nouvelles expériences et se projeter dans l'avenir. C'est ce que nous tenterons, encore une fois, de faire en 2008.

Annexe 1

STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE 2007-2008

(Arrêtées au 10 mars 2008)

		Paris	Montpellier	Commun aux deux	TOTAL
LICENCE		**141**	**129**		**270**
	L1	27	13		40
	L2	14	13		27
	L3	12	13		25
	Etudes aménagées	88	90		178
MASTER				**80**	**80**
	M1			21	21
	M2 Pro			10	10
	M2 Recherche			46	46
	Etudes aménagées			3	3
DOCTORAT				**35**	**35**
TOTAL CYCLES DIPLÔMANTS		**141**	**129**	**115**	**385**
	Auditeurs libres	85	51		136
TOTAL INSCRITS		**226**	**180**	**115**	**521**

DIPLÔMES DÉCERNÉS EN 2006-2007

	Paris	Montpellier	Commun	Total
Licence	10	6		16
Master Pro			9	9
Master Recherche			9	9
Maîtrise	1	2		3
Doctorat			1	1

Annexe 2

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS POUR LA LICENCE ET LE MASTER EN 2007-2008

IPT – Faculté de Paris – 2007/2008

Type d'enseignement	L1	L2	L3	M1	M2 R	M2 Pro
Introduction/reprises/ outils	Méthodologie (3)	Sociologie (4)	Sociologie (4)	Méthodologie et projet de mémoire (12)	Six séminaires semestriels de niveau M2 dont un au moins dans chacun des enseignements de base, validés par écrit (30) + Méthodologie, recherche personnelle et rédaction d'un mémoire (30)	Stage (22)
		Langue vivante (4)	Langue vivante (4)			Séminaires :
		Introduction au Coran (4)	Introduction au Coran (4)			1) Accompagnement pastoral (6)
			Théol. des religions (3)	Quatre cours ou séminaires à options (16)		2) Homilétique (6)
						3) Catéchétique (6)
						4) Reprise théologique du stage (6)
Langues anciennes	Hébreu I et II (8)	Hébreu (4)	Hébreu ou Grec (4)			Bilan d'étape du stage (2)
	Grec I et II (8)	Grec (4)				Notes de lecture par séminaire (2)
Bible	Ancien Testament I et II (8)	Ancien Testament (5)	Ancien Testament (5)	Deux cours ou séminaires au choix (9)		Dissertation de théologie pratique (2)
	Nouveau Testament I et II (8)	Nouveau Testament (5)	Nouveau Testament (5)			Travail personnel de recherche (Mémoire de Master) (8)
Histoire	Histoire ancienne (5)	Histoire ancienne (5)	Histoire ancienne (5)	Deux cours ou séminaires au choix (9)		
	Histoire moderne (5)	Histoire moderne (5)	Histoire moderne (5)			
Théologie systématique	Dogmatique I et II (8)	Dogmatique (5)	Dogmatique (5)	Deux cours ou séminaires au choix (9)		
	Philosophie (4)	Philosophie/Ethique (5)	Ethique (5)			
Théologie pratique	Théologie pratique (3)	Théologie pratique (4)	Théologie pratique I et II (10)	Un cours ou séminaire au choix (5)		
		Stage (2)	Missiologie (3)			

IPT – Faculté de Montpellier – 2007/2008

Type d'enseignement	L1	L2	L3	M1	M2 R	M2 Pro
Introduction/reprises/ outils	Session d'introduction (3)	Session interdisciplin. (2)	Session interdisciplin. (2)	Séminaires et cours à option dont 1 à 2 validés à l'Université de Montpellier III (48) + Méthodologie et travail personnel de recherche (12)	Six séminaires semestriels dont deux dans la matière de la recherche (30) + Méthodologie, recherche personnelle et rédaction d'un moire (30)	Stage (22)
	Travaux dirigés (2)	Langue vivante (4)	Travaux personnels et dirigés (2)			Séminaires :
	Session inter semestre (2)	Sciences des religions (4)	Hébreu ou Grec (4)			1) Accompagnement pastoral (6)
Langues anciennes	Hébreu (8)	Hébreu (4)	Quatre cours à choisir (16)			2) Homilétique (6)
	Grec (8)	Grec (4)				3) Catéchétique (6)
Bible	Ancien Testament (8)	Ancien Testament (4)	Ancien Testament (4)			4) Reprise théologique du stage (6)
	Nouveau Testament (8)	Nouveau Testament (4)	Nouveau Testament (4)			Bilan d'étape du stage (2)
Histoire	Histoire ancienne (3)	Histoire ancienne (4)				Notes de lecture par séminaire (2)
	Histoire de le Réforme (6)	Hist. de la théologie (4)	Hist. de la théologie (4)			Dissertation de théologie pratique (2)
	Hist. contemporaine (3)	Hist. contemporaine (4)	Hist. contemporaine (4)			Travail personnel de recherche (Mémoire de Master) (8)
Théologie systématique	Introduction (6)	Dogmatique (6)	Dogmatique (5)			
	Philosophie (4)	Ethique/Psycho anthropologie (8)	Ethique/Apologétique (8)			
Théologie pratique	Introduction (3)	Théologie pratique (7)	Théologie pratique (4)			
		Stage (3)	Œcuménisme/Missiol. (4)			

Annexe 3

NOTICES SUR LES ENSEIGNANTS EN 2007

Olivier ABEL

Olivier Abel est chercheur associé au Groupe de sociologie politique et morale de l'EHESS, où il anime régulièrement des séances de séminaire avec Laurent Thévenot (depuis 1995) et coordonne avec Sabina Loriga un séminaire semestriel sur la mémoire historique (depuis 2000, objet d'une convention depuis 2005). Il est rattaché au CERPHI (CNRS-ENS) depuis 1993. Par ailleurs, il est membre du conseil scientifique du Centre civique d'étude du fait religieux à Montreuil (depuis 2001). Depuis 2004, il est membre du comité consultatif national d'Ethique, et membre du conseil Éthique et Scientifique de la Fondation John Bost (depuis 2006). Depuis 1993, il est membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*. Depuis 1995, il est aussi chroniqueur au journal *La Croix* et *Réforme*. Il est responsable de la mise en place du *Fonds Ricœur* à la faculté de Théologie protestante de Paris et de l'animation des "journées du Fonds Ricoeur". En 2007 il a donné un cours sur « L'avènement de la modernité », à l'Université de l'Agha Kahn ISMC à Londres du 7 au 10 /11/07. Et un cycle de 5 cours à la mairie de Montreuil sur la philosophie moderne et la religion, d'octobre à décembre.

Michel BERTRAND

Outre l'enseignement régulier à Montpellier (L2, L3, M2R) et Paris (L3), la direction du Master professionnel (séminaires et suivi des stages), interventions dans le cours public (Montpellier) et les cours de théologie décentralisés (Valence). Participation régulière au cycle de formation des prédicateurs organisé par la région CLR en partenariat avec la faculté de Montpellier et le service Théovie. Il prend sa part des diverses charges institutionnelles : vice-doyen, membre du conseil de l'IPT et du conseil de faculté, de la commission du Master professionnel. Il est président de la commission Radio de la Fédération protestante de France. Il intervient pour des cycles de conférence et des formations dans l'Église et dans des milieux laïques, assure des prédications, participe à des émissions à la radio et à la télévision, collabore ponctuellement ou régulièrement à différents journaux et revues (presse régionale protestante, *La Vie, Réforme, Evangile et Liberté, Unité chrétienne, Unité des chrétiens, La Croix*…)

Daniel BOLLIGER

Membre associé du séminaire « Traditions classique et biblique » de l'Institut de Recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières de l'Université Paul-Valéry / UMR 5186 du CNRS. Membre du comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme de Montpellier. Président de la commission bibliothèque, Daniel Bolliger accompagne la politique générale de la Bibliothèque de la faculté de Montpellier. Il y gère, en plus, les contacts avec les services du livre des œuvres d'entraide Gustav-Adolf-Werk (GAW ; Allemagne) et Hilfswerk der Evangelischen Kirchen der Schweiz (HEKS) / Entraide Protestante pour les Églises en Ruine (EPER ; Suisse). Dans ce cadre, il a pu acquérir un don annuel de 1'500 € du HEKS/EPER. En novembre et décembre 2007, il a participé à la préparation, le vernissage et la gestion de l'exposition « Histoire et richesses de la bibliothèque de théologie protestante de Montauban. Sous la direction de Marielle Mouranche, Responsable du service du livre ancien, service inter-établissements de coopération documentaire (SICD) de Toulouse, les organisateurs Daniel Bolliger, Marie-Christine Griffon, et Hélène Cotteverte, Doctorante en histoire et histoire de l'art à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, ont également publié un catalogué sur l'exposition : *Histoires et richesses de la bibliothèque de théologie protestante de Montauban*, Toulouse, SICDT, 2007, 143 p., 70 ill. Daniel Bolliger est chargé des relations extérieures de la faculté de Montpellier pour les bourses, conventions interuniversitaires, réception de groupes et tout autre contact avec le monde germanophone. Dans le cadre du jumelage de facultés de Montpellier et de Heidelberg, il a organisé un voyage d'échange à Heidelberg pour vingt-cinq étudiants du 30 janvier au 4 février 2007. Chargé de l'enseignement de méthodologie universitaire de la faculté de Montpellier, Daniel Bolliger participe à la conception et dispensation de cours de méthodologie au niveau L et M, avec J.-F. Zorn ; et à la rédaction des règlements IPT pour la rédaction des travaux.

Marc BOSS

Directeur–rédacteur de la revue Études Théologiques et Religieuses, Marc Boss est aussi membre du comité de rédaction de la Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuse, membre de la direction collégiale des «collections de théologie» des éditions Van Dieren, membre du comité de lecture de la collection «Lieux théologiques» aux éditions Labor et Fides, membre du Tillich Collected Works Project Committee, du Wissenschaftlicher Beirat des Internationalen Jahrbuchs für die Tillich-Forschung et du comité de rédaction de la revue électronique Correlatio (Revista da Sociedade Paul Tillich do Brasil e do Grupo de Pesquisa Paul Tillich da Umesp), membre de l'association Paul Tillich d'Expression

Française (dont il assura la présidence de 2001 à 2005), de la Deutsche Paul Tillich Gesellschaft et de la North American Paul Tillich Society.

Marianne CARBONNIER-BURKARD

Jusqu'en juillet 2007, M.C.-B. a assumé la charge de doyen de la faculté de Paris. En lien avec le CERL (EPHE- CNRS) et l'Institut J.-B. Say (Paris XII), elle coordonne le "Groupe de recherches d'histoire des protestantismes", fondé en 2001; avec le Centre SUDAM (Versailles-Saint-Quentin), un séminaire pluridisciplinaire "Réforme religieuse et révolutions politiques"; dans le cadre de l'ISEO (Institut supérieur d'études œcuméniques), elle assure en collaboration avec deux collègues, l'une catholique, l'autre mennonite, un cours semestriel de Master, "Histoire et historiographie des Réformes", destiné aux étudiants de l'ISEO et du cycle A de la STBS. Elle est membre du conseil de l'ISEO, membre du conseil de l'école doctorale de théologie de l'Université Marc Bloch (Strasbourg II) et membre du comité de rédaction de la *RHPR*. Par ailleurs, elle est vice-présidente de la Société de l'histoire du protestantisme français et fait partie du comité de rédaction du *BSHPF*, où elle tient régulièrement une rubrique bibliographique. Elle représente l'IPT au conseil du « Réseau des bibliothèques protestantes et associées ».

Jean-Daniel CAUSSE

En parallèle de sa fonction de professeur en théologie systématique (éthique) à la faculté de Montpellier, Jean-Daniel Causse a été nommé, depuis le 1er septembre 2007, professeur à l'Université Paul-Valéry-Montpellier III où il dirige actuellement le département de psychanalyse. Cette nouvelle intégration favorise, ou consolide, les partenariats entre la faculté de théologie de Montpellier et l'Université Montpellier III. Parmi les engagements à relever, Jean-Daniel Causse est membre du comité éditorial de la collection « Le champ éthique » aux éditions Labor et Fides, il vient d'être élu au conseil de l'association des théologiens pour l'étude de la morale (ATEM), association internationale francophone. Depuis le début de l'année universitaire, il assure la charge de rédacteur-adjoint des *Études Théologiques et Religieuses*. Il a été nommé professeur invité pour l'année universitaire 2007-2008 à l'Université Laval au Québec. Par ailleurs, il a assuré des conférences et des formations en divers lieux, notamment l'animation du Synode de l'Église réformée de France en région-Ouest, et il a contribué au journal *La Croix* et à *Réforme*.

Nicolas COCHAND

Nicolas Cochand est entré en fonction en septembre 2007 au poste d'enseignant en théologie pratique de la faculté de Montpellier. Il provient de Suisse, où il a exercé la fonction de responsable des ministères au sein de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel, tout en assurant à plusieurs reprises des charges de cours à la faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel, en Nouveau Testament et en Théologie pratique. Dans un premier temps, il consacre l'essentiel de son temps à la mise en place de son enseignement. Il prend part à un projet de recherche franco-allemand (Heidelberg, Strasbourg, Montpellier), consacré aux attentes religieuses de nos contemporains, recherche effectuée en collaboration entre universitaires et acteurs de « terrain », notamment des pasteurs de l'ERF.

Corina COMBET-GALLAND

Corina Combet-Galland est membre du Réseau de Recherche en Narrativité Biblique (RRENAB), et a participé au symposium de Lyon (11-13 mai 2007). Elle est aussi membre du bureau des Amis du Service Biblique de la Fédération protestante de France, avec lesquels elle participe à la mise en place d'un réseau francophone de lectures culturelles de la Bible et assure la responsabilité de l'équipe de rédaction des *Cahiers Bibliques* de *Foi et Vie*. Elle fait partie des collaborateurs des Commentaires du Nouveau Testament chez Labor et Fides, à Genève. Par ailleurs, elle est membre du conseil national de l'Église réformée de France, et, depuis le Synode national de mai 2007, vice-présidente de ce conseil.

Elian CUVILLIER

Elian Cuvillier est membre de la *Studiorum Novi Testamenti Societas* et de l'*Editorial Board* de la revue *New Testament Studies*. (Cambridge University). En collaboration avec des professeurs de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, de l'Université de Lausanne, de la faculté de l'Institut de Théologie Catholique de Paris, de la faculté de Théologie du Centre Sèvres, il est membre fondateur du RRENAB (Réseau de recherche en analyse narrative des textes bibliques). Il est également membre de l'*Association Catholique Française pour l'Étude de la Bible* (ACFEB). Au niveau éditorial, il fait partie du comité de lecture de la collection « Le monde de la Bible » (éditions Labor et Fides, Genève), du comité de rédaction de la collection « Commentaire du Nouveau Testament » (éditions Labor et Fides, Genève) et du comité de rédaction de la collection « Bible en face » (éditions Labor et Fides). À côté des activités liées à sa fonction professorale (cours réguliers aux

facultés de Montpellier et de Paris, responsabilités institutionnelles, accompagnement des étudiants en filière doctorale, colloques internationaux, cours dans des facultés de théologie en France, en Suisse ou en Afrique francophone, participations à des jurys de thèse dans l'Université française et à l'étranger), il assure des formations théologiques pour grand public, des conférences publiques. Outre les publications scientifiques et les recensions, il rédige des chroniques ou articles pour des journaux protestants régionaux ou nationaux, des hebdomadaires catholiques et d'autres publications de vulgarisation. Il préside aussi régulièrement des cultes radiodiffusés et dans les paroisses et participe à diverses commissions ecclésiales au plan régional et national.

Dany NOCQUET

Depuis 2 ans bientôt à Montpellier, je participe désormais pleinement à la vie de l'IPT. L'enseignement de l'Ancien Testament à l'Institut Protestant de Théologie me réjouit profondément tant par les contacts stimulants avec les étudiants aux différentes étapes de leurs cursus, avec le personnel au service de la faculté, et par les échanges avec les collègues des autres disciplines. Je suis d'autant plus heureux que l'enseignement à l'IPT m'ouvre de nouveaux champs de recherche sur le plan de l'exégèse biblique et de la théologie de l'Ancien Testament par la participation à différents colloques.

À la faculté de Montpellier, j'anime les commissions culte et communication et je participe au conseil de faculté. Au sein de l'IPT, et au nom de la faculté de Montpellier, je prends part aux réflexions et aux décisions du conseil de l'IPT. Je suis aussi responsable pour Montpellier du suivi du dossier « IPT internet ». À la rentrée 2008, le site internet IPT aura un nouveau visage, et j'espère que cet outil ainsi renouvelé participera au rayonnement des deux facultés de Paris et Montpellier.

Avec les collègues, je prends part à la formation permanente auprès des communautés catholiques et protestantes en France et en Belgique par des conférences publiques et publications régionales.

Jacques-Noël PÉRÈS

En conjugaison avec son enseignement de la patristique à l'IPT, Jacques-Noël Pérès enseigne à l'Institut catholique de Paris l'éthiopien classique (ge'ez) à l'ELCOA et l'histoire et la théologie des anciennes chrétientés orientales à l'ISÉO, où il est assesseur du directeur. Il est aussi chercheur libre au CNRS (UMR 8584) et il collabore régulièrement avec le Centre d'études et de recherches orientales d'Antélias au Liban. Il est membre de la Société asiatique, de la Société française pour les études éthiopiennes, de la Société d'études syriaques, et vice-président de

l'Association pour l'étude de la littérature apocryphe chrétienne. Il est en outre directeur de la publication de la revue *Positions luthériennes* et conseil scientifique de la revue *Apocrypha*. Engagé dans les dialogues œcuméniques, il participe au Groupe des Dombes et au comité mixte catholique-protestant en France, sans oublier le comité de pilotage du rapprochement de l'EELF et de l'ERF. Il représente d'autre part la Fédération protestante de France à la commission pour la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine cultuel et au comité du patrimoine cultuel (Ministère de la Culture). Il préside le Centre culturel luthérien de Paris.

Raphaël PICON

Raphaël Picon est membre du Center for Process Studies (Claremont, USA), du comité mixte Catholique-protestant en France, du comité d'organisation des Semaines d'études liturgiques (Conférences Saint-Serge), du Pôle National de Formation de l'Église réformée de France. Il est rédacteur en chef du mensuel *Evangile et liberté* (nombreux articles publiés cette année) et membre du comité éditorial des Editions van Dieren. En 2007 ; il a donné une dizaine de conférences grand public (le dialogue inter-religieux, la musique dans le culte, la théologie contemporaine, le secret, etc.), à participé à l'animation de sessions de formation (sur la prédication, l'évangélisation, le rôle de conseiller presbytéral). Il a régulièrement assuré des prédications.

Nicola STRICKER

N.S. occupe la chaire de dogmatique depuis septembre 2006. Au cours de l'année universitaire 2006-2007, elle a assuré à la faculté de Paris deux cours de première année (Prolégomènes et Credo), un cours pour le 2ème et 3ème années (Luther), une session pour les étudiants en Master et doctorat (Bayle), et le cours d'allemand théologique. Elle prépare son HDR à l'Université de Zurich, avec le Professeur Pierre Bühler (« La problématisation du *sola scriptura* et l'approche herméneutique de Paul Ricœur »). Elle est membre de la Gesellschaft für die Geschichte des reformierten Protestantismus et de l'Association Pierre Bayle et fait partie du conseil scientifique du Fonds Ricoeur. Elle participe aux travaux de la commission mixte des CDM de l'EELF et de l'ERF. Comme ministre de l'EELF, elle est chargée de célébrer au moins un culte par mois.

Jean M. VINCENT

J-M.V. représente l'IPT au CA de la faculté de théologie protestante de Strasbourg. Il est membre de l'ACFEB, de l'Association Edouard et Rodolphe Reuss (Strasbourg), et de la commission historique de la FEEBF. Il publie régulièrement des recensions d'ouvrages pour *ETR,*

Theologische Literaturzeitung (Leipzig) et *Orientalische Literaturzeitung* (Berlin). En 2007, il a donné plusieurs conférences, études bibliques et prédications dans diverses paroisses, et à l'Université Inter-âges de Versailles. Il prépare une édition de la correspondance Michel Nicolas - Edouard Reuss, années 1834 à 1886.

Jean-François ZORN

En complément de ses activités d'enseignement et de recherche à l'IPT, Jean-François Zorn est membre : du centre interdisciplinaire d'étude du religieux, Axe 1 « Cultures, identités, transferts culturels » de la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, du conseil Scientifique de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3. Il donne un cours régulier de missiologie à l'Institut catholique de Paris. Il préside l'association *Perspectives Missionnaires* qui édite une revue semestrielle, co-préside la revue trimestrielle *Histoire et Missions chrétiennes,* est membre du conseil de rédaction de la revue semestrielle *Le fait missionnaire*. Il est secrétaire de l'Association Francophone Œcuménique de Missiologie (AFOM), vice-président du Centre de Recherche d'Etudes sur la Diffusion et l'Inculturation du Christianisme (CREDIC), membre de la Société d'Histoire du Protestantisme de Montpellier. Au nom de l'ERF, dont il est membre du conseil National, il coordonne le groupe théologique et participe au conseil d'orientation de Théovie. Il a des activités de formation à la prédication à l'œcuménisme et à la mission, donne des prédications et des conférences, participe à des émissions de radio et de télévision, rédige régulièrement des articles dans la presse religieuse.

Annexe 4

LISTE DES PUBLICATIONS ET DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DES ENSEIGNANTS DE L'INSTITUT EN 2007

Olivier ABEL

1. Publications

« Eléments pour un lexique désordonné de l'herméneutique de Paul Ricœur », in : *Protestantesimo* Rome

« Vers une géo-éthique », *Foi et Vie*, n°5, 2007-1 sur l'Ethique du pétrole, Avec des textes de Stéphane Lavignotte. Jacques Varet, Yves Cochet, Alain Gras, et Olivier Abel

« Les lumières de la nuit », in *:* catalogue de l'exposition *Luce di pietra, parcours franco-italien d'art contemporain à Rome*, Milan : Skira, 2007

« La fragilité conjugale », *Dialogue*, n° 174, p.185-194

Préface à Paul Ricœur, *Vivant jusqu'au bout*, Paris : Seuil, 2007

« Ce n'est qu'un éboulement », *Esprit,* n° 2007/5, Mai 2007

« La perception de la sexualité dans la religion protestante », in *: Dysfonction érectile & cultures*, Paris : Regimedia, 2007

« Remarques sur l'articulation philosophie-théologie chez Paul Ricœur », in : *Transverses* (Revue de l'ICP), n° 101, 2007

« Le prix de la vie », Actes du Congrès national annuel des Barreaux, Paris

« L'insomnie de l'être », in : *Emmanuel Levinas et les territoires de la pensée*, Paris : PUF, 2007, collection Epiméthée, p.215-234

« Se montrer, s'effacer », in : *La dignité aujourd'hui*, Bruxelles : Editions des facultés Universitaires Saint-Louis, 2007

« Sorgulayici Kimlik ve Avrupa Metaforu » ("L'identité interrogative et la métaphore européenne"), in : Avrupa'nin Krizi, sld Önay Sözer et Ali Turhan, (Colloque de la Société Turque de Philosophie), Istanbul : Dost : 2007, p.116-134

« Tarih, Hafiza, Siyaset » (Histoire, Mémoire, Politique), in : *Kebikeç* n° 23, Ankara,, 2007, p.9-21

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« Les fragilités conjugales », Colloque de la revue *Dialogue,* 13/01/07

« Se montrer, s'effacer ». Sur la dignité et l'humiliation, Bruxelles, facultés St Louis, 09/03/07

Nuit de l'éthique, avec Rachid Benzine, HEC Marrakech, 23/03/07

« Le juste selon Ricœur », Université de Lille, 29/05/07

« L'idée de style dans *Temps et Récit* », Colloque « Ricœur et le récit », ENS Rue d'Ulm, 22/06/07

« Variations autour de la Méditerranée », Colloque de Naples du Réseau méditerranéen de phénoménologie, 25/06/07

Séminaire sur l'Europe et l'espace, Maison Jean Monnet, 3/10/07

« Philosophie et religion », Mairie de Montreuil, CCEFR, 16/10/07

Sur le temps, GIAA, Institut National des Jeunes Aveugles, Paris, 17/10/07

« Le chemin du consentement », Colloque international « Ricœur », Rennes, 18/10/07

« Sociétés closes, sociétés ouvertes ; le problème de la démocratie », Centre de recherche et de documentation sur l'Europe, Istanbul, Université Galatasaray, 25/10/07

« Bible et histoire », Colloque des Amitiés judéo-chrétiennes, ICP Paris, 15/11/07

Séminaire à l'EHESS avec Laurent Thévenot sur la prise, le 15/01/07, et le 12/03/07

Journées du Fonds Ricœur le 29/01/07; le 19/03/07 ; le 07/05/07 ; sur Emerson le 1/10/07

Présidence du jury de thèse de doctorat en philosophie présentée par M. LEE Chul-Woo, le mardi 30 janvier 2007, Université Paris VIII - Vincennes-Saint-Denis

Mission de l'AERES pour l'examen quinquennal des Equipes de recherches des Ecoles doctorales de l'Université de Strasbourg

Michel BERTRAND

1. Publications

« De l'intime à la place publique », *Chemins de dialogue* 29, Institut de sciences et théologie des religions, Marseille, 2007.

Daniel BOLLIGER

1. Publications

« 'Hören wir nit hie den Heydnischen Symmachum schwätzen?': Die Geschichtsauffassung des jungen Bullinger im Urteil des orthodoxen Zürcher Chorherrn Johannes Wirz (1591-1658) », in : Emidio CAMPI et Peter OPITZ dir., *Heinrich Bullinger. Life-Thought-Influence, Zurich, Aug. 25-29, 2004 International Congress Heinrich Bullinger (1504-1575)*, tome 2, Zürich, Theologischer Verlag Zürich, coll. « Zürcher Beiträge zur Reformationsgeschichte, 24 », p. 721-753.

« Introduction – Aperçu de l'histoire de la faculté de Théologie de Montauban », in : MOURANCHE, MARIELLE dir. : *Histoire et richesses de la bibliothèque de théologie protestante de Montauban, ouvrage publié à l'occasion de l'exposition [éponyme] présentée à la Bibliothèque de l'Arsenal des Universités de Toulouse et à la Bibliothèque de la faculté de Théologie protestante de Montpellier*, Toulouse, SICD, 2007, p. 9-20.

« Ministerialbibliothek Schaffhausen » (avec René Specht), in: *Historisches Handbuch der Bibliotheken der Schweiz / Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse*, Veronica CARMINE, Hanspeter MARTI, Jean-Luc ROUILLER éd., publication d'abord en ligne : http://www.zb.unizh.ch.

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

Histoire et richesses de la bibliothèque de théologie protestante de Montauban, Collaboration à l'exposition, Bibliothèque universitaire de l'Arsenal, Toulouse, 2 au 31 octobre 2007 et Bibliothèque de la faculté de théologie protestante de Montpellier, 7 novembre au 15 décembre 2007.

Séjour de recherches à la Herzog-August-Bibliothek.

Marc BOSS

1. Publications

« Niebuhr Karl Paul Reinhold (1892-1971) et Helmut Richard (1894-1962) », in : Jean-Yves LACOSTE dir., *Dictionnaire critique de théologie*, Troisième édition revue et augmentée, Paris, Puf, coll. « Quadrige », 2007, p. 967-969.

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« Le christianisme et les autres religions », cours à la faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval (Québec) dans le cadre d'un programme d'échange de professeurs entre l'Université Laval et la faculté de théologie de Montpellier, 11 janvier - 12 avril.

« La philosophie morale d'Alasdair MacIntyre : ses enjeux anthropologiques, épistémologiques et politiques », Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval, Québec, Canada, 13 février 2007.

« L'impératif missionnaire : un angle mort de la théologie de Calvin ? », Conférence à la faculté évangélique de théologie de Montréal (Université Acadia), Canada, 8 mars 2007.

« George Lindbeck et la tradition du "thomisme wittgensteinien" », faculté de théologie de l'Université Laval, Québec, Canada, 21 mars 2007.

« Paul Tillich et les bouddhismes du Japon : spectres du socialisme religieux », faculté de théologie, d'éthique et de philosophie de l'Université de Sherbrooke, Canada, 3 avril 2007.

Jury de thèse de Hans-Peter GEISER, *The Community of the Weak, Social Postmodernism in Theological Reflections on Power and Powerlessness in North America*, faculté de théologie et de sciences religieuses, Université de Lausanne (Suisse), 5 juillet 2007.

Jury de thèse de Patrik FRIDLUND, *Mobile Performances. A Philosophical Account of Linguistic Undecidability as Possibility and Problem in Theology of Religion,* thèse dirigée en cotutelle par Catharina Stenqvist (Université de Lund) et Marc Boss (IPT), Center for Theology and Religious Studies, Université de Lund (Suède), 29 septembre 2007.

« Autonomie und Rechtfertigung », Erster Internationaler Kongress der Deutschen Paul-Tillich-Gesellschaft : Religion–Kultur–Gesellschaft. Der Frühe Tillich im Spiegel neuer Texte (1919-1920), Universität Halle Wittenberg, Allemagne, 18-21 octobre 2007.

« La critique de l'hétéronomie chez Paul Tillich : enjeux culturels, politiques et religieux », Master de philosophie, spécialité Ethique, Religion & Société 2007-2008 de la faculté de philosophie de l'Institut catholique de Toulouse, 6-7 décembre 2007.

Colloque de thèse de Hans-Peter Geiser, *The Community of the Weak Power and Powerlessness as Fundamental Themes in North American Systematic Theology*, Université de Lausanne, 22 mars 2006.

Marianne CARBONNIER-BURKARD

1. Publications

« Calvin. Election, vocation et travail », in : CORBIN, Alain, dir., *Histoire du christianisme. Pour mieux comprendre notre temps*, Paris : Seuil, 2007, p. 291-295

« *L'Histoire ecclésiastique des Églises réformées* : la construction bézienne d'un corps d'histoire », in : *Théodore de Bèze (1519-1605*). Actes du Colloque de Genève (septembre 2005), sous la dir. de Irena BACKUS, Genève : Droz, 2007, p. 145-161

« Les reliques au feu de la Réforme protestante », *Contacts. Revue française de l'orthodoxie*, n°218, avril-juin 2007, p. 222-239

« Récit des origines et construction d'identité : l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées* de Théodore de Bèze », *Foi et vie*, vol. CVI, n°2, mai 2007, p. 49-60

« Des procès de Servet au procès de Calvin », *in* : *Michel Servet (1511-1553). Hérésie et pluralisme XVI*^{e}*- XXI*^{e} *siècles*. Actes du colloque de l'École Pratique des Hautes Études, 11-13 décembre 2003, réunis par Valentine Zuber, Paris : Honoré Champion, 2007, p. 27-52

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« La Réforme protestante : le salut par la prédication », Cycle « Art, images et spiritualité aux temps baroque et classique », Institut Catholique de Paris, 10 janvier 2007

« Le récit des dernières heures de David Ancillon », Colloque «Destins huguenots : du Pays messin au Refuge allemand », Académie nationale de Metz, Metz, 18-19 janvier 2007

« Les ABC réformés du XVIe siècle », Colloque « Sacra doctrina, Doctrine, confessions et sociétés, XVI^{e}-XVIII^{e} siècles », MSHA, Göttingen, 27-30 juin 2007

« Pèlerinages, lieux saints, corps saints : les critiques de la réforme protestante », Colloque « Le pèlerinage chrétien au XVI^{e} siècle », Le Puy-en-Velay, 13-15 sept. 2007

« Des prédications funèbres dans les Églises réformées, au XVII^{e} siècle ? », Colloque « L'éloquence ecclésiastique », Univ. Clermont-Ferrand, 29 nov. -1er déc. 2007

« La critique de la superstition dans le discours réformé au XVI^{e} siècle », Séminaire EPHE, Section des sciences religieuses, 8 nov. 2007

Jean-Daniel CAUSSE

1. Publications

Jean-Daniel Causse et Elian Cuvillier éd., *Mythes grecs et mythes bibliques. L'humain face à ses dieux,* Paris, Cerf, 2007.

« Quelle fonction attribuer aux mythes ? » et « Le mythe : un langage des origines » in : Jean-Daniel Causse et Elian Cuvillier éd., *Mythes grecs et mythes bibliques. L'humain face à ses dieux*, Paris, Cerf, 2007, p. 13-26 et 171-181.

« Métaphore paternelle, judaïsme et christianisme. Une lecture de Jacques Lacan », *Études Théologiques et Religieuses* 82, 2007, p. 249-266.

« Accompagnement pastoral et psychothérapie. Dialogue avec Paul Tillich », in : *Paul Tillich, prédicateur et théologien pratique,* Actes du XVI^{e} Colloque International Paul Tillich, Berlin, LIT, 2007, p. 175-183.

« Le christianisme et la violence des dieux obscurs, liens et écarts », Actes du XVII^{e} congrès international de l'Association internationale d'études médico-psychologiques et religieuses, *Religions et violences ?,* publication électronique, 2007, aiempr.org.

« Suivre et faire : structure de l'appel dans *Nachfolge* de Dietrich Bonhoeffer », in : Alberto BONDOLFI, Denis MÜLLER, Simone ROMAGNOLI éd., *Dietrich Bonhoeffer. Autonomie, suivance et responsabilité, Revue d'éthique et de théologie morale* 246, septembre 2007, p. 219-228.

« Vérité, savoir et croyance », in : *La vérité entre psychanalyse et philosophie*, Henri REY-FLAUD et Michel PLON éd., Toulouse, Erès, 2007, p. 107-112.

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« L'éthique du don : quelques enjeux de la discussion actuelle », Séminaire Master, faculté de philosophie. Institut Catholique de Toulouse, 25-26 janvier 2007.

« Y a-t-il une invention chrétienne du corps ? », *Quand la parole prend corps… Corps objet – corps sujet*, Colloque organisé par l'IPT, Montpellier, 28 avril 2007.

« L'interdit de l'idole et ses effets éthiques », *Le décalogue et ses enjeux théologiques*, colloque du Centre d'analyse et de documentation patristiques et Groupe de recherches sur les non-conformismes religieux au XVI^e^ et XVII^e^ siècles et l'histoire des protestantismes, Université Marc Bloch, Strasbourg, 10 mai 2007.

« La violence divine sous le masque de l'amour », *Violence divine, violence humaine*, cours à l'Université de Lausanne, 15 mai 2007.

« Mystique et politique », École doctorale de Louvain-La-Neuve (Belgique), 19 mai 2007.

« Les barthismes après Barth. Continuités et ruptures », *Un nouvel âge de la théologie ? Théologiens et théologies dans le monde francophone 1965-1980,* Colloque du Centre « Mentalités et croyances contemporaines », Université Paul Valéry-Montpellier III, Montpellier, 6 juin 2007.

« Travail théologique et élaboration des sujets éthiques », *Les communautés chrétiennes et la formation morale des sujets*, Colloque de l'ATEM (Association des Théologiens pour l'Étude de la Morale), Paris, 4 septembre 2007.

« L'écoute comme premier acte éthique », *L'écoute*, XXXVI^e^ Journées Nationales de la Psychiatrie Privée, Le Havre, 5 octobre 2007.

« Sciences et croyances », Module « Sciences et techniques : philosophie, histoire et société, Polytechnique-Université Montpellier II Sciences et Technique du Languedoc, 18 octobre 2007.

« Sexualité et parentalité : considérations éthiques », Société Vaudoise de Théologie, Lausanne, 27 novembre 2007.

Pré-rapport et jury de thèse de Doctorat de Céline EHRWEIN-NIHAN, *Les relations entre politique, morale et religion chez Hannah Arendt. Essai d'analyse et de reprise* (sous la direction de Denis Müller), faculté de Théologie et de Sciences des Religions de l'Université de Lausanne, 27 novembre 2007.

Jury de thèse de Doctorat de Jean-Louis BLAQUIER, *L'anti-philosophie de Jacques Lacan. Pour une archive généalogique du réel*

(sous la direction de Bernard Salignon), Université Paul Valéry-Montpellier III, 11 décembre 2007.

Jury de thèse de Doctorat de Claude LEVAIN, *L'écoute du « récit de soi » dans l'accompagnement en milieu hospitalier : une réponse théologique aux « besoins spirituels » ?*, IPT Montpellier, 14 décembre. Directeur de thèse.

« Éthique et handicap : quelques enjeux anthropologiques », Diplôme Universitaire Environnement juridique et social de l'enfant en situation de handicap, faculté de droit, Université Montpellier I, 20 décembre 2007.

Nicolas COCHAND

Colloque à Strasbourg (5-6 septembre 07) tenu à l'occasion du lancement d'un projet de recherche franco-allemand (Heidelberg, Strasbourg, Montpellier), consacré aux attentes religieuses de nos contemporains.

Corina COMBET-GALLAND

1. Publications

« Susciter des pierres vivantes, un destin pour Pierre », *Foi et Vie : Cahier Biblique*, 2007, 4, p. 59-79

Edition du *Cahier Biblique* de *Foi et vie* (46), « Devenir Pierre : un destin d'apôtre »

Edition, en collaboration avec le Centre Sèvres et l'Institut catholique de Paris, de : *Regards croisés sur la Bible. Etudes sur le point de vue* (Actes du III^{ème} colloque international du Réseau de recherche en narratologie biblique, Paris 8-10 juin 2006), Paris, Cerf, 2007 (Lectio divina)

2. Conférences et actions de formation (voir rapport, partie formation permanente)

Elian CUVILLIER

1. Publications

Jean-Daniel Causse et Elian Cuvillier éd., Mythes grecs et mythes bibliques. L'humain face à ses dieux, Paris, Cerf, 2007.

« La résurrection de Jésus : un mythe ? » et « Le langage mythique le Nouveau Testament : approche psycho-anthropologique » in : Jean-Daniel CAUSSE et Elian CUVILLIER éd., *Mythes grecs et mythes bibliques*. *L'humain face à ses dieux,* Paris, Cerf, 2007, p. 115-143 et 145-170.

« Le personnage de Judas dans l'Évangile de Matthieu », in : *Regards croisés sur la Bible. Études sur le point de vue. Actes du troisième*

colloque International du RRENAB, Paris 8-10 juin 2006, Paris, Cerf, 2007, p. 315-321.

« Bible et Psychanalyse. Quelques éléments de réflexion », *Études Théologiques et Religieuses* 82, 2007, p. 159-177.

« Nourriture et repas dans le premier évangile : approche narrative et psycho-anthropologique », *Études Théologiques et Religieuses* 82, 2007, p. 193-206.

« Jésus et les enfants dans le premier évangile : une christologie du 'petit' », *Lumen Vitae* 62, 2007, 19-31.

« Filiacion » in : J.-Y. LACOSTE ed., *Diccionario crítico de Teología*, Madrid, Akal, 2007.

« Qu'est-ce que l'histoire ? 'Jésus de Nazareth' de Benoît XVI », *Cahiers Évangile 141*, Paris, Cerf, 2007, p. 133-134.

« Marie selon Matthieu et Luc » in : COLLECTIF, *Jésus, compléments d'enquête*, Paris, Bayard, 2007, p. 127-134.

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« Lecture narrative de textes du premier évangile », Séminaire Doctorat, faculté de théologie. Institut Catholique de Toulouse, 29-30 janvier 2007.

« Corps malade, corps guéri : quelques réflexions autour du NT », *Quand la parole prend corps… Corps objet – corps sujet*, Colloque organisé par l'IPT, Montpellier, 28 avril 2007.

« Bultmann et la théologie protestante francophones dans la seconde moitié du XX^{e} siècle », *Un nouvel âge de la théologie ? Théologiens et théologies dans le monde francophone 1965-1980,* Colloque du Centre « Mentalités et croyances contemporaines », Université Paul Valéry-Montpellier III, Montpellier, 6 juin 2007.

« Exégèse et théologie : un double défi », Journée Paul Ricœur, « Questions d'herméneutiques », IPT, Paris, 11 juin 2007.

Jury de thèse de Doctorat de Jimi ZACKA, *Possessions démoniaques et exorcismes dans l'évangile de Marc*, Paris, IPT, 13 juin 2007. Directeur de thèse.

Jury de thèse de Doctorat de Randy HARRISON, *L'Esprit dans le récit de Luc: Une recherche de cohérence dans la pneumatologie de l'auteur implicite de Luc-Actes*, faculté de théologie de Vaux sur Seine, 22 juin 2007.

« Place et fonction de l'hymne aux Philippiens », *Les hymnes du Nouveau Testament et leur fonction*, Colloque International de l'ACFEB, Strasbourg, 24-29 août 2007.

« Donnez un lieu à la colère. Un parcours paulinien autour de la violence », *Violence de Dieu. Violence des dieux*, Colloque IRSB, Lausanne, 28 novembre 2007.

« Réflexions autour de la fonction de la Loi dans trois textes juifs du I^er^ siècle et dans l'Évangile de Matthieu », cours à l'Université de Lausanne, faculté de théologie et des sciences religieuses, 4 décembre 2007.

Jury de thèse de Doctorat de Christophe PICHON, *Les revivifications en Luc-Actes. Enjeux théologiques et herméneutiques de quatre réécritures*, Université Marc-Bloch Strasbourg (faculté de théologie catholique), 10 décembre 2007. Président du jury.

Jury de thèse de Doctorat de Bettina SCHALLER, *Le « sôma » en lien avec le Baptême et la Cène dans la première épître aux Corinthiens et dans l'épître aux Romains*, Université Marc-Bloch Strasbourg (faculté de théologie protestante), 11 décembre 2007.

Jury de thèse de Doctorat de Claude LEVAIN, *L'écoute du « récit de soi » dans l'accompagnement en milieu hospitalier : une réponse théologique aux « besoins spirituels » ?*, IPT Montpellier, 14 décembre 2007. Président du jury.

Dany NOCQUET

1. Publications

Compte rendu du livre Sôfer Mahîr Review of Biblical Literature Yonahan A. P. Goldman, Arie van der Kooij et Richard D. Weis éd., *Sôfer Mahîr. Essays in Honour of Adrian Schenker offered by the Editors of the Biblia Hebraica Quinta*, (VTS 110), Brill, Leiden – Boston 2006. The review by Dany Nocquet for Sôfer Mahîr: Essays in Honour of Adrian Schenker has been published (Spring 2007).

« Ex 19,1-9, *Sur des ailes d'aigle* », Lire & Dire 73/3, 2007, p.3-13.

« Le langage mythique de l'Ancien Testament. Un langage théologique incontournable », in : *Mythes grecs et mythes bibliques. L'humain face à ses dieux,* Jean-Daniel Causse et Elian Cuvillier éd., Lire la Bible 150, Cerf, Paris, 2007, p.83-114.

« Variations deutéronomiques sur les destinataires du pays de Canaan. Intentions et significations historiques », *Zeitschrift fûr die alttestamentliche Wissenschaft* 119, 2007, p.341-355.

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« Frontières et courants d'échanges culturels à l'époque achéménide », Colloque de la revue Transeuphratène, 22-24 mars 2007.

« Les marques de l'énonciation dans les récits bibliques », animation d'un atelier en Ancien Testament, Congrès Rrenab, Lyon, 12-13 mai 2007.

« Figures et énigmes de la pauvreté », Colloque interdisciplinaire sur la pauvreté, Journées d'étude de philosophie économique-CLERSE (UMR CNRS 8019), Université Lille 1-Science-Po Lille, 7-8 juin 2007.

« Le prophétisme et corpus prophétique », Congrès IOSOT (International Organisation for the Study of the Old Testament), Ludbijana (Slovénie), 15-20 juillet 2007.

Jacques-Noël PÉRÈS

1. Publications

« Les Pères de l'Église sont-ils aussi les Pères des protestants ? », dans *De commencement en commencement. Le renouveau patristique dans la théologie contemporaine*, Yves-Marie BLANCHARD et Guillaume BADY éd., Paris, Bayard, 2007, p. 297-303

« Saint Éphrem dans le synaxaire éthiopien », dans *Saint Éphrem, un poète pour notre temps*, Actes du colloque d'Alep mai 2006, Antélias (Liban), CÉRO, 2007, p. 255-263

« Hermas », dans *Encyclopaedia Aethiopica*, Siegbert UHLIG éd., vol. 3, Wiesbaden, Harrassowitz, 2007, p. 16-17

« Le roi, la reine et l'ouvrier. Une réminiscence des *Proverbes* dans le *Kebra Nagast* », *Miscellanea Patristica* en l'honneur du Prof. Marek Starowieyski, Warszawskie Studia Teologiczne XX, 2, 2007, p. 309-315

« Critique luthérienne de la figure pontificale » [dossier Figure de Pierre], *Lumière et Vie* 274, 2007, p. 83-91

« Le culte des martyrs dans les premiers siècles », *Contact. Revue française de l'orthodoxie*, n°218, avril-juin 2007, p. 139-159

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« Marie selon les Pères de l'Église ». Poitiers, *Colloque hilarien,* 13 janvier 2007

« Aspects ecclésiologiques des traditions apocryphes relatives aux apôtres », *Les apocryphes chrétiens. Mémoire et traditions*, Institut catholique de Paris, 26-27 septembre 2007

« "Noé n'a pas bu de l'eau" ; Cyprien de Carthage et les aquariens », Colloque-voyage d'étude des Sources chrétiennes, *L'Afrique romaine chrétienne,* Tunis, Bibliothèque diocésaine, 26 octobre-4 novembre 2007

L'Ancien Testament syriaque. Présidence de séance et Table ronde de la Société des études syriaques, Paris, 16 novembre 2007

Raphaël PICON

1. Publications

Ré-enchanter le ministère pastoral, Lyon, Olivétan, 2007

« Dieu aux échos de la mélancolie », in : Alain HOUZIAUX, éd., *Le mal de vivre pourquoi ?* Paris, Editions de l'Atelier, 2007

« Naître sous X ». CD, Nantes, M-Editer, 2007

« La pluralité chez John Cobb, un locus théologal fondamental », in : B. BOURGINE, D. ONGOMBE, M.WEBER, éd., *Regard croisés sur Alfred North Whitehead, Religions, Sciences, Politiques*, Frankfurt, Ontos Verlag, 2007

« John Cobb, lecteur de Whitehead : la pluralité comme lieu théologique », in : *Etudes Théologiques et Religieuses*, 4, p. 531 à 531

« Entrer et sortir, une ecclésiolologie du seuil », in : *L'espace liturgique : ses éléments constitutifs et leur sens*, Rome, Edizioni Liturgiche, 2007

« Dieu et le secret », Collectif, *Le Secret*, Paris, Van Dieren, 2007

« Jésus-Christ et les religions non chrétiennes », in : *Evangile et liberté* (cahier central), n.° 205. janvier

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« Protestantisme ». Cours donné à l'Ecole des Sciences philosophiques et religieuses, facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Février-Mars-Avril 2007

« Sous X ». *Abécédaire Vices ou vertus*. Les Rencontres de Sophia, Nantes, 12 Mars 2007

« La Théologie pratique aujourd'hui ». Organisation d'une journée d'étude, Société Internationale de Théologie Pratique, Centre Sèvres, Paris, 5 mai 2007

« La prédication chez Emerson. Le *Discours de Harvard*, 1838 ». Journée du Fonds Ricoeur, IPT-Paris, Octobre 2007

« Théologies pastorales ». Cours donné à la faculté de Théologie de Neuchâtel, Novembre-Décembre 2007

Nicola STRICKER

Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

« What is the significance of Calvin's legacy for Christians today ? », consultation internationale, Genève, 15-19 avril 2007

« La plurivocité des textes bibliques selon Ricoeur », Stage CPLR : «Voix de Dieu, voix humaines», Paris, IPT, 22- 25 avril 2007

« Paul Ricœur et la critique historique », Journée du Fonds Ricoeur organisée avec Pierre Bühler (université de Zurich) : « Le monde de l'auteur: la (re)construction du passé », Paris, 11 juin 2007

« La dogmatique à l'école du scepticisme », Leçon d'ouverture de l'année académique, IPT-Paris, octobre 2007

«Regards protestants sur l'AMP: De la panique morale au tragique éthique », Session interfacultaire avec les facultés de la Suisse Romande : « Le problème d'une éthique minimale », Paris, IPT, 17- 20 décembre 2007

Jean Marcel VINCENT

1. Publications

« L'exégèse critique des protestants. L'exemple du français Adolphe Lods au début du XX^{e} siècle », in : Danielle Delmaire et Geneviève Gobillot (dir.), *Exégèse et critique des textes sacrés,* coll. Judaïsme, Christianisme, Islam hier et aujourd'hui, Paris : Geuthner, 2007, pp. 149-168

« Un conflit entre chrétiens protestants réformés et baptistes dans le Bassin minier du Pas-de-Calais dans les années 1880 », in : *Construire ensemble* (FEEB), Paris, juillet/août 2007, n° 95, *Rétroviseur*, pp. 10 s.

« La figure de l'inversion dans le poème *Tenebrae* de Paul Celan », in : *Revue de Théologie et de Philosophie* (Neuchâtel), 139, 2007, pp. 109-129

Collab. : *Ancien Testament interlinéaire hébreu-français,* Villiers-le-Bel : Société biblique française, 2007.

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

Codirection de la thèse de Nicodème Alagbada, *Relecture des oracles de Michée 3 :1-12. Contribution à la recherche des pistes théologiques et éthiques pour la lutte contre la corruption en Afrique*, thèse soutenue à Yaoundé, le 11 mai 2007

Jean-François ZORN

1. Publications

« Entreprendre la mission et l'évangélisation », in : Gilles Routhier et Marcel Viau dir., *Précis de théologie pratique*, Québec/Bruxelles/Paris, Novalis/Lumen Vitae/Editions de l'Atelier, 2007, pp.253-272.

« Entre mémoire et histoire : l'historiographie missionnaire protestante francophone relue d'un point de vue géographique », in : *Histoire & Missions chrétiennes*, mars 2007, n°1, pp.31-50.

« La mission entre vie et mort des cultures » in : Luc Courtois et Alii dir., *Images et paysages mentaux des 19e et 20e siècles de la Wallonie à l'Outre-mer*, Hommage au professeur Jean Pirotte à l'occasion de son éméritat, Coll. Temps & Espaces n°8, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires, 2007.

« La mission sous presse : journaux et revues de missions protestantes francophones », in : *Histoire & Missions chrétiennes*, septembre 2007, n°3, pp.163-171.

« Une mémoire d'avenir. Parcours dans les archives missionnaires et la recherche protestante francophone », in : *Histoire & Missions chrétiennes*, décembre 2007, n°4, pp.155-169.

« Les Églises se confrontent à la mondialisation » (avec Claire Sixt-Gateuille), in : *Perspectives Missionnaires*, 2007, n°53, pp.51-59.

« Du commerce négrier au combat abolitionniste. L'implication du protestantisme français dans l'esclavage des Noirs », in : *Christianisme, esclavage, liberté mémoire*, Agape France, DVD n°5, http://agapefrance.org

« Histoire de la spiritualité missionnaire anglicane et protestante du Réveil à nos jours à travers quelques-uns de ses inspirateurs », in : Marc Spindler et Annie Lenoble-Bart dir., *Spiritualités missionnaires contemporaines. Entre charismes et institutions*, Paris, Karthala, pp.31-45.

« De la mission conquête à la mission requête », in : *Lumière et Vie*, Octobre-décembre 2007, n°276, pp.77-85.

« L'émergence de la missiologie comme discipline critique du fait missionnaire à l'époque contemporaine », in : *Cahiers d'études du Religieux – Recherches interdisciplinaires,* Revue en ligne du Centre Interdisciplinaire d'Etude du Religieux, Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, n°1, décembre 2007, http://msh-m.fr

2. Colloques, séminaires de recherche, jurys de thèse

Séminaire de missiologie à l'Institut Supérieur de Théologie de Religions de l'Institut Catholique de Paris, 22 et 29 mars 2007.

« Modèles et promesses œcuméniques pour la mission », 5e rencontre missiologique internationale des doctorants de tous les pays de l'AFOM, Lyon, 25-27 mars 2007.

Séminaire de missiologie au Centre de formation pastorale et théologique Béthanie, Lifou, Nouvelle-Calédonie, 10-13 avril 2007.

« Christianisme, esclavage, liberté, mémoire », Colloque d'Agape-France (Paris), 10-12 mai 2007.

« L'âge d'or des missions chrétiennes au premier XIXe siècle », Journée d'étude du Centre du Saulchoir, Paris, 12 mai 2007.

Congrès annuel de l'Association Francophone Œcuménique de Missiologie, Paris 8-9 juin 2007.

« La christianisation à travers l'histoire », Carrefour d'histoire religieuse, XVIe Université d'été, Albi, 17 juillet 2007.

« Mission et colonisation : entre connivence et différence », Estivales du Musée du protestantisme du Haut-Languedoc, Ferrières, 20 juillet 2007.

« Christianisme, mission et cultures », Colloque du CREDIC, Bologne (Italie), 29 août-1er septembre 2007.

« Roland de Pury (1907-1979). Un théologien non-conformiste en son siècle », Journée d'étude, faculté de théologie de Montpellier, 1er décembre 2007.

« Colonisation-Evangélisation : les relations entre les pouvoirs coloniaux, les pouvoirs locaux et les missions des Grandes Découvertes à la décolonisation », Colloque du Centre Roland Mousnier & Ecole doctorale d'histoire moderne et contemporaine de l'Université de Paris IV Sorbonne, 13-15 décembre 2007.

Annexe 5

LISTE DES COOPÉRATIONS

1) Partenariats en France

Faculté de Montpellier

- Université de Provence – CNRS, UMR 6125, rattachement au laboratoire du Centre Paul-Albert Février, «Textes et Documents de la Méditerranée Antique et Médiévale » (MMSH Aix-en-Provence).

- Université Paul Valéry Montpellier III (CERCAM), coopération à l'école doctorale « Transmission des textes religieux dans le monde méditerranéen jusqu'au premier millénaire ». Responsables : Philippe Le Moigne et Béatrice Bakouche.

- Université Paul Valéry, Montpellier III (département de psychanalyse), charge d'enseignement pour un de nos enseignants et participation à l'Equipe de Recherche 2417 « Esthétique et éducation en psychanalyse ».

- Institut catholique de Toulouse : échanges d'enseignants, séminaire d'études doctorales d'histoire contemporaine commun.

- Depuis 2005, convention de coopération avec l'Université Paul Valéry-Montpellier III. Cette convention est destinée à favoriser le partage des savoirs et des connaissances, à permettre l'inscription d'étudiants au programme d'enseignement de l'autre établissement et à encourager les échanges d'informations et de publications scientifiques. Un enseignant siège, comme personnalité extérieure, au conseil Scientifique de l'Université.

- Membre associé du séminaire « Traditions classique et biblique » de l'Institut de Recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières de l'Université Paul-Valéry / UMR 5186 du CNRS.

- Participation (depuis bientôt 10 ans) au RRENAB (Réseau de recherche en analyse narrative tu texte biblique), structure internationale qui regroupe des institutions d'Europe et d'Amérique.

Faculté de Paris :

- Laboratoire d'étude des monothéismes (CNRS/EPHE) et Institut J.Say (Paris XII), Groupe de recherches sur l'histoire des protestantismes (GRHP).

- EHESS et EPHE, mise en place du « Fonds Paul Ricoeur » et du centre de recherche associé.

- Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, Centre Sud d'Amérique : séminaire commun « Spiritualités du monde anglophone, réforme religieuse et révolutions politiques, XVI^{e}-XVIII^{e} s. » et colloque.

- EHESS : Histoire : convention pour un enseignement de master commun sur « le temps, la mémoire, l'histoire » en lien avec la mise en place du « Fonds Paul Ricoeur ».

- GSPM (groupe de sociologie politique et morale), séminaire de Laurent Thévenot : collaboration annuelle depuis 1997.

- Université de Picardie, département de philosophie : collaboration régulière avec Sandra Laugier (travaux sur la philosophie du langage et les questions morales).

- IHEJ (Institut des Hautes Etudes sur la Justice) et ENM (Ecole Normale de la Magistrature) : collaboration régulière avec A. Garapon, travaux sur la philosophie du droit ;

- Collège International de Philosophie et CERPHI : collaboration régulière avec P.-F. Moreau (travaux sur P. Bayle et sur les métaphysiques calvinistes).

- EPHE, LEM et Institut romand des sciences bibliques (Lausanne) : groupe de travail pour la publication de la série des Acta Pilati (Series apocryphorum).

- EPHE-ICP : colloque biennal « Transeuphratène ».

- ISEO (Institut supérieur d'études œcuméniques) : La faculté de Paris est cofondatrice de L'ISEO, devenu un département de la faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris ; à ce titre l'un des professeurs est assesseur du directeur de l'ISEO, plusieurs enseignants de la faculté y assurent des cours réguliers, les étudiants inscrits ont accès à un certain nombre de cours donnés dans chaque établissement.

- ELCOA (Ecole des langues et civilisations de l'Orient ancien) : l'un des enseignants y est professeur d'éthiopien.

- La faculté soutient la Société d'études syriaques et collabore à ses travaux.

Les enseignants des deux facultés sont habilités à diriger les recherches (HDR) ou en cours d'habilitation. Ils participent ainsi à des jurys de thèse de doctorat de l'Université. Ils sont occasionnellement chargés de cours et assurent des communications scientifiques dans des centres de recherche de l'Université (EHESS, EPHE, Université d'Artois, Université de Strasbourg, Université de Versailles St Quentin en Yvelines, Université de Lyon III etc.)

Faculté de Montpellier et faculté de Paris

- facultés de théologie francophones d'Europe (Université catholique de Louvain, Université Marc Bloch de Strasbourg, Institut catholique de Paris, Université catholique de Lyon, Université de Fribourg, Fédération des facultés de théologie protestante de Suisse romande) : convention interuniversitaire portant sur la création d'un partenariat dans le domaine de la recherche en théologie.

- Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, collaboration avec le Centre Sud d'Amérique dans le cadre de journées d'études : " Convertir se convertir " en 2003-2005 ; " L'homme naturel " en 2006-2007).

2) Partenariats à l'international

Faculté de Montpellier

Sans le cadre des villes jumelées, la faculté est reliée à celles de Heidelberg en Allemagne (depuis 1928) et de Louisville aux USA (depuis 1970). Elle est aussi jumelée avec la faculté de théologie de Richmond aux USA. En 2001 un accord de coopération et d'échange a été signé avec la faculté de théologie de l'Université Laval au Canada, et a été renouvelé en 2006 ; en 2004, un accord de coopération scientifique a été signé avec la faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke au Canada, dans le cadre de l'accord des Pôles universitaires des deux villes. Ces relations se concrétisent par des échanges d'étudiant(e)s et d'enseignant(e)s : un accord de programme de bourse permet à des étudiant(e)s de Laval, Richmond et Heidelberg de passer une année d'études à Montpellier et réciproquement.

La faculté de Montpellier est membre du Tillich Collected Works Project Committee, du Wissenschaftlicher Berat des Internationalen Jahrbuchs für die Tillich-Forschung et du comité de rédaction de la revue électronique Correlatio (Revista da Sociedade Paul Tillich do Brasil e do Grupo de Pesquisa Paul Tillich da Umesp),

Faculté de Paris

La faculté est jumelée avec la faculté de théologie de Wuppertal (Allemagne). Elle entretient des coopérations régulières avec les universités de Bonn, de Heidelberg, de Jena en Allemagne, de Zurich en Suisse, de Lund en Suède, de Chicago, de New York (Union Theological Seminary) aux Etats-Unis, de Kyoto au Japon. En 2002, un accord de coopération et d'échange d'enseignants et d'étudiants a été signé avec la faculté de théologie de l'Université de Hanshin à Séoul (Corée du Sud). Par l'un des enseignants, elle est en relations suivies avec le Centre d'études et de recherches orientales (CERO) d'Antélyas au Liban.

IPT

Des enseignants des deux facultés interviennent chaque année durant une quinzaine de jours à la faculté de théologie protestante de Yaoundé au Cameroun au niveau d'un cycle complet d'études doctorales ou dans le cadre de recherche des doctorants. L'IPT participe à la création d'un DEA pour la faculté de théologie de Brazzaville (Congo-Brazzaville) en collaboration avec la faculté de théologie de l'Université protestante de Kinshasa (République démocratique du Congo).

TITRE IV

DOSSIERS SUR LA VIE DE L'UNION

Expériences et projets des régions

- Revue *Information Évangélisation* : « *Visages des régions, vie régionale et mission de l'Eglise* »

Théovie

- Rapport d'étude et d'orientation présenté par le conseil national
- Projet de résolution

Service protestant de mission – Défap

- Introduction au travail synodal
- Propositions du Service protestant de mission – Défap

RAPPORT D'ÉTUDE ET D'ORIENTATION

POUR THÉOVIE

présenté par le conseil national au SN à Toulouse

1) Objectifs généraux de la formation dans l'ERF aujourd'hui

Au synode national du Cognaçais en 2004, l'Église réformée de France a rappelé qu'elle avait résolument choisi l'annonce de l'Evangile comme priorité dans sa vie, ses projets et ses structures (décision 30).

Le synode national de Paris en 2006, invité à « repérer les priorités dans lesquelles l'union nationale devrait s'engager pour aider les Églises locales, les consistoires et les régions à mettre en œuvre cette mission » a confirmé cette orientation (décision 28A) :

> *« ...Parce qu'appelés, nous encourageons les hommes et les femmes à se former pour le témoignage. Nous sommes reconnaissants des moyens qui existent déjà, en particulier les outils de formation que sont l'IPT, Théovie, le CPLR, le service catéchétique…*
>
> *Il est nécessaire de mettre à disposition des églises des outils de formation accessibles à tous en terme de niveau et de coût… »*
>
> *« ...Parce que témoins, nous croyons nécessaire de « préparer, proposer, argumenter, déployer… des propositions d'expression de foi audibles, que chacun puisse habiter et transmettre » (éléments d'orientation SN de Cognac)*
>
> *Il est nécessaire :*
>
> *- de mettre à disposition des outils simples et de qualité, pour répondre à la demande des églises locales… ».*

Cette orientation a été encore appuyée par le synode national de Sochaux en 2007 en précisant la mission du Pôle National de Formation (PNF) (décision 7, 2.2) :

> « *Il a la responsabilité de coordonner les actions de l'Église réformée de France et de ses partenaires autour de l'axe « Edifier – Former » :*
>
> - *en renforçant la synergie entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux, et en développant pour cela les réseaux nécessaires ;*

- *en organisant la production des outils de témoignage et de formation nécessaires au témoignage et au service de nos églises. »*

2 – Les moyens de formation existants et la spécificité de Théovie

L'ERF a donné depuis longtemps une place importante à la formation en vue du témoignage. De nombreuses actions de formation existent dans les différents domaines de la vie de l'Église (catéchèse, formation de prédicateurs laïcs et conseillers presbytéraux…) et sont développées à tous les niveaux (régional, consistorial, local). Des services de formation spécifiques ont été créés : l'IPT, la formation permanente des pasteurs de la CPLR, le service catéchétique…

Depuis 2002, suite au processus « Débat 2000 – 2000 débats » dans l'Église réformée de France et au Synode national de Lyon de 2000, Théovie, service biblique et théologique, a été mis en place. Tourné vers le monde adulte, ce service propose sur internet des modules et des parcours relayés par des supports CD et papier.

La formation de Théovie a, dès ses origines, cherché à atteindre des personnes aux marges des églises, demandeuses d'une culture biblique et théologique. Des tuteurs ont été proposés à ces « apprenants » et la possibilité d'établir une correspondance avec le service leur a été offerte.

3 – Pourquoi une réorientation aujourd'hui ?

A partir des différentes évaluations du service Théovie, demandées par le CN[1] et mises à sa disposition[2], deux éléments contradictoires apparaissent :

D'une part, il est incontestable que le service Théovie a réalisé un travail important et de grande qualité, très apprécié par les utilisateurs et dont la notoriété dépasse largement les limites de notre Église. Des Églises partenaires témoignent de leur intérêt pour Théovie et de leur estime pour ce travail de valeur. Depuis le début, environ un millier de personnes se sont inscrites à un ou plusieurs modules ; trois cent cinquante se sont inscrites au cours des deux dernières années et une vingtaine de groupes locaux se sont constitués autour d'un animateur de formation, souvent un pasteur**.** Mais ces chiffres importants n'ont pas assuré à

[1] Entretiens d'évaluations menés par deux membres du CN, D. Gaubiac et E. Wieland-Maret, le rapport du PNF

[2] Rapport d'I. Grellier, rapport du conseil d'orientation , avis du président du Conseil de l'IPT

Théovie une assise financière suffisante pour maintenir son service en l'état actuel.

D'autre part, ces entretiens d'évaluation ont permis de constater que les objectifs initiaux de Théovie, liés à l'évangélisation et à la formation des personnes en marge de l'Église, n'ont pas été totalement atteints. En effet ce sont principalement les membres des églises engagés et responsables qui se sont inscrits[3] ainsi que des groupes d'églises locales, ce qui révèle par ailleurs et sans nul doute un besoin complémentaire.

D'autres difficultés s'y sont ajoutées :

- la solitude et l'isolement de certains apprenants, ainsi peu stimulés dans leur parcours, ont amplifié les risques de "décrochage" ;
- la réception de cette proposition de formation dans des lieux de vie de l'Église a été insuffisante, malgré la création, plus aléatoire qu'organisée, de groupes et/ou de tutorat de proximité ;
- le coût relativement élevé du matériel a été un réel obstacle rendant prohibitive, pour ceux qui l'envisageaient, l'acquisition de plusieurs modules, voire de leur totalité : les questions de l'accessibilité par Internet, de sa gratuité et de son interactivité doivent être reprises. L'expérience du Point KT qui permet aux utilisateurs de puiser dans un fond documentaire gagnera à être prise en compte dans la réorientation de Théovie.
- la question de l'apprentissage par Internet est à reprendre. Il semble que la demande se fasse jour, désormais, d'une formation qui fasse place à plus de partage, d'échange et de rencontre de la part des apprenants.

Un dernier élément important est l'évaluation financière du service Théovie :

- le lancement du service a pu se faire grâce à un financement extérieur, qui s'est arrêté, comme prévu, en 2006-2007 ;
- les recettes cumulées sur la période de cinq ans, soit 191 000 €, ne permettent pas d'équilibrer les dépenses qui s'élèvent pour la même période à 563 000 €. Pour l'année 2007, les recettes s'élèvent à 4 892,60€ et les dépenses à 100 421,98 €.
- s'il a été prévu qu'à terme, le titre A de l'Union devrait s'engager pour la poursuite du travail de Théovie, le déficit actuel de trésorerie ne peut être pris en charge sans une réorientation et sans l'engagement de notre Église dans l'équilibre budgétaire du projet.

[3] Rapport d'I. Grellier.

Face à ce constat et devant ces considérations, le conseil national propose une réorientation du projet et du service Théovie à partir des éléments suivants, soumis à la réflexion du Synode national.

4 – Le projet Théovie demain

Pour garder l'idée initiale exprimée lors de sa création – un outil qui touche les marges, convienne à des personnes en recherche, qu'elles se situent dans ou à l'extérieur de l'Église – Théovie pourrait devenir un outil accessible à tous, en s'ouvrant particulièrement aux églises locales pour accompagner notamment ces personnes en recherche. Théovie atteindrait ainsi plus largement son objectif d'évangélisation.

Le contenu serait essentiellement constitué de parcours de base, permettant une première approche des sujets bibliques, théologiques, historiques, éthiques…

Ces parcours de base seraient élaborés à partir des « modules » et des « parcours découvertes » actuels de Théovie. Un guide d'animation de chaque parcours de base serait disponible pour les églises locales.

Les organismes de formation (services, partenaires…) pourraient d'une part utiliser les modules de Théovie dans leur domaine propre, en particulier l'IPT pour une formation théologique, les éditions Olivétan pour la publication d'ouvrages accessibles à tous, le service catéchétique pour des productions intergénérationnelles. D'autre part ces organismes pourraient collaborer à l'élaboration de modules en fonction de leurs compétences propres.

Le lieu privilégié pour cette concertation attentive et cette recherche constante de collaboration entre les différents partenaires de la formation est le Pôle National de Formation.

Le service Théovie sera placé sous l'autorité du conseil national à qui il reviendra de valider le programme de travail et à le présenter annuellement – avec le budget correspondant – au Synode national.

5 – Le service Théovie demain

Le maintien de ce service tel qu'il serait ainsi réorienté nécessiterait la participation :

- d'un permanent à plein temps à qui est confiée la responsabilité de faire fonctionner le service ;
- d'un webmaster à temps partiel pour la maintenance et le développement du site, sa visibilité et son accessibilité ;
- de chargés de missions ponctuelles, selon les besoins ;

- et d'une équipe formée d'acteurs bénévoles, nommée par le CN.

Les orientations et le programme de formation seront travaillés au sein de l'équipe Théovie. Pour mener à bien sa tâche, en particulier pour le choix des thèmes des modules de base, ce service sera en lien avec les différents organismes et services de formation, les acteurs de formation dans les régions et les consistoires. Les collaborations avec ces différents organismes seront encouragées par le Pôle National de Formation de manière souple et mobile en fonction des offres et des demandes.

Il incombera au conseil national de valider l'ensemble des orientations.

6– Le budget prévisionnel annuel de Théovie (2009 à 2011)

Un budget annuel ordinaire de fonctionnement pourrait être prévu sur les bases suivantes :

- 33 000 € pour la rémunération du permanent à plein temps
- 5 000 € pour le logement du permanent/ frais ou indemnité compensatoire
- 2 000 € pour secrétariat : téléphone, fournitures de bureau, affranchissements
- 5 000 € pour la maintenance et le développement du site par un webmaster
- 2 000 € pour les frais de déplacements

Soit un budget total de 47 000 €.

Ce budget pourrait être annuellement complété pour l'embauche de chargés de mission ponctuels, selon les besoins et possibilités.

Le budget nécessaire à la mise à jour des moyens informatiques du site de Théovie, notamment son référencement naturel, sera évalué par appel d'offre (estimation : 50 000 €). Cet investissement, qui doit être mis en œuvre au plus tôt, ne sera pas financé sur le budget de fonctionnement de Théovie mais par un prélèvement sur le fonds « animation-formation ».

7 – Projet de résolution

Le Synode national de l'ERF réuni à Toulouse…

Vu les décisions des derniers synodes (décision 30 du Synode national de Cognac en 2004, décision 28A du Synode National de Paris en 2006 et décision 7,2.2 du Synode National de Sochaux en 2007),

Vu le rapport présenté par le conseil national,

décide la réorientation de Théovie en un service de formation largement ouvert à toute personne en recherche et à disposition des églises locales pour leur mission d'évangélisation et d'accompagnement.

Pour cela il fixe à Théovie les objectifs suivants :

1°) proposer un programme de formation biblique et théologique de base à destination des personnes en recherche :

- par le moyen d'Internet et d'autres supports disponibles (CD-ROM)
- au service des églises locales (fourniture de livrets d'accompagnement)
- en utilisant les productions disponibles dans les églises et régions, et les propositions de partenaires.

2°) développer, dans le cadre de cet objectif propre, la collaboration :

- avec les organismes de formation, services et partenaires de l'ERF… (en particulier avec l'IPT en vue d'une formation théologique, avec Olivétan pour des ouvrages théologiques accessibles à tous, avec le Service catéchétique pour des documents de catéchèse…) et de la FPF (Service biblique…) ;
- dans la mesure du possible, avec des organismes étrangers en lien avec des Églises sœurs, tels que l'Office Protestant de la Formation (Suisse romande).

Pour mener à bien cette tâche, en particulier pour le choix des thèmes des modules, voire pour une contribution à leur élaboration, le service Théovie devra être en lien avec les différents organismes de formation existants, les acteurs de formation dans les régions, consistoires…

Les orientations et le programme de formation seront travaillés au sein de l'équipe Théovie.

Les collaborations seront discutées au Pôle National de Formation.

Les orientations générales et le plan de production seront validés par le CN.

Le permanent, le chargé de mission (le cas échéant) et une équipe Théovie seront nommés par le CN.[4]

Dans ce cadre, le Synode National encourage les régions à promouvoir le service Théovie dans les lieux de vie de l'Église et à accompagner l'animation de groupes de partage suscités par Théovie.

[4] Un cahier de charges précisant les tâches du permanent et de l'équipe sera élaboré par le conseil national.

Introduction au travail synodal sur le texte du Service protestant de Mission – Défap

«Éléments d'orientation pour l'engagement missionnaire des Églises luthériennes et réformées en France pour la période 2009 – 2011 »

D'où vient ce texte ?

- Depuis plusieurs années, les Églises qui constituent le Défap ont souhaité s'impliquer davantage dans le travail de leur Service protestant de Mission. S'impliquer, c'est-à-dire réfléchir au projet missionnaire qui le porte, participer aux engagements sur le terrain, maîtriser les budgets. Que fait le Défap en notre nom ? A quoi sert l'argent des cibles missionnaires ? Comment les églises locales peuvent-elles être partie prenante de la mission : telles sont les questions qui ont présidé à la rédaction de ce texte.

- Ce texte a été travaillé au cours de l'année 2007 par le conseil du Défap. Il balise le travail de l'équipe des secrétaires exécutifs. Il propose une feuille de route pour les trois ans qui viennent dans la logique de la mission historique que les Églises ont confiée au Défap : assurer un lien de solidarité avec les Églises du Sud. Il définit un certain nombre de priorités, ce qui ne veut pas dire que le Défap abandonnera tous ses autres engagements, mais que les nouveaux projets ou les ré affectations de budget se feront prioritairement dans ces directions si elles sont validées par les Églises.

- Les membres du Synode pourront objecter que ce texte n'intègre quasiment pas la décision 28 du Synode de Paris qui donnait mandat au conseil national « de redéfinir, en lien avec les partenaires concernés, le rôle du Défap comme outil d'évangélisation au près et au loin ». Seul le paragraphe du bas de la page 3[1] évoque le témoignage explicite de l'Evangile en France. Cette réflexion est en cours, notamment à travers le travail de l'Equipe de réflexion missionnaire mise en place par le conseil

[1] Les pages auxquelles se réfère ce document suivent cette introduction, pp. 461 à 468.

du Défap. Les délégués de l'ERF au conseil du Défap gardent à l'esprit la décision du synode de Paris, mais celle-ci fait encore débat au sein du conseil, qui compte, rappelons-le, des représentants de quatre Églises réformées et luthériennes autres que l'ERF.

- Malgré ces différences de sensibilité, le Défap est un des lieux anciens de collaboration entre luthériens et réformés, et en particulier entre ERF et EELF.

Le but du travail synodal

- Ce texte est proposé aux cinq Églises qui constituent le Défap. Ces cinq Églises doivent avancer ensemble. L'ERF n'est qu'une des composantes de ce travail. Il ne s'agit donc pas de réécrire le texte mais dans un premier temps de s'approprier le contenu et de vérifier qu'il clarifie la mission du Défap pour les trois années à venir.

- Dans un deuxième temps, les membres du synode sont invités à formuler remarques, critiques, idées, afin d'enrichir le texte. Le travail des cinq Églises sera ensuite transmis au conseil du Défap qui finalisera le texte.

Questions et remarques

Pour lancer le débat, nous voudrions faire quelques remarques.

- Nous comprenons bien que ce texte a une vocation opérationnelle et qu'une réflexion théologique plus élaborée est en cours à travers l'équipe de réflexion missionnaire du Défap. Néanmoins, les fondements théologiques et spirituels de la mission confiée à notre Service protestant de Mission gagneraient à être développés. Ils sont seulement esquissés en introduction au texte de la page 2. Faire le lien entre la mission et l'espérance évangélique donnerait plus de souffle à ce texte.

- La Cévaa / Communauté d'Églises en mission est mentionnée en page 3 sous le terme pas très heureux « d'agence missionnaire ». Or la Cévaa est bien autre chose que cela. La Cévaa constitue le réseau d'Églises grâce auquel le Défap peut exercer sa mission de solidarité. 33% du budget du Défap est d'ailleurs affecté à la Cévaa. Si le Défap est un service des Églises de France, comme peuvent l'être le service radio ou l'aumônerie des prisons de la Fédération protestante de France, la Cévaa est une communauté internationale d'Églises, comme l'est le Conseil œcuménique des Églises ou la Conférence des Églises européennes. Une des missions du Défap est d'assurer le relais entre les Églises de France et

les Églises membres de la Cévaa. Le Défap ne peut se concevoir sans la Cévaa.

- Le projet Mosaïc n'est pas intégré dans ce texte. Pourtant, pour beaucoup d'églises locales, le « sud » prend souvent le visage des ces communautés issues de l'immigration. Mais le projet Mosaïc ne relève pas à proprement parler du Défap : il est piloté par la Fédération protestante de France.

- La présentation du budget est claire. La part « Cévaa » pourrait être explicitée comme suit : « dotation des Églises de France à la Cévaa pour les projets missionnaires des Églises membres et le fonctionnement de la communauté ». Il serait souhaitable également que ce schéma mentionne les 5000 euros par an réservés au financement de projets initiés par les églises locales.

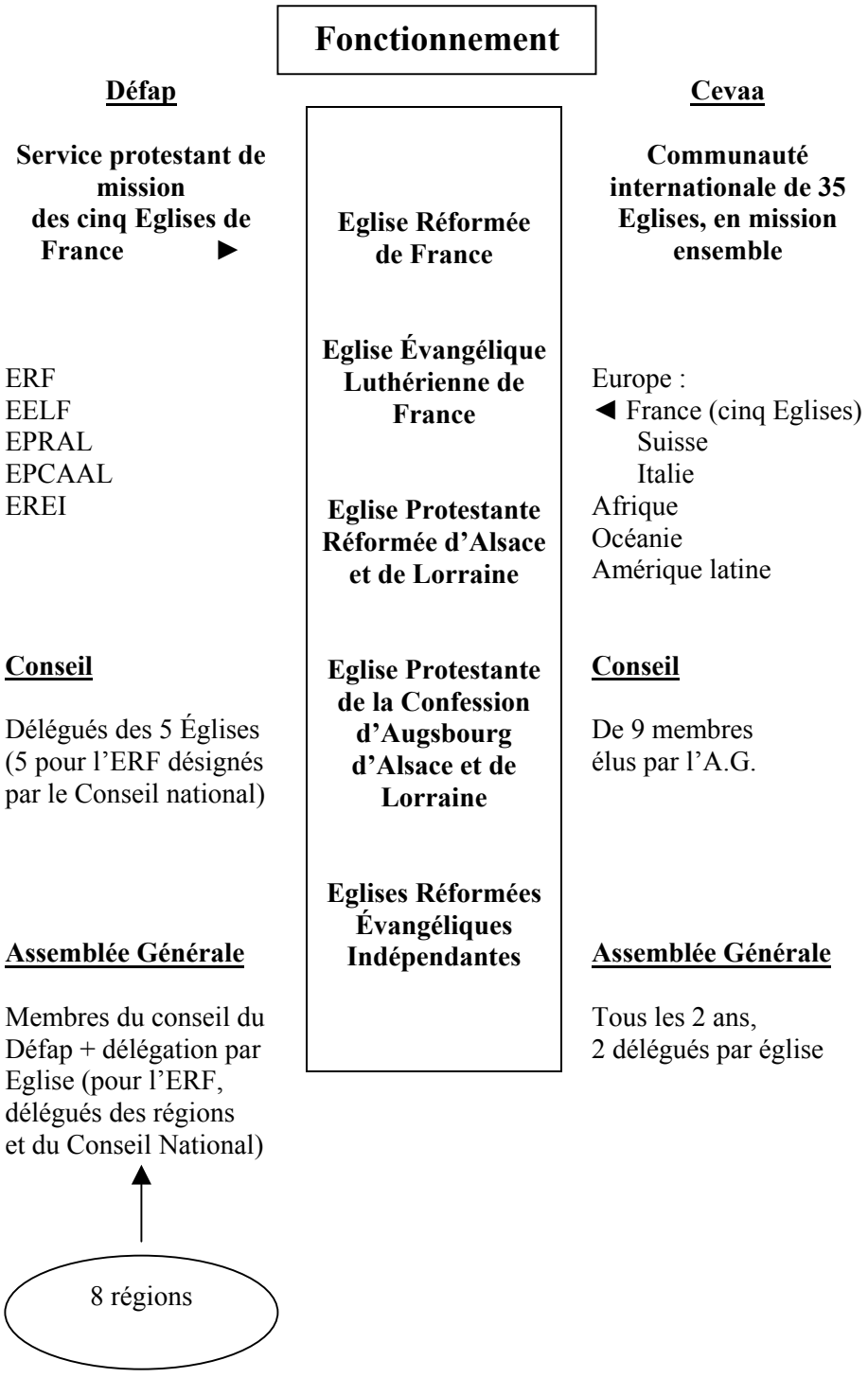
Documentation

- Le n° 6/2007 Information/Evangélisation sur la Mission fournit toute une série de réflexions et d'information très utiles.

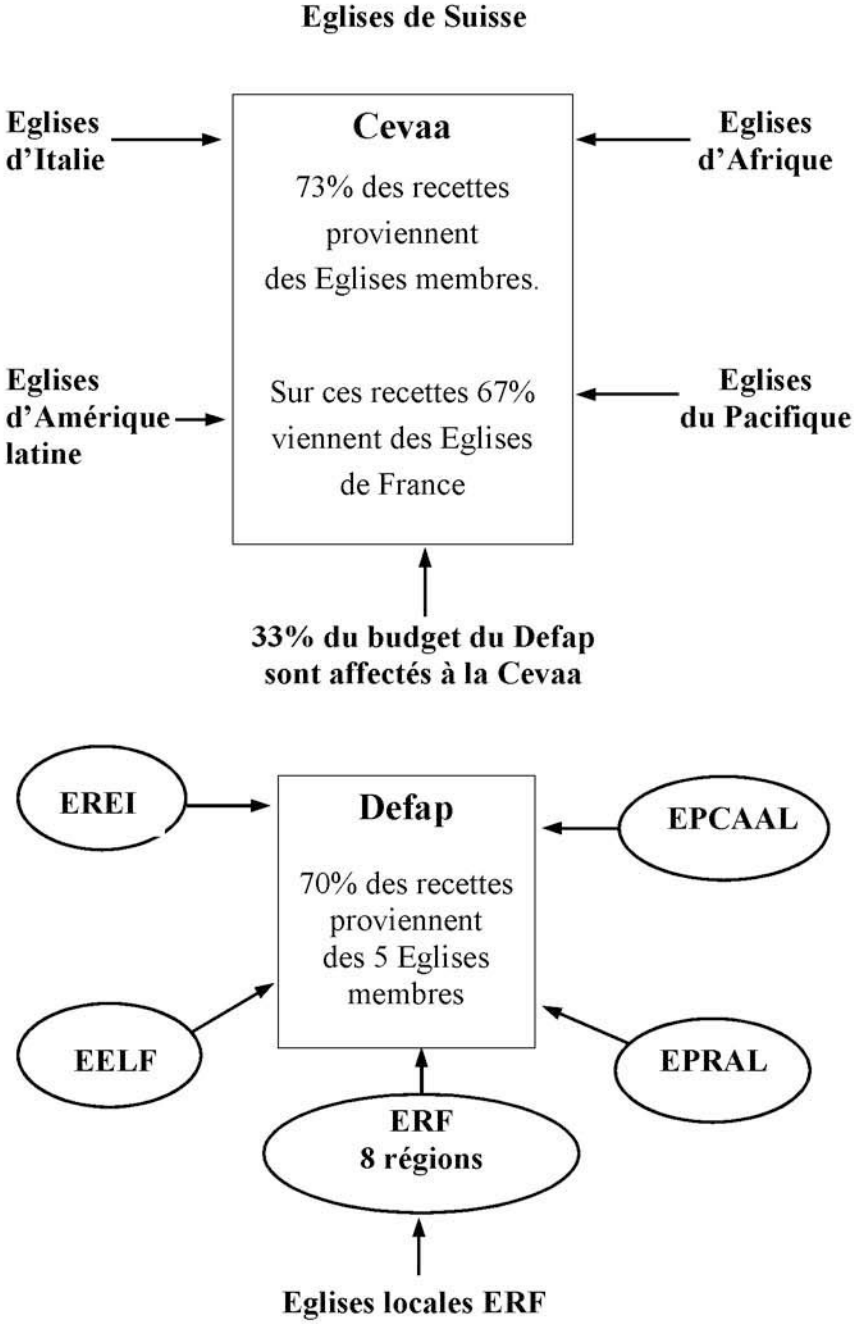
- Ci-dessous un petit lexique des sigles et termes peu courants utilisés dans le texte, et en annexe deux schémas présentant les relations entre l'Église réformée, le Défap, la Cévaa et le circuit financier.

Le conseil national

Petit lexique missionnaire	
FJKM	Église réformée de Madagascar
FLM	Église luthérienne de Madagascar
FPMA	Église luthéro-réformée malgache en France
Colureom	Commission luthérienne pour les relations avec les Églises outre-mer
Holistique	qui concerne l'ensemble de l'être humain (santé, éducation, spiritualité, etc). Ce terme exprime l'idée que l'Evangile concerne tous les domaines de la vie humaine, à l'image du Christ qui se préoccupait tout autant de donner des raisons de vivre que du pain.
EECongo	Église Évangélique du Congo
CEEEFE	Communauté des Églises Évangéliques d'expression française à l'Extérieur (et non pas à l'étranger)


Fonctionnement
Défap
Service protestant de mission des cinq Eglises de France ►
ERF
EELF
EPRAL
EPCAAL
EREI
Conseil
Délégués des 5 Églises (5 pour l'ERF désignés par le Conseil national)
Assemblée Générale
Membres du conseil du Défap + délégation par Eglise (pour l'ERF, délégués des régions et du Conseil National)
8 régions
Eglise Réformée de France
Eglise Évangélique Luthérienne de France
Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine
Eglise Protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine
Eglises Réformées Évangéliques Indépendantes
Cevaa
Communauté internationale de 35 Eglises, en mission ensemble
Europe :
◄ France (cinq Eglises)
Suisse
Italie
Afrique
Océanie
Amérique latine
Conseil
De 9 membres élus par l'A.G.
Assemblée Générale
Tous les 2 ans,
2 délégués par église

Circuit financier



Service protestant
de mission - Défap
www.defap.fr

Novembre 2007

Le Service protestant de mission

Pour un contrat missionnaire plus clair entre Églises réformées et luthériennes en France

La mission en question

Que fait le Défap ? Que fait la Cevaa ? Ces questions reviennent souvent dans les Églises locales. Non que ces organismes missionnaires soient suspectés de ne rien faire, mais plutôt parce que le projet missionnaire qui les porte ne paraît pas assez lisible pour des non-spécialistes.



Mais peut-on expliquer en quelques mots les engagements du Défap : des actions aussi diverses que l'envoi de conseillers pédagogiques en Égypte ou d'un pasteur aux Antilles, le soutien au développement agronomique des régions subsahéliennes et de l'enseignement théologique à Madagascar, l'accueil d'étudiants kanaks et de boursiers en France, l'organisation de camps internationaux pour les jeunes, l'animation du réseau missionnaire dans nos Églises ?



Se donner un contrat

Le Défap souhaite rendre compte de son activité d'une façon aussi claire que possible devant les Églises qui le financent. Les Églises veulent avoir leur mot à dire dans le choix des terrains d'engagement du Défap. Les trésoriers des Eglises ont besoin d'une visibilité pluriannuelle sur l'évolution du budget missionnaire. Pour toutes ces raisons, il est devenu nécessaire de définir des priorités dans l'engagement missionnaire des Églises à travers le Défap. Le Défap pourra alors travailler à la mise en œuvre de ces priorités et planifier le financement de ces actions sur plusieurs années. Les délégués des Églises au conseil du Défap et de la Cevaa, portés par ce mandat clair de la part de leur Église, pourront valablement les soutenir par leurs décisions.





Le conseil du Défap, composé de délégués de toutes les Églises membres, a préparé un texte de propositions pour le soumettre ensuite aux directions d'Église et aux synodes. Ces orientations ont été définies en fonction de plusieurs critères :
- la fidélité aux engagements passés,
- la présence plus nombreuse de chrétiens originaires de certains pays dans nos communautés,
- l'existence de relations directes mises en place par des Églises locales,
- l'urgence de témoigner de l'Évangile dans certaines situations.



Regarder l'avenir

Dans la suite de ce document, vous trouverez un texte proposant des principes d'action et des domaines où nous voulons concentrer nos efforts. Chacun de ces domaines fait l'objet d'un commentaire explicatif permettant de situer les enjeux du débat. Ce texte pourra être discuté, amendé ou complété pour être adopté par les instances nationales des Églises au cours de l'année 2008. Il constituera ensuite le « contrat missionnaire » des Églises réformées et luthériennes de France pour la période 2009-2011.



L'adoption de ces priorités dans l'engagement missionnaire permettra au Défap de travailler avec une légitimité plus grande. Elle facilitera le suivi de ce travail par les Églises. Elle permettra de communiquer plus facilement auprès des membres de nos communautés locales. Elle se traduira enfin par un positionnement plus clair vis-à-vis de nos partenaires missionnaires ou institutionnels. Merci par avance de votre contribution à l'élaboration de ce contrat missionnaire.

Christian Bonnet
Secrétaire général du Défap

Texte à débattre

Éléments d'orientation pour l'engagement missionnaire des Églises luthériennes et réformées en France à travers le Défap pour la période 2009-2011

Proclamer le message libérateur de Jésus-Christ pour toutes les nations, tel est l'objectif que poursuivent les Églises réformées et luthériennes de France par leur engagement missionnaire.

Cet engagement prend sens dès lors que les membres de nos Églises acceptent de se mettre eux-mêmes au bénéfice de l'Évangile et de se laisser transformer par l'Esprit de Jésus-Christ. Il se vit auprès de la population française par le témoignage et le service, comme au loin, avec nos Églises partenaires. Il ne peut être la seule affaire des spécialistes de la mission, mais réclame une large mobilisation des chrétiens pour proclamer aujourd'hui la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

Les (cinq) critères sur lesquels nous voulons choisir nos engagements :

1. Donner priorité aux projets missionnaires qui favorisent l'échange de personnes et la rencontre.
2. Toujours impliquer les Églises ou les associations protestantes de France dans les actions missionnaires entreprises et accompagner la demande de relations directes manifestée par plusieurs d'entre elles.
3. Favoriser les projets fédératifs qui amènent plusieurs Églises du Sud à collaborer.
4. S'engager prioritairement aux côtés des Églises petites ou menacées.
5. Maintenir les relations avec le monde francophone comme une condition importante de la communion avec nos Églises partenaires.

Les (quatre) principes selon lesquels nous voulons conduire nos actions :

1. Prévoir dans la conception du projet : les moyens, le calendrier et les critères d'évaluation.
2. Veiller à préparer les projets avec les acteurs locaux pour qu'ils puissent se les approprier et, à terme, en devenir entièrement responsables.
3. Soutenir nos engagements missionnaires au Sud par des actions de plaidoyer auprès des décideurs au Nord.
4. Honorer fidèlement nos engagements mais toujours garder une dimension prospective pour rester sensibles aux appels reçus.

Les (cinq) domaines où nous voulons concentrer nos efforts :

1 - **Madagascar :**
- Formation théologique
- Soutien à l'éducation
- Échanges de jeunes

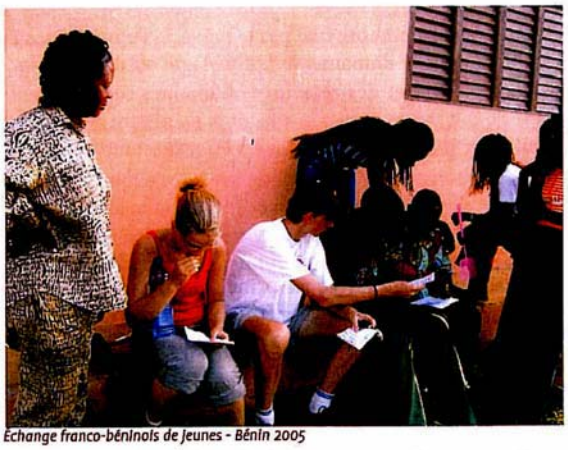
2 - Congo, Cameroun, Gabon
- Formation théologique
- Jeunesse, animation, éducation
- Prévention VIH/Sida
- Éducation à la paix

3 - Pays (ou régions) musulmans où les chrétiens sont minoritaires
- Développement, action sociale
- Action éducative
- Dialogue interreligieux

4 - Départements d'Outre-Mer
- Soutien à la vie des Églises
- Témoignage chrétien dans la diaconie

5 - Haïti
- Éducation à la paix
- Action éducative

La façon dont nous voulons travailler avec nos agences missionnaires



Échange franco-béninois de jeunes - Bénin 2005

Les Églises réformées et luthériennes de France chargent le Défap – Service protestant de mission qui leur est commun – de mettre en œuvre ces priorités pour la période triennale 2009-2011 et de les stimuler pour que leurs communautés locales puissent y participer activement.

Elles souhaitent que leurs efforts pour un témoignage explicite de l'Évangile en France soient enrichis par les expériences vécues par leurs Églises partenaires au sein de la Cevaa. Pour cette raison, elles réaffirment leur attachement au projet communautaire de la Cevaa et leur souhait qu'une collaboration de plus en plus intense entre les Églises de la Communauté permette à toutes d'être édifiées et enrichies par cette vie commune.

Pourquoi choisir ces priorités ?

1 - Madagascar

L'Église réformée malgache (FJKM) est membre de la Cevaa. L'Église luthérienne malgache (FLM) est en lien avec les Églises de France via la Colureom et aspire à devenir à son tour membre de la Cevaa. Ces Églises sœurs ont maintenu des liens étroits avec la France, comme en témoigne la présence active des Malgaches dans nombreuses paroisses luthériennes ou réformées de l'hexagone. Des Malgaches sont actifs dans les chorales, les Conseils presbytéraux, au sein du corps pastoral et dans le scoutisme unioniste. Il faut ajouter que le protestantisme français entretient des relations étroites avec l'Église FPMA qui fait partie de la Fédération protestante de France et qui compte déjà une trentaine de communautés.



Faculté de Fianarantsoa

Un certain nombre de paroisses et de consistoires ont établi des liens directs avec Madagascar à travers des microprojets qui, en raison de leur nombre, ont un certain impact et contribuent à maintenir des relations privilégiées entre nos Églises. Le Défap peut, dans certains cas, servir de relais ou de soutien à la réalisation de certaines initiatives.

Si l'envoi de personnes n'est pas aussi important en nombre que par le passé, la demande des Églises malgaches pour accueillir des formateurs dans le domaine de la théologie ou de la pédagogie demeure forte. Dans la mesure où des compétences et des ressources humaines sont disponibles dans notre réseau pour accomplir ce type de missions, nous pensons utile de mettre en œuvre des projets de formation en lien avec les facultés de théologie et avec les écoles protestantes malgaches.

2 - Congo, Cameroun, Gabon

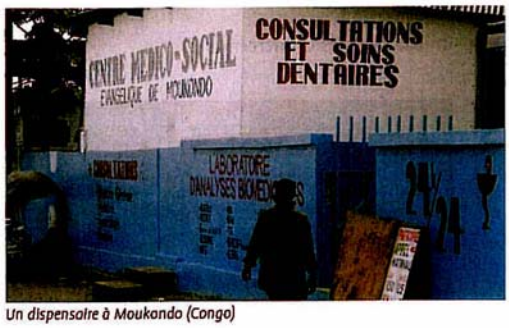
Historiquement, le Défap entretient des liens privilégiés avec les principales Églises protestantes d'Afrique Centrale, réformées, baptistes. Mais il est aussi en relation avec des Églises luthériennes, par l'intermédiaire de la Colureom, dont l'implication est forte auprès des deux Églises luthériennes du nord-Cameroun.



L'intégration récente de l'Église Évangélique du Congo au sein de la Cevaa redéfinit également les relations privilégiées qui s'étaient établies depuis 2002 entre le Défap et cette Église, par le biais notamment de la Plateforme « *Ensemble pour le Congo* » qui rassemble une dizaine d'organisations protestantes et associe la diaspora congolaise en France.

L'accueil régulier en France d'étudiants en théologie de Yaoundé et de Brazzaville pour des séjours de recherche doctorale, combiné à l'organisation de séminaires (DEA décentralisé de Brazzaville, formation biblique des évangélistes avec distribution de la Nouvelle Bible Second éditée par le Défap), a pour but de renforcer le niveau académique des instituts de formation théologique de nos Églises partenaires.

Les liens tissés par le Défap dans la sous-région comprennent également une approche holistique, avec un soutien particulier, abondamment relayé dans nos paroisses, à un projet de prévention du VIH et de prise en charge des malades du Sida au sein des centres de santé de l'EECongo.
Cette préoccupation diaconale rejoint le souci de seconder nos partenaires ecclésiaux dans la structuration de leurs activités jeunesse et le renforcement des réseaux d'éducation protestant dans les pays concernés.



Un dispensaire à Moukondo (Congo)

Enfin, le nouveau chantier d'éducation à la paix, appuyé par le Défap, envisage de travailler auprès des populations touchées par des conflits, qu'il s'agisse du Congo où les stigmates de la guerre civile sont encore très présents, ou de la Centrafrique où les tensions sont telles que notre dernier volontaire à Bangui a dû rentrer prématurément pour raisons de sécurité.

La perspective d'inscrire l'Afrique Centrale comme priorité stratégique vise également à reprendre contact avec le Gabon dont l'Église partenaire, membre de la Cevaa, sort d'une longue période d'isolement, suite à des dysfonctionnements structurels au sein de l'Église. Le Défap étudie la possibilité d'intégrer l'Église du Gabon parmi les prochains échanges de pasteurs afin de renouer des liens privilégiés entre paroisses de France et du Gabon.

3 - Pays musulmans où les chrétiens sont minoritaires

Sommes-nous condamnés à vivre avec l'Islam dans une relation conflictuelle ? À nous rallier à l'idée des va-t-en-guerre d'un choc des civilisations ? Les musulmans croient à l'unicité de Dieu, ils le prient avec crainte. Ils reconnaissent en Jésus le Messie. Comment considérer comme ennemis des gens qui cherchent Dieu tout autant que nous ? Il est vrai que le passage d'une religion à l'autre ne se fait pas facilement.


Cours de français dans une école protestante du Caire

Il est vrai que les pays musulmans producteurs de pétrole investissent massivement en dehors de leurs frontières pour construire des mosquées, mais aussi des écoles coraniques ou des orphelinats et que des activistes tentent de détourner la jeunesse vers des idées radicales. Mais faut-il se résigner à cette situation ?

À Djibouti, en Égypte, en Afrique du Nord, dans les régions subsahéliennes, des chrétiens vivent dans des régions où les musulmans sont majoritaires. Ils contournent les difficultés d'un témoignage direct par un service dans l'éducation ou la diaconie. Les autorités publiques reconnaissent leurs compétences et leur confient des responsabilités. Ces chrétiens en situation de minorité inventent des formes de dialogue avec l'Islam qu'il pourrait être utile de transposer en France. Le nombre de ces protestants en pays musulman est très réduit, leur situation financière souvent précaire. Ils ont besoin de la solidarité des Églises de France pour développer leur témoignage. La forte présence de l'Islam dans notre pays rend plus que jamais nécessaire la rencontre et le dialogue. L'expérience de ces petites Églises en terre d'Islam nous sera précieuse.

4 - Départements d'outre-mer



Pasteur Pascal Hickel au culte dans la paroisse de la Martinique

Les Églises des départements d'Outre-Mer (Antilles, La Réunion, Guyane) ne sont pas rattachées directement aux Églises métropolitaines. Elles sont néanmoins affiliées à la CEEEFE (Communauté des Églises évangéliques d'expression française à l'étranger). Cette relative indépendance devrait, en principe, être le gage d'un meilleur ancrage dans les réalités locales, mais elle constitue également une difficulté pour des communautés souvent très jeunes avec un nombre assez réduit de familles et des moyens humains et financiers limités. En particulier, ces Églises restent dépendantes de l'apport de ministres issus de métropole.

Sur ces territoires, ainsi qu'à Djibouti où le Défap est présent depuis de nombreuses années, les Églises ne sont pas encore en capacité de financer le salaire de leur pasteur. Les Églises de France ont demandé au Défap d'assurer cette charge sur son budget et d'accompagner le ministère de ces pasteurs. Mais, au-delà de la desserte paroissiale classique, la dimension missionnaire et diaconale revêt dans ces territoires un caractère prioritaire, en particulier auprès des migrants. Cela suppose un travail de coordination qui associe plusieurs services : aumônerie des Prisons, aumônerie aux Armées, Cimade, CEEEFE et Défap.

Dans les DOM, une Église de sensibilité luthéro-réformée joue un rôle important de médiation ou d'interpellation, que ce soit vis-à-vis des pouvoirs publics ou des autres familles chrétiennes.

5 - Haïti

Après trois années d'insécurité incompatible avec la poursuite d'activités impliquant l'envoi de personnes, la situation d'Haïti, bien que précaire, est de nouveau favorable à un engagement de nos Églises.



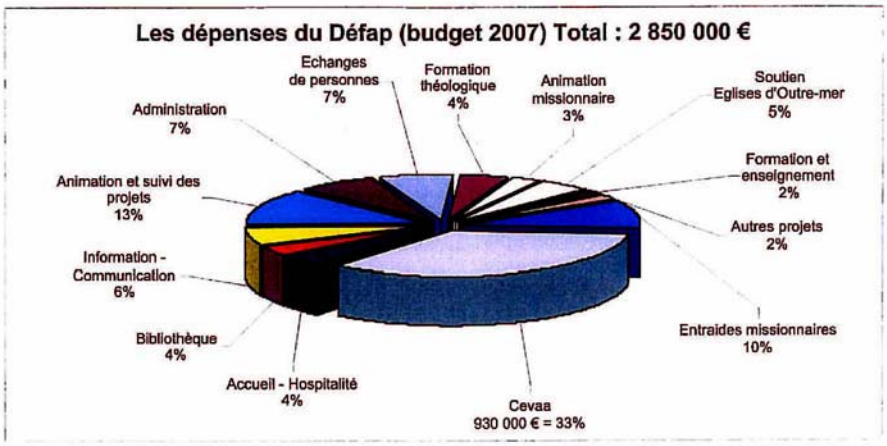
Librairie de la fédération des écoles protestantes à Port-au-Prince

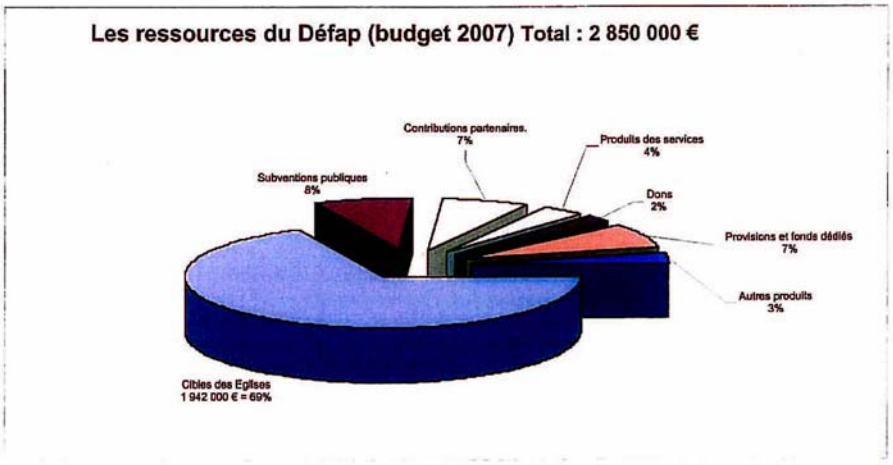
La période de transition faisant suite à la crise de 2004 a permis l'arrivée en 2006 d'un président démocratiquement élu. Dans cette île de plus de 8 millions d'habitants, dont plus de 40 % ont moins de 14 ans, le gouvernement doit faire face à de nombreux problèmes économiques et sociaux, dans un climat où la violence est loin d'être éradiquée. Mais Haïti n'est pas un navire abandonné, la population lutte courageusement pour renverser cette tendance négative et les Églises d'Haïti se mobilisent pour contribuer à cet effort.

Pour cela, le protestantisme haïtien, qui représente plus de 40 % de la population du pays et qui es composé d'un grand nombre d'Églises régionales de dénominations différentes, essaie de développer un cadre fédératif facilitant la réalisation de projets communs ainsi qu'une participation constructive aux débats en cours pour l'avenir d'Haïti.

Autant pour des raisons historiques que culturelles, les Églises d'Haïti appellent les Églises de France à se joindre à elles pour un travail fédératif dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation à la paix. D'autre part, les chrétiens d'origine haïtienne représentent une part significative des Églises de migrants présentes en France, et les communautés que nous soutenons dans les départements français des Antilles ont, elles aussi, un important travail de diaconie à réaliser auprès des migrants haïtiens, légaux ou illégaux. Ajoutons à ces arguments le fait que plusieurs de nos Églises locales sont déjà en relation avec Haïti ou aspirent à y entrer.

Budget 2007 du Défap - Total : 2 850 000





Une action commune initiée par la Cevaa – Communauté d'Églises en mission

La « *Caravane des femmes* » pour la paix sera en France en septembre 2008

La « *Caravane des femmes* » pour la paix est partie en mai dernier du Maroc, lieu de la dernière Assemblée Générale de la Cevaa en 2006, et traverse actuellement toutes les Églises membres de la Communauté des Églises en mission jusqu'en octobre 2008 où elle arrivera à Neuchâtel, lieu de la prochaine Assemblée Générale de la Cevaa. Elle fera étape en France en septembre 2008. Le Défap est sollicité pour coordonner l'organisation de sa venue et les animations qu'elle suscitera dans nos paroisses à l'occasion de son passage. Un comité d'animation pour la France se met en place avec des représentants de chaque Église.

Le projet « *Caravane des femmes* » est une chance à saisir pour oser sortir de nos Églises et aller « à la rencontre de nos voisins », selon l'appel de l'Assemblée Générale de la Cevaa en 2006. Aller vers d'autres femmes, en marge de nos Églises ou de la société, militantes organisées ou non, chrétiennes ou musulmanes, pour témoigner d'une attitude de paix que les femmes peuvent promouvoir. Mettre en place des occasions de rencontre, de dialogue, des actions pour promouvoir la paix et la réconciliation. Poser des gestes ou des réalisations de paix qui témoigneront de notre refus de la division, de la violence et de l'exclusion et qui viendront enrichir le grand rouleau-mémorial qui aura voyagé de pays en pays avec la caravane.

Pour plus de renseignements sur le projet Caravane des femmes pour la paix :
www.caravane.cevaa.org
www.defap.fr

Responsable du Comité de pilotage pour la France :
Magalie Andral
Communauté de la Celle
30440 ROQUEDUR
Tél : 04 67 82 42 81
E-mail : magallandral@hotmail.com

Animation Formation Information
Jean-François Faba/Benjamin Mangado/Brigitte Guntz/Claudine Passignat- **defap@protestants.org**
Communication
Linda Caille/Peggy Kraag - **defap.mission@protestants.org**
Bibliothèque
Claire-Lise Lambard/Emilie Gangnat - **defap.biblio@protestants.org**
Relations Solidarité Internationale
Marc Muller/Elisabeth Marchand/Florence Letondot/Pascale Audo/Marie Rouanet - **defap.rsi@protestants.org**
Service financier
Denis Brante/Alain Pascal/Antoine Delaitre - **defap.finance@protestants.org**
Accueil, hébergement
Christiane Roulland/Josiane Aubroo - **defap.accueil@protestants.org**
Secrétariat général
Christian Bonnet/Stéphanie Bellec - **defap.sg@protestants.org**



Pour recevoir la lettre de nouvelles électronique du Défap :
http://www.defap.fr

Service protestant de mission - Défap

102, Bd Arago - 75014 Paris
Tél. 0142345555 - Fax : 0156241530 - E-mail : defap@protestants.org
Imprimerie Marnat

CONSEIL, COMMISSIONS
ET COORDINATIONS

CONSEIL, COMMISSIONS ET COORDINATIONS

CONSEIL NATIONAL

Président : pasteur Marcel Manoël, 8, rue Say, 75009 Paris.

Vice-Présidents : M^me^ Corina Combet-Galland, 11, rue Voltaire, 92160 Antony ; M. André Zwilling, 32, rue Brissard 92140 Clamart

Trésorier : M. Daniel Gaubiac, 22, avenue Pasteur, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Trésorier-adjoint : pasteur Marc Caumont, 3 bis, cours Reverseaux, 17100 Saintes.

Secrétaire : M^me^ Esther Wieland-Maret, 17, rue du Côteau, 01700 St-Maurice-de-Beynost.

Secrétaire Adjointe : M^me^ Brigitte Rivière, 54, rue de Bretagne, 61000 Alençon.

Membres : M^mes^ et MM. : Chantal Aime, 117, route de St Pierre de Féric, Les Œillets, 06000 Nice ; Jean-Marc Bineau, 54, avenue Désiré Dehors, 76310 Sainte Adresse ; Roger-Michel Bory, 2, rue de la Ville 01700 Miribel ; Eric Demange, 5, rue des Jardins, 88150 Thaon Les Vosges ; Annette Doubre, La Mazade, Route de Galargues, 34160 Garrigues ; Albert Dumon Le Champ Nesson, 63260 Vensat ; Claire Gauthier, 7, rue de la Gare, 88100 Saint-Dié ; Vincens Hubac, 7 bis, rue du Pasteur Wagner, 75011 Paris ; Frédéric Keller, 15, rue Grignan, 13006 Marseille ; Pierre Laurent, 6, rue du Commandant Claverie, Bât A8, 40000 Mont de Marsan ; Jan-Albert Roetman, 64, avenue du Président Paul Doumer, 59130 Lambersart ; Isabelle Veillet, 36, rue Nicolaï, 75012 Paris ; Jean-François Zorn, Les Collines d'Estanove, 28, rue de l'Escoutadou, 34070 Montpellier.

Suppléants : M^mes^ et MM. : Karin Burggraf, Anne Faisandier**,** Jean-Pierre Jullian**,** François Maurel, Evelyne Pagès**,** Didier Villard.

Secrétaire général : pasteur Bertrand de Cazenove, 47, rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09.

Secrétaire administrative : M^me^ Évelyne Tiercet, 13 bis, rue Curial, 75019 Paris.

Trésorier délégué : M. Michel Haffner, ERF, 47, rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09.

Conseiller juridique : pasteur Jean-Marc Viollet, 19, avenue de Tourville, 75007 Paris.

COMMISSIONS SYNODALES

COMMISSION DES MINISTÈRES

Président : pasteur Christian Baccuet, 85, Quai du Pecq, 78500 Sartrouville.

Membres : M^mes^ et MM. : Ottilie Bonnema, 41 bis, impasse Maximilien Sully avenue Jean Mermoz 83110 Sanary sur Mer ; Yves Chambaud, 4, rue Prof. Timothée Piéchaud, 33000 Bordeaux ; Georgette Escand, Le Cayla, 30120 Avèze ; Marie-Françoise Escot, « Les Oiseaux », 100, rue Ch. Hatrel, 83700 Saint Raphaël ; Sylvie Frenchet d'Espérey, 19, rue de Naples, 75008 Paris ; Jean-Pierre Gardelle, 8, rue de l'Église, 30820 Caveirac ; Isabelle Meykuchel, 7, rue de la Sarra, 69600 Oullins ; Philippe Sautter, 4, Rue de Clapières, 38120 St Egrève ; Pierre Usal, 27, rue Maréchal Lyautey, C2/1181, 59370 Mons en Baroeul.

Enseignants : Pr. Thierry Legrand, 153, rue Basse, 67520 Wangen, et un enseignant IPT.

Suppléants : M^me^ et MM. : Françoise Deransart, Douglas Nelson, Jean-Pierre Nizet.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Présidente : M^me^ Françoise Costil, 7, avenue Charles André, 69230 Saint Genis Laval.

Membres : M^mes^ et MM. : Philippe Kabongo Mbaya, 41, avenue Jean Jaurès, 92290 Chatenay-Malabry ; David Mitrani, 3, rue de la Bazoche, 37000 Tours ; Françoise Prabonnaud, 1, rue Beverley, 33320 Eysines ; Pierre Soutter, 6, rue Raphaël, 37300 Jouy-les-Tours ; Frédéric Verspeeten, 5 bis, rue Ferrand, 59300 Valenciennes.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Titulaires : M[mes] et MM. : Alain Arnoux, Gill Daudé, Pierre Debat, Philippe Dervieux, Yves Noyer, Janine Pirotte, Gisèle Tron.

Suppléants : M[me] et MM. Françoise Cassou, Olivier Brès, Michel Widmer.

COMMISSIONS TECHNIQUES

- Commission des finances

Président : M. Daniel Gaubiac, 22, avenue Pasteur, 92130 Issy-Les-Moulineaux.

Membres : M[mes] et MM. : Thierry de Biéville, Christian Bouzy, Denis Brante, Didier Browne, Bertrand de Cazenove, Alain Clavel, Jean-Pierre Clerc, Marc Coumont, Jean-Marc Degon, Jean-Daniel Dollfus, Claude Escalettes, Christian Feuillette, Pierre Grossein, Jean-Thomas Heintz, Marc Labarthe, Christian Lacroix, Roger Le Gall, Marcel Manoël, Michel Mazet, Valérie Mitrani, Christine Rafinesque, Denis Richard, Jan-Albert Roetman, Jean-Daniel Roque, Gérard Scripiec, Jean-Charles Tenreiro, Lionel Ulrich, Francis Walbaum.

Secrétaire : M. Michel Haffner.

- Commission juridique

Président : M. Jean-Hugues Carbonnier, 95, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

Membres : M[me] et MM. : Olivier Bonijoly, Jean-Pierre Bouscharain, Bertrand de Cazenove, Marcel Manoël, André Meyckuchel, Janine Pirotte, Jean-Daniel Roque, Eric Serfass, Jean-Marc Viollet.

- Commission « Conjugalité – Famille »

47, rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09.

Présidente : Pasteur Anne Faisandier-Raoul-Duval.

Membres : M[mes] et MM. : Béatrice Birmelé, Pierre Blanzat, Jean-François Farigoule, Monique de Hadjetlaché, Cornélia Masi, Céline Rohmer, Frédéric Keller, Daniel Lanz.

Les questions posées à la commission doivent être envoyées au Secrétariat général de l'ERF, 47, rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09.

- Commission de liturgie

Président : pasteur Georges Philip.

Membres : M[mes] Francine Leclerc, Antoinette Richard ; pasteurs Enrico Benedetto, Olivier Filhol, Bernard Millet, Isabelle Veillet.

- Commission des pensions

Président : Pasteur Bertrand de Cazenove.

Membres : M[mes] et MM. : Arnaud Clément-Grancourt, Valérie Mali, Jean-Marc Kieffer, Daniel Gaubiac, Michel Haffner, Marcel Manoël, Vincent Nème-Peyron, Jean-Daniel Roque.

Pour tout renseignement sur les autres commissions, s'adresser au secrétariat général de l'Eglise Réformée de France.

COORDINATIONS

- Coordination interrégionale pour l'évangélisation

Secrétaire permanent : pasteur Guy Balestier, 47, rue de Clichy 75311 Paris Cedex 09.

Membres : M[mes] et MM. : Alain Arnoux, Martine Kentzinger, Michel Laffont, Josaphat Paluku Rubinga, Thomas Pieczko, Alain Pelissier, Christian Tanon.

- Pôle National Formation

Secrétaire permanente : pasteur Anne-Laure Danet, 13, rue de Liège, 75009 Paris.

Membres : Mmes et MM. : Elisabeth Bienvenue, Florence Blondon, Luis Caballe, Bernard Dugas, Geoffroy Perrin-Wilm, Raphaël Picon, James Woody.

- Relations internationales

Chargé de mission : Pasteur Didier Crouzet.

REPRÉSENTATIONS

Représentants de l'ERF à l'assemblée générale de la Fédération protestante de France

Membres : M[mes] et MM. : Corinne Akli, Roger-Michel Bory, Bertrand de Cazenove, François Clavairoly, André Dechaussé-Carilian, Daniel Gaubiac, Christian Ginouvier, Alain Girard, Jean Haffner, Pierre Laurent, Marcel Manoël, David Mitrani, Antoine Nouis, André Paccalin, Janine Pirotte, Jean-Daniel Roque.

Représentants de l'ERF au conseil du Dépap - Service protestant de mission

Membres : MM. Thierry de Bieville, Didier Crouzet, Jean-Claude Léveillé, David Steward.

Représentant de l'ERF à l'assemblée générale de la Cévaa

Membre : M[me] Irène Schaerer.

POSTES ET NOMINATIONS (*)

439 postes, 465 Associations cultuelles

Cette liste est établie au 1er juillet de chaque année en conformité avec les décisions du Synode national pour les postes permanents. Elle comprend de même tous les postes temporaires créés pour deux ans par le conseil national avec leur date limite.

Dans la mesure du possible, le poste est localisé au lieu de résidence du pasteur. Entre parenthèses sont indiquées les Associations cultuelles dont aucune n'est prépondérante par rapport aux autres.

UNION NATIONALE

23 postes (dont 4 temporaires)

Président du conseil national : MANOEL Marcel *2001.*
Secrétaire général : CAZENOVE (de) Bertrand, *2002.*
Président de la CDM : BACCUET Christian, *2007.*

Secrétaires nationaux :

Evangélisation : BALESTIER Guy, 2008.
Formation : DANET Anne-Laure, 2002.
Relations internationales : CROUZET Didier, 2004.

Chargés de mission du conseil national :

CARRIÈRE-SEYBOLT Emmanuelle, 2007 (1) (2).
COTTIN Jérôme, *2006* (1) (2).
MOUYON Emmanuelle, 2007. (1) (2)

INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE :

Nouveau testament 1er cycle : COMBET-GALLAND Corina, 1987.
Ancien testament 1er cycle : VINCENT Jean-Marcel, 1998.

(1) Nommés jusqu'au 30 juin 2009
(2) Temps partiel

Philosophie et Éthique 1er cycle : ABEL Olivier, 1984.

Théologie pratique 1er cycle : PICON Raphaël, 2005

Histoire moderne 1er cycle : CARBONNIER-BURKARD Marianne, 1986.

Nouveau testament 2e cycle : CUVILLIER Elian, 1991.

Ancien testament 2e cycle : NOCQUET Dany, *2006.*

Dogmatique 2e cycle : BOSS Marc. *1998.*

Histoire ecclésiastique 2e cycle : ZORN Jean-François, *2004.*

Théologie pratique 2e cycle : COCHAND Nicolas, *2007.*

Éthique 2e cycle : CAUSSE Jean-Daniel, *1997.*

Directeur du Master pro : BERTRAND Michel, *2006.*

Histoire de la théologie à l'époque moderne : BOLLIGER Daniel, *2004.*

REGIONS ET CONSISTOIRES

CENTRE - ALPES - RHÔNE

94 postes, 84 Associations cultuelles

Postes régionaux

6 postes, 1 Association cultuelle

Présence Réformée en Centre-Alpes-Rhône (A.C.) :

Président du conseil régional : GROSSEIN Pierre, *2006.*

Animateur en Évangélisation : ARNOUX Alain, *2005.*

Informateur régional : HONEGGER Franck, *2004.*

Bibliste : FABRE Nicole, *1996.*

Animateur régional jeunesse : N.

01 - Bourgogne

6 postes, 7 Associations cultuelles

Bresse Bugey Dombes (A.C.) : CHRISTELER Vincent, *2006.*

Chalon-sur-Saône (A.C. de Chalon-sur-Saône et A.C. de Sornay) : HELMLINGER Matthias, *1996.*

Mâcon (A.C.**)** et **Villefranche-sur-Saône** (A.C.): SERRANO Luc, *2006.*

Dijon (A.C.) :

I. PIERRON Isabelle, *2004.*
II. ANTIER Guillen, *2007.*

Le Creusot et disséminés (A.C.) : OH Daniel, *2006*

02 Auvergne - Bourbonnais-Nivernais

5 postes, 7 Associations cultuelles

Clermont-Auvergne (A.C.) : MASSINI. Alain, *2001.*
Nevers (A.C.) et **Moulins** (A.C.) **:** INGELAERE Benoît, *2003.*
Roanne (A.C.) : N.
Thiers (A.C. des Sarraix et de Thiers) N.
Vichy (A.C.) et **Montluçon** (A.C.) : COUPRIE Florence, *2003.*

03 - Bassin Stéphanois

5 postes, 3 Associations cultuelles

Firminy (A.C.)[1] : PUTTER Loïc (de), *2006.*
Saint-Chamond (A.C.) : N.
Saint-Étienne - Forez (A.C.) :

I. SCHAEFER Marc, *2006.*
II. MULLER Denis, *1995.*
III. N.

04 - Lyonnais

8 postes, 2 Associations cultuelles

Lyon Terreaux (A.C.) DIETZ Jean, *2005.*
Lyon ERL

I. **Guillotière :** RAOUL-DUVAL Olivier, *2002.*
II. **Brotteaux :** FAISANDIER Anne, *2003.*
III. **Ouest Change : A**MEDRO Samuel, 2002 ;
NESPOULET Franck, *2008.*
IV. **Est Lyonnais :** MARTEL Daniel, 2002. ;
CHARRIAU Corinne, *2008.*
V. **Oullins :** N.

[1] Temps partagé avec AC St Etienne-Forez.

VI. **Hôpitaux :**

Lyon Aumônerie hospitalière I. : MEYKUCHEL Isabelle, *2002*.

Lyon Aumônerie hospitalière II. : DANIELIAN Corinne, *2006*.

05 - Léman - Savoie

8 postes, 7 Associations cultuelles

Annecy (A.C.) : GÉRARD Charlotte, *2007*.

Genevois et Giffre (A.C.) **:** N.

Bellegarde (A.C.) **:** BEESTON Graham, *2008*

Chablais (A.C. de Thonon) : DAVAL Didier, *1995.*

Pays de Gex (A.C.) : MILLET Bernard, *2004*.

Savoie (A.C.) :

I. GIRARD Magali, *2006.*

II. N.

Arve - Mont-Blanc (A.C.) : N.

06 - Dauphiné

7 postes, 4 Associations cultuelles

Bourgoin-Jallieu - Nord de l'Isère (A.C.) : PARDOEN Gérard, *2006.*

Grenoble (A.C. de Grenoble) :

I. CORE Delphine, *2006.*

II. ARNOUX Sonia, *2005.*

III. N.

IV. GUIBAL Pierre-Emmanuel, *2007.*

Voiron (A.C.) **: N.**

Trièves-Matheysine (A.C.) : TONJE Juliette, *2008.*

07 – **Montagne**

7 postes, 6 Associations cultuelles

Le Chambon-sur-Lignon (A.C.) :

I. BRAUN Andréas, *2007.*

II. N.

Mazet Saint-Voy (A.C.) : SCHAEFER Yohan, *prop, 2007.*

Le Puy (A.C. Le Puy Yssingeaux et disséminés) : RAKOTO Raony, *2006.*

Saint-Agrève (A.C. Secteur de St-Agrève) :

1. MOURIER Emmanuel, *2005.*

II. N.

Tence (A.C. de Devesset et A.C. de Tence) : N.

08 - Valentinois

14 postes, 11 Associations cultuelles

Annonay (A.C.): MISSEMER Hervé, *2004.*

Bourg-les-Valence (A.C.) : FROSSARD Béatrice, *2008*.

Beaumont-les-Valence (A.C. de Beaumont-Étoile) : N.

Chabeuil (A.C. de Chabeuil et Châteaudouble) : PRIVAT Philippe, *2003.*

Montmeyran (A.C.) : TONNAC (de) Christian, *2004.*

Portes-les-Valence (A.C.) : SINGER Christophe, *2006.*

Romans (A.C.) : CAUX Claude, *2007.*

Saint-Péray (A.C. de Saint-Péray) :

I. MOURGUES Nicolas. 2002.

II. JOLY Régis, *prop. 2007.*

Tournon (A.C.) : ROMAN-LOMBARD Odile, *2002*.

Valence (A.C.) :

I. N.

II. N.

III. *Aumônerie hospitalière :* SINGER Iris, *2004.*

Vienne (A.C.) : GAVACHE Romain, *prop.2008*.

9 - Eyrieux

11 postes, 13 Associations cultuelles

Alboussière (A.C.) : MIZZI Arielle, *2007.*

Chalencon (A.C.) : N.

Charmes-sur-Rhône (A.C.) : N.

Desaignes (A.C.) : N.

Haut-Eyrieux (A.C. du Serre-de-La-Palle et A.C. de Le Cheylard-le-Talaron) : SABATTIE Jérôme, *2007.*

St-Sauveur - La Pervenche - St Michel (A.C. de St-Sauveur de Montagut et A.C. de la Pervenche) : AÏT ABDELMALEK Zohra, *2007*.

Saint-Laurent-du-Pape (A.C.) : BOUILLON David, MA, *2004.*

Lamastre (A.C.) : N.

La Voulte (A.C.) : VON ALLMEN Gilbert, *2001.*

Moyen Eyrieux (A.C.) : HELLER Nadine, *2005.*

Vernoux (A.C.) : LAMBOLEY Boglarka, *2004.*

10 - Les Portes du Midi

17 postes, 23 Associations cultuelles

Aubenas (A.C. d'Aubenas) : RIBOUX Jean-Paul, *2006.*

Baronnies et Désert (A.C. Baronnies) :

I. ROULAND Nicole, *prop*., *2007.*

II. N.

Bourdeaux (A.C.) : BLANCHARD Christian[(1)] *2005.*

Crest (A.C.) : BAUD Nicolas, *2004.*

Est-Crestois (A.C. d'Aouste, de Beaufort, de Plan-de-Baix, de Saillans) : N.

Die-Bas-Diois (A.C. de Die et de Pontaix-Sainte-Croix) :

CREMER Jean-Luc,2002.

Dieulefit (A.C.) : CASSOU Françoise, *2003.*

Haut-Diois (A.C. de Châtillon-en-Diois, de Lesches-Beaurières, de Luc-en-Diois, de Valdrôme) : HERBSTER Bernard, *2001.*

Le Pouzin (A.C. du Pouzin - Vallée de l'Ouvèze, de Chomérac et de St-Symphorien) : BRUNEL Jean-Paul, *2000.*

Puy St Martin (A.C. de Puy-Saint-Martin) : BLANCHARD Christian[(1)], *2007.*

Livron (A.C.) : VON ALLMEN-KOHLER Marianne, *2006.*

Loriol (A.C. de Cliousclat et de Loriol) : N.

Montélimar (A.C.) : BLANZAT Pierre, *2005.*

Privas (A.C. de Privas-Flaviac) : RADAFIARVAONA Dina, *prop., 2005.*

Pont d'Arc (A.C.) : MEUTH Jörg,1997.

Valréas (A.C. de Taulignan-Valréas) : GEOFFROY Pascal, *2007.*

[(1)] Temps partiel.

CÉVENNES-LANGUEDOC-ROUSSILLON

65 postes, 92 Associations cultuelles

Postes régionaux

5 postes, 2 Associations cultuelles

ACRéMin-CLR

Président du conseil régional : BOUZY Christian.

Animation Jeunesse : GALIA Eric, *2005.*

Communication : ES-SBANTI. Redouane, *2006*

Information : GAUDEMARD Yves, *2003.*

Solidarité régionale et évangélisation : MULLER Jean-Christophe*, 2008*

ACRERF :

Président : BOUZY Christian.

Consistoire de l'Aude et des Pyrénées-Orientales

3 postes, 4 Associations cultuelles

Carcassonne (A.C.) : N.

Narbonne (A.C.) : N.

Perpignan et Pyrénées-Orientales (A.C. Perpignan, AC Collioure) : GAUDELET Bruno, *2004.*

Consistoire de l'Hérault

10 postes, 9 Associations cultuelles

Béziers (A.C.) : MOUBITANG Anderson, *2004.*

Centre-Hérault :

I. **Montagne** (A.C. de Faugères, Graissessac, Nord Hérault, 4 Cantons) FROMONT Philippe, *prop., 2006.*

II. **Plaine** (A.C. de Pignan-Cournonterral, Montagnac-Saint-Pargoire, Villeveyrac) : N.

Mer (A.C. Sète et Bassin de Thau) : NOCQUET Eva, *2008*

Montpellier (A.C.)

I. ES-BANTI. Titia, *2006*.

II. N.

III. N.

V. JAS Michel, *2002.*

VI. DAHAN Joël, *2005.*

Hôpitaux : LEVAIN Claude, *1992.*

Consistoire Piémont des Cévennes

9 postes (dont 1 temporaire), 13 Associations cultuelles

Bassin Alésien (A.C. Bassin Alésien Sud) :

I. CARLIER Magali, *2004.*

III. N.

IV. VINSON Pierre, *2001*.

Chargé d'aumônerie des hôpitaux et cliniques :

AMEDRO Christophe[(1)], *2007*.

Cèze-Auzonnet (A.C. Bessèges, Les Mages, Saint-Ambroix) : N.

Entre Gardon et Vidourle :

I. (A.C. Saint-Hippolyte, Cros, Monoblet) : ZENTZ AMEDRO Sophie, *2003.*

II. (A.C. du Coutach) : N.

III. (A.C. Lezan-Canaules, Ledignan, Ribaute les Tavernes) : DUMAS-LAIROLLE Aurélie, *2006.*

IV. (A.C. Tornac, Durfort, Saint-Félix) : AMEDRO Christophe[(1)], *2007.*

Consistoire Gardon-Rhône

7 postes, 13 Associations cultuelles

Bagnols-Pont-Bourg (A.C. Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Bourg-Saint-Andéol) : WEZTSTEIN Joëlle, *prop. 2008.*

Beaucaire Tarascon (A.C.) : LAIPE Roland, *2001.*

Gardonnenque :

I. (A.C. Brignon, Saint-Maurice-de-Cazevieille) : N.

II. (A.C. Saint-Chaptes) : N.

II. (A.C. Saint-Geniès-Gajan) : KONTZI-MERESSE Nicola, *2006.*

Uzège (A.C. de Blauzac, Montaren, Lussan, Saint-Quentin-La-Poterie, Uzès) :

I. INGELAERE Benoît, *2008.*

(1) Temps partiel.

II. N.

Consistoire de Nîmes

10 postes, 1 Association cultuelle

Nîmes 1 : (Oratoire) : LE BEUX Christine, *2004.*

Nîmes 2 : (Petit Temple) : GRANADE Christophe, *2000.*

Nîmes 3 : (Ouest) : BOSSERT Charles, 1999.

Nîmes 4 : (Grand Temple) : PAYOT Cyrille, *2007.*

Nîmes 5 : (Fraternité) : N.

Nîmes 6 : (Sud) : BREYNE Jean-François, *2002*.

Nîmes 7 : (Maison du Protestantisme) : N.

Nîmes 8 : (Centre ville) : BACKMAN Stephen, *2001.*

Nîmes Hôpitaux : VERSEILS-DENTAN Anne-Sophie, *2005.*

Hôpitaux et Cliniques : CISSÉ Alkaly, *2007.*

Consistoire Causses-Aigoual

4 postes, 10 Associations cultuelles

Millau-Saint-Affrique-Meyrueis (A .C Millau, Pays Saint-Affricain, Meyrueis) :

I. PY Eugène, *2004.*

II. LEVY-STOERKEL Catherine, *2004.*

Sud-Aigoual

Ensemble du Viganais : (A.C. Avèze - Le Vigan, Mandagout. Aumessas, Saint-Jean-du-Bruel, Molières-Cavaillac, Aulas-Breau-Arphy) : N.

Valleraugue-Ardaillès : (A.C. Valleraugue, Ardailles-Taleyrac, Espérou) : JOSSE Catherine, *prop. 2007.*

Consistoire Montagnes des Cévennes

7 postes, 16 Associations cultuelles

Mende - Florac - Vebron : (A.C. Mende, Florac, Vebron-Rousses) : PRUNIER Jean-Louis, *2006.*

Mialet-St-Jean-du-Gard (A.C. Mialet, St-Jean-du-Gard) : MIELKE-GOURIO Christine, *2003.*

Vallée Borgne : (A.C. Le Pompidou, St-André-de-Valborgne) : BLISSON Patrick (Fédération ERF/EREI), *1994*.

Vallée Française - Val de Lasalle I. : (A.C. Vallée Française,

St-Germain de Calberte, St-André-de-Lancize) : BERYL Ingrid, *2008.*

Vallée Française - Val de Lasalle II : (A.C. Val de Salendrinque) : BERYL Ingrid, *2008.*

Vallée Longue Mimente (A.C. Le Collet de Dèze, St-Privat-de-Vallongue) : N.

Mont Lozère : (A.C. Génolhac, Le Pont de Montvert. Mont Lozère Est-Vialas) : AMBS Fabienne, *2005.*

Consistoire Vaunage-Vistrenque

10 postes, 24 Associations cultuelles

Basse Vaunage I. : (A.C. Codognan, Aigues-Vives, Mus, Gallargues-le-Montueux) : FAYE Thierry, *2007.*

Basse Vaunage H : (A.C. Vergèze, Garrigues - Vistrenque) : FAUCHÉ Georges, *2006.*

Costières I. : (A.C. St-Gilles, Vauvert) : WHITE Malcolm, *2008.*

Costières II. : (A.C. Générac-Aubord, Beauvoisin) : REYNAUD Claude, *2002.*

Vaunage Ouest : (A.C. Calvisson, Nages, Congénies, Aubais) : N.

Vaunage Est : (A.C. Clarensac, Caveirac et Langlade) : GARDELLE Jean-Pierre, *2004.*

Sommiérois (A.C. Sommières et Village, Cannes-Combas, Junas-Ajargues-Souvignargues) : PY-THEODORE Nadine, *2001.*

Vidourle I. : (A.C. St-Laurent-d'Aigouze, Le Cailar) : N.

Vidourle Il : (A.C. Lunel) : N.

Vidourle III. : (A.C. Aimargues, Marsillargues) : N.

EST

20 postes (dont 1 temporaire), 20 Associations cultuelles

Postes régionaux

2 postes

Président du conseil régional : LABARTHE Marc, *2001.*

Itinérant régional : PRIETO Christine[(1)], *2002.*

[(1)] Mi-temps.

Consistoire de Lorraine-Vosges

7 postes, 7 Associations cultuelles

Meurthe-et-Moselle I. (A.C. de Nancy) : PETER Jean-Yves, *2007.*

Meurthe-et-Moselle II. (A.C. de Nancy) : LEININGER Freddy, *2004.*

Meurthe-et-Moselle III. (A.C. de Nancy) : N.

Meurthe-et-Moselle IV. (A.C. de Lunéville-Dombasle) :
REVERSAT Pierre, *prop. 2007.*

Vosges-Meurthe (A.C. de Raon-l'Étape, Saint-Dié) :
STEUERNAGEL Wolfram, *prop. 2008.*

Vosges-Moselle I. (A.C. de Épinal) : SCHAEFFER Agnès, *2006.*

Vosges-Moselle II. (A.C. de Remiremont, Thaon-les-Vosges) : N.

Consistoire de Franche-Comté

4 postes, 5 Associations cultuelles

Besançon et environs (A.C.) :
I. DEMANGE Éric, *2002.*
II. FEILLENS Anne-Marie, *1995.*

Haut-Doubs (A.C. de Morteau, Pontarlier) :
KESSLER HEITZ Edith, *2007.*

Jura (A.C. de Dole, Lons-le-Saunier / Jura Sud) : N.

Consistoire de Champagne-Ardennes-Meuse

7 postes, 8 Associations cultuelles

Ardennes (A.C. de Charleville-Mézières, Sedan) : N.

Aube (A.C. Troyes et Aube) : MENTZEL Thomas, 2008.

Marne I. (A.C. de Châlons-en-Champagne) : MBENGA Marcel, 2007.

Marne II. (A.C. de Épernay-Reims) : TANON Christian, *2004.*

Marne III. (A.C. de Épernay-Reims) : POPP Rüdiger, *2003.*

Meuse-Nord Haute-Marne (A.C. de Bar-le-Duc / Saint-Dizier, Verdun) : N.

Sud Haute-Marne (A.C. de Chaumont) : N.

NORD-NORMANDIE

36 postes (dont 3 temporaires), 53 Associations cultuelles

Postes régionaux

2 postes, 1 association cultuelle

Présence Réformée en Nord-Normandie (A.C.) :

Président du conseil régional : ROETMAN Jan Albert, *2000.*

Présence réformée en NN[(1)] *:* N.

Consistoire de Hainaut-Picardie

7 postes, 25 Associations cultuelles

Aisne I. (A.C. de Fresnoy, Hargicourt, Nauroy, Saint-Quentin) :
VON DEN BOSSCHE Marie-Pierre, *prop. 2008.*

Aisne II. (A.C. de Laon, Soissons, Tergnier) : N.

Cambrésis I. (A.C. de Cambrai, Caullery, Elincourt, Serain, Walincourt)
BULANGALIRE Majagira, *2004.*

Cambrésis II. (A.C. de Bertry, Bohain, Le Cateau, Caudry, Inchy, Quiévy) : N.

Landouzy (A.C. de Esqueheries, Landouzy, Parfondeval) :
ANDRIANAVONY Edmond, *2008*

Maubeuge (A.C.) : PIECZKO Tomasz, *2005.*

Valenciennes - Saint-Amand-les-Eaux (A.C. de Lecelles - Saint-Amand, Nomain, Valenciennes) : VERSPEETEN Frédéric, *2004.*

Consistoire de Flandres-Artois-Littoral

10 postes (dont 1 temporaire), 11 Associations cultuelles

Littoral Sud (A.C. Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque) : N.

Littoral Nord (A.C. Dunkerque, A.C. Calais, A.C. Boulogne-sur-Mer) :
DIETZ François. *2007.*

Fives (A.C.) : LANGLOIS Xavier, *2003.*

Lille (A.C.) :

I. ALTEMÜLLER Eckhart, *2008.*

II. N.

(1) Poste temporaire et temps partiel.

Roubaix Tourcoing (A.C.) :

I. FOURNIER Frédéric, *prop, 2007.*

II. Aumônerie des Hôpitaux de la Métropole : N.

Somme (A.C. de la Somme) : FILHOL Olivier, *1999.*

Artois (A.C. Église réformée de l'Artois) : SAUTTER Robin, *2006.*

Douai, Bassin Minier (A.C. de Douai, Liévin-Hénin-Lens) : *N.*

Consistoire de Haute-Normandie

12 postes, 8 Associations cultuelles

Bolbec (A.C.) : *N.*.

Dieppe (A.C.) : ROSSITER Andrew, *2006.*

Elbeuf (A.C.) : PUTZ Olivier, *2004.*

Evreux (A.C.) : GEORGE Eric, *2005.*

Le Havre (A.C. Le Havre) :

I. N.

II. TAUFFER Richard, *1995.*

III. PANIS Pierre-Emmanuel, *2001.*

Lillebonne (A.C.) : N.

Luneray (A.C.) : ROSSITER Andrew, *2006.*

Rouen I. (A.C.) : BRADDOCK Quentin, *2007.*

Rouen II. : ZALAY Zoltan, *2007.*

Rouen III - Hôpitaux : PUTZ Olivier, *2007*.

Consistoire de Basse-Normandie

5 postes, 8 Associations cultuelles

Alençon (A.C.) : GONZALEZ David, *prop., 2006.*

Bocage Normand (A.C. Bocage normand) :
WOODWARD Noémie, *2003.*

Caen (A.C. de Caen-Courseulles, Bayeux) : TROCMÉ Eric, *2001.*

Cherbourg - St-Lô Sud Manche (A.C. Cherbourg, St-Lô-Sud Manche, Le Chefresne) : THOMAS Yvon, *2005.*

Lisieux (A.C.) : NOYER Yves, *2008.*

OUEST

47 postes (dont 6 temporaires), 64 Associations cultuelles

Postes régionaux

5 postes (dont 4 temporaires), 2 associations cultuelles

Présidente du conseil régional (ACSEO) : MITRANI Valérie, *2006.*

Animation biblique et théologique I. (ACSEO) [1] : N.

Animation biblique et théologique II. (ACSEO) [1] : N.

Animation Jeunesse I. (ACSEO) [1] : N.

Animation Jeunesse II. (ACSEO) [1] : N.

Consistoire de Bretagne

5 postes, 7 Associations cultuelles

Finistère (A.C. de Brest et Nord-Finistère, Sud-Finistère) :
ANZALA Jean-Pierre, *prop., 2007.*

Morbihan (A.C. de Grand-Ouest Morbihan, Morbihan Est) :
STÜCKER Hervé, *2002*.

Rennes (A.C.) : FIEVET Didier, *2004*.

Saint-Brieuc - Côtes d'Armor (A.C.) : WEISS-DÉAUX Solange, *2004.*

Côte d'Emeraude (A.C.) : N.

Consistoire Centre-Loire

7 postes (dont 1 temporaire), 6 Associations cultuelles

Blois et Loir-et-Cher (A.C.) : BONNECHOSE (de) Eric, *2004.*

Bourges-Vierzon (A.C.) : N..

Indre et Creuse (A.C.) : AFONSO David, *2002*.

Cosne - Sancerre - Bords de Loire (A.C. de Cosne Sancerre - Bords de Loire) : PALUKU Josaphat, *2005.*

Orléans (A.C.) : CLERMONT (de) Guillaume, *2007.*

Tours et Touraine (A.C.) :

I. ROBERT Jean-Christophe, *2007*.

II. MITRANI David, *2006.*

Consistoire Charente-Limousin

[1] Poste temporaire jusqu'en juin 2010.

6 postes, 9 Associations cultuelles

Barbezieux (A.C.) : NYANGONO Christiane, *prop. 2007.*

Basse Marche (A.C. de Thiat, Villefavard) : N.

Cognaçais (A.C. de Cognac, Châteauneuf, Jarnac, Segonzac) :

I. RAJOHNS Dina, *2003.*

II. BLANC Nicolas, *2006.*

Charente-Nord et Angoumois (A.C. d'ERCA) : ROUSSEAU Guy, *2003*.

Limoges (A.C.) : TAUBMANN Florence, *2007*.

Consistoire Charente-Maritime

8 postes, 1 charge d'aumônerie, 9 Associations cultuelles

Saintonge Océan (A.C.) : RIGOLLET Danielle, *2000.*

Iles de Saintonge (A.C.) :

I. Etaules : BLOCK Michel, *prop. 2008.*

II. La Tremblade : N.

La Rochelle et Ile-de-Ré (A.C. de l'I1e-de-Ré, La Rochelle) : DESPLANQUE Christophe, *2002.*

Charge d'aumônerie de l'hôpital de La Rochelle (ACSEO) : DESPLANQUE Agnès, *2004 (temps partiel)*.

Rochefort - Saint-Jean-d'Angély (A.C. de Rochefort, Saint-Jean-d'Angély) : KRÖNERT Volker, *1999.*

Royan (A.C.) : NELSON Douglas, *2007.*

Saintes et Sud Saintonge (A.C. de Saintes, Sud-Saintonge) : COUMONT Marc, *2005.*

Saintonge-Océan (A.C.) : RIGOLLET Danièle, *2000.*

Consistoire Loire-Océan

5 postes, 5 Associations cultuelles

Angers Cholet (A.C.) : BERTHOMIER Etienne, *2006.*

Laval (A.C.) : N. (temps partiel).

Le Mans et La Sarthe (A.C.) : N.

Nantes et Loire-Atlantique (A.C.) : SCHRUMPF Caroline, *2009*.

Saumur (A.C.) : N.

Consistoire du Poitou

7 postes, 20 Associations cultuelles

Châtellerault (A.C.) : VIALARD Marie-Françoise, *2007.*

La Mothe-Saint-Héray - Saint-Maixent (A.C. de Bougon-Avon, Exoudun, Canton de La Mothe-Saint-Héray, Pamproux, Saint-Maixent-L'École, Souvigné) : RAKOTO Emmanuel, *2004.*

Lezay (A.C. de Chey, Couhé, Lezay, Rom) : MASSOT Ariane, *2001 (temps partiel).*

Canton de Lusignan (A.C. de Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant) : EVELDHUIZEN Evert, *2006.*

Melle et Celles (A.C. du Canton de Celles-sur-Belle, Verrines, Melle, Vitré) : MULLER Jean-Jacques, *2002.*

Niort (A.C. de Niort-Val de Sèvre, Mougon) : WÜTHRICH Serge, *2003.*

Poitiers (A.C.) : RANDRIAMANANTENA Mino, *2005.*

Consistoire de Vendée

4 postes, 6 Associations cultuelles

Fontenay-le-Comte (A.C. de Fontenay-Le-Comte et Sud-Vendée) : PARET Michel. *2004.*

Bocage vendéen Est (A.C. de Moncoutant, Pouzauges - Saint-Prouant) : CLÉMENT Michel, *2005.*

Bocage vendéen Ouest (A.C. de Mouchamps, Mouilleron-en-Pareds) : CAVALIE Matthieu, *2008.*

Vendée Ouest (A.C.) : LOWE James, *prop. 2008.*

PROVENCE - ALPES - CORSE - CÔTE D'AZUR

35 postes, 28 Associations cultuelles

Poste régional

1 poste (dans une A.C.)

Président du conseil régional : DOLLFUS Jean-Daniel, *2000.*

Consistoire de Rhône-Provence

7 postes, 6 Associations cultuelles

Arles (A.C.) : BADET Cécile, *2007*.

Avignon (A.C.) :

I. BADET Christian, *2007.*

II. KLUMPP Sibylle, *2004.*

Cavaillon (A.C.) : SEYBOLDT Andréas, *2005.*

Martigues (A.C.) : ILL-KEMPKES Silvia, *2006.*

Orange (A.C. Orange-Carpentras) : N.

Salon (A.C.) : KENTZINGER Martine, *2000.*

Consistoire Alpes-Pays d'Aix

6 postes, 5 Associations cultuelles

Aix-en-Provence (A.C.)

I. PIVOT Gilles, *1998.*

II. DAVAINE Christian, *2004*.

Freyssinières-Briançon-Queyras (A.C.) : N.

Gapençais (A.C.) : PAQUEREAU Nathalie, *2005.*

Haute-Provence (A.C.) : CARAYON Gilbert, *1999.*

Lourmarin (A.C.) : MULLER Marc, *prop, 2007.*

Consistoire de l'Arc Phocéen

7 postes, 6 Associations cultuelles

A.P.E.R.E.M. (A.C.) :

La Ciotat (A.C.) : MASSLER Frank, *2004.*

Marseille - Grignan-Centre-Sud (A.C.) :

I. KELLER Frédéric, *2006.*

II. N.

Marseille - Provence (A.C.) : WOODY James, *2004.*

Marseille - Sud-Est (A.C.) :

I. BAUMANN Joël, *2005.*

II. MASSLER Frank, *2004.*

Vitrolles-Marseille-Nord (A.C.) : REUTER Iris, *2003.*

Hôpitaux : KELLER Nicole, *2006.*

Prisons : WARNERY Rémy, *2004.*

Consistoire de la Côte Varoise

4 postes, 3 Associations cultuelles

Hyères (A.C.) : KUDER-SCHUTZ Charlotte, *2007.*

Sanary-sur-Mer (A.C.) : BONNEMA Ottilie, *2008.*

Toulon (A.C.) :

I. MONTOYA Christophe, *2005.*

II. GANTZ Hervé, *2001.*

Consistoire de Côte d'Azur - Corse

10 postes, 8 Associations cultuelles

Antibes (A.C.) : POUPIN Roland, *2003.*

Cannes (A.C.) : MORLACCHETTI Paolo, *2007.*

Corse (A.C.) : N.

Est-Varois (A.C.) : PERRENOUD Philippe, *2008*

Grasse (A.C.) : BURGGRAF Karin, *2001.*

Nice (A.C.) :

I. WEINHOLD Christina, *2006.*

II. TAMBON Lionel, *2005.*

III. N.

Nice-Hôpitaux : WEINHOLD Rüsen Ulrich, *2006.*

Menton (A.C.) : MEYER Didier, *2002.*

Vence (A.C.) : POUPIN Roland, *2003.*

RÉGION PARISIENNE

85 postes (dont 3 temporaires), 72 Associations cultuelles

Poste de Circonscription

8 postes (dont 3 temporaires), 2 Associations cultuelles

Président du conseil régional : TENREIRO Jean-Charles, *2003.*

Animation biblique :

I. STERNBERGER Jean-Pierre, *2000.*

II. ROLIN Patrice, *2002.*

Animation jeunesse et universitaire[1] : N.
Informateur régional : CASSOU Daniel. *2003.*
Aumônerie des prisons :
Milieux Urbains : N.
MIRP[2] : MAES Olivier[1], *2000.*

Consistoire de Paris Sud-Ouest

15 postes, 12 Associations cultuelles

Boulogne-sur-Seine (A.C.) : CLERO-MAZIRE Béatrice, *2008.*
Chartres-Beauce et Perche (A.C.) : N.
Clamart (A.C.) : BENEDETTO Enrico, *2004.*
Dreux Marsauceux (A.C.) : PERRIN Jean-Christophe, *2006.*
Meudon-Sèvres (A.C. de Meudon - Sèvres - Ville d'Avray) :
DELANNOY Françoise, *2005.*
Paris-Annonciation (A.C.) :
I. DAUDE Gill, *2008.*
II. HELLER Denis, *2007.*
Paris-Auteuil (A.C.) :
I. N.
II. BARBERY Christian, *2004.*
Rambouillet - Chevreuse - Monfort-L'Amaury (A.C.) :
PLET Philippe, *2007.*
Saint-Cloud et la Celle Saint-Cloud (A.C.) : N.
Saint-Quentin en Yvelines (A.C.) : SCHAECHTELIN Pierre-André, *2006.*
Versailles (A.C.) :
I. VISSERT'HOOFT Gaspard, *2006.*
II. N.
Viroflay (A.C. de Jouy-en-Josas - Viroflay - Vélizy - Chaville) :
DORÉ Paul, *2004.*

Consistoire de Paris Nord-Est

20 postes, 18 Associations cultuelles

Aubervilliers (sans A.C.) : DURAND-LEISS Christine, *2006.*

[1] Temps partiel.
[2] Poste temporaire jusqu'au 30 juin 2010.

Aulnay-sous-Bois - Drancy (A.C.) : N.

Champigny-sur-Marne (A.C.) : HERNANDEZ Dominique[1], *1998.*

Charenton-Créteil et environs (A.C.) : ADZRA Victor, *2004.*

Château-Thierry (A.C. de Château-Thierry-Monneaux) :
SEBAS Marie-Emilie, *2008.*

Lagny - Chelles-Marne-la-Vallée (A.C.) :
I. CHONG Patrick, *2006.*
II. ANGLADE François, 1999.

Meaux (A.C.) : N.

Nanteuil-les-Meaux (A.C. de Nanteuil et A.C. de Saint-Denis-lès-Rebais : N..

Pantin (A.C.) : HERNANDEZ Dominique[1], *2007.*

Paris-Belleville (A.C.) : JACQUEMUS Serge, *2003.*

Paris-Béthanie (A.C.) : FOUCHIER Laurence, *2006.*

Paris-Foyer de L'ÂME (A.C.) : HUBAC Vincens, *2006.*

Paris - Le Marais (A.C.) : BOUCOMONT Gilles, *2004.*

Paris - La Rencontre (A.C.) : AKLI Corinne, *2008*.

Paris - Oratoire du Louvre (A.C.) :
I. N.
II. PERNOT Marc, *2007.*

Le Raincy et environs (A.C.) : GUTTINGER Marie-Laure, *2006.*

Saint-Maur (A.C.) : N.

Vincennes (A.C.) : JULLIARD Jacques, *2008.*

Consistoire de Paris Sud-Est

20 postes, 20 Associations cultuelles

Auxerre (A.C.) : MIQUEL Marie-Odile, *2004.*

Boissy-Saint-Léger (A.C.) : N.

Châtillon-Coligny (A.C.) : GENTY Frédéric, *2001*[1].

Choisy-le-RoI. (A.C.) : RAFENONIRINA Julia, *2007.*

Corbeil-Essonnes (A.C.) : MEAR Gilbert, *2005.*

Fontainebleau (A.C.) : N.

Ivry-Bicêtre (A.C.) : MAES Olivier[2]*,1995.*

[1] Temps partiel.
[2] Temps partiel.

Melun (A.C.) : N..
Montargis (A.C.) : GENTY Frédéric, *2001*[(1)].
Montrouge (A.C.) : HERVE Isabelle, *2008*.
Paris-Pentemont-Luxembourg (A.C.) :
I. WIBLE Simon, *2008.*
II. MORLEY Jean-Paul, *2007.*
Paris-Plaisance (A.C.) : HOLLARD-BEAU Béatrice, *2004.*
Paris-Port-Royal Quartier Latin (A.C.) :
I. DEYMIE Brice, *2006.*
II.
Robinson (A.C.) : KABONGO Philippe, *2003.*
Sens et environs (A.C.) : MAKUNGA Lendo, *2006.*
Vallée de Chevreuse (A.C.) : PHILIPPOUSSI Robert, *2005.*
Vallée de l'Orge (A.C.) : YOUN Sook-Hee, 2008.
Villeneuve-Saint-Georges (A.C.) : NOUIS Antoine, *2007.*
Animation des Hôpitaux :
I. HAMON Philippe, *1989.*
II. MILLER Anne[(1)], *2008.*
III. N.
IV. MILLER Anne[(1)], *1999.*
Aumônerie des Aéroports, Orly : HERVÉ Stéphane, *2007.*

Consistoire de Paris Nord-Ouest

22 postes, 20 Associations cultuelles

Asnières - Bois-Colombes (A.C.) :
I. VON KIRCHBACH Agnès, *1997.*
II. LOF Andréas, *2006.*
Beauvais (A.C.) : BERLOT Laurence, *prop. 2004.*
Cergy-Pontoise (A.C.) : KUTASI Andras, *2004.*
Compiègne (A.C.) : N.
Creil (A.C.) : RAHAMELISON Patricia, *2003.*
Enghien (A.C.) : COTTIN Bettina, *2001.*
Houilles (A.C. de Houilles-Sartrouville-Maisons-Laffitte) :
STERNBERGER Françoise, *2002.*

[(1)] Temps partiel.

Levallois-Clichy (A.C.) : MALI. Valérie, *2001.*
Mantes (A.C.) : BUCKLER Andy, *2002.*
Marly-le-Roi et environs (A.C.) : LUSETTI Florence, *prop. 2007.*
Neuilly (A.C.) : NÊME-PEYRON Vincent, *2000.*
Paris - Batignolles (A.C.) : HAMRAT Leila, *2004.*
Paris - Saint-Esprit (A.C.) : CLAVAIROLY François, *2000.*
Paris-Étoile (A.C.) :
I. PERNOT Louis, *1991.*
II. BLONDON Florence, *2008.*
Poissy (A.C.) : N.
Rueil et Nanterre (A.C.) : ZANC Jean-Pierre, *2007.*
Saint-Germain-en-Laye (A.C.) :
OBERKAMPF de DABRUN Serge, *2008*.
Sarcelles (A.C.) : STEWARD David, *2005.*
Ermont-Taverny (A.C.) : BOSSET Luc-Olivier, *1999.*
Boucle du Vésinet (A.C.) : CHAUMET Nathalie, *2008.*

SUD-OUEST

57 postes (dont 8 temporaires), 52 Associations cultuelles

Postes régionaux

3 postes (dont 2 temporaires) (sans A.C.)
Président du conseil régional : SCRIPIEC Gérard, *2006.*
Informateur régional : BENNAHMIAS Richard, *2002.*
Chargé de mission régional[(1)] *:* BOUSQUET MARC Isabelle, *2007.*

Consistoire de l'Agenais

4 postes, 7 Associations cultuelles
Agen (A.C.) : N.
Castelmoron (A.C. de Castemoron-sur-Lot, de Villeneuve-sur-Lot, de Clairac) : BERLY Ingrid, *2003.*
Nérac (A.C. de Nérac/Condom/Eauze) : RAJAKOBA Herizo, *prop. 2004.*
Tonneins (A.C.) **et Marmande** (A.C.) : ROLLAND Joël, *2006.*

(1) Poste temporaire jusqu'au 30 juin 2008.

Consistoire de l'Ariège - Sud-Gascogne

4 postes, 8 Associations cultuelles

Gers (A.C.) : N.

Saint-Gaudens (A.C. Comminges) : N.

Ensemble de l'Ariège (A.C. de Vallée de l'Arize, de Le Carla Bayle, de Calmont-Gibel, de Mazères, de Foix-Pamiers, de Saverdun) :

I. COUSINIÉ Christophe, *prop., 2007.*

II. SAINT-BLANQUAT (de) Gilles, *2007.*

Consistoire du Béarn

8 postes (dont 1 temporaire), 10 Associations cultuelles

Bayonne (A.C. de Bayonne, de Biarritz) : APEL Christian, *2003.*

Bellocq, Salies-de-Béarn (A.C. de Bellocq, de Salies-de-Béarn, de Sauveterre-de-Béarn) : REZELMAN Marc, *2003.*

Mont-de-Marsan (A.C. des Landes) : N.

Oloron-Osse (A.C. de Osse-en-Aspe-Oloron-Ste-Marie) :

ORIEUX Monique, *2002*[(1)].

Orthez (A.C. de Orthez) : N.

Pau (A.C.) :

I. BONNEVILLE Jean-Jacques, *1999.*

II. ORIEUX Monique[(1)], *2002.*

Tarbes (A.C. des Hautes-Pyrénées) : SIXT-GATEUILLE Claire, *prop. 2007.*

Consistoire de la Vallée de la Dordogne

6 postes, 6 Associations cultuelles

Bergerac (A.C. du Bergeracois) :

I. PHILIP Georges, *2000.*

II. N.

Libourne (A.C. de Libourne/Castillon/Flaujagues) : N.

Périgueux (A.C.) : N.

Moyenne Dordogne (A.C. de Moyenne Dordogne) : N.

Sainte-Foy - Le Fleix / **Les Briands** (A.C. de l'Eglise réformée du Pays Foyen) : HULSHOF Peter, *2005.*

[(1)] Temps partiel.

Consistoire de Guyenne

10 postes (dont 2 temporaires), 2 Associations cultuelles

Arcachon (A.C.) : LECLERC Vincent, *2004.*

Bordeaux (A.C.) :

Bordeaux I. (Centre ville) : LAURENT Pierre, *2007.*

Bordeaux II. (Diaconat) [1] : LUNG Hans, *1999* [2].

Bordeaux III. (Foyer Fraternel) : VERNIER Pascal, *1996.*

Bordeaux IV. (Hâ 32) : LUNG Hans, *1999.*

Bordeaux V (Nord-Ouest-Médoc) : KRAUSE Angelika, *2000.*

Bordeaux VI. (Rive Droite) : DENIS Christophe, *2007.*

Bordeaux VII. (S-O) : GILLET Claude, *2006.*

Bordeaux VIII. (Établissements Privés Protestants)[1] :

BEGOUIN Hélène, *2005.*

Bordeaux IX (aumônerie Hôpitaux publics) :

CHAIMBAUD Yves, *2003.*

Consistoire de Montauban

2 postes, 5 Associations cultuelles

Montalbanais (A.C. de Barry-d'Islemade, de Meauzac, de Montauban-Carmes, de Nègrepelisse-Bioule-St-Etienne de Tulmont, de Quercy-Route de Paris) :

I. JULIAN Jean-Pierre, *2000.*

II. PELISSIER Alain, *2005.*

Consistoire de Rouergue-Haut-Quercy

3 postes, 3 Associations cultuelles

Aurillac (A.C.) : N.

Brive (A.C.) : JACON Christophe, *2003.*

Rodez (A.C.) : VION Etienne, 2002.

Consistoire du Tarn

10 postes (dont l temporaire), 10 Associations cultuelles

Albi (A.C.) : PUJOL Françoise, *1998.*

[1] Poste temporaire.

[2] Temps partiel.

Castres (A.C.) :

I. MULLER Pierre, *2006.*

II. STRUEMPLER Gérard, *2004* [1].

Mazamet et alentours (A.C.) :

I. SCHLUCHTER Armand, *2004.*

II. AZEMARD Thierry, *2006.*

Montagne du Tarn (A.C.) :

I. BERGERON Franck, *2007*.

II. N.

Lauragais (A.C. du Lauragais) : N.

Roquecourbe (A.C. de Montredon - Labessonnié, de Réalmont-Graulhet, de Roquecourbe) : N.

Saint Amans (A.C. de Saint-Amans, de Labastide-Rouairoux) : BONNET Francine[2], *1998*.

Consistoire de Haute-Garonne

7 postes (dont 2 temporaires), 1 Association cultuelle

Toulouse (A.C.) :

I. N.

II. MARTY Laurent, *2002*.

III. BRINKMAN Elisabeth, 2007 [2]

Hôpitaux : ELLUL Yves, *2000.*

Ouverture [1] : NIZET Jean-Pierre, *2003.*

Secteur de langue allemande [1] **:** KÜCK-WITZIG Heidrun, *2000.*

Toulouse-Université : N.

[1] Poste temporaire.
[2] Temps partiel.

RÉPERTOIRE DES

DÉCISIONS SYNODALES

1938-2008

Dans ce répertoire figurent les décisions synodales ayant une portée générale qui ont été prises successivement depuis le rétablissement de l'Église réformée de France dans son unité, par les Synodes nationaux de Paris-Saint-Esprit 1938, Bordeaux 1939, Montauban 1940, Alès 1941, Valence 1942, Paris-Batignolles 1943, Paris-Luxembourg 1944, Paris-Étoile 1945, Lyon 1946, Mazamet 1947, Grenoble 1948, Paris-Saint-Esprit 1949, Nîmes 1950, Chambon-sur-Lignon 1951, Paris-Oratoire 1952, Amiens 1953, Le Havre 1954, Strasbourg 1955, Royan 1956, Marseille 1957, Poitiers 1958, Paris-Jubilé 1959, Toulouse 1960, Valence 1961, Mulhouse 1962, Orthez 1963, Saint-Jean-du-Gard 1964, Nantes 1965, Clermont-Ferrand I. 1966, Clermont-Ferrand II. 1966, .Vabre 1967, Royan 1968, Avignon 1969, Dijon 1970, Pau 1971, Nancy 1972, Saint-Laurent-d'Aigouze 1973, Lyon 1974, Martigues 1975, Lyon 1975, Creil 1976, Angers 1977, Sainte-Foy-la-Grande 1978, Calais 1979, Dijon 1980, Viviers 1981, Valence 1982, Nancy 1983, Dourdan 1984, Strasbourg 1985, Chantilly-Gouvieux 1986, Nîmes 1987, Nantes 1988, Marseille 1989, Enghien 1990, Orthez 1991, Annecy 1992, Le Havre 1993, Montpellier 1994, Paris 1995, Mazamet 1996, Reims 1997, Rezé-les-Nantes 1998, Fréjus-Saint-Raphaël 1999, Lyon 2000, Soissons 2001, Nîmes 2002, Bordeaux 2003, Cognaçais 2004, Aix-en-Provence 2005, Paris 2006, Sochaux-Montbéliard 2007, Toulouse 2008.

A

ACAT 2001 - 31
Actes pastoraux, 1994 - 28
Action apostolique commune, 1966 - 9 ; 1944, 22 ; 1995 - 9
Accords avec Églises étrangères, 1992 - 34
Accords théologiques et dialogues œcuméniques, 1994 - 25
Action diaconale, 2003, 23
Administration centrale, 1963 - 28
Afghanistan 2001 - 32
Afrique 1985 - 12 ; 1986 - 22 ; 1992 - 54 ; 1996 - 24
Alcoolisme, 1939 - 57 ; 1969 - 31 ; 1984 - 21
Allocations :
- de premier établissement, 1969 - 32 ; 1984 p. 85

- pour enfant à charge, 1989 - 19 et 20 ; 1990 - 24
Alsace et Lorraine, 1953 - 41
Amiante, 2006 25
Aménagement du territoire, 1994 - 32
Amérique latine, 1979 - 30 ; 1983 - 45
Annuaire, 1951. - 23
Argent, 1953. - 19 à 21
Armement nucléaire et Polynésie, 1983 - 41
Armements, 1954 - 40 ; 1958 - 26
Arménie, 1993 - 13
Assemblées générales du protestantisme français :
- Nomination des délégués, 1949 - 27
Assistants de l'Église, 1974 - 16
Associations cultuelles : 2004 – 31
- Ass. cultuelles régionales à vocation immobilière, 1996 - 15 - 25 ; 1997 - 10 1998 – 26
- et Églises 1958 - 17 ; 1959 – 28
- Assemblées générales, 1954 – 7
- Liste électorale, 1958 – 18
- - Statuts type, 1938 - 48 - 1974 - 5 ; 1980 - 40 ; 1987 p. 78 ; 1991 - 8 ; 1992 - 30 1993 - 10 ; 1994 - 8 ; 1995 - 20 ; 2001 - 5
Association pour les familles pastorales, 1994 - 14
Associations familiales protestantes (AFP) 2007 - 27
Assurances automobiles, 1960 - 6
Aumônerie militaire, 1957 - 26
Autorité dans l'Église, 1964 – 49 ; 2008 - 18

B

Baptême, 1951 - 16 ; 1968 24 ; 1990 - 14 ; 1991 - 5 ; 1992 - 9, 10, 11 1993 - 26 ; 1998 - 3
- Baptême, Cène, Signes 1999 34
- Liturgie, 1954 - 15
Baptême adulte 2007 - 32
Baptême - Eucharistie - Ministère, 1985 - 17
Bible (la référence à), 1986 - 35
Bibliothèque (indemnité), 1984 p. 85
Bourses 2e cycle, 1984 p. 87
Brevetabilité du génome humain, 2000 - 25.

C

Catéchèse des enfants et des adolescents, 1988 - 20 ; 2001 - 39 ; 2002 - 3 Point KT 2004 - 26
Catéchèse et sacrements, 1968 - 24 ; 1985 - 18 ; 1997 - 22, 28
Catéchuménat : - Âge, 1948 - 22

Catéchumènes :
- Instruction religieuse et réception, 1947 - 8
- Confirmation, 1953 - 27 ; 1960 - 36
- Cycle commun de catéchisme, 1944 - 21
Catholicisme, 1955 - 14 ; 1961 - 27, 28 ; 1962 - 6 ; 1964 - 31 ; 1966 (2) - 4, 7, 40
- Demande de célébrations eucharistiques communes, 1962 - 26 ; 1970 - 35
Cène du Seigneur (la), 1981 - 20
Cévaa, 1973 - 19 ; 1974 - 15 ; 1975 - 2 ; 1999 - 30
- Échange de personnel, 1979 - 27 ; 1985 - 13
Chômeurs (aide aux), 1984 - 23
Circonscriptions, 1971 - 35 ; 2006 - 5
- Révision de la carte, 1969 - 12 ; 1970 - 8
Civilisation nouvelle et Rassemblement de la Communauté chrétienne, 1970 - 33
- Code de la nationalité, 1993 - 11 et 12
Collectes officielles, 1971 - 14
Colloque interrégional 2001 - 38
Commissaire aux comptes, 1997 - 2
Commissions
- d'action apostolique, 1975 - VI. (Cahier des charges) ; 1979 – 29 ; 1980 - 8 ; 1983 - 4
- Administratives et techniques, 1938 - 18
- des Affaires générales, 1962 - 47 à 49 ; 1965 - 5 ; 1968 - 11 ; 1977 - 4
- d'Animation de l'IPT, 1982, p. 91
- de la Catéchèse, 1957 - 13 ; 1971 - 4 ; 1973 - 12 ; 1974 – 14 ; 1975 – 5 ; 1979 - 37 ; 1982 - 16 ; 1986 p. 85 directives
- « Couple, famille, société », 1996 - 10
- de discipline, 2000 - 21
- des Églises évangéliques d'expression française à l'extérieur, 1964 - 22 -
- Diaconie, 1961 - 34 ; 1966 (2) - 32
- des Finances, 1938 - 18, 19
- Générale d'Évangélisation, 1939 - 28 ; 1968 - 25 ; 1970 - 12, 1971 - 4 ; 1974 - 3 (Cahier des charges) ; 1979 - 29 ; 1982 - 18
- des Immeubles, 1938 - 18, 21
- juridique, 1938 - 18, 20 ; 1983 p. 94
- de Liturgie, 1938 - 18, 22 ; 1950 - 4 ; 1975 - 15
- du Mariage, 1944 - 17 ; 1947 - 15 ; 1996 (voir « couple, famille, société »)
- des Ministères (règlement), 1959 - 55 ; (p. 114 - Synode 1968) ; 1974 - 6 ; 1979 - 35 ; 1982 - 21 ; 1986, p. 88 cahier des charges
- des Nominations, 1965 - 3 et 4 ; 1980 - 16 et 17
- Programmatique, 2006 - 3

- Rurale, 1968 - 12
- Synodales
(directives), 1968 - 25 ; 1971 4
(listes), 1968 - 32
(effectifs), 1968 - 1l
- Théologique de la FPF, 1964 - 11
Communauté de Taizé, 1958 - 11
Communication, 1984 - 17
Conditions d'exercice du ministère pastoral 2000 - 41
Conférence Églises protestantes Pays latins d'Europe, (appel) 1977 - 38
Conférenciers, 1962 - 40
Confesser Jésus - Christ, 2005 - 19
Confirmation, 1953 - XXVII. ; 1960 - 26
- réception des catéchumènes 1947 - 8 ; 1968 - 24
Conjoncture, 1948 - 26
Consécration pastorale, 1940 . - 24
Conseiller juridique, 1983 - p. 95
- Conseils :
- d'Églises chrétiennes en France, 1987 - 2
- National, 1938 - 18 ; 1943 - 9 ; 1944 - 46 ; 1951 - 8 ; 1965 - 5 ; 1967 - 4 : 1968 - 25
- Œcuménique des Églises, 1950 - 23 ; 1961 - 22 ; 1983 - 38 ; 1991 – 37 ; 1997 - 24
- Presbytéraux, 1947 - 30 ; 1970 - 21, 1973 - 3
- Régionaux, 1938 - 23 ; 1944 - 7 ; 1947 - 30 ; 1961 - 11 ; 1964 - 33 ; 1970 - 21
- de l'IPT, 1982, p. 91
- Permanent luthéro - réformé (vocation du), 1988 ; 2001 - 34 ; 2004 - 27 Consistoires, 1938 - 31, 32 : 1939 - 21 ; 1966 (2) - 12 ; 1970 - 8 et 21 ; 1971 - 30 – 8 ; 1994 – 9 : 2006 - 5
Convictions du Synode contre la haine, la xénophobie, 1988 - 30
Coordinations, 1992, 17
Cotisations (versements de), 1949 33
Coutumier, 1960 - 26
Culte (le sens du), 1989 – 34

D

Débat 2000, 2002 - 22
Defap, 1971 - 8 et 34 ; 1979 - 28 ; 1980 - 30 ; 1985 - 13 ; 1993 - 28 ; 1994 - 15 ; 2008 - 19
Déménagements (frais de), 1946 - 12
Désarmement (armes bactériologiques et atomiques), 1950 - 24
Désordre social et engagement personnel, 1952 - 11 ; 1984 - 20
Dette des pays du Tiers Monde, 1989 - 39

Développement mondial, 1970 - 7
Diaconie, 1961 - 34 ; 1966 (2) - 32 - 2005 - 1.7 ; 2006 - 27
Dialogue avec les Baptistes, 1994 - 27
Dialogues oecuméniques, 1994 - 25 ; 1999 - 25
Dialogues interreligieux 2001 - 30
Directives aux CN et aux commissions, 1968 - 25 ; 1971 - 4
Discipline :
- Révision, 1995 - 29 ; 1959 - 13 à 17 ; 44 à 57, 50 à 76 ; 1985 - 2 ;
- 1999 - 17,19 ; 2003 - 12
- Modification, 1956 - 32 ; 1992 - 5, 6, 7, 21, 22, 24 ; 1995 - 10 ; 1996 - 16 ; 1997 - 20 ; 2000 - 17 ; 2001 - 16
- Mesures transitoires, 1985 - 3

Dissémination, 1969 - 9 ; 1985 - 19 ; 1986 p. 84 cahier des charges
Divorcés (bénédiction nuptiale), 1944 - 17 ; 1947 - 15 ; 1949 - 14
Dominante, 1973 - 23
Droits de la personne, 1970 - 36 ; 1979 - 19 ; 1982 - 5 ; 1999 - 23
Droit d'asile, 1991 - 34 ; 2004 – 38

E

Écoles (question scolaire), 1984 - 18
Écriture (référence à), 1982 - 23 ; 1986 - 35
Édifier - Témoigner (mission de l'Église), 1989 - 7 ; 1991 - 3, 4 - 26, 17 ; 1994 - 24
Édition d'écrits protestants, 1991 - 27
EELF/ERF - processus de rapprochement, 2007 - 25
Églises étrangères associées aux synodes régionaux, 1971 - 37
Église évangélique luthérienne de France, 2006 - 8
Église locale (membre), 1960 - 33
Église et malades, 1958 - 22
Église orthodoxe russe, 1964 - 46
Église réformée (gouvernement), 1961 - 11 ; 1962 - 29
Église réformée en Algérie, 1963 - 2, 24 ; 1966 (2) - 28
Église réformée d'Alsace et de Lorraine, 1964 - 1 ; 1975 - 4
Églises chrétiennes en France (Conseil d'), 1987 - 2
Église universelle 2003, 26 et 27
Élections, 2004 - 13 ; 2001 - 8 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 23 - 29 - 25 - 26 - 27 - 28 ; 2004 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 ; 2006 - 11, 12, 13, 14, 15 ; 2007 – 14 à 23
Eléments d'orientation pour l'Union nationale, 2004 - 30 ; 2006 - 28
EREI (relations de l'ERF avec les), 1939 - 35 ; 1944 - 20 ; 1956 - 8 ; 1961 - 25 ; 1988
Emploi, chômage, exclusion sociale, 1994 - 24
Employeurs et employés protestants 1939 - 58
Emprunts d'État, 1939 - 51

- hypothécaires, 1961 - 31 ; 1944 - 21
Enseignement catéchétique, 1943 - 31 ; 1944 - 21 ; 1970 - 11 ; 1975 - 5
« Ensembles », 1973 - 23
Entreprises nouvelles, 1970 - 12 ; Livre blanc, 1971 - 16
Équipement informatique, 2003, 22
Essais nucléaires, 1973 - 29 ; 1983 - 41
Essais nucléaires en Polynésie française 2003, 25
Éthique sexuelle et familiale, 1977 - 48
Étrangers 1979 - 20 ; 1984 - 19 ; 1987 - 10 ; 1989 - 38 ; 1994. - 30 ; 1995 - 30 - 7 ; 1996 - 30 ; 1997 - 27 ; 1998 - 30 - 31 ; 1999 - 33 ; 2004 - 39 ; 2006 - 23
- Accueillir l'étranger, 1992 - 44
Études de théologie :
- Formation préalable, 1969 - 36
- Réforme 1972 - 10 ; 1978 - 10, 11, 12
- Bourses 2e cycle, 1984 p. 87
Étudiants en théologie :
- délégués aux sessions synodales, 1968 - 41
- Stages, 1942 - 11
- Connaissances et formation, 1983 p. 90
Europe, 1992 - 47 - 2005 - 16
Évangélisation, 1959 - 59 ; 1963 - 16, 17 ; 1970 - 12 ; 1974 - 31 ; 1975 - 29 ; 1977 - 7 ; 1997 - 29
Évangélistes, 1939 - 23
Évangile (transmission de), 1976 - 20
Évangile et service, 1990 - 12
Expérimentations 2008 - 7 (message aux synodes régionaux)

F

Facultés de théologie, 1939 - 15 ; 1948 - 19 ; 1955 - 6 et 18
- Nomination, 1960 - 30 ; 1969 - 14 ; 1970 - 26 ; 1972 - 4 ; 1982 p. 71
- Règlement 1967 - 23 ; 1982 p. 71
- Relations avec les autres facultés, 1985 p. 102 ; 1988
Faim (dans le monde), 1984 - 25
Famille et éducation morale de la jeunesse, 1942 - 27
Fédération des Institutions chrétiennes, 1960 - 39
Fédération protestante de France :
- Appel contre les pauvretés, 1985 - 20
- Forme régionale, 1965 - 8
- Intercommunion, 1962 - 27
- Justice et prisons, 1986 - 36
- Présence de l'ERF à la, 1967 - 10. Délégation, 1980 - 39 ; 1991 - 13, 1 ; 1995 - 16,17, 28 ; 1996 - 17
- Assemblée générale 2002 - 13 ; 2006 - 22 - Assises : 1999 - 23, 24

- Rapport au synode national, 1989 - 36 - Statuts, 1962 - 3
- Théologie (Commission), 1964 - 11 ; 1966 - 7 Charte, 1992 - 48
Femmes (place des), 1975 - 18 ; 1979 - 23 ; 1988 - 29
Femmes de pasteurs (situations des) 1967 – 37
Fichier paroissial et registres, 1942 – 29
Finances :
- Analyse budgets 1979 - 26
- Animation financière, 1969 - 27
- Attribution de pouvoirs au CN, 1951 - 8
- Choix financiers, 1992 – 39
- Commissaire aux comptes 2008,14
- Comptes des églises locales, 1997 – 18 ; 2000 - 5
- Crédit documentation, 1991 - 22 ; 1992
- Dépenses synodales, 1970 – 19 - 15 ; 1994 - 19
- Finances de l'Union : éléments d'analyse et de perspectives, 1993 - 18
- Indemnité de reclassement, 1991 - 17 –
- Information financière, 1967 - 29 ; 1969 - 30
- Nombre de desservants, 1995 - 20
- Organisation, 1938 - 8 ; 1942 - 22
- Politique et solidarité immobilières, 1993 - 17
- Publication des comptes des régions, 1942 - 22
- Répartition des charges entre Titres A et C, 1993 - 25
- Répartition du titre A, 1993 - 4
- Solidarité régionale ; 1958 - 5 ; 1882 - 34 ; 1993 - 3 ; 1994 - 16
- Versement des cotisations paroissiales, 1949 - 33 ; 1953 - 20
- Versement des régions à la caisse centrale, 1942 - 24
Fiscalité, 1997 - 12
Fonctionnement du système presbytérien synodal, 1986 - 29
Force de frappe, 1963 - 33, 34
Formation :
- biblique, 1946 - 35
- civique, 1959 - 58
- dans l'Église, 1979 - 33 ; 1985 - 19 ; 1995 - 8 -
- des ministres, 1985 - 11 et p. 108
- préalable aux études de théologie, 1969 - 36
Fraude fiscale, 1959 - 58

G

Gouvernement de l'église locale, 1962 - 29
Guerre, 1950 - 24 ; 1952 - 22
Guerre d'Algérie 2001 - 35
Guerre et paix, 1948 - 26
Guerre subversive, 1963 – 20

H

Homosexualité, 1999 - 29 ; 2001 - 36 - 37 ; 2004 - 27
Honorariat, 1943 - 20
Huis clos, 1960 - 40 : 1996, 19

I

Immeubles :
- Équipement immobilier, 1951 - 9 ; 1966 (2) - 21 ; 1967 - 27 ; 1970 - 19 et 20 ; évaluation, 1989 - 15

Immigrés (situation des), 1981 - 17 ; 2007 – 26 ; 2008 - 17
Impôts :
- Remboursement, 1944 - 47 ; 1945 - 16

Indemnité 1er établissement et bibliothèque, 1984 p. 85
Indemnité de logement, 1990 - 23
Indemnité de résidence, 1990 - 21
Information dans l'Église, 1964 - 11 et 49 ; 1976 - 26
Information - Evangélisation, 2004 - 28 ; 2005 - 12
Institut Protestant de Théologie, 1972 - X ; Statuts, 1974 ; 1976 - 25 ; 1982 p. 91 ; 1992 - Textes réglementaires 25 - Évaluation, 1996 - 8 ; 1998 - 19 – Fonds d'urgence ; 1998 - 27 Rémunération des enseignants ; 1999 - 9 - Dispositions relatives aux enseignants ; 2000 - 16 - Évaluation ; 2001 suites évaluation ; 2006 - 24 - hébergement stagiaires - plan quinquennal 2008 - 2012, 2007 - 13
Institutions œuvres et mouvements 2002 - 19
Instruction religieuse :
- adultes, 1941 - 36
- réception des catéchumènes, 1947 8
- respect du jeudi, 1938 - 53

Intercession, 1953 - 42
Intérimaires (nomination), 1945 - 8
Invitation à la fraternité, l'accueil, le partage, 1988 - 30
Irlande, 1991 - 33
Islam, 1957 - 14
Israël - Palestine 2002 – 21

J

Jeûne, 1957 - 20
Jeunesse, 1999 - 31
- Jeunesse paroissiale (Mouvements de Jeunesse), 1941 34 ; 1950 - 14 ; 1966 (2) - 7 ; 2002 - 20
- Journées mondiales, 1997 - 26

« Joyeux Dimanche », 1964 - 43
Juifs et Église réformée de France, 1941 - 33
Justice, 1941 - 43 ; 1979 - 19 et 21

Justice, Paix, Sauvegarde de la création, 1990 – 16

K

Kosovo, 1999 – 26

L

Laïcité scolaire, 1960 - 8
Laïcs :
- information des, 1944 - 49 ; 1961 - 20
Lieux où vit l'Église, 1979 - 31
Listes de lectures bibliques, 1976 - 35
Liturgie :
- d'accueil d'un nouveau membre dans l'ERF, 2007 - 32
- de baptême d'un adulte au cours du culte dominical, 2007 - 32
- de consécration des ministères non pastoraux, 1962 - 27
- du culte dominical, 1948 - 11 ; 1996 - 14 - 15 - 16 - 17
- diverses, 1950 - 4 ; 1959 - 48 ; 1966 (2) - 40 : 1969 - 32 ; 1975 - 15 ; 1979 - 34 ; 1996 - 24, 25 ; 1997 - 23
- de reconnaissance des ministères et des ministres, 1988 - 14
- d'accueil des ministres, 1988 - 14
Logement (droit au), 1952 – 10

M

Malades (l'Église et les), 1958 - 22
Madagascar, 1992 - 51
Mandat de desserte, pour la célébration du culte, 1983 p. 87 ; 1989 – 35
Mandat des délégués au synode national 2003, 24
Mariage, 1967 - 35 ; 1982 - 20 ; 1984 - 26 ; 1997 – 23
Mariage :
- de divorcés, 1947 - 15 ; 1949 - 14
- commission du mariage, 1944 - 17 ; 1995 - 34
- mixtes. 1957 - 8 ; 1966 (2) - V ; 1970 - 34
Marxisme, 1959 - 57
Membres d'Église, 1958 - 14 à 20 ; 1960 - 33 ; 1995 - 35
Message aux Églises locales, 2000 - 23
Mesure particulière à l'occasion du cinquantenaire de 1938, 1988 - 18
Mesures disciplinaires et sanctions, 1968 - 26
Migrants, 1977 - 28
Ministères :
- accès au ministère pastoral, 1938 - 49 ; 1990 - 7
- apostoliques (Defap), 1974 - 15
- commun de l'Église et gouvernement de l'église locale, 1962 - 29
- des diacres, 1961 - 34 ; 1965 - 19
- de l'Église et des Ministères, 1957 - 17 ; 1973 - 27 ; 1981 - 21 ; 1990 - 6

- de l'Église et ministère pastoral, 1946 - 29 ; 1995 - 7 ; 2006 - 26
- de l'Union, 2004 - 40
- examen périodique, 1969 - 33
- féminins, 1962 - 27
- formes nouvelles, 1957 - 17 ; 1970 - 4
- laïcs, 1974 - 16
- liturgie et diversité des ministères, 1969 - 32 ; 1983 - 29 ; 1984 - 6
- non pastoral, 1962 - 27 ; 1970 - 4
- paroissiaux et non paroissiaux, 1967 - 9
- pastoral de la femme, 1962 - 27 ; 1965 - 36 ; 1966 (1) - 8
- prolongation, 1947 - 31
- reconnaissance des, 1984 - 6
Mission de l'Église, 1989 - 7
Mission parmi les peuples païens, 1957 - 16
Missions :
- Action apostolique commune, 1966 (2) - 9
- Defap, 1971 - 8 ; 1974 - 15
- projet missionnaire 2001 - 40
- Société des Missions, 1962 - 4, 5 ; 1963 - 18 ; 1971 - 8
Mission populaire évangélique, 1939 - 27 ; 1942 . - 19
Monaco, 2005 - 8
Montée de l'extrême droite, 1997 – 25
Mutuelles médicales et chirurgicales, 1976 – 17

N

Naissances (limitation des), 1965 - 46
Namibie (libération), 1977 - 35
Nationalismes, 1960 - 15, 31
Nicaragua, 1981 - 23
Niemöller Martin (message à), 1977 - 36
Non - violence, 2001 - 33
Nouvelle - Calédonie, 1983 - 43 ; 1985 - 15 ; 1986 - 37 ; 1988 - 21
Nucléaire (l'Église à l'ère), 1967 - 30.35 ; 1968 - 7, 8 ; 1975 - 21 ; 1980 - 43 ; 1983 - 41 ; 1992 - 52 ; 1999 : 27

O

Objecteurs de conscience, 1948 - 26 ; 1949 - 31 ; 1950 22 ; 1952 - 23 ; 1963 - 31 ; Aide 1974 20
Œcuméniques :
- Rencontres, 1961 - 27
- Relations, 1983 - 30
Œuvres et Mouvements :
- Ministère (des), 1983 - 40
- Pension de retraite du personnel des, 1965 - 56

- Représentation au SN, 1966 (1) - 1, 2 ; 1968 - 1 ; 1972 - 6 ; 1977 - 8 ; 1980 - 46 ; 1991 - 6,1994 - 12 ; 1997 - 8 ; 2000 - 12 ; 2006 - 10
Ordination, 1961 - 18, 24 ; 1966 - 7
- des anciens prêtres, 1964 - 32
Orientations pour l'Église, 1964 – 46

P

Paroisses :
- message aux, 1980 - 34
- révision de la liste, 1958 - 8 ; 1963 - 11 ; 1972 - 8
- révision de la carte, 1971 - 25 et 26
Parole, parentalité, espérance, 2007 - 24
Pasteurs :
- ayant exercé 7 ans dans le même poste, 1970 - 30
- Consécration pastorale, 1961 - 18, 24 ; 1966 (1) - 7
- de circonscription, 1944 - 30
- Mise à la retraite, 1966 (1) - 6
- Nominations, 1945 - 8 ; 1961 - 11 ; 1964 - 23 et 24 ; 1966 (1) - 4 et 5 ; 1970 - 22 ; 1971 - 26
- Non affectés à un poste, 1967 - 21 ; 1970 - 22
- Renouvellement intellectuel et spirituel, 1950 - 37
- Retraités, 1947 - 23
- Veuves de pasteurs (pensions), 1948 - 17 ; 1990 - 17
- PCBM 1994 - 23
Pays latins d'Europe, 1977 - 38 (migrants)
Pauvreté, 2004 - 36
Peine de mort, 1963 - 30 ; 1976 - 24
Persécutions, 1953 - 43 ; 1956 - 30
Photographies dans les temples, 1951 - 22
Politique (le chrétien et la), 1952 - 24 ; 1958 - 24
Portugal (protestants), 1982 - 15
Postes de pasteurs, 2004 - 32
- Cahier des charges, 1971 - 26
- Modifications 1938 - 12 ; 1953 - 40 ; 19863 - 11 ; 1976 - 22 ; 1991 - 9 ; 1992 - 31 ; 1993 - 9 ; 1994 - 10 ; 1995 - 41 ; 2000 - 15 ; 2001 - 6
- Pourvoi, 1980 - 2 ; 1989 - 37 ; 1990 - 30 ; 1991 - 28
- Révision décennale de la liste, 1958 - 8 ; 1963 - 11 ; 1972 - 8
- Temporaires (représentation aux S.R.), 1973 - 13
- Prédication, 1952 - 26
Pour un développement social pour tous, 2000 - 24
Prédicateurs laïcs, 1964 - 44
Presbytères :
- Chauffage et logement, 1957 - 5
Prisonniers politiques au Viet-Nam, 1973 - 24

Processus de rapprochement EELF/ERF, 2007 - 25
Professeurs de théologie (statut), 1972 - 4
Programmes scolaires (réforme) 1995 - 38
Proposanat, 1964 - 17 ; 1968 - 31
Prosélytisme, 1963 - 16 et 17 : 1964 - 25
Protection morale des jeunes travailleurs, 1944 - 50
Protocoles :
- avec l'Église réformée d'Algérie, 1963 - 2, 24 -
- avec la Société des Missions, 1963 - 18
- avec l'Union de prières de Charmes, 1973 - p. 101
- avec l'Église réformée d'Alsace et de Lorraine, 1975 - 4
- avec l'Accueil fraternel 1987, p. 104
- avec la Communauté du Chemin Neuf, 1987, p. 106

R

Raciale (discrimination), 1964 - 47
Racisme, 1980 - 14, 15 ; 1982 - 2
Radios chrétiennes en France, 1997 - 30
Radio - Télévision, 1955 - 30 ; 19863 - 32
Réception dans l'Église des nouveaux venus et admission à la Cène, 1964 - 35
Recherche théologique, 1971 - 3 ; 1982 - 19
Reconnaissance liturgique des ministères, 1984 - 6 ; 1988 - 14
Reformation pastorale, 1975 - 6 ; 1977 - 3
Réforme (voir programmes scolaires) Paris 38
Réfugiés (statut des), 1987 - 11
Régime presbytérien synodal, 1969 - 35 ; 1973 - 27 ; 1977 - 2 1986 - 24
Régions
- révision de la carte des…, 1969 - 12, 1970 – 8
- Expérimentations 2008 - 7
- Rencontre des présidents et du conseil national, 1985, p. 104
Registres paroissiaux, 1942 - 24 ; 1958 - 7
Règlement général d'application 2003, 21
Règlements :
- de l'Administration centrale, 1961 - 12 ; 1967 - 4
- règlement général d'application de la Discipline, 1976 - 10 ; 1985 - 7 ; 1988 - 3 ; 1991 - 16 - 17 - 18 - 1992 - 23,26,27 ; 1995 - 6 ; 1996, 21 - 2000 - 18 ; 2002 - 4 - 5 - 6
- règlement intérieur du SN, 2004 - 6
- pour les commissions administratives et techniques, 1938 - 18 et 22 ; 1993 - 14, 15, 16
- pour la commission du ministère pastoral, 1938 - 17 ; 1999 - 18, 20, 21
- pour les consistoires, 1938 - 31 et 32
- pour les Facultés de théologie, 1943 - 25 ; 1967 - 23 ; 1972 - 4

- pour le synode national, 1960 - 40 et 41 ; 1966 (2) - 39 ; 1967 - 9 ; 1972 - 6 ; 1977 - 33 ; 2000 - 20
Relations internationales, 1997 - 24 ; 2003 - 26, 27 ; 2008 - 8 (Algérie)
Renouveau des vocations pastorales, 1998 - 24
Respect des Droits de l'Homme, 1953 - 43 et 44 (Finaly), 45 (Rosenberg)
Retraites, 1938 - 8 ; 1948 - 15 ; 1957 - 6 ; 1966 (1) - 6 - 1970 - 16 (ANEP) ; 1979 - 13 ; 1980 - 26 ; 1984, p. 86 ; 1988 - 26 ; Plan, 1989 - X ; 1990 - XVII. ; 1995 - 4 ; 1996 - 19 ; 1997 - 13 (ANEP) ; 1999 - 12 : 2004 - 18
Politique de l'ERF en matière de droit à pension des ministres
- des assistants, 1953 - 7
Réunion (La), 1992 - 50
Rurale (question), 1965 - 45
- Témoignage protestant en monde, 1989 - 40

S

Sacrements 2001 - 22
Sainte Cène (participation à la), 1968 - 24 ; 1983 - 6 ; 2004 - 37
- La Cène du Seigneur (texte CPLR), 1981 - 30
Salariés de l'UNAC - ERF, 1994 - 7 p.
Sans - papiers (voir Étranger) 2001 - 29
Sanctions et litiges, 1968 - 27 ; 1977 - 30 et 31
Sectes, 1956 - 37 ; 1996 - 28
Société dans les locaux paroissiaux, 1994 - 31
Service (Évangile et), 1990 - 12
Services de circonstances, 1950 - Actes, pp. 144 et 145
Signalisation des protestants, 1951 - 24
Situation sociale, 1950 - 25
Société centrale d'Évangélisation (nouveaux statuts), 1974 - 2 ; 1991 - 19
Société des Missions, 1957 - 16 ; 1962 - 5 ; 1963 - 18 ; 1966 - 9 ; 1971 - 8
Solidarité, 1985 - 19 ; 1990 - 30 ; 2000 - 26
Statistiques, 1949 - 19 et 37
Statuts :
- associations cultuelles, 1938 - 48 ; 1974 - 5 ; 1981 p. 79 ; 1987. p. 78 ; 1995 - 40
- de la Fédération protestante de France, 1962 - 3
- Société Centrale d'Évangélisation, 1974 - 2
- Union nationale, 1940 - 4 ; 1989 - 22 ; 1995 - 39 ; 1997 - 21 ; 1999 - 22
Stratégie, 1961 - 40 ; 1962 - 18 ; 1963 - 12
Structures du monde moderne, 1949 - 12 et 13
Stupéfiants, 1969 - 31
Synode national :
- Appel au, 1957 - 25
- Aumônerie, 1965 - 55

- Commissions, 1976 - 9
- Composition, 1966 (1) - I. ; 1968 - 41 ; 1970 - 21 ; 1972 - 6 ; 1976 - 11
- Dépenses, 1970 - 19
- Élection des commissions, 1956 - 35
- Élection du modérateur, 1952 - 19
- Méthode de travail, 1946 - 23 ; 1957 - 12 et 13 ; 1971 - 36 ; 1980 - 18 ; 1982 - 24
- Préparation, 1961 - 11
- Procès - verbal des séances, 1960 - 40
- Publication des décisions, 1960 - 26
- Règlement, 1959 - 9 : 1960 - 41 : 1966 (2) - 39 ; 1975 - 7 ; 1988 - 2 ; 1991 - 14 - 15 : 1996 - 23 ; 2002 - 7

Synodes régionaux :
- Charges et responsabilités 1966 - 11
- Composition, 1970 - 21 ; 1971 - 37 ; 1976 - 11 ; 1977 - 5, 6
- Ordre du jour, 1941 - 22
- Préparation, 1957 - 12 et 13

T

Télévision, 1955 - 30
Textes officiels (Conseil national et FPF) :
- Transmission, 1958 - 29

Théologie :
- Autres, 1980 - 32
- Fonds de solidarité, 1980 - 41
- Textes d'accord FPF, 1964 - 11 ; 1966 (2) - 7

Théovie, 2008 - 20
Togo, 1992 - 48
Traitements, 1938 - 8 ; 1977 - 23
- Enquête, 1990 - 27

Travail : pour qui, pour quoi, travaillons - nous ? 1981 - 14
Travailleurs :
- Situation des travailleurs, 1977 - 37

U

UNAC - ERF, 1970 - 23 ; 1989 - 22 (statuts)
Une Église qui, se réforme, 2007 7
Union de prière de Charmes, 1973 p. 101
Unité des Églises en France :
- Esquisse et thèses « de Lyon », 1966 (2) - 7 ; 1969 - 13 ; 1971 - 2

Unité des Églises issues de la Réforme, 1991 – 36

V

Vacances :

- Expériences sur les lieux de, 1969 - 34
- Présence de l'Église au monde des, 1973 - 24
Validation des décisions et mesures prises de 1961 à 1966 : 1966 (1) – 3
Visite médicale obligatoire des pasteurs, 1964 – 4

QUELQUES SIGLES UTILISÉS

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
ACIRP	Association cultuelle immobilière de la région parisienne
ACRImmo	Association cultuelle régionale immobilière
ANELF	Alliance nationale des Églises luthériennes de France
AUP	Animation universitaire protestante
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
CAG	Commission des affaires générales
CAR	Région Centre - Alpes - Rhône
CDM	Commission des ministères
CECEF	Conseil d'Églises chrétiennes en France
CEEEFE	Commission des Églises évangéliques d'expression française à l'extérieur
CEPE	Communion d'Eglises protestantes d'Europe (Concorde de Leuenberg)
CEPPLE	Conférence des Églises protestantes des pays latins d'Europe
Cévaa	Communauté d'Eglises en mission
CIMADE	Service oecuménique d'entraide
CIPE	Coordination interrégionale pour l'évangélisation
CLR	Région Cévennes Languedoc Roussillon
CN	Conseil national
COC	Commission d'orientation catéchétique
COE	Conseil oecuménique des Églises
CP	Conseil presbytéral
CPCV	Comité protestant de centres de vacances
CPLR	Communion protestante luthéro-réformée
CR	Conseil régional
CRI	Commission régionale immobilière
DEA	Diplôme d'études approfondies
Défap	Service protestant de Mission - département français d'action apostolique
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DGFI	Document de gestion financière et immobilière
DEUT	Diplôme d'études universitaires technologiques
E	Région Est
EAEE	Sigle allemand pour l'Association protestante pour la formation des adultes en Europe
EARB	Équipes d'animation et de recherche biblique
EELF	Église évangélique luthérienne de France
EKiR	Église évangélique en Rhénanie
EMPP	Entraide médicale protestante pastorale

ENM	Équipe nationale Mission
EOP	Équipes ouvrières protestantes
EPCAAL	Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine
EPRAL	Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine
ERAL	Église réformée d'Alsace et de Lorraine
ERF	Église réformée de France
ETR	Études théologiques et religieuses
FEEB	Fédération des Églises évangéliques baptistes
FPE	Fédération protestante de l'enseignement
FPF	Fédération protestante de France
FP	Fondation du protestantisme
FPPR	Fondation pour les pasteurs retraités
IOM	Institutions, œuvres, mouvements
IPT	Institut protestant de théologie
KEK	Conférence des Églises européennes
MIRLY	Mission dans l'Industrie région de Lyon
MPEF	Mission populaire évangélique de France
NMD	Nombre maximum de desservants
NN	Région Nord-Normandie
O	Région Ouest
OM	Œuvres et mouvements
PACCA	Région Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur
PRECAR	Présence réformée en Centre-Alpes-Rhône
PRO-FIL	Protestant et Film
RCF	Radio chrétienne en France
RP	Région parisienne
RRN	Recueil des règlements et notices
RTT	Réduction du temps de travail
SCE	Société centrale d'évangélisation
SERP	Société d'évangélisation en région parisienne
SHPF	Société de l'histoire du protestantisme français
SN	Synode national
SO	Région Sud-Ouest
SPMT	Service protestant dans le monde du travail
SR	Synode régional
UNAC-ERF	Union nationale des associations cultuelles de l'Église réformée de France

SOMMAIRE

Déclaration de foi		3
Synodes régionaux		4
Délégués et invités		5
Procès-verbal des séances et décisions		17
Titre I - CONSEIL NATIONAL		97
Message d'ouverture du président		99
Rapport du conseil national		113
Annexes :		
1.	Réponses aux vœux des synodes régionaux	131
2.	Commissions, représentations et délégations	139
3.	Champs d'expérimentation – Synodes régionaux 20071	142
4.	Équipe nationale d'animation de l'Union	149
5.	Coordination interrégionale pour l'évangélisation (CIPE)	152
6.	Pôle national de formation (PNF) – Rapport	154
7.	Service national catéchétique – Rapport	159
8.	Relations internationales Année 2007-2008 – Rapport	163
9.	Rapport du Collège des Œuvres et Mouvements	176
10.	Rapport d'activité du service Théovie 2007	178
11.	Site et projets Internet de l'Eglise réformée de France	183
12.	Projet de partenariat entre la communauté d'Eglises d'expressions africaines de France (CEAF)	186
Documents d'information :		
1.	Vers une Eglise protestante unie	191
2.	Information sur la Fédération protestante de France	235
3.	Relations œcuméniques	241
4.	Récapitulatif du Mouvement des proposants	245
Rapport oral du trésorier du conseil national		249
Rapport du trésorier du conseil national		263
Annexes I. au Rapport		
1.1.	Titre A – Comptes 2006 reclassés	273
1.2.	Perspectives de modifications concernant le règlement des aides de l'ERF pour la rentrée universitaire 2008	276

Annexes II. Union nationale - Titre A – Bilan, compte de résultat

2.1	Bilan 2007, compte de résultat 2007 et annexe	279
2.2	Titre A - Comptes 2007 & budget 2008	300
2.3	Commentaires Titre A – 2007	307
2.4	Fonds spécifiques	
2.4.1a	Fonds Animation et Formation	311
2.4.1b	Détails Titre A Animation et Formation	312
2.4.2a	Fonds d'équipement (Bilan)	313
2.4.2b	Fonds d'équipement (Compte de résultat)	314
2.4.3a	Fonds retraite	315
2.4.3b	Fonds de pension	316
2.4.4	Fonds d'action sociale	317
2.4.5	Good Hope Trust	318
2.4.6	Fonds assurance	319
2.4.7	Fonds Donation Muriel Cellerier (Protestantisme et image)	320
2.4.8	Fonds relations internationales	322
2.4.9	Fonds IPT	323
2.4.10	Fonds presbytères	324
2.4.bis	Budget 2008 – Présentation générale	326
2.5	Titre A - Budget 2008 - Présentation simplifiée & générale	337
2.6	Rapport du commissaire aux comptes	338

Annexes III. Traitement, prévoyance et projets de décision

3.1	Traitement des ministres en 2008	342
3.2	Prévoyance & entraide pour les ministres en activité	345
3.3	Projets de décisions	350

Annexes IV. Les comptes des régions

1.1	Comptes des régions	351
1.2	Résultats comparés 1999-2007	353
1.3	Contributions 2007 au Service Protestant de Mission – DEFAP	
1.4	Consolidation UNACERF	355

Annexes V. Les autres associations cultuelles

5.1	ASEMERF – Comptes 2007	362
5.2	Les missions de l'AFERF	363
5.2bc	AFERF – Bilan	364
5.3a	Société centrale d'Evangélisation	367
5.3b	SCE – Compte de résultat 2007	369
5.3c	Théovie – Compte de résultat	370
5.3d	Associations cultuelles ASEMERF, SCE, AFERF – Fiche de synthèse	371

Titre II - COMMISSIONS SYNODALES

Rapport de la Commission des Ministères 373
Rapport de la Commission des Affaires générales 391

Titre III - INSTITUT PROTESTANT DE THEOLOGIE 403

Rapport du président du Conseil 405

Annexes :
1. Statistiques des inscriptions 2007 – 2008 & Diplômes décernés 420
2. Enseignements dispensés pour la licence et le master en 2007 – 2008 421
3. Notices sur les enseignants 423
4. Liste des publications et des activités de recherche des enseignants de l'Institut en 2007 430

Titre IV - DOSSIERS SUR LA VIE DE L'UNION 447

Expériences et projets des régions (uniquement sur cdrom)

Théovie : Rapport d'étude et d'orientation présenté par le Conseil national 449

Service protestant de mission – Défap 455
- Éléments d'orientation pour l'engagement missionnaire des Eglises luthériennes et réformées en France pour la période 2009 – 2011 Introduction 455
- Propositions du Service protestant de mission Défap 461

Conseils, commissions et coordinations 469

Postes et nominations 476

Répertoire des décisions synodales 501

Quelques sigles utilisés 516

Table des matières 519